



PhD-FHSE-2021-012

Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales

THÈSE

Soutenue le 08/04/2021 à Esch-sur-Alzette

En vue de l'obtention du grade académique de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG EN SCIENCES POLITIQUES

par

Frédéric Albert

né le 6 juillet 1980 à Sarreguemines (France)

POPULISMES ET FABRIQUE DES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DANS LE CADRE DES DROITS DE L'HOMME LE FRONT NATIONAL ET L'UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE (1992-2013)

Jury de thèse

Prof. Dr Philippe Poirier, directeur de thèse
Professeur, Université du Luxembourg

Prof. Dr Pascal Perrineau
Professeur, Institut d'Études politiques de Paris

Prof. Dr Lukas Sosoe, président du jury de thèse
Professeur, Université du Luxembourg

Dr Didier Mineur, membre du CET
Maître de conférences, Institut d'Études politiques de Rennes

Prof. Dr Oscar Mazzoleni
Professeur, Université de Lausanne

Populismes et fabrique des droits économiques et sociaux dans le cadre des droits de l'Homme.

**Le Front national et l'Union démocratique du centre
(1992-2013).**



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

La recherche doctorale a été financée par le Fonds National de la Recherche- FNR et le projet Populex du Conseil de l'Europe.

À mon épouse

Remerciements

Aujourd'hui, je m'imagine arriver après un long périple au sommet de ma montagne. Mais comme dans toute grande aventure, il faut être bien accompagné et s'entourer d'une excellente cordée.

La première personne que je tiens à remercier dans cette longue ascension de près de sept ans est le professeur Philippe Poirier mon directeur de thèse, ou *Doktorvater* en allemand. Un grand merci aux membres de mon comité d'encadrement de thèse, les professeurs Lukas Sosoe et Didier Mineur pour leurs précieux conseils. Merci également aux autres membres de mon jury de thèse à savoir Messieurs Oscar Mazzoleni et Pascal Perrineau, d'avoir accepté de participer à notre travail mais aussi, à l'aide de leurs remarques éclairées, d'avoir contribué à faire avancer ma réflexion et mon travail.

Sur le terrain, j'aimerais remercier en particulier Messieurs Jean-Luc Chollet pour l'UDC et Bruno Gollnisch pour le RN, pour m'avoir ouvert des portes afin de faciliter mon travail de recherche et mes entretiens. Le Conseil de l'Europe à Strasbourg et la division du Forum mondial pour la démocratie où j'ai eu l'opportunité de réaliser une visite d'étude, ont également permis de faire mûrir mon travail.

Je tenais également à remercier mon ami Gerrit Fischer pour ses conseils, sa bienveillance et son aide. Merci à Norbert Zurek, ancien collègue du Lycée franco-allemand de Sarrebruck, qui m'a grandement aidé pour certaines traductions en langue allemande ainsi que mon ami Fabian Gal.

Enfin, j'aimerais remercier mes parents Jacqueline et Jean-Rémy Albert de même que mon épouse Virginie pour ses conseils, ses relectures et son soutien inconditionnel.

C'est à elle que je dédicace cette thèse de doctorat.

Résumé et mots-clés

Depuis les années 1990 avec le développement de l'eupéanisation, de la mondialisation et l'installation du paradigme néolibéral, on observe en Europe la non-application des droits économiques et sociaux, pourtant souhaités par les États du continent des droits de l'Homme après la Seconde guerre mondiale. Parallèlement, des partis « nationaux-populistes » engrangent de plus en plus de voix et s'installent dans le paysage politique comme une « troisième voie de droite », qui apporterait les réponses que les partis au pouvoir ne sembleraient trouver, dans le cadre d'une crise avérée de l'État-providence. L'objectif de notre travail de recherche est de constituer une analyse comparative des discours du Front national en France devenu Rassemblement national (RN) et de l'Union démocratique du centre en Suisse (UDC/SVP), à propos des droits économiques et sociaux, afin de les confronter aux changements et aux politiques publiques observés dans nos sociétés, à la suite du paradigme néolibéral.

À l'aide d'une grille d'analyse transversale relevant les caractéristiques des discours socio-économiques de nature « national-populiste », ce travail est constitué de nombreuses sources issues de nos deux partis étudiés sur une vingtaine d'années : travail constitué des bornes entre 1992, date de la signature du traité de Maastricht développant le « marché européen » et 2013, avec les débuts des négociations pour la signature du traité transatlantique ouvrant le « marché européen » au « marché des États-Unis ». Le travail de recherche s'appuie également sur des entretiens originaux avec des personnages clés de nos deux partis et la constitution d'un questionnaire en ligne visant des élus ayant des responsabilités sur une échelle plus petite (au niveau régional).

Ainsi, le croisement de nos données qualitative et quantitative nous a permis de produire des résultats originaux et de construire une nouvelle catégorie de parti populiste nommée : « nationaux-populistes opposés aux droits humains ». Ces derniers développent entre autres dans leur approche socio-économique, une volonté de défendre les droits économiques et sociaux mais uniquement pour les nationaux, rejetant l'universalité des droits de l'Homme. Dans le même temps, ils proposent une forme hybride de capitalisme avec des nuances entre le FN/RN et l'UDC, associant une dose de protectionnisme mais aussi une intégration plus ou moins recherchée au « marché ». Par ailleurs, il est intéressant de comparer les discours d'un parti hors

gouvernement (le RN) qui n'a pas encore participé au pouvoir exécutif au niveau national et un parti associé au pouvoir fédéral, l'UDC, à la fois « en dedans et en dehors ». Finalement, dans les deux cas, c'est le souverainisme et l'ancrage dans des politiques dites de droite, qui semblent dominer l'ADN socio-économique de nos deux partis populistes étudiés.

À l'aide de notre travail de recherche, nous pouvons ainsi nous demander de quelle manière le discours « national-populiste » relève l'échec des États du continent des droits de l'Homme, à ne pas pouvoir appliquer les droits économiques et sociaux comme ils l'entendent ?

Mots-clés : partis « nationaux-populistes », droits de l'Homme, discours socio-économiques, paradigme néolibéral, souverainisme.

Abstract

Since the 1990's, with the development of Europeanisation, globalisation and the installation of the neo-liberal paradigm, we observe in Europe the non-application of economic and social rights, despite being aspired by the States of the human rights continent after the Second World War. At the same time, "national-populist" parties are gaining more and more support and are establishing themselves in the political landscape as a "right-wing third way", which would provide the answers that the governing parties do not seem to be able to find, in the context of an actual crisis of the welfare state. The aim of our research is to provide a comparative analysis of the discourses of the "Front National" in France, now Rassemblement National ("RN") and the "Union Démocratique du Centre" in Switzerland ("UDC/SVP") on economic and social rights, in order to confront them with the changes and public policies observed in our societies as a result of the neo-liberal paradigm. Using a cross-cutting analytical grid that identifies the characteristics of socio-economic

discourse of a "national-populist" nature, this work is made up of numerous sources from both parties, studied over a period of twenty years : work that constitutes the boundaries between 1992, when the Maastricht Treaty developing the "European market" was signed, and 2013, with the start of negotiations for the signing of the transatlantic treaty opening the "European market" to the "US market". The research work is also based on original interviews with key figures from both parties and the creation of an online questionnaire aimed at elected representatives with responsibilities on a smaller scale (at regional level). Thus, the cross-referencing of our qualitative and quantitative data has enabled us to produce original results and to construct a new category of populist parties called : "national-populist parties opposed to human rights". Among other things, the latter develop in their socio-economic approach a will to defend economic and social rights but only for nationals, rejecting the universality of human rights. At the same time, they propose a hybrid form of capitalism with nuances between the "FN/RN" and the "UDC", combining a dose of protectionism but also a more or less sought-after integration into the "market". Furthermore, it is interesting to compare the discourses of a party outside government (the "RN") that has not yet participated in executive authority at the national level and a party associated with federal authority, the "UDC", both "inside and outside". Ultimately, in both cases, it is sovereignty and anchoring in so-called right-wing policies that seem to dominate the socio-economic DNA of the two populist parties studied.

With the help of our research work, we can thus ask ourselves in what way does the "national-populist" discourse point to the failure of states on the human rights continent to implement economic and social rights as they intend?

Sommaire

Remerciements	7
Résumé et mots-clés	9
Liste des affiches	20
Liste des cartes	20
Liste des figures	20
Liste des graphiques	21
Liste des tableaux	23
INTRODUCTION	26
1. Approche du populisme par les droits économiques et sociaux.....	28
2. Hypothèses de recherche et sources constituées.....	34
3. Cadre spatial, partisan et cadre temporel.....	36
4. Organisation et structure de la thèse.....	39
PARTIE I : ce dont le populisme est le nom	42
Chapitre 1—Du populisme des nations aux « nationaux-populismes » de la mondialisation	44
1. La naissance du populisme à la fin du XIX ^e siècle durant l’industrialisation.....	45
1.1. Les <i>Narodniki</i> russes et l’appel au peuple.....	45
1.2. Le boulangisme en France et l’antiparlementarisme.....	47
1.3. Les populismes en Amérique et la critique des élites.....	48
1.3.1. La contestation des Grangers aux États-Unis.....	48
1.3.2. La pratique du populisme en Amérique latine.....	49
2. Les populismes après la Seconde guerre mondiale et l’expérience fasciste.....	51
2.1. Contexte.....	51
2.2. Les populismes de la décolonisation et la place du leader charismatique.....	52
2.3. Le poujadisme en France et la critique des élites.....	52
2.4. L’enracinement du populisme en Europe dans les pays développés.....	53
2.5. Bilan de l’approche historique à propos du populisme des nations.....	55
3. Le développement du « national-populisme » en réaction à la mondialisation.....	56
3.1. Les effets de la mondialisation.....	56
3.2. Les différents emplois du terme « populisme ».....	57
3.3. Le développement du « national-populisme ».....	59
Chapitre 2—Les caractéristiques du « national-populisme »	63
1. Extrême droite ou « national-populisme » ?.....	64
1.1. La tradition d’extrême droite issue du fascisme.....	64

1.2.	Le « national-populisme ».....	67
2.	Le leader charismatique.....	69
2.1.	Le lien entre le peuple et le parti.....	69
2.2.	La fonction d’homme providentiel.....	70
3.	L’appel au peuple souverain face aux changements de la mondialisation.....	71
3.1.	Comment définir le peuple ?.....	71
3.2.	L’appel au peuple souverain.....	73
3.3.	Le populisme, une alternative ultra-démocratique à la mondialisation ?.....	77
4.	Défendre le peuple contre les « gros » de la gouvernance mondiale.....	79
4.1.	Des menaces qui viennent de l’extérieur.....	79
4.2.	L’opposition face aux élites dans le jeu de la gouvernance.....	81
4.3.	Les causes socio-économiques et la critique du néo-libéralisme.....	84
Chapitre 3—Justification contextuelle du sujet et proposition de définition : Front national et Union démocratique du centre.....		88
1.	Des origines différentes.....	89
1.1.	Le Front national : un parti né à l’extrême droite.....	89
1.2.	L’UDC : entre conservatisme, libéralisme et populisme.....	92
2.	Le marquage « national-populiste ».....	95
2.1.	Un rapport particulier à la mondialisation.....	95
2.2.	Un rejet de la construction européenne.....	97
2.3.	Les perdants de la mondialisation.....	100
3.	Des politiques socio-économiques qui répondent aux perdants de la mondialisation. 103	
4.	Proposition de définition.....	106
Chapitre 4—Hypothèses de recherche.....		111
1.	Le paradigme lié au « référentiel du marché ».....	111
2.	La gouvernance économique européenne comme réponse au « marché ».....	113
3.	Partis politiques et politiques publiques.....	117
Chapitre 5—Méthodologie.....		122
1.	Les sources primaires.....	123
2.	Entretiens et questionnaires.....	129
Conclusion de la partie I.....		130
PARTIE II : ce que disent et veulent les partis populistes à propos des droits économiques et sociaux.....		133
Chapitre 6—Ce que l’analyse des programmes politiques du Front national en France nous apprend (1995-2012).....		135
1.	Le régime semi-présidentiel en France.....	136

1.1.	La nature du régime politique.....	136
1.2.	Les différents enjeux des programmes.....	137
2.	Les politiques économiques et sociales dans les programmes du FN.....	138
2.1.	L'élection présidentielle de 1995.....	138
2.2.	L'élection présidentielle de 2002.....	146
2.3.	L'élection présidentielle de 2007.....	159
2.4.	L'élection présidentielle de 2012.....	172
Chapitre 7—Une démocratie semi-directe en Suisse : analyse des votations confrontée à la politique socio-économique de l'UDC (1992-2013).		192
1.	Le régime de démocratie semi-directe en Suisse.....	192
2.	Des votations dominées par les thèmes socio-économiques.....	198
3.	L'analyse quantitative des données au moment des votations semble démontrer une influence ou du moins une concordance des votes avec l'UDC.....	202
4.	L'analyse qualitative et les tendances socio-économiques.....	205
4.1.	Le rejet de l'« Arrêté fédéral sur l'Espace économique européen EEE » en 1992.....	208
4.2.	Les « Accords bilatéraux I » sur la libre circulation des personnes (mai 2000).....	212
4.3.	Une limitation de l'immigration rejetée en 2000.....	219
4.4.	La validation de 2005 concernant les accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin : « les Bilatérales II ».....	224
5.	Le discours populiste d'un « État national » que l'on retrouve dans les votations ?... 231	
Chapitre 8—Ce que l'analyse des programmes politiques de l'Union démocratique du centre en Suisse nous apprend (1991-2011).		237
1.	Rôle des représentants et professionnalisation des parlementaires.....	237
2.	Les politiques économiques et sociales dans les programmes de l'UDC.....	239
2.1.	Les élections fédérales de 1991.....	239
2.2.	Les élections fédérales de 1995.....	252
2.3.	Les élections fédérales de 1999.....	262
2.4.	Les élections fédérales de 2003.....	276
2.5.	Les élections fédérales de 2007.....	293
2.6.	Les élections fédérales de 2011.....	310
Conclusion de la partie II.....		325
PARTIE III : conditions de la production des discours du FN et de l'UDC et cohérence, à propos des droits économiques et sociaux.		329
Chapitre 9— Les droits économiques et sociaux.		331
1.	La justice normative.....	332
2.	L'évolution des droits socio-économiques et des « nationaux-populismes », en lien avec la mondialisation.....	335

3.	La montée du vote en faveur des partis « nationaux-populistes ».....	336
4.	Les standards européens et leur application en France et en Suisse.....	337
4.1.	De hauts standards socio-économiques fixés par le Conseil de l'Europe et repris partiellement par l'Union européenne.....	337
4.2.	Droits socio-économiques en France.....	340
4.3.	Droits socio-économiques en Suisse.....	342
Chapitre 10— Analyse qualitative des données : les entretiens.....		346
1.	Personnes ciblées, constitution du panel d'étude.....	346
1.1.	Justifications.....	346
1.2.	Panel visé.....	347
2.	Constitution des sources, participants, difficultés rencontrées.....	354
2.1.	Présentation de la démarche scientifique.....	354
2.2.	Le panel effectif.....	355
2.3.	Objectifs des questionnaires qualitatifs semi-dirigés.....	359
3.	Mise en perspective des sources.....	359
3.1.	Les conditions de fabrication des programmes.....	360
3.2.	Le « discours économique ».....	368
3.2.1.	Le discours économique lié à la mondialisation.....	370
3.2.2.	Nation et nation économique.....	374
3.2.3.	Immigration et économie.....	382
3.2.4.	Les mesures économiques et sociales.....	385
3.2.5.	Le temps de travail.....	389
3.2.6.	Salaire minimum, PME et allocations chômage.....	390
3.3.	L'« offre politique en matière de politique sociale et de cohésion, conception de l'État-providence ».....	393
3.3.1.	L'État social.....	393
3.3.2.	La préférence nationale.....	397
3.4.	Les « organes de la mondialisation économique et les traités internationaux ».....	401
3.4.1.	Les organismes internationaux.....	401
3.4.2.	L'Union européenne, organisation supranationale.....	402
3.4.3.	L'euro et la dette.....	404
3.4.4.	La question du déficit démocratique dans l'UE et la remise en question de l'UE.....	408
3.4.5.	Rapport entre les droits et l'international.....	416
Chapitre 11— Analyse quantitative des données : les questionnaires.....		421
1.	Personnes ciblées, constitution du panel d'étude.....	421
1.1.	Le panel visé.....	421
1.2.	Le panel effectif.....	422
2.	Constitution des sources, participants, difficultés rencontrées.....	422
3.	Limites des questionnaires qualitatif et quantitatif.....	423

4.	Mise en perspective des sources.....	424
5.	Le « discours économique ».....	427
5.1.	État-providence et État libéral.....	427
5.2.	Mondialisation, nation et immigration.....	434
6.	L'« offre politique en matière de politique sociale et de cohésion, conception de l'État-providence ».....	445
7.	Les « organes de la mondialisation économique et les traités internationaux », « Redistribution des pouvoirs entre États et UE, gouvernance européenne ».....	447
7.1.	Organes de la mondialisation économique et traités internationaux.....	447
7.2.	Redistribution des pouvoirs entre États et UE, gouvernance européenne.....	454
Chapitre 12—Bilan des programmes et sources constituées, à propos des droits économiques et sociaux et du « national-populisme ».....		464
1.	La nation et son volet « nation économique ».....	464
2.	La préférence nationale.....	467
3.	La politique de l'emploi.....	470
Conclusion de la partie III.....		473
 PARTIE IV : pourquoi nos partis populistes réussissent-ils électoralement ?		
Politiques de l'emploi, positions stratégiques et légitimité.....		476
Chapitre 13—Droits socio-économiques et positions tactiques à propos des politiques de l'emploi.....		478
1.	Les politiques de l'emploi comme objet d'étude.....	479
2.	Vingt années de politiques de l'emploi en France confrontées au discours du FN.....	485
2.1.	La contestation populaire du « Plan Juppé » de 1995 et de la réforme souhaitée des régimes « spéciaux » de retraites.....	485
2.2.	La mise en place de la loi Aubry de 1998 à 2002, avec la semaine de 35 heures.....	486
2.3.	Le Contrat premier embauche et la révolte des jeunes en 2006.....	489
2.4.	La défiscalisation des heures supplémentaires en 2007.....	491
2.5.	Les emplois d'avenir comme réponse au chômage des jeunes en 2012.....	494
3.	Vingt années de politiques de l'emploi en Suisse confrontées au discours de l'UDC.....	497
3.1.	La 2 ^e révision partielle de la loi sur l'Assurance-chômage (LACI 2) de 1995.....	497
3.2.	La loi sur le Travail (concernant notamment le travail de nuit) de 1998.....	498
3.3.	L'échec de l'initiative populaire « Pour une durée du travail réduite » de 2002.....	499
3.4.	Pour une révision de la Loi sur le travail (travail le dimanche), de 2005.....	502
3.5.	La 4 ^e révision de la loi sur l'Assurance-chômage (LACI 4), de 2010.....	503
Chapitre 14—La promesse d'une « troisième voie de droite » devient légitime.....		512
1.	Un positionnement contestataire qui ne rejette pas le paradigme néolibéral.....	512
1.1.	Accompagnement ou dénonciation du paradigme néolibéral ?.....	512

1.2.	Des statures différentes et un positionnement « national-populiste » au regard des droits humains d'ordre économiques et sociaux.....	514
2.	Un clivage gauche-droite encore d'actualité ?.....	515
2.1.	Le FN-RN en France.....	515
2.2.	L'UDC en Suisse.....	517
3.	La promesse d'une « troisième voie de droite » : une nouvelle catégorie de parti « national-populiste » centrée sur les affaires socio-économiques.....	518
3.1.	Des enjeux culturels qui rejoignent les enjeux socio-économiques.	518
3.2.	La « troisième voie de droite ».....	520
4.	La demande des électeurs s'aligne-t-elle sur l'offre politique dite de « troisième voie de droite » ?.....	522
4.1.	Ce qui préoccupe en priorité les Français et les Suisses.	524
4.2.	Lorsque l'offre politique semble rejoindre la demande.	527
4.2.1.	Le rapport à la mondialisation/européanisation et au paradigme néolibéral dans les années 2000, en France et en Suisse.....	527
4.2.2.	Le rapport à la mondialisation/européanisation et au paradigme néolibéral dans les années 2010, en France et en Suisse.....	529
5.	Le « national-populisme » est-il devenu la principale force d'opposition aux partis de gouvernement en France et en Suisse ?.....	534
5.1.	Le vote « national-populiste » en France.....	534
5.2.	Le vote « national-populiste » en Suisse.	536
6.	Le vote « national-populiste » sur les territoires : le bassin industriel lorrain en France et les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne en Suisse.	538
6.1.	La Lorraine industrielle : un territoire en déclin.	538
6.2.	Les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne : des territoires intégrés.....	539
6.3.	Le vote « national-populiste » dans ces territoires.....	541
	Conclusion de la partie IV.....	548
	CONCLUSION.....	550
1.	Réponse à l'hypothèse de recherche.....	551
2.	Apports de la recherche.....	559
3.	Limites de notre travail et pistes pour la recherche.....	563
	Bibliographie	573
	Annexes.....	605
	Annexe 1—Citizen's web dialogues avec Jacques Delors (30/10/13).....	606
	Annexe 2—Questionnaire pour les entretiens.....	607
	Annexe 3—Grille d'analyse du questionnaire fermé en ligne.	610

Annexe 4—Tableau des votations de nature socio-économiques en Suisse entre 1992 et 2013.....	615
Annexe 6—Description des entretiens et tableaux récapitulatifs.	626
Annexe 7—Tableaux récapitulatifs des contacts pour le questionnaire en ligne.....	628

Liste des affiches

Affiche 1 : Première page du programme du FN en 2007	167
Affiche 2 : Première page du programme condensé de 2012 du FN "Mon projet pour la France et les Français"	179
Affiche 3 : Programme de l'UDC (2003-2007)	285
Affiche 4 : Programme de l'UDC (2007-2011)	302
Affiche 5 : Première page du programme de l'UDC (2011-2015)	318
Affiche 6 : Affiche de campagne pour le "Non" lors de l'initiative populaire "Pour une durée de travail réduite"	501

Liste des cartes

Carte 1 : Carte par anamorphose des résultats du référendum sur l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen.....	226
Carte 2 : Résultats par district de la votation à propos de la loi sur l'Assurance-chômage (LACI 4) en Suisse	506
Carte 3 : Pourcentage de suffrages obtenus par J.-M Le Pen au premier tour des élections présidentielles de 1995.....	543
Carte 4 : Pourcentage de suffrages obtenus par J.-M. Le Pen au premier tour des élections présidentielles de 2002.....	544
Carte 5 : Pourcentage de suffrages obtenus par Marine Le Pen au premier tour des élections présidentielles de 2012	545
Carte 6 : Variation des forces de l'UDC entre 1991 et 2011	546

Liste des figures

Figure 1 : Votation en Suisse, le référendum	193
Figure 2 : Votation en Suisse, l'initiative populaire.....	194
Figure 3 : Première caractéristique du « national-populisme opposé aux droits humains ».....	556

Figure 4 : Deuxième caractéristique du « national-populisme opposé aux droits humains ».....	557
--	-----

Liste des graphiques

Graphique 1 : Résultats du FN aux élections européennes entre 1979 et 1999 (en % des suffrages exprimés).....	148
Graphique 2 : Niveau de libéralisme économique et d'autoritarisme par type d'électeur, le 22 avril 2007.....	162
Graphique 3 : La participation aux votations fédérales en Suisse.....	196
Graphique 4 : Thèmes socio-économiques débattus lors des votations (1992-2013)...	199
Graphique 5 : Évolution des sièges de l'UDC au Conseil national suisse (1991-2011) ..	201
Graphique 6 : Evolution des votations socio-économiques en Suisse en fonction des grands thèmes (1992-2013).....	207
Graphique 7 : L'intégration européenne a-t-elle été poussée trop loin ?.....	228
Graphique 8 : Progression de l'UDC (en % des voix aux élections du Conseil national)	299
Graphique 9 : L'État doit en priorité réduire ses dépenses	428
Graphique 10 : l'État doit en priorité réduire ses impôts.....	429
Graphique 11 : l'État doit réaffirmer sa marge d'intervention dans l'économie	430
Graphique 12 : l'État doit en priorité établir des prestations sociales d'un nouveau type	431
Graphique 13 : Parmi la liste, quels sont les acteurs les plus influents dans l'économie ?	432
Graphique 14 : De quelle manière le protectionnisme économique peut-il s'adapter à l'idée d'une nation économique (mesures fiscales) ?	435
Graphique 15 : De quelle manière le protectionnisme économique peut-il s'adapter à l'idée d'une nation économique (mesure keynésienne) ?.....	436
Graphique 16 : De quelle manière le protectionnisme économique peut-il s'adapter à l'idée d'une nation économique (mesure chauviniste) ?.....	437
Graphique 17 : À propos du marché de l'emploi.....	438
Graphique 18 : Comment peut-on éviter les délocalisations ?	440
Graphique 19 : l'État doit-il appliquer dans certains cas la "préférence nationale" ?.....	441

Graphique 20 : Un État fort doit-il maintenir l'indépendance économique du pays par rapport aux institutions supranationales ?.....	442
Graphique 21 : Un État fort doit-il mettre en place un régime fiscal et compétitif reflétant l'agenda néolibéral ?.....	443
Graphique 22 : Un État fort doit-il développer un patriotisme économique en aidant les entreprises nationales et en instaurant une protection aux frontières internes de l'UE ?.....	444
Graphique 23 : La préférence nationale doit-elle concerner toutes les politiques sociales ?	446
Graphique 24 : Les principales conséquences du TTIP seront-elles de donner plus de pouvoirs aux firmes multinationales au détriment des États ?	448
Graphique 25 : Les principales conséquences du TTIP seront-elles d'abaisser les normes sociales au regard de la fabrication des produits européens ?.....	449
Graphique 26 : Les principales conséquences du TTIP seront-elles de réduire les normes environnementales au regard de la fabrication des produits européens ?	450
Graphique 27 : Les principales conséquences du TTIP constituent-elles un risque sanitaire en terme de santé publique ?.....	451
Graphique 28 : Les principales conséquences du TTIP seront-elles de permettre au Marché européen de trouver de nouveaux débouchés ?.....	452
Graphique 29 : Quelles sont les principales conséquences de la politique monétaire commune ?.....	453
Graphique 30 : Dans un système de gouvernance économique européen et mondial, comment les décisions économiques peuvent-elles encore être prises au plus proche des citoyens ?.....	455
Graphique 31 : Quel est le principal défaut de la gouvernance économique européenne ?	456
Graphique 32 : Considérez-vous que le Brexit soit une bonne chose pour l'économie britannique ?	457
Graphique 33 : Au cours du prochain quinquennat (2017-2022), le gouvernement français devrait-il organiser un référendum identique à celui qui a eu lieu au Royaume-Uni ?.....	458
Graphique 34 : La Suisse ne devrait-elle jamais rejoindre l'UE ?	459

Liste des tableaux

Tableau 1: Éléments constitutifs du « national-populisme »	94
Tableau 2: Comparatif entre le Front national et l'Union démocratique du centre selon la littérature	106
Tableau 3: Grille d'analyse du discours socio-économique des partis populistes (FN et UDC).....	128
Tableau 4 : Programme socio-économique du FN en 1995	145
Tableau 5 : Bilan du programme socio-économique du FN en 2002	158
Tableau 6 : Acceptation de la présence du FN dans le jeu politique	163
Tableau 7 : Bilan du programme socio-économique du FN en 2007	171
Tableau 8 : Éléments quantitatifs expliquant la baisse des opinions favorables envers Marine Le Pen	177
Tableau 9 : Bilan du programme socio-économique du FN en 2012	188
Tableau 10 : Consignes de vote de l'UDC et votations en Suisse (1992-2013).....	203
Tableau 11 : Quelques réponses des Suisses à l'enquête Eurobaromètre sur les étrangers en 2000	221
Tableau 12 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 1991	249
Tableau 13 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 1995	260
Tableau 14 : Problèmes jugés comme étant les plus importants par les Suisses en 1999	265
Tableau 15 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 1999	275
Tableau 16 : Objectifs du Conseil fédéral pour la législature 1999-2003.....	278
Tableau 17 : Politiques publiques mises en œuvre en Suisse depuis 1999	279
Tableau 18 : Problèmes jugés comme étant les plus importants par les Suisses en 2003	281
Tableau 19 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 2003	292
Tableau 20 : Problèmes jugés comme étant les plus importants en Suisse en 2007	296
Tableau 21 : Résultats de l'UDC aux élections du Conseil national par région linguistique (1991-2007)	299
Tableau 22 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 2007	308
Tableau 23 : Problèmes jugés comme étant les plus importants par les Suisses en 2011	312

Tableau 24 : Les Suisses et l'État-providence.....	314
Tableau 25 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 2011	324
Tableau 26 : Les tâches de l'État selon la théorie de John Rawls	333
Tableau 27 : Bilan socio-démographique des politiciens interviewés pour le FN-RN....	356
Tableau 28 : Bilan socio-démographique des politiciens interviewés pour l'UDC.....	358
Tableau 29 : Bilan "nation" pour le Front-Rassemblement national	466
Tableau 30 : Bilan "nation" pour l'Union démocratique du centre	466
Tableau 31 : Bilan "préférence nationale" pour le FN-RN.....	469
Tableau 32 : Bilan "préférence nationale" pour l'UDC.....	469
Tableau 33 : Bilan "emploi" pour le FN-RN	472
Tableau 34: Bilan "emploi" pour l'UDC	472
Tableau 35 : « Typologie des orientations générales concernant la fracture intégration/démarcation »	521
Tableau 36 : Principaux enjeux en France et en Suisse depuis 30 ans.....	526
Tableau 37 : Degré d'adhésion au paradigme néolibéral en France et en Suisse	532
Tableau 38 : Les catégories du « national-populisme opposé aux droits humains »	558

INTRODUCTION

Dans la littérature, le populisme se reconnaît dans l'expression d'un appel au peuple, face aux résultats mitigés des politiques pragmatiques de gouvernement. Mais pourquoi les discours des partis et mouvements populistes deviennent-ils à ce point populaires, s'enracinant par la même occasion dans le paysage politique depuis une dizaine d'années ?

Le politologue Philippe Poirier se rallie à un courant de la science politique qui considère que c'est dans la transformation des valeurs de certains Européens que l'on doit chercher les racines de la popularité de ces partis¹. Force est de constater que cette tendance peut se retrouver non seulement dans la renégociation de nos valeurs fondamentales mais aussi dans la modernité politique, ou encore au regard de la reconstruction de l'État-providence. C'est sur ce dernier point, à travers l'analyse des politiques publiques, que nous tenterons de mesurer les nouveaux enjeux (« *Policy issues* ») et autres défis du champ d'étude, propre à la reconstruction de l'État et à la montée des populismes situés à droite de l'échiquier politique et correspondant à notre étude comparative. Ainsi depuis le début des années 1990, on constate une recrudescence de mouvements populistes en Europe, proposant une analyse et des réponses en corrélation selon eux avec « les attentes du peuple », contrairement aux « partis de gouvernement » dont les marges de manœuvre seraient réduites par la mondialisation et le paradigme néolibéral².

Pour Guy Hermet, le populisme se définit « [...] au premier chef par la temporalité antipolitique de sa réponse prétendue instantanée à des problèmes ou à des aspirations que nulle action gouvernementale n'a en réalité la faculté de résoudre ou de combler de cette manière soudaine », in Guy Hermet, *Les populismes dans le monde. Une histoire*

¹ Intervention lors d'une conférence à Luxembourg en novembre 2012. Voir (Weitzel, Poirier, Crépon, & Virchow, 2012).

² Le paradigme néolibéral est compris dans notre travail comme une rupture, visant à rechercher l'ultralibéralisme dans l'économie (avec pour objectif le retrait du rôle de l'État dans les politiques économiques et sociales). Il a été notamment théorisé par F. A. von Hayek dans les années qui suivirent la Seconde guerre mondiale, mettant en avant le « marché » dans une forme étatique visant le « laisser-faire » et devant, sur le long terme, prendre la place de l'État-providence.

sociologique, 19^e-20^e siècle, Paris, Fayard, 2001, p. 125. Mais force est de constater que ce phénomène n'est pas nouveau.

Pascal Perrineau, dans un entretien publié sur le site web de la Fondation Robert Schuman³, rappelle la prise de parole publique de Laurent Fabius dans les années 1980, alors Premier ministre de François Mitterrand, disant du Front national qu'il parlait des « bonnes questions » et apportait de « mauvaises réponses ». Aujourd'hui encore, les mouvements populistes se targuent d'entretenir le débat public et de « poser les bonnes questions » ; ce qui est nouveau, c'est le passage d'une fièvre politique épisodique à une remise en cause profonde de l'action publique accompagnée d'une proposition d'action gouvernementale en Europe.

Nous sommes actuellement dans la transition entre une troisième et une quatrième vague de recherche, à propos des populismes. En effet, la troisième vague de recherche qui démarre au début des années 2000⁴, se focalise sur l'offre politique des partis populistes, autorisant de plus en plus des études comparatives entre les formations politiques, in (Froio, 2017, pp. 375–376). La quatrième vague devrait aborder d'autres offres politiques en dehors de celles plus classiques sur l'immigration, ou encore le rejet de l'UE, en développant des sources nouvelles et originales, différentes des sources habituelles de seconde main. Il nous semble également nécessaire de considérer nos partis populistes comme de vrais acteurs des politiques publiques, plutôt que des partis à la marge ; certains auteurs comme R. Heinisch et O. Mazzoleni considérant les formations populistes comme des partis « normaux », in (Heinisch & Mazzoleni, 2016, p. 2). Ainsi, certains partis populistes ont jusqu'alors fait partie de coalitions gouvernementales (l'UDC en Suisse par exemple) ; le système politique français ayant été dominé pendant plus de 50 ans par des gouvernements composés, en alternance, de coalitions partisans (qualifiées communément de « partis de gouvernement »).

³ Source : Fondation Robert Schuman, entretiens d'Europe n°53. Consulté et vérifié le 07/01/21. <http://www.robert-schuman.eu/fr/entretiens-d-europe/0053-entretien-d-europe-avec-pascal-perrineau-sur-la-montee-du-« national-populisme »-en-europe>

⁴ La troisième vague est marquée par la publication de l'ouvrage de Cas Mudde (2007), *The Populist Radical Right in Europe*, qui rouvre la question terminologique et associe, pour la première fois, « droites radicales » et « populisme ». Il suggère que les formations de droite radicale combinent l'ethnocentrisme avec une vision autoritaire de la société régie par le *law & order* et le *populisme*. Ce dernier étant défini par C. Mudde comme : « une idéologie qui considère la société comme étant divisée en deux catégories morales : le *bon* peuple et les élites corrompues » (p. 23), in (Froio, 2017, p. 376).

1. Approche du populisme par les droits économiques et sociaux.

« La tendance constatée dès lors est la perte du caractère cyclique de recrudescence des populismes, au profit d'un enracinement plus profond dans le paysage européen », in (Esposito, Laquière, Manigand, & Collectif, 2012, p. 232).

Généralement les milieux académiques depuis la première vague de recherche, se focalisaient plutôt sur les causes du développement des mouvements populistes au regard des changements politiques (« *politics* »), qu'à travers le prisme des politiques publiques (« *policies* »). En d'autres termes, les partis populistes sont souvent analysés au regard de leur place dans le débat politique, lorsqu'il s'agit de constituer des alliances au moment des élections, ou encore pour situer les positionnements idéologiques des différents partis, voire même confronter leur attitude vis-à-vis de la construction européenne, in (Reungoat, 2015), ou encore leur opposition aux élites, in (Ivaldi, Lanzone, & Woods, 2017, pp. 358–359). Indépendamment du pouvoir, leur influence dans la mise sur agenda des politiques publiques semble être un élément non négligeable et peut-être même essentiel, de leur enracinement en Europe : « Les politiques publiques véhiculent des contenus, se traduisent par des prestations et génèrent des effets. », in (Boussaguet, Jacquot, & Ravinet, 2010, p. 420). Ces effets doivent être mesurés et nous permettre de sonder le changement de paradigme néolibéral qui reflètera ou non, la montée du populisme en France et en Suisse ; ce dernier remettant en question non seulement les droits, mais aussi les valeurs consensuelles de nos sociétés. Force est de constater que les discours des partis populistes que l'on relève depuis le nouveau millénaire, fustigent le processus de mondialisation ; processus identifié à travers le « référentiel de marché », outil du paradigme néolibéral, en expansion depuis les années 1980. Par ailleurs, « mondialisation » et « libre-échange » sont deux phénomènes à la fois complémentaires et indépendants. Selon Jacques Delors, la mondialisation est une contrainte alors que la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux a été recherchée par les politiques publiques pour obtenir un bon fonctionnement du « marché⁵ ».

⁵ Voir Annexe 1 : Citizen's web dialogues du 30/10/13 avec Jacques Delors.

À la question « En quoi les politiques publiques nationales et européennes du tournant néolibéral des années 1980, sont-elles responsables de la montée des populismes en Europe ? Peut-on aujourd'hui parler de nouveau paradigme ou "*référentiel global*", qui

Toujours selon la logique de Jacques Delors, la mondialisation a ainsi permis aux anciens pays du tiers-monde, d'accélérer leur développement : en réaction à ce processus, les pays riches doivent s'adapter, s'ouvrir aux nouveaux marchés, mais également se défendre (face à la concurrence, à travers une réflexion sur la compétitivité et l'attractivité des territoires). Selon J. Delors, la réponse fournie par les politiques nationales et européennes depuis les années 1980, est passée par le libre-échange et un « laisser-faire », entraînant un manque de régulation vis-à-vis d'un instrument économique (le « marché »), qui est devenu une fin en soi. La mondialisation, qui n'a pas été suffisamment accompagnée par des règles et des contrôles de la part des institutions étatiques ou supranationales, a entraîné des crises financières dans les années 1990 et 2000. La restructuration économique des anciennes puissances industrielles a provoqué une augmentation du chômage et une précarisation des emplois pour aboutir à une redéfinition de l'État-providence, que ce soit en France ou en Suisse.

Le paradigme néolibéral est un des prolongements du libéralisme en économie et a non seulement pour objectif le retrait du rôle de l'État, mais s'inspire aussi des théories de Friedrich A. von Hayek (le modèle économique doit mettre fin à la « route de la servitude » pour s'émanciper des politiques interventionnistes) et des théories monétaristes de Milton Friedman. Le modèle néolibéral est devenu dominant dans les années 1990 avec le recul des modèles keynésiens et la chute des régimes communistes. Le paradigme néolibéral est pour ainsi dire un changement profond du rapport de l'État aux individus via le marché et le « tout économie ». Ce changement de paradigme peut être étudié en observant les trois échelles qui suivent comme, le rapport au monde et à la mondialisation, mais aussi le rapport à l'État et finalement les droits individuels, le rôle de l'individu et sa relation avec le politique (*politic*) et les politiques publiques (*policies*).

Dans le volet « rapport au monde et à la mondialisation », nous pouvons nous référer à un article du Monde diplomatique daté de mars 1998 et intitulé, « L'essence du néolibéralisme »⁶, où le sociologue Pierre Bourdieu décrit ce dernier comme la « destruction des structures collectives » et par extension de l'État-providence, grâce à

succèderait à ce que Pierre Muller nomme "*référentiel de marché*" ? » M. Delors répond voir Annexe 1 et sur la page *YouTube* de *Toute l'Europe.eu* à 3'57. Consulté et vérifié le 07/01/21 : <https://www.youtube.com/watch?v=vJPIDHuPqJA>

⁶ Article du monde.fr, *L'essence du néolibéralisme*, par Pierre Bourdieu. Consulté et vérifié le 26/05/21 : <https://www.monde-diplomatique.fr/1998/03/BOURDIEU/3609>

l'intermédiaire d'outils issus de la mondialisation comme le Fonds monétaire international (FMI) ou l' Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le néolibéralisme serait bien à l'origine du changement de paradigme des politiques publiques car il inciterait la réduction du coût de la main d'œuvre, mais aussi celle des dépenses imputées à l'État par le biais de la dérégulation, visant le laisser-faire. Dans son article, Pierre Bourdieu critique cette théorie économique devenue programme politique, qui est censée se baser sur des données scientifiques, mais qui applique au cœur de son programme la « rationalité individuelle » qui en soit est critiquable, et tendrait à « favoriser la coupure entre l'économie et les réalités sociales ». Cette approche qui part « d'en haut » (*Top down*), analyse donc le paradigme néolibéral comme une volonté commune d'adapter les États à la mondialisation et à ses outils.

Lorsque l'on aborde le paradigme néolibéral en le confrontant au rapport et à la place de l'État, on peut faire référence à Michel Foucault se questionnant sur la place que devrait prendre le gouvernement : « Est-ce qu'un bon gouvernement ne doit pas être toujours un gouvernement *frugal* ? »⁷. Il contextualise cette question en relevant les exemples historiques dans les cas d'un excès de gouvernement (comme ce fut le cas pour les régimes totalitaires en Europe). La réponse libérale (et ainsi la place que doit occuper l'État), serait une réaction et une réponse aux crises politiques des années 1930 et aux horreurs liées à la Seconde guerre mondiale. L'État néolibéral serait ainsi un contrecoup de l'État très présent et dominateur des régimes autoritaires, qui, à partir de 1945, laissent progressivement la place aux démocraties libérales en Europe de l'Ouest. De son côté, l'État-providence qui suit aux États-Unis une trajectoire parallèle aux régimes autoritaires en Europe, est perçu par certains comme une base « nourrissant une mentalité d'assistés »⁸. Ainsi, M. Foucault distingue trois séquences du libéralisme :

- Le libéralisme classique : celui des physiocrates et d'Adam Smith, se fondant sur le marché et la « main invisible » qui le régule, faisant valoir le marché « comme une naturalité dont il est à la fois inutile et dangereux de troubler les régulations spontanées ».

⁷ Les néolibéralismes de Michel Foucault, par Collectif, in *Raisons politiques*, 2013/4, n°52, Presses de Sciences Po, p.6.

⁸ Idem, p.7.

- Le néolibéralisme allemand (ordolibéralisme) : comme la refondation de l'État d'après-guerre à partir du marché ; la liberté économique et la croissance devenant les nouveaux vecteurs du consensus politique.

- Le néolibéralisme américain : revient selon Foucault à la critique par l'école de Chicago des formes d'interventionnisme économique de l'État⁹.

L'analyse de M. Foucault datant de la fin des années 1970, cette dernière doit être complétée par la poursuite du paradigme néolibéral après les années 1980, avec notamment la déréglementation des marchés financiers, mais aussi la crise des *Subprimes* en 2007 et le sauvetage des banques par les États. Toujours selon M. Foucault, le néolibéralisme a donc remis en question la « question du trop gouverner » et par conséquent le principe même de la démocratie représentative. Dans le même temps le « national-populisme », qui est également le reflet de cette crise de la représentativité, ouvre une brèche creusée par le paradigme néolibéral. De plus, avec la crise financière puis économique démarrée en 2007, la théorie néolibérale a été fortement remise en question, les États reprenant un temps le contrôle de l'économie et affirmant vouloir reprendre celui de la finance. À ce moment, le gouvernement « dit néolibéral » avance vouloir « tout gouverner » (afin de sauver les banques et la finance, imposant aux populations de payer les coûts politiques et économiques de la première intervention)¹⁰. C'est pourquoi, les enjeux d'aujourd'hui ne sont plus seulement de vérifier la mise en place de l'État néolibéral succédant à l'État-providence en France ou en Suisse par exemple, mais aussi de vérifier si ce paradigme est plus ou moins accepté et toléré par la société ? Usant de cette situation, nous pourrions ainsi observer (ou non) si nos partis « nationaux-populistes » profitent de cette situation remettant en question le paradigme néolibéral ?

Les droits individuels avec le rôle de l'individu et sa relation avec le politique (*politic*) et les politiques publiques (*policies*), introduisent le dernier niveau d'analyse du paradigme néolibéral. Michel Foucault décrit l'extension du paradigme néolibéral de l'économie vers la société et les relations sociales : « Le marché devient un mode d'intelligibilité qui peut s'étendre indéfiniment, aux relations humaines (l'amitié, le mariage, sont autant de calculs d'investissement) ou à l'action publique. Chacun est donc

⁹ Ibidem, p.9-10.

¹⁰ Naissance de la biopolitique à la lumière de la crise, par Maurizio Lazzarato, in *Raisons politiques*, 2013/4, n°52, Presses de Sciences Po, p.53.

appelé à devenir l'entrepreneur de lui-même, le gestionnaire de son existence et l'État doit apprendre à remodeler ses politiques publiques (...) à travers le filtre du calcul économique (...) »¹¹.

En d'autres termes, le marché, qui sacralise la compétition économique, devient un modèle pour les individus. Du côté des droits individuels, « La forme juridique est considérée comme un obstacle à la fluidité des échanges, à la mobilité des personnes et à la circulation des biens »¹². C'est pourquoi : « Selon la théorie néolibérale, il n'est ainsi pas nécessaire de se fonder sur un *plan supérieur* ; reprenant F. von Hayek : le marché est conçu comme l'instance permettant le développement d'un *ordre spontané qui laisse les individus libres d'utiliser leur propre connaissance pour leurs propres buts* »¹³.

Ainsi, selon M. Foucault, l'*homo oeconomicus* (ou sujet affirmant ses intérêts) ne renonce jamais à son intérêt, rendant impossible la constitution d'une unité politique définie par l'existence d'un souverain (car il renoncerait à ses droits). À l'inverse, l'*homo juridicus* (ou sujet obéissant) a accepté : « la négativité, la transcendance, la limitation »¹⁴.

Le paradigme néolibéral joue avec cette frontière entre l'acceptation de confier ses droits individuels à un État ou autre institution souveraine (comme l'UE par exemple) et préserver les droits individuels.

Finalement, lorsque l'on se place du point de vue du néolibéralisme et de sa théorie pure, tout État qui s'étendrait au-delà de « l'État minimal », violerait les droits des individus. Or, nous avons choisi d'aborder le paradigme néolibéral comme un changement profond des politiques socio-économiques, après une période de gestion de ces mêmes politiques par l'État-providence, type d'État devenu un modèle en Europe occidentale et dans nos deux pays étudiés après la Seconde guerre mondiale. Les droits socio-économiques en effet, auraient dû être appliqués par les États du continent des droits de l'Homme, pour compenser les inégalités issues du néolibéralisme. C'est pourquoi, le glissement de l'État-providence vers le paradigme néolibéral, est en contradiction avec la volonté de vouloir imposer un socle de valeurs et de droits socio-

¹¹ Les néolibéralismes de Michel Foucault, par Collectif, in *Raisons politiques*, 2013/4, n°52, Presses de Sciences Po, p.10.

¹² Michel Foucault, visionnaire du droit contemporain, par Antoine Garapon, in *Raisons politiques*, 2013/4, n°52, Presses de Sciences Po, p.45.

¹³ Néolibéralisme, théorie politique et pensée critique, par Geoffroy de Lagasnerie, in *Raisons politiques*, 2013/4, n°52, Presses de Sciences Po, p.64.

¹⁴ Néolibéralisme, théorie politique et pensée critique, par Geoffroy de Lagasnerie, in *Raisons politiques*, 2013/4, n°52, Presses de Sciences Po, p.70-71.

économiques pour tous. Force est de constater que ce paradigme transforme également la société et ses valeurs, à travers le rapport entre les individus, mais aussi de l'État vers l'individu et inversement. Encadrés par nos deux bornes chronologiques (1992-2013), notre travail se focalisera principalement sur les changements de politiques publiques en analysant le rôle et la place de l'État dans l'europanisation et la mondialisation.

Le paradigme néolibéral dans le processus de mondialisation a ainsi provoqué un rééquilibrage global des activités, à travers une évolution et une révolution des secteurs économiques, mais aussi à travers les échanges et une circulation plus intense des biens, des services, des capitaux et des personnes. En effet, « [...] un changement important du contenu des politiques publiques est davantage la conséquence d'une mise en cause accumulée des politiques déjà en place », in (Hall, 1993, p. 277) cité in (Boussaguet et al., 2010, p. 408).

Dans ce contexte de développement de la mondialisation il faut naturellement associer ce phénomène, comme le fait Jacques Delors, avec la construction européenne et le développement des institutions européennes supranationales et internationales, qui deviennent des acteurs principaux dans le système de gouvernance européenne et mondiale. En 2017, nous fêtons les 60 ans du traité de Rome et en 2019, les 70 ans du Conseil de l'Europe. C'est pourquoi, nous admettons que les États européens occidentaux (dont la France et la Suisse) se sont construits ou plutôt reconstruits politiquement et économiquement après la Seconde guerre mondiale sur la base des droits de l'Homme, avec le développement de l'État de droit et de la démocratie. Ces bases constituent la fondation du Conseil de l'Europe tout comme celle de l'Union européenne, présent dans l'art.2 du traité sur l'Union européenne (TUE) : il est d'ailleurs nécessaire de préciser que depuis 2012, l'UE souhaite intégrer la Convention européenne des droits de l'Homme dans sa politique globale¹⁵. Ainsi la promesse qui vient « d'en haut » est de promouvoir, de préserver et de défendre les droits et libertés (y compris plus récemment les droits socio-économiques). Mais le constat, surtout depuis le développement de la mondialisation et du paradigme néolibéral accéléré depuis les années 1980, est une hausse des inégalités sociales et territoriales en Europe,

¹⁵ « Ces principes prévoient notamment d'intégrer les droits de l'Homme dans toutes les politiques de l'Union (en tant que *fil conducteur*), y compris lorsque les politiques intérieures et extérieures se chevauchent, et d'adopter une approche mieux adaptée. », sources : fiches thématiques sur l'UE. Consulté et vérifié le 07/01/21 : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/165/human-rights>

le géographe français Christophe Guilluy parlant même de « fractures » ! Dans ce contexte on observe une avancée, voire même une consolidation du vote en faveur des partis populistes de droite, sans écarter l'idée qu'il existe bel et bien un populisme de gauche¹⁶, alors que les droits socio-économiques (qui nous intéressent en particulier pour notre travail), ne sembleraient globalement pas ou peu appliqués.

On peut ainsi supposer la question suivante : la montée des populismes en Europe correspond peut-être au développement de la mondialisation et à une réponse quant à l'échec de la construction européenne, de satisfaire l'ensemble des droits socio-économiques promis aux citoyens ?

2. Hypothèses de recherche et sources constituées.

C'est pourquoi à travers nos cas étudiés, ce travail de recherche doit permettre de nous demander si :

Le populisme peut se définir aujourd'hui comme une réaction et/ou une opposition au modèle de l'État des droits de l'Homme ?

Avec deux sous-questions :

Cette réaction/opposition se révèle-t-elle en particulier au niveau des droits socio-économiques ? Observe-t-on la promesse d'un contre-État ?

Nous tenterons ainsi à travers cette thèse de doctorat de définir, d'expliquer et de vérifier l'hypothèse de *l'enracinement de deux populismes de droite en Europe, au regard de l'analyse des politiques socio-économiques, dans le processus d'europeanisation et de mondialisation.*

¹⁶ Nous pouvons notamment citer comme références au « populisme de gauche » les ouvrages de Ivaldi, G., Lanzone, M. E. & Woods, D. (2017), *Varieties of Populism across a Left - Right Spectrum : The Case of the Front National, the Northern League, Podemos and Five Star Movement. Swiss Political Science Review*, vol. 23, no 4, p. 354-376. Mouffe, C. (2018), *Pour un populisme de gauche*, Paris : A. Michel. Gandesha, S. (2018), *Understanding Right and Left Populism. Critical Theory and Authoritarian Populism*, vol. 49. Bernhard, L. & Kriesi, H. (2019), *Populism in election times: a comparative analysis of 11 countries in Western Europe. West European Politics*, vol. 42, no 6, p. 1188-1208.

L'hypothèse de départ est de supposer que dans le cadre de la démocratie libérale¹⁷, on constaterait un abaissement des critères économiques et sociaux. Notre travail devra permettre de vérifier cela. C'est pourquoi, nous verrons de quelle manière la promesse des droits socio-économiques faite par les États du continent des droits de l'Homme, mais abandonnée partiellement à la suite de la mise en place du paradigme néolibéral, est responsable de la montée des populismes en France et en Suisse. Ainsi, observe-t-on des divergences fondamentales dans les discours de nos partis populistes en termes socio-économiques ? Les réponses de ces partis politiques sont-elles cohérentes ? Ces mêmes réponses correspondent-elles aux attentes des populations ?

L'objectif de ce travail sera d'analyser et de comprendre la nature des politiques publiques (à caractères socio-économiques) proposées par le Front national devenu Rassemblement national et/ou orchestrées par l'UDC qui est associé au pouvoir en Suisse. Les sources récoltées pour la période d'étude 1992-2013 seront ainsi essentiellement constituées des programmes électoraux (pour les élections présidentielles concernant le FN-RN et pour les élections fédérales concernant l'UDC) ; de même que des entretiens originaux avec des personnages clés des deux partis et l'analyse d'un questionnaire en ligne.

¹⁷ Qui dans son volet économique (l'autre étant le volet politique) intègre l'ouverture des marchés, l'intégration des marchés et le retrait de l'État dans le domaine économique.

3. Cadre spatial, partisan et cadre temporel.

Le cadre spatial de notre étude comparative, nous place dans deux pays d'Europe occidentale (France et Suisse) ayant des structures et des politiques socio-économiques comparables, mais avec une adaptation nuancée au référentiel de marché.

Pour la Suisse : le parti de l'Union démocratique du centre (UDC ou SVP, *Schweizerische Volkspartei* en allemand) est né de la fusion du parti agrarien avec le parti bourgeois en 1971. Parti conservateur de centre-droit, l'UDC s'est transformé progressivement dans les années 1990, sous la direction de la section cantonale zurichoise et de son président charismatique Christoph Blocher, en parti de droite populiste. Depuis la fin des années 1990 et surtout à partir des élections fédérales de 1999, il représente le premier parti du pays en termes de résultats électoraux. Ainsi, le 23 octobre 2007, l'UDC obtient aux élections fédérales 28,9 % des voix. Aux élections fédérales de 2011, l'UDC se positionne à nouveau en tête des scrutins en obtenant 26,6 % des voix. En 2015, le parti augmente même ce score avec 29,4 % des sièges pour finalement connaître une baisse aux dernières élections de 2019 avec 25,6 % soit 53 sièges¹⁸. Au regard des programmes et des discours de ces dernières années, certains politologues (comme O. Mazzoleni) qualifient l'UDC de « parti populiste identitaire » (que nous choisirons d'englober dans la catégorie « national-populiste »¹⁹ et que nous justifierons par la suite). Notre travail devrait nous permettre également de réfléchir à l'utilisation d'une typologie plus précise de ces catégories en science politique, voire de justifier ces sous-catégories.

Le Rassemblement national (anciennement Front national) est, dès son origine, un parti d'extrême droite créé en 1972, qui s'est développé sur la figure charismatique de son président fondateur Jean-Marie Le Pen (président de 1972 à 2010). D'inspiration poujadiste, le parti associa une nébuleuse de courants qui se retrouvèrent sur la défense de l'identité de la France, la libre entreprise et la libre concurrence. Défendant les professions indépendantes, commerçants, artisans et chefs d'entreprises (« le monde de

¹⁸ Source : *Parties and Elections in Europe*. Consulté et vérifié le 07/01/21 : <http://www.parties-and-elections.eu/switzerland.html>

¹⁹ Le programme du parti prône « moins d'État », « une démocratie directe plus importante », « une critique des élites », « une réaffirmation de l'identité suisse », « une méfiance envers l'UE », « une volonté de ne pas intégrer les immigrés, voire une stigmatisation ».

la boutique »), le FN agréa à partir de 1988, la boutique à l'atelier (selon l'expression de P. Perrineau). Le parti connaît alors une profonde mutation dans les années 1990, remettant en question la mondialisation et le néolibéralisme, devenant selon Pascal Perrineau « le premier parti ouvrier de France » aux élections présidentielles de mai 1995. Le FN s'ancre alors sur un populisme identitaire, à travers un fort rejet des étrangers, des élites, de l'eupéanisation et de la mondialisation. Alors qu'il n'obtenait avec Jean-Marie Le Pen « que » 4,30 % des voix aux élections législatives de 2007, le FN réussit à atteindre le score de 13,60 % à celles de 2012 avec à sa tête Marine Le Pen, obtenant deux sièges de députés à l'Assemblée nationale. En 2017 le parti obtenait 13,20 % aux élections législatives fixant le nombre de ses députés à huit²⁰. Malgré ces résultats, le parti est faiblement représenté dans l'arène parlementaire (on compte au total trois députés FN élus à l'Assemblée nationale dans notre période étudiée entre 1992 et 2013²¹). Cette réussite, est due à un changement de stratégie au sein du parti et à une refonte de l'identité politique même du RN. En effet, le RN de Marine Le Pen, au-delà d'une politique de dédramatisation de son parti, vise un « État stratège » plus fort et développe une politique économique plus visible dans ses programmes, faisant évoluer le parti dans la catégorie « national-populiste ». Les succès du nouveau RN sont également importants lors des élections européennes devenant même depuis 2014, le premier parti français en nombre de voix (le suffrage proportionnel étant plus avantageux au RN pour remporter des sièges de députés que le suffrage majoritaire à deux tours). Ainsi le parti frontiste obtient aux élections européennes de 2014, 24,86 % des voix et même 23,31 % aux dernières élections européennes de 2019²². Le succès du parti sur la scène européenne se reporte sur les élections présidentielles, où Marine Le Pen réalise un score de 17,9 % des suffrages exprimés en 2012²³. Elle parvient en 2017 à

²⁰ Source : *Parties and Elections in Europe*. Consulté et vérifié le 07/01/21 :

<http://www.parties-and-elections.eu/france.html>

²¹ Il s'agit de Marie-France Stirbois (9^e législature), Marion Maréchal-Le Pen (14^e législature) et Gilbert Collard (14^e législature).

²² Source : Ministère de l'intérieur via Toute l'Europe.eu. Consulté et vérifié le 07/01/21 : <https://www.touteurope.eu/actualite/europeennes-les-resultats-du-frontrassement-national-depuis-1979.html>

²³ Pour rappel lors de cette élection, elle « battait » déjà son père, qui avait réalisé 16,86% des voix en 2002 lorsqu'il se qualifia pour le second tour des présidentielles.

atteindre 21,3 % des voix²⁴, ce qui la qualifiait pour le second tour des élections présidentielles.

Du côté du cadre temporel (1992-2013), les bornes chronologiques sont définies au départ en 1992 avec la signature de l'Espace Économique Européen (EEE) qui devait permettre de créer un espace de libre-échange (les quatre libertés : biens, capitaux, services et personnes) en associant les membres de l'AELE (7 États dont la Suisse, qui n'étaient pas prêts à intégrer l'UE) à l'UE avec le traité de Maastricht. Cet accord devait également permettre de créer sur le territoire européen un vaste espace où doivent se jouer les enjeux économiques et sociaux. La Suisse, poussée par l'UDC, refuse l'adhésion par référendum en décembre 1992, ce qui la place à ce moment-là dans une position particulière d'isolement et de protectionnisme pour ses entreprises et son modèle de société. La France, de son côté, venait de ratifier le traité de Maastricht (de peu) également par référendum, accédant par la même occasion à l'EEE. Le FN avait fait campagne pour le « non », qui se situait à ce moment-là à 48,95 % des suffrages exprimés contre 51,05 % pour l'acceptation dudit traité²⁵.

La fin de notre étude se situe en 2013 avec le début des négociations pour le traité transatlantique, qui prévoit une zone de libre-échange entre l'UE et les États-Unis, donnant un poids non négligeable aux firmes transnationales face aux États. En effet, ces nouveaux acteurs issus de la globalisation, récupèrent une influence de plus en plus importante dans la gouvernance européenne et mondiale, confirmant le paradigme néolibéral. Entre les deux bornes, on constate tout de même une ouverture de la Suisse à travers des négociations avec l'UE (négociations *bilatérales I* en 2000 et le paquet *bilatérales II*), négociations essentielles pour le pays qui exporte environ 40 % de ses biens, capitaux et services vers l'UE et 20 % vers les États-Unis. C'est pourquoi certains politiciens suisses estiment que le pays doit rompre avec sa situation d'isolement international et européen. Mais l'UDC tente de freiner cette tendance en brandissant la question identitaire. S'étant éloignée de l'UE, la Suisse s'éloigne indirectement des États-

²⁴ Source : Ministère de l'intérieur. Consulté et vérifié le 07/01/21 :

[https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Presidentielles/elecresult_presidentielle-2017/\(path\)/presidentielle-2017/index.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Presidentielles/elecresult_presidentielle-2017/(path)/presidentielle-2017/index.html)

²⁵ Source : France politique. Consulté et vérifié le 07/01/21 : <http://www.france-politique.fr/referendum-1992.htm>

Unis avec le traité transatlantique. Pour ce qui est de la France et des négociations entre l'UE et les États-Unis, le RN se dresse contre cet accord²⁶ ; en s'inspirant du modèle suisse, le FN-RN prône « [...] un protectionnisme intelligent face à la concurrence déloyale [...] pour permettre la réindustrialisation de notre pays²⁷ ».

4. Organisation et structure de la thèse.

Quels sont les liens entre la non-application des droits économiques et sociaux dans le cadre des droits de l'Homme et la montée du populisme de droite en France et en Suisse ? Pour répondre à cette question, nous présenterons notre travail en quatre parties elles-mêmes divisées en plusieurs chapitres.

C'est pourquoi, il serait intéressant dans une première partie d'établir une revue de la littérature sur le populisme depuis ses origines au XIX^e siècle, afin de dégager notre propre définition du populisme et de justifier notre catégorie étudiée, en vue de fabriquer une grille d'analyse à propos des discours socio-économiques populistes.

Puis, à l'aide de l'étude des programmes du FN et des programmes et votations socio-économiques de l'UDC entre 1992 et 2013, nous tenterons d'analyser les politiques socio-économiques proposées, pour vérifier si elles accompagnent le paradigme néolibéral, s'y opposent, ou proposent un positionnement intermédiaire ? Cette partie devrait également nous permettre de vérifier si l'on observe une certaine continuité dans les mesures proposées, ou alors un changement radical voire une adaptation en fonction du contexte, ou de la place du parti dans la vie politique au moment des discours.

À partir de-là, nous pourrions confronter dans une troisième partie l'analyse des programmes à nos sources primaires, constituées d'un questionnaire en ligne et de plusieurs interviews des élus des partis et autres personnages clés. Ce travail nous permettra d'élaborer une « archéologie de leur discours », de même que de vérifier la

²⁶ Accord enterré par Donald Trump et qui sera peut-être relancé par le nouveau président des États-Unis.

²⁷ Source : communiqué de presse de Florian Philippot, vice-président du Front national, daté du 5 octobre 2013. Consulté et vérifié le 07/01/21:
<http://www.frontnational.com/2013/10/le-shutdown-americain-doit-etre-loccasion-denterrer-laccord-de-libre-echange-Etats-unisue/>

concordance du discours de nos deux partis. À ce moment, nous pourrions tenter de positionner d'une manière plus précise leurs discours politiques en termes de droits économiques et sociaux.

Dans une quatrième partie, nous mesurerons enfin les changements socio-économiques à l'aide de l'étude d'exemples révélateurs des politiques de l'emploi, intégrés à notre cadre chronologique, pour vérifier notre hypothèse de départ et démontrer l'adaptation (ou non) au paradigme néolibéral et à la non-application des droits économiques et sociaux dans le cadre des droits de l'Homme. Nous mesurerons les changements sur deux territoires (le Grand-Est et les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne), intégrés différemment à la mondialisation ; territoires où le RN et l'UDC rencontrent d'importants succès.

PARTIE I : ce dont le populisme est le nom.

Chapitre 1—Du populisme des nations aux « nationaux-populismes » de la mondialisation.

Ce qui fait l'unanimité parmi les politologues, c'est la difficulté de donner une définition au concept de populisme. Pour Federico Tarragoni : « Le concept de populisme est très récent (sa formulation date des années 1960 entre Europe, États-Unis et Amérique latine) alors que les manifestations empiriques qu'il appréhende couvrent, au gré des reconstructions, un champ temporel et spatial très vaste, allant du *proto-populisme* de Jules César à J.-M. Le Pen, de l'Égypte nassérienne à l'Argentine péroniste, des *narodniki* russes à S. Berlusconi²⁸ ».

Si l'on s'en tient à cette première approche, le concept de populisme couvre un espace temporel de même qu'un territoire très vaste. Il faut pour notre travail, préciser ces composantes. Par ailleurs, comme l'indique Guy Hermet, « [...] le populisme est une idéologie sans théoriciens », in (Hermet, 2001, p. 70). En effet, les différences sont trop importantes entre les mouvements et partis taxés de populistes pour trouver une idéologie commune. Il précise tout de même en se basant sur les réflexions de Peter Wiles, que « [...] l'orientation maîtresse de l'idéologie populiste tient en sa nature négatrice [...] Négateur, il l'est en ce que ses discours et ses projets s'inscrivent sans rémission en faux face à la quasi-totalité des principes, des composantes institutionnelles et des pratiques personnelles des pouvoirs existants. », in (Hermet, 2001, pp. 70–71).

Nous allons dans un premier temps, à travers des exemples choisis, tenter de faire ressortir les caractéristiques du populisme à travers l'histoire, depuis sa première apparition en Europe jusqu'à aujourd'hui. Nous ne dresserons pas, comme l'a notamment fait Guy Hermet dans son ouvrage, *Les populismes dans le monde*, une revue de l'histoire sociologique et de la pensée de ces mouvements, mais nous tenterons de cibler notre travail sur les caractères spécifiques des populismes liés au développement de la mondialisation, qui permettront de mieux cerner notre objet d'analyse.

Nous verrons dans une deuxième partie si des récurrences apparaissent et si nous pouvons les isoler, pour mieux comprendre les aspirations du populisme d'aujourd'hui.

²⁸ in, Federico Tarragoni, *La science du populisme au crible de la critique sociologique : archéologie d'un mépris savant du peuple*, in (Collectif, 2013).

Ceci nous permettra dans un troisième temps d'aborder la justification contextuelle du sujet, avant de proposer notre définition des populismes et de poser les hypothèses de recherche ainsi que la méthodologie.

1. La naissance du populisme à la fin du XIX^e siècle durant l'industrialisation.

1.1. Les *Narodniki* russes et l'appel au peuple.

La fin du XIX^e siècle « [...] a vu se mettre en place deux puissantes idéologies rivales, libéralisme et marxisme, capables de donner sens et de structurer l'ensemble de l'activité humaine, de l'économie au politique en passant par le social. Les partis, sur le plan politique, constituaient l'expression de clivages historiques, dont celui de classe était incontestablement le plus puissant », in (Meny & Surel, 2000, p. 13). Le libéralisme se fondait alors entre autres sur les théories d'Adam Smith et « sa main invisible qui dirigeait le marché » à savoir, un retrait de l'État dans les affaires économiques et sociales au profit de l'économie qui devait se réguler d'elle-même par le libre-échange. Ce principe encore d'actualité dans les thèses néolibérales, entraînait de fortes inégalités que Karl Marx dénonçait déjà, au milieu du XIX^e siècle. Pour K. Marx, la société industrielle se divisait entre le capital et le travail, entre ceux qui possédaient et ceux qui n'avaient que leur force de travail à offrir. Dans la théorie marxiste, la nouvelle classe ouvrière ne pouvait que se révolter, face au capital qui exploitait sa force de travail. Ainsi, la classe ouvrière devenait une « classe pour soi » qui se regroupait en coalition, avec des associations syndicales et une véritable mobilisation collective, qui fonctionnait à l'aide de grèves, de manifestations et de luttes face aux possédants (la bourgeoisie industrielle), alors que les paysans demeuraient une « classe en soi », n'étant pas organisés comme les premiers, n'étant pas unis les uns aux autres de par leur mode de production ou leur genre de vie. Le courant intellectuel russe des *Narodniki* prend son envol dans ce contexte. Ce courant originaire de l'intelligentsia russe, tente d'éduquer la classe paysanne « pour l'amener par la révolution à l'émancipation sociale », in (Deleersnijder, 2006, p. 23). Alexandre Herzen, Nicolas Tchernichevski, Georges Plekhanov, Michel Bakoutine, sont des figures emblématiques du mouvement qui regroupe une centaine, mais parfois seulement une dizaine d'étudiants surtout en

médecine ou des « [...] médecins déjà formés, des membres des professions libérales, des professeurs contraints de quitter leur chaire pour propos subversifs, des officiers ou fonctionnaires en rupture de ban s'ajoutant à des idéalistes d'autres provenances, notamment aristocratique [...] », in (Hermet, 2001, pp. 174–175).

Le mot *narodniki* qui vient du terme russe *narodnitchestvo*, signifie « populisme des populistes », in (Taguieff, 1997, p. 15). Il apparaît vers 1870 pour désigner un mouvement révolutionnaire officiant entre 1840 et 1880 et radicalement situé à gauche. Même si cette approche dégage certaines faiblesses, « [...] elle envisage l'apparition du mot plutôt que l'émergence effective d'une pratique qui la précède. », in (Hermet, 2001, p. 151). Nous démarrerons notre analyse avec ce mouvement, car c'est la première fois que le mot correspond à la chose : « Ces populistes baptisés sur le tard témoignent d'un amour ineffable pour les masses populaires ou plutôt paysannes, avec lesquelles ils n'ont pourtant rien de commun [...] Les populistes russes ne professent donc pas d'idéologie à proprement parler et n'entendent pas en produire. Ils n'ont qu'une règle de conduite et une conviction : l'action avec et pour le peuple, le sacrifice personnel à son service en ce qui concerne la règle de conduite ou la norme de vie, et la conviction que le salut de la terre russe ne viendra que de ses paysans réduits au servage. », in (Hermet, 2001, p. 170). Chantal Delsol, précise : « Dans cette affaire, les populistes pensaient pour le peuple et en son nom, ce qui est toujours un peu inquiétant, mais ils défendaient pour le peuple un simple bonheur, ou, s'il on veut, le droit de vivre comme des paysans russes, travaillant la terre sans s'en voir voler le produit par des instances discrétionnaires, et pratiquant la solidarité de village qu'on rencontre dans tous les lieux du monde. », in (Delsol, 2015, pp. 64–65). Les *narodniki* ne souhaitent pas passer par le parlementarisme naissant en Europe mais voulaient directement fédérer les communautés paysannes pour qu'elles deviennent, si on reprend les théories de Karl Marx, une « classe pour soi » capable de se révolter contre le despotisme du Tsar Alexandre II. On peut ainsi voir dans ce mouvement un premier populisme, qui se traduit par un « appel au peuple », qui serait ici composé de la classe paysanne et obtenant l'abolition du servage en 1861, mais ne récupérant pas les terres qu'ils cultivent. Cette première forme de populisme peut intéresser notre étude car elle met en avant, la volonté de fédérer une classe sociale (réduite à la masse paysanne) qui se réfère au « peuple », pour tenter de faire remonter leurs revendications aux classes dirigeantes. Cet « appel au peuple » russe dans un régime autoritaire, lie pour la

première fois une classe dirigeante que l'on peut considérer comme une élite (les *narodniki*) à un élément du peuple (la classe paysanne), qu'il veut guider sur le chemin de l'émancipation et de la révolte. L'élément populiste devient ainsi un ersatz du peuple qui parle en son nom.

1.2. Le boulangisme en France et l'antiparlementarisme.

La France a perdu la guerre de 1870-1871 face à l'Allemagne et s'est dotée à nouveau d'une République, la III^e du nom. C'est dans un contexte de montée de l'antisémitisme et de la crise industrielle et sociale en France qu'apparaît ce mouvement, dirigé par le général Boulanger, alors limogé de l'armée en 1887, date à laquelle le mouvement se développe. Élu député en 1889, le général Boulanger devient « un chef ovationné qui parle au nom du peuple pour prendre le pouvoir », in (Winock, 1997, p. 78). Michel Winock décrit le programme jugé « négatif » de ce mouvement protestataire qui se rapproche des partis populistes d'aujourd'hui, sans être nommé ainsi : « Contre le parlementarisme et la corruption [...] Moraliser la vie publique est un leitmotiv. Le boulangisme s'oppose à un régime d'autre part inefficace : absentéisme des députés, manque de cohérence de la politique générale, absence de réforme. Il dénonce l'accaparement du pouvoir par les opportunistes, ces républicains modérés, anticléricaux, aventurés dans une entreprise coloniale qui détourne les Français de la Revanche, qui sont également rejetés par les tenants d'une politique sociale, les adversaires des lois laïques et les patriotes. Le vrai mal provient de la séparation qui s'agrandit entre ce que d'autres appelaient le pays légal, la classe politique, et le pays réel, le suffrage universel. C'est pourquoi l'ancien clivage gauche-droite ou républicains-monarchistes est dépassé. », in (Winock, 1997). On retrouve déjà dans le boulangisme les origines de l'opposition entre « eux » et « nous », c'est-à-dire entre les élites de la classe politique qui semblent corrompus et le peuple à qui on a retiré le pouvoir. Toujours selon M. Winock, le général Boulanger souhaite par ailleurs « rétablir l'autorité de l'État tout en s'appuyant sur le suffrage populaire », in (Winock, 1997). Par ailleurs, « [...] il oppose au modèle alors dominant de l'État faible de la démocratie parlementaire le projet d'une démocratie plébiscitaire et unificatrice soutenant un État fort légitimé par le suffrage universel. », in (Hermet, 2001, p. 182).

On retrouve également dans ce mouvement l'appel à une démocratie plus directe et une méfiance envers le régime parlementaire. Le boulangisme semble bien être l'ancêtre des mouvements populistes en France, rassemblant tous les mécontents des grandes villes (le boulangisme est un mouvement urbain) de la république parlementaire, encore tiraillée entre un État fort symbolisé par l'Empire ou la Monarchie et la République qui, alors instable, paraît être un État faible. Les mécontents se retrouvent également dans les catégories sociales les plus fragiles et touchées par la crise économique, à savoir les ouvriers. M. Winock précise qu'à ce populisme jugé « protestataire », est associé au même moment en France un populisme « identitaire », qui oppose cette fois-ci comme l'indique Taguieff, « ceux d'ici » à « ceux d'en face », in (Winock, 1997). Cette France antisémite, est notamment nourrie par les écrits d'Édouard Drumont qui, avec son livre *La France juive*, rencontre un franc succès. L'exemple du boulangisme est révélateur cette fois-ci des régimes parlementaires naissants en Europe. Contrairement aux *narodniki*, qui s'attribuaient la représentation du peuple sans aucune base légitime, le boulangisme utilise le parlementarisme et ses faiblesses pour tenter de conquérir le pouvoir de l'intérieur. Ce populisme se rapproche ainsi de l'image que nous avons des populismes contemporains car il est légitime (Boulangier a été élu par une partie du peuple), et pense s'adresser au nom du peuple, déçu par le pouvoir en place. Le populisme de Boulangier pense poser les bonnes questions et apporter les bonnes réponses au peuple, se démarquant ainsi des politiques menées par les dirigeants de la III^e République.

1.3. Les populismes en Amérique et la critique des élites.

1.3.1. *La contestation des Grangers aux États-Unis.*

Guy Hermet nous indique que le populisme « [...] des États-Unis se développe durant les années 1890, parmi les petits agriculteurs et chefs d'entreprises appauvris par les suites de la guerre de Sécession qui s'insurgent alors contre le monopole des compagnies de chemin de fer, des banques et des grandes firmes qui rognent leurs revenus et les conduisent à la faillite. », in (Hermet, 1997, p. 43) ». Ces *Grangers*, forment la base « [...] d'un populisme réformiste plutôt que subversif en ce qu'il se borne à dénoncer les abus commis par la classe politique ou par les magnats de l'économie. Mais aussi celui d'un

populisme ethnique en un sens, parce que traduisant la hantise d'une déchéance sociale ressentie par une masse de petits Blancs, persuadés d'être seuls à pouvoir se réclamer d'une authenticité américaine à leurs yeux protestante et référée à une immigration première issue de l'Europe du Nord. », in (Hermet, 2001, p. 193).

Ceci entraîna la création du *People's Party* en 1892, mouvement plébéien et anti-élitiste. Ces derniers se révoltent ainsi face à la domination capitaliste des grands monopoles. Ce mouvement se dresse contre les puissants mais ne relève pas un caractère nationaliste, respectant d'emblée les « [...] institutions existantes et recourant à la stratégie électorale plutôt qu'aux manifestations de rue. », in (Hermet, 2001, p. 195). Cette forme de populisme s'éloigne de ce que nous recherchons, à savoir un « populisme légitime », issu des urnes considérant qu'il possède les solutions aux problèmes de la société. Le fait de représenter le peuple dans une assemblée confère une plus grande légitimité que celle des *Grangers* qui en plus, ne défendent qu'une partie des intérêts de la population.

1.3.2. *La pratique du populisme en Amérique latine.*

Guy Hermet précise qu'en Amérique latine, le « national-populisme » s'exprime à la fin du XIX^e siècle et durant le début du XX^e siècle sous divers traits, devenant la terre d'élection du populisme. « Bien avant Perón ou Vargas, les précurseurs du populisme latino-américain sont les *caudillos* du XIX^e siècle, dont le rôle peut s'interpréter comme un premier avatar de la transplantation caricaturale en Amérique latine du libéralisme de l'Europe et des États-Unis. », in (Hermet, 2001, p. 208). On les retrouve en Argentine (Juan Manuel de Rosas), au Chili (Diego Portales) ou encore au Guatemala (Rufino Barrios) voire même à Cuba (Fulgencio Batista). Leur influence tient de leur charisme et leur point commun est que « [...] tous ont fondé leur autorité acceptée comme légitime non seulement sur la démonstration de leur force mais également, du moins au début, sur des relations de loyauté qu'ils s'employaient à renforcer aussi bien dans le gros de la population que chez les intermédiaires qui les aidaient à maintenir leur popularité. », in (Hermet, 2001, p. 210). Ce populisme se reconnaît à travers un leader charismatique : « Tel est le rôle que le dictateur Getulio Vargas a rempli au Brésil de 1930 à 1945, et que le général Perón a joué aussi en dépit des apparences en Argentine de 1946 à 1955. », in (Hermet, 1997, p. 44). P. Milza précise que « [...] le péronisme, et plus largement les régimes populistes latino-américains, sont déterminés, c'est l'interprétation que donne

Germani, par la destruction primaire de la société, celle qui rend disponibles des masses préindustrielles, notamment le prolétariat tout nouvellement arraché à ses racines rurales qui forment la grande masse des descamisados [...] », in (Milza, 1997, p. 120).

Toujours en se basant sur les observations de Gino Germani, G. Hermet indique que ce dont les grands leaders populistes « [...] se préoccupent, sans le confesser, est de donner aux masses une impression de participation, afin d'ouvrir une soupape d'échappement à des tensions sociales devenues alarmantes. », in (Hermet, 2001, pp. 223-224). L'expérience populiste en Amérique latine nous indique que les leaders charismatiques ont réussi à se maintenir au pouvoir en trompant le peuple, à travers des mesures qui laissent croire à ce dernier que l'on se préoccupe de lui et que l'on répond à ses attentes. Ces mesures se traduisent dans le Brésil de Vargas par : « [...] l'anti-impérialisme, un nationalisme sourcilleux, le favoritisme social à l'égard des ouvriers, les mesures symboliques à l'endroit de telle ou telle autre catégorie, les grands investissements destinés à affermir l'image de la puissance du pays et à combler l'opinion publique de fierté, le dirigisme économique, la croissance indéfinie du secteur public, la pratique des déficits budgétaires [...] », in (Hermet, 2001, pp. 225-226). L'objectif n'est pas de développer l'État-providence en incluant toutes les catégories sociales mais « [...] d'inclure dans une espèce de pacte populiste tacite certaines catégories transformées en clientèles solidaires du gouvernement de Vargas. », in (Hermet, 2001, p. 227). Dans cette partie du monde, populisme rime avec autoritarisme : ici, le peuple a abandonné le pouvoir aux mains de dictateurs populistes qui ont pour figure celle du leader charismatique. Cette forme de populisme s'éloigne de notre objet d'étude car nous tentons de vérifier l'influence des populismes dans un régime démocratique. On peut tout de même garder à l'esprit la figure du leader charismatique, qui est une figure constante du populisme.

Avec l'industrialisation et le développement du capitalisme et du libre-échange, naissent des mouvements qui constituent une troisième voie dans les régimes démocratiques parlementaires en Europe ou aux États-Unis. Chantal Delsol intègre cette idée de troisième voie en se basant sur les *Grangers* américains, qui développent des idées qui ne sont pas admises par les deux grands partis à savoir les Républicains et les Démocrates, du moins dans un premier temps. Ce mouvement dit populiste fait remonter les attentes de la population, attentes qui sont reprises par les partis de

gouvernement adoptant les thèses des populistes qu'ils combattaient auparavant, in (Delsol, 2015, p. 67). Ces mouvements populistes proposent ainsi une volonté de défendre un peuple, parler au nom du peuple et opposer le peuple contre les premiers « gagnants de l'industrialisation », à l'aide de mécanismes qui englobent la révolte populaire avec une démocratie plus directe ou encore un semblant de démocratie, comme c'est le cas dans le Brésil de Vargas par exemple, lorsqu'il choisit d'encadrer la population à travers un « [...] réseau de syndicats non revendicatifs de type corporatiste inféodés à l'État. », in (Hermet, 2001, p. 227). « Le populisme des Latino-Américains et celui des Européens ne doivent par conséquent pas s'interpréter à l'identique. En Europe, il revêt une tonalité antiparlementaire et même autoritaire dominante. En Amérique latine, il répond à une revendication démocratique [...] », in (Hermet, 2001, p. 240).

2. Les populismes après la Seconde guerre mondiale et l'expérience fasciste.

2.1. Contexte.

Les années 1920 et 1930 ont vu la montée des partis nationalistes et fascistes en Europe mais surtout la prise de pouvoir par ces derniers dans un certain nombre de pays en Europe (et notamment en Italie et en Allemagne). Cet épisode qui marque un profond bouleversement dans l'Histoire, va avoir pour conséquence de catégoriser les partis d'extrême droite et de les amalgamer aux partis fascistes.

Didier Musiedlak précise : « C'est toutefois avec le fascisme que le populisme entretient les rapports les plus complexes. La doctrine fasciste, dans son acceptation générique, se reconnaît pleinement dans un mouvement à caractère populiste : c'est l'appel au peuple qui devait permettre la renaissance de la nation, en Italie comme en Allemagne. La thèse selon laquelle le populisme serait consubstantiel au fascisme est en outre confortée par la prédominance supposée des classes moyennes dans le mouvement. », in (Esposito et al., 2012, p. 64). Dans le même temps, le monde a changé. Il est découpé dorénavant entre les démocraties libérales à l'Ouest, les dictatures communistes à l'Est et les pays du tiers-monde issus de la décolonisation, qui se regroupent pour certains dans le mouvement des non-alignés.

2.2. Les populismes de la décolonisation et la place du leader charismatique.

Bon nombre de leaders qui ont accompagné la décolonisation ou l'indépendance de leurs pays ont été taxés de populistes. Margaret Canovan les a classés dans sa catégorie de dictatures populistes : « Nasser le fut en Egypte, Sékou Touré en Guinée ainsi que Sukarno en Indonésie [...] ce trio emblématique peut être complété, liste non exhaustive, par Atatürk en Turquie, Banzer en Bolivie, Bhutto [le père] au Pakistan, Cardenas au Mexique, Castro à Cuba, Chavez au Venezuela, Collor de Mello au Brésil, Eltsine en Russie, Fujimori au Pérou, Kadhafi en Libye, Khomeiny en Iran, Lumumba au Congo, Menem en Argentine, Milosevic en Yougoslavie, [...] etc. », in (Deleersnijder, 2006, p. 102). Guy Hermet les classe dans trois catégories spatiales à savoir la catégorie indo-pakistanaise, arabo-islamique et extrême-orientale. On peut retenir de la catégorie indo-pakistanaise « (...) la personnalisation fatale de la politique », in (Hermet, 2001, p. 301). En Inde, Indira Gandhi « (...) s'approprie quatre traits d'un populisme très classique : en premier lieu, l'intervention d'une figure providentielle, la sienne puis celle de Rajiv Gandhi, issue d'une dynastie familiale d'élite ; ensuite le recours à une rhétorique d'appel au peuple civique (le *dêmos*) et non à un quelconque peuple ethnique (*l'ethnôs*) ; en troisième lieu, un exercice passablement autoritaire du pouvoir ; enfin, la mise en œuvre effective de certaines réformes d'envergure. », in (Hermet, 2001, p. 303). Ces dictatures populistes ont marqué le développement de leurs pays respectifs, en s'appuyant sur la position du leader charismatique. Ce dernier, a grandement influencé le destin du pays par des mesures socio-économiques que l'on peut juger clientélistes, qui lui ont permis de se maintenir au pouvoir. Comme pour l'Amérique latine, cette forme de populisme ne correspond pas à notre recherche. En effet, elle se développe dans un contexte d'autoritarisme ; ici, le populisme ne cherche pas à conquérir le pouvoir de l'intérieur mais sert au maintien du pouvoir en place par des mesures qui trompent ou flattent le peuple.

2.3. Le poujadisme en France et la critique des élites.

Ce populisme est caractéristique de la France de la IV^e République. Le mouvement Poujade trouve ses racines dans l'industrialisation et la peur pour les travailleurs des milieux ruraux, d'entrer dans la catégorie des « perdants de l'industrialisation ». Ainsi

Pierre Poujade qui veut se lancer dans une carrière politique lors des élections législatives de janvier 1956, se rallie au slogan suivant : « Nous défendrons la structure traditionnelle de l'économie française. », in (Winock, 1997). Selon M. Winock : « Le populisme protestataire de Poujade s'en prend aux parlementaires, aux technocrates, aux intellectuels, à toute cette élite parisienne, qui a perdu le sens du terroir. À sa manière il continue les combats des radicaux et du philosophe Alain, celui des petits contre les gros. », in (Winock, 1997). On retrouve ici la caractéristique du populisme s'attaquant aux élites, s'opposant à l'ordre établi et au parlementarisme. Guy Hermet précise que ce mouvement n'est pas encore un mouvement populiste moderne, car il était tourné vers le passé. En effet, le mouvement poujadiste s'inscrit dans un refus de la modernité et de l'industrialisation, en reprenant les principales caractéristiques des populismes du XX^e siècle. De plus il fut un mouvement très bref dans le temps, car il ne survivra pas à l'arrivée de la V^e République en 1958. Comme pour le mouvement du général Boulanger, le populisme de Pierre Poujade s'inscrit dans la critique du parlementarisme et des élites en place. Il considère que la modernité est néfaste pour la France et propose des politiques qui défendent une partie du peuple français, la partie la plus fragile. Pierre Poujade se pose ainsi en tant que tribun du peuple, aux côtés d'un certain Jean-Marie Le Pen, qui reprendra cette posture avec le Front national.

2.4. L'enracinement du populisme en Europe dans les pays développés.

Les années 1970 voient la naissance des deux partis qui intéressent grandement notre travail à savoir, le Front national et l'Union démocratique du centre suisse. Nous allons étudier leur naissance avant d'approfondir ultérieurement. C'est en 1972 qu'est fondé par Jean-Marie Le Pen le Front national en France, regroupant divers courants d'extrême droite. La principale caractéristique des débuts du Front national, tient dans son hétérogénéité idéologique. Concernant son programme économique, le Front national reprend les traits des partis populistes scandinaves, fustigeant « l'interventionnisme dirigiste et la fiscalité spoliatrice », in (Hermet, 2001, p. 364). Le FN à sa création est bien ancré à l'extrême droite de l'échiquier politique (refusant tout compromis avec la démocratie), mais il évoluera dans une mouvance « national-populiste » par la suite.

C'est dans un climat hostile à l'immigration au début des années 1970, que naît l'Union démocratique du centre (UDC). Fondée en 1971, l'UDC a été jusqu'à la deuxième moitié des années 1980 un parti conservateur de centre droit, avant d'adopter un processus de radicalisation, in (Mazzoleni, 2008, p. 29). Sa base est principalement paysanne, regroupant le Parti des paysans, artisans et indépendants (PAI) et le Parti démocratique suisse des cantons de Glaris et des Grisons. À ce moment-là, il ne relève pas de la catégorie du populisme. La mouvance populiste en suisse se concentre surtout dans l'Action nationale, les Républicains et Vigilance. L'Action nationale naît en 1961 à Winterthur, dans le canton de Zurich et base son programme sur une politique anti-immigration et le refus de toute négociation avec les puissances étrangères (Mazzoleni, 2008). Le journaliste et éditeur James Schwarzenbach, qui était une figure emblématique de l'Action nationale, démissionne en 1970 pour lancer en 1971 le Mouvement d'action républicaine ou Parti des républicains : « Bien que moins ouvertement hostile à l'*establishment* qu'Action nationale, et tout en cherchant à diversifier sa thématique, le Parti républicain reste lié au thème du surpeuplement. », in (Mazzoleni, 2008, p. 17).

Le dernier mouvement populiste Vigilance, est fondé en 1964 et se développe principalement à Genève. Parti anti-immigration, il lutte également contre le poids de l'État et la fiscalité, mais aussi contre les élites des partis de gouvernement (Mazzoleni, 2008). En Suisse, le populisme est bien présent avant l'arrivée de la mondialisation, mais se disperse dans des mouvements à très faibles capacités électorales. La tendance populiste va se synthétiser dans les années 1990 auprès de l'UDC, qui verra ses premiers succès électoraux et dans le même temps, évincera progressivement de la scène politique les autres mouvements à caractère populiste.

Dans un monde industriel en plein changement touché par les crises et les chocs pétroliers, les populismes se développent grandement depuis les années 1970 en Europe et notamment en Scandinavie, en « réaction contre la lourdeur des impôts et le poids de l'État », in (Hermet, 2001, p. 349). Leur création remonte au début des années 1970 notamment pour le Parti du progrès danois qui naît en 1972 à l'initiative de Mogens Glistrup. Pour G. Hermet ce populisme se fonde sur la critique de l'État-providence et des partis de gouvernement. En Norvège, le parti d'Anders Lange est fondé en 1973 avant de se nommer Parti du progrès norvégien (en 1976). Il milite pour

la réduction des impôts et l'intervention de l'État. Ces deux partis développent un contre-paradigme, celui du retrait de l'État-providence, dans des pays qui connaissent un État fort adoptant une politique keynésienne, c'est-à-dire une politique socio-économique axée sur la croissance économique associée à une redistribution des richesses insufflée par l'État. Le pendant de cette politique est naturellement un système d'imposition efficace et élevé, qui permet de mener à bien les grandes politiques de l'État.

L'État-providence qui a accompagné le développement des pays industrialisés d'Europe depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, est ainsi fortement critiqué par les partis populistes qui naissent dans les années 1960-1970. Ces derniers préfigurent déjà peut-être le changement qui va s'opérer dans la décennie suivante, où la libéralisation des échanges au niveau planétaire fera reculer l'État-providence.

2.5. Bilan de l'approche historique à propos du populisme des nations.

À travers cette approche, on peut constater que dans l'histoire des populismes, différents mouvements nationaux sont possibles, suivant le régime politique ou encore la question de légitimité. Par ailleurs, on observe des mouvements que l'on peut qualifier d'« illégitimes » (comme les *narodniki* russes ou les *Grangers* américains), qui exercent un appel au peuple (en réalité à une partie du peuple) alors qu'ils n'ont pas été élus, formant ainsi une élite « manipulatrice ». L'autre forme de populisme que l'on peut définir, est celle présente dans les régimes démocratiques et parlementaires, que l'on peut qualifier de « populisme légitime ». Dans ce cas de figure, les populistes ont réussi à conquérir la représentation par le biais des urnes (c'est le cas des deux exemples français du général Boulanger et de Pierre Poujade). Après le choc de la Seconde guerre mondiale et les débuts de la guerre froide, les démocraties libérales ayant pour modèle les États-Unis s'opposent aux dictatures communistes. C'est dans ce contexte que naissent dans les pays industrialisés et démocratiques mais aussi dans les dictatures postcoloniales des mouvements populistes. Dans les démocraties libérales, le populisme se dresse tout d'abord contre l'État-providence, qui était le modèle gagnant de l'après-guerre, permettant la reconstruction et le passage vers la modernité. Cette modernité va se traduire par l'ouverture des frontières et la mondialisation, qui va bouleverser la structure des États-nations et les questions liées à l'identité. Dans un monde en plein

changement, acceptant l'entrée des pays en développement puis les anciennes dictatures communistes dans le marché économique, les citoyens des pays développés vont se questionner sur la pérennité de leur emploi, leur niveau de vie. Le populisme à partir de ce moment n'est plus uniquement lié à la nation et aux problèmes nationaux, mais entre dans une problématique mondiale. Pour autant peut-on relier les populismes entre eux ? Jusqu'à la veille de la dernière mondialisation (fin des années 1970-début des années 1980), les populismes étaient présents dans des régions du monde aux caractéristiques très différentes. Avant la Seconde guerre mondiale, ils pouvaient se retrouver autant dans des régimes démocratiques que dans des régimes autoritaires. Après la Seconde guerre mondiale, les populismes étaient présents dans les pays qui venaient de subir la décolonisation et dans les démocraties libérales, qui s'opposaient aux dictatures communistes. Ainsi, chaque bloc de pays avait ses problèmes spécifiques et les partis populistes défendaient des politiques à vocation nationales. Avec la mondialisation, les questions deviennent globales et le populisme prend le parti d'une troisième voie, face aux partis de gouvernements. La mondialisation marque en effet, une véritable rupture dans l'analyse des populismes et surtout de leur influence en termes de politiques publiques.

3. Le développement du « national-populisme » en réaction à la mondialisation.

3.1. Les effets de la mondialisation.

C'est à partir des années 1980 que la science politique s'intéresse grandement à ce phénomène sans pour autant réussir à le définir clairement : « Alors que la plupart des partis politiques peuvent être situés par rapport à des filiations historiques, définis au regard d'un ensemble de valeurs (positives et négatives), identifiés sur une échelle gauche/ droite, les partis ou mouvements populistes se montrent rebelles à toute tentative systématique de classification ou d'identification. », in (Meny & Surel, 2000, p. 16).

Le populisme avant les années 1970 est plutôt une tendance, un style dans la politique, alors qu'il devient avec la mondialisation, un phénomène qui s'enracine sur l'ensemble

de l'échiquier politique. L'expérience du fascisme en Europe a pour un certain temps relégué les aspirations nationalistes, qui vont être reprises à nouveau dans des partis politiques « nationaux-populistes », qui s'installent dans toute l'Europe. Les effets de la mondialisation qui entraîne une ouverture des frontières et des échanges en terme migratoire (qu'ils soient légaux ou illégaux), peut expliquer le regain du nationalisme dans les pays développés. L'identité des pays semble bafouée selon les partis populistes, qui se présentent comme les défenseurs de l'État-nation face à la globalisation (volet culturel). Par ailleurs l'État-providence, qui représentait un État fort permettant de défendre les acquis des citoyens, commence à s'effacer en opposition au néolibéralisme (volet économique). Ainsi les partis populistes prônent « un retour du politique pour contrer les impératifs structurels de la mondialisation dans la politique économique », in (Bornschieer, 2005, p. 418).

3.2. Les différents emplois du terme « populisme ».

Le concept de populisme peut, depuis les années 1980, se différencier selon l'emploi que l'on fait du terme. Il n'est plus, comme cela a été le cas précédemment, un concept unique pour désigner un mouvement présent d'une manière éphémère dans les pays développés à économie de marché, les pays du bloc communiste, ou encore les pays en développement sous la forme de dictatures populistes. Il devient désormais un concept utilisé dans de nombreuses situations car il désigne une attitude, des mouvements ou un discours, très présent dans nos sociétés actuelles et qui s'enracine.

En premier lieu : « Le mot est l'objet d'un discours politico-médiatique ; il est alors utilisé dans un sens au moins polémique, voire péjoratif, comme synonyme de démagogie. Traiter quelqu'un de populiste correspond à une critique, voire une insulte. », in (Esposito et al., 2012, p. 8). Le terme « populiste » est ainsi utilisé pour désigner une personne ou l'attitude d'une personne dans un contexte bien particulier. Nous cherchons plutôt à démontrer dans notre étude, l'attitude d'un mouvement en réaction à des effets externes et internes de la politique.

En second lieu : « Le terme populisme, dans le discours des politistes et des sociologues, est fréquemment employé pour qualifier des mouvements nationalistes d'extrême droite, en lutte contre la globalisation. On parlera alors des populismes identitaires ou d'un nouveau national populisme ou encore d'un populisme patrimonial. », in (Esposito

et al., 2012, p. 9). P.-A. Taguieff introduit la notion de « national-populisme » pour mettre en avant le caractère nationaliste de ce type de partis. Cet emploi du terme populiste désigne ainsi selon P.-A. Taguieff, des partis protestataires (contre les élites, l'Europe, les mauvais côtés de la mondialisation), et/ou identitaires (contre les immigrés et le multiculturalisme). À Michel Winock de préciser que « [...] c'est le surgissement et l'essor du Front national en France sous la direction de Jean-Marie Le Pen dans les années 1980 qui ont provoqué l'utilisation du concept de « national-populisme » [...] », in (Winock, 1997).

Le populisme patrimonial quant à lui est un concept introduit par le politologue Dominique Reynié qui le définit comme le fait de « [...] pouvoir défendre la prospérité et l'identité du peuple, d'une nation, menacées par l'Europe, par l'immigration musulmane et le multiculturalisme qu'elle engendre [...] Il peut parfaitement se combiner avec une adhésion à la globalisation. », in (Reynié, 2011, p. 152). Ce dernier distingue le patrimoine matériel qui est le niveau de vie, et le patrimoine immatériel, qui est le style de vie, in (Reynié, 2011, p. 16).

En dernier lieu : « [...] le populisme est l'objet du discours philosophique qui l'utilise pour penser la démocratie. Le populisme peut en effet être considéré comme une pathologie du fonctionnement de nos systèmes démocratiques et, en tant qu'il se positionne à la marge de ces derniers, il est un facteur de leur fragilisation. », in (Esposito et al., 2012, p. 9). Cette approche est décrite par Mény et Surel comme une analyse normative du populisme : « La pathologie n'a de sens que par rapport à une normalité dont il faut définir les traits. Or cette définition est problématique, car la démocratie est à la fois un ensemble de valeurs fondamentales, de principes de gouvernement (séparation des pouvoirs, indépendance judiciaire), de mécanismes institutionnels et procéduraux caractérisés par leur évolution et leur diversité dans le temps et l'espace. », in (Meny & Surel, 2000, p. 17).

On peut également présenter le populisme comme l'a fait E. Laclau, comme « une manière de construire le politique », in (Laclau, 2008, p. 11). L'auteur présente notamment les travaux de Worsley qui « [...] voit le populisme non comme un type d'organisation ou d'idéologie à comparer avec d'autres types comme le libéralisme, le conservatisme, le communisme ou le socialisme, mais comme une dimension de la culture politique qui peut être présente dans des mouvements politiques très différents », in (Laclau, 2008).

On constate ainsi une approche réductrice du terme (celle de l'attitude, de la personne), une approche globale (une pathologie dans le fonctionnement des systèmes démocratiques) et une approche intermédiaire (pour désigner un mouvement). On peut ainsi se demander s'il est plus juste de qualifier le Front national de parti « d'extrême droite », de parti « populiste de droite », de parti « national-populiste » ou encore de parti « populiste de la droite radicale » ?

Pour notre travail, nous nous baserons essentiellement sur l'approche intermédiaire du concept car nos partis étudiés, à savoir le Front national et l'Union démocratique du centre, sont des mouvements qui ont connu des changements en termes de structure mais aussi de programmes et deviennent des partis « nationaux-populismes » en réaction à la mondialisation.

3.3. Le développement du « national-populisme ».

Selon Pierre Milza : « Le discours « national-populiste » s'est constitué à la fin du XIX^e siècle dans le contexte d'un bouleversement radical de la société française et de sa culture, lui-même relié aux effets de la seconde révolution industrielle et aux innovations technologiques et scientifiques qui ont accompagné celle-ci. », in (Sirinelli & (Dir.), 2006, p. 719). L'auteur précise qu'à chaque grandes modifications socio-économiques, ce discours s'est accéléré : « Michel Winock en a souligné l'enracinement dans la culture politique du « national-populisme », de Barrès à Drumont, de Drieu la Rochelle à Pujade, en passant par les promoteurs de la Révolution nationale [...] », in (Sirinelli & (Dir.), 2006, p. 720). Depuis le XIX^e siècle, le « national-populisme » est un discours qui s'établit dans le cadre des États-nations mais il devient dans les années 1980, un véritable mouvement et comme nous venons de le voir, une « approche intermédiaire » du phénomène. Cette expression est par la suite développée par P.-A. Taguieff, qui fait correspondre le mot avec la chose politique, pour analyser la montée du Front national en France dans les années 1980. Ce parti catégorisé alors comme un parti d'extrême droite, se voit attribuer une nouvelle étiquette. Les partis catégorisés sous l'étiquette « national-populisme » regroupent des attributs du populisme que nous avons étudié à travers l'approche historique.

Dans une interview réalisée pour le Think Tank, *Notre Europe, Institut Jacques Delors*, le sociologue Michel Wieviorka précise les traits du « national-populisme » : « [...] appel à

un être collectif, le peuple, qui ici est aussi la nation ; critique des gros, du pouvoir politique et médiatique, des intellectuels, des élites ; appel à une certaine unité, voire à une pureté, du corps social, ce qui ouvre la voie au racisme visant d'abord les migrants, les musulmans, mais aussi les juifs ; refus des médiations entre le peuple et la tête du mouvement, ce qui implique généralement l'existence d'un chef charismatique. Et tension étrange au sein du discours, la promesse faite au peuple de se transformer tout en restant lui-même – le populisme n'est jamais gêné par ses contradictions.²⁹ »

En effet, le terme « national-populisme » est préféré à celui « d'extrême droite » pour qualifier les partis nationalistes en lutte contre la globalisation et ses effets directs (immigration) et indirects (perte des repères identitaires). Le terme « d'extrême droite » n'est pas plus clair, ni mieux définit que celui de « populisme ». P.-A. Taguieff note que c'est le nationalisme qui fait le lien entre ces deux concepts flous : « Depuis la disparition du fascisme italien, du nazisme et de leurs alliés ou de leurs imitateurs en Europe, on désigne par *extrême droite* non seulement toutes les formes, idéologiques et organisationnelles, prises par le *néofascisme* et le *néonazisme*, mais aussi les multiples figures du nationalisme, défini classiquement par l'intolérance (le *rejet de l'autre*), l'ethnocentrisme et la xénophobie (visant surtout l'immigration), avec une circonstance aggravante de plus en plus souvent formulée depuis les années 1990 contre les mouvements nationalistes à savoir, leurs positions hostiles à l'Union européenne, perçue comme un processus de destruction des nations. », in (Taguieff, 2015, pp. 66–67). C'est pourquoi note l'auteur, « le nationalisme est redevenu populaire », in (Taguieff, 2015, p. 69). Il est ainsi camouflé dans le rejet de l'Union européenne et de ses politiques libérales mais aussi dans la dénonciation de l'immigration qui est liée à la libéralisation des échanges. « L'insécurité », « la menace extérieure », sont devenues des expressions qui matérialisent le discours nationaliste. Pour M. Taguieff, « [...] le mot *populisme* a progressivement chassé le mot *nationaliste*, tout en reprenant les principaux traits définitionnels de ce dernier. », in (Taguieff, 2015, pp. 71–72).

Dans un monde qui se globalise et qui se trouve être en perte d'identité, le « national-populisme » propose des politiques alternatives à celles qui vont dans le sens de la

²⁹ La source n'est plus disponible sur internet au 09/01/21.

mondialisation. Ces politiques trouvent un écho parmi les peuples européens. En effet c'est au tournant des années 2000 et 2010, que se réalisent les plus grands succès électoraux des mouvements « nationaux-populistes » en Europe lors des élections nationales ou européennes. D. Reynié compte au tournant des années 2010 en Europe, « 27 partis de type populistes dotés d'une influence significative », *in* (Reynié, 2011, p. 141). Il note également une poussée populiste en Europe dans les années 2000 : « Ainsi, sur 27 partis populistes, 11 ont dépassé 15 % des suffrages exprimés lors d'élections nationales. », *in* (Reynié, 2011, p. 142). Plus que jamais, les partis « nationaux-populistes » ont des points communs qu'il faut identifier, caractériser et développer. Ils proposent une alternative à la mondialisation et à l'eupéanisation, à travers un discours que nous pouvons relever tant au niveau des programmes que des caractéristiques qui constituent ce que l'on peut nommer un « national-populisme » de la mondialisation ». Ce discours semble déjà être en lien avec le nationalisme et l'idée de retrouver un certain souverainisme.

Chapitre 2—Les caractéristiques du « national-populisme ».

Comme l'a démontré P.-A. Taguieff, l'usage du terme populisme s'est vulgarisé à partir des années 1990, à travers son emploi excessif par la presse. « Désormais, ce n'est plus seulement à l'extrême droite, mais ce sont aussi la droite et, de surcroît, l'extrême gauche et la gauche radicale qui pratiquent le populisme ; dorénavant, ce n'est pas uniquement dans l'identitaire, mais aussi dans le protestataire qu'il faut le chercher ; et, avec la chute des systèmes totalitaires communistes, ce n'est plus seulement dans l'usure de l'expérience démocratique, mais aussi dans son absence qu'il faut le dénicher. », in (Miscoiu, 2012, p. 24). Nous avons ainsi choisi d'utiliser ce que nous avons nommé la « forme intermédiaire » du populisme, c'est-à-dire le populisme en tant que mouvement qui peut insuffler des politiques ou peser sur la vie politique du pays. Par ailleurs, la croissance de l'utilisation du concept de populisme est analogue à celui de la mondialisation. La mondialisation, a porté la démocratie libérale comme modèle dominant, mais a également modifié les échanges et les structures des États-nations. Avec l'arrivée de la mondialisation, de nouveaux acteurs sont entrés dans le jeu de la gouvernance, qui associe désormais des décideurs privés aux décideurs publics. Le « national-populisme » se développe ainsi dans ce contexte de refonte des rapports entre les États et les citoyens. L'État-providence a reculé au profit du néolibéralisme et cette nouveauté a scindé les politiques publiques en deux courants, les pro-interventionnistes de l'État et ceux qui souhaitent moins d'État. Ainsi, dans nos sociétés industrielles, nous ne rencontrons plus la problématique d'une alternative à la démocratie, régime qui est accepté par la grande majorité des partis politiques³⁰. Les « nationaux-populistes » défendent la nation et l'État dans le système globalisé, sans remettre en cause la démocratie. Il est intéressant de voir que certains partis classés à l'extrême droite dans les années 1960-1970, ne pouvaient pas être taxés de populistes, car ils refusaient d'intégrer les principes démocratiques, in (Meny & Surel, 2000, p. 12). On admet ainsi que les « nationaux-populistes » sont des démocrates, mais qui ont une autre vision de la démocratie. Pour notre travail, il sera intéressant d'étudier les partis « nationaux-populistes » car ils relèvent d'une catégorie du populisme bien précise, qui

³⁰ À noter tout de même la montée des démocraties dites « illibérales », que l'on rencontre dans certains pays de l'ancien bloc de l'Est, avec l'exemple de la Hongrie de Viktor Orban.

s'oppose à la mondialisation et à l'euro-péanisation avec des outils identitaires et protestataires (outils élaborés par P.-A. Taguieff). De plus ces partis remettent en question la construction des États des droits de l'Homme et autres droits socio-économiques à cause des promesses non tenues. Ainsi, pour S. De Lange, s'inspirant des théories de Kitschelt³¹, la formule gagnante des partis populistes combinant le néolibéralisme aux appels autoritaires a évolué entre les années 1980 et 1990. Dans les années 1980, l'appel idéologique « [...] consistait en une formule gagnante qui combinait une position pro-marché, avec une dimension capitalo-socialiste et une dimension autoritaire-libérale [...] Dans les années 1990, ces partis déplacent leur approche idéologique vers une approche plus centriste au niveau de leur position économique. », in (de Lange, 2007, p. 416). Notons cependant que ce déplacement des positions économiques, ne s'est pas fait pour tous les partis « nationaux-populistes » et notamment l'UDC, qui maintient une approche économique néolibérale. En termes de demande politique, on s'aperçoit également que les attentes des citoyens sont de plus en plus grandes face à la mondialisation, aux problèmes de chômage et de niveau de vie que cela engendre.

Mais comment parvenir à définir un modèle « national-populiste » ? Comment le caractériser ? On a ainsi constaté que le « national-populisme » ne peut se définir comme un courant de pensée, ni comme un courant politique. Avec la mondialisation, le populisme devient un mode de fonctionnement voire un « style » pour certains partis politiques, qui possèdent des caractéristiques communes.

1. Extrême droite ou « national-populisme » ?

1.1. La tradition d'extrême droite issue du fascisme.

« L'extrémisme de droite n'est pas toujours populiste et tous les populismes ne sont pas d'extrême droite. », in (Blaise & Moreau, 2004).

³¹ Kitschelt, *The Radical Right in Western Europe : a Comparative Analysis*, 1995.

Y-a-t-il une analogie entre ces deux concepts, les mouvements populistes étudiés s'éloignant de l'extrême droite au fur et à mesure de leur évolution respective, notamment en défendant le multipartisme et la démocratie ?

L'extrême droite en Europe est issue d'un courant de pensée qui s'est politisé dans les années 1930 dans le parti nazi en Allemagne ou fasciste en Italie. Les partis fascistes font référence directement à la Seconde guerre mondiale et sont par nature anti-démocratiques et racistes. Les partis d'extrême droite ont longtemps été désignés comme les héritiers des partis fascistes dans un monde industrialisé. Par ailleurs, il existe encore des partis néo-nazis comme le parti National-démocrate (*NPD*) allemand ou l'Aube dorée de Grèce, mais peut-on les qualifier de partis populistes ? Pour certains auteurs, le populisme est synonyme de fascisme et peut encore être référencé aux partis d'extrême droite. Cas Mudde « [...] a repéré 26 définitions de l'extrémisme de droite avec 58 critères de définitions différents. », in (Blaise & Moreau, 2004, p. 448). On peut ainsi dresser une liste de composants qui qualifieraient l'extrême droite : « Le nationalisme (extrême), le racisme/ethnocentrisme, l'anticommunisme, la pensée *Law-and-Order*, l'antipluralisme, l'hostilité à la démocratie [...] le darwinisme social, la xénophobie, l'autoritarisme, le culte du chef, l'absence de volonté de compromis, le fanatisme, le dogmatisme, la pensée orientée vers l'idée de conspiration, la tendance à la violence. », in (Blaise & Moreau, 2004). Cas Mudde propose également de distinguer globalement les partis d'extrême droite, qui rejettent la démocratie, des partis de droite radicale, qui acceptent la démocratie représentative mais rejettent les droits des minorités, in (Froio, 2017, p. 375).

Selon Dominique Reynié, certains partis d'Europe de l'Est postcommuniste, peuvent encore être qualifiés aujourd'hui de partis d'extrême droite comme le mouvement *Ataka* bulgare ou le *Jobbik* hongrois, in (Reynié, 2011, pp. 156–157). Selon l'auteur, ces partis développent un discours identitaire, une dénonciation de l'étranger, des élites, de la délinquance, des traités européens et de l'immigration pour *Ataka* ou encore l'anticommunisme, l'antilibéralisme, l'hostilité à l'Europe avec une dénonciation de la délinquance et une xénophobie affichée pour le *Jobbik*. À travers ces deux exemples, qu'est-ce qui permet de distinguer ces partis classés selon D. Reynié à l'extrême droite, d'un Front-national devenu Rassemblement national, ou d'une Union démocratique du centre ? L'extrême droite et le « national-populisme » sont-ils foncièrement différents ?

Maurice Agulhon, dans un article intitulé *Le populisme ? Neuf réponses*, discerne le mot et la chose populiste. Il défend la thèse suivante : « Si c'est le mot, on dira que *populisme* est la façon dont la mode de notre siècle finissant désigne l'objet historique que la mode du milieu du siècle aurait qualifié de *fasciste*. Si c'est la chose, on dira que le *populisme* n'est qu'une virtualité de fascisme, un sous-fascisme plus anodin et plus insidieux, une réalité en somme propre à notre temps, et à décrire comme telle. », in (Agulhon et al., 1997, p. 225). Ainsi, il distingue un pré-fascisme (le mot) et un post fascisme atténué (la chose). L'auteur se situe ainsi dans un courant de pensée qui considère que le populisme n'est pas éloigné du fascisme, courant de pensée qui n'est pas majoritaire dans la revue de la littérature.

Le chercheur Didier Musiedlack, développe une théorie allant dans le sens de cette tradition : en effet, selon l'auteur, « [...] le *national-populisme* est le fruit des mutations engendrées par l'industrialisation (1880-1890). », in (Esposito et al., 2012, p. 58). Il indique que dans le populisme tout comme dans le fascisme, on constate un appel au peuple qui devrait permettre la renaissance de la nation. Il note cependant une différence entre le fascisme et le populisme : dans le premier, il y aurait un noyau idéologique solide qui n'apparaît pas toujours dans le second.

En France, Frédéric Rouvillois reprend les théories de Pierre Milza, qui indique que le terme « populiste », commence à être utilisé avec la montée du FN, pour remplacer le qualificatif « fasciste », in (Esposito et al., 2012, p. 110). Ainsi, « Pour le FN, le pouvoir souverain, non seulement doit appartenir au peuple, mais ne peut être exercé que par lui. », cité par P. Milza in, J.-F. Sirinelli, *Histoire des droites en France*, Paris, Gallimard, 1992. Selon Frédéric Rouvillois, la tradition extrémiste des partis populistes, en se basant sur le FN, se constate dans la vision pure de la démocratie ce qu'il appelle « un purisme démocratique », in (Esposito et al., 2012, p. 116). C'est pourquoi, « L'extrémisme démocratique, qualifie la mouvance qui, à un moment et dans un lieu donné, prône la démocratie d'une façon plus complète, plus cohérente, plus radicale que les autres courants politiques en présence. », in (Esposito et al., 2012, p. 117). Il reprend ainsi le « paradoxe de Cicéron » : « Le populisme menace la démocratie, [car] c'est précisément dans la mesure où il est purement démocratique, et où il dévoile le sens véritable, la vraie nature de la démocratie. », in (Esposito et al., 2012, pp. 118-119). L'auteur rejoint Pierre-André Taguieff qui parle de « national populisme raciste », car

selon lui, le FN s'adresse à une forme d'ethnicité à fondement raciste et non au peuple, préférant le terme « d'ethno-populisme ».

Dans le livre intitulé *Populisme, contre-populisme*, Étienne Balibar revient sur ce « [...] rapport équivoque, mais permanent, que le populisme entretient dans l'histoire contemporaine avec le nationalisme et par voie de conséquence avec la xénophobie et ses *usages* politiques. », in (Collectif, 2013, p. 13). Il compare le populisme à des mouvements xénophobes qui sont non seulement hostiles à la supranationalité de l'Union européenne, mais aussi à l'Islam. L'Union européenne selon l'auteur, ne réussit pas à satisfaire les besoins socio-économiques des individus. C'est pourquoi, « [...] la fonction de l'État a glissé toujours davantage de la protection sociale à une fonction de destruction de la société civile. », in (Collectif, 2013, p. 21).

Ainsi à travers ces exemples, on s'aperçoit que bon nombre d'auteurs ne font pas vraiment la distinction entre extrême droite et « national-populisme ». Cette approche du « national-populisme » ne sera pas retenue pour notre étude car nous voulons comprendre les mécanismes qui relient les mouvements populistes entre eux grâce à la mondialisation et au travers des politiques économiques et sociales. En effet, nous tentons de développer une théorie qui expliquerait une modification permanente des mouvements « nationaux-populistes », en fonction des enjeux européens et mondiaux dans le cadre des droits humains. La tradition venant de l'extrême droite étant plutôt une vision rigide des problèmes influençant seulement en partie nos mouvements.

1.2. Le « national-populisme ».

D'autres auteurs considèrent à l'inverse le « national-populisme » comme une nouvelle façon d'approcher les politiques. Une facette du travail de M. Balent à propos du « national-populisme » appréhende l'identité européenne en termes ethnique et non politique : « [...] l'homogénéité de l'identité culturelle en Europe pour le « national-populisme » résulte de la concordance de valeurs culturelles et le territoire sur lequel elles s'enracinent. Pour les dirigeants européens, l'Europe ne se fonde pas en premier lieu sur des valeurs culturelles mais d'abord sur des valeurs politiques exprimées dans les traités européens (liberté, démocratie, droits de l'Homme). », in (Balent, 2011, p. 4). Cette approche est privilégiée dans notre définition du populisme, car elle met en avant

la relation entre les droits et le développement du populisme en Europe. M. Balent parle également de la rhétorique identitaire pour qualifier les partis populistes. En effet les partis stigmatisent certaines populations (comme les musulmans ou les Rom par exemple).

Ces partis ne parlent plus de mondialisation mais de mondialisme, qui serait le nouvel ennemi. Pour les partis populistes, « [...] une nation doit être homogène et les valeurs culturelles et religieuses créent du lien entre les individus qui en ont hérité. [...] Ainsi, la cohésion est renforcée par le territoire et la lutte contre un ennemi extérieur. », in (Esposito et al., 2012, p. 93). Cette approche est d'autant plus intéressante pour notre travail, car elle introduit la notion de mondialisation et de sa dérive, le mondialisme.

Ici, les mouvements « nationaux-populistes » ne sont pas considérés comme des partis d'extrême droite mais comme des mouvements qui s'opposent à l'ouverture des frontières (et de l'immigration), phénomène qui n'existait pas encore lorsque les partis fascistes se sont développés. L'ennemi n'est plus (seulement) à l'intérieur des frontières, mais vient aussi de l'extérieur. Par ailleurs, les recettes des partis « nationaux-populistes » ne se trouvent plus seulement dans les politiques situées à l'extrême droite de l'échiquier politique. L'universitaire Pascal Perrineau évoque même le « gaucholepénisme » pour qualifier le Front national des années 2000 et 2010. En étudiant les discours ou encore la provenance des nouveaux cadres du Front national et désormais du Rassemblement national, on peut s'apercevoir que l'influence des idées de gauche n'est plus rejetée et que les électeurs issus de la gauche se retrouvent dans ce type de parti. Par ailleurs, ces mouvements ne sembleraient pas rejeter la démocratie, l'extrême droite étant par nature une antithèse de la démocratie. Pour notre travail, cette tradition de donner uniquement à nos partis l'étiquette « d'extrême droite » ne semble pas être la bonne. Notre travail ne tente pas d'isoler les partis étudiés à l'extrême droite, mais bien de les intégrer à un « bloc tiers » de l'espace politique. C'est pourquoi, bien que nos partis soient xénophobes et développent « l'outil identitaire » et « nationaliste », le concept de populisme ne doit pas être confondu avec celui d'extrême droite. Le « national-populisme » désignerait ainsi la mutation opérée par certains partis d'extrême droite, vers une plus grande respectabilité au regard du jeu démocratique. Ainsi on emploiera plutôt l'expression de « national-populisme » que celle

« d'extrême droite »³², pour désigner nos partis. C'est pourquoi, le concept de « national-populisme » peut ainsi se retrouver dans la littérature sous différentes caractéristiques, à savoir : la fonction du leader charismatique, l'appel au peuple souverain et à la démocratie, l'opposition marquée avec les « gros ».

2. Le leader charismatique.

2.1. Le lien entre le peuple et le parti.

Certaines théories abordent le populisme à travers la place et l'importance du leader charismatique. Ce rapprochement est proche de la tradition de classification « d'extrême droite », le leader charismatique étant la partie visible du parti. Ainsi, dans son ouvrage *Nationalisme et populisme en Suisse*, O. Mazzoleni indique que les partis populistes notamment en Suisse, appliquent ce qu'il appelle une « formule gagnante » (formule empruntée à H. Kitschelt), qui combine des positions néo-libérales en matières économiques et une approche autoritaire sur les questions touchant à la démocratie participative, aux droits des citoyens et aux styles de vie, in (Mazzoleni, 2008, p. 69). Concernant le leader charismatique à savoir Christoph Blocher pour l'UDC suisse, il précise : « Le leader charismatique est souvent l'ingrédient fondamental qui fait que la *formule* devient effectivement *gagnante*. C'est à l'intérieur de son propre parti que le chef charismatique impose d'abord sa présence. L'apparition d'une politique personnalisée est renforcée par l'évolution récente du paysage médiatique en Suisse. », in (Mazzoleni, 2008, p. 79). Ainsi, la formule « prend », grâce au travail du leader, ici un important chef d'entreprise qui crédibilise le programme, prônant à lui seul un virage « libéral-conservateur » (moins d'État, plus de responsabilité et de liberté individuelle), in (Mazzoleni, 2008, p. 82). Y. Mény et Y. Surel reviennent également sur cette notion de leader, à travers lesquels les partis populistes s'identifient, in (Meny & Surel, 2000, p. 104). Ainsi, « [...] le leader exprime aussi les valeurs dont le peuple est porteur. », in (Meny & Surel, 2000, p. 105). Ils précisent que peu de partis populistes résistent à la

³² Ou même encore à celui de « droite radicale », car nous voulons aborder le « national-populisme » par son identité socio-économique et non pas par son identité culturelle, comme c'est souvent le cas dans la littérature.

disparition de ce dernier, dans une société qui voit le renforcement du leadership, c'est-à-dire du pouvoir exécutif, in (Meny & Surel, 2000, p. 114). Les auteurs reprennent une théorie de M. Canovan qui souligne « [...] qu'en démocratie, l'espace du pouvoir est un *espace vide*, contrairement à la monarchie ou à la dictature où le pouvoir s'incarne dans un être de chair. Le peuple souverain n'a pas d'incarnation. Il n'a que des substituts (institutions, procédures, représentants, collectifs), [...] c'est ce vide que le leadership comble. », in (Meny & Surel, 2000, pp. 126–127). En d'autres termes, le leader représente le parti, c'est le « bras armé » du parti qui s'exprime et défend le programme, parfois seul contre tous. C'est à cette incarnation que le peuple semble adhérer dans les mouvements « nationaux-populistes ».

2.2. La fonction d'homme providentiel.

Alexandre Dorna dans un article intitulé *Matériaux pour l'étude du discours populiste*, introduit également la notion du leader populiste à qui il attribue la fonction « d'homme providentiel charismatique » : « Le leader populiste se distingue d'autres types charismatiques par la plasticité pragmatique et l'habileté émotionnelle exubérante avec laquelle il féconde le temps du changement. La dynamique populiste se fonde sur un processus d'affiliation imitative entre le leader et les suiveurs. Le leader charismatique populiste possède une grande maîtrise des émotions et une capacité à manipuler les cordes les plus sensibles de l'affectif autant qu'à dégager lui-même une sympathie contagieuse.³³ » Le leader populiste possède ainsi des caractéristiques propres, qu'il a su développer et lui permettant de se distinguer dans la masse des politiciens. Dans un autre article, il indique que le leader populiste est : « [...] l'homme-discours ; un acteur stratégique, un constructeur de réalités discursives, un conquérant, un négociateur habile. », in (Dorna, 2007b, p. 596). Il va même plus loin en associant « populisme » et « charisme ». Il définit la notion de charisme comme « une *grâce* ou un *don* qui est conféré par Dieu à un homme jugé digne de s'élever au rang de chef. », in (Dorna, 2007a, p. 33). Ainsi, « [...] le leader populiste joue un rôle de catalyseur d'un

³³ Source : A. Dorna (2004), *Matériaux pour l'étude du discours populiste*, *Argumentum*. Consulté et vérifié le 07/01/21 : http://www.fssp.uaic.ro/argumentum/numarul%203/Argumentum_nr.3_2004-2005_Cap.IV.pdf

mécontentement diffus et conformiste. Le charisme en temps de malaise démocratique incarne la problématique populaire de manière pragmatique, par delà des clivages idéologiques partisans, sans doctrine affichée ni programme défini. », in (Dorna, 2007a, p. 33).

Pour Yves Charles Zarka, le peuple du populisme est un peuple qui a besoin d'un maître et est donc un peuple servile, in (Esposito et al., 2012, p. 22). Il constate un paradoxe, le fait que le populisme se développe dans des sociétés démocratiques avec un haut niveau d'éducation et de savoir, qu'il explique par la dégradation de la démocratie : « Il est devenu un mode dominant du rapport aux citoyens dans des démocraties qui ont perdu le sens de la délibération publique, de la consultation populaire et du bien commun », in (Esposito et al., 2012, p. 22).

L'appel au leader charismatique serait ainsi une solution aux « insuffisances » de la démocratie représentative selon les partis « nationaux-populistes », car ce dernier se positionnerait au-dessus des partis et du système de représentation.

3. L'appel au peuple souverain face aux changements de la mondialisation.

3.1. Comment définir le peuple ?

Nous avons ainsi fait le choix de positionner nos partis populistes en dehors de la tradition d'extrême droite, en excluant la position du leader charismatique qui est un héritage des partis anti-démocratiques nés de la Seconde guerre mondiale. Selon H. G. Simmons, les partis extrémistes abandonnent leur vision fasciste et raciste après la deuxième guerre mondiale pour devenir plus « présentables » et pour pouvoir se « dédramatiser », in (Simmons, 1996). Ces partis se disent désormais « proches du peuple », jouant même la fonction de tribun. Pour les partis populistes, populisme est synonyme de peuple. Ainsi, il est un terme péjoratif qui souvent est employé par les journalistes pour désigner des démagogues ennemis de la démocratie, mais devient dans la bouche des leaders populistes un terme noble, qui désigne un rapport particulier au peuple dans nos démocraties représentatives qui sembleraient selon eux, s'éloigner du peuple. Selon Maurice Agulhon : « Comme chacun sait, Peuple se dit *démos* en grec, qui a donné démocratie, et *populus* en latin, d'où l'on a tiré populisme. Il y a donc un *bon*

usage du peuple pour soutenir les démocraties, valeur réputée honorable, et un *mauvais* qui peut vous faire taxer de populisme. », in (Agulhon et al., 1997, p. 225). Le mot populisme a ainsi une signification différente suivant la personne qui l'emploie : « C'est seulement en 1994 que populiste est revendiqué publiquement par Le Pen en personne, non sans avoir été, dès 1990-1991, *dépéjoré*, lavé de ses connotations négatives. », in (Taguieff, 1998, p. 22).

Selon Paul Thibaud, on doit donner une priorité au couple que forme peuple et pouvoir ; en effet pour « [...] Aristote, Montesquieu, ou encore Saint Thomas, le peuple est antérieur au pouvoir qui l'exprime et l'organise. [...] Au contraire pour les pères de la pensée politique moderne, c'est le fait d'être représenté politiquement qui fait exister un peuple (soit la soumission au prince, Hobbes, soit l'alchimie et la volonté générale, Rousseau). », in (Agulhon et al., 1997, p. 236). En France, « On peut dater de juin 1789 la promotion politique de la notion de peuple. On la doit à Mirabeau, qui soumet à l'Assemblée des Communes, le 16 juin, une motion pour qu'elle se constitue en Assemblée du peuple français. », in (Collectif, 2013, p. 25). Le mot « Peuple » est alors pris au sens commun du moment où il désigne une partie de la nation mais n'équivaut pas au tiers état. C'est pourquoi, le peuple désigne la représentation. Dans la lignée de Rousseau, Robespierre récuse l'idée démagogique d'un peuple qui serait par lui-même garant du vrai et du bien : « Le vrai moyen de témoigner son respect pour le peuple n'est point de l'endormir en lui vantant sa force et sa liberté, c'est de le défendre, de le prémunir contre ses propres défauts ; car le peuple en a. (2 janvier 1792). » cité par Labica Georges, *Robespierre, une politique de la philosophie*, Paris, PUF, 1990, pp.28-30, in (Collectif, 2013, p. 29). Ainsi, le peuple depuis les origines du système de la représentation parlementaire, ne doit pas être livré à lui-même et ne doit pas s'exprimer directement, sans représentants. C'est pourquoi, le peuple demeure soit un simple « figurant dans l'Histoire » (Aulard), soit est « introuvable » puisque les élites politiques sont incapables de le définir (Rosanvallon)³⁴. Dans nos démocraties actuelles, on parle plutôt de « peuple introuvable ». Ainsi se pose la question de comment le faire parler ? Comment le représenter ? Au « peuple introuvable » du professeur du Collège de France Pierre Rosanvallon, R. Dupuy oppose plutôt l'idée d'un peuple neutralisé, puisque le travail des Constituants, incapables de réconcilier le nombre et la raison, a été de

³⁴ Martin Breugh, Université de Paris VII, p.772, à propos de (Dupuy, 2002)

domestiquer l'action démocratique des couches populaires³⁵. Par ailleurs, « [...] le peuple du populisme n'a pas de caractéristiques sociologiques déterminées. Il est tout simplement un peuple suspect parce qu'il s'oppose à la doxa qui inspire à un moment donné la raison gouvernementale, celle dont se réclament de façon unanime tous les partis dits de gouvernement. », in (Colliot-Thélène & Guénard, 2014, p. 18). Ainsi, le fondement même des partis populistes se réclamant du peuple, semble être controversé, « le peuple » n'étant pas visible comme ils le prétendent. Par ailleurs selon P.-A. Taguieff, ce concept de populisme fluctue entre « l'appel au peuple » et « le culte du peuple », in (Gimenez & Schwarz, 2016, p. 214). L'approche comparative de E. Gimenez et N. Schwartz place le FN et l'UDC face au peuple, avec l'idée d'une certaine proximité des élus de ces deux partis avec le peuple, in (Gimenez & Schwarz, 2016, p. 216). Au final cette étude tente de démontrer avec des images d'archives publiées sur internet en 2015, que le FN est un parti « qui défend le peuple » alors que l'UDC se défend de l'image « d'un parti composé du peuple »³⁶, in (Gimenez & Schwarz, 2016, p. 240).

3.2. L'appel au peuple souverain.

La définition de Taguieff est intéressante pour comprendre le lien entre peuple et populisme mais aussi la volonté de se définir, comme un concept allant plus loin dans la « défense des citoyens » ; pour l'auteur : « Le populisme peut être sommairement défini comme l'acte de prendre publiquement le parti du peuple contre les élites, ou encore par le culte du peuple, avec diverses connotations (souveraineté populaire, culture populaire, etc.). Sa signification oscille entre l'appel au peuple et le culte du peuple. », in P-A Taguieff, *Le Nouveau national populisme*, Paris, 2012, CNRS édition, p.12. C'est à travers le terme « « national-populisme » », qui a été introduit en France au milieu des années 1980 par Pierre-André Taguieff, que l'on peut voir une transition entre l'appel au peuple et l'opposition aux élites relayée par les leaders populistes. Se questionnant sur la montée du Front national, l'auteur considère ce parti comme étant un « type-idéal du populisme », regroupant toutes les formes du « populisme politique » énoncées par

³⁵ Idem.

³⁶ L'appariation de la professionnalisation des politiciens en Suisse étant tardive, politiciens suisses pour la plupart encore issus de la milice.

M. Canovan³⁷. Le parti « national-populiste » est jugé par le chercheur français, comme étant à la fois identitaire en marquant son « style », « l'appel au peuple » se fixant sur l'identité ethno-nationale et protestataire : « Ce sont des mouvements anti-élites (corruption de la classe dirigeante, les *gros* contre les *petits*), qui possèdent des attentes précises envers la démocratie (plus de justice, plus de démocratie directe), ayant une hostilité, envers les immigrés (pour ceux de droite) et envers l'Europe (à travers le rejet de l'Acte unique et de la méthode communautaire) », in (Taguieff, 1984). En effet l'auteur, en se servant de l'exemple du Front national en France, pense le terme de populisme comme « un style reconnaissable, dont le critère est la proximité perceptible vis-à-vis du peuple. », in (Taguieff, 1998, p. 15). Cette proximité vis-à-vis du peuple semble être intéressante pour notre travail, car nous cherchons à démontrer les liens entre partis populistes et droits économiques et sociaux. Mais ces partis vont encore plus loin dans leur démarche, car après s'être associés au peuple, ils se doivent de protester contre les nouvelles formes de gouvernance.

C'est pourquoi, les partis populistes ne sont pas des partis comme les autres dans nos démocraties actuelles. Zaslove met en avant l'ambiguïté entre populisme et démocratie : « D'un côté, le populisme parle le langage de la démocratie et de l'autre, il challenge les principes de la démocratie libérale. », in (Zaslove, 2008, p. 321). Pour Pascal Perrineau le populisme notamment en France, a su récupérer la disparation de la « contre société communiste » et du parti communiste, mais aussi celle de l'Église catholique et de son tissu associatif. Pascal Perrineau fait également référence à Pierre-André Taguieff : « La notion de « national-populisme », qui est une formule politique à travers laquelle le peuple est à la fois considéré comme *ethnos* (référence à ethnique ou pure) et *démos* (appel à ceux d'en bas, supposés non corrompus). », cité in *Le retour du populisme*, Paris, 2004: note p.246, in (Esposito et al., 2012, p. 76). C'est pourquoi, les « [...] ouvriers se sont ajoutés aux troupes électorales traditionnelles : petite bourgeoisie, artisans, commerçants, petits entrepreneurs, travailleurs indépendants: alliance de la boutique et de l'atelier. », in (Esposito et al., 2012, p. 80). Ainsi, certains programmes « nationaux-populistes » attirent les ouvriers de certains pays en privilégiant un État protecteur participant à la redistribution des richesses et à la réduction des inégalités, mais

³⁷ La politologue distingue dans son ouvrage de 1981 le populisme agraire (subdivisé en trois variantes) du populisme politique (subdivisé en quatre catégories).

réservant des mécanismes de secours aux seuls nationaux (on parle alors du chauvinisme du *welfare*).

Dans la même lignée, il est intéressant de présenter la catégorie des partis populistes élaborée par Piero Ignazi ayant une attitude anti-système³⁸, prônant la « démocratie directe », reprenant le canon des valeurs et de l'idéologie affichées sans ambiguïté pour se poser en uniques représentants de la démocratie rédemptrice, face à la démocratie pragmatique du nouvel État *workfare* (l'État industriel) et des partis cartels³⁹. Le parti populiste est donc novateur, unique, dans le sens où il propose une alternative ou troisième voie par rapport aux partis de gouvernements qui appliqueraient la même politique pragmatique qu'ils soient de droite ou de gauche. Le populisme est une semi-idéologie disent certains, utilisée ainsi par des mouvements politiques en Europe. Cette pratique résidant dans « l'appel au peuple » contre des forces qui sembleraient établies, est aujourd'hui largement répandue dans les partis populistes. De plus, le populisme est reconnaissable dans sa faculté à « simplifier » les problèmes d'une façon dichotomique. À travers cette définition, on peut retenir « l'appel au peuple », qui forme un des piliers du populisme.

Force est de constater que pour Ernesto Laclau, le mot populiste possède une signification neutre. Selon l'auteur, le populisme est une façon de construire le politique, « [...] Le populisme est possible sous tout régime, quel qu'en soit le type d'idéologie dominante. », in (Ikekovic, 2009, p. 127). Le populisme se fonde sur les demandes de « ceux d'en bas », qui ne sont pas encore vraiment prises en considération dans le discours politique, mais qui commencent à s'exprimer. Le populisme apparaît ici comme un pont entre les demandes du peuple et la fabrication des politiques publiques, les partis politiques, jouant un rôle non négligeable dans leur élaboration. De plus, le populisme ne renvoie pas à une idéologie déterminée et peut s'accommoder de différents types d'organisation politique, in (Esposito et al., 2012, p. 14).

Pour Y. Mény et Y. Surel, « [...] le populisme est autre chose que l'extrême droite ou les partis nazis. », in (Meny & Surel, 2000, p. 10). Le populisme ne s'oppose pas à la démocratie comme ce fut le cas pour les partis fascistes mais semble être une pathologie de celle-ci. Ainsi, « [...] le populisme ne se présente pas comme un mouvement antidémocratique. », in (Meny & Surel, 2000, p. 32). Dans le système de la démocratie

³⁸ (Ignazi, 1992).

³⁹ (Katz & Mair, 1995).

représentative : « [...] La vision populiste de la représentation part fondamentalement du constat que le mécanisme d'autorisation a été grippé, détourné ou suspendu par l'action effective des représentants désignés. [...] la représentation ne fonctionnant pas, il faut la remplacer par la démocratie directe. », in (Meny & Surel, 2000, pp. 73-74).

Le populisme préfère ainsi des éléments de la démocratie directe à travers lesquels il pourrait influencer voire contrôler les masses. Cette notion est également reprise par Paul Taggart qui nous indique que « [...] le populisme est très hostile à la démocratie représentative et revendique un lien plus direct entre les populations et les élites. », in (Kriesi, 2009, p. 28).

Les partis populistes se positionnent ainsi comme les champions de la démocratie en proposant un système de gouvernance (la démocratie directe), qui semblerait être selon eux plus proche de la réalité démocratique, associant le peuple aux décisions politiques. Dans le même sens, une des autres constantes du discours populiste est la tendance à une homologie entre représentants et représentés, in (Meny & Surel, 2000, p. 77). Le discours populiste critiquant le système de représentation, veut démontrer que les élus populistes sont proches du peuple et qu'ils parviennent à outrepasser la distance représentants/représentés qui se fait naturellement dans une démocratie représentative. A titre d'exemple, « [...] les discours et les programmes du FN se fondent sur la volonté d'établir *réellement* la volonté du peuple, celle-ci étant confisquée aux dires du FN, par les élites en place. », in (Meny & Surel, 2000, p. 81).

Ainsi une attitude politique pourrait être qualifiée de « populiste » lorsque l'on constate une « récusation de la démocratie représentative ». En d'autres termes, on use du populisme non seulement pour former un gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple (Meny & Surel, 2000), mais aussi et surtout lorsque l'on propose une alternative à la démocratie représentative (par la démocratie directe), ainsi qu'à toute forme de médiation qui échapperait au peuple. Cet appel très présent dans la rhétorique populiste « [...] forme fondamentalement une communauté imagée, un artefact. Il n'y a donc pas un Peuple mais des peuples : Le peuple souverain dans l'ordre du politique, le peuple-classe selon l'acceptation socio-économique, le peuple-nation dans une perspective *culturelle*. », in (Meny & Surel, 2000, p. 185). Cet appel au peuple fait référence à une « communauté imagée », offrant un refuge à des individus qui ne trouvent plus de repères, in (Meny & Surel, 2000). Le populisme ne propose ainsi pas

d'alternative à la démocratie, dans des sociétés ayant atteint selon Francis Fukuyama la « fin de l'Histoire » (Fukuyama, 1992), avec un modèle de gouvernance politique abouti.

3.3. Le populisme, une alternative ultra-démocratique à la mondialisation ?

À quel point les mouvements populistes sont-ils proches du peuple ? Développent-ils une vision de la démocratie plus proche des attentes du peuple ?

Dans un monde en plein changement qui engendre bon nombre d'incertitudes d'un point de vue socio-économique, peut-on considérer que le populisme est une alternative ultra-démocratique à la mondialisation ? Les partis d'extrême droite constituaient une force politique qui s'opposait au communisme, mais ne rejoignaient pas pour autant la démocratie libérale, proposant un rejet du système démocratique dans son ensemble.

Pour Charles-Albert Michalet la mondialisation, c'est de faire passer des intérêts particuliers pour l'intérêt général. En effet, la mondialisation est liée au capitalisme et se voit comme un phénomène complexe et multidimensionnel. J. Habermas indique que « la mondialisation est le nom que l'on donne à l'effacement progressif des pouvoirs de l'État-nation⁴⁰ ». Durant les années 1960-1985, on voit un glissement progressif des pouvoirs et de l'influence des acteurs publics vers les acteurs privés. Ce sont les prémices de la mondialisation qui selon Michalet, manque de principe autorégulateur et dont le marché ne garantit pas un retour à l'équilibre, in (Michalet, 2002, p. 11). Le populisme critique cet état de fait dans le sens où il émet des restrictions à la mobilité, qui est un des piliers de la mondialisation. En effet, mobilité rime avec immigration et donc atteinte à l'identité nationale, question culturelle chère aux partis populistes.

Du point de vue des questions socio-économiques, Y. Mény et Y. Surel nous informent sur « [...] l'insatisfaction des populations à l'égard des politiques suivies, en particulier dans le domaine économique et social. », in (Mény & Surel, 2000, p. 24). Ils rappellent que les politiques néolibérales de la mondialisation ont créé « [...] les conditions de l'autonomie du marché par rapport au politique. », in (Mény & Surel, 2000, p. 52). Ainsi, « [...] les politiques visant à l'efficacité cherchent à augmenter le bien-être collectif, tandis que le sort des politiques redistributives est d'améliorer la situation d'un groupe aux dépens d'un autre. » , in (Mény & Surel, 2000, p. 53). Dans nos systèmes actuels, les

⁴⁰ Habermas, *Après l'État-nation*, Paris, 2000

politiques libérales qui visent à augmenter le bien-être collectif créent des inégalités, c'est pourquoi il est nécessaire de compenser par des politiques redistributives qui visent plus d'égalité. Selon Y. Mény et Y. Surel, les économies nationales paraissent de plus en plus interdépendantes, de nouveaux pays entrent dans la compétition mondiale (transfert des activités vers ces nouveaux pays) et « [...] aux acteurs privés (FMN) s'ajoutent de nouveaux acteurs publics à caractère supranational (FMI, OMC, NAFTA, UE). », in (Mény & Surel, 2000, p. 141).

Dans ce contexte, les États-nations ont de moins en moins de marge de manœuvre et se retrouvent souvent dans des situations d'impuissance, lorsqu'il s'agit de gérer des politiques publiques nationales. Ainsi, la montée du populisme semble s'apparenter à l'émergence et au développement de la mondialisation et à l'adaptation de ce que Y. Mény et Y. Surel désignent comme l'État-nation et l'État-providence : « [...] La globalisation et la crise économique prolongée, qui ont non seulement conduit à troubler les repères traditionnels du politique, mais qui sont également devenus une importante ressource rhétorique aux mains des acteurs populistes. », in (Mény & Surel, 2000, p. 134).

En d'autres termes, les acteurs populistes se servent de la mondialisation et de la redéfinition des ressources au niveau planétaire pour construire leur rhétorique, stigmatiser les territoires en difficulté et accuser les partis de gouvernement de ne pas réagir. C'est pourquoi, « une récession dans un secteur géographique donné [...] peut tout d'abord conduire à une baisse de l'activité industrielle chez les pays exportant le plus de biens et de marchandises vers l'espace géographique en crise. », in (Mény & Surel, 2000, p. 136). Ce rapport entre le déficit démocratique et les conditions socio-économiques semble très intéressant pour notre thèse, qui vise justement à établir des liens entre la gouvernance, le populisme et les politiques publiques à vocation socio-économiques. Finalement, avec la fin du communisme, que l'on observe à partir du début des années 1990 et avec le décollage de la mondialisation, « [...] la lutte ouvrière fait de moins en moins recette, mais la protestation contre les autorités gouvernementales est capable de réunir une grande partie de la population. », in (Mény & Surel, 2000, p. 95). La lutte des classes assimilée à la lutte ouvrière était un système qui occupait les sociétés industrialisées en opposant « ceux qui possèdent » à ceux qui avaient comme unique ressource leur « force de travail ». La mondialisation a changé la donne au niveau de la répartition des secteurs d'activités, l'industrie s'expatriant

notamment dans les pays en développement à bas coût salariaux. Dans le même temps, les anciens pays industrialisés voyaient leurs usines (et donc leurs ouvriers) et tout un pan du secteur industriel disparaître, laissant la place aux activités tertiaires. Cette transformation économique a également contribué à augmenter le chômage et à paupériser des régions entières en Europe. Les choix exercés par les gouvernements depuis les années 1980, peuvent ainsi être critiquables sur différents points de vue.

Le populisme à travers son « appel au peuple », semble dire qu'il veut l'écouter, tout en critiquant vivement les politiques en place, politiques qui excluent une partie de la population des bénéfices de la mondialisation. Cette nouvelle forme de protestation pourrait constituer un bloc tiers dans les États, c'est-à-dire une alternative aux politiques gouvernementales. En effet avec le « national-populisme », les problématiques sont mondiales et deviennent des alternatives aux problématiques des partis traditionnels, car elles reprennent les craintes du peuple. Si l'on considère le « national-populisme » comme l'émanation du peuple souverain, alors tout ce qui n'émane pas du peuple souverain est un ennemi qu'il faut combattre.

4. Défendre le peuple contre les « gros » de la gouvernance mondiale.

4.1. Des menaces qui viennent de l'extérieur.

Comme nous l'avons déjà suggéré, les « ennemis » des populistes ne se retrouvent pas seulement à l'intérieur du pays, mais viennent également de l'extérieur. Pour les mouvements populistes, ce sont essentiellement les institutions supranationales (comme l'UE) ou internationales (FMI, Banque mondiale), qui sont responsables des principales difficultés que rencontrent leurs pays respectifs aujourd'hui. Le « national-populisme » après avoir repris à son compte les « craintes du peuple », définit un ennemi commun, un adversaire à combattre. Dans son analyse du discours populiste, Patrick Charaudeau part du lien que l'on peut établir entre populismes et crises économiques, sociales, identitaires et morales (Charaudeau, 2011a). Selon l'auteur, le populisme trouve son origine dans un « discours de rejet du capitalisme », in (Charaudeau, 2011a, p. 102). Le rejet du capitalisme passe ainsi par le rejet de l'ouverture des frontières, par les politiques européennes communes, en somme par les différentes obligations

supranationales qui brident la capacité d'action politique des États. L'auteur constate également que les populismes naissent toujours dans une situation de crise sociale, causée par ces menaces extérieures. Il en conclut un scénario triadique dans le discours politique populiste :

« Prouver que la société se trouve dans une situation sociale jugée désastreuse, et que le citoyen en est la première victime. Déterminer la source du mal et son responsable, l'adversaire. Annoncer enfin quelle solution peut être trouvée et qui peut en être le porteur. », in (Charaudeau, 2011a, p. 105).

La notion centrale de cette théorie est « l'adversaire », dont les aspirations s'éloignent du peuple. Ainsi le populiste prétend rendre au peuple son pouvoir de décision face à l'oligarchie, qui lui aurait confisqué le pouvoir. De plus, l'oligarchie n'est plus un adversaire interne mais vient désormais de l'extérieur.

Dans son ouvrage de référence, *Genèse du populisme, Le peuple et les gros*, Pierre Birnbaum nous indique que les « gros » ont changé : « [...] Les gros sont moins de chez nous, l'anathème vise dorénavant moins les gros que les super gros de la globalisation qui mettent à mal la nation tout entière menacée jusque dans son identité. », in (Birnbaum, 2012, p. 9). Aujourd'hui, les élites et les décideurs ne se retrouvent plus seulement dans l'appareil des États, mais dans les institutions supranationales et internationales. Il s'en suit une radicalisation des oppositions et un sentiment xénophobe latent dans nos sociétés : « Les dérapages des discours populistes visent cette fois davantage le monde musulman conçu comme envahisseur [...] En dehors du populisme hostile au mur de l'argent de la globalisation qui dénaturait les valeurs nationales se met en place un autre populisme qui trouve cette fois ses propres cibles du côté des immigrés accusés à leur tour de mettre à mal l'identité culturelle propre à la société française. », in (Birnbaum, 2012, p. 30). Pierre Birnbaum distingue ainsi deux populismes, celui déjà évoqué du « Peuple contre les gros » mais aussi celui du « Peuple contre les musulmans ». Dans le même esprit (celui de la menace extérieure) pour les « nationaux-populistes », le monde musulman devient un ennemi, un adversaire qu'il faut combattre. On ne se trouve plus sur le terrain socio-économique mais bien sur celui de l'identité culturelle. Avant la mondialisation, l'ennemi intérieur des partis d'extrême droite et notamment du Front national en France était le juif, caricature du riche banquier qui influençait les décisions politiques. Depuis les années 1980, l'adversaire vient de l'extérieur : d'un point de vue socio-économique il s'agit des institutions

supranationales et internationales qui se développent avec la mondialisation et qui « dictent » les politiques publiques aux États.

Par ailleurs, la mondialisation a permis de multiplier les échanges mais aussi les mouvements de population et l'immigration, ce qui est fortement critiqué par les mouvements « nationaux-populistes ». Dans ce cas, l'identité culturelle est, pour les partis populistes mise à mal, car ils considèrent que la culture véhiculée par le monde musulman est incompatible avec celle des anciennes sociétés industrialisées chrétiennes. Ainsi l'ennemi vient de l'extérieur et c'est l'ouverture des marchés, des frontières, qui en est responsable.

4.2. L'opposition face aux élites dans le jeu de la gouvernance.

Selon Cas Mudde : « [...] le populisme est une idéologie qui considère que la société est foncièrement séparée en deux groupes homogènes et antagoniques, le peuple pur contre les élites corrompues, et avance que les politiques devraient être une expression de la volonté générale du peuple. », in (Zaslave, 2008, p. 322). Cet antagonisme est en effet une des conséquences de la mondialisation, qui semble enlever au peuple tout pouvoir de décision ou de contrôle envers les politiques publiques.

Pour Rada Ivekovic, on peut observer une nouvelle vision du monde avec le système de gouvernance : « [...] la gouvernance capitaliste reproduit les pires des effets de la pensée unique que le *monde libre* reprochait autrefois au camp adverse. », in (Ivekovic, 2009, p. 126). En effet, la démocratie libérale est la seule forme acceptable de gouvernance dans les sociétés post-industrielles. Mais force est de constater qu'elle touche aujourd'hui à ses limites, les partis populistes proposant une alternative en stigmatisant et critiquant fortement ce type de régime politique. Ils critiquent ce système d'un point de vue socio-économique mais également d'un point de vue identitaire et culturel. C'est pourquoi les nouveaux décideurs de cette gouvernance mondiale à multi-niveaux, sont les principaux adversaires des populistes. En effet, les élites ne se retrouvent plus seulement au niveau national, mais force est de constater que les élites qui influencent grandement les décisions politiques se situent désormais au niveau supranational ou international.

Margareth Canovan au début des années 1980 dans son ouvrage *Populism*⁴¹, révèle un paradoxe majeur dans nos systèmes représentatifs, ces derniers voulant dans le même temps « rapprocher le peuple de la démocratie » et « faire de la politique pour le peuple ». Cette contradiction, engendre le principe de la « démocratie rédemptrice », s'appuyant sur les valeurs idéologiques des citoyens, c'est-à-dire leur foi dans la capacité à pouvoir changer leur environnement, qui s'opposerait à la « démocratie pragmatique », fondée sur le scepticisme, in (Collignon & Paul, 2008, p. 141). Selon M. Canovan l'idéologie a toujours permis de combler le fossé entre le peuple et la politique, légitimant par là même la pratique de la représentativité. La règle de la majorité lors des élections, renverrait ainsi une image fidèle des valeurs et de l'idéologie dominante de la population. Mais depuis quelques années, la démarche idéologique serait abandonnée par la classe politique au profit du pragmatisme⁴². Dans son ouvrage de référence *Populism* paru en 1981, elle dresse une catégorisation du populisme en deux fractions (agriculteur et politique), elles-mêmes divisées en sous-catégories. Dans la partie politique, elle distingue la dictature populiste (modèle latino-américain), la démocratie populiste (modèle suisse, avec une démocratie participative développée), le populisme réactionnaire et le populisme des « politiciens » (responsables politiques qui en appellent au peuple et qui souhaitent dépasser le clivage Droite-Gauche).

Le principal message des mouvements populistes est alors d'appeler au « peuple », à qui les élites auraient « confisqué le pouvoir ». Le populisme s'adresse donc au plus grand nombre, qui déjà dans la genèse des définitions aristotélicienne, « a plus de chance d'avoir raison qu'un groupe restreint⁴³ ». Nous pouvons garder de cette approche le caractère idéologique opposé au pragmatisme du gouvernement ou de la gouvernance. En effet selon cette théorie, le peuple se reconnaît plus dans les facteurs idéologiques que dans les décisions technocratiques et pragmatiques. On peut déjà retenir le caractère anti-élites qui éloigne le peuple des décideurs au pouvoir. Cette position est reprise par d'autres auteurs qui définissent le populisme comme un principe d'opposition. Cette opposition semble en effet s'être accentuée avec les effets de la crise financière et économique de 2008.

⁴¹ (Canovan, 1981).

⁴² Pragmatisme représenté entre autres par la technocratie qui semblerait être dans certains cas, la seule possibilité pour fournir des réponses à des questions très complexes.

⁴³ Cité in (Mineur, 2010).

Pour Catherine Colliot-Thélène, les critères du populisme peuvent se révéler à travers « [...] l'anti-élitisme et la méfiance à l'égard des institutions. », in (Colliot-Thélène & Guénard, 2014, p. 13). Ces deux critères permettent de voir clair dans l'opposition des populismes à l'égard des institutions issues de la gouvernance à multi-niveaux. L'auteur reprend la définition du populisme de Robert Jansen : « Un projet politique durable et à grande échelle, qui mobilise des secteurs sociaux habituellement marginalisés dans une action politique contestataire et publiquement visible, tout en articulant une rhétorique nationaliste et anti-élites qui valorise les gens ordinaires. », in (Colliot-Thélène & Guénard, 2014, p. 19).

L'action populiste se révèle à travers l'opposition entre le peuple et les élites qui, à travers le système de gouvernance⁴⁴, se coupent du peuple. Se pose ainsi la question de la place des experts qui travaillent dans un cadre jugé non-démocratique car ils n'ont pas été élus et le plus grand nombre qui, dans une démocratie, est assimilé aux représentants élus par le peuple. L'expert peut être plus compétent mais quelle est sa légitimité dans un système démocratique ? C'est ce manque de légitimité qui est attaqué par les partis populistes. Ainsi, la politique ne navigue plus dans un système de gouvernement, où les élites en place sont reconnues et identifiées, mais dans un système de gouvernance, qui rend cette identification plus difficile et pose également la question de la légitimité. Y. Mény et Y. Surel utilisent la notion de gouvernance, pour stigmatiser l'opposition entre les petits et les gros. Ils reprennent la définition de Patrick Le Galès pour l'expliquer. Le terme gouvernance entend : « Un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts propres et définis collectivement dans des environnements fragmentés, incertains. Les décisions publiques seraient aujourd'hui le fruit des multiples échanges associant acteurs publics et privés autour de problèmes précis à différents niveaux territoriaux. », in (Mény & Surel, 2000, p. 153).

Ainsi, les institutions sembleraient évoluer en creusant un déficit de légitimité, institutions dans lesquelles les citoyens ne se reconnaissent plus. La confiance, qui est

⁴⁴ Dans une interview au Monde du 1^{er} novembre 2011, Habermas remarquait que le « joli mot de gouvernance n'est qu'un euphémisme pour désigner une forme dure de domination politique ». Ce mot traduit en effet une conception du gouvernement politique qui réduit celui-ci à la gestion managériale de populations privées de toute agentivité, in (Colliot-Thélène & Guénard, 2014, p. 25)

une des principales règles du système représentatif a tendance à s'effriter. Dans *l'Eurobaromètre Standard 83*, du printemps 2015, p. 6⁴⁵, on peut s'apercevoir que la confiance envers les principales institutions chute depuis le printemps 2007. Dans le creux de l'automne 2013, seuls 23 % des Européens avaient confiance dans leur gouvernement alors qu'ils étaient 25 % à avoir confiance dans leur Parlement (national) et 31 % dans l'UE. Le rôle des populistes est d'opposer le peuple aux institutions et de se servir de ce type d'indicateurs pour étayer leur hypothèse principale à savoir : le divorce entre les représentants et les représentés voire même l'opposition entre le peuple et les élites politiques. D'un autre côté, l'enracinement des populismes pourrait également s'apparenter aux conséquences des faiblesses de nos démocraties. Ce qui fait dire aux auteurs : « [...] dans l'acceptation socioéconomique, le populisme s'attache essentiellement à mettre en avant le problème de la distribution des richesses, dont l'équilibre traditionnel est menacé par de nouvelles logiques économiques. Il valorise ici les petits contre les gros, l'économie réelle contre la sphère financière, les échanges à l'échelle humaine contre l'internationalisation des économies. », in (Mény & Surel, 2000, p. 217). Ce principe d'opposition entre « eux » et « nous » est, semble-t-il, très intéressant pour notre travail, car nous devons comprendre les mécanismes qui influencent les citoyens à voter pour les partis populistes. En effet, la crise des démocraties libérales, semble être un facteur non négligeable pour comprendre le report des voix vers ce type de partis. Le modèle économique néolibéral et son pendant politique la démocratie représentative sont mis à mal depuis la fin des années 2000. On constate ainsi un parallèle entre crise économique, politique et montée des votes populistes en Europe.

4.3. Les causes socio-économiques et la critique du néo-libéralisme.

Selon Magali Balent, la poussée des partis populistes aurait des raisons socio-économiques, à cause de l'incapacité des partis traditionnels à enrayer le chômage et l'insécurité, in (Esposito et al., 2012, p. 87). Certains partis populistes proposent en effet des politiques qui n'ont pas encore été testées et peuvent ainsi attirer des électeurs.

⁴⁵ Source : Commission européenne, Eurobaromètre Standard 83, printemps 2015.

Consulté et vérifié le 09/01/21 :

http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb83/eb83_first_fr.pdf

Dans un article intitulé *Le libéralisme à l'épreuve*, Thierry Chopin évoque la « montée du populisme (qui) doit être mis en relation avec la remise en cause du libéralisme⁴⁶ ». Les Européens qui attendaient beaucoup de l'UE et de sa politique de libre-échange, ont été déçus surtout depuis la crise de 2008, qui a engendré une montée du chômage et un sentiment d'insécurité économique. Ainsi le populisme se targue de dénoncer les élites politiques, économiques et sociales, qui auraient trahi la confiance du peuple. Le populisme est ainsi une pensée qui « [...] renvoie à une tension essentielle du régime démocratique entre les principes démocratique et libéral. », in (Esposito et al., 2012, p. 216).

Chantal Mouffe reprend cette position critiquant le système libéral présentant le populisme comme « [...] résultant du consensus post-politique », in (Mouffe, 2002, p. 179). La conception libérale développe des faiblesses à propos de la valorisation du marché libre et de celle des droits de l'Homme : « Ce qui est frappant, c'est que toute référence à la souveraineté populaire – qui constitue la colonne vertébrale de l'idéal démocratique – a à peu près disparu dans les définitions actuelles de la démocratie libérale, appelée également démocratie représentative, parlementaire [...] », in (Mouffe, 2002, p. 179). La population se sent exclue des décisions politiques ; ainsi le sentiment de souveraineté populaire tend à s'affaiblir, ce qui fait le jeu des partis populistes : « [...] Discours populiste dans lequel le peuple est constitué sur la base d'une chaîne d'équivalences entre tous ceux qui, sont présentés comme opprimés par le *bloc au pouvoir* formé des élites politiques, de la bureaucratie et des intellectuels progressistes. », in (Mouffe, 2002, p. 191). Les nouveau « gros » sont ainsi issus de la mondialisation et de l'eupéanisation.

Alexandre Dorna complète cette idée, montrant que le populisme émerge toujours avec l'association d'une crise sociétale : « L'idéologie populiste est donc une attitude d'interpellation qui demande à tous de se positionner pour ou contre : une situation (*statu quo*), un pouvoir injuste (l'élite en place) et un fait incontournable (une crise profonde de société) autant qu'un idéal ancestral (la volonté du peuple), ce qui demande d'abandonner les pré-supposés réductionnistes et les clivages habituels. », in A. Dorna (2004), *Matériaux pour l'étude du discours politique populiste*, p.84. L'auteur nous révèle également des indices sur les discours populistes les plus fréquents : « Langage simple,

⁴⁶ T. Chopin, J-F Jamet, *L'Europe libérale en question*, Commentaire, n°134, été 2011 in (Esposito et al., 2012, p. 215)

forte présence de promesses construites en voix passive, bipolarisation du discours, éloge du peuple et identification, critique des élites dirigeantes, prise en charge discursive se fait autour d'un *je* mis en avant, toujours une opposition *eux/nous*, les principaux noyaux référents sont la nation, le peuple, le *nous*, l'élite, la patrie, notre pays, les puissants, les riches, les petits, le travail, la famille, l'effort national, la souveraineté, les valeurs traditionnelles [...] », in (Dorna, 2007b, p. 598).

Les problèmes socio-économiques sont clairement identifiés par les mouvements « nationaux-populistes » comme des problèmes relevant des élites de la gouvernance, confirmant la volonté pour ce type de partis de défendre la souveraineté du pays. Leurs programmes politiques se basent ainsi sur une « offre commune », car l'adversaire est commun et désigné. La mondialisation a pour certains, permis d'unir les peuples, les mentalités, les pratiques politiques, mais aussi les populismes entre eux. C'est pourquoi, il nous semble important d'apporter une analyse comparative aux populismes dans la mondialisation et d'affiner notre recherche à deux populismes en Europe, dans des démocraties libérales qui sont confrontées aux limites de la globalisation et de l'euro-péanisation en termes de droits humains et d'abaissement des droits économiques et sociaux. Dans son article, Bornschier soumet l'hypothèse que certains partis populistes (il étudie les partis populistes d'Autriche, des Pays-Bas, de France et de Suisse dont le FN et l'UDC qui nous intéresse grandement), se retrouvent en réaction à la mondialisation sur des bases culturelles-identitaires (enjeux anti-immigration) mais aussi sur des mécanismes économiques (qui défendent des individus moins qualifiés qui craindraient la mondialisation), in (Bornschier, 2005). Cette offre politique commune permet de constater que certains partis politiques (dont le FN et l'UDC) font bloc face à la mondialisation qui affaiblit la souveraineté des États et sont très critiques face au régime des droits de l'Homme, qui semble affaiblit par le paradigme néolibéral.

Chapitre 3—Justification contextuelle du sujet et proposition de définition : Front national et Union démocratique du centre.

Les partis « nationaux-populistes » en Europe commencent à se faire entendre électoralement dans les années 1980-1990 dans un contexte de post-industrialisation, de mondialisation, de migrations internationales et de restructuration des systèmes de partis, in (Zaslove, 2008, p. 326). Dans les années 1990, la chute de l'Union soviétique a entraîné une perte d'influence des « idées communistes » en Europe, ce qui a permis de laisser une grande ouverture au capitalisme et à la démocratie libérale, qui se retrouvaient sans concurrent.

Ainsi, une troisième voie politique a percé en Europe, et plus particulièrement en France avec le Front national (FN) et en Suisse avec l'Union Démocratique du Centre (UDC). Ces deux partis revendiquent une autre manière de faire de la politique, à l'aide d'un appel au peuple, se plaçant contre les élites, ayant un discours national-identitaire. On peut ainsi classer le FN et l'UDC dans le volet « national-populiste » car ils défendent dans leurs programmes une certaine vision de la nation et de l'État : méfiance vis-à-vis des institutions européennes, de la mondialisation, appel au peuple souverain, opposition des petits contre les gros. De plus, ces deux partis se rejoignent sur certains points, car ils prétendent défendre « [...] le niveau de vie, le bien être, la culture des pays [...] », in (Perrineau, 2014, p. 12). On choisit ainsi d'étudier ces deux partis car ce sont des mouvances qui se sont progressivement installées sur nos territoires respectifs, avec des programmes socio-économiques qui se sont adaptés, semblerait-il, aux territoires. Nous tenterons de vérifier à travers ces programmes, si les discours de nos partis respectifs se positionnent, contre le paradigme néolibéral, reprennent ce paradigme, ou alors adoptent une position intermédiaire avec une attitude particulière, qui les place dans le volet « national-populiste ». Cette étude comparative doit permettre de comprendre pourquoi deux mouvances populistes parviennent à conquérir l'électorat, en proposant des politiques socio-économiques différentes.

Considérant ces deux partis comme des partis « nationaux-populistes », on tentera de dégager leurs origines, qui marquent des points de divergences.

Dans un deuxième temps nous étudierons les points communs des deux formations politiques dans le « style populiste », avant de nous intéresser à leurs propositions

socio-économiques qui sont au cœur de notre objet d'étude, pour finalement dresser un bilan.

1. Des origines différentes.

1.1. Le Front national : un parti né à l'extrême droite.

Le Front national est un parti d'extrême droite, créé en 1972, qui s'est développé sur la figure charismatique de son président fondateur Jean-Marie Le Pen (président de 1972 à 2010). D'inspiration poujadiste, le parti associa une nébuleuse de courants d'extrême droite qui se retrouvèrent sur la défense de l'identité de la France, la libre entreprise et la libre concurrence. Dès sa création et ses liens indéniables avec le parti néo-fasciste Ordre Nouveau, le FN adopte comme stratégie le « compromis nationaliste » de Charles Maurras (proposé en 1934), in (Crépon, Dézé, & Mayer, 2015, p. 123). Jean-Marie Le Pen réussit à prendre le contrôle du parti tout en écartant la mouvance d'Ordre Nouveau. Cette volonté de prendre le contrôle sur les mouvances et autres groupuscules radicaux sera une constante de l'histoire du FN, de sa création jusqu'à aujourd'hui. Durant les dix premières années de son existence, le Front national pouvait être qualifié de parti à culture politique « néo-fasciste », attaquant la démocratie et les valeurs républicaines, ce qui ne lui réussissait pas électoralement. Durant cette période, il ne capitalise pas beaucoup de voix aux différentes élections (0,7 % des suffrages exprimés à l'élection présidentielle de 1974, 0,3 % aux élections législatives de 1978), ce qui fait dire à Pascal Perrineau, que le « (...) parti semble condamné à la marginalité et à l'oubli. », in (Perrineau, 2014, p. 18). Mais à partir des années 1980, on peut noter que le parti connaît de grands changements, notamment en termes de réussite électorale. Aux élections municipales de 1983, dans le contexte du « tournant de la rigueur » insufflé par la gauche de François Mitterrand, il commence à trouver un écho avec des thèmes comme l'immigration, l'insécurité et le chômage, dans des zones péri-urbaines (comme à Dreux), qui connaissent les premières difficultés de l'après Trente Glorieuses et de l'arrivée de la mondialisation, subissant les politiques nationales de rigueur. Dans cette même dynamique, ce sont les élections européennes de 1984 qui voient l'entrée effective du FN sur la scène politique française : le parti obtient 11 % des suffrages

exprimés, in (Perrineau, 2014, p. 21). Dans son manifeste de 1984 *Les Français d'abord*, Jean-Marie Le Pen était loin d'afficher l'ultra démocratisation⁴⁷ que le parti prône aujourd'hui. C'est en effet depuis la fin des années 1990, que l'on constate le rattachement du FN à la République et à la notion de démocratie pure, in (Esposito et al., 2012, p. 119). Après s'être progressivement installé dans le paysage politique français notamment grâce à la campagne contre l'adhésion au traité de Maastricht, le parti connaît en 1999 une crise profonde avec la scission provoquée par le numéro deux Bruno Mégret, qui fonde un nouveau parti, le Mouvement national républicain (MNR). Ce schisme provoque une crise profonde au sein du FN, ce qui se traduit sur le terrain par des résultats électoraux en baisse. Le mouvement connaît un renouveau en 2002, lorsque Jean-Marie Le Pen atteint le second tour des élections présidentielles, sûrement grâce au contexte socio-économique et international du moment. Cette réussite démontre que « [...] dans cette France se manifestent différents signes de rejet et de malaise par rapport à une *société ouverte* sur l'Europe, à la mondialisation, à l'âge postindustriel ou encore à la pluralité des cultures. », in (Perrineau, 2014, p. 27). Cette réussite va finalement être écartée par la politique « très à droite » de Nicolas Sarkozy lors de l'élection présidentielle de 2007. C'est le temps du changement qui se dessine au sein du parti avec l'arrivée de Marine Le Pen qui en 2011, accède à la présidence du FN. Avec ce changement, les succès électoraux semblent être de retour. Du point de vue socio-économique, le FN a également bien changé. Partagé entre un courant néolibéral (inspiré par le Club de l'Horloge) et un courant traditionaliste-social-chrétien dans les années 1980, il se transforme progressivement jusqu'à atteindre avec l'influence de Marine Le Pen, à partir des années 2000, en parti défenseur d'un État fort et protecteur. L'autre « nouveauté » avec l'accession de Marine Le Pen à l'appareil exécutif du parti, est son éloignement avec les « nationaux-catholiques », ce qui lui permet d'affirmer la modernité du parti, la libéralisation des mœurs et les valeurs laïques, in (Crépon et al., 2015, p. 127). Le parti connaît alors une profonde mutation dans les années 1990, se positionnant contre la mondialisation et le néolibéralisme, devenant, selon Pascal Perrineau, « le premier parti ouvrier de France » aux élections présidentielles de mai 1995. Le FN s'ancre alors sur un populisme identitaire, à travers un fort rejet des étrangers, des élites, de l'eupéanisation et de la mondialisation. Cet écho est donc

⁴⁷ Notion d'ultra démocratisation emprunté à (Müller, 2016).

particulièrement fort dans le groupe ouvrier auquel il faut ajouter la petite bourgeoisie, les artisans, les commerçants, les petits entrepreneurs, les travailleurs indépendants, ce que Pascal Perrineau nomme « l'alliance de la boutique à l'atelier ». Les partis « nationaux-populistes » proposent alors un programme qui plaît aux ouvriers comme par exemple le FN, qui voit un « [...] État protecteur participant à la redistribution des richesses et à la réduction des inégalités, réservant des mécanismes de secours aux seuls nationaux. », in (Esposito et al., 2012, p. 82). Les ouvriers, qui pour certains se sentent déstabilisés par la main d'œuvre étrangère, adhèrent à ces propositions.

Contrairement à l'UDC, le FN ne souhaite pas combler le déficit démocratique par plus de démocratie directe mais par un système plébiscitaire, qui permettrait de consulter le peuple avant la prise de décision finale par les élites politiques. Alors qu'il n'obtenait, avec Jean-Marie Le Pen, « que » 4,3 % aux élections législatives de 2007 le FN réussissait à atteindre 13,6 % à celles de 2012 avec à sa tête Marine Le Pen⁴⁸. Cette réussite, est due à un changement de stratégie au sein du parti et à une refonte de l'identité politique même du FN. En effet, le FN de Marine Le Pen au-delà d'une politique de dédramatisation de son parti, vise un État stratège plus fort et développe une politique économique plus visible dans ses programmes mettant en avant une certaine forme de stato-providentialisme. Pascal Perrineau, considère ainsi le parti frontiste comme un parti avec lequel il faudra compter à l'avenir, au regard de ses bons résultats électoraux depuis 2011 et ce qu'il appelle le « renouveau », mais aussi en réponse à la crise des partis de la gauche et de la droite, in (Perrineau, 2014, p. 10). Par ailleurs le mouvement marque de plus en plus son style « national-populiste » (surtout depuis l'arrivée de Marine Le Pen à la présidence), voulant s'éloigner de ses origines situées à l'extrême droite. Le Front national semble en effet vouloir s'écarter de son image de parti extrémiste et antisémite, tout en maintenant des positions claires sur les questions culturelles et identitaires, la place de la religion musulmane et des musulmans dans le pays, mais en introduisant des questions socio-économiques dans le style « national-populiste », à travers l'appel au peuple et l'opposition face à la gouvernance mondiale et européenne. Sa base électorale s'est élargie avec le temps et on ne peut plus dire que c'est uniquement son programme culturel et identitaire qui fait recette. En effet, on peut considérer que les attentes de certains Français sur les questions socio-économiques

⁴⁸ Source : *Parties and Elections in Europe*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <http://www.parties-and-elections.eu/france.html>

rejoignent l'offre politique du Front national, car ce dernier incorpore par le biais de son style populiste, les demandes de la partie du peuple qui ne trouve pas les avantages de la mondialisation.

1.2. L'UDC : entre conservatisme, libéralisme et populisme.

Avec le développement de la section cantonale zurichoise et l'évolution que connaît l'UDC dans les années 1990, le parti se positionne d'un manière de plus en plus nette pour le libre marché, contre l'État social, développant une aile « national-populiste », in (Mazzoleni, 2008, p. 32). Par ailleurs, l'UDC n'a pas l'étiquette de parti « d'extrême droite » ; contrairement aux médias français, les journalistes suisses n'utilisent presque jamais ce qualificatif pour désigner l'UDC, in (Mazzoleni, Gottraux, & Péchu, 2007, p. 29). « La nouvelle UDC veut d'abord défendre l'économie de marché. Elle exige une plus grande flexibilité du marché du travail et revendique une politique de la santé plus libérale, selon le principe que l'État social est contraire aux valeurs liées à la responsabilité individuelle. », in (Mazzoleni, 2008, p. 33).

Ainsi, on constate une évolution du parti dans le milieu des années 1990 avec le développement d'un discours contestataire à l'égard de l'*establishment* politique, in (Mazzoleni, 2008, p. 13). Petit à petit, la « nouvelle UDC » construit son discours sur une formule gagnante, celle du *Sonderfall* (l'exception helvétique qui combine l'identité nationale et le bien-être), faisant du pays un des États les plus riches du monde : « De manière plus générale, ce discours cherche à séduire un électorat qui vit la crise des années 1990 comme la rupture du lien entre l'identité suisse et le bien-être économique. », in (Mazzoleni, 2008, p. 78). Le bien-être économique doit passer selon l'UDC, par des politiques néolibérales qui doivent permettre de créer de la richesse et ainsi satisfaire l'individu. Mais la Suisse, comme toutes les anciennes puissances industrielles, est touchée par la mondialisation et l'arrivée de la concurrence de nouveaux pays sur le Marché. C'est pourquoi, « [...] depuis 1991, la Suisse entre dans une période de stagnation économique exceptionnelle. », in (Mazzoleni, 2008, p. 45). En effet avec la mondialisation, la Suisse connaît également des bouleversements dans sa construction identitaire mais pour la première fois depuis l'après-guerre, le pays voit une augmentation de son taux de chômage (un indicateur intéressant du volet économique). En effet, certains auteurs ont constaté une corrélation entre la montée du

chômage et l'essor des partis populistes⁴⁹. Depuis 2001, « [...] la peur du chômage se place en tête des préoccupations du citoyen suisse moyen. » in (Mazzoleni, 2008, p. 46). Ce changement de situation et cette peur du déclin social de la part des Suisses, vont entraîner un vote massif vers l'Union démocratique du centre, qui promet aux Suisses de maintenir la situation particulière du pays et le niveau de vie de ses habitants. On retrouve dans cette analyse également le style « national-populiste » qui condamne la mondialisation (et avec elle l'ouverture économique, l'immigration), responsable de la montée du chômage et du sentiment d'insécurité présent dans une partie de la population suisse. La vision de la mondialisation par l'UDC est ambiguë : d'un côté, elle prône les politiques néolibérales et l'ouverture des frontières (la Suisse est un pays qui crée une grande partie de sa richesse à travers ses exportations), et de l'autre, elle veut défendre son exception culturelle et ses petites et moyennes entreprises, qui ont de plus grandes difficultés face à la mondialisation. À l'aide de cette stratégie depuis les années 2000 (l'UDC accepte la mondialisation car elle permet d'enrichir le pays mais en même temps, elle veut se protéger de ses dérives), il représente le premier parti du pays en termes de résultats lors des principales élections.

Nos deux partis s'éloignent sur les fondements de leur histoire. Le Front national est clairement identifié comme étant à l'extrême droite du spectre politique alors que l'UDC est plutôt à son origine, un parti conservateur. Mais si l'on analyse leur évolution, on constate que les deux partis reprennent des caractéristiques du « national-populisme » comme l'appel au peuple ou encore la lutte des « petits » contre les « gros » (l'élite), adoptant des marqueurs populistes. Notre étude devrait permettre de démontrer si ces partis adoptent une attitude réactionnaire envers les « États des droits de l'Homme », au regard du prisme socio-économique. Le « national-populisme » a pour vocation de démarquer le FN et l'UDC par rapport aux autres partis de gouvernement à l'aide d'éléments constitutifs, qui pourraient être résumés dans le tableau 1 de la page suivante.

⁴⁹ Jackman et Volpert, *Conditions Favouring Parties of the Extreme Right in Western Europe*, in (Meny & Surel, 2000, p. 150)

Tableau 1: Éléments constitutifs du « national-populisme »

L'État	La nation	L'identité	Le rapport à la mondialisation	Le rejet du supranationalisme
L'État semble s'effacer devant la mondialisation. Il doit conserver une place importante, surtout face aux institutions supranationales.	La nation est un élément fédérateur et fondateur. Elle doit permettre de développer un sentiment national et un esprit patriotique.	L'identité est mise à mal par les bouleversements liés à la mondialisation. Elle doit être défendue et les nationaux doivent être privilégiés.	Les partis populistes veulent les avantages de la mondialisation sans avoir les inconvénients. On observe quelques attitudes protectionnistes.	Rejet ou critique du supranationalisme (Union européenne, institutions supranationales), qui attaque l'État-nation et l'identité du pays.

L'essor du « national-populisme » est un contrecoup de la mondialisation ; ses fondations théoriques se basent sur l'évolution de l'État-nation, qui n'est plus protégé derrière des frontières économiques, politiques et culturelles. Désormais, l'ouverture des frontières et les échanges de biens, de capitaux et de personnes entre les pays ont fortement modifié la structure de l'État-nation, qui ne se limite plus à une identité bien définie.

Par ailleurs, les décisions ne se prennent plus seulement au niveau des États, mais sont régies par ce que l'on nomme désormais la « gouvernance », concept qui allie des décideurs multiples sur des niveaux de décisions différents, qu'ils soient publics ou privés. Les partis « nationaux-populistes » se dressent contre cette gouvernance, qu'ils jugent élitiste et loin du peuple, se posant comme les derniers garants de la volonté populaire. Ils ont pour mission de défendre les valeurs de l'État-nation qui selon eux, semblent disparaître. C'est pourquoi, ils critiquent vivement les partis de gouvernement au pouvoir, se distinguant d'eux, à l'aide notamment de politiques socio-économiques, qui doivent réconcilier l'État-nation, la question identitaire et les attentes des citoyens.

L'exemple des politiques de « préférence nationale » appelées également « chauvinisme du *welfare* », nous montre que l'État version « national-populiste », continue de se préoccuper de ses concitoyens en maintenant la cohésion sociale à travers les politique de solidarité, mais en excluant les étrangers de cette même solidarité. Ce type de

politiques publiques montre que le « national-populisme » souhaite préserver l'État-nation, en maintenant des frontières idéologiques dans le fonctionnement de la mondialisation. La question de l'identité est ainsi centrale : les politiques économiques sont basées sur cette question. On défend ainsi la monnaie nationale (qui est un symbole de l'État-nation), mais aussi les entreprises du pays (en les privilégiant), les échanges (en instaurant un « protectionnisme intelligent »). Le « national-populisme » est donc la volonté de réaffirmer l'identité et les valeurs du pays, en réaction à l'ouverture des frontières, en proposant des solutions qui n'ont pas encore été testées par les partis de gouvernement à l'aide de politiques socio-économiques allant dans ce sens.

2. Le marquage « national-populiste ».

2.1. Un rapport particulier à la mondialisation.

Mény et Surel lient le développement de la mondialisation et l'absence de décisions et de réponses politiques économiques et sociales à la création d'opportunités à des réponses populistes, in (Zaslave, 2008, p. 325). Depuis l'effet de mondialisation, « [...] les classes dirigeantes en Europe ont cru que l'intégration économique détenait la capacité irrésistible d'homogénéiser les sociétés que l'unification européenne juxtaposait sur un territoire sans frontières internes, sur la base de l'individualisme et du consumérisme encadrés par un réseau de normes communautaires de plus en plus serré. », in (Collectif, 2013, p. 18). Mais l'intégration qui doit passer par l'économie est à l'arrêt dans ces temps de crises et ainsi, l'individualisme devient un frein à la cohésion sociale dans des sociétés qui aspirent de plus en plus à se replier sur elles-mêmes. « À partir du moment où la construction européenne n'a pratiquement plus été que l'instrument de la mondialisation néo-libérale, à partir du moment où elle a infléchi ses propres institutions *communautaires* et ses pratiques d'arbitrage dans le sens d'une concurrence généralisée entre ses propres territoires et ses populations, la fonction de l'État a glissé toujours davantage de la protection sociale à une fonction de destruction de la société civile. », in (Collectif, 2013, p. 21). L'Europe ne fonctionne plus comme un moteur économique mais comme une machine incomprise par les citoyens et qui plus est, donne le sentiment de ne plus les protéger de la mondialisation (hausse du chômage, réduction

des prestations sociales). La gouvernance qui incorpore le niveau national et supranational ne s'arrête pas là, mais intègre d'autres institutions comme le FMI ou l'OMC, qui défendent les principes néolibéraux, contre la protection des individus. Le « national-populisme » se présente ainsi comme la dernière voie démocratique qui face à la gouvernance à multi-niveaux, propose encore une alternative démocratique. Ainsi, on peut constater une attaque du populisme envers l'*establishment*, qui inclut la technocratie financière et les institutions de la gouvernance à multi-niveaux européenne, in (Pinelli, 2011, p. 14).

Pour le Front national, la mondialisation est aujourd'hui une perte du pouvoir de l'État face à l'économie et au social. Le FN en effet, prône depuis la moitié des années 2000 (avec l'influence de Marine Le Pen et de sa nouvelle équipe), plus de protectionnisme et un retour de l'État stratège face à la gouvernance européenne et mondiale. Pour le « nouveau FN », l'État doit se retrancher derrière ses frontières en restant indépendant d'un point de vue monétaire (il prônait au début des années 2010 la sortie de l'euro) mais aussi au niveau de ses politiques économiques et industrielles (limitation des délocalisations) : « D'autre part, la critique des institutions européennes et des élites s'explique notamment par le renversement de la figure traditionnelle de l'État protecteur en celle d'un État destructeur (notamment des protections sociales). », in (Collectif, 2013, p. 9). Cette critique de la mondialisation (qui cache également celle de l'européanisation) corrobore avec le style populiste que nous avons identifié, comme étant « l'opposition face aux gros de la mondialisation ». C'est pourquoi, au milieu des années 2010 « [...] se considérant comme des victimes de la modernisation, 79 % des électeurs de Marine Le Pen pensent que la mondialisation est un danger pour la France parce qu'elle menace ses entreprises et son modèle social. », in (Perrineau, 2014, p. 108). Cette tendance ne concerne pas uniquement les électeurs de Marine Le Pen, mais l'ensemble des Français.

Constatant ces dernières années l'augmentation du chômage, le ralentissement de la croissance économique, les délocalisations, le déficit croissant de sa balance commerciale, et l'augmentation des inégalités, in (Perrineau, 2014, p. 107), les Français demandent plus de protection face à la globalisation. À l'aide du baromètre de la confiance politique *Cevipof*, de décembre 2012 (qui marque la fin de notre période d'étude), P. Perrineau tire les conclusions suivantes : « En décembre 2009, 30 % seulement des personnes interrogées pensaient que la France devait se *protéger*

d'avantage du monde d'aujourd'hui ; trois ans plus tard, elles sont 46 % dans l'ensemble de la population et 78 % parmi les électeurs de Marine Le Pen. », in (Perrineau, 2014, p. 118). La critique de la mondialisation va de pair avec celle l'ouverture des frontières, ce qui entraîne des politiques socio-économiques de la part du Rassemblement national devenant plus protectionnistes, pour répondre aux craintes de son électorat.

Concernant l'UDC, sa vision de la mondialisation est différente sur le fond mais pas sur la forme : privilégiant une politique néolibérale bien ancrée, l'UDC veut garantir les politiques socio-économiques qui vont dans ce sens, en donnant une place moins importante à l'État (moins d'impôts) mais en continuant à garantir une place privilégiée à la Suisse, à l'aide d'accords bilatéraux (avec l'UE notamment), qui permettent au pays de s'ouvrir progressivement. D'une manière générale, « [...] l'UDC soutient le processus de la globalisation économique. L'UDC n'est ni contre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ni à proprement parler contre le renforcement de la collaboration Suisse-Union européenne. », in (Mazzoleni, 2008, p. 74). D'un côté, l'UDC prône une politique néolibérale avec une ouverture de la concurrence, des marchés et de l'autre s'isole, se protège face à la concurrence de l'UE (en privilégiant des accords bilatéraux à une intégration totale). La Suisse à travers l'UDC, défend ce qu'elle appelle la « voie solitaire », qui permet au pays de maintenir une certaine souveraineté nationale, de même que la défense des valeurs helvétiques exprimées dans ce qu'ils appellent « l'exception helvétique ». Contrairement à la France qui se positionne moins bien dans la mondialisation, la Suisse possède une place de choix, car son économie est tournée vers les exportations et la compétitivité. Ainsi, l'UDC souhaite défendre le libéralisme économique créateur d'emplois, face au secteur public et la bureaucratie.

2.2. Un rejet de la construction européenne.

L'année 1992, a été révélatrice d'une dualité au sein des populations à propos de l'Europe, de la mondialisation et des conséquences de ces évolutions pour les citoyens Européens dans la vie de tous les jours : « En prenant l'exemple de la France, le référendum de ratification du traité de Maastricht en 1992, a souvent renvoyé l'image d'une France duale opposant des couches sociales prêtes à affronter la modernisation économique et sociale ainsi que l'europanisation à des couches défavorisées ou

marginalisées par les transformations politiques, économiques et sociales en cours. », in (Mény & Surel, 2000, p. 225).

C'est à ce moment que le FN se fait remarquer, en proposant un rejet du traité de Maastricht et des politiques européennes qui selon le parti, s'éloignent de la volonté populaire et qui ne sont pas faites pour protéger le citoyen, mais sont uniquement en construction pour assouvir la mondialisation néo-libérale ; en d'autres termes, le FN joue la carte des « petits » (artisans, commerçants, ouvriers, chefs d'entreprises, ce que l'on peut nommer les « perdants de la mondialisations), contre les « gros ». C'est sûrement cette position anti-establishment et protecteur d'une nouvelle catégorie de citoyens qui a permis au FN de décoller en termes de suffrages et d'atteindre aux élections présidentielles de 1995, la barre des 15,3% lors du premier tour. La critique de la construction européenne est une donnée stable dans le programme du parti depuis la fin des années 1980. Emmanuelle Reungoat, qui a travaillé sur les résistances à l'intégration européenne au sein des partis politiques français, parle tout de même d'un « [...] durcissement du discours sur l'enjeu européen au cours de ces dernières années. », in (Crépon et al., 2015, p. 227). La grande peur du FN vis-à-vis de la construction européenne reste l'effacement de l'État-nation devant le supranationalisme. C'est la question de l'identité qui domine les débats, rattachée aux politiques d'immigration, de même que celles qui entraînent la perte du contrôle des frontières. Le FN considère que ces politiques entraînent une perte de l'identité des nations qui par ailleurs, d'un point de vue socio-économique, seraient responsables d'une augmentation du chômage (par les délocalisations et le dumping économique et social). Ainsi, le discours socio-économique du FN, qui se positionne contre le paradigme néolibéral représenté par l'UE, commence à s'élaborer avec le rejet de la construction européenne depuis la fin des années 1980 jusqu'à aujourd'hui. Le rejet de l'UE est ainsi un point fondamental du programme du FN depuis plus de vingt ans. Cette ligne politique se durcit même avec l'arrivée de Marine Le Pen, qui propose une sortie de l'euro (mesure par ailleurs déjà envisagée dans le programme présidentiel du père en 2007) qui selon elle, permettrait de retrouver une indépendance et une souveraineté économique et monétaire. La présidente du FN se présente en tant que tribun, prête à renégocier les conditions d'adhésion à l'UE, à propos de l'euro mais aussi à propos de l'espace Schengen. Mais dans le même temps, le FN souhaite que la France retrouve une place importante dans le monde et défend l'idée d'une « autre Europe », in (Crépon et al., 2015, p. 238).

Ainsi, le parti souhaite modifier les politiques fondamentales de la construction européenne mais ne semble pas remettre en cause l'idée même de l'UE comme puissance reliant des États-nations, qui resteraient souverains dans de nombreux domaines. Cette idée de l'Europe, serait également une approche qui pourrait plaire à la Suisse. Mais la volonté de vouloir changer l'Europe, n'est pas propre au FN : durant la campagne pour les élections européennes de 2009, les partis de gouvernement (PS-UMP) prônent également, à la suite de la crise financière et économique liée aux abus du néolibéralisme, une « autre Europe ». Ainsi, selon le politologue Robert Harmsen, lorsque les partis dits « *mainstream* » adoptent un positionnement plus critique vis à vis de l'intégration européenne, les partis dits « périphériques » comme le FN, adoptent un discours plus radical pour se maintenir comme une « alternative claire »⁵⁰. C'est pourquoi, la sortie de l'euro devient un point de convergence fort dans les discours et les programmes du FN à partir de la fin des années 2000.

Du côté de la Suisse, l'année 1992 est également très importante car elle fait remonter les idées de l'UDC au centre de la vie politique. Avec l'aide d'associations puissantes travaillant pour le compte de l'UDC, alors qu'une grande partie de la classe politique suisse était en faveur de l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE), l'opposition aux accords a gagné avec 50,3 % de « non », in (Mazzoleni, 2008, p. 31). On peut retenir de cette votation un rejet plus grand des Suisses allemands (56,4 %) et un « clivage entre les régions urbanisées plutôt favorables et les campagnes opposées. », in (Mazzoleni, 2008, p. 31). Ainsi : « La campagne de votation sur l'EEE offrira à l'UDC du canton de Zurich l'occasion propice pour porter sa stratégie sur le plan national. », in (Mazzoleni, 2008, p. 33). Avec l'aide de l'Association pour une Suisse neutre et indépendante (ASIN), l'UDC zurichoise devient le principal porte-parole de l'opposition au processus d'intégration à l'Europe : « Parmi ses objectifs actuels figurent le refus de l'adhésion à l'UE et de tout accord ou traité avec elle. », in (Mazzoleni, 2008, p. 85).

Selon H. Kriesi, « [...] le rapport à l'Europe sera l'un des facteurs explicatifs les plus importants de l'électorat UDC dans les années 1990 et 2000. », in (Mazzoleni, 2008, p. 93). La volonté de ne pas rejoindre l'UE s'inscrira progressivement dans l'ADN même de l'UDC à la fin des années 1990.

⁵⁰ Robert Harmsen, L'Europe et les partis nationaux : les leçons d'un non-clivage, *Revue internationale de politique comparée*, 12(1), 2005, p.90.

Pour le parti « national-populiste », le danger vient ainsi de l'extérieur et doit être écarté. L'élan européen qui était encore bien présent dans les années 1990 est aujourd'hui amoindri avec les crises financières, économiques et le désamour du sentiment européen exprimé dans les sondages ou lors des élections européennes à travers les faibles taux de participation. C'est pourquoi, la volonté pour l'UDC d'écarter la Suisse de l'aventure européenne est plus facile à réaliser dans ces temps difficiles, que durant les années 1990 où l'UE, pouvait constituer une réponse forte face à la concurrence des autres grands pays de la mondialisation. La relation économique avec l'UE est pourtant bien présente (la Suisse exporte une part importante de ses biens et services vers les pays de l'UE), mais est encadrée par des accords bilatéraux qui permettent à la Suisse de maintenir sa « voie solitaire » et son « exception helvétique ». Le rejet de l'UE est donc un point commun de nos deux mouvements « nationaux-populistes ». Ils considèrent « l'objet politique non identifié »⁵¹ comme un idéal à combattre, car il rassemble de nombreuses caractéristiques attaquables par le « style » « national-populiste » comme la gouvernance menée par des élites technocrates non légitimes, une politique néolibérale qui ne prend pas en considération les particularités et les politiques publiques des États. Ces rejets de la gouvernance mondiale et européenne ne cachent-ils pas une critique fondamentale du système démocratique par une partie de la population, las des promesses non tenues des partis au pouvoir ? Dans ce contexte, on peut se demander si les deux partis ont une base électorale commune, qui constitue ce peuple souverain cher au style populiste.

2.3. Les perdants de la mondialisation.

Selon Renée Fregosi, « le populisme est l'expression de la modernité politique », in (Esposito et al., 2012, p. 28). Pour l'auteur, le populisme est une réponse à la crise de la démocratie. Cette notion est en partie intéressante pour notre travail, qui vise à comprendre la montée des votes FN et UDC dans des régions types, en réponse d'une certaine manière à une crise économique et sociale, qui annonce une crise démocratique.

⁵¹ C'est par cette formule que Jacques Delors présente l'Union européenne.

Ainsi, une carte tirée du site *Vox Europe*, datée du 24 juillet 2015, nous renseigne sur la stratégie Europe 2020, qui vise à sauver de la pauvreté d'ici à 2020, au moins 20 millions de personnes menacées par l'exclusion sociale : « Au moment où la stratégie a été lancée, en 2009, 117 millions d'Européens étaient menacés⁵² ». La France et la Suisse ne semblent pas les plus menacées mais le constat est bien réel : le temps d'une Europe dominante dans le monde et prospère semble grandement contrarié. Pascal Perrineau⁵³ a bien démontré comment « [...] en France le vote pour le FN a émergé au sein de populations périurbaines vivant dans des conditions économiques difficiles, dans un environnement social délabré et déstructuré, et qui sont privés de repères politiques. », in (Mény & Surel, 2000, p. 161). Par ailleurs il ne faut pas oublier que ce type de carte cache les inégalités spatiales, suivant l'échelle qui a été choisie. Nous devons garder à l'esprit que la population est touchée différemment selon les zones spatiales (urbaines, périurbaines, rurales) mais aussi selon les catégories sociales : « La cartographie du vote FN, montre que son ancrage électoral a notamment eu lieu dans des zones urbaines de tradition industrielle, fortement touchées par la crise économique, où les taux de chômage et l'importance de la population immigrée ont pu conduire des dynamiques favorables au ralliement FN de certaines couches sociales, en particulier des chômeurs. », in (Mény & Surel, 2000, p. 289). Dans une situation de crise économique (qui apparaît déjà dans les années 1970 à la fin des Trente Glorieuses), on constate dans l'ensemble des pays développés d'Europe une augmentation du chômage et un vote de plus en plus nombreux des chômeurs à l'égard des partis populistes, qui reprennent le discours dénonçant les « méfaits » de l'ouverture, qui pour une partie de la population, entraînent précarité, chômage et insatisfaction. Ainsi, certains territoires français que nous étudierons dans notre partie empirique, semblent correspondre à ce type de région. À l'inverse, il est intéressant de noter que dans un pays riche et prospère comme la Suisse, qui se positionne très bien dans l'économie mondiale, on voit le développement d'un parti populiste comme l'UDC. Pour Mény et Surel, l'explication économique n'est pas suffisante, car il faut y ajouter la structure idéologique et la conjoncture politique : « La structure idéologique commune en général aux partis

⁵² La source n'est plus disponible au 09/01/21:

<http://www.voxeurop.eu/fr/content/news-brief/4960649-la-carte-des-europeens-menaces-de-pauvrete>

⁵³ FN : *l'écho politique de l'anomie urbaine*.

protestataires, antisystèmes ou aux marges du système, est celle d'une critique féroce des modalités d'accès à la politique et de sa captation par des élites. La conjoncture politique est celle d'une faillite constatée ou perçue des élites politiques au regard des missions confiées et de la confiance déléguée. », in (Mény & Surel, 2000, p. 164). En d'autres termes, on doit constater une « trahison » des représentés par les représentants. Pour Pascal Perrineau, la disparition durant le passage de la société industrielle à la société post-industrielle du Parti communiste et de sa « contre société communiste », de même que celle de l'univers autour de la société catholique et de son univers associatif, ont conduit à un immense sentiment d'abandon qui a entraîné toutes sortes d'angoisses et de nostalgies : « Les Le Pen en France, ont su les repérer, les porter, les traduire, leur trouver un exutoire électoral. », in (Esposito et al., 2012, p. 80).

D'un point de vue social et culturel, cette société ouverte née de la mondialisation et qui convient aux classes aisées n'est pas rassurante, voire même « [...] déstabilisant pour les classes situées en bas de l'échelle sociale, qui ne voient et ne profitent pas des effets *bénéfiques de cette ouverture*, mais ressentent le changement de leur univers de référence. », in (Esposito et al., 2012, p. 82). Cette mutation a également lieu en Suisse où l'UDC qui avait une base paysanne, récupère en partie le vote des ouvriers et des petits commerçants. Le vote en faveur de l'UDC se raccorde-t-il à des variables socio-économiques, ou plutôt à celles des clivages de « valeurs », ou encore aux deux ? , in (Mazzoleni et al., 2007, p. 124). En effet, des études sur les partis populistes ont montré que la « [...] base sociale de ces partis se présente comme diversifiée et interclassiste, les petits indépendants, commerçants et artisans et, encore davantage, les ouvriers y sont surreprésentés⁵⁴ ». Comme pour le vote FN, le niveau d'étude et ce que l'on peut nommer le « capital scolaire » est déterminant : moins on possède de « capital scolaire », plus on vote pour les partis populistes.

Hanspeter Kriesi a ainsi développé la théorie des « perdants » et des « gagnants » de la mondialisation en posant l'hypothèse que « les citoyens moins formés, peu qualifiés, actifs dans des secteurs orientés vers le marché national, sont les plus vulnérables aux déréglementations et aux privatisations qui se succèdent depuis quelques années dans les sociétés occidentales et, de ce fait, plus sensibles à l'appel des partis ou mouvement

⁵⁴ Nonna Mayer, *Ces Français qui votent Le Pen*, Paris, Flammarion, 2002, in (Mazzoleni et al., 2007, pp. 124-125).

de la droite radicale et nationaliste.⁵⁵ » Mais est-ce suffisant pour catégoriser les électeurs des partis populistes ? On s'aperçoit à travers ces exemples, qu'il existe une fracture sociale au sein même des États et que les partis « nationaux-populistes » s'adressent à une partie du peuple qui se sent délaissé par les politiques publiques, tant au niveau social qu'au niveau économique. Il est à présent temps de s'intéresser aux propositions socio-économiques de nos deux partis, qui ont été formulées dans le but de correspondre à un électorat mécontent de la gouvernance actuelle et répondant à la mondialisation.

3. Des politiques socio-économiques qui répondent aux perdants de la mondialisation.

Les propositions de politiques socio-économiques qui étaient en retrait dans les programmes du FN des années 1990, deviennent un enjeu important à partir des années 2000 et surtout à partir des années 2010, avec l'arrivée de Marine Le Pen à la tête du parti dans un contexte de crise économique. Dans les années 1980, la formule gagnante du FN combinait autoritarisme culturel et libéralisme économique. Il faut noter que Jean-Marie Le Pen a toujours oscillé entre deux identités bien particulières : d'un côté l'influence néo-reaganienne sous couvert du club de l'horloge (années 1984-1995) et de l'autre, la tendance solidariste qui était très présente dans le discours du droit social, corporatiste et même la tendance catholique-traditionnaliste-intégriste, qui est fondamentalement anticapitaliste et antilibérale. Cette dernière semble avoir pris le dessus dans les années 1990 avec l'arrivée massive du vote ouvrier en faveur du parti lepéniste. Ainsi la ligne du parti voit une incorporation de thèmes plus sociaux, de thèmes antiglobalisation et de remise en place du protectionnisme. Aux élections présidentielles de 1995, on constate déjà une position « ni droite, ni gauche » du FN sur l'axe économique. Lors des élections présidentielles de 2002, la ligne socio-économique n'est pas encore réellement fixée avec « le caractère hybride du programme », in (Ivaldi, 2013, p. 9). Avec la montée de la globalisation dans les années 1990, le FN tend vers des thèmes antiglobalisation et protectionnisme, se positionnant contre l'UE et sa

⁵⁵ Hanspeter Kriesi, *Movements of the Left, Movements of the Right*, in (Mazzoleni et al., 2007, p. 131).

gouvernance économique. Par ailleurs le parti frontiste n'abandonne pas complètement les mesures néolibérales comme la dénonciation de l'assistanat, la critique des 35 heures ou la volonté de réduire le rôle des organisations syndicales. A l'inverse le programme de 2012 propose par exemple l'augmentation des bas salaires, le retour à la retraite à 60 ans, le blocage des prix de l'essence ou la baisse des tarifs de l'électricité, in (Crépon et al., 2015, p. 178). Aujourd'hui, toujours selon G. Ivaldi, on atteint ainsi une troisième phase nommée « quadrant socialiste-autoritaire de l'espace compétitif », in (Ivaldi, 2013, p. 14). On peut ainsi se demander si cette position intermédiaire du FN en matière de programme socio-économique est une alternative aux programmes des partis de gouvernement ? Ce positionnement se place-t-il contre le paradigme néolibéral ? Le FN est-il le seul à proposer cette alternative ?

Du côté des positions socio-économiques de l'UDC en Suisse, l'évolution se fait différemment. Elles sont fortement influencées par l'arrivée à la tête de la section zurichoise de Christoph Blocher, entrepreneur suisse, qui défend le néo-libéralisme et le retrait de l'État en termes d'impositions et d'aides sociales. Ainsi la ligne du parti se veut être une défense de l'identité nationale face à la mondialisation, mais en gardant la ligne économique libérale. La position du parti dans les années 1990, se place pour le libre marché et contre l'État social, in (Mazzoleni, 2008). Contrairement au FN qui dans les années 1990 semble faire passer le volet économique au second plan dans son programme, l'UDC se tourne vers les « [...] arguments d'ordre socio-économique et identitaire qui semblent peser le plus dans la décision des votants. », in (Mazzoleni, 2008, p. 31). De plus, « La nouvelle UDC veut d'abord défendre l'économie de marché. Elle exige une plus grande flexibilité du marché du travail et revendique une politique de santé plus libérale, selon le principe que l'État social est contraire aux valeurs liées à la responsabilité individuelle. », in (Mazzoleni, 2008, p. 31). La « formule gagnante » suisse empruntée à H. Kitschelt, possède selon Mazzoleni deux volets : une combinaison entre des positions résolument néolibérales en matière économiques et une approche autoritaire à propos de la démocratie participative ; et une seconde formule qui combine « une part d'autoritarisme ou de conservatisme dans le domaine des valeurs culturelles et d'autre part de revendications protectionnistes sur le plan économique. », in (Mazzoleni, 2008, p. 69). Dans tous les cas, les progrès du parti populiste suisse dans le pays sont à noter : « Depuis la création de l'UDC, en 1971, jusqu'à la veille du

référendum sur l'adhésion à l'Union, en 1992, l'UDC rassemble autour de 11 % des suffrages lors des élections du conseil national ; du rejet de l'Europe en 1992 jusqu'à aujourd'hui, l'UDC progresse à une vitesse impressionnante pour finir en tête de tous les partis politiques suisses : en 1995, (15 %), en 1999 (22,5 %), en 2003 (26,7 %) et en 2007 (28,9 %). », in (Reynié, 2011, pp. 159–160). Aux élections fédérales de 2011, l'UDC réalise 26,6 % des votes, puis 29,4 % en 2015 et 25,6 % en 2019⁵⁶.

S'ils s'éloignent sur l'évolution du volet économique de leur programme, les deux partis sont les seuls à défendre (dans leurs pays respectifs), une politique qui relie le volet identitaire au volet socio-économique pour tenter de maintenir une certaine souveraineté dans le système de gouvernance mondiale. En effet, ces partis « nationaux-populistes » veulent appliquer ce qu'on peut nommer un « chauvinisme du *welfare* », in (Ivaldi, 2013). L'État rêvé par ces deux partis populistes interviendrait dans les politiques socio-économiques mais uniquement en faveur des nationaux (ce qui entraîne une ségrégation ethnique). L'État devient à nouveau un État protecteur (face aux abus de la mondialisation), mais protège uniquement les nationaux, écartant dans le même temps les étrangers des mesures, des prestations et autres services de protection sociale.

⁵⁶ Source : *Parties and Elections in Europe*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <http://www.parties-and-elections.eu/switzerland.html>

4. Proposition de définition.

Le FN et l'UDC développent un style « national-populiste » bien marqué. Le tableau ci-dessous nous permettra d'analyser les points communs et les différences de ces deux mouvances « national-populiste ».

Tableau 2: Comparatif entre le Front national et l'Union démocratique du centre selon la littérature

« Nationaux-populismes »	Front national	Union démocratique du Centre
<i>Sous-catégorie</i>	<i>Stato-providentialiste</i>	<i>Libéral-national</i>
Identification typologique (Canovan)	Populisme des politiciens	Démocratie populiste
Identification fonctionnelle (Taguieff)	Identitaire et protestataire	Identitaire et protestataire
Fonctionnement de la démocratie	Appel au peuple	Appel au peuple
Attitude (Ignazi)	Anti-système	Anti-système
Objet (Laclau)	Le populisme est une manière de construire le politique	Le populisme est une manière de construire le politique
Politique économique	Protectionnisme Néo-libéralisme Nationale	Néo-libéralisme économique nuancé (<i>Sonderfall</i> ou exception helvétique) Nationale
Politique sociale : Chauvinisme social de l'État-providence (Papadopoulos, Hassenteufel)	Conception « préférentielle » ou « chauviniste » de l'État-social	Conception « préférentielle » ou « chauviniste » de l'État-social

Le FN se classe chez M. Canovan dans la catégorie « populisme des politiciens » (qui ne seraient « ni de droite ni de gauche », mais « tous pourris »), en tant que parti contestataire, qui n'a jamais été au gouvernement et qui a été très peu représenté dans la République française. C'est la forme de la démocratie représentative française, qui empêcherait le parti d'accéder au pouvoir. Le parti UDC quant à lui peut se classer dans la catégorie dite « démocratie populiste », qui se caractérise par une démocratie participative élevée (référendums, votations) et ainsi propice à l'accès de ce type de parti au pouvoir. Pour les deux, on constate une fonction identitaire (identité ethno-

nationale) et protestataire (anti-élites, contre l'Europe, contre la mondialisation) définit par Taguieff. Par ailleurs, l'appel au peuple qui, selon Mény et Surel, caractérise les partis populistes, fonctionnerait mieux dans une démocratie participative de « type suisse », que dans une démocratie représentative de « type française », où les occasions de solliciter le peuple se font plus rares. Ceci entraîne une attitude décrite par P. Ignazi comme anti-système, dénonçant les partis au pouvoir mais également le système tout entier de la démocratie représentative.

Pour E. Laclau, nos partis populistes ont une fonction plus neutre de récolter et de synthétiser « les demandes de ceux d'en bas », pour ensuite les opposer aux politiques des gouvernements. Finalement, dans le fonctionnement de la démocratie, il y a des partis et des mouvements qui sont enracinés dans le paysage car ils ont un discours socio-économique alternatif lié à la mondialisation des individus, qui renvoient pour l'essentiel à des catégories du populisme ou du radicalisme en populisme. Les partis « nationaux-populistes » se distinguent des autres partis, car ils empruntent des idées, un discours et un programme reconnaissable et identifiable. Ces idées au FN comme à l'UDC passent plus généralement par une dénonciation de l'autre (symbolisé par l'euro-péanisation, la mondialisation), c'est-à-dire celui qui n'est pas identifié comme appartenant à la même culture ; avec la volonté en retour de se protéger de l'autre. Il s'en suit une politique socio-économique basée sur la méfiance de l'étranger (qui peut-être inspire les politiques publiques des États) avec cependant une nuance, entre les deux partis, non négligeable : l'UDC est au pouvoir en Suisse (influence dans l'exécutif et le législatif), alors que le FN après le tournant des années 2000, tente de se constituer comme une troisième voie politique sans occuper de fonction clé dans la République française. Dans le contexte de la mondialisation, certains territoires français qui ont connu une forte baisse de leur activité industrielle à partir des années 1980, de même que la Suisse et ses territoires qui ont connu une récession dans les années 1990 (ce qui a entraîné un « déclassement social » de ce que Oscar Mazzoleni nomme « les perdants de la modernisation, in (Mazzoleni, 2008, p. 42) »), sont des indicateurs de récession liés à la mondialisation et de possibles protestations populaires qui sont retranscrites dans les discours populistes. Ces discours sont liés à une politique économique et son pendant, le chauvinisme social ou encore ce que H.-G. Betz nomme un « chauvinisme du

*welfare*⁵⁷ ». C'est pourquoi, « de telles évolutions ont eu pour corollaire d'alimenter des pressions négatives sur le fondement comme sur les structures de l'État-providence. », in (Meny & Surel, 2000, p. 143). L'optimum économique n'est plus ou se trouve amoindri, ce qui entraîne une fragilité de l'optimum social sur certains territoires.

Comme solutions face à ces problèmes, les partis populistes se distinguent des autres partis car ils « [...] semblent se fonder plus volontiers sur des argumentaires et des prises de position ascientifiques ou anti-intellectuelles, l'appel constant au bon sens populaire présumé constituant l'un des aspects fondamentaux du populisme comme conception particulière du lien social. », in (Meny & Surel, 2000, p. 177). C'est ici que l'on retrouve la principale distinction entre les partis dits de gouvernement et les partis populistes. Cet appel au peuple éveille la curiosité des citoyens, dans ces temps de gouvernance à multi-niveaux. Ce cas de figure fonctionne déjà en Suisse, où l'UDC utilise et propose fréquemment les outils de la démocratie directe. Ainsi, un article du Monde.fr daté du 10/02/2014, intitulé, *La Suisse, habituée des votations populaires*, nous indique que : « [...] L'UDC a perdu beaucoup d'initiatives mais ces votations et les campagnes qui les entourent, financées avec l'aide des nombreux millionnaires qui les soutiennent, font avancer ses idées et ses causes dans l'opinion publique. Le parti a ainsi remporté des victoires significatives⁵⁸ ». Ce système de démocratie directe, est fortement mis en avant aujourd'hui par le RN en France, qui propose de développer l'outil du référendum, déjà présent dans la Constitution française.

Ainsi, nos partis populistes se présentent comme les principaux défenseurs d'un peuple oublié par les partis de gouvernement, dont les droits économiques et sociaux seraient bafoués par l'eupéanisation et la mondialisation. Ils positionnent stratégiquement leur discours en fonction du paradigme néolibéral, pour critiquer l'État de droit et la démocratie. Notre travail a permis pour le moment de relever une crise importante de l'État de droit, de la démocratie et du régime des droits de l'Homme.

⁵⁷ Betz H.G., *Radical Right-Wing Populism in Western Europe*, New York, St Martin's Press, 1994 cité in (Meny & Surel, 2000, p. 146).

⁵⁸ Source : Le Monde.fr (2014), *La Suisse, habituée des votations populistes*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : http://www.lemonde.fr/europe/article/2014/02/10/l-udc-le-parti-suisse-qui-multiplie-les-votations-controversees_4362383_3214.html

Proposition de définition du populisme pour notre étude :

Finale­ment, ces partis ont des succès politiques parce qu'ils sont l'expression d'une réponse particulière à la domination du paradigme néolibéral, ce dernier étant abordé comme une déception par rapport à l'héritage des droits humains, dont font partis les droits économiques et sociaux. C'est pourquoi, le FN et l'UDC sont classés comme populistes dans le sens où ils articulent un discours quant à l'échec pour les États, d'assurer la permanence des droits socio-économiques pour les Européens.

Chapitre 4—Hypothèses de recherche.

La transformation de la gouvernance économique et du système des valeurs des Européens, conduit à un réalignement partisan. Les partis identifiés comme populistes, cachent en réalité l'émergence d'un nouveau bloc tiers dans les États. Quoi qu'il en soit, il paraît nécessaire d'étudier les relations existantes entre les « idées populistes identifiées » et l'application de politiques publiques dans le cadre des droits économiques et sociaux. C'est pourquoi, nous nous pencherons sur les orientations des politiques socio-économiques qui sont déterminées⁵⁹, ou à l'inverse déterminent⁶⁰ l'enracinement des mouvances populistes. Nous pourrions ainsi tenter de vérifier l'hypothèse suivante :

L'enracinement des mouvements populistes en Europe, est-il l'expression de la genèse d'un nouveau paradigme des politiques publiques dans le cadre des droits économiques et sociaux ?

C'est pourquoi après avoir étudié brièvement les outils développés par l'UE pour répondre au paradigme néolibéral, nous nous intéresserons au système de gouvernance européenne qui influence la direction que prennent nos États dans leur nature même.

1. Le paradigme lié au « référentiel du marché ».

Les programmes et idées populistes que nous venons d'identifier, sont très centrés sur le processus de mondialisation ; processus identifié à travers le « référentiel de marché », outil du paradigme néolibéral, en expansion depuis les années 1980. Nous avons choisi de démarrer notre analyse avec l'Espace économique européen puis le traité de Maastricht (1992), car ce dernier permet un meilleur fonctionnement du « marché » sur le territoire de l'UE, à l'aide d'une meilleure circulation des biens, des personnes et des capitaux. En effet, le traité de Maastricht, qui concrétise l'esprit de

⁵⁹ Par un nouvel agenda imposé par les partis populistes.

⁶⁰ Ces partis réussissent politiquement, si un type de politique est entamé et plus ou moins assumée.

l'Acte unique de 1986, permet l'achèvement du marché intérieur au 1^{er} janvier 1993. À partir de cette date, la libre circulation des marchandises et des capitaux est effective. Il faut attendre 1995 pour voir se réaliser la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen et la fin des années 1990 pour constater la libéralisation des services (notamment dans les domaines de la télécommunication, l'énergie et les transports).

Le but ultime du marché intérieur serait de confondre marché européen et marché national. Par ailleurs, « mondialisation » et « libre-échange » sont deux phénomènes à la fois complémentaires et indépendants (rappelons que selon Jacques Delors, la mondialisation est une contrainte alors que la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux a été recherchée par les politiques publiques pour obtenir un bon fonctionnement du « marché »⁶¹). Ainsi la mondialisation, qui n'a pas été suffisamment accompagnée par des règles et des contrôles de la part des institutions étatiques ou supranationales, a entraîné des crises financières dans les années 1990 et à la fin des années 2000. Notre réflexion démarre avec la réponse de l'UE face à la mondialisation, qui passe par la mise en place d'une gouvernance économique avec le traité de Maastricht signé en 1992 et se termine en 2013 avec l'ouverture des négociations à propos du TTIP ou traité transatlantique, que doit mener la Commission européenne pour instaurer une sorte de gouvernance économique transcontinentale et l'élargissement du « marché ». Cet élargissement programmé, mis à mal par l'ancien président des États-Unis Donald Trump, est vivement critiqué par les citoyens européens se sentant exclus des négociations. Ce traité, semblerait par ailleurs « consacrer la supériorité du droit des multinationales sur le devoir des États »⁶².

Se pose ainsi la question de la place accordée aux États dans l'élaboration des politiques publiques et des partis politiques, comme corps intermédiaires entre les citoyens et l'État. À travers le « référentiel du marché », on constate ainsi un nouveau paradigme dans l'élaboration des politiques publiques. Ce paradigme se situe pour le moment au niveau de la gouvernance économique européenne (avant de devenir peut-être une gouvernance économique transcontinentale). En effet, les politiques publiques dans le cadre de l'europanisation sont co-décidées, co-élaborées, co-évaluées et on peut se

⁶¹ Voir Annexe 1 : *Citizen's web dialogues* du 30/10/13 avec Jacques Delors ; Toute l'Europe.eu. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.youtube.com/watch?v=vJPIDHuPqJA>

⁶² Source : Le Monde diplomatique.fr (2014), *Grand marché transatlantique*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.monde-diplomatique.fr/2014/06/A/50476>

poser la question de la place de l'État et des partis politiques dans l'élaboration de ces politiques publiques. Certains comme Pierre Muller, se demandent même s'il peut y avoir de l'action publique sans État ?

2. La gouvernance économique européenne comme réponse au « marché ».

La gouvernance est « [...] une situation où une grande diversité d'acteurs (gouvernementaux, privés), souvent organisés en réseaux à différents niveaux (local, régional, national, européen, transnational), contribuent à co-produire de l'action publique légitime. », in (Muller, 2004, p. 35). Alors que le gouvernement est un type d'autorité hiérarchique et contraignante, la gouvernance est une forme plus souple de pouvoir politique, in (Boussaguet et al., 2010, p. 300). Dans le cadre de l'eupéanisation, à savoir un processus interactif qui présuppose qu'un certain degré d'intégration européenne ait déjà été atteint, in (Boussaguet et al., 2010, p. 248) préjugant d'un transfert de souveraineté au niveau de l'UE, in (Radaelli, 2002, p. 106), la gouvernance européenne peut s'appréhender suivant deux approches : l'approche *top-down*, où « [...] l'idée centrale est que, pour créer du changement, les politiques de l'UE doivent créer une certaine pression sur les systèmes nationaux. », in (Boussaguet et al., 2010, pp. 250–251).

L'approche *bottom-up*, où, « [...] le point de départ de cette approche est le système d'interactions au niveau national [...] qui ne préjuge en rien de l'importance des politiques européennes dans le processus de changement des politiques nationales. », in (Boussaguet et al., 2010, p. 252). Ainsi : « Si l'on veut donner une définition appropriée, la gouvernance communautaire doit donc être comprise comme la coordination non hiérarchique de plusieurs acteurs (pas uniquement étatiques) au sein d'un système complexe de relations de dépendances mutuelles. », in (Kohler-Koch & Larat, 2001, p. 91). Avec le traité de Maastricht, on constate une modification importante de la gouvernance économique européenne. Pour répondre aux attentes du paradigme du « référentiel du marché », l'UE a décidé notamment à travers le principe de subsidiarité, de développer une gouvernance économique européenne. Le principe de subsidiarité, instauré par le traité sur l'Union européenne (TUE) de 1992, « [...] peut ainsi être présenté comme un moyen pour les États membres de contenir le développement des institutions communautaires. », in (Marchand-Tonel, 2012, p. 7). Pour qu'une politique

publique soit réalisée au niveau européen, « [...] le principe de subsidiarité doit être doublement justifié par la défaillance des États membres et par la capacité des institutions de l'UE à obtenir de meilleurs résultats. », in (Marchand-Tonel, 2012, p. 8). Une disposition du traité de Lisbonne (TFUE) de 2007 prévoit même que : « [...] les parlements nationaux veillent au respect du principe de subsidiarité. », in (Marchand-Tonel, 2012, p. 9). Dans la pratique, la subsidiarité peut profiter aux institutions européennes, car « [...] les gouvernements nationaux sont de plus en plus obligés de composer avec eux et font l'expérience d'une *dépendance au sentier- path dependence*. », in (Marchand-Tonel, 2012, p. 10). Le principe de subsidiarité entraîne ainsi la délimitation des compétences entre l'acteur étatique et l'UE, de même que « [...] la régulation de leur exercice. », in (Barroche, 2012, p. 15). Ce rapport mettant en relation les paliers nationaux et européens, entre bien dans le cadre de la gouvernance.

À travers le principe de subsidiarité dans le cadre de la libre circulation, le Traité sur l'UE a instauré une politique monétaire commune de même qu'un budget communautaire commun et un droit européen de la concurrence. C'est pourquoi, « [...] les questions de gouvernance économique de l'Europe concernent notamment la coordination des politiques monétaire et budgétaire et la régulation des marchés. », in (Saint-Étienne, 2007, p. 127). Cet ensemble, dans le cadre de la gouvernance économique européenne est nommé *Policy mix*. Ainsi, « [...] dans l'Union européenne, la gouvernance économique n'est pas assurée par une instance politique responsable devant un Parlement, mais elle est menée essentiellement par trois institutions indépendantes : le pacte de stabilité et de croissance dont la Commission est le gardien, la Banque centrale européenne, et la direction de la Concurrence de la Commission qui fonctionne de plus en plus comme une agence indépendante. », in (Saint-Étienne, 2007, p. 129). En d'autres termes, le niveau des déficits et des dettes des États-membres⁶³ et donc le budget⁶⁴, de même que la monnaie et les règles de la concurrence qui doivent mettre fin aux abus de position dominante et permettre un fonctionnement efficace de marchés ouverts à une libre concurrence ne sont plus du ressort des États.

⁶³ Dans le cadre du *Pacte de stabilité et de croissance* qui définit les règles pour les États membres de la zone euro depuis le Conseil européen d'Amsterdam de 1997.

⁶⁴ Depuis le traité de Lisbonne (TFUE) en vigueur depuis 2009, la Commission européenne peut émettre un avis sur le budget des États membres dont le déficit est excessif.

C'est pourquoi, « [...] ce modèle de souveraineté partagée, unique au monde, conduit à ce que la majorité de la source du droit dans chaque pays de l'Union émane des institutions de l'Union, tandis que s'affirme la primauté du droit européen sur les droits nationaux. », in (Saint-Étienne, 2007, p. 137).

Cette gouvernance économique européenne, qui englobe une souveraineté partagée, manque de coordination et de vision économique commune. Elle peut via le Parlement européen, imposer des directives aux États membres, mais ne peut construire de politique économique commune, faute de gouvernement économique. Ainsi à travers cette méthode, les États de l'UE et particulièrement ceux de la zone euro, mènent des stratégies économiques individuelles.

Pour exemple l'Allemagne, depuis le milieu des années 1990 et surtout depuis les années 2000, « [...] vise à provoquer une baisse très forte des coûts salariaux unitaires de l'industrie par la hausse de la productivité et la compression des salaires [...] », in (Saint-Étienne, 2007, p. 140). Cette stratégie d'assouplissement des règles du marché du travail permet à l'Allemagne de se placer devant les autres pays de la zone euro en termes de coûts unitaires de production, ce qui engendre une augmentation de ses parts de marché et un effet positif sur sa balance commerciale. Au lieu de devenir une puissance économique unie face aux autres grands blocs émergents issus de la mondialisation (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), l'UE à travers la gouvernance économique européenne, subit une concurrence et un déséquilibre au sein même du marché européen. Comme l'indique C. Radaelli, « européanisation » ne rime pas avec « harmonisation » et entraîne même de la « concurrence réglementaire de même que des distorsions de concurrence », in (Radaelli, 2002, p. 111). Par ailleurs, la place accordée aux parlements (nationaux ou européens) et donc aux institutions démocratiques dans le système de gouvernance économique européenne semble faible. Malgré les avancées du traité de Lisbonne qui devait être « le Traité des parlements », ces mêmes parlements, « [...] s'ils ne sont pas exclus de cette gouvernance de crise, ils sont enfermés dans un rôle d'observateurs plutôt que dans celui d'acteurs⁶⁵ ». À travers le système de gouvernance économique et sous la pression d'un des principaux acteurs le « marché », le Parlement européen semble écarter des débats démocratiques au profit

⁶⁵ Poptcheva E.-M., 2012, *Parliament's role in anti-crisis decision-making*, Library of the European Parliament, Library Breafing, 120397 REV 1, in (Allemand & Martucci, 2014, p. 116).

d'autres institutions plus « directives », comme le Conseil de l'UE, in (Allemand & Martucci, 2014, p. 116). De plus, dans le cadre de la gouvernance économique européenne, le budget des États est désormais contrôlé par les institutions européennes, (à travers les *Six-Pack* et *Two-Pack*⁶⁶). C'est pourquoi, d'autres acteurs de la gouvernance européenne comme la Cour constitutionnelle allemande (*Bundesverfassungsgericht*) considèrent le déficit démocratique de l'UE ; le Parlement européen n'étant selon la Cour, « [...] pas un organe représentatif d'un peuple européen souverain [...] », in (*Bundesverfassungsgericht*, 2009), cité in (Allemand & Martucci, 2014, p. 125). La Cour constitutionnelle allemande dit que « [...] la restriction des pouvoirs budgétaires des parlements nationaux au profit de l'Union est jugée en contradiction avec le principe démocratique [...], in (*Bundesverfassungsgericht*, 2011, 126), cité in (Allemand & Martucci, 2014, p. 125).

Concurrence entre les États membres, manque de légitimité des institutions responsables, pression (illégitime ?) de l'UE sur les budgets nationaux, la gouvernance économique européenne ne parvient pas à fournir de réponses convenables aux États et aux citoyens européens qui pour certains, voient leur niveau de vie baisser avec la mondialisation. Le « marché » qui, dans les théories néolibérales doit permettre aux individus de s'enrichir, ne semble pas remplir dans le cadre de la gouvernance économique européenne, ses fonctions. Avec le développement de la crise financière et économique de 2007-2008, la situation économique globale de l'UE dans les années 2010 (stagnation de la croissance économique, augmentation des dettes et des déficits publics, hausse du chômage) se dégrade. Ce contexte semble privilégier des pays qui ont préservé leur indépendance économique et monétaire comme la Suisse, qui parvient à maintenir sa compétitivité et le niveau de vie de ses habitants. C'est pourquoi la voix des partis « nationaux-populistes » émet une vision particulière de la mondialisation et du « marché » (au moins une méfiance pour l'UDC voire un rejet pour le RN) et donc de la gouvernance économique européenne et semble trouver un écho dans une certaine partie de la population. Ainsi, le retrait de l'État face à la gouvernance européenne

⁶⁶ Le *Six-Pack* dans le cadre du TFUE, prend la forme de recommandations et, pour la zone euro de décisions de mise en demeure voire de sanctions.

Le *Two-Pack* adopté en 2013 sur le fondement de l'article 136 du TFUE, permet à l'Union de renforcer la discipline budgétaire à l'encontre des seuls États de la zone euro, in (Allemand & Martucci, 2014, p. 124).

semble démontrer certaines limites que doivent canaliser les partis politiques, qui demeurent le principal corps intermédiaire entre les citoyens et l'État.

3. Partis politiques et politiques publiques.

Le contexte qui englobe les politiques publiques apparaît dans un mode de gouvernance lié au libéralisme, qui a donné naissance à une Nouvelle Gestion Publique (NGP), assimilant le citoyen à un client et reprenant les modes de gouvernance privée pour le compte de la gestion publique, in (Varone & de Visscher, 2004). Dans cette NGP ce sont les règles du marché privé qui priment, in (Varone & de Visscher, 2004, p. 179). Cette vision des politiques publiques remet en question le rôle de l'État providence et souhaite privatiser de nombreuses tâches de l'État. On se retrouve donc également dans un paradigme à propos de la gestion des politiques publiques, qui doivent devenir le plus performant possible. Mais comment les politiques publiques sont-elles mises en application dans le cadre de la gouvernance économique européenne ? Comment sont-elles mises sur agenda ? Quelle est la place, le rôle de l'État ou encore des partis politiques dans la mise sur agenda ?

Comme nous le rappelle Pierre Muller, la mise sur agenda n'a rien de « naturel ou d'automatique. », in (Muller, 1990, p. 29). La première phase correspond ainsi au constat (l'État a changé au contact de la mondialisation et ne peut plus répondre aux besoins des populations).

Selon Vivien Schmidt, « [...] la France est passée d'une politique macroéconomique dirigiste à un style de libéralisme à l'allemande. », in (Schmidt, 1999, p. 56). Elle précise par ailleurs que les grandes entreprises françaises avec la mondialisation et l'europanisation se sont plus tournées vers l'économie nationale et sont devenues jusqu'en 1983 « [...] moins compétitives sur le plan international et plus petites en taille. », in (Schmidt, 1999, p. 64). A partir de ce moment (revirement de la politique microéconomique), les entreprises françaises se sont ouvertes sur l'extérieur. Au final en France, « [...] la mondialisation et l'europanisation ainsi que les politiques de dérèglementation et de privatisation ont relâché les liens étroits qui liaient traditionnellement l'industrie à l'État. », in (Schmidt, 1999). Concernant les politiques sociales, l'auteur constate une « [...] perte de capacité (de la part des États en Europe) à limiter les paiements de retraite, à établir des plafonds pour les indemnités de chômage

et à réduire les remboursements médicaux. », in (Schmidt, 1999, p. 70). L'État a ainsi reculé dans ces domaines au bénéfice du secteur privé.

La deuxième étape se fait à travers la mise sur agenda des politiques publiques qui pour les partis populistes, consiste à faire remonter les mécontentements du peuple dans les forums. Dans cette étape, les partis populistes vont élaborer des discours et des programmes contre ou dans le sens du paradigme néolibéral actuel.

Selon Bruno Jobert : « [...] dans de nombreux cas, l'action publique doit se construire en tenant compte des images, des référentiels que chacune des organisations structurant le domaine s'est forgée elle-même et de l'action à entreprendre. », in (Jobert, 1992, p. 223). Ainsi, à travers cette définition, nous allons tenter de vérifier si le FN-RN et l'UDC ont un rôle à jouer dans la constitution des politiques publiques et des référentiels liés à l'économie et au social dans leurs pays respectifs. Par ailleurs, selon B. Jobert, le discours politique constitue une « idéologie molle », car il est fait pour demeurer ambigu. C'est pourquoi, « [...] comment distinguer [...], ceux qui renvoient à une rhétorique justificatrice et ceux qui informent effectivement l'action publique ? », in (Jobert, 1992, p. 224). On pourrait ainsi comprendre nos partis politiques comme un forum (de la communication politique) parmi les quatre admis (forum scientifique des spécialistes, forum des professionnels, forum des communautés de politiques publiques), définit par Ève Fouilleux comme « [...] un lieu producteur d'idées et de représentations sur cette politique, qui peuvent être interprétées en fonction des règles du jeu du forum, des acteurs et des intérêts qui le composent et des rapports de force qui opposent ces différents acteurs. », in (Boussaguet et al., 2010, p. 284). Il nous semble important de préciser que le RN n'intervient « que » dans le forum de la communication politique alors que l'UDC est présent en amont mais aussi en aval dans le forum des communautés de politiques publiques. Les différents forums ne sont pas imperméables entre eux et qu'il est possible que les référentiels du RN passent dans l'élaboration des politiques publiques.

Certains catégorisent les partis populistes dans des « partis niches », qui pourraient être définis comme des partis qui se basent sur des domaines politiques négligés par leurs rivaux, in (Meyer & Miller, 2013, p. 267). Ainsi, les partis populistes pourraient développer des politiques qui ne sont pas estimées par les partis de gouvernement, mais qui pourraient séduire les citoyens. L'exemple du « chauvinisme du *welfare* » est

révélateur de ce genre d'attitude, les partis « nationaux-populistes » proposant de développer le volet social de l'État, mais uniquement pour le compte des nationaux. Certains auteurs se demandent même si cette attitude influence les partis de gouvernement, les obligeant à se positionner loin de leurs prérogatives habituelles, in (Schumacher & van Kersbergen, 2014). Reprenant les propos de Taggart, les chercheurs Schumacher et van Kersbergen avancent que les partis populistes adaptent leur couleur comme des caméléons, en fonction du nouvel environnement politique, in (Schumacher & van Kersbergen, 2014, p. 2). Dans leur étude inspirée de la base de donnée *Manifesto*, les auteurs constatent que d'une manière générale « [...] les partis populistes européens, qui étaient à l'origine néo-libéraux et anti-*welfare*, deviennent des défenseurs de l'État-providence », in (Schumacher & van Kersbergen, 2014, p. 21). Cela se confirme en partie pour le FN-RN mais pas pour l'UDC, qui bien que le parti défende des mesures protectionnistes pour maintenir une certaine souveraineté, suit nettement une ligne néolibérale. Alors que les partis de gouvernement fustigent l'État-providence à travers l'Europe, les partis « nationaux-populistes » défendent cette vision de l'État, mais en intégrant la question de l'immigration, ce qui a fabriqué le « chauvinisme du *welfare* ». Cette tendance crée une situation intermédiaire, entre une position de gauche sur l'axe économique et un positionnement à droite sur le plan identitaire (exclusion des immigrés), in (Schumacher & van Kersbergen, 2014, p. 2). La vision des partis populistes étant en effet dichotomique (le peuple contre les élites, « eux » contre « nous »), la population immigrée s'oppose ainsi à la population nationale. D'autres comme Cas Mudde, estiment que les partis populistes ont même changé le système national des partis dans l'Ouest de l'Europe. Il indique que l'UDC a transformé la Suisse d'un système pluraliste modéré à un système pluraliste polarisé, in (Mudde, 2014, p. 219).

Enfin, le paradigme néolibéral, que l'UE accompagne avec ses différents outils et politiques, a entamé la destruction de l'État social. Les difficultés que rencontrent l'UE se sont accentuées avec la crise de 2008, mais aussi la concurrence des pays émergents et autres gagnants de la mondialisation. C'est pourquoi, nous allons nous intéresser aux propositions socio-économiques de l'UDC et du FN entre 1992 et 2013 et nous supposons qu'elles sont légitimes (auprès des électeurs). Nous pouvons considérer qu'elles sont une alternative aux politiques socio-économiques de la gouvernance économique. On analysera les programmes socio-économiques de ces partis, en

montrant qu'ils pourraient se positionner comme une alternative en termes discursif (ou idéologique) et en termes de répercussion électorale sur les territoires.

Chapitre 5—Méthodologie.

Nous pouvons constater que nos partis « nationaux-populistes » élaborent un discours socio-économique qui se développe autour de la notion centrale de paradigme néolibéral, que nous tentons de mettre au cœur de notre réflexion. Le paradigme socio-économique s'est développé dans les années 1980 avec la mondialisation et consiste à nourrir le néolibéralisme par un retrait de plus en plus important de l'État au profit du « laisser-faire » et de la dérégulation, ayant comme référentiel le « marché ». La gouvernance européenne a ainsi mis au cœur de sa réflexion, le « référentiel du marché », en développant des politiques allant dans le sens du libre-échange. Ces réformes et la manière dont elles sont menées, ne conviennent naturellement pas à l'ensemble des citoyens, ce qui a nourri les votes vers nos partis « nationaux-populistes » qui dès les années 1990, se sont positionnés contre l'Union européenne. En effet, ces partis commencent alors à connaître un certain succès avec le développement de la mondialisation et les réponses données par la nouvelle gouvernance européenne s'adaptant au libre-échange à l'échelle globale. Il semble que le FN-RN comme l'UDC ont adapté leurs programmes socio-économiques aux attentes du pays et de leur électorat.

La France qui a subi une forte vague de délocalisations au niveau de son tissu industriel semble subir la mondialisation. Ainsi, une bonne partie de sa population (dont les ouvriers du secteur industriel) voit la mondialisation d'un mauvais œil car elle est synonyme de fermetures d'usines et de chômage. L'Union européenne est selon le FN-RN complice des méfaits de la mondialisation.

À l'inverse en Suisse, la mondialisation a permis au pays d'exporter encore plus et de connaître une situation économique avantageuse (par rapport aux autres pays européens). C'est pourquoi, le libéralisme qui accompagne la mondialisation n'est pas perçu de la même manière par nos partis « nationaux-populistes » de part et d'autre de la frontière.

Alors qu'en France le FN-RN critique l'incapacité du pays à s'émanciper de la gouvernance européenne pour appliquer des décisions socio-économiques qui iraient dans le sens du pays, l'UDC promet de maintenir cette position particulière, qui permet à la Suisse de participer au commerce européen et mondial, mais en même temps de se protéger des « méfaits » de la gouvernance européenne. Le FN-RN aimerait en quelque sorte récupérer pour la France le statut particulier de la Suisse, qui profite de la

mondialisation et des échanges tout en gardant une certaine souveraineté, défendant également par la même occasion son identité.

Nous mesurerons ainsi les changements de politiques publiques dans le processus de mondialisation à travers des « politiques cibles » dans les domaines économiques et sociaux. Indépendamment des structures socio-économiques, on pourra trouver des discours différents de la part des mouvances populistes ou à l'inverse, on trouvera des points communs dans les discours⁶⁷.

Au regard des discours et des réactions populaires, le changement de paradigme peut avoir un double visage (commencement et fin) :

- Les populations votent une première fois puis régulièrement pour ce type de parti ;
- Dans un deuxième temps, les partis populistes apparaissent comme ceux du contre-paradigme. Au final, d'autres partis s'adaptent à ces discours et sont révélateurs du changement de paradigme.

Mais quelle est la nature des discours des partis populistes étudiés sur les transformations liées à la mondialisation économique et à la gouvernance européenne ?

Pour ce faire et pour illustrer l'éventualité du changement de paradigme, nous allons dans un premier temps exposer nos sources primaires.

1. Les sources primaires.

Pour tenter de répondre à notre hypothèse de recherche, nous identifierons dans un premier temps les sources primaires à savoir les programmes électoraux aux élections présidentielles du Front national pour la France :

- Le programme électoral de Jean-Marie Le Pen, président du Front national et candidat à l'élection présidentielle de 1995, intitulé « Le contrat pour la France avec les Français », avril 1995. Complété par le programme de gouvernement, « 300 mesures pour la renaissance de la France », Saint-Brieuc, 1993.
- Le programme électoral de Jean-Marie Le Pen, président du Front national et candidat à l'élection présidentielle, intitulé « Libérons la France », 2002 complété

⁶⁷ Exemple de discours : adaptabilité au paradigme néolibéral comme le pratique l'UDC suisse (compétitivité, attractivité, innovation), ou alors position intermédiaire (le FN à partir de la moitié des années 1990).

par le programme de gouvernement du Front national, « Pour un avenir français », Paris, 2001.

- Le programme de gouvernement pour les élections présidentielles de Jean-Marie Le Pen, président du Front national et candidat à l'élection présidentielle de 2007⁶⁸.
- Le programme de Marine Le Pen, candidate du Front national à l'élection présidentielle de 2012, intitulé : « Oui ! La France »⁶⁹.

Du côté de l'UDC :

Parallèlement, on abordera les programmes pour les élections fédérales, avec les campagnes pour les référendums et votations à vocation socio-économiques⁷⁰ pour l'UDC en Suisse, entre 1992 et 2013⁷¹ :

- Programme du parti' 91 de l'UDC.
- Programme des priorités politiques' 95 de l'UDC.
- Plate-forme électorale 1999, de l'UDC.
- Plate-forme électorale 2003-2007, de l'UDC.
- Plate-forme électorale 2007 à 2011 de l'UDC intitulée : « Ma maison-notre Suisse ».
- Programme du parti de 2011 à 2015 intitulé : « UDC-le parti de la Suisse ».

Pour étudier ces sources primaires, nous élaborerons une grille d'analyse des programmes en fonction des caractéristiques du « national-populisme » et de la notion de paradigme que nous avons élaborée jusqu'à présent. Cette grille doit permettre de comparer les programmes et les prises de positions officielles des partis entre eux. Nous

⁶⁸ La source n'est plus disponible au 09/01/21 : <http://discours.vie-publique.fr/notices/073001250.html>

⁶⁹ Source : La source n'est plus disponible au 09/01/21 : <http://discours.vie-publique.fr/notices/123000632.html>

⁷⁰ Source : votations populaires-archives. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.parlament.ch/fr/services/votations-populaires/votations-populaires-archives>

⁷¹ La source n'est plus disponible au 09/01/21 : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/17/03.html>

allons ainsi partir des définitions du « national-populisme » que nous avons synthétisées précédemment, pour construire une grille d'analyse se rapportant aux questions socio-économiques qui nous intéressent.

Une première entrée pourrait s'intituler « discours économiques de nature « national-populiste » », en fonction de l'objet d'étude que nous souhaitons analyser. En effet, le discours économique des partis « nationaux-populistes » semble particulier car il rattache des valeurs économiques à des catégories du populisme que nous avons évoqué précédemment. Les partis « nationaux-populistes » conçoivent la société comme une opposition entre le peuple (qui doit avoir toujours raison) et les élites (qui se sont éloignées du peuple) et entre les nationaux et les étrangers. L'opposition entre « nous » (le peuple, les citoyens) et « eux » (les gros, les profiteurs, les étrangers), semble être une constante dans le discours ou le programme populiste, également dans son volet économique. Par ailleurs, la nation est, dans le discours « national-populiste » un élément fédérateur et fondateur. De plus, la mondialisation a développé un modèle économique, le néolibéralisme, repris par la gouvernance européenne qui a appauvri et fragilisé une grande partie des populations des pays développés. Ainsi, la nation étant au centre de la réflexion populiste, on peut se demander quels liens peut-on faire entre nation et économie, nation et gouvernance économique, nation et mondialisation ? La nation doit-elle être protégée des flux migratoires (migration économique comme le droit d'asile) ? Par exemple, le RN parle aujourd'hui d'un « protectionnisme économique intelligent » en insistant sur la consommation des produits nationaux. La nation économique peut ainsi se décliner à travers des items comme le protectionnisme, la consommation, la législation sociale pour éviter le dumping social, l'idée de nation souveraine.

La deuxième entrée pourrait s'intituler « offre politique en matière de politique sociale et de cohésion et conception de l'État providence en économie », et nous renseignerait sur la conception de l'offre politique de l'UDC et du FN à travers les prestations sociales de l'État. Le FN comme l'UDC souhaitent appliquer la « préférence nationale » pour les politiques sociales, voulant créer ainsi deux catégories dans la population : ceux qui « méritent » les aides (les citoyens) et ceux qui en sont exclus (les étrangers). On parle ainsi d'un « chauvinisme du *welfare* ».

Une troisième entrée serait en lien avec « la conception et l'évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale », de nos partis « nationaux-populistes ». Il faudrait

ici comparer la conception que le FN et l'UDC ont entre leurs différents programmes entre 1992 et 2013. Cette analyse permettrait de voir s'il y a eu des évolutions et pourquoi ? On peut déjà avancer que l'UDC n'a pas changé de ligne politique économique, restant un parti défenseur du néolibéralisme et souhaitant un État en retrait. Le FN quant à lui, a plus évolué dans sa conception socio-économique et nous allons essayer de repérer ces évolutions. Le FN, dans les années 1990 jusqu'au programme de 2002, avait introduit une série de mesures économiques sur la liberté d'entreprise, l'État minimum, la suppression des 35 heures, la fin de l'imposition sur les grandes fortunes, la diminution des impôts sur les sociétés. Ce modèle se rapproche du modèle néolibéral en économie, que prônaient d'autres partis de droite à ce moment. C'est avec le développement de la mondialisation et de la construction européenne, que le parti change sa stratégie socio-économique, souhaitant un État plus présent. L'État doit ainsi désormais être dans la conception du FN, un État protecteur face aux dérégulations du « marché » et de la gouvernance européenne. Dans cette entrée, nous tenterons de repérer dans les programmes si les propositions sont abandonnées, confirmées, ou encore s'il y a de nouvelles propositions qui infirment ou non les programmes socio-économiques. Nos partis populistes sont également très à l'écoute des « transformations liées à l'économie de marché et au capitalisme ». En effet, la mondialisation a permis à de nouveaux pays appelés émergents de s'enrichir et de devenir des concurrents sévères des anciens pays industrialisés. Ainsi, la mondialisation n'est plus uniquement perçue comme un moyen de s'enrichir, en augmentant les échanges, mais devient une source de préoccupations à propos des délocalisations, ou encore de la perte de souveraineté de l'État. Ce dernier, pour le FN, doit pouvoir réguler l'économie en rétablissant des frontières, pour protéger les entreprises et les emplois. Le cas de la Suisse est différent, car elle demeure un pays riche avec un haut niveau de vie pour ses habitants, même si elle a connu dans les années 1990 une augmentation de son chômage et ainsi de la précarité. La peur du déclassement social, du chômage, de la baisse du niveau de vie sont des éléments moteurs, nourrissant le vote pour nos partis populistes. Avec la globalisation, la richesse mondiale est désormais partagée entre un plus grand nombre de pays et nos partis populistes promettent de protéger les anciennes puissances industrielles, face à ce redécoupage des richesses. Dans cette entrée, on pourra s'intéresser à leurs discours à propos de l'économie de marché, du capitalisme financier, du capitalisme industriel, de l'économie sociale de marché, des

nouvelles formes d'économie en vérifiant les prises de positions sur des faits économiques précis pendant la période étudiée.

La quatrième entrée serait consacrée aux « organes de la mondialisation économique et aux traités internationaux ». Comment intervient le refus de participation dans le cadre des accords internationaux ? Volonté pour le FN de renégocier les traités européens, de maintenir des accords bilatéraux et de retirer la demande d'adhésion à l'UE pour l'UDC ; positionnement à propos du traité transatlantique avec les États-Unis (TTIP), désaccords avec l'Organisation mondiale du commerce. On pourra également étudier dans cette partie la vision du FN et de l'UDC sur leur conception des accords internationaux à propos des limitations des rejets de CO² et de leur conception du développement durable.

La cinquième et dernière entrée doit viser « la redistribution des pouvoirs entre États et Union européenne et la vision de la gouvernance européenne ». Quelle est leur position programmatique sur les traités de l'UE qui régissent le social et l'économie ? Concernant la gouvernance européenne pour l'UDC suisse, l'UE apparaît comme un frein au développement du pays. Les inconvénients à l'adhésion semblent plus grands que les avantages. Quant au FN, il veut redonner plus de pouvoirs à l'État en France, en affirmant la supériorité des lois françaises sur les traités internationaux et européens (ce qui est contraire aux principes actuels).

Le tableau 3 ci-dessous peut nous servir comme élément de départ pour l'analyse des programmes électoraux des deux partis entre 1992 et 2013 :

**Tableau 3: Grille d'analyse du discours socio-économique des partis populistes
(FN et UDC)**

Programmes des partis populistes (FN et UDC)	Éléments d'analyse
<i>I. Discours économiques de type « national-populiste »</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Discours d'opposition : eux contre nous - Figure d'opposition entre le peuple et les élites - nation économique : protectionnisme (frontières commerciales, quotas d'importation), consommation, législation sociale pour éviter le dumping social - Vision de l'immigration et réponses apportées
<i>II. Offre politique en matière de politique sociale et de cohésion et conception de l'État providence en économie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Conception de l'État-providence. - Système de solidarité (chômage, retraite, sécurité sociale). - Chauvinisme du <i>welfare</i> (préférence nationale, prestations familiales)
<i>III. Conception et évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Modèles économiques : évolution et/ou maintien des propositions entre chaque programme - Préférence nationale - Fiscalité - Patriotisme économique - Type d'économie (de « marché », « économie sociale de marché », nouvelles formes d'économie) - Capitalisme (industriel, financier)
<i>IV. Organes de la mondialisation économique et traités internationaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Accords internationaux (OMC, UE) - Organismes internationaux (FMI, Banque mondiale, OCDE) - Accords bilatéraux (UE) - Conception de l'environnement au niveau international
<i>V. Redistribution des pouvoirs entre États et Union européenne et vision de la gouvernance européenne</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Redistribution des pouvoirs (dénonciation des traités, renégociation des traités, préférence communautaire) - Restauration des pouvoirs (suppression d'institutions européennes ou redéfinition des pouvoirs)

2. Entretiens et questionnaires.

Pour compléter l'étude des programmes électoraux, dégager une archéologie du discours et vérifier la cohérence de l'offre politique, nous réaliserons une étude qualitative avec plusieurs séries d'entretiens des responsables politiques, en rapport avec les sept entrées de la grille d'analyse⁷² :

- 1- Généralités.
- 2- Discours économiques.
- 3- Offre politique en matière de politique sociale et de cohésion et conception de l'État-providence en économie.
- 4- Conception et évolution de l'économie mondiale et européenne.
- 5- Organes de la mondialisation économique et traités internationaux.
- 6- Redistribution des pouvoirs entre États et Union européenne et vision de la gouvernance européenne.
- 7- Politique et électorat.
- 8- Conception des programmes.
- 9- Questions spécifiques.

Dans un deuxième temps, nous réaliserons une étude quantitative avec un questionnaire fermé en ligne, destiné aux cadres du FN et de l'UDC à propos des neuf entrées précisées ci-dessus. La première série de questions sera destinée aux entretiens individuels et s'adressera aux penseurs et théoriciens, à ceux qui participent ou ont participé à l'élaboration des programmes économiques, que nous avons identifiés dans la précédente partie. La deuxième série de questions sera présentée sous la forme d'un questionnaire fermé en ligne et destiné aux élus français et suisses sur les sept thèmes de la grille d'analyse⁷³.

⁷² Voir Annexe 2.

⁷³ Voir Annexe 3.

Conclusion de la partie I.

Enfin, cette partie a permis de retracer la notion de populisme depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui, pour tenter de dégager un sens contemporain du concept. Nous avons pu faire le tri entre différents populismes que nous avons qualifiés de légitime (comme forme de contestation dans les assemblées parlementaires des régimes démocratiques) ou d'illégitime (en tant que mouvement contestataire), ou alors s'apparentant à un style, comme dans les dictatures d'Amérique latine par exemple. Le sens que nous voulons donner au populisme se retrouve relié au continent européen, au développement de la mondialisation et du paradigme néolibéral, car il correspond à une forme contestataire qui répond à un modèle de démocratie libérale et d'État de droit défendant les droits de l'Homme qui se sont développés sur le Vieux continent. C'est pourquoi, le populisme portera pour notre étude le nom de « national-populisme » dans le sens donné par P.-A. Taguieff, mais avec une nouvelle catégorie qui résulterait de notre étude élaborée dans le chapitre 3. Cette nouvelle catégorie de partis « nationaux-populistes » nous permet d'aborder les programmes socio-économiques à travers une grille de lecture originale, pour comprendre et comparer les discours de nos deux partis. De plus, notre travail doit permettre d'étudier l'offre politique de nos partis dans le cadre d'une étude comparative : ceci non pas pour tenter de démontrer tel ou tel danger apparaissant dans nos démocraties libérales, mais pour tenter de démontrer les conséquences issues du paradigme néolibéral à propos des droits économiques et sociaux sur nos démocraties. Le processus de mondialisation a changé la manière d'aborder les politiques publiques. Ces dernières glissent vers des politiques privilégiant l'action privée et le libéralisme, à celle de l'État-providence. Pour le FN, même s'il ne rejette pas le néolibéralisme, il dénonce le retrait de l'État et prône dans ses derniers programmes depuis 2012 le retour d'un État stratège dans la politique économique et dans celle de l'État social (avec l'idée forte de la préférence nationale). En ce qui concerne l'UDC, le parti suisse semble avantager les politiques néolibérales dans le domaine économique, mais aussi la défense du souverainisme avec quelques mesures protectionnistes. Nous devons ainsi illustrer le changement de paradigme, qui entraîne une modification majeure en sociologie électorale et politique. Ce réalignment électoral ainsi constaté sera symptomatique d'une offre politique qui : soit illustre le changement de paradigme, soit se positionne contre le changement de paradigme, ou alors adopte

une formule intermédiaire. Pour ce faire, nous avons choisi d'analyser dans un premier temps les programmes des partis entre 1991 et 2012 pour les confronter à des sources primaires originales. La confrontation de nos sources devrait permettre de mettre en relation nos partis « nationaux-populismes » avec les droits économiques et sociaux.

PARTIE II : ce que disent et veulent les partis populistes à propos des droits économiques et sociaux.

Chapitre 6—Ce que l’analyse des programmes politiques du Front national en France nous apprend (1995-2012).

Rappelons que notre travail doit viser à mieux comprendre l’interaction entre *Politics* et *Policies*. En effet, selon la revue de la littérature, les « effets des partis populistes sur les politiques publiques » peuvent se voir « au travers des campagnes électorales, des arènes parlementaires et gouvernementales, de la production de normes (lois) ». Pour ce faire, il nous semble donc préférable de nous concentrer sur le lien *Politics-Policies* au travers des campagnes électorales et de la production de normes, qui sont communes aux deux situations ; le FN ne disposant pas ou peu dans notre période étudiée d’arène parlementaire nationale (seulement deux députés FN recensés lors de la législature 2012-2017) ou gouvernementale (absence du FN-RN au gouvernement). Le cadre de notre étude s’étire entre 1992 et le traité de Maastricht qui applique de nouveaux outils pour les États membres de l’UE dans le processus d’eupéanisation et de mondialisation et 2013, avec les débuts sur les négociations du TTIP, autre moment essentiel dans le développement des politiques néolibérales concernant la globalisation. Après avoir contextualisé chaque élection en France (élections présidentielles pour la France) et en Suisse (élections fédérales et votations majeures pour la Suisse), nous pourrions confronter les programmes politiques des deux partis à propos de leurs enjeux socio-économiques aux discours des principaux politiciens des partis durant la période étudiée. Pour ce faire nous utiliserons le tableau d’analyse présenté dans le premier chapitre, pour tenter de démontrer la « fabrication » des thèmes économiques et sociaux à caractère populiste et dégager leur éventuelle interaction avec les politiques publiques dans les différents programmes partisanes. Cette analyse sera confrontée à celle d’une série de questionnaires en ligne et d’entretiens avec des personnes clés (élus locaux, régionaux et nationaux) des deux partis dans la partie III. C’est pourquoi la partie II doit nous permettre dans un premier temps d’analyser et de comparer un parti hors gouvernement (le Front national), avec un parti de gouvernement fortement représenté au Conseil national (l’UDC), qui selon la revue de la littérature devrait exercer une plus grande influence sur les politiques publiques⁷⁴. Qui plus est, la conception de la fabrique des politiques publiques est différente car le FN doit composer avec des éléments de

⁷⁴ Voir notamment (Biard, 2020).

politique publique venant de l'UE (contrainte supplémentaire), alors que l'UDC est un peu plus « indépendante » à ce niveau.

Dans ce chapitre après avoir présenté le régime semi-présidentiel en France, nous nous intéresserons aux programmes politiques en terme socio-économique proposés par le FN entre les élections présidentielles de 1995 et 2012. Nous utiliserons la grille d'analyse (Voir Tableau 3 du chapitre 5) pour aborder nos différents programmes politiques, après les avoirs confronté aux contextes international, politique et économique de l'élection et avoir mesuré l'opinion des Français au moment de l'élection.

1. Le régime semi-présidentiel en France.

1.1. La nature du régime politique.

Le système politique français qualifié par Maurice Duverger de semi-présidentiel (Duverger, 2004) confère à ce dernier, depuis l'élection du président de la République au suffrage universel (instaurée à la suite du référendum de 1962), un pouvoir majeur : « Le terme *semi-présidentiel* ne signifie pas que le chef de l'État ait moins de puissance dans le régime ainsi qualifié que dans un régime présidentiel proprement dit, de type américain. Il signifie seulement que le président n'est pas le seul titulaire du pouvoir exécutif, mais que celui-ci relève aussi d'un Premier ministre à la tête d'un gouvernement responsable devant les députés, c'est-à-dire obligé de démissionner s'ils lui refusent la confiance ou lui signifient leur défiance. Un tel régime est mi-présidentiel, mi-parlementaire, mais le Président peut y devenir plus puissant que dans les régimes présidentiels classiques s'il est le chef d'une majorité parlementaire disciplinée. », in (Duverger, 2004). Ainsi, l'élection présidentielle semblerait déterminer la conduite de la politique en France d'autant plus que le calendrier électoral depuis la mise en place du quinquennat (le premier démarre en 2002 avec Jacques Chirac), fait de l'élection présidentielle le déterminant de la « couleur politique » du pays. En effet les élections législatives (qui ont également lieu tous les cinq ans et la même année que l'élection présidentielle), devant donner au président de la République (élu quelques semaines avant) une majorité parlementaire pour gouverner.

1.2. Les différents enjeux des programmes.

La construction d'un programme politique est en partie marquée par des enjeux externes (le contexte national, international) mais aussi par des jeux de pouvoir à l'intérieur du parti (constitution du bureau politique du parti, popularité de tel ou tel homme politique au sein du parti, tension entre différents courants, etc.). De plus, les idées et grands thèmes présentés par les partis politiques nommés « enjeux », doivent également correspondre aux attentes des votants.

On peut ainsi distinguer les enjeux domestiques (comme le chômage), des enjeux domestiques et internationaux (l'immigration) et purement internationaux (comme l'Europe), in (Perrineau & Ysmal, 1995). Certains partis se saisissent d'enjeux en fonction de l'image qu'ils dégagent vis-à-vis des électeurs : l'immigration est par exemple un enjeu capté par le FN. Ainsi, les principaux enjeux lors du premier tour de l'élection présidentielle de 1995 selon l'ouvrage de Perrineau Pascal & Ysmal Colette (dir.), de 1995 intitulé *Le vote de crise, l'élection présidentielle de mai 1995*, ont été (dans l'ordre du plus important au moins important) : le chômage, l'éducation, la protection sociale, les sans-abri, l'inflation, le Sida, la corruption, la sécurité personnelle, l'environnement, le partage du temps de travail, l'immigration, la France dans le monde, la construction de l'Europe, in (Perrineau & Ysmal, 1995). Durant la campagne aux élections présidentielles de 2002 : 59 % des Français estimaient que Jean-Marie Le Pen était le meilleur candidat au regard de « l'enjeu immigration », in (Nadeau, Bélanger, Lewis-Beck, & Perrineau, 2012, p. 151). Cet enjeu, bien qu'il préoccupe principalement les électeurs du FN, se complétait avec la criminalité et le chômage, in (Nadeau et al., 2012, p. 160). Par ailleurs, le chômage est resté le principal enjeu aux élections de 1995, 2002 et 2007. Force est de constater que les électeurs du FN partagent un enjeu socio-économique avec le reste de la population française, à savoir celui du chômage. En 2012, des enjeux comme le pouvoir d'achat ou encore la crise économique et financière dépassent en France celui du chômage, qui reste dépendant et lié à ces enjeux.

Dans notre analyse, nous tenterons ainsi de mettre en perspective les programmes économiques et sociaux du FN lors des élections présidentielles de 1995, 2002, 2007 et 2012. Après avoir présenté le contexte socio-économique de la période, nous nous intéresserons au contexte national et international, puis à l'évolution interne au parti,

avant de confronter le programme socio-économique du Front national aux entrées de notre tableau d'analyse présenté dans le Tableau 3 du chapitre 5.

2. Les politiques économiques et sociales dans les programmes du FN.

2.1. L'élection présidentielle de 1995.

En 1995 après quatorze années de mitterrandisme et arrivant à la fin d'une autre cohabitation, la France se retrouve à composer dans un monde de plus en plus globalisé. En effet les années 1980 ont été marquées par le développement des politiques néolibérales et un recul de l'État-providence. L'Europe s'est dotée d'outils pour accompagner la libéralisation des politiques publiques dans le contexte de mondialisation et d'eupéanisation avec notamment : le traité de Schengen signé en 1985 (et effectif en 1995), prévoyant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ; l'Acte unique signé en 1986, qui doit permettre le développement d'un marché unique en Europe ; ou encore le traité de Maastricht en 1992, qui transforme la communauté économique en Union et décide entre autre la création d'une monnaie unique à l'horizon du XXI^e siècle. Avec le développement de la mondialisation, on assiste dans les années 1990 à la chute du communisme et de l'URSS en 1991. Désormais, le capitalisme (et son pendant le néolibéralisme) est le seul modèle économique qui domine le monde : la démocratie libérale en étant la « version » politique, et qui pour certain, devrait marquer la « Fin de l'Histoire » et devenir le modèle unique et dominant, in (Fukuyama, 1992).

À travers l'étude des programmes socio-économiques du FN on pourra se demander : dans quelle mesure ces derniers s'adaptent-ils au paradigme néolibéral et à la mondialisation ? Suivent-ils leur identité politique ? Par ailleurs, il serait intéressant de voir si les mesures socio-économiques du FN s'adaptent au contexte national, international, ou encore si elles sont toujours cohérentes par rapport à leur agenda de souveraineté nationale ?

En observant le contexte socio-économique de 1995, on constate que la conjoncture en Europe est globalement bonne, in (Muet et al., 1994). Après une période de récession économique en France, on observe une reprise économique avec une relance de la

demande et un retour de la croissance économique. Cette reprise est accompagnée d'une relance des revenus, de la consommation des ménages et d'une reprise de l'emploi en 1995. Malgré tout, derrière ces bonnes nouvelles se cache une certaine préoccupation de la part des Français qui demeure élevée, à propos du chômage. Du côté des chiffres du chômage, ce dernier tournait autour des 5 % de la population active au début des années 1980, connaissant une forte augmentation depuis. En 1993-1994, le taux de chômage avait même dépassé les 10 %, avant de connaître une baisse en 1995. Par ailleurs, du côté de l'ouverture du pays sur l'Europe et le monde, la France se spécialise dans le secteur des services laissant partir de nombreux emplois du secteur industriel. La désindustrialisation progressive du pays transforme le visage de l'économie française. Comme exemple, nous pouvons observer le déclin de la sidérurgie en Lorraine, qui employait avec les mines de fer environ 110.000 personnes dans les années 1960. Ce secteur décline progressivement à partir des années 1980. En 1995, l'entreprise Usinor-Sacilor est privatisée avant d'être rachetée par le géant indien *Mittal Steel*, qui fermera ses derniers hauts-fourneaux sur le territoire national en 2012. Par ailleurs du côté des dépenses sociales, on constate un creusement du déficit des régimes sociaux ce qui fragilise l'État-providence. Le thème de la « fracture sociale » est d'ailleurs mis en avant par le candidat et futur président Jacques Chirac, notion qu'il emprunta au philosophe Marcel Gauchet pour désigner les difficultés rencontrées par certains Français dans un pays où les inégalités se creusent.

L'élection présidentielle de 1995 entre dans un contexte national et international particulier : G. Birenbaum constate déjà le développement du rejet de la part d'un bon nombre de Français en défaveur des partis de gouvernement jugés « incapables de régler le problème du chômage », in (Perrineau & Ysmal, 1995, p. 11). Cette tendance à l'augmentation des votes envers des partis contestataires est en corrélation avec la montée de l'abstention : en hausse de trois points depuis 1988 (en 1995, l'abstention aux élections présidentielles s'élevait à 20,6 %). Les thèmes de la campagne présidentielle à savoir l'immigration, l'insécurité ou encore les valeurs traditionnelles, sont captés par des concurrents politiques (dont le FN), in (Perrineau & Ysmal, 1995, p. 243). Du côté du gouvernement Charles Pasqua dès 1993, se lance avec des projets de loi sur la réforme du Code de la nationalité, le renforcement du contrôle d'identité et les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Du côté des candidats, P. de

Villiers se positionne sur le terrain des valeurs traditionnelles et de la dénonciation de l'Europe de Maastricht.

En nous appuyant sur la réflexion de G. Birenbaum, on observe certaines tensions internes au FN, dans un contexte de campagne pour les élections présidentielles. Jean-Marie Le Pen se déclare candidat à la présidence de la République très tôt, en septembre 1994, les élections cantonales et européennes de cette année devant servir de « rampe de lancement ». C'est pourquoi, le calendrier interne du FN de 1994 doit établir les principaux éléments de la campagne pour les élections présidentielles :

- Le 9^e congrès du parti (entre les 4 et 6 février 1994 à Port-Marly) doit permettre selon Bruno Mégret, « une stratégie du vrai changement ». Jean-Marie Le Pen est réélu sans contestation et par acclamation. Dans le même temps, B. Gollnisch et Jean-Pierre Reveau, tous deux proches du président, rejoignent le bureau politique du parti pour tenter selon G. Birenbaum de contenir B. Mégret « qui joue déjà l'après Le Pen ».

- Aux 10^e Universités d'été du FN en 1994 dans la ville de la Baule, on peut constater que deux tendances se dégagent au sein même du parti avec une nouvelle stratégie prônée par Samuel Maréchal, alors patron du FN de la jeunesse. Pour ce dernier, le parti devrait devenir un front populiste pour gagner les électeurs populaires qui votent B. Tapie et le PCF. Au contraire, les amis de B. Mégret sont plus attirés par les voix conservatrices du courant de P. de Villiers. Bruno Mégret devient le directeur de campagne de Jean-Marie Le Pen et entérine une vision socio-économique marquée entre autre par le néo-libéralisme, mais aussi complétée par des mesures sociales encadrées par la notion de « préférence nationale », qu'il a déjà marqué de son empreinte dans l'ouvrage programmatique de référence à savoir, *300 mesures pour la Renaissance de la France* paru en 1993. Cet ouvrage est adapté en 1995 avec la sortie début avril de la plaquette programmatique de 65 pages, *Le contrat pour la France avec les Français*, qui est une déclinaison rédigée des grands thèmes de la campagne autour de trois pivots : Préférence, Protection, Unité de la Patrie, in (Perrineau & Ysmal, 1995, p. 155).

Dans ses « 300 mesures », Jean-Marie Le Pen et son parti développent un *discours économique* « national-populiste » qui défend les PME, voulant toujours joindre depuis les années 1980 « la boutique et l'atelier » (selon l'expression de P. Perrineau). Ils ont déjà dans leur discours économique cette vision des « petits contre les gros » (les

« gros » étant les grandes sociétés qui bénéficient de la politique néolibérale du gouvernement). Leurs mesures développent ainsi tout un programme au sujet de l'épargne en direction des petites et moyennes entreprises, de la création de fonds d'investissement participatif (gérés par les banques régionales), de l'accès à l'information pour les PME. Par ailleurs, cette volonté de dénoncer les grandes firmes se décline également dans les mesures en faveur des agriculteurs (issus d'exploitations familiales).

Une autre mesure populiste qui rejoint les enjeux de l'aspect identitaire et culturel du programme du FN aux enjeux socio-économiques, est la politique migratoire en France : le programme frontiste, *Le contrat pour la France avec les Français* de 1995, chiffre ainsi le coût de l'immigration à « 50 milliards de francs par an ». Pour réduire ces coûts, il préconise : « que les foyers SONACOTRA dévolus aux immigrés, tout comme les résidences pour travailleurs migrants soient réservés aux seuls Français ».

Le programme prévoit également l'instauration d'une caisse de sécurité sociale pour les étrangers (différenciée d'une caisse pour les Français). Par ailleurs, les mesures de « préférence nationale » (que nous décrirons plus tard dans le volet des « politiques sociales et de cohésion ») doivent compléter ces mesures, pour « renverser les flux migratoires ». En effet selon le FN, les migrants du monde entier sont attirés par la France, car le pays semble « trop généreux » en termes de dotations sociales. On retrouvera plus tard ce discours également dans les programmes de l'UDC. De plus, avec la volonté de mettre fin au regroupement familial et en durcissant la loi vis-à-vis de l'attribution de la carte de séjour et des visas temporaires, le FN compte dans les sept ans à venir faire rapatrier trois millions d'immigrés dans leurs pays d'origine.

Dans le programme de 1995, le parti décrit ainsi sa vision générale de l'économie : le Front national se dit attaché aux libertés économiques et au respect des lois du marché, mais il place la nation et son bien être au-dessus de tout. Le programme du FN propose de protéger les salariés tout comme la production nationale, en réalisant des « prélèvements aux frontières ». La vision du parti concernant la mondialisation et le libre échange est dominée par une certaine prudence et la volonté de protéger les entreprises françaises, le marché intérieur avec la promotion des produits français et du *made in France*. L'État doit également développer des politiques migratoires plus strictes, dans un contexte de libre circulation des personnes et notamment dans l'espace Schengen, zone de libre circulation européenne, en activité au courant de l'année 1995.

Du côté de la vision des *politiques sociales et de cohésion*, le FN développe tout un argumentaire sur la « Préférence nationale » dans sa réflexion de 1993 et son programme présidentiel de 1995. La « Préférence nationale » est selon le FN, la « conséquence concrète de l'existence d'une communauté nationale ». Ainsi, la « Préférence nationale » devrait pour le parti frontiste se décliner non seulement en cas d'embauche, mais aussi dans l'attribution de logements sociaux et de prêts immobiliers, pour les prestations familiales, les minimas sociaux (aides sociales, RMI). La priorité serait ainsi accordée aux Français mais aussi aux ressortissants de la Communauté économique européenne, qui seraient placés selon les cas « au même niveau voire juste après les Français ». La « Préférence nationale » est développée en parallèle avec la volonté pour le FN de rendre plus difficile l'accès à la nationalité française : qui devrait se faire uniquement par filiation ou au moyen d'une naturalisation par décret, excluant par la même le droit du sol et refusant la double nationalité. De plus, le parti propose de réexaminer « [...] les conditions d'octroi de la nationalité française aux 2 500 000 étrangers et immigrés naturalisés français depuis 1974 ». Cette vision des politiques sociales et de la nationalité qui crée une fracture entre Français et étrangers (mais aussi avec les Français d'origine étrangère), est une des mesures phares du programme frontiste au milieu des années 1990. Le programme présidentiel de 1995 débutait ainsi avec cette mesure, la « Préférence nationale » devant être selon le FN « inscrite dans notre Constitution comme principe de base des lois de la République ». La « Préférence nationale » devait alors résulter par « un retour progressif des immigrés dans leur pays d'origine ». Cette politique est par ailleurs complétée par la volonté de renforcer la « solidarité en faveur des classes populaires et moyennes et des bas salaires » : moratoire des dettes pour les travailleurs indépendants, réaffirmer le Smic (volonté du FN de le porter à 7000 F. bruts par mois alors qu'il s'élevait à environ 6 250 F. pour 169 heures de travail mensuel, in *Le contrat pour la France avec les Français*, p.10), revaloriser les bas salaires, accroître la part des revenus directs. Du côté des retraites, le FN propose une « retraite à la carte » où chacun devrait pouvoir choisir l'âge auquel il cessera de travailler (à charge pour chacun de cotiser en conséquence, avec une possibilité de capitalisation).

Dans sa *conception de l'évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale* en 1995, le FN se donne pour objectif d'assainir l'économie et d'obtenir en contrepartie un

franc fort avec une réduction du chômage et une augmentation de la richesse. Pour atteindre ce but, il préconise de « réduire de façon drastique les dépenses publiques ». Cette réduction doit passer en priorité par une réduction des dépenses liées aux coûts de l'immigration et à l'accueil des étrangers. Ces mesures de rigueur budgétaire auraient comme objectif la réduction puis la disparition progressive de l'impôt sur le revenu, puis des cotisations sociales qui permettraient d'augmenter les salaires directs et en particulier les bas salaires. Cet affaiblissement de l'État-providence serait accompagné par une privatisation des actifs de l'État et un régime fiscal très favorable aux « petits » (agriculteurs, PME, petits commerçants et artisans). La réduction des dépenses de l'État devrait permettre de développer une politique économique permettant « de rendre concurrentielles les entreprises françaises en abaissant leurs coûts de production : Diminuer les charges liées aux salaires, réduire, voire supprimer taxes et impôts divers, accroître la productivité des investissements grâce à l'amélioration de la qualification des salariés, relancer l'activité en suscitant une forte incitation au travail grâce à la suppression progressive, par tranche, de l'impôt sur le revenu ». Ces mesures doivent être accompagnées par un assouplissement des règles dans l'embauche (et à contrario les licenciements), le développement du travail à temps partiel et la « préférence nationale » à l'embauche. Cette politique serait complétée par une politique néolibérale de rigueur budgétaire, qui permettrait de réduire les prélèvements obligatoires, gênant les agents productifs : « C'est pourquoi l'effort devra porter sur cinq domaines où il convient d'éliminer les gaspillages : le ministère de l'Éducation, classer tout est social, l'interventionnisme économique, l'administration, l'immigration ». Ces mesures seraient complétées par : « La modernisation de la sécurité sociale et la réforme fiscale prévue par le Front National, notamment la suppression progressive de l'impôt sur le revenu, génère des économies importantes ». La réduction des dépenses de l'État tient également dans une mesure hautement symbolique correspondant aux valeurs du FN, à savoir la politique migratoire (et à moyen terme l'inversion des flux migratoires), qui doit s'appliquer en aval de la préférence nationale.

Dans notre partie *Organes de la mondialisation économique et Traités internationaux*, le FN prône une méfiance vis-à-vis de ce qu'il nomme le « libéralisme sauvage » tout en souhaitant conserver l'identité nationale. La relation avec les autres grandes puissances du monde à travers des accords bilatéraux, se ferait de la manière suivante : lutte contre

la domination des États-Unis et ce que le FN nomme la « sous-culture » américaine, « résistance aux assauts économiques du Japon », développement des relations économiques et culturelles avec l'Asie du Sud-Est.

Enfin, dans la *Relation que la France devrait entretenir avec l'UE*, avec comme concept la *gouvernance européenne*, le FN défend l'idée d'une Europe confédérale, d'une Europe des Nations ouverte aux pays de l'Est. Cette démarche s'inscrit dans ses *300 mesures*, contre l'Europe de Maastricht traité, qui selon le FN, remet en cause la souveraineté de la France.

Le FN veut ainsi que la France introduise dans la Constitution « la primauté du droit interne sur le droit international », en proposant de supprimer la Commission européenne pour la remplacer par un « Secrétariat général aux responsabilités » et moyens limités. Le FN souhaite également appliquer le concept de « préférence nationale et européenne », pour privilégier les Français et supprimer des avantages aux migrants afin d'inverser les flux de personnes : « À l'instar de ce que prévoyait le traité de Rome pour l'agriculture, cette préférence européenne devrait être étendue à l'ensemble des secteurs économiques et constituer ainsi très légitimement l'un des facteurs de défense et de protection des économies ». Ceci ayant pour objectif de « protéger le marché intérieur de l'Europe ».

Tableau 4 : Programme socio-économique du FN en 1995

Catégorisation/ indicateurs	Mesures socio-économiques proposées
<i>Discours économique « national-populiste »</i>	Nation au-dessus des lois du marché/ Forme de protectionnisme économique aux frontières nationales et européennes. Réduction des coûts liés à l'immigration et à l'accueil des étrangers (estimée à 50 milliards de francs par an)
<i>Politique sociale et de cohésion</i>	Préférence nationale et redistribution aux Français : Chauvinisme du <i>welfare</i>
<i>Évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale</i>	Rigueur budgétaire/ affaiblissement de l'État-providence. Revalorisation du pouvoir d'achat (en particulier pour les bas salaires) et politique fiscale en faveur des « petits »
<i>Mondialisation économique/ Traités internationaux</i>	Relations internationales : défense de l'identité française. Le traité bilatéral comme base des négociations et des échanges économiques
<i>Relations et gouvernance de l'UE</i>	Relation avec l'UE : développer une Europe des Nations (primauté du droit interne français), la préférence nationale européenne et une protection du marché intérieur de l'UE

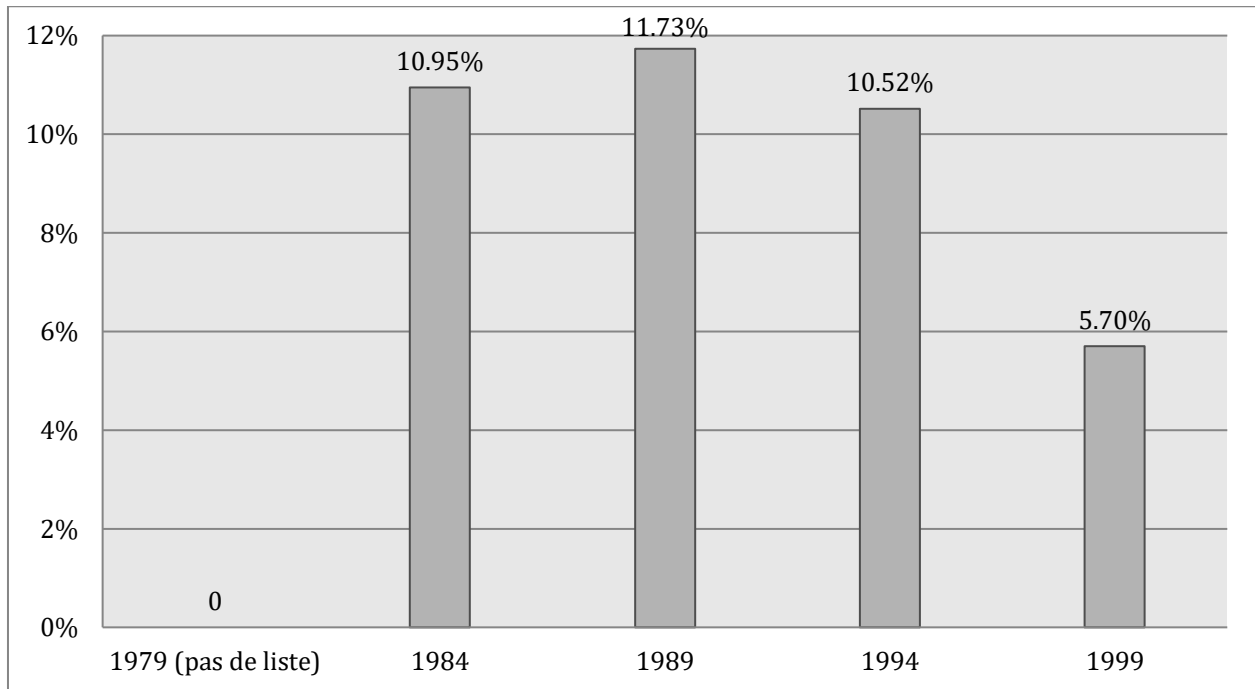
Ce programme socio-économique est difficile à classifier : en effet, sur le plan des échanges internationaux, il se veut patriotique et national en privilégiant et en protégeant les entreprises et produits français. Du point de vue de la vision de l'État, le programme du FN préconise une politique de rigueur budgétaire qui doit, selon les théories néolibérales, permettre de réduire impôts et prélèvements sociaux. Mais le FN veut en faire bénéficier les plus bas salaires, en intervenant sur le pouvoir d'achat des Français les plus modestes. La vision économique néolibérale du FN se confronte en effet à la défense de la nation et de la « Préférence nationale », qui se positionne selon le parti frontiste au-dessus de tout. En effet, les mesures protectionnistes proposées par le FN s'opposent aux politiques néolibérales qui comprennent l'ouverture des frontières et la dérégulation. Cette vision socio-économique et identitaire est fortement marquée par l'influence de Bruno Mégret, à qui on peut attribuer la mise en œuvre du concept de « Préférence nationale » au sein du parti (concept élaboré dans les années 1980 par Jean-Yves Le Gallou). Son rôle au côté du président Jean-Marie Le Pen, est d'ailleurs très important durant cette élection présidentielle de 1995 ; on peut rappeler qu'il exerçait les fonctions de directeur de campagne pour le candidat frontiste. À propos du chômage, qui reste la préoccupation n°1 des Français, le FN ne place pas ce thème dans les priorités de son programme socio-économique. Ce dernier l'évoque tout de même, mais pour critiquer l'attribution de l'allocation chômage, qui devrait être plus stricte. Par ailleurs, le parti se positionne très nettement en faveur des classes populaires, des agriculteurs, des commerçants, des artisans et désormais des ouvriers, les bas salaires : principaux électeurs du parti frontiste et parfois nommés « les perdants de la mondialisation » ; de plus, le programme insiste très nettement sur l'immigration (qui ferait supporter à l'État un coût important). Finalement, le programme socio-économique de 1995 marque des oppositions et des marqueurs identitaires que l'on peut qualifier de « national-populiste », comme : les « petits » contre les « gros », les « nationaux » en opposition aux « étrangers », « l'Europe des Nations » face à « l'Europe de Maastricht ».

2.2. L'élection présidentielle de 2002.

Après ce qui a été la plus longue cohabitation de l'histoire de la V^e République, la campagne pour l'élection présidentielle de 2002 voit s'affronter le président sortant

Jacques Chirac et son Premier ministre Lionel Jospin qui pouvait se « reposer » sur le soutien de l'Assemblée nationale dominée par la gauche plurielle, depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en 1997. Mais ces deux candidats sont loin d'être les seuls à briguer le mandat de président : au total on dénombre 16 candidats pour l'élection de 2002. De plus, les Français semblent se désintéresser de la campagne, tant au niveau de l'offre (les médias offrent moins de temps de parole aux candidats et traitent moins des élections dans leurs sujets qu'en 1995 par exemple) que de la demande, selon les enquêtes CEVIPOF d'avril 2002, in (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 55). Les politologues ont observé que depuis les années 1990, les élections législatives et présidentielles connaissent un taux d'abstention de plus en plus élevé ; cette tendance se développerait au profit de l'émergence des « extrêmes » (gauche et droite) et de leur consolidation au fil du temps, in (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 16). Au-delà de cette tendance générale, nous devons observer le cas particulier du FN. Avec la scission lancée par Bruno Mégret créant le Mouvement national républicain (MNR) en 1998, le FN accuse le coup lors des élections européennes de 1999 (5,70 % des Français ont choisi le FN aux élections européennes de 1999 contre 10,52 % en 1994).

Graphique 1 : Résultats du FN aux élections européennes entre 1979 et 1999 (en % des suffrages exprimés)



Sources : Ministère de l'Intérieur⁷⁵.

Malgré tout, la tendance générale (précisément lors des élections européennes de 1994 et 1999, qui se jouent avec un mode de scrutin à la proportionnelle) montrait que les électeurs semblaient délaisser les partis de gouvernement, in (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 17). Cela se confirme avec la multiplication des candidatures et des partis aux élections présidentielles de 2002 (au nombre de 16). À l'élection présidentielle de 2002, Bruno Mégret se déclare candidat, concurrençant ainsi le leader du FN sur son terrain, avec un possible éclatement des voix pour les partis « nationaux-populistes ». Du point de vue du contexte socio-économique, la croissance économique de la France atteignait 3,2 % du PIB en 2000 (la plus forte des pays du G7). Ainsi, le pouvoir d'achat des ménages était soutenu par des créations d'emplois nombreuses, observant une baisse du chômage. Cette évolution s'accompagnait d'une baisse des impôts avec des allègements de charges sociales, entraînant le retrait de la réforme des impôts par le gouvernement. Dans ce contexte qui reste favorable, la mesure phare du gouvernement

⁷⁵ Source : répertoire des résultats des élections françaises, Ministère de l'intérieur. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats>

de Lionel Jospin a été la « Loi Aubry » sur les 35 heures, réglementant la durée hebdomadaire du temps de travail. Bénéficiant d'un contexte économique favorable, le gouvernement socialiste décidait de « partager » le temps de travail. Mais dans le même temps, 53 % des Français étaient contre cette mesure avec une opposition marquée chez les « [...] indépendants, agriculteurs et petits patrons [...] aussi élevé chez les petits salariés d'exécution, où le passage aux 35 heures a pu signifier plus de flexibilité et moins d'heures supplémentaires. », in (Mayer, 2002, p. 515). Un autre grand événement est le passage à l'euro le 1^{er} janvier 2002, qui n'est approuvé « que par » 57 % d'opinions positives. Par ailleurs parmi les électeurs du FN, l'opposition aux 35 heures et à l'euro est contrastée par rapport à l'ensemble de la population (respectivement 45 % et 56 % d'opinions négatives et très négatives). Les Français demeurent inquiets face au contexte socio-économique dans un monde qui se globalise et s'europanise (avec le développement d'outils comme l'euro par exemple). La perception des mesures socio-économiques et les débats quant à la redistribution des richesses (chômage, inégalités sociales) semblent ainsi défavorables au gouvernement sortant, avec des oppositions qui se cristallisent envers l'UE et contre la politique socio-économique socialiste. La crainte dans l'avenir est manifeste, comme on peut le voir à travers l'indicateur de « l'enjeu des retraites », cité par près de 30 % des Français durant la campagne aux élections présidentielles, in (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 106).

Les élections présidentielles de 2002 retiendront la qualification surprise de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle (aucun sondage ne le prévoyait) : résultats obtenus grâce à une certaine fenêtre d'opportunité électorale, que John Kingdon applique aux politiques publiques, in (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 29). Cette fenêtre a cumulé l'existence d'une perception généralisée (un premier tour déjà joué) ; d'une compétition fermée (« autorise le déplacement de l'attention publique vers une offre alternative nombreuse » et donc potentiellement une dispersion des votes) ; d'une pression très forte d'un agenda sécuritaire, in (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 30). En effet, les médias ont fortement relayé les sujets sur l'insécurité durant la campagne des élections présidentielles de 2002, qui préoccupaient déjà grandement les Français selon les enquêtes d'opinion. Durant l'année 2001 (et cela dès le mois de mai), ce dernier sujet domine d'autres thèmes essentiels comme le lancement de l'euro, ou encore la crise sanitaire de la vache folle, in (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 44). Ce choix rédactionnel de

la presse coïncide avec la parole des politiques et notamment du président Jacques Chirac, qui fait également remonter le thème de l'insécurité dans ses discours. Ce thème tient d'abord une place nationale, mais est naturellement amplifié par la résurgence du terrorisme dans les pays développés, avec les attentats du 11 septembre 2001 et les conséquences internationales qui s'en suivent. Ainsi, face à l'insécurité (une des premières craintes des Français) avec chiffres et faits inquiétants à l'appui, Jacques Chirac prône « l'impunité zéro » quant à la délinquance, une de ses composantes (avec la peur du chômage et l'évolution socio-économique dans le pays). En observant plus finement les trois principaux problèmes des Français à la veille du premier tour des élections présidentielles de 2002, on constate des priorités différentes entre l'électorat national et les électeurs de Jean-Marie Le Pen, in (Mayer, 2002, p. 507). Pour l'électorat national, les trois principaux problèmes (dans l'ordre de priorité) sont : Le chômage (61 %), la délinquance (60 %), les inégalités sociales (38 %). Pour l'électorat de Jean-Marie Le Pen, ce sont : l'immigration et la délinquance (68 %), le chômage (52 %).

Ainsi le FN, qui pousse la population à faire l'amalgame entre délinquance et immigration, apparaît sur le devant de la scène car il a « [...] fait de la lutte contre la délinquance et du durcissement de la répression un objectif prioritaire. », in (Mayer, 2002, p. 514). Sur les enjeux économiques, Jean-Marie Le Pen semble peu populaire dans l'électorat français pour proposer les meilleures solutions face au chômage par exemple (pour 5,5% des électeurs de « Gauche », de « Droite » et « ni de Gauche, ni de Droite »), in (Panel électoral français, vague 1). Par contre il améliore sensiblement son score sur l'enjeu des inégalités sociales (8,5 % des personnes interrogées considèrent qu'il apporte les « meilleures solutions »), pour devenir une des principales figures politiques quand il s'agit de proposer les meilleures solutions à l'enjeu de la délinquance, in (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 114). Toujours à propos de cet enjeu, Jean-Marie Le Pen cumule 46 % d'opinion favorable dans la population (22 % parmi les électeurs de droite), Jacques Chirac réalise un pourcentage de 28 % (21 % uniquement parmi les électeurs de droite) alors que 19 % des électeurs pensent que Lionel Jospin propose les « meilleures solutions » à l'enjeu de la délinquance. Malgré tout, dans ce contexte très particulier qui a fait remonter les questions d'insécurité et de délinquance au premier rang dans la campagne électorale présidentielle de 2002 et après la « surprise Le Pen », les élections législatives qui se tiennent quelques semaines plus tard, ne confirment pas

la tendance du vote FN. Comme l'a précisée Nonna Mayer : l'élection présidentielle peut se jouer sur la personnalité, le charisme d'un candidat alors que l'élection législative dépend de l'ancrage partisan, des relais locaux, qui ont été qui plus est, affaibli par la scission lancée par Bruno Mégret en 1999. De plus, on peut ajouter que le FN, qui reste populaire sur les réponses qu'il donne aux enjeux sur l'insécurité, reste peu écouté sur les questions socio-économiques qui demeurent généralement les principales préoccupations des Français.

C'est lors du traditionnel défilé devant la statue de Jeanne d'Arc le 1^{er} mai 2001, que le président du parti frontiste annonçait sa candidature. Le parti semblait affaibli par le schisme provoqué par Bruno Mégret durant l'hiver 1998-1999 et la création d'un parti concurrentiel au FN : le Mouvement national républicain, qui allait probablement grappiller des voix au plus vieux parti d'extrême droite de la V^e République.

Globalement selon P. Perrineau, la campagne de Jean-Marie Le Pen pour les élections présidentielles est restée discrète, avec des meetings peu nombreux, in (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 199). Ainsi, Jean-Marie Le Pen est même considéré comme faisant « *profil-bas* », (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 106). Dans ce contexte, le président du FN fait le choix d'un collaborateur fidèle à savoir Bruno Gollnisch, qui est nommé directeur de campagne pour les présidentielles alors que Carl Lang se voit attribuer la responsabilité de la sélection des candidats aux législatives. Le 23 septembre de la même année, au moment de son discours de rentrée lors de la fête des Bleu-Blanc-Rouge, J-M. Le Pen revient sur le moment « historique » des attentats du 11 septembre 2001 tout en critiquant la politique hégémonique menée dans le monde par les États-Unis. Après avoir dressé une « analyse frontiste » du contexte international tendu du moment et revenu sur la place de l'Islam dans le monde et en France, Jean-Marie Le Pen critique le développement des flux migratoires et la perte de souveraineté des Nations au profit de l'UE, via l'espace Schengen. Il revient sur les éléments de l'insécurité notamment en parlant de zones de non-droit dans certains quartiers français « à forte population immigrée ». Dans ce discours, il développe ainsi les grands axes de sa campagne présidentielle à savoir : « la lutte contre l'immigration, la politique restauration de la souveraineté nationale, durcissement de la politique pénale et développement de la politique carcérale, institution d'une République référendaire, baisse significative des prélèvements obligatoires, priorité nationale à l'embauche,

préférence nationale en matière de logement, de santé et d'allocations familiales, libre choix de l'âge de la retraite par répartition et régime optionnel de capitalisation et, enfin, politique active de redressement démographique.», in (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 104). Ces grands axes s'inscrivent dans la continuité des mesures du FN avec notamment les mesures socio-économiques proposées, qui peuvent être englobées par le terme « libéral-protectionnisme » : mesures principales, qui seraient soumises à chaque fois à la démocratie directe par le biais du référendum. Ces mesures sont inspirées du programme officiel du FN intitulé « Libérons la France ! ». Le programme du Front national a été approuvé lors du XI^e Congrès national, qui s'est tenu les 28, 29 et 30 avril 2000 à Paris, après la réélection de Jean-Marie Le Pen à la tête du parti qu'il a fondé. En dehors de cette réélection, le Comité de rédaction du programme sous la direction de Bruno Gollnisch, qui a présidé les travaux, a présenté ses conclusions : ce sont ainsi 21 commissions mises en place, qui ont dégagé six thèmes bien identifiés à savoir : l'identité, la souveraineté, la prospérité, la fraternité, la sécurité et la liberté.

Au regard de la lecture de notre tableau qui doit permettre d'analyser les propositions socio-économiques du FN, le programme « Libérons la France ! » aux élections présidentielles de 2002, s'inscrit dans la continuité des mesures proposées en 1995. Du côté du *Discours économique de type « national-populiste »*, l'effort reste porté sur les PME et l'ancrage national des entreprises avec une volonté de limiter les délocalisations : « Toute aide publique sera refusée aux entreprises qui délocalisent pour réimporter en France. Seules les implantations à l'étranger dans le but de conquérir de nouveaux marchés pourront être soutenues ». Cette politique se complète avec la « taxation des mouvements spéculatifs de capitaux », dans un pays décentralisé. Le FN veut continuer de développer le rôle de l'État avec ce qu'il nomme désormais « un protectionnisme raisonné » : « reconnaissance du droit de nation, prise en considération des effets destructeurs et déracinant de l'ultra-libre-échangeisme pour l'équilibre social et identité des Nations, sauvegarder nos industries en établissant une protection permanente, flexible et pragmatique aux frontières nationales, reconquête du marché français qui passe par la reconstitution d'un tissu d'entreprises capables de fournir à l'industrie française la plus grande partie de ses biens d'équipement, modifier le rôle de la COFACE (compagnie française d'assurance du commerce extérieur), qui verra son activité réorientée de manière à ce qu'elle consacre l'essentiel de ses

ressources au projet des petites et moyennes entreprises, autosuffisance agricole et donc indépendance agricole, politique douanière répressive ». Cette vision économique du FN nous confirme que la nation demeure le pilier de la réflexion économique frontiste et se positionne au centre des politiques publiques proposées. Le parti parle désormais de « protectionnisme raisonné » pour décrire des politiques de protectionnisme nuancées par une volonté de conquérir de nouveaux marchés à l'international et de demeurer présent dans la globalisation.

La nation est naturellement composée des Nationaux, les Français, qui doivent être les seuls à profiter de la solidarité nationale, selon la vision du FN. C'est pourquoi, le programme de 2002 vise comme en 1995, à réduire les coûts liés à l'immigration (terme cité 82 fois dans le programme). Ainsi, le FN critique grandement le recours par l'état français à l'immigration pour compenser une perte de la natalité : que le FN veut encourager par ailleurs, par une politique nataliste généreuse : la préférence familiale, dont le coût serait inférieur à celui de l'immigration. Le programme du FN de 2002 veut ainsi s'opposer « au lobby immigrationniste », qui a su « entretenir une législation attractive » en termes de prestations sociales pour les immigrés. Le FN chiffre ainsi ce coût, par le biais du travail de Maurice Allais, prix Nobel d'économie : qui « estime que chaque ressortissant immigré coûte en infrastructures collectives quatre années de salaire et vingt années s'il vient avec femme et enfants ». Ainsi, « pour les 6.600.000 résidents immigrés (estimation minimale), la différence entre ce qu'ils payent en impôts et cotisations et ce qu'ils perçoivent en prestations des organismes publics, s'élève dans le même temps à près de 300 milliards de Francs en 2000, soit environ ce que rapporte l'impôt sur le revenu des personnes physiques ». Cette étude, confirmée selon le programme de 2002 du FN par le travail de Pierre Milloz, permet au parti frontiste d'avancer les gains qui seraient engendrés par cette politique : « La politique d'inversion des flux migratoires que nous préconisons entraînera, dans un premier temps, une économie annuelle de 135 milliards pour l'État et de 74 milliards de F. pour les organismes sociaux. »

Pour accentuer son argumentaire, le programme du FN indique que les immigrés viendraient en France « de moins en moins pour le travail » et selon le rapport de 1999 du Haut Conseil à l'Intégration : « ce ne sont pas les ressortissants immigrés *rentables* (sic) qui arrivent dans notre pays ». Ainsi, les mesures proposées par le programme présidentiel du FN se durcissent sur certains points vis-à-vis de la politique migratoire :

- « En dehors de cas exceptionnels et sauf accords spécifiques passés avec certains pays, l'immigration légale sera totalement interdite en France » ;
- « Le regroupement familial doit se faire dans le pays d'origine » ;
- Le droit d'asile doit être revu et accordé moins facilement ;
- « Tout immigré clandestin sera expulsé et renvoyé dans son pays d'origine » et sans aide pécuniaire. Ces mesures entrent dans un concept d'attribution de la nationalité plus limité (déjà cité dans l'analyse du programme de 1995), avec l'application stricte du principe de « déchéance de nationalité ». Ces mesures socio-économiques liées à l'immigration englobent une vision générale qui prévoit le retour des migrants à court, moyen et long terme (ceux qui travaillent, mais aussi les étudiants et les autres catégories), dans leurs pays d'origine. Le retour des migrants engendrerait également pour le FN une économie de « coûts indirects », le programme du FN affirmant que la part de l'immigration dans la criminalité étant supérieure à la moyenne nationale (argumentaire également utilisé par l'UDC).

Du côté de *l'Offre politique en matière de politique sociale et de cohésion et la conception de l'État-providence en économie*, le FN veut relancer une politique familiale pour encourager la natalité avec la création d'un revenu parental d'éducation ou encore d'un statut juridique et social pour la mère de famille, intégrant un élément de préférence nationale en reversant les allocations familiales réservées aux familles françaises, revalorisées et indexées sur les salaires. Ainsi la politique sociale est réaffirmée sur des bases nationalistes avec le maintien de la volonté d'intégrer la « préférence nationale » dans la constitution (idée développée par Bruno Mégret dans les années 1990), pour les droits civiques, civiles et sociaux. Ces droits comprennent la priorité à l'embauche, l'attribution des logements sociaux, les aides sociales publiques (comme le Revenu minimum d'insertion ou RMI de l'époque). Mais aussi des avantages pour les nationaux comme l'instauration d'une caisse sociale (chômage, retraite) distincte entre Français et étrangers, d'un chèque scolaire pour les familles françaises. Cette politique serait accompagnée par la volonté de revaloriser les salaires pour dégager une somme qui devrait être investie « sous forme de cotisations complémentaires d'assurance maladie ou d'assurance vieillesse » mais aussi permettre l'épargne et cela même pour les plus bas salaires. Du côté du système des retraites tout comme en 1995, le parti veut donner « aux salariés le libre choix de l'âge de départ à la retraite », dans le cadre d'une

« harmonisation progressive des différents régimes de base ». L'ensemble devrait être complété par des « régimes complémentaires d'épargne retraite, par métier, profession, entreprises, branches ».

Pour viser la cohésion sociale, le parti frontiste propose de créer une Croix-Rouge à la française avec le « Service national de fraternité française », complété par un nouveau RMI, « l'allocation de solidarité nationale » réservée aux nationaux. Du côté de la santé, le programme prévoit d'isoler la branche maladie des branches chômage et vieillesse dans les comptes de l'assurance maladie. De plus, « La gestion de l'hospitalisation publique ou privée doit de nouveau être de la pleine et entière responsabilité de l'hôpital, sous réserve d'une obligation d'équilibre de ses comptes. La notion d'enveloppe globale sera donc supprimée ainsi que les sanctions financières, quotas et autres pénalités inventées au nom de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé ». Ainsi le libéralisme tout comme l'étatisme (avec pour exemple la « Loi Aubry » sur les 35 heures) sont critiqués par le FN. Le parti se positionne donc comme une voie intermédiaire à la gauche et à la droite, faisant dire à son président le 22 avril 2002, dans un discours depuis le siège du FN le lendemain des résultats du premier tour aux élections présidentielles : « Socialement, je suis de gauche, économiquement de droite et, nationalement, je suis de France. »

C'est pourquoi, dans la *Conception et l'évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale*, le programme du FN pour les élections présidentielles de 2002, prône la préférence nationale dans le cadre d'un recul de l'étatisme, pour instaurer un « État arbitre ». Ainsi, la politique migratoire qui vise à économiser de l'argent public doit s'impliquer dans un recul de l'État providence au profit d'un État qui récolterait moins de taxes et d'impôts et selon la logique socio-économique du FN : « [...] si on a moins de recettes, on dépensera moins. » La vision que veut introduire le FN d'un « État arbitre », est celle d'un État qui continue d'aider certains secteurs (éducation, formation professionnelle) avec un repli de l'interventionnisme socio-économique (politique néolibérale), accompagnée d'une « vraie décentralisation ». Avec ces mesures, le FN pense réaliser une synthèse entre socialisme et libéralisme qui selon le parti, ne doivent pas forcément s'opposer. La logique socio-économique du FN est de réduire les recettes de l'État via la baisse des taxes et autres impôts (avec une suppression progressive de l'impôt sur le revenu) pour relancer l'économie (mesures classiques néolibérales) et

financer des mesures prioritaires nationales, comme « la famille, la défense, la sécurité la justice, la ruralité, le rayonnement de la France dans Le Monde ». Le FN veut dans le même temps privilégier le développement des zones rurales, qui sont de plus en plus éloignées et coupées du dynamisme de la mondialisation avec des électeurs provenant de ces territoires, qui se tournent de plus en plus vers des partis contestataires. Les mesures proposées sont : « [...] la création de zones de reconversion rurale, bénéficiant de privilèges comparables au pôle de reconversion industrielle, la suppression pendant cinq ans de charges sociales pour toute création d'emploi en milieu rural, le développement des activités liées au bois, le tout dans le cadre de dispositions légales qui restreindront l'appropriation de la terre par des ressortissants étrangers. » La loi sur les 35 heures critiquée par une majorité des Français est visée dans le programme du FN : « [...] la loi Aubry, loi antisociale et antiéconomique, sera abrogée, tandis que l'organisation du temps de travail sera négociée par branches et par entreprise entre partenaires sociaux. En la matière, l'État se bornera à susciter et à arbitrer ces négociations, tout en assortissant le recours au temps partiel ou au temps choisi d'exonérations de charges sociales. » Avec « l'État arbitre », le FN souhaite ainsi rabattre les cartes et fixer des priorités en mettant en avant la nation et les Français, toujours dans le cadre de la préférence nationale : tout en privilégiant des territoires (zones rurales) et des catégories socio-professionnelles (classes moyennes et bas revenus, agriculteurs, artisans-commerçants, ouvriers, etc.), qui votent pour le parti frontiste.

La partie du programme à propos des *Organes de la mondialisation économique et traités internationaux* est nettement moins fournie que les autres parties. On y retient que la France devrait « [...] directement prévaloir ses intérêts à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et non par le canal de la commission de Bruxelles et n'acceptera aucun alignement douanier unilatéral ». Le FN souhaite également privilégier les traités de commerces bilatéraux, pour s'éloigner de l'influence de l'UE, sujet qui malgré l'événement de l'arrivée de l'euro en janvier 2002, est peu développé.

En effet, l'Europe et la souveraineté de la France, qui était un enjeu important dans les années 1990 est peu relayé au moment des votes en 2002, in (Perrineau & Ysmal, 2003, pp. 106–107). Dans notre catégorie d'analyse *Redistribution des pouvoirs entre États et Union européenne et vision de la gouvernance européenne*, on observe une dénonciation

des « [...] traités européens qui entraînent l'ouverture sans contrôle de nos frontières ou transfèrent la politique d'immigration et de visa à l'Europe », proposant de geler les Accords de Schengen en rétablissant les contrôles au niveau des frontières nationales du pays. La non application des Accords de Schengen par la France devrait s'accompagner par un retour de la souveraineté monétaire et donc je cite de la « politique économique et financière ; mais aussi de la libre disposition de son armée, de la maîtrise de sa politique d'immigration, des moyens de son indépendance alimentaire, de l'affranchissement de son droit interne du droit dérivé européen, conçue par les organismes supranationaux (la commission, le Parlement européen, la Cour de justice européenne) ». Comme en 1995, le FN continue de défendre l'Europe des Nations et remet en cause les outils de l'UE qui se développent et s'installent depuis les années 1990. Mais cette fois la préférence nationale demeure, alors que la préférence dite communautaire semble avoir été écartée.

Tableau 5 : Bilan du programme socio-économique du FN en 2002

Catégorisation/ indicateurs	Continuité des mesures socio-économiques proposées	Différences/ nuances avec le programme de 1995
<i>Discours économique « national-populiste »</i>	nation au-dessus des lois du marché Forme de protectionnisme économique aux frontières. Réduction des coûts liés à l'immigration et à l'accueil des étrangers	Protectionnisme raisonné Coût de l'immigration évalué à 300 milliards de francs pour 2000
<i>Politique sociale et de cohésion</i>	Préférence nationale et redistribution aux Français : Chauvinisme du <i>welfare</i>	Politique familiale pour encourager la natalité Solidarité entre nationaux
<i>Évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale</i>	Rigueur budgétaire/ affaiblissement de l'État providence Revalorisation du pouvoir d'achat (en particulier pour les bas salaires) et politique fiscale en faveur des « petits » Réduction des coûts liés à l'immigration et à l'accueil des étrangers	Instaurer un État-arbitre Développer les zones rurales Négocier l'organisation du temps de travail
<i>Mondialisation économique/ Traités internationaux</i>	Relations internationales : défense de l'identité française Le traité bilatéral comme base des négociations et échanges économiques	Défendre les intérêts nationaux de la France
<i>Relations et gouvernance de l'UE</i>	Relation avec l'UE : développer une Europe des Nations, la préférence nationale européenne et une protection du marché intérieur de l'UE	Rétablir les contrôles aux frontières nationales, souveraineté nationale. Abandon de la préférence communautaire au profit de l'unique préférence nationale

Le programme socio-économique du FN reste sur la même ligne que celui de 1995. Le parti d'extrême droite est bien un « parti niche », qui profite du climat politique mettant en avant l'insécurité, thème de prédilection pour le FN, qui depuis ses débuts, se positionne comme un parti « national-populiste ». Le programme socio-économique reste un programme hybride, entre la volonté de défendre la nation face à la mondialisation et l'europanisation grâce à un « protectionnisme raisonné » et de développer un « État arbitre » qui serait plus en retrait, mais tout en misant sur la préférence nationale qui semble s'installer en tant que doctrine et ligne conductrice au sein du parti. Le programme continue de se construire sur des clivages dans une période d'incertitude, malgré un contexte économique encore favorable. Avec la crise interne du parti, certaines figures se sont ainsi éloignées du FN pour rejoindre le MNR de Bruno Mégret, donnant lieu à de nouvelles structures idéologiques hors-parti comme « la Fondation Polémia (créée par Jean-Yves Le Gallou en 2003), Terre et Peuple [...] », in (Crépon et al., 2015, p. 112). Finalement, les changements internes liés au contexte international, vont modifier l'identité même du Front national au courant des années 2000.

2.3. L'élection présidentielle de 2007.

L'année 2007 marque la fin du premier quinquennat de l'histoire de la V^e République française. Le président de la République Jacques Chirac, après 12 années à la tête de la France, laisse la place à une nouvelle figure emblématique de la droite, Nicolas Sarkozy qui se positionne comme le « candidat de la rupture ». La campagne est marquée par deux thèmes principaux à savoir « la rupture avec les effets de mai 68 » de même que « l'identité nationale ». Par ailleurs depuis 2002, les élections présidentielles sont calées avec les élections législatives, se déroulant tous les cinq ans. Cette situation écarte grandement la possibilité de cohabitation favorisant une « continuité électorale » entre présidence de la République et Assemblée nationale. Les élections présidentielles de 2007 se caractérisent selon la première vague du *Panel électoral français 2007* (du 29 mars au 21 avril) par une forte indécision ; nombre d'électeurs n'ayant pas encore fait leur choix quelques semaines avant l'élection. Mais contrairement aux élections précédentes au moment du vote, « (...) la mobilisation des électeurs a atteint un niveau peu égalé depuis longtemps et le vote pour les forces politiques extrêmes en ressort

affaibli », in (Cautrès, Muxel, & Franklin, 2009, p. 13). Certains politologues parlent alors de « rebipolarisation des suffrages », in (Cautrès et al., 2009, p. 77). On observe ici un lien entre participation (retrouvée) et baisse des suffrages envers les partis extrémistes ; les Français se tournent à nouveau vers les partis de gouvernement.

Du côté du contexte socio-économique de l'élection présidentielle de 2007, la conjoncture économique connaît une amélioration constante depuis le premier semestre 2006, alors que le second semestre est moins bon avec une « (...) pause dans le recul du chômage en octobre », selon Elisabeth Dupoirier, in (CEVIPOF, 2007a, p. 121).

Le virage se fait au printemps 2006 : à ce moment, le pays traverse la crise du Contrat première embauche (CPE) avec la remise en cause de l'action du gouvernement. Ce contrat était réservé aux jeunes de moins de 26 ans avec une période d'essai plus longue (deux ans pour un CDI classique, durant lesquels le jeune salarié pouvait être congédié à tout moment). Le gouvernement, n'ayant pas concerté les partenaires sociaux, a du faire face à d'importantes manifestations à travers le pays, qui ont eu pour conséquence l'abandon du projet de Loi en avril 2006. Parallèlement au printemps 2006, le baromètre du CEVIPOF mesure que 65 % des Français sont pessimistes quant à « l'évolution de la situation économique de la France dans les six prochains mois » (ils étaient 74 % en mars 2006). Par ailleurs, ils demeurent inquiets face à l'emploi, avec la question du chômage qui reste leur principale préoccupation. En 2007, l'économie française fait face à plusieurs chocs : flambée des prix du pétrole, renchérissement des matières premières agricoles, crise immobilière aux EU puis crise des *Subprimes* (qui se déclare en juillet après l'élection présidentielle). De plus, on observe un décrochage des exportations françaises vers ses partenaires européens (détérioration de la balance commerciale), in (Clavel & Gasnier, 2008, p. 9). En effet, le solde des biens et services de la France se dégrade depuis 2005 : dans les années 1990, on constatait une performance de l'exportation française (en comparaison à l'Allemagne) mais depuis 2003 la situation s'inverse car l'Allemagne s'est mieux positionnée sur les marchés émergents à forte croissance (Pays d'Europe centrale et orientale, Chine), in (Clavel & Gasnier, 2008, p. 20). De plus, des enquêtes de conjoncture ont démontré que de nombreux ménages ont ressenti une détérioration de leur niveau de vie malgré les baisses des prélèvements obligatoires, qui ont eu comme contrepartie, de moindres rentrées fiscales (la croissance des dettes publiques s'est maintenue alors que le déficit public s'est accru pour atteindre

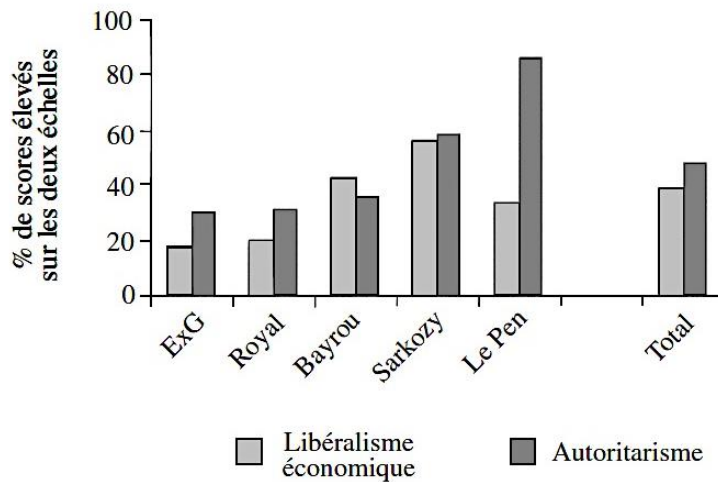
2,7% du PIB), in (Clavel & Gasnier, 2008, p. 10). Mais force est de constater que l'emploi se dégrade (en 2006 les emplois aidés avaient exceptionnellement contribué à la création d'emplois), car le dynamisme du contrat d'avenir n'arrivait plus à compenser les sorties des autres contrats. De plus avec la mondialisation qui entraîne une spécialisation des productions et le développement des délocalisations, on observe en France une large perte d'emplois dans l'industrie, in (Clavel & Gasnier, 2008, p. 31).

Les autres thèmes de la campagne présidentielle de 2007 tournent autour du développement durable et de son volet environnemental (OGM, stockage des déchets nucléaires, antennes de téléphonie mobile, effet de serre), qui sont complémentaires aux craintes socio-économiques. Les enquêtes CEVIPOF ont également révélé la persistance d'un territoire fracturé, entre une France « qui va bien », intégrée à la mondialisation (« celle des moins de 35 ans (étudiants et actifs), des CSP + et des personnes ayant fait des études au moins jusqu'au bac ») et « une France inquiète » (« celle des catégories populaires, des personnes qui n'ont jamais travaillé, qui sont faiblement diplômées, des actifs de la tranche d'âge des 50-64 ans qui se sentent les plus précaires en termes de conditions d'emploi »), selon Elisabeth Dupoirier, in (CEVIPOF, 2007a, p. 123).

Du côté du FN après la surprise des élections présidentielles de 2002, le parti se réinstalle dans le paysage politique avec les élections européennes de 2004 (ils réalisent 9,81 % des suffrages et retrouvent grosso modo les résultats d'avant la crise de 1999) et la campagne de rejet d'une Constitution européenne (qui a abouti à l'échec du projet avec notamment le « Non » des Français au référendum en 2005). Mais l'enjeu européen (12^e dans l'ordre de préférence en termes de résultats) ne semble pas intéresser grandement les Français lors de l'élection présidentielle de 2007 : l'enjeu principal reste le chômage, puis les inégalités sociales suivies du pouvoir d'achat et de l'éducation avec la formation des jeunes. Pour l'électorat de Jean-Marie Le Pen, les problèmes les plus importants au moment de voter en 2007 (1^{er} ou 2^e choix) sont, dans l'ordre de priorité : l'immigration (pour 48 % de l'électorat de Jean-Marie Le Pen), le chômage (32 %), la délinquance (25 %), le pouvoir d'achat (20 %) et les inégalités sociales (17 %), in (Mayer, 2007, p. 433). Ainsi, l'électorat lepéniste reste fidèle à ses préoccupations de 2002 avec le trio de tête immigration-chômage-délinquance (le thème de la délinquance ayant été rétrogradé de la deuxième à la troisième place entre 2002 et 2007).

Les électeurs du FN sont attirés par une des deux grandes dimensions qui structurent « [...] les clivages politiques dans les sociétés post-industrielles, la dimension économique et le rapport à l'autorité [...] », in (Mayer, 2007, p. 443).

Graphique 2 : Niveau de libéralisme économique et d'autoritarisme par type d'électeur, le 22 avril 2007



Graphique tiré de l'article de (Mayer, 2007, p. 444)

Bien qu'ayant un niveau « d'autoritarisme » élevé, les électeurs du FN ont en 2007 un niveau de « libéralisme économique » en dessous du total représentant l'ensemble des principaux électeurs, aux élections présidentielles de 2007. Nous verrons plus loin dans l'analyse du programme du FN pour les élections présidentielles de 2007, si cet indicateur a influencé les propositions socio-économiques du parti qui jusqu'alors, assume une politique néolibérale à volet social pour les nationaux (appelée également chauvinisme du *welfare*).

Par ailleurs, un indicateur intéressant doit être analysé à ce moment : « de plus en plus de Français acceptent le parti frontiste dans la vie démocratique du pays », in (CEVIPOF, 2007a, p. 101). Mis à part les électeurs de Ségolène Royal, les électeurs des autres principaux candidats à l'élection présidentielle de 2007 (extrême gauche, F. Bayrou, N. Sarkozy, Ph. de Villiers) sont au minimum 50 % à accepter que Jean-Marie Le Pen obtienne les 500 signatures pour être candidat et que le FN, puisse faire élire des députés grâce à une dose de proportionnelle, in (CEVIPOF, 2007a, p. 104).

Tableau 6 : Acceptation de la présence du FN dans le jeu politique

Jugeriez-vous acceptable ou inacceptable que:	Ensemble	Intention de vote au premier tour					
		Extrême gauche	S. Royal	F. Bayrou	N. Sarkozy	Ph. de Villiers	J.-M. Le Pen
J.-M. Le Pen obtienne les 500 signatures pour être candidat							
Acceptable	63%	51%	48%	72%	70%	85%	96%
Inacceptable	37%	49%	52%	28%	30%	15%	4%
Le FN ait des députés grâce à une dose de proportionnelle							
Acceptable	61%	50%	46%	71%	69%	82%	93%
Inacceptable	39%	50%	54%	29%	31%	18%	6%

N.B. Les pourcentages se lisent en colonne.

Tableau tiré de l'article du (CEVIPOF, 2007a, p. 104)

On peut ainsi noter un réel virage dans le paysage politique français en observant qu'une majorité des Français (tous bords politiques confondus) souhaite que le FN fasse parti de l'échiquier politique. On parle souvent de la dédramatisation du FN lancée après l'arrivée de Marine Le Pen à la tête du parti en 2011 mais cette dernière, notamment avec la « Génération Le Pen » et son influence croissante au sein du parti frontiste dans les années 2000, parvient déjà à rendre le FN légitime aux yeux des Français, entre 2002 et l'élection de 2007. En 2002, les Français manifestaient encore en masse dans les rues pour protester contre la présence de Jean-Marie Le Pen au 2^e tour des élections présidentielles ; la situation semble bien avoir changé en 2007. Désormais, une grande partie des Français acceptent et tolèrent un parti qui tente de se détacher petit à petit de l'image d'extrême droite, pour se considérer lui-même comme un parti populiste (qui signifie pour le FN proche du peuple, populaire) : « Si être populiste, c'est reconnaître au peuple la faculté d'opinion, le droit de l'exprimer et l'écouter [sic], alors, oui, car du même coup, c'est être démocrate. », déclaration de Jean-Marie Le Pen, in (Charaudeau, 2011b).

Malgré toutes ces avancées pour le FN, les Français au printemps 2006 restent 82 % (comme en 2002) à ne pas vouloir de Jean-Marie Le Pen comme président de la

République (question de « stature présidentielle »). Le parti semble être accepté en France, mais le leader de la formation frontiste parvient toujours autant à cliver l'électorat. Ainsi, les Français semblent user de « la menace Le Pen » au premier tour, pour « avertir » et protester contre les partis de gouvernement. Ainsi en 2007, on observe une chute des votes en faveur de Jean-Marie Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle : alors que le candidat frontiste rassemblait 16,86 % des suffrages exprimés en 2002, il ne réussit à atteindre « que » 10,44 % à l'élection présidentielle de 2007, ce qui le place quatrième à l'issue du premier tour, selon Perrineau in (Cautrès et al., 2009, p. 201). Alors que la logique du vote « national-populiste » semble se définir comme une réaction au chômage, à l'immigration et à la mondialisation, le cas français nous montre que le FN perd des voix alors que « [...] la crainte du chômage et le pessimisme économique n'ont jamais été aussi forts, que le rejet de la classe politique et des partis atteint des sommets, que les flux migratoires en provenance des pays du Sud s'amplifient, que l'identité nationale fait débat, que l'autorité semble en crise », in (Mayer, 2007, p. 444). En effet, la « dynamique frontiste » semble être affaiblie en 2007 au profit d'une droite forte, qui « joue » sur le terrain de prédilection du FN. L'électorat lepéniste se disperse, Nicolas Sarkozy récupérant une grande partie de ces électeurs (23 % des électeurs lepénistes de 2002), selon P. Perrineau in (Cautrès et al., 2009, p. 203). C'est pourquoi, « Nicolas Sarkozy a ainsi capté un électorat lepéniste dont le profil sociodémographique et culturel est relativement proche de celui de l'électorat de la droite classique. », pour P. Perrineau, in (Cautrès et al., 2009, p. 210). Ce revirement pourrait être expliqué par le passage d'un vote de défiance (politique, socio-économique) à un vote de confiance : le grand point fort de Nicolas Sarkozy a été de transformer « (...) le vote de désespérance des électeurs acquis ou tentés par Le Pen en un vote d'espoir pour les électeurs lepénistes qu'il a ralliés. [...] Dans cette fraction de l'électorat, le président de l'UMP a transformé de la frustration en élan », écrit Jérôme Jaffré, in (Jaffré, 2008) cité par P. Perrineau in (Cautrès et al., 2009, p. 217).

Le vote de confiance envers Nicolas Sarkozy est à double tranchant car il nourrit de nombreux espoirs dans la population et envers un électorat qui avait défié les partis de gouvernement en votant les années précédentes pour le FN. Or, quelques semaines après l'élection, les banques françaises sont touchées par la crise immobilière américaine qui a engendré une crise financière internationale (les *Subprimes*), mais

l'impact économique est encore limité dans le pays en 2007. Le contexte socio-économique allait se dégrader avec cette crise des *Subprimes* et plonger l'Europe et le monde dans une crise financière et économique sans précédent depuis 1929. Qu'advieront ces espoirs ?

La stratégie de « normalisation » du FN lancée par Marine Le Pen depuis les années 2000 attise les différentes tendances au sein du parti. La ligne droitiste du FN (la ligne des nationaux-catholiques, défendue par Carl Lang en 2007), semble ainsi s'écarter au profit d'une ligne « national-populiste » revendiquée « ni gauche, ni droite ». Le tournant a eu lieu avec les attentats du 11 septembre 2001, moment où l'extrême droite a dû faire le choix de désigner son principal ennemi : l'Islam ou le sionisme ?, in (Crépon et al., 2015, p. 131). À partir de ce moment, les anciens liens et sources d'inspirations de l'extrême droite (GRECE, Club de l'Horloge, etc.) se sont distendus ou ont été adaptés. Avec la nomination de Louis Aliot en tant que secrétaire général du parti en 2005, on observe la volonté d'« [...] expurger l'influence radicale dans l'encadrement du parti », in (Crépon et al., 2015, p. 132). À partir de ce moment, la partie programmatique semble dominer la partie stratégie de conquête du pouvoir. Les anciens réseaux sont remplacés par de nouveaux, comme l'association Égalité et Réconciliation lancée par Alain Soral, qui doit permettre à partir de 2007 de recruter « [...] sur une base ethnique ou confessionnelle, et fournir des cadres issus de la diversité au FN, afin d'appuyer la normalisation d'un parti se voulant désormais acquis au républicanisme », in (Crépon et al., 2015, p. 133). Ainsi en 2007, les éléments les plus radicaux du parti n'ont pas disparu mais ont dû se soumettre à cette nouvelle ligne de normalisation, qui est une rampe de lancement pour Marine Le Pen, nommée directrice stratégique de la campagne présidentielle de son père pour les élections de 2007.

Reconduit comme président du FN depuis le dernier Congrès national en 2003 Jean-Marie Le Pen, candidat naturel du parti (même s'il annonce renoncer à la prochaine présidence du FN), se déclare candidat en septembre 2006 pour une sixième campagne présidentielle (dont une qui ne fut pas validée par les 500 signatures).

Dans le même temps, Jean-Marie Le Pen se dit prêt à accueillir dans une « Union patriotique » Bruno Mégret et les scissionnistes de 1998 (réconciliation scellée en décembre 2006 lorsque Bruno Mégret abandonne sa candidature au profit de J.-M.

Le Pen). Le 8 octobre 2006, « Jean-Marie Le Pen inaugure à Palavas-les-Flots (Hérault) la série de neuf « banquets patriotiques » qu'il doit tenir d'ici au mois de décembre à travers la France. Il confirme l'inscription à son programme de la suppression « au plus vite » de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les successions en ligne directe », in (Barthélémy & Dargent, 2007, p. 5). Ainsi, le « programme de gouvernement » de 2007, dévoilé par Jean-Marie Le Pen le 21 janvier 2007 lors d'un banquet patriotique à la Plaine Saint-Denis, est présenté en matière de politique de la famille avec des mesures qui visent à relancer la natalité, sous couvert de préférence nationale. Durant la campagne présidentielle, le leader frontiste se présente comme la « voix du peuple » et s'inscrit dans la stratégie de normalisation choisie par l'état-major du parti, dans « [...] un projet économique et social clair, cohérent, réaliste [...] », in (Barthélémy & Dargent, 2007, p. 54). Le « programme de gouvernement » que nous allons analyser sous le prisme de notre tableau, se décline en 25 thèmes dont ceux de l'immigration, la sécurité et la justice, abordés en premier lieu dans le programme. La première page du programme semble vouloir mettre l'accent sur la diversité des électeurs du FN, qui ont été plus nombreux au premier tour des élections présidentielles de 2002.

Affiche 1 : Première page du programme du FN en 2007



2007
Programme
de gouvernement
de Jean-Marie Le Pen

Le *Discours économique* « *national-populiste* » du FN en 2007 demeure dans la continuité de la défense des « petits » (commerçants, artisans, PME, agriculteurs) contre les « gros » (grande distribution). La question des OGM relève d'une question sanitaire qui devrait « impliquer en priorité d'interdire les sojas OGM d'Amérique et les bovins et poulets d'outre-Atlantique nourris aux OGM ». Cette mesure protectionniste entre dans ce que le FN nomme « un protectionnisme commercial au cas par cas ». Cette politique englobe la lutte contre la concurrence déloyale et les délocalisations, en mettant en place des taxes douanières et en redistribuant l'aide aux entreprises. Le FN avance tout de même un élément d'une politique keynésienne dans le cadre de la nation économique avec le concept de « francisation », à savoir : « Dans le cadre d'une économie par trop mondialisée, l'État doit pouvoir placer momentanément sous sa sauvegarde toute entreprise dont la disparition ou l'absorption présenterait un danger pour l'indépendance nationale. Une telle *francisation* ne serait que temporaire et ponctuelle. » On observe ici un changement de vision de l'économie, où l'État ne joue plus seulement le rôle d'arbitre comme en 2002, mais tient un rôle d'acteur principal dans l'économie. La politique migratoire du FN (premier chapitre abordé dans le programme de 2007), continue de marquer l'aspect identitaire et culturel programmatique du parti. A ce moment, le FN estime que l'immigration coûte « [...] 60 milliards d'euros : c'est le montant du déficit annuel dû à l'immigration si l'on se réfère à l'actualisation 2005 du rapport Milloz, jamais réellement contredit ». Ce chiffre est complété par « le coût annuel de l'Aide médicale d'État (AME) réservée aux étrangers en situation illégale » (700 millions d'euros), « le taux moyen annuel de la population étrangère en milieu carcéral » (25 %), « le taux d'étrangers qui entrent en France avec un contrat de travail » (5 %) et les « 50 % des bénéficiaires du RMI sont étrangers ». C'est pourquoi, le FN propose de mettre en œuvre une politique avec cinq grands volets :

- La politique de dissuasion : comme en 1995 et en 2002, le FN veut supprimer ce qu'il nomme désormais les « pompes aspirantes » (avec notamment la suppression du RMI et de l'AME pour les étrangers), ce qui ferait économiser à la France 18,5 milliards d'euros ;
- Accompagnée d'une politique de contrôle aux frontières ;
- Une politique de retour : gain estimés, 9 à 11 milliards d'euros ;
- Une politique de co-développement en couplant le retour des immigrés avec l'aide à leur pays d'origine ;

- Complétée par une politique d'assimilation (et non d'intégration) : gain estimé, 3 milliards d'euros.

Cette politique est finalement justifiée par la perception de l'immigration qui est, toujours selon le FN, composée principalement « d'ayants droits qui se sont substitués à l'immigration de travail ». Ces coûts, contribuant ainsi à l'augmentation des déficits publics.

L'offre politique en matière de politique sociale et de cohésion et conception de l'État providence en économie ne change pas par rapport aux précédents programmes. Elle continue de se fonder sur la « préférence nationale », avec la prise en charge par l'État, à hauteur de 200 euros, « de la part salariale des cotisations sociales pour les salaires allant jusqu'à 1,4 fois le Smic ».

La Conception et l'évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale pour le FN est intégrée dans un programme plus libéral, avec notamment la volonté de réduire les charges sur les entreprises et la renégociation de la durée hebdomadaire du temps de travail par branches d'activité, proposant également la formule de Nicolas Sarkozy, « gagner plus à ceux qui travaillent plus ».

La politique socio-économique de l'État selon le FN, doit permettre de privilégier l'activité professionnelle en la valorisant par rapport aux aides sociales. Malgré ces mesures néolibérales, le parti frontiste englobe sa réflexion de : « [...] limiter le libre-échange et les effets négatifs du capitalisme spéculatif et financier. »

La volonté de prioriser les productions et entreprises nationales se projettent au niveau européen dans l'analyse du programme regroupé dans les *Organes de la mondialisation économique et traités internationaux*. En effet, le FN propose de mener des négociations internationales en faveur d'un protectionnisme européen, sous couvert d'échanges plus équitables avec les pays en développement.

En termes de négociation, le programme du FN de 2007 veut : « Supprimer le monopole de la Commission européenne en matière de négociation des accords commerciaux ou des négociations multilatérales à l'OMC », ce qui nous amène à relever les relations souhaitées avec l'UE.

Dans la *Redistribution des pouvoirs entre États et Union européenne et vision de la gouvernance européenne*, le programme du FN aborde la question de la Banque centrale européenne et un possible retour au franc : « La BCE devra ainsi retrouver la vocation d'une banque centrale, qui est d'encourager le plein emploi et la croissance du PIB, et non de seulement maîtriser l'inflation. En cas de blocage institutionnel, notre nation doit être prête à recouvrer l'intégralité de sa souveraineté monétaire. Dans un pareil cas, le franc français pourrait être rétabli. » Ce point ne fait pas partie des éléments centraux du programme mais une réflexion dans le parti est en marche, pour critiquer et remettre en cause les outils de l'UE et notamment la BCE, ou encore la Commission européenne et les « technocrates de Bruxelles » ennemis jurés des « nationaux-populistes », représentants l'élite qu'ils combattent. Cette démarche entre dans la continuité des programmes et de la vision du FN quant à l'Europe de Maastricht à savoir, un retour à l'Europe des Nations et au rétablissement du protectionnisme au niveau des frontières : « Rétablir la préférence communautaire (quotas, taxes d'effet équivalent, clauses de sauvegarde, droits de douane remboursables...) pour lutter contre le dumping social, fiscal ou environnemental et considérer comme produit européen tout produit dont 50 % au minimum des composants ont été fabriqués en Europe ». En 2007, le programme du FN ne va pas plus loin dans la remise en question de l'UE.

Tableau 7 : Bilan du programme socio-économique du FN en 2007

Catégorisation/ indicateurs	Continuité des mesures socio-économiques proposées	Différences/ nuances avec les programmes de 1995 et 2002
<i>Discours économique « national-populiste »</i>	Nation au-dessus des lois du marché/ Forme de protectionnisme économique aux frontières. Protectionnisme raisonné. Réduction des coûts liés à l'immigration et à l'accueil des étrangers	Questions environnementale et sanitaire : interdiction d'importer des OGM. « Francisation » des entreprises en difficulté (relance keynésienne). Coût de l'immigration : 60 milliards d'euros (actualisation de 2005 du rapport Milloz)
<i>Politique sociale et de cohésion</i>	Préférence nationale et redistribution aux Français : Chauvinisme du <i>welfare</i> . Politique familiale pour encourager la natalité	Revaloriser les bas salaires
<i>Évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale</i>	Rigueur budgétaire/ affaiblissement de l'État-providence Revalorisation du pouvoir d'achat (en particulier pour les bas salaires) et politique fiscale en faveur des « petits » Instaurer un État arbitre. Développer les zones rurales. Renégocier l'organisation du temps de travail	Gagner plus à ceux qui travaillent plus
<i>Mondialisation économique/ traités internationaux</i>	Relations internationales : défense de l'identité française Le traité bilatéral comme base des négociations et échanges économiques Défendre les intérêts nationaux de la France	Protectionnisme européen
<i>Relations et gouvernance de l'UE</i>	Relation avec l'UE : développer une Europe des Nations Rétablir les contrôles aux frontières nationales, souveraineté nationale	Redéfinir le rôle de la BCE

L'aspect socio-économique du programme du FN pour les élections présidentielles de 2007 contient une dimension propre à ce que P. Perrineau nomme le gauchisme lepéniste. Ce dernier considère qu'une partie de l'électorat lepéniste est marquée par une situation sociale et économique préoccupante mais le vote en faveur de Jean-Marie Le Pen demeure très protestataire : seulement 29 % des électeurs de M. Le Pen croient « en une amélioration des choses en France grâce à l'élection présidentielle », in (CEVIPOF, 2007a, p. 220). On peut également ajouter qu'avec l'arrivée de Marine Le Pen et de son équipe dans les années 2000, le programme présidentiel est désormais plus détaillé avec une volonté de présenter les coûts et les dépenses engendrés par les mesures proposées. L'objectif est de pouvoir rendre le leader du FN plus crédible au niveau de son image et de sa « stature présidentielle ». Ainsi, on parle désormais de « relance keynésienne » tout en insistant sur la nécessité de mieux rémunérer le travail. Le volet national demeure avec la dénonciation des politiques migratoires et le rappel de la préférence nationale. Sur l'échelle internationale, la relation bilatérale semble s'ancrer dans le discours frontiste avec une protection des frontières face à la mondialisation, qui devrait se renforcer au niveau de l'UE.

2.4. L'élection présidentielle de 2012.

Avec la crise financière et économique, l'UE a révélé les faiblesses de son système économique et monétaire et a mis à jour, le niveau d'endettement et de déficit des pays de la zone euro, qui s'étaient engagés au moment de leur entrée dans la zone euro, à ne pas dépasser 3 % de déficit et 60 % de la dette publique en fonction de leur PIB annuel. À partir de 2010, la zone euro (et en particulier le Portugal, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne et l'Italie) est ainsi confrontée à une crise économique liée à la dette publique de ses États. Cette crise entraîne la mise en place d'une politique d'austérité budgétaire (surtout dans les pays les plus touchés) et révèle les faiblesses de la monnaie unique et de la gouvernance européenne. En effet, les pays doivent respecter un ensemble de règles communes visant une coordination économique et budgétaire ; mais ne se coordonnent pas à travers une politique budgétaire, économique ou fiscale commune. La crise de la zone euro a permis l'ébauche d'une gouvernance européenne (avec

notamment la création du Semestre européen⁷⁶ depuis 2011), mais elle a également révélé que les problèmes socio-économiques se construisaient et se résolvaient plus que jamais à l'échelle européenne et mondiale, dans un monde globalisé et interdépendant.

Par ailleurs, on constate une déparlementarisation plus ou moins forte du système politique en France avec dans le même temps, un Parlement européen qui n'arrive pas à obtenir les pouvoirs législatifs identiques aux Parlements nationaux. Ainsi, dans ce contexte de déficit démocratique, un processus de mise en place d'instruments de gouvernance européenne se constitue à travers plusieurs projets : en octobre 2011, après le lancement du Fonds Européen de Stabilité Financière⁷⁷ (FESF) comme seule mesure d'urgence en réponse à la crise de la zone euro, l'UE est suspendue à la décision de la République fédérale d'Allemagne ; la Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe avait demandé que la mesure soit acceptée par un vote au Bundestag⁷⁸ : large majorité qui se prononce en faveur du FESF. Du côté français, on peut relever une crise politique en février 2012 lors du vote du Parlement à propos du nouveau Mécanisme Européen de Stabilité (MES), conférant une légitimité juridique à l'UE. À ce moment, le Parlement français est divisé sur son adoption en fonction de ses couleurs politiques (le PS demande à ses parlementaires de s'abstenir) ; le MES est finalement adopté. C'est pourquoi, à travers la mise en place du mécanisme d'europanisation (avec l'exemple du MES qui entre en vigueur en septembre 2012), les gouvernements des États membres de l'UE inquiets pour la perte de leur souveraineté, tentent de remobiliser les parlements nationaux dans le processus décisionnel en les associant à des négociations internationales. Cette perte de souveraineté des États nationaux déjà pointée du doigt par le FN depuis 1995, met en place une tension permanente sur ces questions : la perte de souveraineté, renforcée par la crise économique et monétaire, radicalise le discours

⁷⁶ Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE.

⁷⁷ « *Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) ainsi que le Mécanisme européen de stabilité financière (MESF) ont été créés dans l'urgence en 2010 pour affronter dans les meilleurs délais la gravité de la crise économique au sein de l'Union européenne. Ces deux mécanismes étaient des instruments ponctuels, instaurés temporairement* », in Toutel'Europe.eu

⁷⁸ En effet, la Cour constitutionnelle de Karlsruhe avait décrété que « *le Parlement européen ne représentait pas la légitimité démocratique européenne et que les décisions devaient être validées par le Bundestag* ».

de Marine Le Pen qui désormais, propose des solutions « extrêmes » vis-à-vis de la gouvernance européenne, comme la sortie de l'euro par exemple. Mais malgré l'enjeu, cette élection mobilise moins que la précédente : alors que les abstentionnistes représentaient 16,2 % des électeurs potentiels en 2007, ils sont 21,6 % (et essentiellement chez les jeunes de 18-24 ans avec 31 % d'abstentionnistes) en 2012, au premier tour de l'élection présidentielle, in (Muxel, 2013, p. 217). Les électeurs du FN (associés au Mouvement National Républicain) restent mobilisés avec seulement 13% d'abstentionnistes, in (Muxel, 2013, p. 218).

L'année 2012 est fortement marquée par les conséquences de la crise financière et économique qui a éclaté en juillet 2007 aux États-Unis et qui s'est propagée dans l'ensemble des pays à travers le monde. En 2011, le PIB progresse encore en France de 1,7 %, au même rythme que 2010. De nombreuses études (dont celles de l'OCDE, du FMI) démontrent que la crise financière a des effets durables sur les activités économiques, in (Mongereau, 2012, p. 4). Le déficit public de la France en 2011 s'élève à 5,2 % du PIB après être monté à 7,1 % en 2010. Ce ralentissement de l'économie engendre également une augmentation du taux de chômage, qui connaît une progression depuis 2008 et se rapproche des 10 % de la population active depuis 2010. De plus on observe le développement des emplois précaires avec le travail à temps partiel, qui touche à ce moment 4,6 millions de personnes, in (Mongereau, 2012, p. 16). En 2012, année de l'élection présidentielle, la croissance économique française est nulle : les entreprises réduisent leurs investissements et stocks, la consommation des ménages diminue tout comme le pouvoir d'achat, in (Bessone, Passeron, & Soual, 2013, p. 1). Dans ce contexte très particulier et anxiogène, la vision socio-économique des Français et leur confiance dans l'avenir ne peuvent qu'être négatives.

Ainsi, lors de la première vague de sondage du *Panel électoral français 2012*, en novembre 2011 : 83 % des Français (et même 93 % parmi ceux qui ont l'intention de voter pour Marine Le Pen au 1^{er} tour des élections) sont pessimistes quant à « l'évolution de la situation économique et sociale de la France au cours des prochains mois », in (IPSOS, 2011, p. 5).

Concernant le contexte national et international, les principales préoccupations des Français (ils pouvaient en choisir trois) lors du Panel électoral réalisé en novembre 2011 (1^{ère} vague), sont :

- Pour la France : la crise économique et financière (48 %), le chômage (33 %) et les déficits publics (29 %) ;
- Pour eux-mêmes : le pouvoir d'achat (55 %), les retraites (34 %), les impôts et taxes (33 %) ;

Au regard des préoccupations des Français, on peut constater que les principales préoccupations sont d'ordre socio-économique, enjeux qui dominent la campagne présidentielle. Du côté des électeurs de Marine Le Pen, les principales préoccupations sont : l'immigration (51 %), la crise économique et financière (40 %), le chômage et les déficits publics (tous deux à 25 %), in (IPSOS, 2011, p. 7). À ce moment, Marine Le Pen récolte 33 % de bonnes opinions parmi les Français, la plaçant en quatrième position derrière F. Hollande, F. Bayrou et N. Sarkozy. Elle est surtout remarquée pour son dynamisme et ses convictions mais continue d'inquiéter 52 % des Français, in (IPSOS, 2011, p. 14). Finalement, 32 % des Français estiment qu'elle a la stature présidentielle, in (IPSOS, 2011, p. 20). De plus, la présidente du FN semble convaincre dans son camp : 83 % des électeurs du FN estiment qu'elle possède la « stature présidentielle », in (IPSOS, 2011, p. 26). La question de l'appartenance à l'UE fait également apparaître qu'une minorité de Français (43 %), estime que c'est une bonne chose d'appartenir à l'UE (18 % parmi les électeurs de Marine Le Pen), in (IPSOS, 2011, p. 29). La question de l'ouverture sur le monde est même plus préoccupante car seulement 25 % des Français pensent qu'il faudrait « s'ouvrir davantage au monde d'aujourd'hui » (9 % des électeurs du FN), in (IPSOS, 2011, p. 30). Les effets de la crise sont ainsi perceptibles chez les électeurs, qui ont pris conscience de la fragilité de la mondialisation et de l'ultra-libéralisme. Le contexte national et international semble favorable au FN, qui martèle depuis longtemps sa méfiance vis-à-vis de l'UE et de ses outils, de même qu'une critique envers la mondialisation avec le monde de la finance et du libre-échange, incontrôlé et incontrôlable. Marine Le Pen depuis son arrivée à la présidence du FN conduit le parti dans ce sens, construisant sa ligne stratégique. C'est d'ailleurs la première motivation des électeurs de Marine Le Pen lors de la *Vague 3 en janvier 2012* qui à hauteur de 68 %, lui font confiance en sa « capacité à changer vraiment les choses en France » (mais

seulement 35 % croient en sa « capacité à faire face à la crise économique »), in (Fondapol, 2012, p. 15).

En janvier 2011, Marine Le Pen succède à son père en tant que présidente du Front national lors de son élection au XIV^e Congrès national à Tours⁷⁹, puis est investie par le bureau politique du FN comme candidate du parti à l'élection présidentielle de 2012. Sa stratégie de conquête du pouvoir va de pair avec l'exclusion des cadres du FN membres de l'Oeuvre française⁸⁰ choisissant par la même occasion de rompre avec l'antisémitisme et le référentiel fascisant du parti frontiste, in (Crépon et al., 2015, p. 130). Le nouvel ennemi du FN est l'Islam, thème qui préoccupe de plus en plus les Français. Désormais avec son bras droit Florian Philippot, Marine Le Pen clame haut et fort son attachement à la République et demande à ses laboratoires d'idées de s'adapter aux nouvelles lignes politiques du parti (comme la Fondation Polémia qui est gérée par Jean-Yves Le Gallou, ancienne figure du Club de l'Horloge). Ainsi Marine Le Pen consolide son ascension non seulement contre la branche des nationaux-catholiques mais aussi contre celle de l'extrême droite radicale dans son parti, in (Crépon et al., 2015, p. 132). Cette ascension est confortée par plusieurs sondages en mars 2011, qui annoncent Marine Le Pen en tête du 1^{er} tour de l'élection présidentielle avec près de 20 % des voix. À ce moment, dans le contexte des élections cantonales (le FN fait une percée au 1^{er} tour mais ne remporte que deux sièges au final), la présidente du Front national tient un discours de dénonciation de la crise et de défense d'un État fort. En septembre 2011, lors des journées d'été du FN à Nice, Mme Le Pen développe les thèmes fondamentaux du parti (immigration, insécurité, préférence nationale), sans oublier de dénoncer l'Islam et de développer les sujets socio-économiques (dénonçant « *les plus riches de plus en plus riches* »). C'est seulement en octobre 2011, alors qu'elle est déjà depuis huit mois en campagne, que Marine Le Pen découvre un de ses principaux adversaires avec Nicolas Sarkozy à savoir François Hollande, qui vient de remporter « la primaire socialiste ». Le programme présidentiel du FN résumé dans le « Projet pour la France » est présenté à Paris en novembre 2011 et se fonde sur des thèmes économiques comme la sortie de

⁷⁹ Cette victoire arrive après quatre mois de lutte interne face à Bruno Gollnisch.

⁸⁰ Fondée en 1969 par Pierre Sidos, ce mouvement pétainiste soutenait également B. Gollnisch principal concurrent de Mme Le Pen, lors de l'élection à la présidence du FN au Congrès national de 2011.

l'euro, la mise en place d'un État fort et la « préférence nationale », qui devient « priorité nationale ». On peut observer ici l'influence de nouvelles figures politiques au sein du parti, tels que Florian Philippot ou encore Bernard Monot sur les questions socio-économiques, qui souhaitent marquer une position plus ferme anti-UE et anti-euro, mais aussi développer une image de la candidate à la « stature présidentielle ». Dans ce sens, Marine Le Pen détaille le chiffrage de son programme présidentiel en janvier 2012 lors d'une conférence de presse (cet exercice est inhabituel pour son parti). Son programme permettrait de réduire les dépenses grâce à la lutte contre l'immigration (sujet transversal à toutes les campagnes), à une renégociation financière avec l'UE, à une dose de protectionnisme et un retour au franc ; le tout en développant une fiscalité neutre et une lutte contre les fraudes. Alors que Marine Le Pen s'affiche avec l'extrême droite autrichienne en janvier 2012, elle perd 2 points d'intentions de vote entre janvier et février, tombant à 16%, selon la vague 4 du Panel électoral français 2012 in (FONDAPOL, 2012a, p. 2). Mais force est de constater que la stratégie de conquête des électeurs vise clairement l'électorat dit populaire (voulant également reconquérir une partie des électeurs qui avaient voté pour N. Sarkozy en 2007). Cette stratégie mûrit dans les laboratoires d'idées du FN, qui ont fait travailler les militants sur des questions économiques et sociales et dont les conclusions sont présentées lors de la Convention présidentielle de Marine Le Pen, en février 2012 à Lille. Mais à partir de février 2012, l'image de la candidate frontiste se dégrade sur plusieurs points :

Tableau 8 : Éléments quantitatifs expliquant la baisse des opinions favorables envers Marine Le Pen

	Ensemble des Français Février 2012	Ensemble des Français Évolution févr. 2012 vs janv. 2012
Bonne opinion générale	30 %	-2 %
Elle tiendra ses engagements	41 %	-4 %
Elle est compétente	33 %	-4 %
Elle a la stature présidentielle	29 %	-3 %

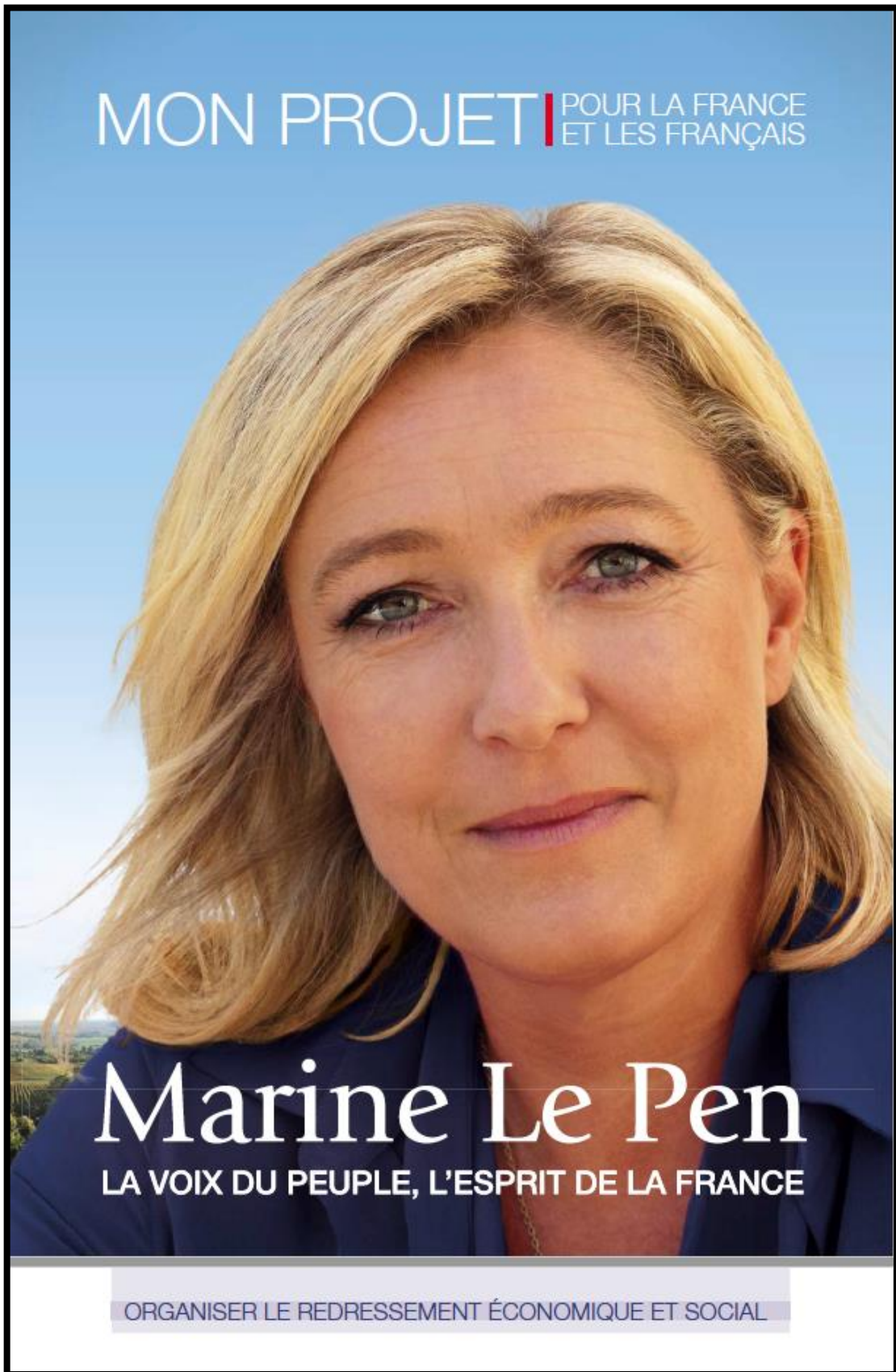
Source : Vague 4, février 2012 in (FONDAPOL, 2012a, p. 61)

À ce moment, Marine Le Pen chute à la cinquième place sur 14 (devancée notamment par Jean-Luc Mélenchon), à propos des « bonnes opinions » octroyées par les Français

(qui se situent à 30 %), in (FONDAPOL, 2012a, p. 74). De son côté, François Hollande semble commencer à creuser l'écart avec Nicolas Sarkozy sur ses « capacités à mener une politique différente », selon la *Vague 5 du Panel électoral français 2012*, in (FONDAPOL, 2012b). En mars 2012, selon la *6^e vague du Panel électoral français 2012*, Marine Le Pen obtient 17,5 % d'intentions de vote, ce qui la place comme « 3^e homme » de l'élection présidentielle, in (FONDAPOL, 2012c). Cette place se fragilise début avril 2012 lors de la *vague n°8*, où elle obtient 15 % des intentions de vote (tout juste devant Jean-Luc Mélenchon qui en obtient 14,5 %), in (FONDAPOL, 2012d). Finalement, Marine Le Pen pour sa première participation à l'élection présidentielle, se place au premier tour derrière les deux qualifiés F. Hollande (28,6 %) et N. Sarkozy (27,2 %) avec 17,9 % des votes exprimés ; réalisant par la même occasion le score le plus haut jamais atteint par le FN lors d'une élection présidentielle, in (FONDAPOL, 2012e). Mais peut-on dire que Marine Le Pen a commencé à gagner la bataille des idées ? En effet, les idées des Français et les propositions du FN semblent de plus en plus s'accorder sur certains points : à ce moment l'UE cumule 37 % d'opinion négative, l'euro 42 %, le libéralisme 54 %, la privatisation 64 %, la mondialisation 69 %, les immigrés 70 %, le capitalisme 69 % et l'Islam 81 %. A l'inverse, ils sont 49 % à plébisciter le protectionnisme et 52 % des Français sont pour la nationalisation, in (FONDAPOL, 2012e, pp. 32-33). D'autant plus que 44 % des Français estiment « ne pas faire confiance ni dans la droite ni dans la gauche pour gouverner le pays », in (FONDAPOL, 2012e, p. 30).

Le contexte politique semble devenir favorable au Front national qui d'une part, influence le débat public avec ses propositions « national-populiste » relayées dans l'opinion mais d'autre part, adapte son discours et son programme aux attentes des Français. Ces derniers semblent à nouveau faire de moins en moins confiance à leurs dirigeants et aux partis de gouvernement dans un contexte de crise de la démocratie représentative. Le programme condensé du FN de 2012 « Mon projet pour la France et les Français » reprend les 12 thèmes du programme complet « Oui ! La France », et met l'accent sur la nouvelle présidente du parti frontiste avec des slogans populistes tels que « La voie du peuple » et en insistant sur les mesures socio-économiques du programme : « Organiser le redressement économique et social. »

Affiche 2 : Première page du programme condensé de 2012 du FN "Mon projet pour la France et les Français"

Affiche de campagne politique de Marine Le Pen. Le fond est un portrait de Marine Le Pen, une femme aux cheveux blonds, regardant vers l'avant. Le titre principal est "MON PROJET" en grandes lettres blanches, suivi d'une barre verticale rouge et du sous-titre "POUR LA FRANCE ET LES FRANÇAIS" en lettres blanches plus petites. En bas, le nom "Marine Le Pen" est écrit en grandes lettres blanches, avec le slogan "LA VOIX DU PEUPLE, L'ESPRIT DE LA FRANCE" en lettres blanches plus petites. Une bande grise en bas de l'affiche contient le texte "ORGANISER LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL" en lettres blanches.

MON PROJET | POUR LA FRANCE
ET LES FRANÇAIS

Marine Le Pen
LA VOIX DU PEUPLE, L'ESPRIT DE LA FRANCE

ORGANISER LE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'étude empirique de Gilles Ivaldi confrontée aux programmes du FN.

Gilles Ivaldi a mené une étude empirique sur les programmes économiques du Front national depuis 1986 en termes de « saillance », à partir des données recueillies dans le cadre du Comparative Manifesto Project (CMP)⁸¹, in (Crépon et al., 2015, pp. 163–183). L'étude permet de montrer l'évolution du parti sur l'axe économique gauche-droite lors du changement de présidence avec l'arrivée de Marine Le Pen à la tête du FN, mais aussi son influence qui se développe dès les années 2000. G. Ivaldi observe que le FN propose 37 % d'enjeux socio-économiques dans son programme de 2012 (contre 16 % à la fin des années 1990) alors que les thèmes culturels passent de 44 % à 28 % entre 1997 et 2012, in (Crépon et al., 2015, pp. 166–167). Ce mouvement de balance entre enjeux économiques et culturels avait déjà été observé en 1993 avec les « 300 mesures » et l'influence de Bruno Mégret, souhaitant déjà rendre le Front national crédible comme « parti de gouvernement », selon G. Ivaldi in (Crépon et al., 2015, p. 167). En développant son programme socio-économique, le parti frontiste veut non seulement compléter son offre traditionnelle à travers les thèmes de l'immigration et de l'insécurité, mais aussi se démarquer de son identité de « parti niche », in (Crépon et al., 2015, pp. 163–164). Ce revirement concorde avec la nécessité pour les partis politiques de proposer plus que jamais des réponses socio-économiques sur l'échelle nationale, européenne et internationale, la crise étant mondiale et l'UE devenant de plus en plus présente dans les politiques publiques. De plus, attaqué depuis la campagne présidentielle de 2007 par l'UMP sur le cadran « libéral-autoritaire » de l'espace partisan, le FN souhaite désormais « marcher sur ses deux jambes », selon l'expression de Marine Le Pen élue présidente du FN en janvier 2011, succédant ainsi à son père, in (Crépon et al., 2015, p. 163). En effet, le modèle programmatique de « formule gagnante » du FN a longtemps combiné « l'autoritarisme culturel » et l'adhésion au « libéralisme économique » dans les années 1980. G. Ivaldi situe le virage du FN vers « plus de *welfare* » au milieu des années 1990, in (Crépon et al., 2015, p. 171). À ce

⁸¹ CMP : base de données permettant en autres l'examen des programmes économiques du Front national depuis 1986, en termes de « saillance » (poids des questions socio-économiques dans chaque manifeste). *Manifesto Project*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://manifesto-project.wzb.eu>

moment Bruno Mégret, qui souhaitait développer une image de parti de gouvernement pour le FN, influence un programme qui subit une « [...] révision substantielle du corpus néolibéral sur les questions de gouvernance économique [...] », in (Crépon et al., 2015, p. 172). Le programme de 2012 marque selon G. Ivaldi une deuxième rupture programmatique du FN avec « un repositionnement à gauche sur l'axe économique », in (Crépon et al., 2015, p. 173) : selon l'étude, 68 % des mesures proposées par le programme présidentiel de Marine Le Pen se place à gauche de l'axe économique, in (Crépon et al., 2015, p. 174). Par ailleurs le nombre croissant des mesures sociales que l'on peut classer à gauche fait baisser de fait les mesures liées à la « préférence nationale » (devenue « priorité nationale ») : alors que les programmes entre 1984 et 2007 conditionnaient pour $\frac{1}{4}$ les politiques socio-économiques à la nationalité des bénéficiaires, elles ne représentent « plus que » 9 % des mesures dans le programme de 2012. Dans le programme politique à propos des élections présidentielles de 2012, de nouvelles mesures comme (par exemple) l'augmentation des bas salaires, le retour à la retraite à 60 ans, le blocage des prix de l'essence concerne tous les habitants du pays et pas seulement les Français, in (Crépon et al., 2015, p. 178). Toujours selon G. Ivaldi, le programme social du FN s'axe de plus en plus dans la « défense des gros contre les petits » (en termes quantitatif) : 20 % en 2012 contre 10 % dans les programmes précédents, in (Crépon et al., 2015, p. 178). Au final, G. Ivaldi expose deux types de stratégies constituées par deux ailes dominantes au sein du parti frontiste : « L'une, *office seeking*, tournée vers le pouvoir, l'autre, *vote-seeking*, toujours dominante, motivée par la maximisation du potentiel électoral protestataire du parti », in (Crépon et al., 2015, p. 182). Notre étude du programme du FN (et de l'UDC), visera à aborder d'une manière quantitative mais aussi qualitative, les discours socio-économiques⁸².

Le discours du FN en 2012 se construit et se développe en réaction à la crise économique européenne et mondiale, mais aussi et surtout en opposition à l'ingérence de l'Union européenne sur les questions économiques à propos de la monnaie, mais aussi du contrôle budgétaire des États. En d'autres termes, au prisme de notre analyse du *Discours économique de type « national-populiste »*, le discours de Marine Le Pen

⁸² G. Ivaldi, dans des études précédentes, avait déjà souligné que les discours socio-économiques du FN-RN auraient déjà connu certaines évolutions.

développe sa doctrine sur le renforcement de l'état français face au renforcement de la gouvernance de l'Union européenne, qui s'est développé au travers de la crise économique et sociale. Cette vision d'un « État fort » se décline dans une mesure « la loi Achetons français qui favorisera toutes les productions françaises, y compris au niveau très local (fournitures des collectivités en prestations de service et biens de consommation courante) ». La priorité comme dans les autres programmes politiques du FN est donnée aux PME (dont les mesures économiques sont de plus en plus poussées).

Ainsi, un « État fort » doit mener une politique de réindustrialisation pour créer des emplois et augmenter les salaires. La fiscalité doit selon le programme du FN être basée sur la progressivité à savoir, avantager les classes moyennes et les PME (les bases de l'électorat que Marine Le Pen souhaite conquérir et/ou conserver). Le programme revient sur la « francisation » des entreprises françaises, et propose que : « Les participations actuelles de l'État dans les grandes entreprises de service public seront sanctuarisées. Les ouvertures de capital et privatisations d'entreprises de service public seront donc empêchées. » L'expression qui revient souvent dans les discours du FN lors de la campagne présidentielle de 2012 est celle du « Protectionnisme économique intelligent » : cette politique a pour conséquence la création d'une loi « Achetons français » (qui « incitera les administrations d'État et les collectivités territoriales à acheter prioritairement des produits français, dans le domaine de l'artisanat, de l'industrie et de l'agriculture »). Cette loi devrait être complétée par des mesures protectionnistes avec un mécanisme de soutien national (notamment dans l'agriculture), ou encore le rétablissement de droits de douane. La protection intelligente doit viser des pays « qui nous concurrencent de façon déloyale (par exemple la Chine ou certains pays d'Europe de l'Est), mais non les pays de niveau économique, social et environnemental comparable comme l'Allemagne ou les États-Unis » ». Le programme du FN de Marine Le Pen en termes d'immigration semble désormais tolérer certains flux. Ainsi, le nouveau discours prévoit une immigration choisie (« réduction en cinq ans de l'immigration légale de 200.000 à 10.000 entrées par an ») et non plus réduite à zéro. Reprenant les coûts liés à l'immigration, le programme de la candidate frontiste revient sur le dumping social et économique induit par la main d'œuvre étrangère, de même que sur la « non suppression des pompes aspirantes ». Ainsi, le programme déplore l'octroi croissant des permis de séjour et de l'immigration professionnelle. C'est pourquoi selon

le FN : « L'immigration représente un coût important pour la communauté nationale, évaluée à 70 milliards d'euros par an par le démographe et économiste Yves-Marie Laulan. » Ces mesures sont complétées par la « suppression du regroupement familial », la « réduction drastique du nombre de demandeurs d'asile », la « remise en cause des accords de Schengen sur la libre circulation des personnes », la réduction de « la durée maximale de la carte de séjour de 10 ans actuellement à 3 ans renouvelable avec un strict contrôle des conditions d'obtention », la « renégociation de la Convention européenne des droits de l'Homme, et notamment de son article 8 qui est utilisé par les associations de promotion de l'immigration pour accroître l'immigration vers la France » et enfin la « suppression du droit du sol et réforme en profondeur du code de la nationalité française afin que l'acquisition de la nationalité ne soit plus une simple formalité administrative ». Sur le fond, ce thème est transversal depuis 1995. La nouveauté en 2012 est bien la part de migration choisie, qui est désormais « tolérée » par le parti de Madame Le Pen.

Au regard de sa *Politique sociale et de cohésion*, le programme du FN remplace le terme « préférence nationale » par « priorité nationale », mais le contenu reste le même. La politique familiale n'est pas oubliée, entrant dans le dispositif de la priorité nationale. La lutte contre la fraude et les abus devient un point important avec la « Création d'un secrétariat d'État à la lutte contre la fraude, chargé de piloter un vaste plan interministériel anti-fraude ». Ceci implique un contrôle et une redistribution des aides sociales et autres minimas sociaux plus strictes. Cette vision sociale prévoit également une aide de l'État pour les familles les plus modestes de même que pour les jeunes, qui souhaitent acquérir leur logement. La crise des Subprimes et l'effondrement de certaines caisses privées ont également laissé des traces dans le programme du FN : « Une cinquième branche du régime général de Sécurité sociale dédiée à la dépendance doit être créée, consistant à permettre la prise en charge collective de la dépendance, sans que le système ne repose sur des mécanismes assurantiels privés. »

Dans sa *Conception et évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale*, le programme du FN prévoit : « Une planification stratégique de la ré-industrialisation directement rattachée au Premier ministre associant établissements universitaires et grandes écoles, filières industrielles et représentants de l'État, organisera la

réindustrialisation de la France ». Cette mesure doit s'accompagner d'une politique de relocalisation qui doit se faire en donnant plus de poids à l'État dans l'économie (les tarifs de l'électricité et du gaz seront directement réglementés par l'État, la France abandonnera la PAC au bénéfice de la PAF, Politique agricole française pour promouvoir une agriculture raisonnée privilégiant les circuits courts). Ces mesures visent également une harmonisation des territoires et le développement des zones rurales (qui doivent avoir un meilleur accès au numérique et aux services publics). L'économie durable est également mise en avant : « Le nouveau modèle économique de la France, produire au plus près, retraiter sur place. La relocalisation sur le territoire national des forces de production des entreprises, dans le cadre de la politique de réindustrialisation de la France, permettra une production au plus près des systèmes de distribution et des consommateurs. Associée à une valorisation forte du *achetons français*, elle engendrera une baisse considérable des émissions de gaz à effet de serre, via une drastique réduction des circuits de transport au niveau international. », p. 29 du programme complet du FN de 2012. Le programme est modifié par rapport au précédent, à propos de la durée du temps de travail (et des 35 heures), qui ne doit pas être revu mais renégocié. La politique de l'emploi selon le FN devrait viser à contrôler plus fortement les abus (allocations chômage), à valoriser l'expérience des seniors et à utiliser les compétences des jeunes issus des filières professionnelles (dans le cadre de la réindustrialisation). Du côté de la fiscalité, « L'application de la Contribution Sociale aux Importations permettra d'augmenter de 200 euros net les rémunérations des salaires jusqu'à 1,4 fois le Smic ». Pour les retraites, le FN prévoit de « [...] revenir le plus rapidement possible au principe de 40 annuités de cotisation pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein. L'âge légal sera progressivement ramené à 60 ans ». Le financement pourrait se réaliser selon le parti, grâce à l'apport d'autres branches : « Dans cette situation exceptionnelle, l'affectation à la branche vieillesse d'une fraction du produit des droits de douane sociaux et environnementaux qui seraient mis en place, permettrait de retrouver l'équilibre. Dans l'immédiat, on équilibrera ainsi les comptes de la branche vieillesse du régime général par les recettes des droits de douane. » Pour répondre à la crise financière et aux abus de la mondialisation, le programme socio-économique du FN de 2012 prévoit de soutenir « [...] l'instauration d'une taxe sur les transactions financières à l'échelon international ». Cet encadrement doit se faire par un État qui « renforce ses compétences face à la décentralisation », un « État fort » et

« stratège » : sur le premier point, la « décentralisation non maîtrisée d'abord (lancée en 1981 et accentuée en 2004) a privé l'État de compétences stratégiques : transports régionaux, routes nationales, action économique notamment ». Cette décentralisation a entraîné de nombreuses inégalités sur le territoire français : le FN qui veut combattre les dérives féodales (et autres ancrages politiques locaux), propose que les « [...] collectivités territoriales verront leurs compétences précisément définies et limitées par la loi ». La deuxième caractéristique visée d'un « État fort » passe par : « Le respect des valeurs républicaines face aux féodalités locales et aux communautarismes ; la réindustrialisation de la France, contre le chômage et les délocalisations ; l'innovation pour se projeter dans l'avenir : la coopération en matière de recherche entre acteurs du privé et du public fonctionne mal en France, et notre effort global de recherche et développement est insuffisant ; la remise sur pied des services publics décimés par trois décennies d'idéologie ultralibérale ; l'exigence d'une concurrence loyale face aux pratiques abusives de la grande distribution, des banques et des très grands groupes ; l'encadrement rigoureux de la finance lorsque l'intérêt général est en jeu : le puissant lobby des banques d'affaires influence beaucoup trop les décisions politiques et incite à des pratiques de corruption et de conflits d'intérêts. » Les mesures du FN préconisent une « [...] baisse de 2 % des dotations de l'État aux conseils généraux et conseils régionaux, assortie d'une interdiction législative d'augmenter les impôts locaux pour les collectivités concernées ; d'un transfert progressif à l'État des compétences relatives aux transports régionaux et à l'action économique ; du rétablissement du contrôle de légalité a priori de l'État sur les engagements de dépense supérieurs à un pourcentage du budget annuel de la collectivité territoriale qui sera défini par une loi ». L'« État fort » devrait également pouvoir mener une politique de planification (notamment dans l'industrie), mais aussi avoir la main sur le développement de son réseau de transport (voie ferrée) et la réglementation des prix des énergies (électricité, gaz et pétrole). Dans sa vision de « l'État stratège » : « Pour répondre à tous ces défis, l'État doit retrouver une capacité de définition stratégique de la politique de la nation en matière de services publics et d'aménagement du territoire, s'agissant notamment de l'énergie, de l'eau, des transports publics, des télécommunications et des services postaux. » Le FN propose ainsi une Grande Réforme de la Simplification (GRS). La crise financière inspire également (comme pour le programme de François Hollande), « La séparation par la loi des banques de dépôt et des banques d'affaires », de même qu'une « [...] action

déterminée de la France au niveau international pour une interdiction des produits dérivés spéculatifs et une taxe mondiale sur les transactions financières ». Ces mesures de nature « keynésiennes » (planification, réglementation sur les énergies), sont à contre-courant des mesures néolibérales proposées par l'ensemble des partis de gouvernement en France et s'intègrent dans le cadre d'une critique générale de la mondialisation mais aussi de l'ultralibéralisme et de ses effets sur la désindustrialisation et le dumping économique, social ou encore environnemental, que subit la France.

La vision des *Organes de la mondialisation économique et traités internationaux* est en continuité avec les programmes précédents : « Réaffirmation du droit français sur le droit international », « une réaffirmation française et non européenne face à l'OMC », mais aussi « la renégociation de tous les partenariats économiques avec les pays du Maghreb sur la base d'un arrêt des flux migratoires, une grande politique de développement de l'Afrique. » Cette partie du programme ne semble pas avoir été développée, les mesures principales se tournant face à l'UE et à ses outils.

Du côté de la *Redistribution des pouvoirs entre États et Union européenne et vision de la gouvernance européenne* ; cette dernière se place dans la continuité des programmes présidentiels du FN : « Réaffirmation du droit français sur le droit européen », « une renégociation des Traités européens sur la question des services publics (qui) mettra fin au dogme de la concurrence libre et non faussée », « défense de la souveraineté des peuples et de l'identité nationale », « retrouver la maîtrise des frontières nationales. » Le tout dans un projet « [...] de formation d'une Union paneuropéenne (des États souverains) incluant la Russie et la Suisse et respectant le statut de neutralité, le droit national, la fiscalité nationale... La Turquie ne serait pas associée à ce projet ». Le FN à travers ce projet confirme sa sympathie pour le régime de Poutine, pour la Suisse et dans le même temps, démontre son rejet de l'Islam et des autres cultures (la Turquie étant à majorité musulmane). Mais la mesure phare du programme du Front national pour l'élection présidentielle de 2012 demeure la « sortie de l'euro ». Le programme prévoit que la France retrouve la maîtrise de sa monnaie et de sa politique monétaire : « La France doit préparer, avec ses partenaires européens, l'arrêt de l'expérience malheureuse de l'euro, et le retour bénéfique aux monnaies nationales qui permettra une dévaluation compétitive pour oxygéner notre économie et retrouver la voie de la

prospérité. Le couple franco-allemand doit jouer ce rôle moteur dans cette concertation et cet arrêt programmé de l'expérience de l'euro. Il doit retrouver l'initiative et permettre à la zone euro de sortir du marasme. L'Allemagne y est prête, car elle sait qu'elle ne pourra pas financer sans fin tout le reste de la zone. Une majorité d'Allemands (54 % en octobre 2011) sont favorables à un retour au Mark. Sortir de l'euro constitue un défi technique, mais ne provoquera aucunement le cataclysme décrit par les idéologues et autres fanatiques de la monnaie unique. Bien préparée, concertée avec les autres nations européennes, la fin ordonnée de l'euro est la condition de la renaissance économique de la France. Rester dans l'euro, c'est se condamner à *mourir à petit feu*, selon l'expression de l'économiste Alain Cotta ».

Le FN veut profiter de la crise de la zone euro et de la méfiance voire de la défiance des populations européennes, qui subissent des politiques d'austérité budgétaire. En mars 2012, le Mécanisme européen de Stabilité (MES) est adopté par l'UE, devant permettre de « sauver » la zone euro mais au prix de nombreux sacrifices.

Tableau 9 : Bilan du programme socio-économique du FN en 2012

Catégorisation/ indicateurs	Continuité des mesures socio- économiques proposées	Différences/ nuances avec les programmes de 1995 et 2002 et 2007
<i>Discours économique national- populiste</i>	nation au-dessus des lois du marché/ Forme de protectionnisme économique aux frontières. Protectionnisme raisonné Réduction des coûts liés à l'immigration et à l'accueil des étrangers	État fort. Protectionnisme économique intelligent Coût de l'immigration estimé à 70 milliards par an
<i>Politique sociale et de cohésion</i>	Chauvinisme du <i>welfare</i> Politique familiale pour encourager la natalité	Priorité nationale. Lutte contre la fraude et les abus
<i>Evolution de l'économie nationale, européenne et mondiale</i>	Revalorisation du pouvoir d'achat (en particulier pour les bas salaires) et politique fiscale en faveur des « petits » Développer les zones rurales	Planification Stratégique de la Réindustrialisation Politique Agricole Française et raisonnée Économie durable Gagner plus à ceux qui travaillent plus 35 heures maintenues mais renégociations autorisées Revoir la décentralisation État fort État stratège
<i>Mondialisation économique/ Traités internationaux</i>	Relations internationales : défense de l'identité française Le traité bilatéral comme base des négociations et échanges économiques Défendre les intérêts nationaux de la France	Renégociation de tous les partenariats économiques avec les pays du Maghreb sur la base d'un arrêt des flux migratoires Grande politique de développement de l'Afrique
<i>Relations et gouvernance de l'UE</i>	Relation avec l'UE : développer une Europe des Nations Rétablir les contrôles aux frontières nationales, souveraineté nationale	Retour au franc Union paneuropéenne (avec la Russie et la Suisse)

Finally, the program of the FN at the presidential elections of 2012 titled « Mon projet, pour la France et les Français⁸³ », places issues such as the purchasing power, the euro, employment, public debt, pensions or fiscal policy (themes already addressed in previous programs), in the first pages of the program in front of the « cultural » questions (such as immigration). But the presence of cultural issues throughout the 2012 program remains important (even more so than in the programs of governing parties). Moreover, the popular electorate which becomes more significant among the FN voters in the mid-1990s, is reconsidered with the development of « more social » measures in the campaign programs: P. Perrineau describing this evolution speaks of gaucho-lepénisme, in (Perrineau & Ysmal, 1995). The 2012 program as for it aims to explain to voters not only the expenses, but also the revenues that could be obtained by the State following its path, in a more precise and more detailed way than in previous programs⁸⁴.

In making the balance of the programs of 1995, 2002 and 2007 one can consider that they are « neither left, nor right »: Jean-Marie Le Pen claims in effect for a party that would be an alternative to the governing parties and to the UMP contraction of the UMP and the PS (as he names his adversaries since the 2000s). This revendication develops with the notion of parties « « national-populist » », which also allows designating parties « inclassifiable ». More precisely, regarding the role and the function of the State, one can observe that this question is in constant evolution in the programs and the conception of public policies of the Front national. In effect, after having privileged a less present State (at least in economic policies) throughout the 1990s, the FN proposes to constitute an « État arbitre » in the 2000s, then wants to impose an « État fort » from the 2010s. This vision of « l'État fort » reinforces itself also in opposition with the development of the European governance and of its different tools (such as for example the next budgetary control of the States by the European Commission with the « rule of gold » à

⁸³ Avec comme sous-titre : « *Organiser le redressement économique et social.* »

⁸⁴ Nous sommes loin de l'explication sommaire de Jean-Marie Le Pen, présente sur une affiche de campagne en 1978 (dans le cadre des législatives du mois de mars) quant à sa solution face au chômage : « *1 million de chômeurs, c'est 1 million d'immigrés de trop ! La France et les Français d'abord !* »

partir de 2013). L'étude des questionnaires et des interviews avec les acteurs clés du parti, nous révélera peut-être les différentes influences, nuances et points de vue, qui semblent être unis derrière le leader charismatique, mais qui peut-être, cachent une certaine fragilité. Le succès de nombreux partis « nationaux-populistes » à travers l'Europe et le monde comme par exemple l'UDC en Suisse (fréquemment cité comme exemple par Jean-Marie Le Pen), permettra peut-être à la stratégie de conquête du pouvoir de devenir majoritaire au sein du parti frontiste ?

Chapitre 7—Une démocratie semi-directe en Suisse : analyse des votations confrontée à la politique socio-économique de l'UDC (1992-2013).

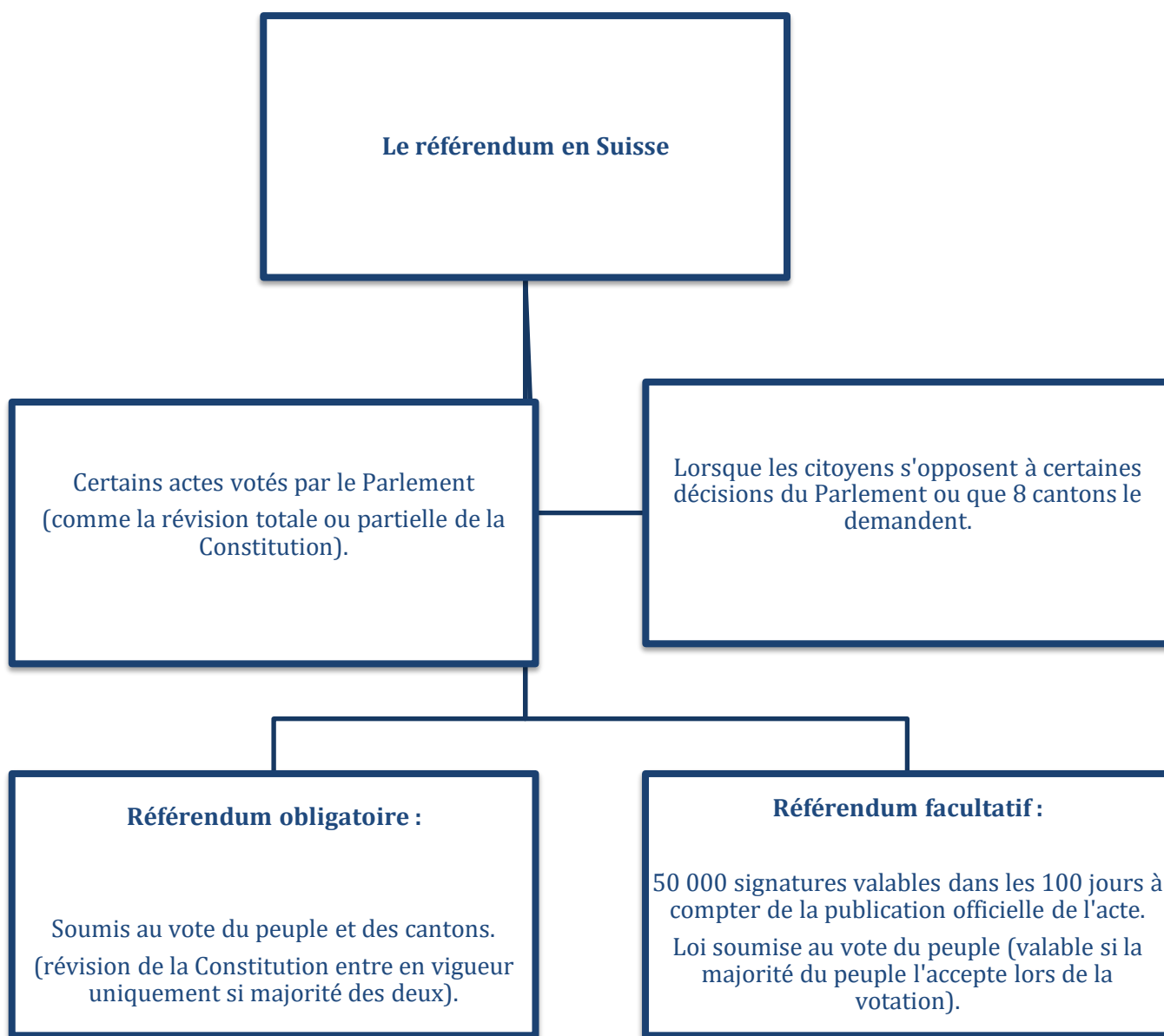
L'analyse comparative est intéressante pour notre étude, car elle nous permettra de valider éventuellement une nouvelle catégorie de partis « nationaux-populistes » par rapport aux droits économiques et sociaux. La Suisse adopte une approche différente quant à l'application de ces droits « par le haut ». En effet le pays semble avoir développé une politique sociale « par le bas », notamment par le biais de l'État fédéral, avec une gestion plus locale des politiques sociales redistributives. Quoi qu'il en soit, les grandes décisions se font par le biais de la démocratie semi-directe, en faisant participer le peuple dans le processus décisionnel notamment lors des votations. Dans ce chapitre, après avoir présenté les mécanismes suisses de la démocratie directe, nous nous intéresserons aux thèmes socio-économiques des votations pour les confronter aux politiques de l'UDC. Puis nous nous focaliserons sur quatre votations qui ont pour objet le socio-économique, avant d'analyser des votations à caractère « national », pour les confronter au discours de l'UDC.

1. Le régime de démocratie semi-directe en Suisse.

La votation en Suisse (qui combine référendums et initiatives populaires) est une institution qui existe depuis 1848, au moment de la création de l'État fédéral (à ce moment, seuls 23 % de la population pouvait voter contre 65 % aujourd'hui). L'origine de la démocratie directe en Suisse en 1848 concernait la volonté de conférer au peuple un pouvoir important avec le droit de référendum obligatoire : « [...] toute modification de la Constitution doit être validée par un référendum. », in (Rayner, 2016, p. 81). De nos jours, tout suisse de 18 ans⁸⁵ et plus peut participer aux votations.

⁸⁵ Et ceci depuis 1991 car avant cette date, l'âge légal pour voter était de 20 ans ; de même que le droit de vote pour les femmes, accordé en Suisse depuis 1971.

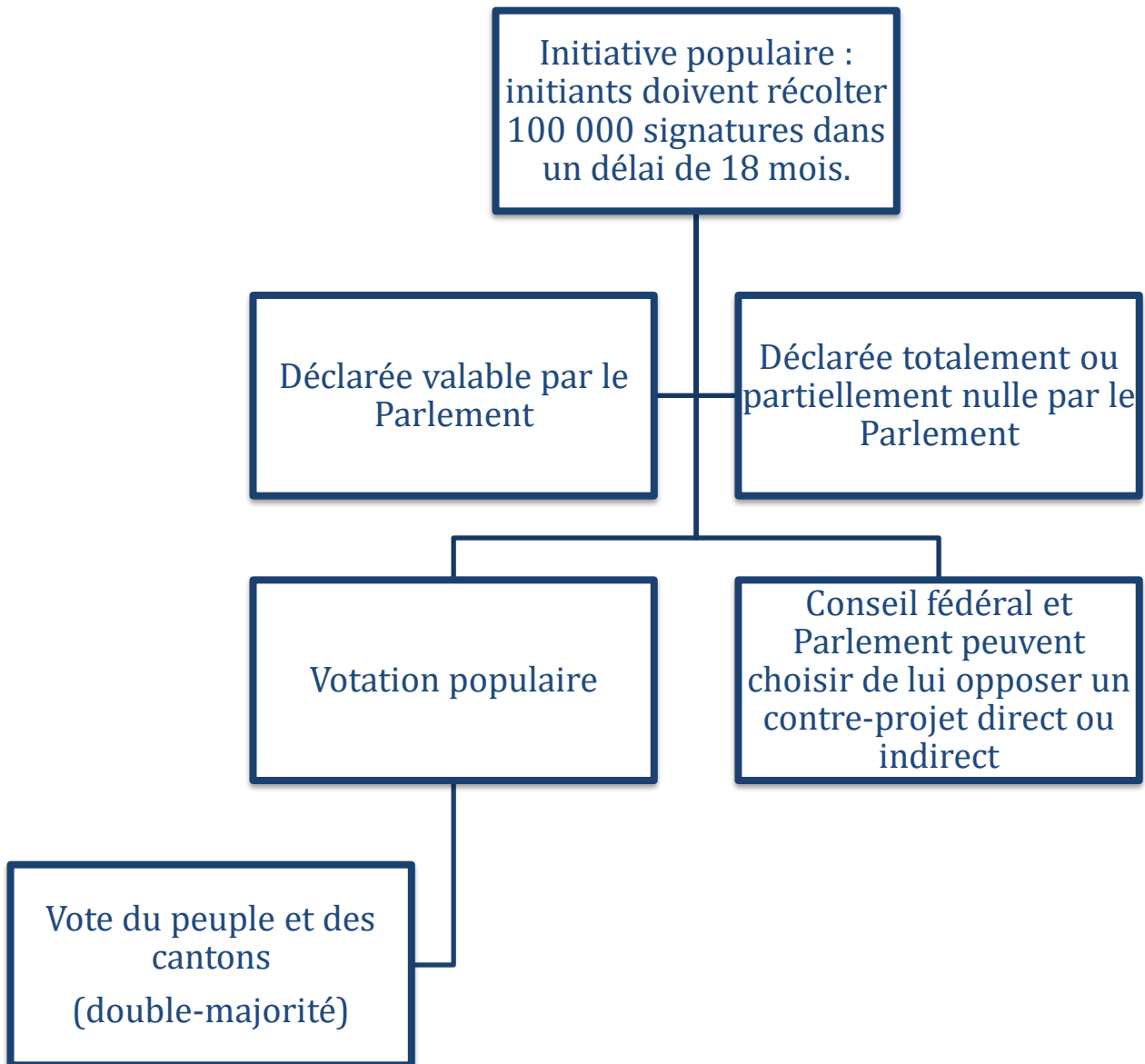
Figure 1 : Votation en Suisse, le référendum



Source : démocratie, le système politique suisse⁸⁶

⁸⁶ Source : démocratie, le système politique suisse. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.ch.ch/fr/democratie/droits-politiques/referendum/le-referendum-obligatoire-et-le-referendum-facultatif-en-sui/>

Figure 2 : Votation en Suisse, l'initiative populaire



Source : démocratie, le système politique suisse⁸⁷

⁸⁷ Source : démocratie, le système politique suisse. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.ch.ch/fr/democratie/droits-politiques/initiative-populaire/timelineinitiative-populaire/>

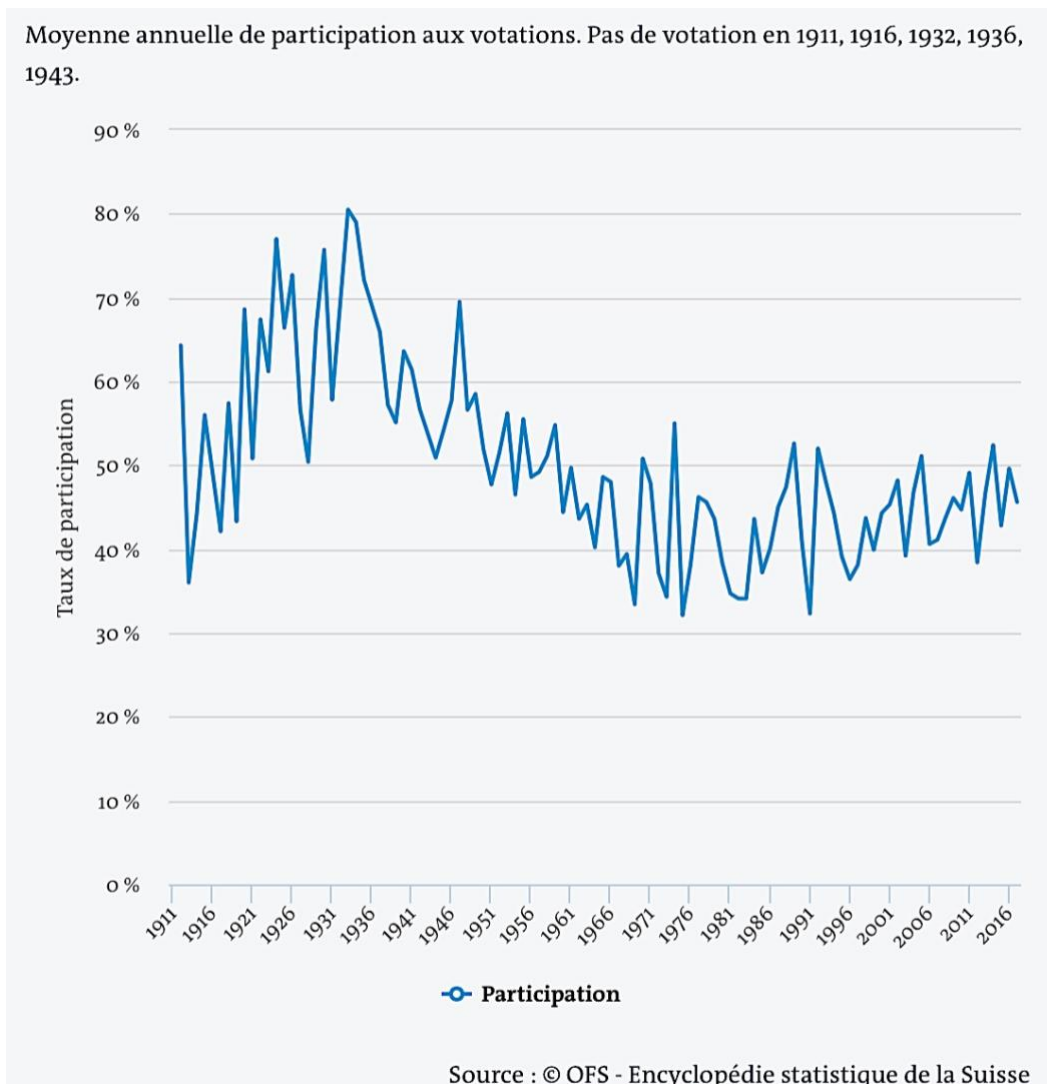
La votation en tant qu'initiative populaire peut être lancée par un collectif de citoyens ayant récolté au minimum 100 000 signatures en 18 mois (règle appliquée depuis 1977⁸⁸). Cette initiative est réalisée pour défendre un projet, mais aussi pour tenter d'invalider un référendum ou un projet de loi. Pour qu'elle soit validée, la votation populaire doit obtenir la double majorité (majorité du peuple et majorité des cantons). Ainsi, le peuple est au cœur de la votation mais le Conseil fédéral⁸⁹ et le Parlement⁹⁰, ont un rôle important à jouer car ils se prononcent également sur les initiatives populaires, tout comme les partis politiques : leur rôle a d'ailleurs été plus présent depuis les années 1970, puis institutionnalisé et professionnalisé depuis les années 1990, in (Rayner, 2016, p. 80). Cette évolution s'est réalisée pour contrecarrer l'influence des partis d'extrême droite dans les votations durant les années 1970. On peut citer des initiatives populaires dites « national-populiste » promues par l'Action nationale (petit parti d'extrême droite implanté à Zurich), comme l'initiative populaire « contre l'emprise étrangère » (en 1970 et approuvée par 46 % des participants) ou encore l'initiative « contre la surpopulation étrangère » (en 1974 et 1977), in (Rayner, 2016, p. 85). Cette nouvelle influence des idées prônées par les partis d'extrême droite dans la population à l'occasion des votations, va inciter les conseillers fédéraux à développer des techniques de communication et ainsi à professionnaliser les campagnes politiques pour les votations. C'est pourquoi lors des votations, on assiste en Suisse à des campagnes politiques de grande envergure avec propagandes et autres affiches électorales. En guise d'exemple quant à la professionnalisation de la communication politique, on peut citer dans les années 1980, l'association Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), qui va évoluer « dans l'orbite de l'UDC zurichoise », in (Rayner, 2016, p. 85). La mise en place de ce « marketing politique » n'a cependant pas empêché la baisse globale de la participation au moment des votations, comme on peut l'observer dans le graphique 3 à la page suivante. Mais la participation aux votations demeure tout de même supérieure à celle des élections représentatives, comme nous le verrons plus tard.

⁸⁸ Avant cette date, il suffisait de 50 000 signatures mais à partir de 1971, le corps électoral avait doublé avec le droit de vote accordé aux femmes.

⁸⁹ Conseil fédéral : gouvernement de la Suisse composé de sept membres avec un président élu pour un an.

⁹⁰ Parlement : composé du Conseil national, organe comptant 200 députés et représentant le peuple suisse ; et du Conseil des États comptant 46 députés qui représentent les cantons.

Graphique 3 : La participation aux votations fédérales en Suisse



Graphique tiré du journal en ligne le *Monde.fr*⁹¹

À travers l'analyse de la participation aux votations en Suisse, on constate de grandes variations suivant les années avec une baisse globale depuis les années 1930 jusqu'à la

⁹¹ Source: le Monde.fr (2018), *En Suisse, le référendum d'initiative populaire comme outil du consensus politique*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/12/19/en-suisse-le-referendum-d-initiative-populaire-comme-outil-du-consensus-politique_5399901_3224.html, tirées du site de l'OFS, évolution de la participation aux votations populaires fédérale. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations/participation.assetdetail.11348600.html>

fin des années 1960. À partir des années 1970 et jusqu'au début des années 1990, on constate une variation entre un peu plus de 30 % et 50 % de taux de participation.

La situation semble s'améliorer à partir de 1992 et la votation qui a mis en échec l'arrêté fédéral pour l'adhésion à l'EEE. À partir de ce moment et jusqu'en 2016, la participation varie entre un peu plus de 50 % et un peu moins de 40 %. A travers l'exemple des votations, on peut ainsi qualifier le régime politique suisse de démocratie semi-directe (mi-représentative, mi-directe) ; on parle aussi de « Sonderfall » ou « cas particulier », désignant d'une part une notion d'exemplarité attribuée à la Suisse et d'autre part, un semblant de définition de la nation suisse. Du côté des institutions politiques représentatives, le Conseil fédéral suisse est composé de sept membres dont les places sont attribuées aux principaux partis politiques du pays à savoir : le Parti radical démocratique (PRD), le Parti démocrate-chrétien (PDC), le Parti socialiste (PS) et l'Union démocratique du centre (UDC). Jusqu'en 2003, seul l'UDC ne possédait qu'un seul siège alors que les autres partis en avaient deux. Mais avec la montée en puissance et l'influence croissante de l'UDC dans les années 1990 (tant au niveau des élections fédérales que lors des votations), le parti obtient un second siège au Conseil fédéral en 2003, prenant un siège au parti démocrate-chrétien, qui n'en aura désormais plus qu'un seul. La fameuse « formule magique » suisse qui avait plus de quarante ans se trouve modifiée en 2003, avec l'entrée de Christoph Blocher au Conseil fédéral, représentant l'aile droite du parti UDC. Notre analyse des votations sur la période 1992-2013 doit permettre de compléter celle des programmes socio-économiques de l'UDC (analysés dans la partie III), pour vérifier d'une part :

- Si l'UDC est un parti protestataire et « national-populiste » classique et libéral-national ?
- Dans ce type de parti, nous allons voir si leur stratégie politique les entraîne à faire des contre-propositions ou plutôt à suivre les propositions des votations ? À travers l'analyse des initiatives populaires, sont-ils un parti « niche » ou encore un parti « caméléon » ?

D'autre part, après avoir analysé comme pour le Front national les programmes socio-économiques au moment des élections fédérales, nous tenterons de vérifier si la vision de la politique socio-économique globale décrite dans ce chapitre, est réemployée/confirmée dans les programmes aux élections fédérales ?

Et finalement dans une quatrième partie, vérifier si les politiciens de l'UDC reprennent ces propositions dans leur agenda législatif ⁹² ?

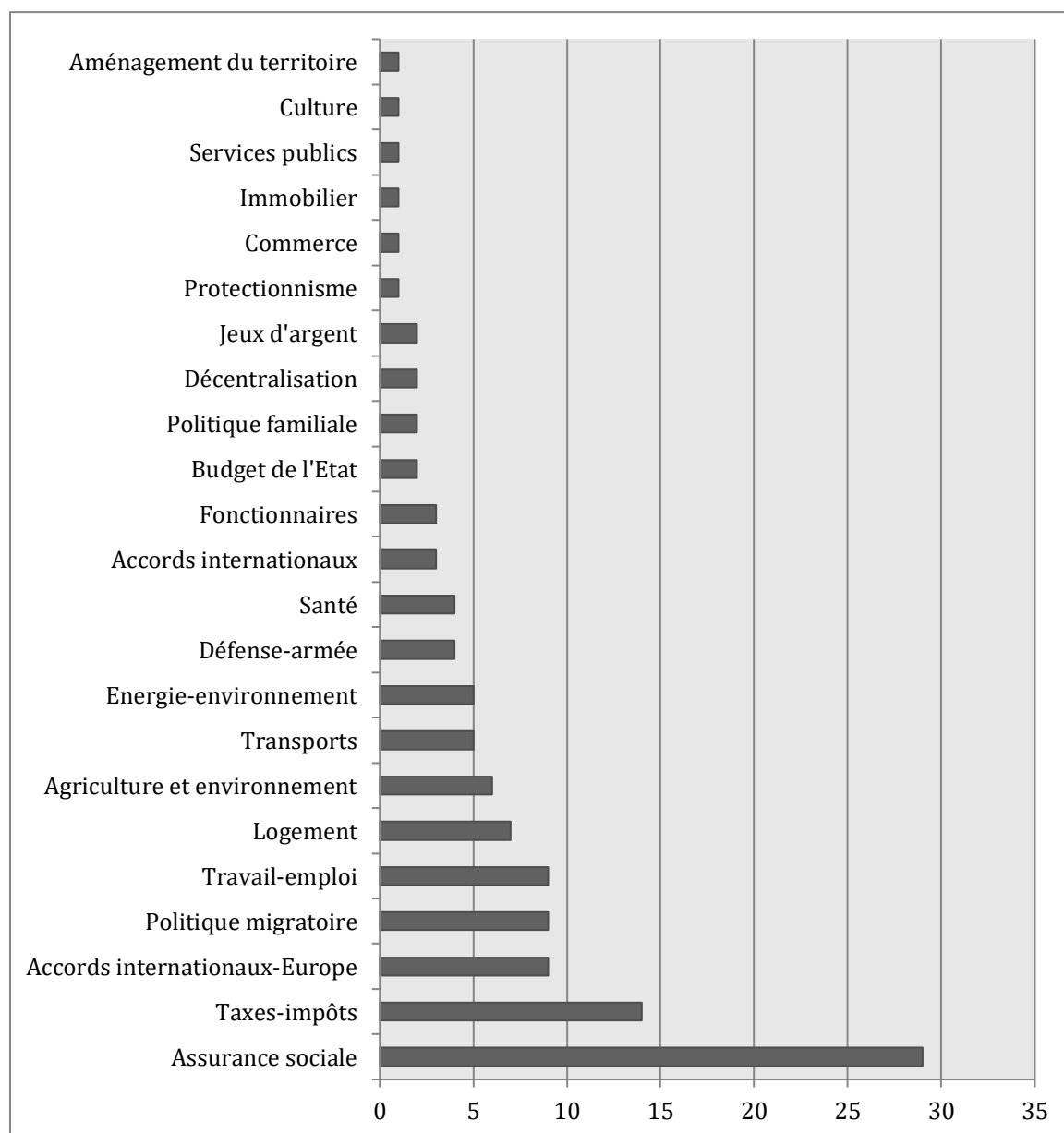
2. Des votations dominées par les thèmes socio-économiques.

Entre 1992 et 2013 durant notre période d'analyse, on compte en Suisse 208 votations populaires. Sur ces 208 votations, 121 ont été classées par nos soins de nature socio-économique (voir Annexe 4), soit environ 58,17 % de l'ensemble des votations populaires sur la période indiquée. Les différentes catégories socio-économiques avec leurs résurgences sont reprises dans le graphique 4 de la page suivante ; elles nous permettent de constater que les principaux thèmes abordés lors des votations sont l'« Assurance sociale » (politique de solidarité, sécurités sociale, chômage, retraite) à hauteur de 23,96 %, puis les votations à propos des « Taxes et impôts » (11,57 %) et en troisième position, les questions sur les « Accords internationaux et l'Europe » (7,43 %), le « Travail et l'emploi » (7,43 %) et la « Politique migratoire » (7,43 %). Ainsi, les questions liées à l'État-providence semblent intéresser grandement la démocratie directe en Suisse. On peut préciser que la relation avec l'État est un thème récurrent dans le discours de l'UDC, qui prône moins d'impôts et moins de dépenses publiques. Par ailleurs, la politique migratoire (qui touche et encadre des sujets tels que le droit d'asile tout comme l'immigration économique) est également un sujet qui semble préoccuper les Suisses avec 9 votations sur ce sujet en l'espace de 11 ans. Finalement la relation Suisse-UE compte également 9 votations sur la période. À travers ces trois sujets, on peut supposer que l'UDC a réussi en une vingtaine d'années, à marquer sa vision socio-économique dans l'échiquier politique Suisse, ses thèmes de prédilections

⁹² En effet, nous pouvons supposer que si aucune suite législative n'est donnée par l'UDC (proposition de lois) on peut parler de parti populiste, qui propose des mesures populaires voire démagogiques, qui ne seront jamais inscrites dans la loi (instrumentalisation). Si c'est le cas, on peut parler d'instrumentalisation d'un parti populiste qui adopte un agenda économique au gré des circonstances ou de ce qui répond le mieux à une mobilisation électorale pour conquérir de nouveaux électeurs. Ou alors, ils prennent le prétexte des votations pour préparer des lois qui, par exemple, abaissent le caractère de l'État-providence. Pour ce faire, nous pourrions comparer sur le site du Conseil fédéral les lois et recommandations votées par l'UDC et les comparer aux programmes.

(néolibéralisme, politique migratoire, refus d'adhérer à l'UE), étant très présents au moment des initiatives populaires.

Graphique 4 : Thèmes socio-économiques débattus lors des votations (1992-2013)

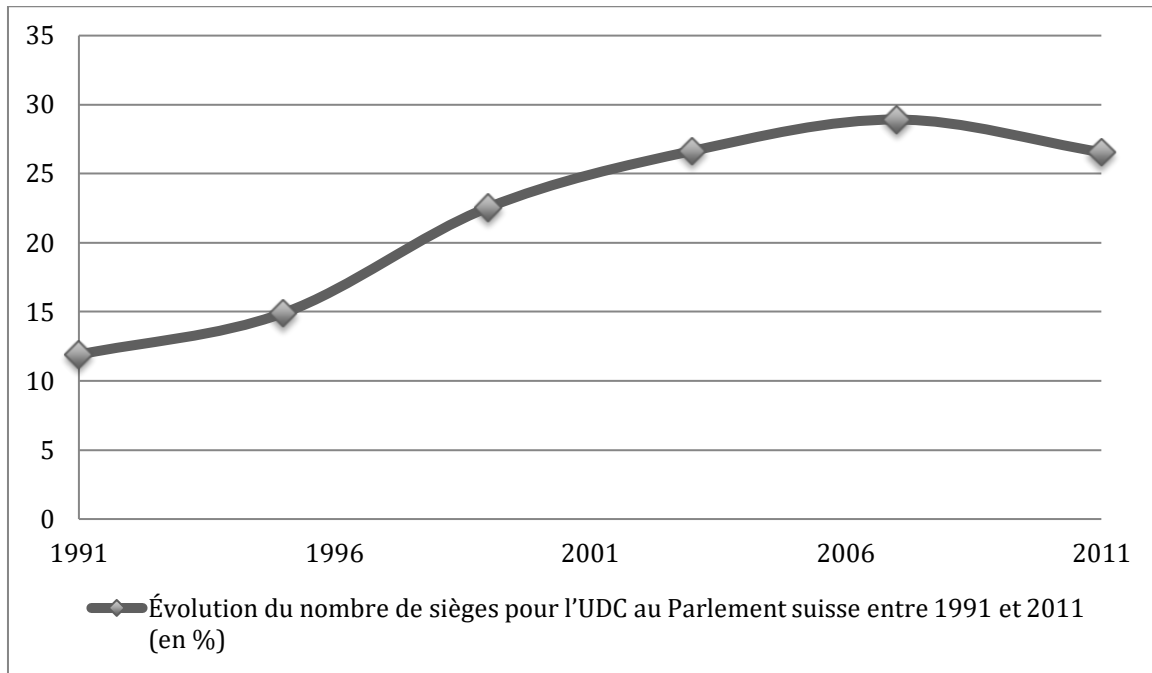


Sources : répertoire chronologique des votations depuis 1848, archive de la Chancellerie fédérale⁹³

⁹³ Source : se référer aux explications du Conseil fédéral classées sur le site de la Chancellerie fédérale de la ChF. Consulté et vérifié le 08/01/21 : https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/vab_2_2_4_1_gesamt.html

C'est pourquoi, force est de constater que l'UDC est devenue la principale force politique du pays depuis les années 1990, notamment grâce à ses positions tranchées contre l'adhésion à l'Espace économique européen et à l'UE. Le politologue O. Mazzoleni a d'ailleurs précisé que lors de la votation de 1992, qui devait permettre à la Suisse d'accéder à l'Espace économique européen, l'UDC, qui était dans le camp du « Non », a pu influencer le rejet de ce projet. De plus, selon des études Vox post-électorales qui ont analysé les raisons du refus, la « méfiance envers le gouvernement » a été un facteur décisif (Mazzoleni, 2008, p. 31), alors même que l'UDC en fait partie avec un siège au gouvernement ! À ce moment, le parti UDC se présente comme un parti contestataire, qui souhaite défendre la volonté du peuple face à l'élite politique suisse. Ainsi en 1992, l'UDC a remporté la bataille du « Non » lors de la votation sur l'Espace économique européen », que nous analyserons plus en détail dans la suite de notre étude. À partir de cette votation de décembre 1992, l'UDC devient avec les années qui suivent un parti influent, qui remporte également de nombreuses victoires électorales lors des élections parlementaires.

Graphique 5 : Évolution des sièges de l'UDC au Conseil national suisse (1991-2011)



Source : *European Election Database*⁹⁴

Au regard de ce graphique, on observe que l'UDC, qui récoltait 11,90 % des sièges au Parlement suisse lors des élections de 1991, connaît une progression constante à partir de ce moment (aux élections de 1995, 1999 et 2003), pour atteindre 28,92 % des sièges en 2007 et 26,56 % en 2011. L'UDC semble ainsi durant notre période d'étude, asseoir sa domination sur la politique suisse en termes de résultats électoraux ; mais est-ce également le cas au moment des votations ?

⁹⁴ Source : *European Election Database*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : http://eed.nsd.uib.no/webview/velocity?v=2&mode=cube&cube=http%3A%2F%2F129.177.90.166%3A80%2Fobj%2Fcube%2FSWIPA1991-2011_C1&study=http%3A%2F%2F129.177.90.166%3A80%2Fobj%2Fstudy%2FSWIPA1991-2011

3. L'analyse quantitative des données au moment des votations semble démontrer une influence ou du moins une concordance des votes avec l'UDC.

Cette nouvelle analyse va dans un premier temps, tenter de mesurer la possible influence de l'UDC sur les votations en observant le rapport entre les consignes de vote de l'UDC et les résultats de la votation. Il faut noter que pour les 121 votations, l'UDC donne à chaque fois une consigne de vote (à aucun moment le parti ne s'abstient).

Tableau 10 : Consignes de vote de l'UDC et votations en Suisse (1992-2013)

Années	Nombre de votations	Correspondance entre la consigne de vote de l'UDC et le vote	Non correspondance entre la consigne de vote de l'UDC et le vote
1992	6	6	0
1993	8	8	0
1994	7	4	3
1995	7	3	4
1996	3	1	2
1997	3	2	1
1998	6	4	2
1999	5	2	3
2000	9	8	1
2001	5	5	0
2002	6	2	4
2003	5	5	0
2004	9	4	5
2005	4	1	3
2006	5	3	2
2007	2	2	0
2008	4	2	2
2009	6	2	4
2010	3	2	1
2011	0	0	0
2012	9	4	5
2013	9	4	5
Total :	121	74	47

Source : Office fédéral de la statistique, statistique des votations populaires fédérales, 2020⁹⁵

En observant les 121 votations socio-économiques étudiées, près de 61,15 % des votations validées ou refusées par les citoyens suisses ont été données en consignes de vote par l'UDC. On peut ainsi dire que les consignes de vote et les résultats des votes

⁹⁵ Source : répertoire des votations. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations.html>

correspondent dans une large majorité des situations. Notre hypothèse qui tentait de mesurer l'influence possible de l'UDC sur les votations lors des initiatives populaires concorde, lorsque l'on mesure l'ensemble des votations à caractère socio-économique. Nous pouvons également rappeler que l'UDC a réussi à « imposer » certains thèmes récurrents (néolibéralisme-politique migratoire-rejet de l'UE), qui sont validés par le peuple lors des votations.

Dans un deuxième temps, nous allons nous intéresser globalement à la nature même des votations pour tenter de mieux situer notre objet d'étude. Ainsi, on peut constater que l'UDC défend dans une grande majorité des cas, une politique néolibérale en conformité avec son programme politique depuis 1991. Des votations populaires telles que l'« Arrêté fédéral instituant un frein aux dépenses » (de l'État), du 7 octobre 1994 et soumis à la votation populaire du 12 mars 1995, ou encore la « Loi fédérale sur le travail » (votation du 27.11.2005), qui libéralise le marché du travail, sont défendues par l'UDC. À l'inverse, les votations populaires demandant une plus grande participation de l'État-providence sont systématiquement combattues par l'UDC suisse : par exemple, la votation populaire du 11 mars 2007, « Pour une caisse maladie unique et sociale » ou la votation du 3 mars 2013 à propos de l'« Arrêté fédéral du 15.06.2012 sur la politique familiale », sont rejetées par l'UDC. Il est intéressant également de noter la relation de l'UDC avec la construction européenne ; sur l'ensemble des votations populaires durant la période concernée (1992-2013) à propos des relations Suisse-Union européenne, l'UDC se place quasi-systématiquement contre l'adhésion ou l'ouverture vers l'UE avec les rejets de :

- « Arrêté fédéral sur l'Espace économique européen EEE du 9 octobre 1992 » (votation du 6 décembre 1992) ;
- « Initiative populaire fédérale Oui à l'Europe » (votation du 4 mars 2001) ;
- « Arrêté fédéral du 17.12.2004 portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin » (votation du 5 juin 2005) ;
- « Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre du protocole relatif à l'extension de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes aux nouveaux États membres de la Communauté européenne et portant approbation de

la révision des mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes » (votation du 25 septembre 2005) ;

- « Loi fédérale du 24.03.2006 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est » (votation du 26 novembre 2006) ;

- « Arrêté fédéral du 13.06.2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses États membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie » (votation du 8 février 2009) ;

- « Arrêté fédéral du 13.06.2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen) » (votation du 17 mai 2009).

Par contre, lorsqu'il s'agit de mesures ou de politiques bilatérales, l'UDC ne s'oppose pas tout le temps à un partenariat avec l'UE (du moins jusque dans les années 2000) : exemple avec l' « Arrêté fédéral portant approbation des accords sectoriels entre, d'une part, la Confédération suisse et, d'autre part, la Communauté européenne ainsi que, le cas échéant, ses États membres ou la Communauté européenne de l'énergie atomique », soumis à la votation populaire du 21 mai 2000 et souhaité par l'UDC. De nature libérale, la politique socio-économique de l'UDC devient « protectionniste » lorsqu'il s'agit d'aborder les échanges avec l'Union européenne de même envers la politique migratoire. Même si le commerce doit demeurer libre, la politique des flux semble vouloir être mieux contrôlée par l'UDC, qui rejoint le Front national sur cette question. C'est pourquoi, l'analyse qualitative de ces votations devrait nous permettre de déterminer des éléments d'un État nationaliste (de nature « national-populiste »), dans le discours de l'UDC.

4. L'analyse qualitative et les tendances socio-économiques.

La nature des votations est un élément d'analyse qui peut nous permettre de valider (ou non) la politique socio-économique de l'UDC sur l'échelle à la droite de l'échiquier politique. Ainsi, en nous basant sur le travail de Gilles Ivaldi (décrit dans la partie

précédente consacrée au Front national), nous allons tenter de marquer les votations étudiées en fonction de trois « types d'État » que l'on peut rencontrer :

- « État libéral » : comme un État qui applique une politique du « laisser-faire » dans l'économie, qui dérégule pour laisser se développer le « marché », voulant réduire les dépenses de l'État (politique néolibérale).

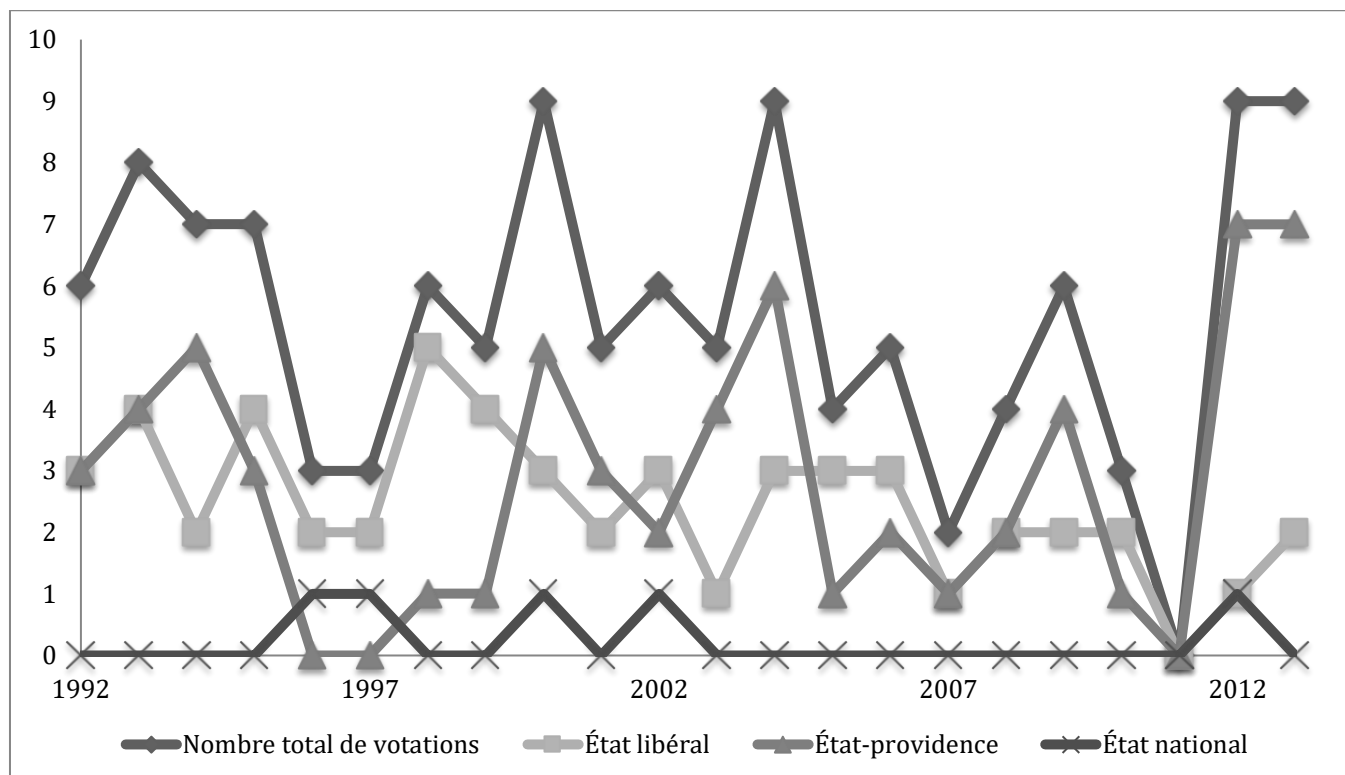
- « État-providence » : plus présent notamment dans la conduite de l'économie, il défend la mise en place ou le maintien de politiques sociales et/ou de redistribution (est plus généreux en la matière). Sa politique nécessite un système d'imposition efficace et élevé.

- « État national » : cet État se retrouve dans le discours de type « national-populiste » ; c'est l'élément que nous essayons d'isoler pour l'analyser dans notre étude. Il s'agit d'un État se fondant sur la nation et qui a pour objectif de défendre le peuple, se focalisant sur l'opposition (contre l'Union européenne, contre l'immigration), dans un monde globalisé et empreint à de nombreux flux.

Après avoir étudié les 121 votations (voir Annexe 4), on peut dégager 54 votations proposées qui se retrouvent dans le volet « État libéral » (soit 44,6 %), 62 votations dans l'« État providence » (51,23 %) et 5 dans l'« État national » (4,13 %), sur l'ensemble de la période.

Le graphique 6 de la page suivante trace l'évolution de ces votations sur un peu plus de vingt ans. On constate que d'une manière générale, elles varient grandement (entre 9 votations pour l'année 2000 par exemple et 0 en 2011). On peut voir que les années d'élections du Parlement (1995-1999-2003-2007-2011), sont des années « creuses » en termes de votations qui semblent-elles, sont plus actives entre les campagnes de la démocratie représentative.

Graphique 6 : Évolution des votations socio-économiques en Suisse en fonction des grands thèmes (1992-2013)



Source : Répertoire chronologique des votations de la Chancellerie fédérale suisse⁹⁶

En d'autres termes, on peut ainsi observer que « la démocratie directe encadre la démocratie représentative ». Par ailleurs, les années 1990 semblent plutôt dominer par des votations à caractère libéral alors que l'État-providence domine les thèmes des votations proposés dans les années 2000. Du côté des mesures de l'État national, on peut en répertorier cinq en l'espace de 21 ans.

En nous basant sur l'analyse de ces votations, nous allons tenter d'étudier le discours socio-économique de l'UDC, à l'aide de quatre « votations types » à savoir :

- La Votation populaire du 6 décembre 1992 : « Arrêté fédéral sur l'Espace économique européen » ;
- La Votation populaire du 21 mai 2000 : « Arrêté fédéral portant approbation des accords sectoriels entre, d'une part, la Confédération suisse et, d'autre part, la

⁹⁶ Source : répertoire chronologique des votations. Consulté et vérifié le 09/01/21 : https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/vab_2_2_4_1_1991_2000.html

Communauté européenne ainsi que, le cas échéant, ses États membres ou la Communauté européenne de l'énergie atomique » ;

- La Votation populaire du 24 septembre 2000 : Initiative populaire «pour une réglementation de l'immigration» ;

- La Votation populaire du 5 juin 2005 : « Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin ? »

Nous allons ainsi appliquer la méthode d'analyse du politologue Y. Papadopoulos qui a étudié les votations en Suisse et pour qui, « la démocratie directe introduit une dose d'incertitude non négligeable : les logiques de comportement du monde politique et des citoyens ordinaires diffèrent sensiblement, le niveau de conflit atteint une ampleur inattendue, des acteurs marginaux de tendance conservatrice ont un rôle mobilisateur et rencontrent un écho certain », in (Papadopoulos, 1996, p. 5). Notre analyse des « votations types » sera constituée de quatre parties, in (Papadopoulos, 1996, p. 3), à savoir :

- Le type juridique de la décision soumise au vote ;
- Le contenu des projets ;
- Le « climat politique » ;
- La configuration des coalitions d'acteurs favorables et hostiles au projet.

4.1. Le rejet de l'« Arrêté fédéral sur l'Espace économique européen EEE » en 1992.

Déjà membre de l'AELE, la Suisse, par le biais de son Conseil fédéral, voulait étendre son partenariat aux pays membres de l'UE (qui succède à la CEE lors du traité de Maastricht). La votation (référendum obligatoire) du 6 décembre 1992 fait suite à la bataille référendaire liée à l'« Arrêté fédéral sur l'Espace économique européen EEE du 9 octobre 1992 ». L'initiative populaire demande ainsi au peuple de se prononcer pour ou contre l'adhésion à l'EEE. Mais le peuple suisse ne va pas suivre la volonté de ses dirigeants et autres représentants : sur les 4 546 571 électeurs suisses, 3 580 094 vont voter, pour un résultat de 1 786 708 de « contre » et 1 762 872 de « pour ». Sur les 26 cantons, une majorité de 18 cantons votent contre l'arrêté (sans tenir compte

des demi-cantons⁹⁷). Les auteurs L. Marquis et P. Sciarini placent même cette campagne intense dans la catégorie « conflit » (en opposition aux autres campagnes politiques d'initiatives populaires qui peuvent se retrouver dans le « consensus » ou encore dans la catégorie « peu intense »), in (Sciarini & Marquis, 2000, p. 158). Il faut tout de même rappeler que cette décision des partis de gouvernement de rejoindre l'EEE avec certaines contraintes mais aussi droits en moins (comme le préconisait le Conseil fédéral en 1992⁹⁸), était accompagnée d'une volonté de la Suisse de pouvoir rejoindre par la suite l'UE. Ainsi, à l'issue de trois jours de débats, le Conseil national avait finalement décidé par 128 voix contre 56 et 6 abstentions, d'approuver l'arrêté fédéral ; s'en suivait les délibérations au Conseil des États avec 38 voix « pour » et 2 « contre » l'arrêté fédéral, qui visait l'adhésion à l'EEE. Nous avons classé cette votation dans le cadran « État libéral » (voir Annexe 4).

Selon les explications du Conseil fédéral à propos de la votation populaire du 6 décembre 1992⁹⁹, les enjeux de ce débat devaient permettre à la Suisse d'adhérer à l'Espace économique européen, offrant à la Suisse d'accéder au grand marché européen dès le 1^{er} janvier 1993 : autorisant la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. Pour les partisans du « Oui », l'accord EEE devait permettre de promouvoir les fondements économiques, d'améliorer la coopération entre les États membres, de mieux protéger le consommateur, de développer la politique sociale et la protection de l'environnement. Le Conseil fédéral propose aux Suisses d'accepter les accords EEE, car ils permettraient de créer des avantages pour l'économie suisse (accès aux marchés européens), de maintenir une certaine autonomie vis-à-vis de l'adhésion à la Communauté européenne (l'adhésion à l'EEE, n'entraîne pas forcément l'adhésion à la CE), de promouvoir une liberté de mouvement dans toute l'Europe, d'un accord social à l'avantage des femmes, de défendre l'intérêt des consommateurs, de maintenir les droits

⁹⁷ Les cantons d'Obwald, de Nidwald, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de même que les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne comptent comme des demi-cantons en termes de voix et de sièges au Conseil des États.

⁹⁸ Rétrospective de la 44^e législature des Chambres fédérales (1991-1995). Accord EEE, p.103-104. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/legislaturrueckblick-1991-1995-f.pdf#search=initiative%20populaire%20Arrêté%20fédéral%20EEE>

⁹⁹ Source : votation populaire sur le site de la chancellerie fédérale. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/dokumentation/volksabstimmungen/volksabstimmung-19921206.html>

populaires, de maintenir le fédéralisme, de garantir qu'il n'y aura aucun impact sur les domaines politiques importants (préserver l'exception suisse et la voie solitaire), d'harmoniser les lois grâce à Eurolex, ainsi des avantages financiers à long terme.

Les partisans du « Non » et notamment l'Union démocratique du centre, craignent la perte d'une partie de la souveraineté de la Suisse, des problèmes économiques, des carences institutionnelles, des coûts élevés et l'anticipation de l'adhésion à la CE.

Les enquêtes Voxit menées par Fors¹⁰⁰ après les votations, ont également questionné les citoyens suisses à propos des choix qui les ont poussés à voter « pour » ou « contre » l'initiative populaire. Parmi les arguments « pour » l'adhésion à l'EEE : les citoyens suisses sont une majorité (54,6 %) à penser que l'EEE est vitale pour l'économie suisse, 52,1 % estiment que l'EEE permet de maintenir la protection de l'économie suisse.

Mais seulement 43,2 % des Suisses considèrent que l'EEE permet des avancées sur le plan social. Par ailleurs, 56 % des Suisses estiment qu'ils n'ont pas le choix, que le pays doit s'intégrer toujours plus dans l'Europe et 46,6 % pensent que l'EEE est une étape indispensable à la communauté européenne. 69,6 % des Suisses considèrent comme important, la possibilité d'étudier, de travailler et de s'installer dans toute l'Europe, 78,3 % estimant que la Suisse devrait être solidaire de l'Europe.

Du côté des arguments négatifs : ils sont 60,2 % à penser que l'EEE est une menace pour l'environnement, la perte de souveraineté de la Suisse est un argument plutôt mitigé (40,5 % pour cet avis/ 51,5 % contre cet avis), 49,6 % considèrent (à tort), que l'EEE entraîne automatiquement une adhésion à la Communauté européenne, 49,6 % pensent que l'EEE porte atteinte aux droits populaires (initiative et référendum).

Pas moins de 44,2 % des citoyens considèrent que l'entrée dans l'EEE, entraînerait une invasion de travailleurs étrangers. 52 % considèrent que l'EEE diminuerait les salaires, 42,8 % que l'EEE provoquerait une augmentation du chômage.

Le marketing politique semble déjà bien installé en Suisse au moment de la votation du 6 décembre 1992, à propos de l' « Arrêté fédéral sur l'Espace économique européen EEE du 9 octobre 1992 ». Selon Hervé Rayner, la campagne politique autour de cette question démontrait le développement d'élites technocratiques qui utilisaient tous les

¹⁰⁰ Source : enquêtes Voxit, Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <http://fors-getdata.unil.ch/webview/index.jsp>

outils mis à leur disposition pour tenter d'influencer le peuple, tant du côté du « Oui » (avec la « propagande gouvernementale ») que du côté du « Non » (l'ASIN, dont le cofondateur n'est autre que Christoph Blocher qui a également pris la tête de la section zurichoise de l'UDC, avait envoyé des brochures à tous les foyers suisses) :

La campagne politique autour de l'EEE en 1992

« La campagne de 1992 autour du vote sur l'EEE avait marqué un précédent en la matière avec l'ouverture d'une ligne téléphonique de renseignements, une exposition itinérante, la distribution de disquettes informatiques, l'envoi d'une vidéocassette aux écoles, des stands d'information, des boîtes aux lettres incitant la population à demander des éclaircissements, le recours à une agence de publicité privée, plusieurs centaines de conférences, certaines menées par des ministres, et une brochure de 62 pages « Explications du Conseil fédéral » envoyée aux citoyens. L'allocation d'un crédit additionnel de 5,9 millions de francs vit des députés de l'UDC accuser pour la première fois le Conseil fédéral de faire de la propagande (Miéville, 2013, p. 65). Le taux de participation exceptionnel de 78,3 %, le plus élevé depuis 1947, couronnait la campagne la plus longue, la plus intense et la plus indécise de l'histoire référendaire suisse. »

Source : (Rayner, 2016, pp. 85-86)

Dans ce contexte, où l'UDC se positionne contre les recommandations du Parlement et du Conseil fédéral, le peuple suisse donnant raison à ce parti qui développe une nouvelle aile droite plus radicale, souverainiste et néolibérale (dite « blochérienne »), avec 50,3 % de « Non » et un refus majoritaire des cantons. En observant la sociologie électorale, on peut mettre en avant le clivage linguistique sur la votation à propos de l'EEE : soutien fort chez les francophones, scepticisme dans les territoires alémanique et italien. Le facteur se radicalise entre les territoires urbains plutôt pro-européens et ruraux (avec moins de 20 % de « Oui » dans les communes rurales alémaniques), in (Papadopoulos, 1996, p. 10). En effet, l'UDC est fortement marquée par son profil néolibéral et en termes de composition, « l'UDC est à la fois le parti où la part des diplômés de l'université a le plus baissé et celle des professions libérales le plus progressé¹⁰¹ », in (Rayner, 2016, p. 92). On peut ainsi supposer que les politiques du parti sont largement influencées par des acteurs préoccupés essentiellement par la place et l'indépendance de la Suisse dans l'économie européenne et mondiale, sous couvert de redonner la parole au peuple suisse. Le parti se place ainsi « dans une position anti-establishment et populiste », « les

¹⁰¹ Entre 1980 et 2010, la part des diplômés de l'université passe de 61 % à 34 % parmi les parlementaires UDC, alors que la part des indépendants et des salariés du privé passe de 64 % à 84 %, cité par H. Rayner, in (Pilotti, 2012, p. 276, 409, 422).

élites économiques semblant s'éloigner des élites politico-administratives » , in (Rayner, 2016, p. 96).

Du côté des coalitions partisans, les principaux partis du pays (et notamment ceux présents au Conseil fédéral) ont donné pour consigne de vote de dire « Oui » au projet d'adhésion à l'EEE. Au Conseil national, les groupes des Démocrates suisses/ Lega, du Parti des automobilistes, de l'UDC et des écologistes se sont opposés à l'Accord sur l'EEE. Les trois grands partis gouvernementaux, les libéraux ainsi que le groupe AdI/PEP se sont prononcés pour leur part, en faveur de la ratification de l'accord.

Très présente dans l'opposition au projet, la majorité de l'UDC¹⁰² avec à sa tête la section zurichoise et le soutien de l'ASIN, mène la campagne pour le « Non ». Les rejoignent quelques sections dissidentes du Parti radical-démocrate (PRD) et du Parti démocrate-chrétien (PDC), mais surtout « [...] les petits partis de la mouvance « national-populiste », DS, PSL et LEGA [...] », in (Mazzoleni, 2008, p. 32), qui donnent pour consigne de voter « Non » pour l'adhésion à l'EEE.

La campagne de l'UDC contre l'adhésion à l'EEE est virulente, reprenant des slogans comme « *Diktat de Bruxelles. Non, 1992* », mais aussi des attaques de Christoph Blocher pour lequel l'Europe « *est un immense Empire bureaucratique et centralisé* » et l'EEE « *un traité colonial* », in (Mazzoleni et al., 2007, p. 110).

Finalement, le « Non » à l'EEE a débouché sur une politique européenne mettant en avant une approche « d'accords bilatéraux » entre la Suisse et l'UE, qui allaient s'établir notamment en 2000, avec le premier paquet d'accords prévoyant la libre circulation des personnes puis en 2005, avec l'acceptation par les Suisses, des « accords Schengen/Dublin » et l'extension de la libre circulation aux dix nouveaux pays membres de l'Union européenne.

4.2. Les « Accords bilatéraux I » sur la libre circulation des personnes (mai 2000).

Huit années après le rejet de la votation du 6 décembre 1992 faisant suite à l' « Arrêté fédéral sur l'Espace économique européen EEE du 9 octobre 1992 », le peuple suisse

¹⁰² *Après une lutte interne très serrée « qui voit l'emporter l'aile « national-populiste » émergente, face à l'aile consensuelle et pragmatique », in (Mazzoleni, 2008, pp. 31–32).*

doit à nouveau se prononcer sur sa relation avec l'UE. On ne parle plus désormais de rejoindre l'UE mais de mettre en place des accords bilatéraux, pour continuer d'entretenir de bonnes relations avec un partenaire économique important. Le début des négociations entre la Suisse et l'UE « [...] fut toutefois retardé suite à l'acceptation par le peuple et les cantons suisses, le 20 février 1994, de l'initiative populaire pour la protection des Alpes visant à régir le trafic transalpin [...] Afin de relancer les négociations qui tendaient à s'enliser, en particulier dans les domaines sensibles de la libre circulation des personnes (la Suisse craignant un afflux d'étrangers) et des transports terrestres (la Suisse désirant réduire le trafic routier transalpin), le Conseil fédéral a formellement reconnu, en janvier 1996, le principe communautaire de conclusion simultanée des sept accords (principes de la globalité et du parallélisme approprié) et a redéfini, en avril 1996, sa politique de négociation. », selon Sanoussi Bilal¹⁰³. Ainsi, un ensemble de sept accords devait permettre d'améliorer les « [...] rapports avec l'UE dans les domaines de la libre circulation des personnes, des transports terrestres, du transport aérien, des obstacles techniques au commerce, des marchés publics, de la recherche et de l'agriculture [...]»¹⁰⁴.

Avec une participation de 48,30 %, 67,2 % des électeurs suisses se prononcent en faveur de cet arrêté fédéral, validant ainsi la votation. On peut noter que 24 cantons l'approuvent (sans tenir compte des demi-cantons). Ce référendum¹⁰⁵, qui fait suite à la signature en 1999 (au bout de quatre années de négociations) des Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE, est ainsi un succès du Conseil fédéral et du Parlement, qui ont milité pour obtenir ces résultats. Ces accords sont présentés comme une nécessité à la croissance du pays (peur que la Suisse s'éloigne de ses partenaires commerciaux européens et de ses travailleurs migrants) et non comme une forme d'adhésion à l'UE.

¹⁰³ Source : Sanoussi Bilal, *L'intégration de la Suisse dans l'Europe : Les accords bilatéraux comme première étape ?* Consulté et vérifié le 09/01/21 :

http://aei.pitt.edu/844/1/scop99_3_3.pdf

¹⁰⁴ Source : explication du Conseil fédéral sur la votation du 21 mai 2000. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/dokumentation/volksabstimmungen/volksabstimmung-20000521.html>

¹⁰⁵ Le référendum a été demandé par divers comités qui voulaient mettre en cause les accords bilatéraux.

Ces « Bilatérales I » permettent également de nombreuses garanties en termes d'étapes dans la relation Suisse-UE, de mise en application, d'immigration et de retour en arrière possible. Nous avons classé cette votation dans le cadran « État libéral » (voir Annexe 4). Selon les explications du Conseil fédéral à propos de la votation populaire du 21 mai 2000¹⁰⁶, ces accords doivent permettre à la Suisse de tirer de nombreux avantages, à l'aide de mesures d'accompagnement spécifiques prévues pour parer aux inconvénients qui pourraient se manifester. L'objectif premier est de développer un meilleur accès réciproque aux marchés du travail, des marchandises et des services.

Ainsi, la libre circulation des personnes entre en vigueur en 2002, tout comme l'harmonisation des obstacles techniques au commerce, l'ouverture des marchés publics, l'agriculture (étendue en 2011), le transport aérien, les transports terrestres ; alors que la participation des Suisses à la recherche commune avec l'UE est en train de se mettre en place. Pour les partisans du « Oui » (il faut préciser que l'UDC donne comme consigne de vote le « Oui » aux accords bilatéraux), ce paquet de sept accords doit permettre aux Suisses de pouvoir travailler librement dans l'UE et de pouvoir recruter des travailleurs européens plus facilement le tout encadré par des mesures d'accompagnement (salaires, conditions de travail, conventions collectives, etc.). L'accord sur les transports terrestres permet de développer et de protéger les territoires et le transport aérien suisse pourra se développer dans les aéroports de l'UE. Le principe de reconnaissance mutuelle sera appliqué aux produits suisses et les conditions d'accès aux marchés publics passés dans l'UE seront facilitées pour les entreprises suisses. La recherche pourra atteindre une dimension internationale et les accords sur l'agriculture ouvriront de nouveaux débouchés aux produits agricoles, notamment aux spécialités fromagères. Les partisans du « Non » sont regroupés dans dix comités référendaires qui ont récolté plus de 64 000 signatures. Ces derniers estiment que ces accords ont pour but non déclaré une adhésion à l'UE. Ils estiment que : « Les accords limitent notre liberté d'action dans les domaines social, environnemental et agricole et dans les domaines des transports et de l'emploi. Ouvrir le petit marché suisse aux acteurs de l'immense marché européen apportera peut-être certains avantages à une minorité, mais sera préjudiciable à la très

¹⁰⁶ Source : explication du Conseil fédéral sur la votation du 21 mai 2000. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/dokumentation/volksabstimmungen/volksabstimmung-20000521.html>

grande majorité de la population¹⁰⁷. » Les arguments sont complétés par une « menace des marchés publics », une menace pour les emplois, la ruine des petites et moyennes exploitations agricoles, une invasion de poids lourds. Ce collectif précise d'ailleurs qu'un autre comité a récolté et déposé dans les délais environ 2000 signatures. Le travail mené par FORS-De Visu, propose en 2001 une « Enquête sur l'intégration européenne, la politique, les sciences, la technique et les relations sociales »¹⁰⁸. Quelques mois après le succès de la votation, 41 % des Suisses ont une image positive de l'UE (32,8 % ont une image neutre et 24,1 % une image négative). Ils font confiance au Conseil fédéral et sont satisfaits du fonctionnement de la démocratie en Suisse. À ce moment, 42,3 % des personnes interrogées seraient d'accord pour valider « *une votation sur l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne (si elle) avait lieu dimanche prochain* » (contre 42,7 % de contre et 5 % d'indécis). En 2001, bien que les citoyens suisses aient accepté les accords bilatéraux, l'adhésion à l'UE reste encore très indécise. Ces derniers sont en effet attachés à la neutralité, le fédéralisme et la démocratie directe de leur pays, qui serait selon eux menacés à la suite d'une adhésion à l'UE. Du côté de la situation économique personnelle, une adhésion à l'UE ne la ferait pas changer après une éventuelle adhésion de la Suisse à l'UE (pour 63,2 % des personnes interrogées).

Bien que l'UDC se soit fait connaître et reconnaître lors de sa campagne qui a permis au camp du « Non » à l'adhésion à l'UE en 1992, le parti semble accepter cet accord. Ainsi il se positionne pour le « Oui » tout comme le Parti radical-démocratique suisse (PRD), le Parti démocrate-chrétien suisse (PDC), le Parti socialiste suisse (PSS puis PS) mais aussi le Parti libéral suisse (PLS), le Parti évangélique suisse (PEV), le Parti chrétien-social (PCS), le Parti suisse du Travail (PST) et le Parti écologiste suisse (PES). Seuls les partis extrémistes tels les Démocrates suisses (DS), l'Union démocratique fédérale (UDF), le Parti suisse de la liberté (PSL) et la Lega dei Ticinesi (Lega) donnent comme consigne de vote le « Non ». Le camp du « Oui » se fédère autour du Nouveau mouvement européen suisse (NOMES), créé en 1998 pour assembler les forces pro-européennes qui s'étaient

¹⁰⁷ Source : explication du Conseil fédéral sur la votation du 21 mai 2000. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/dokumentation/volksabstimmungen/volksabstimmung-20000521.html>

¹⁰⁸ Source : Eurobaromètre en Suisse (2001). Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/1044/variable-groups/VG6>

éparpillées¹⁰⁹. L'UDC n'étant pas pro-européenne, un rapport d'une assemblée de délégués UDC du 8 janvier 2005¹¹⁰ revient sur ce choix et la consigne de vote, rappelant la vision politique générale de l'UDC quant aux accords internationaux : « L'UDC s'est toujours prononcée en faveur des relations bilatérales. Elle l'a fait savoir par le passé ; et elle le répète aujourd'hui. Pour la Suisse en l'occurrence, recourir à une telle pratique est un fait coutumier bien antérieur à la création des fondements de l'UE moderne. L'entretien de relations bilatérales privilégiées est donc la norme et la constante prioritaire de toute règle de bon voisinage. Quant au principe même d'un accord bilatéral proprement dit, il n'a de sens que lorsque les parties en présence y trouvent un réel avantage. Tout pays est habilité à refuser de signer un accord qui lui est défavorable. » Ainsi en observant ces arguments, force est de constater que l'UDC considérait les Accords bilatéraux I comme avantageux pour la Suisse. Dans ce même rapport, ils justifient d'ailleurs leur choix de la manière suivante : « En date du 21 mai 2000, et suite au référendum lancé par dix comités ayant jadis récolté quelque 64 000 signatures, le peuple suisse était appelé à se prononcer sur un texte juridique de 623 pages constituant le paquet dit des *bilatérales I*. L'arrêté fédéral dont il fut question portait sur l'approbation de sept accords sectoriels liés juridiquement entre eux. Le seul choix possible portait donc sur l'alternative d'accepter tous les accords en un seul scrutin ou alors de les rejeter en bloc. Jadis l'UDC n'avait pas jugé indispensable de rejoindre le camp des référendaires. Or comme chacun s'en souvient, lesdits traités furent acceptés par les urnes et ils sont entrés en force au 1^{er} juin 2002 [...] ». C'est pourquoi, c'est l'extrême droite suisse (Lega et Démocrates suisses), qui semble prendre le relais de l'UDC dans la deuxième partie des années 1990, pour s'opposer aux négociations avec l'UE : « En 1997, la Lega et les Démocrates suisses (extrême droite) font passer en votation une initiative qui veut geler tout mouvement en direction de Bruxelles. Elle exige l'abandon des négociations d'adhésion, et demande qu'une reprise soit liée à la signature d'un accord que le peuple devrait approuver. Ce même peuple souffle le chaud et le froid, puisqu'il balaie ce texte à 73,9 % des voix. C'est, au fond, l'affirmation d'une nouvelle confiance envers le Conseil fédéral, qui joue la

¹⁰⁹ Responsables de l'initiative « *Oui à l'Europe !* », le NOMES voit son projet échouer notamment en Suisse alémanique, lors de la votation du 4 mars 2001.

¹¹⁰ Source : Article tiré du site de l'UDC. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.udc.ch/actualites/articles/exposes/les-accords-bilateraux-appreciation-de-ludc/>

prudence¹¹¹ ». Le référendum demandé par les comités référendaires subit ainsi les mêmes conclusions, les citoyens suisses préférant suivre les recommandations des partis de gouvernement.

Mais force est de constater que progressivement (nous étudierons par la suite la votation concernant les Accords bilatéraux II de 2005), l'UDC a changé radicalement de position vis-à-vis des accords bilatéraux alors qu'en 2019, 80 % des Suisses y étaient encore favorables. Ainsi selon une étude récente :

¹¹¹ Source : dossier du Temps, *Suisse-UE, 25 années de convulsion*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.letemps.ch/suisse/suisseue-25-annees-convulsions>

La dénonciation des « Bilatérales »

« En octobre 2017 pourtant, l'UDC lançait l'initiative contre les Bilatérales en compagnie de l'ASIN. L'initiative a été déposée à la Chancellerie fédérale le 31 août 2018 munie de 116 139 signatures valables. Le texte ne laisse aucune marge d'interprétation. Selon celui-ci, la Suisse serait obligée de mettre fin à la libre circulation des personnes (LCP) avec les pays de l'UE/AELE. Elle n'aurait pas le droit de conclure de nouveaux traités similaires. Les dispositions transitoires sont également formulées strictement : dans un premier temps, le Conseil fédéral disposerait d'un délai de douze mois pour abroger l'ALCP par la voie de la négociation. En cas d'échec, le Conseil fédéral devrait dénoncer l'accord dans un délai supplémentaire de 30 jours. Les auteurs de l'initiative concèdent eux-mêmes que la Suisse devrait dénoncer l'ensemble du dispositif des Bilatérales I au plus tard treize mois après l'acceptation de l'initiative sauf si, contre toute attente, la Suisse et l'UE réussissent à s'entendre. En 1999, les parties s'étaient mises d'accord sur une clause dite guillotine qui prévoit que les sept accords (voir présentation ci-dessous) ne peuvent pas être dénoncés séparément. Si un accord devient caduc, tous les autres accords le deviennent aussi automatiquement six mois plus tard. Autrement dit, en cas d'acceptation de l'initiative contre les Bilatérales, la Suisse mettrait fin à la voie bilatérale. La disparition des accords bilatéraux I aurait des effets aussi sur l'appartenance de la Suisse à l'Association européenne de libre-échange (AELE). La zone de libre-échange formée avec la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande repose sur la convention AELE, qui est elle-même fondée sur les accords bilatéraux I. Comme l'écrit le Conseil fédéral dans son message, *en cas de dénonciation de l'ALCP [accord sur la libre circulation des personnes], il ne sera pas possible de maintenir telle quelle la convention AELE.* »

Source : [Économie suisse.ch](https://www.economiesuisse.ch)¹¹²

À travers cet exemple et à partir des « Bilatérales I »¹¹³, on constate que l'UDC radicalise sa position envers l'UE, adoptant la même stratégie que le RN en se positionnant dans

¹¹² Source : Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.economiesuisse.ch/fr/dossier-politique/linitiative-de-ludc-torpille-la-voie-bilaterale>

une attitude anti-UE plus forte que la critique montante des partis de gouvernement envers les institutions européennes. Ces dernières ont des difficultés à gérer les différentes crises financières, économiques et désormais sanitaires et ainsi à défendre le paradigme néolibéral. *L'initiative contre les Bilatérales* proposée par l'UDC devait se conclure en mai 2020, mais le vote est reporté en raison de la crise sanitaire¹¹⁴. Par ailleurs, une des questions importantes aux yeux des Suisses reste l'immigration, qui doit demeurer un droit souverain et non délégué à quelques institutions supranationales. A la suite de l'acceptation des Accords bilatéraux I et l'ouverture programmée des frontières aux membres de l'UE, les Suisses vont quelques mois plus tard se prononcer sur la question migratoire et une éventuelle limitation de l'immigration.

4.3. Une limitation de l'immigration rejetée en 2000.

L'initiative populaire « pour une réglementation de l'immigration¹¹⁵ », n'est pas la première du genre. Dans les années 1960, 1970 et 1980, des partis politiques suisses ont proposé de limiter la part des étrangers dans la population. Au début des années 2000, l'UDC semble accepter la voie des Accords bilatéraux avec l'UE et par conséquent une certaine dose d'immigration intra-européenne, mais poursuit la conduite de différentes initiatives populaires sur les questions migratoires (immigration et droit d'asile). Déjà en 1992, l'UDC lançait la première initiative populaire de son histoire : « Déposée en 1993, elle vise la lutte contre l'immigration clandestine, demandant une révision restrictive de la loi sur l'asile politique, exigeant notamment le renvoi des requérants d'asile entrés illégalement en Suisse, leurs dossiers cessant d'être traités. », in (Mazzoleni, 2008, p. 35). Cette initiative est finalement rejetée avec tout de même 46,3 % de votes favorables. La votation « pour une réglementation de l'immigration » que nous allons étudier, a été déposée par l'UDC en août 1995, alors qu'elle ne faisait pas l'unanimité dans le parti. Ainsi, contrairement aux deux exemples précédents, la forme

¹¹³ Certains experts considèrent qu'avec les différents accords bilatéraux, la Suisse a repris environ 80 % des acquis de l'EEE.

¹¹⁴ La votation du 27 septembre 2020 rejette finalement à plus de 61% cette initiative de l'UDC.

¹¹⁵ Cette votation demande une réduction des étrangers en Suisse pour qu'un seuil de 18 % ne soit pas dépassé.

juridique de cette votation est une initiative populaire (et non un référendum), orchestrée par l'UDC. Avec une participation de 45,26%, l'initiative populaire du 24 septembre 2000 est rejetée lors de la votation avec 63,8 % de « Non », entraînant un échec de l'UDC. Nous avons classé cette votation dans le cadran « État nationaliste » (voir Annexe 4).

Le projet « pour une réglementation de l'immigration » a été possible après que le comité alémanique¹¹⁶ présidé par le député radical Philipp Müller, ait récolté 121 313 signatures, nécessaires pour lancer une initiative populaire, in (Mazzoleni, 2008, p. 35). Selon le comité d'initiative : « Cette initiative réclame une proportion d'étrangers maximale (18 %), car c'est le seul moyen qu'a le peuple de faire baisser l'immigration. Avec les quelque 65 000 personnes qui rentrent dans leur pays chaque année, il y a suffisamment de place pour les nouveaux immigrants dont notre pays a besoin. Ne devraient combattre l'initiative que ceux qui souhaitent que la Suisse accueille plus de 65 000 étrangers par an ». Ainsi le comité dresse le bilan des dix dernières années à propos de l'immigration (1 million de nouveaux arrivants selon leurs chiffres) avec également des naturalisations. Ceci a entraîné une arrivée de travailleurs peu qualifiés, malgré la récession économique (le projet vise essentiellement ce type de travailleurs). Selon le Comité d'initiative, cette dernière ne serait ni contraire au droit international et ne remettrait pas en cause les Accords bilatéraux avec l'UE. Cette initiative semble être conforme au contexte politique du moment. Comme nous l'avons fait précédemment, nous allons à présent mesurer l'opinion des Suisses à l'aide de l'Eurobaromètre en Suisse et ISSP 2000, Enquête sur l'attitude vis-à-vis des minorités¹¹⁷.

¹¹⁶ *Komitee für eine begrenzte Zuwanderung* / Comité pour une limitation réglementée de l'immigration.

¹¹⁷ Source : enquête menée par Fors- De Visu sur les étrangers en 2000. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/1042/variable-groups/VG5>

Tableau 11 : Quelques réponses des Suisses à l'enquête Eurobaromètre sur les étrangers en 2000

Questions :	Résultats :
Vous, personnellement, dans votre vie de tous les jours, trouvez-vous gênante la présence de personnes d'une autre nationalité ?	« Pas gênante » pour 89,2 % des sondés
Et trouvez-vous gênante la présence de personnes d'une autre « race » ?	« Pas gênante » pour 92,2 % des sondés
Et trouvez-vous gênante la présence de personnes d'une autre religion ?	« Pas gênant » pour 93% des sondés
Vous-même, avez-vous (eu) des parents ou grands-parents d'une autre nationalité que la vôtre, ou non ?	« Non » à 68,4 %
Si des personnes venant de pays musulmans souhaitent travailler dans l'Union européenne ou en Suisse, pensez-vous qu'elles devraient	69,1 % des sondés considèrent qu'elles devraient être accueillies avec des restrictions
Et en ce qui concerne les personnes venant de l'Europe de l'Est qui souhaitent travailler à l'Ouest ?	68,3 % des sondés considèrent qu'elles devraient être « accueillies avec des restrictions »
Et en ce qui concerne les personnes qui fuient des pays où il y a des conflits internes graves ?	60,2 % des sondés considèrent qu'elles devraient être « accueillies avec des restrictions »
Et en ce qui concerne des personnes qui souffrent de violations des Droits de l'Homme dans leur pays et qui demandent l'asile politique ?	59,7 % des sondés considèrent qu'elles devraient être « accueillies avec des restrictions »
Et en ce qui concerne des citoyens d'autres pays de l'Union européenne, qui désirent s'installer en Suisse ?	56,9 % des sondés considèrent qu'elles devraient être « accueillies avec des restrictions »
Je vais vous lire une série d'affirmations sur les personnes de ce groupe (immigrés). Pour chacune d'entre-elles, pourriez-vous me dire si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord ? - Ils sont plus souvent impliqués que la moyenne dans la délinquance - Ils enrichissent la vie culturelle de la Suisse - Ils sont si différents qu'ils ne pourront jamais devenir membres à part entière de la société suisse - Pour devenir membre à part entière de la société suisse, ils doivent abandonner leur propre culture	<p>Résultats :</p> <p>-59 % des sondés sont « d'accord »</p> <p>- 67,9 % sont plutôt « d'accord »</p> <p>- 57,1 % ne sont plutôt « pas d'accord »</p> <p>- 82,5 % ne sont « pas d'accord »</p>
Pourriez-vous me dire, pour chacune des affirmations suivantes concernant les immigrés venant des pays situés hors de l'Union européenne, si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord ? - Les immigrés établis légalement devraient avoir les mêmes droits sociaux que les citoyens suisses	<p>- 70,4 % sont plutôt « d'accord »</p>

Si on se réfère à cette enquête, on peut considérer que les Suisses acceptent les immigrés et les différentes cultures (qui viennent de l'UE ou d'ailleurs), mais sous certaines conditions et avec des restrictions. De plus, aux questions : « Pourriez-vous me dire, pour chacune des affirmations suivantes concernant les immigrés venant des pays situés hors de l'Union européenne, si vous êtes plutôt d'accord ou plutôt pas d'accord ? Les immigrés établis légalement devraient tous être renvoyés dans leur pays d'origine ? » Les sondés rejettent cette affirmation à 91,9 %. Par contre, à la question : « Tous les immigrés illégaux devraient sans exception être renvoyés dans leur pays d'origine ? », 60,8 % des sondés en Suisse sont « plutôt d'accord. ». « Le droit d'asile en Suisse devrait être plus facile à obtenir ? », 68 % des sondés ne sont « plutôt pas d'accord ». Conscients de l'importance économique des immigrés « légaux », la tendance en Suisse au début des années 2000 quant à l'accueil des étrangers dans des situations plus difficiles (immigrés illégaux, demandeurs d'asile) et dont l'arrivée impacte sur les politiques suisses de solidarité, semble négative. L'UDC parvient ainsi à canaliser cette tendance à travers des programmes et autres initiatives populaires qui vont dans cette direction. Ainsi, l'UDC à travers l'initiative populaire « pour une réglementation de l'immigration », s'oppose aux partis de gouvernement et aux principales forces politiques du moment, tout comme lors de la campagne de 1992 et le rejet de l'adhésion à l'EEE. Un rapport du Conseil fédéral apporte des précisions : « Contrairement aux modalités de calcul actuelles, les scientifiques et les cadres qualifiés, les artistes, les élèves et les étudiants, par exemple, ne seraient plus comptabilisés dans la population résidente permanente de nationalité étrangère. En revanche, les calculs comprendraient désormais les requérants d'asile, les personnes admises provisoirement et les réfugiés de guerre séjournant depuis plus d'un an en Suisse. L'initiative populaire ne précise pas dans quel laps de temps et à l'aide de quelles mesures l'objectif fixé devrait, en principe, être atteint. L'initiative prévoit une réduction rapide de l'effectif de la population résidante d'origine étrangère par une émigration volontaire, au cas où la limite des 18 pour cent serait dépassée au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation.

En principe, aucune nouvelle autorisation de séjour ne pourrait plus être accordée si l'excédent des naissances parmi la population résidente de nationalité étrangère venait à dépasser le nombre de départs volontaires [...]»¹¹⁸.

Le rapport estime ainsi que l'objectif principal de cette initiative est de ramener la population étrangère aux contingents de 1993 (environ) : « [...] L'initiative réclame une réglementation plus stricte à l'intention des requérants d'asile, des réfugiés de guerre, d'autres personnes en quête de protection, des étrangers admis provisoirement et des étrangers sans domicile fixe, à savoir la suspension d'une assistance financière rendant le séjour en Suisse attrayant et la possibilité d'écrouer les étrangers ayant fait l'objet d'une décision de renvoi. » Ainsi selon le Parlement suisse, cette initiative pourrait se heurter aux conventions internationales, tant dans le domaine économique que dans celui du droit humanitaire et certains considèrent également qu'elle pourrait mettre en péril les accords bilatéraux avec l'UE. C'est pourquoi, le Conseil fédéral (avec le Conseil national et le Conseil des États ayant rejeté cette initiative), demande au peuple suisse de la rejeter.

L'initiative populaire soumise à la votation du 24 septembre 2000 semble faire l'unanimité dans la classe politique de gouvernement quant à son rejet. Seuls les partis UDC, DS, UDF, PSL et la Lega donnent pour consigne de vote le « Oui ». Même au sein de l'UDC (qui est à l'origine de l'initiative), le consensus n'est pas de rigueur. Seule une partie de l'UDC sans rôle officiel, avec un petit nombre de membres du Parti radical suisse, mais aussi des DS et du PSL forment le comité d'initiative. O. Mazzoleni précise même que « [...] si la direction nationale de l'UDC s'oppose formellement à l'initiative, l'assemblée des délégués et une majorité de sections cantonales la soutiennent », in (Mazzoleni, 2008, p. 35).

Finalement, cette initiative controversée qui est un échec électoral pour l'UDC, entre dans la continuité d'une tendance naissante dans le parti (qui semble se confirmer dans la population), de remettre en question les politiques migratoires, qui s'attaqueraient à l'économie, aux politiques de solidarité et à la prospérité de la Suisse. Ainsi en 1999, l'UDC lançait l'initiative « contre les abus dans le droit d'asile », ne perdant en novembre 2002 que par 0,1 % des voix.

¹¹⁸ Source : rapport du Conseil fédéral. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=19970060>

4.4. La validation de 2005 concernant les accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin : « les Bilatérales II ».

Trois années après la mise en application des Accords bilatéraux I, l'arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre des « accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin » est soumis à un référendum déposé contre cette loi. Ces Accords appelés « Bilatérales II », signés à Luxembourg entre la Suisse et l'UE en 2004 et initiés par l'Union européenne, sont composés de neuf volets¹¹⁹ à savoir : Schengen/ Dublin, l'échange automatique de renseignements, la lutte contre la fraude, les produits agricoles transformés, l'Europe créative (MEDIA), l'environnement, la statistique, les pensions et le volet éducation-formation-jeunesse. L'UDC qui ne s'était pas opposé aux « Accords bilatéraux I » en 2000, change de stratégie s'opposant désormais aux « Bilatérales II » et à son volet Schengen/ Dublin. Après une campagne d'opposition, l'UDC perd la bataille de la votation. Ainsi, le 5 juin 2005 avec une participation de 56,63 %, la votation valide l'arrêté fédéral à hauteur de 54,6 % (13 cantons sur 26 sans tenir compte des demi-cantons¹²⁰). Nous avons classé cette votation dans le cadran « État libéral » (voir Annexe 4). La carte 1 de la page suivante nous indique la répartition des votes en fonction de la réponse au référendum en fonction des surfaces proportionnelles à la population communale (carte par anamorphose).

On peut observer deux tendances qui se dégagent :

- Tout d'abord, on observe un soutien à l'ouverture et au « Oui » (accords de Schengen pour la libre circulation/Dublin pour le droit d'Asile) dans les agglomérations francophones à l'ouest du pays. À l'inverse, les régions italophones et romanchophones dans le Sud-Est, sont majoritairement contre alors que les régions germanophones sont mitigées ;
- Ces dernières régions représentent bien la deuxième tendance à savoir l'opposition villes-campagnes. En effet, une tendance plus marquée du « Oui » s'observe sur la carte 1

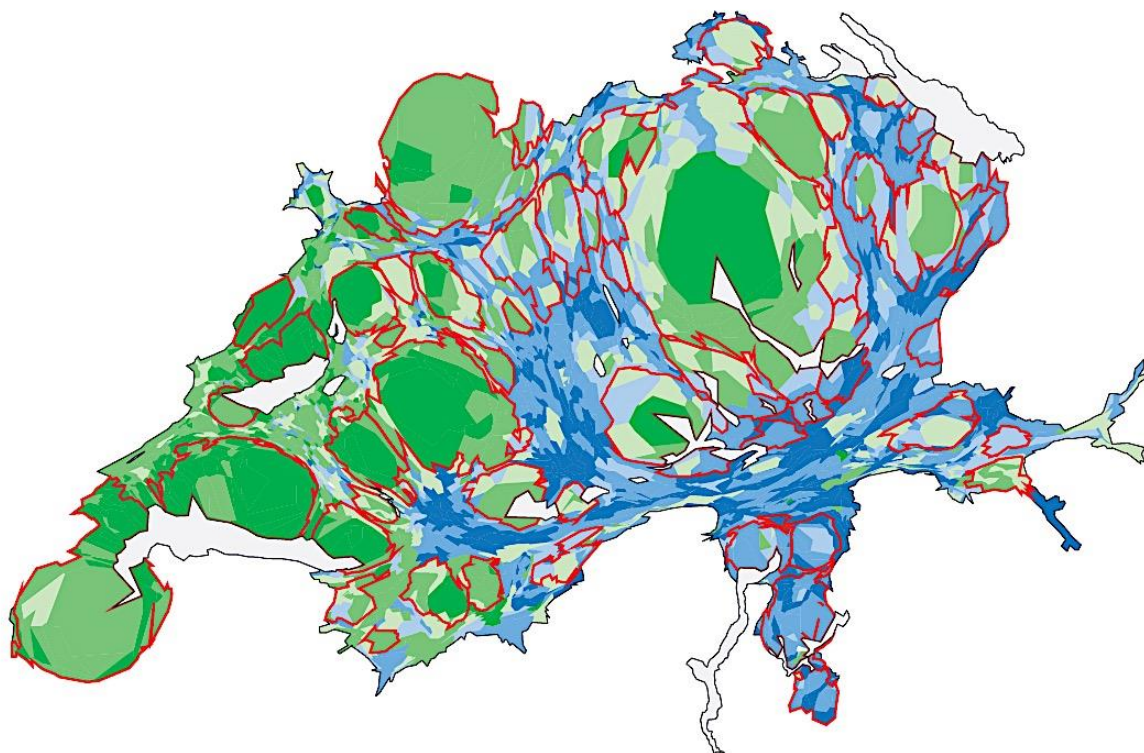
¹¹⁹ Le 10^e volet sur la libéralisation des services a été retiré du paquet des « Bilatérales II » pour être étudié seul plus tard.

¹²⁰ Les cantons d'Obwald, de Nidwald, d'Appenzell Rhodes-Extérieures et d'Appenzell Rhodes-Intérieures comptant comme des demi-cantons en termes de voix (et de sièges au Conseil des États) avaient voté « contre » alors que les demi-Cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne avaient voté « pour ».

dans les grandes agglomérations du pays (Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève) alors que les campagnes (en dehors des régions francophones) rejettent plus ou moins les « Bilatérales II ».

C'est pourquoi, les régions où les habitants se sentent plus intégrés à la mondialisation et à l'eupéanisation (par leur travail, leur mode de vie) adhèrent à l'ouverture de la Suisse vers l'UE, alors que les personnes des milieux ruraux, plus éloignés des bénéfices de l'ouverture, vont plutôt vouloir se protéger et adhérer aux propositions de l'UDC dans ce domaine.

Carte 1 : Carte par anamorphose des résultats du référendum sur l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen



CARTOGRAMME : surfaces proportionnelles à la population communale de 2000 Référendum sur l'entrée de la Suisse dans l'Espace de Shengen - 05 juin 2005

Pourcentage de votes exprimés

6,25 - 35	(443)	NON
35 - 45	(700)	
45 - 50	(339)	OUI
50 - 55	(398)	
55 - 65	(541)	
65 - 92,8571429	(336)	

○ Limites des agglomérations

○ Lacs

Réalisation : D. Andrieu, MSH "Villes et Territoires", Université de Tours, juin 2005.

Source : Office fédéral de la Statistique

Le 6 avril 2005, la chancellerie fédérale annonce qu'avec 86 732 signatures validées : « la demande de référendum contre l'arrêté fédéral du 17 décembre 2004 portant approbation et mise en œuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin a formellement abouti ¹²¹ ». Les dépositaires du référendum sont

¹²¹ Source : Chancellerie fédérale. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-19567.html>

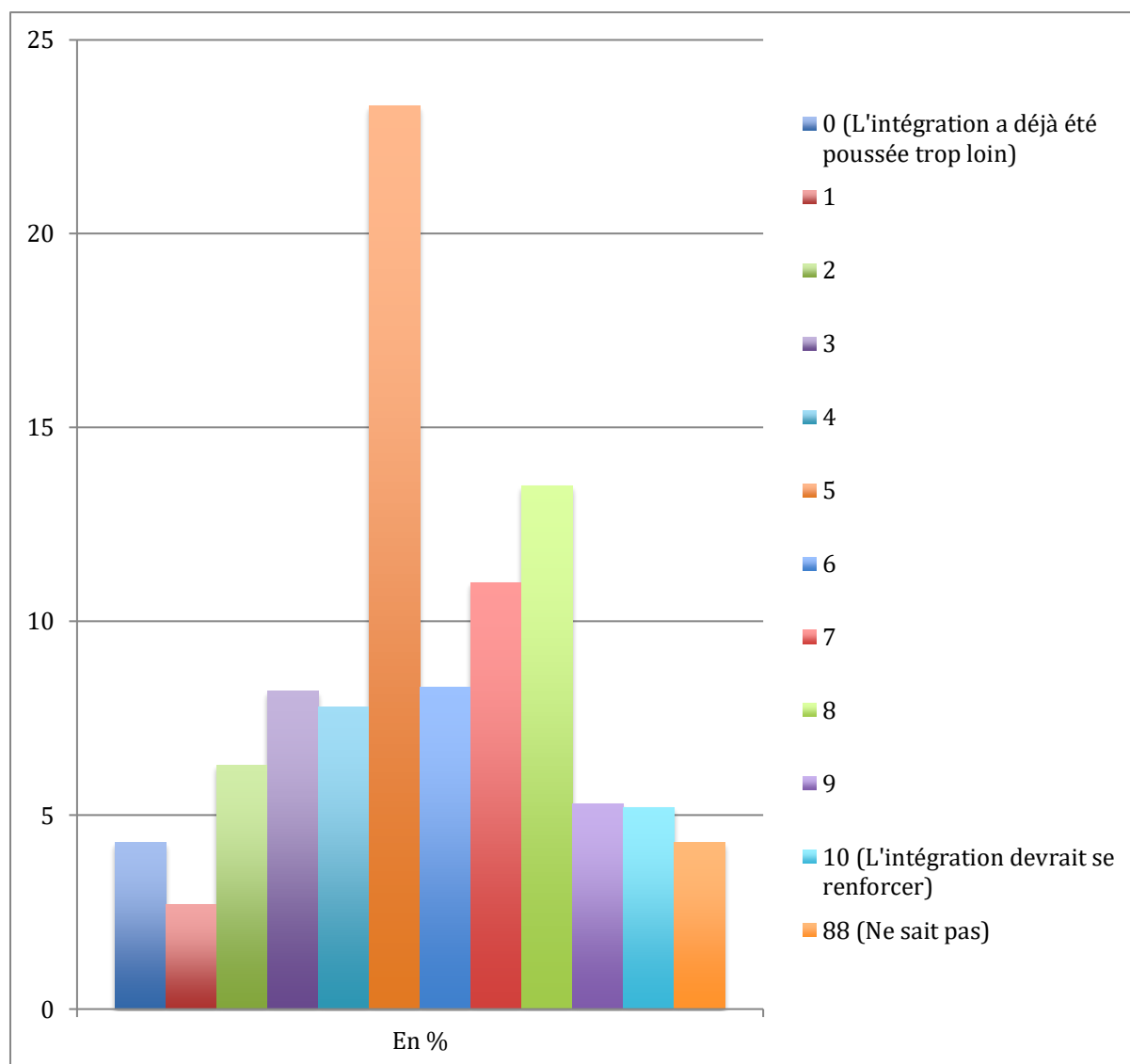
composés du Comité d'action suisse contre l'adhésion à Schengen/UE et du Comité fédéral pour une Suisse neutre, souveraine et démocratique. Ces derniers complètent la vision de l'UDC pour qui, Schengen est la promesse d'une invasion territoriale. Certaines brochures réalisées par le Comité d'action contre Schengen illustrent bien ces propos, l'espace Schengen entrainerait probablement selon eux, une hausse de la criminalité, in (Mazzoleni et al., 2007, pp. 111–112).

Walter Schmied, conseiller national à Moutier (BE), expose lors de l'Assemblée des délégués de l'UDC du 8 janvier 2005¹²² la nature de ces accords : « Parlant des bilatérales II, l'on sous-entend l'ensemble des 9 dossiers sectoriels négociés avec l'UE et votés sous la forme d'arrêtés fédéraux par les chambres fédérales en date du 17 décembre dernier. Je tiens à le rappeler une fois encore : ces accords sont et restent totalement indépendants les uns des autres et ils ne sont sujet à aucune clause guillotine. Ils sont tous sujet au référendum facultatif individuel, à l'exception du dossier portant sur les produits agricoles transformés et celui relatif à l'éducation [...] ». Par ailleurs, ce discours résume les principaux arguments de l'UDC contre les « Bilatérales II » : « Tout en reconnaissant les mérites du SIS (système d'information de Schengen) et de la banque de donnée EURODAC (enregistrement des empreintes digitales des requérants d'asile), nous estimons que les inconvénients dus à la suppression des frontières de notre pays prédominent. Par la levée obligée de certains contrôles des personnes à nos frontières et dans nos aéroports, la Suisse serait confrontée à une recrudescence de la criminalité et de l'immigration. De surcroît, en acceptant l'accord de Schengen / Dublin, la Suisse s'engagerait à vouloir appliquer le droit évolutif de l'UE ou s'exposerait alors à des mesures de rétorsion [...] ». Ainsi l'UDC souhaite défendre les frontières suisses, faisant l'amalgame entre immigration et insécurité (comme dans le programme du Front national que nous avons étudié précédemment). Mais qu'en dit la population suisse ? Les arguments de l'UDC sont-ils dans l'ère du temps ? Intéressons-nous aux enquêtes Fors-De Visu mais cette fois-ci en

¹²² Source : article tiré du site de l'UDC. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.udc.ch/actualites/articles/exposes/les-accords-bilateraux-appreciation-de-ludc/>, par Walter Schmied, conseiller national, Moutier (BE).

2004¹²³, un peu avant la campagne pour la votation de mai 2005. Nous allons choisir de mettre en avant le rapport des Suisses à l'Europe et à l'immigration. Voici ci-dessous le graphique 7 issu de ces enquêtes :

Graphique 7 : L'intégration européenne a-t-elle été poussée trop loin ?



Source: European Social Survey in Switzerland - 2004, European Social Survey in Switzerland - round 2

¹²³ Source : *European Social Survey in Switzerland - 2004, European Social Survey in Switzerland - round 2*, enquête Fors- De visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/1026/variable-groups/VG2>

Bien que de nombreux Suisses soient indécis (niveau 5 ou ne se prononcent pas), ce graphique nous montre qu'en 2004, l'option d'une intégration européenne qui devrait se renforcer domine le volet « intégration déjà trop poussée ». Du côté du rapport à l'immigration, à la question « dans quelle mesure pensez-vous que la Suisse doit autoriser des gens de même origine ethnique que la plupart des Suisses à venir vivre ici ? » : 22,7 % se prononcent pour autoriser un grand nombre d'entre eux, 59 % pour autoriser certains, 14,8 % pour n'autoriser que peu d'entre eux et 1,7 % pour n'autoriser aucun. À la même question mais concernant « les gens d'une origine ethnique différente de la plupart des Suisses » : 12,1 % estiment pouvoir autoriser un grand nombre d'entre eux, 50,6 % pour autoriser certains, 29,3 % pour n'autoriser que peu d'entre eux et 6% pour n'autoriser aucun¹²⁴. Ainsi, le facteur ethnique semble jouer quant à la tolérance des Suisses vis-à-vis de la politique migratoire, ces derniers étant plus à même d'accueillir d'autres membres de l'espace Schengen, que des immigrants issus des flux mondiaux. Les Suisses considèrent l'immigration comme un élément important de l'économie du pays, pour peu que ces immigrants soient considérés comme une aide et non comme un coût pour l'État. Globalement, le sondage révèle que 50,2 % des personnes interrogées considèrent « que c'est généralement bon pour l'économie suisse que des gens d'autres pays viennent vivre ici », 22,9 % sont mitigés et 24,6 % estiment que c'est généralement mauvais pour l'économie du pays. Du côté des arguments pour le « Oui » :

¹²⁴ Ces chiffres sont proches de ceux répondant à la question « à propos des gens de pays non-européens moins riches ? »

Les Bilatérales II :

« Le Conseil fédéral considère que la conclusion d'accords bilatéraux - en général, on parle des Bilatérales II - représente à l'heure actuelle la voie la plus appropriée, bénéficiant du plus large soutien interne, pour améliorer le cadre des relations juridiques entre la Suisse et l'UE. Les accords et les lois d'application qui sont présentés au Parlement dans le message représentent une nouvelle étape dans la réalisation de cette politique de défense des intérêts suisses vis-à-vis de l'UE, poursuivie depuis le refus populaire d'une participation à l'Espace économique européen (EEE) le 6 décembre 1992 [...]

- Schengen/Dublin : dans le cadre de la coopération de Schengen/Dublin, les États parties ont supprimé les contrôles des personnes aux frontières intérieures et pris en même temps toute une série de mesures destinées à renforcer la sécurité intérieure. Parmi celles-ci figurent les contrôles renforcés aux frontières extérieures de l'Espace Schengen, une politique commune pour les visas de courte durée, l'amélioration de la coopération dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière pénale et l'intensification de la coopération entre les polices des États Schengen [...]

La coopération de Dublin est l'un des éléments devant aboutir à la création d'un espace européen en matière d'asile ; elle garantit aux demandeurs d'asile, dans le cadre du système de Dublin, le droit de déposer une demande, mais une seule, auprès d'un des États participants. Dublin fixe les critères pour déterminer l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile et permet ainsi une répartition équitable des demandeurs d'asile entre les États participants. Grâce à la banque de données électronique Eurodac, les demandeurs d'asile ayant déjà déposé une demande auprès d'un État participant peuvent être identifiés de manière systématique [...] ».

Source : consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20040063>

Les partis au pouvoir (autres que l'UDC) semblent ainsi voir ces accords comme une revanche de 1992. Le référendum est défendu par la majorité des partis politiques suisses durant cette période : le PRD, le PDC, le PS de même que le PLS, PEV, le PCS et le PES donnent pour consigne de vote le « Oui ». Les arguments du Conseil fédéral pour convaincre les Suisses lors du référendum, se résument dans le passage suivant : « Grâce à Schengen, la Suisse disposera d'instruments efficaces contre la criminalité internationale. Par ailleurs, la fluidité du trafic transfrontalier sera assurée. Dublin

prévient les demandes d'asile multiples et abusives, sans pour autant remettre en question la tradition humanitaire de notre pays¹²⁵ ». À l'inverse, l'UDC suivi du PST, des DS, de l'UDF, du PSL et de la Lega votent pour le « Non » ; le tout est orchestré par le « Comité d'action contre Schengen », qui considère que Schengen entrainera davantage de criminels et de chômeurs. La campagne pour le non vise à « [...] projeter, dans l'image, une situation anticipée donnant à voir les conséquences d'une éventuelle adhésion de la Suisse à l'UE ou à certains de ses traités. Le mode opératoire retenu consiste à jouer sur la peur d'une invasion territoriale. », in (Mazzoleni et al., 2007, p. 111). Le « Comité fédéral pour une Suisse neutre, souveraine et démocratique » considère également que Schengen entrainera une « perte de souveraineté et de pouvoir de co-décision démocratique ». De plus, le « Comité pour un droit libéral sur les armes », un lobby pro-arme ajoute que « L'accord Schengen obligera ceux qui ne sont ni tireurs, ni chasseurs, ni collectionneurs à justifier l'acquisition d'une arme (deux classes de propriétaires) ».

Finalement, bien que les citoyens suisses semblent suivre la volonté d'ouverture économique permise grâce à ces accords, ils restent frileux sur l'aspect du droit d'asile et de l'immigration provenant des régions moins riches.

C'est sur ce point, que l'UDC va continuer à creuser et développer son argumentaire, jusqu'à ses réussites électorales via des votations, qui se dessinent à partir de la deuxième moitié des années 2000 et depuis les années 2010. Nous pourrions le constater grâce à l'étude de « l'État national », dans la prochaine partie.

5. Le discours populiste d'un « État national » que l'on retrouve dans les votations ?

Après avoir analysé en détail des mesures liées au rejet de l'Europe, à « l'État libéral », mais aussi à la limitation de l'immigration, intéressons-nous à présent aux votations que nous avons intégrées dans « l'État national ».

Ces votations concernent :

¹²⁵ Source : explications du Conseil fédéral. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/dokumentation/volksabstimmungen/volksabstimmung-20050605.html>

- La votation à propos de l'Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire « Contre l'immigration clandestine », que les Suisses ont rejeté le 1^{er} décembre 1996 ;
- l'initiative populaire fédérale « Négociations d'adhésion à l'UE : que le peuple décide! », également rejetée en juin 1997 ;
- l'initiative populaire « Pour une réglementation de l'immigration » rejetée à 63,8 % en septembre 2000 ;
- l'initiative populaire « Contre les abus dans le droit d'asile », avec 50,1 % de « Non » en novembre 2002 ;
- l'initiative populaire du 11 août 2009 « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple !) », et largement invalidée en juin 2012.

Ainsi au regard de cette analyse, les votations à caractère national concernent principalement les relations directes entre le peuple et les institutions internationales, de même que la politique migratoire. Concernant cette question, on peut observer une tendance dans le vote qui se durcit contre l'immigration (économique mais aussi à propos des réfugiés) au courant de la période étudiée.

Force est de constater qu'aucune de ces votations de « l'État national » et liées aux thèmes socio-économiques n'a été acceptée durant la période étudiée, mais nous devons tout de même préciser que dans les années 2000, la votation en termes de politique culturelle et religieuse (que l'on pourrait assimiler à « l'État national »), décidant « d'interdire la construction de minarets » en 2009 et largement plébiscitée par l'UDC a été acceptée par les Suisses à 57,5 %¹²⁶. Cette initiative avait d'ailleurs été désapprouvée par le Conseil fédéral et le Parlement, du fait « qu'elle viole des droits fondamentaux et qu'elle ne résout aucun problème mais en crée de nouveaux¹²⁷ » et sachant qu'il existait quatre minarets dans toute la Suisse. De plus l'UDC, qui exploite l'absence de réglementation dans le financement des partis politiques, investit des sommes importantes lors des campagnes de votations. Par exemple : « entre 2008 et 2011, ils dépensent 21 millions de francs lors des campagnes de votation, soit 40 % de la somme

¹²⁶ Source : chancellerie fédérale. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20091129/det547.html>

¹²⁷ Source : chancellerie fédérale. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/dokumentation/volksabstimmungen/volksabstimmung-20091129.html>

totale déboursée par l'ensemble des partis ; le PRD en a dépensé 11 millions, le PDC 6 et le PS 4 (Hermann, 2012, p. 25) », cité par (Rayner, 2016, p. 93).

Les autres initiatives populaires pouvant être associées à un « État national », se situent en dehors de notre période d'étude. Il s'agit pour la première d'une votation sur le thème de l'immigration, dont les résultats sont connus en février 2014 ; cette votation initiée en février 2012, « Contre l'immigration de masse » a été remportée par l'UDC avec 50,3 % des suffrages. Le Conseil fédéral et le Parlement suisse avaient recommandé au peuple de rejeter l'initiative proposée par l'UDC. L'initiative prévoit que l'État suisse gère seul l'ensemble de l'immigration (avec la mise en place de plafonds et de contingents annuels pour l'acceptation des étrangers dans le pays). Cette initiative devait ainsi remettre en question les accords bilatéraux signés entre la Suisse et l'UE à propos de la libre circulation (Accords bilatéraux I datant de 2000). Ainsi, la campagne autour de cette question a tourné dans un débat qui semblait pour certains, manichéen, pouvant soit conduire à l'isolement de la Suisse, soit à l'adhésion à moyen terme à l'Union européenne. Ces votations de même que les campagnes électorales qui encadrent la démocratie directe, ont fait évoluer le rapport de la Suisse à l'immigration et notamment envers les migrants économiques venant de l'Union européenne. Prôné par le Front national depuis les années 1990, la « préférence nationale » devenue « priorité nationale » a été instaurée en Suisse, quatre années après la votation à propos de l'immigration de masse (qui est la cause de cette mesure). Appelée « préférence indigène », cette politique nationaliste de discrimination dans l'emploi envers les non-Suisses, est mise en application le 1^{er} juillet 2018. Cette mesure se limite cependant aux professions dont le taux de chômage excède les 8 % (comme le bâtiment, l'hôtellerie ou encore l'agriculture). Enfin le dernier exemple d'initiative populaire en cours et lié à « l'État national », déposé le 31 août 2018 et dont le vote était prévu en mai 2020¹²⁸, est nommé « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) ». Cette initiative lancée par l'UDC doit permettre à la Suisse de retrouver la souveraineté de sa politique migratoire vis-à-vis de l'Union européenne et des Accords de Schengen. Aujourd'hui

¹²⁸ Reporté en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et rejeté par la votation populaire du 27/09/2020.

pour l'UDC : « La libre circulation des personnes doit être abolie et, si nécessaire, l'accord doit être résilié¹²⁹. »

Finalement cette initiative complétée par les exemples précédents, démontrent que la vision de la politique migratoire en Suisse semble se radicaliser, dans un monde globalisé dont les limites et les outils (comme la libre circulation et les délocalisations) révèlent de plus en plus leurs faiblesses, dans un contexte de crise sanitaire mondiale.

La votation engendre ainsi une dose d'imprévisibilité dans le processus démocratique, in (Sciarini & Trechsel, 1996, p. 5) mais elle semble également permettre à certains partis comme l'UDC, qui possède une structure et un budget conséquents, d'influencer le débat public et de marquer les thèmes comme l'immigration et le rejet de l'UE, au centre de l'arène publique.

Concernant l'attribut « national-populiste » qualifiant l'UDC, plusieurs questions sont soulevées. En effet doit-on qualifier de « populiste », tout parti qui propose un discours à contre-courant de celui des partis de gouvernement et qui propose des mesures à caractère « national » ? C'est pourquoi, nos sous-catégories permettent de préciser ces définitions. En effet, nous avons admis que le FN et l'UDC sont des partis « nationaux-populistes », l'un développant une position stato-providentialiste avec une dose de néolibéralisme et un volet national (FN), l'autre abordant une stature de conservateur-libéral et national (UDC). L'étude des programmes socio-économiques semble le confirmer.

Jusqu'ici, nous avons évoqué les trois formes de l'État à savoir : « l'État national », « l'État libéral » et « l'État-providence » À titre d'information, depuis quelques années, on observe un large débat sur la notion d'État¹³⁰, qui englobe également les « démocraties illibérales », désignant aujourd'hui certaines démocraties d'Europe centrale et d'Europe de l'Est, qui reprennent des éléments du discours populiste. C'est pourquoi l'expression « démocratie illibérale » est de plus en plus employée en science politique. Conceptualisé par Fareed Zakaria à travers son ouvrage *The rise of illiberal democracy*

¹²⁹ Source : campagne politique de l'UDC présente sur son site internet. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.udc.ch/campagnes/apercu/initiative-populaire-pour-une-immigration-moderée-initiative-de-limitation/>

¹³⁰ Ce débat peut être compréhensible dans l'usage de l'étude du FN-RN, mais reste problématique dans le cas suisse avec l'UDC, qui demeure un parti libéral-national.

(1997), le politologue défend comme thèse principale qu'après la chute du mur de Berlin en 1989 puis de l'Union soviétique en 1991, on a eu une prolifération de régimes « dits démocratiques » (démocratie instantanée post 1989), les dictatures étant en perte de vitesse. Mais dans ces nouvelles démocraties, il n'y a pas pour autant consolidation d'un État de droit et séparation des pouvoirs ; avec un système démocratique qui sépare libéralisme économique et libéralisme politique (associés dans les démocraties libérales). Par ailleurs, cette catégorie de la science politique théorisée par F. Zakaria a été reprise dans le discours de Victor Orban en Hongrie. Le philosophe politique Didier Mineur précise que cette forme de démocratie « [...] est aujourd'hui présentée par son promoteur principal comme une autre forme de démocratie, ou plus exactement comme la *vraie* démocratie : la démocratie libérale est taxée de n'être qu'une oligarchie aux mains de technocrates animés par une idéologie mondialiste et multiculturaliste, tandis que la *démocratie illibérale* serait soutenue par le peuple réel, celui des laissés-pour-compte de la mondialisation attachés à leurs traditions et à leurs cultures. », in (Mineur, 2019, p. 106). Les défenseurs de la démocratie illibérale comme Victor Orban fustigent les démocraties anciennes et libérales, reprenant un discours populiste qui dénonce les élites technocratiques et les effets pervers de la mondialisation. À l'inverse, ces politiciens (que l'on retrouve aujourd'hui dans l'UE en Pologne, en Slovaquie et en Hongrie) semblent défendre le « peuple réel », autre élément du discours populiste. C'est pourquoi, il semblerait que cette vision de la démocratie illibérale soit proche de celle de la vision de « la démocratie marchant sur ses deux pieds » : une démocratie de l'État de droit qui s'équilibrerait et/ou s'opposerait avec la démocratie du peuple et du populisme.

Chapitre 8—Ce que l’analyse des programmes politiques de l’Union démocratique du centre en Suisse nous apprend (1991-2011).

La Suisse possède un système politique qui procure une grande place aux outils de la démocratie directe. Ce système de démocratie semi-directe semble s’équilibrer avec sa partie représentative, dont les élections fédérales tous les quatre ans marquent la « couleur politique » générale. Le système partisan est différent de celui en France, car on observe un système de coalitions de partis, qui doivent s’accorder pour trouver une ligne commune pour diriger le pays. C’est pourquoi, après avoir présenté le régime politique suisse représentatif, nous nous intéresserons aux élections fédérales entre 1991 et 2011 et appliquerons la même méthode que pour l’analyse des élections présidentielles en France.

1. Rôle des représentants et professionnalisation des parlementaires.

Dans le cadre de la démocratie semi-directe, la Suisse dispose d’un régime politique de nature parlementaire, qui donne une place importante au système de coalition partisane (sur le même modèle qu’en Allemagne par exemple), qui s’exprime tous les quatre ans lors des élections fédérales. Il est intéressant de préciser que, contrairement à la France, les parlementaires n’étaient pas des professionnels de la politique¹³¹, encore du moins dans les années 1990 et au début des années 2000, durant une grande partie de notre période d’étude : « En Suisse, encore récemment, la rémunération de la charge parlementaire nationale était pour ainsi dire symbolique, proportionnelle à celle d’une charge qualifiée d’honorifique, et le parlementaire professionnel, vivant uniquement de la rétribution étatique liée à cette charge, était une figure pratiquement absente. Le dépassement du *notable*, comme figure incarnant, dans la conceptualisation de Max Weber, l’*amateur*, ne s’est produit que graduellement et de manière partielle. La catégorie des avocats et notaires, historiquement majoritaire parmi les parlementaires, a progressivement décliné en nombre dans la plupart des parlements européens (en

¹³¹ L’UDC combat d’ailleurs cette professionnalisation des parlementaires, défendant la conception traditionnelle du système des milices, in (Mazzoleni, 2006).

moyenne autour de 10 %), au profit des employés du secteur public (entre 30 % et 60 %). En Suisse, en revanche, les anciennes professions libérales, les anciens *notables*, ainsi que plus généralement les membres de professions indépendantes issues du secteur privé restent dominants. Une enquête réalisée en 1975 montrait que les catégories socioprofessionnelles des patrons d'entreprises, industriels, cadres supérieurs, membres des professions libérales (composante la plus importante) restaient grandement majoritaires au Parlement national, aux dépens des enseignants, des fonctionnaires publics, des employés et des petits fonctionnaires, ainsi que des ouvriers, qui étaient plus ou moins largement sous-représentés. En 2005, avocats et notaires constituent encore la *catégorie* professionnelle la plus représentée au Parlement national (autour de 25 %), tandis que les enseignants et les fonctionnaires publics - en raison notamment de l'introduction de l'incompatibilité entre cette fonction exercée dans l'administration fédérale et le mandat de député à la Chambre basse - sont pratiquement absents. », in (Mazzoleni, 2006, p. 168). Les parlementaires UDC, de plus en plus nombreux au fur et à mesure de notre étude, adoptent un profil particulier : « La radicalisation et le succès de ce parti marquent ainsi l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs politiques, parlementaires réunis autour d'un leadership soudé, économiquement actifs surtout dans les professions indépendantes des affaires, de l'industrie ou du commerce, disposant d'importantes ressources économiques propres à s'investir dans les campagnes électorales et référendaires, mais aussi d'un ancrage partisan qui contredit partiellement le principe *d'indépendance* face au parti qui voulait légitimer le système de milice. », in (Mazzoleni, 2006, p. 182). Par ailleurs, les partis sont regroupés en blocs politiques (l'UDC faisant parti du bloc bourgeois). De plus, le régime parlementaire suisse est réputé pour sa stabilité : « Sur le plan fédéral, la stabilité parlementaire fut une condition décisive de l'accord entre les principaux partis, conventionnellement appelé « formule magique », qui a permis, entre 1959 et 2003, de conserver une composition identique du gouvernement fédéral. », in (Mazzoleni, 2006, p. 174). La démocratie suisse semble ainsi suivre une politique plus linéaire qu'en France. De plus, la Suisse est un État décentralisé avec une autonomie conséquente au niveau des différents cantons, dans l'application et la gestion des politiques publiques.

2. Les politiques économiques et sociales dans les programmes de l'UDC.

L'analyse qui suit va tenter de mettre en perspective les programmes de l'UDC lors des élections fédérales de 1991, 1995, 1999, 2003, 2007 et 2011. Après avoir présenté les élections dans leur contexte national associé à l'évolution interne de l'UDC, nous analyserons comme pour le FN, le programme socio-économique du parti à l'aide de la grille d'analyse présentée dans le premier chapitre. À travers l'étude des programmes socio-économiques de l'UDC nous pourrions nous demander, comme pour le FN, dans quelle mesure ces derniers s'adaptent à la conjoncture. Mais aussi dans quelle mesure les programmes suivent-ils l'identité politique du parti ? Par ailleurs, il serait intéressant de voir si les mesures socio-économiques de l'UDC s'adaptent au contexte national, international, ou encore si elles sont toujours cohérentes par rapport à leur agenda de souveraineté nationale ?

2.1. Les élections fédérales de 1991.

Les élections fédérales en Suisse ont pour la première fois vu la participation des jeunes suisses de 18 ans (et 19 ans) qui jusqu'alors, n'étaient pas considérés comme citoyens actifs. Les élections fédérales permettent de désigner les membres du Parlement (Conseil national et dans la plupart des cantons ceux du Conseil des États), entraînant la composition politique du Conseil fédéral (gouvernement) selon la formule dite magique. Les élections fédérales suisses se déroulent le 20 octobre 1991. Selon un rapport officiel de l'Office fédéral de la statistique : « Les élections au Conseil national de 1991 ont été marquées par le mécontentement croissant à l'égard des partis. Cette grogne trouve son expression dans la chute du taux de participation électorale et dans le fait que les électeurs boudent de plus en plus les grands partis *historiques* (partis gouvernementaux) [...] le taux de participation qui était de 57 % en 1971 a chuté à 46 % en 1991. », in (Seitz, 1993, p. 11)¹³². Cette baisse de l'intérêt des Suisses est en partie la conséquence d'une campagne politique jugée « sans mordant » par la presse. Ce sont les partis de droite qui sortent vainqueur du scrutin, l'UDC obtenant 12 % des voix lors des

¹³² Source : OFS. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/publications.assetdetail.340860.html>

élections au Conseil national (mais demeure à 25 sièges de députés comme plus ou moins déjà lors des précédentes élections fédérales depuis 1971). Mais la Suisse est un pays de compromis avec une majorité plurielle qui se compose « d'apparemment entre partis¹³³ ». Dans ce contexte, les apparentements conclus entre les partis pour les élections de 1991 distinguent deux grands blocs : « Le bloc rouge-vert regroupant le PSS, et le PES ainsi que l'ASV, le PST et le PSU et le bloc bourgeois composé du PRD, du PDC, de l'UDC et du PLS. Le centre traditionnel formé de l'AdI et du PEP était divisé [...] S'y ajoute encore un troisième bloc regroupant les partis de droite DS et PA [...] La Lega tessinoise est entrée seule en lice. », in (Seitz, 1993, p. 33). Cette élection montre également que l'UDC parvient à mobiliser une grande partie de ses adhérents (74 % aux élections de 1991). On retrouve ici un point commun avec le Front national en France qui, aux différentes élections présidentielles parvient à mobiliser son électorat (sauf peut-être aux présidentielles de 2007). Par ailleurs, « L'UDC a surtout gagné du terrain dans les cantons où elle s'était rapprochée des partis de droite par ses positions », in (Seitz, 1993, p. 51).

Il est ainsi intéressant d'observer que l'UDC n'a plus le même attrait suivant les cantons où elle est implantée : elle voit ses résultats baisser dans le Canton de Berne, son fief traditionnel, mais s'installe dans le Canton de Zurich avec l'influence de Christoph Blocher, qui développe cette section (l'UDC passe dans ce canton d'un résultat de 11,3 % en 1975 à 20,2 % aux élections fédérales de 1991). D'autre part, ce qui rassemble le regroupement politique des partis bourgeois, c'est le profil de ses électeurs et les enjeux : « Les électeurs des partis gouvernementaux bourgeois (PRD, PDC et UDC) se distinguent par leur attachement à la propriété du logement, par leur sédentarité et leur niveau de confiance élevée dans les autorités. Autre point commun entre eux : ils considèrent tous la question de l'asile comme le principal problème politique du pays. », in (Seitz, 1993, p. 61).

Alors que dans les années 1990 pour les électeurs du FN, l'immigration (associée à l'insécurité) demeure une question principale, les électeurs de l'UDC considèrent la question de l'asile comme le principal problème politique du pays. Il est intéressant d'observer que : « L'implantation rurale et la limitation de la pénétration à l'intérieur des frontières d'une confession sont également caractéristiques des électeurs de l'UDC :

¹³³ Qui peut se définir par « *l'expression de points communs entre partis et d'une orientation idéologique partagée* ».

58 % d'entre eux vivent dans une commune rurale et 81 % sont membres de l'Église réformée », in (Seitz, 1993, p. 61). D'ailleurs, c'est le « groupe socioprofessionnel des employés et fonctionnaires de la classe moyenne » qui est le plus fortement représenté parmi les électeurs de l'UDC (avec 33 %), les agriculteurs qui sont à la base du parti d'origine agrarienne demeurant encore à 26 %. Cette stratégie de conquête a naturellement été souhaitée par la « nouvelle » UDC qui déjà, en vue des élections fédérales de 1987 voulait adopter une stratégie d'ouverture pour élargir son horizon au-delà du monde paysan, symbole d'une société rurale qui n'est plus la seule facette de la Suisse.

C'est pourquoi, la section zurichoise qui évolue dans une région très industrialisée symbolisant la Suisse moderne : « [...] impose sa stratégie d'attaque au sein du parti national, tout en gardant un œil attentif sur les déçus du PRD et du PDC, ainsi que la clientèle des petits partis de la mouvance « national-populiste ». », in (Mazzoleni, 2008, p. 32).

Christoph Blocher est l'artisan du renouveau dans le parti ; arrivé au sommet de la section cantonale de l'UDC en 1977, il tente de réorienter le parti pour attirer la classe moyenne (ce qui fonctionne en 1991 !) en développant la « capacité de concurrencer ses adversaires à droite de l'échiquier politique [...] », in (Mazzoleni, 2008, p. 33).

Du côté des politiques socio-économiques, des études économiques démontrent que l'état suisse (État-providence) est encore très présent dans l'économie du pays au début des années 1990 :

L'économie suisse :

« Les auteurs du document partent du constat que la part de l'État dans l'économie suisse avait pris en 1990 une proportion alarmante. Bien qu'inférieure à la quote-part (part du PIB destiné aux dépenses publiques) d'autres États recensés parmi les membres de l'OCDE, celle de la Suisse affichait un taux de croissance bien supérieur. Près deux tiers des dépenses publiques étaient des transferts consentis au titre de la prévoyance sociale, de la santé publique, de l'instruction publique et des paiements directs à l'agriculture. La fiscalité, notamment par l'intermédiaire d'un droit de timbre de trois pourcent et une double imposition touchant les bénéfices et les revenus sur les dividendes, constituaient un frein à la constitution du capital nécessaire pour la création d'entreprises. En outre, une pléthore de normes tendait, selon les auteurs, à encadrer le libre choix des citoyens. A titre d'exemple, sont cités parmi d'autres une réglementation excessive dans la fixation des loyers, les charges sur les salaires destinées à l'épargne collective obligatoire ou les limitations à l'accès et au maintien de la propriété individuelle. Ces limites au libre arbitre individuel représentaient autant de bornes à la volonté d'entreprendre. »

Source : (Regazzoni, 2004, p. 6)

Ainsi en 1991, « [...] il était principalement question de supprimer le protectionnisme du marché intérieur afin de libérer des capitaux à faveur de domaines qui disposaient d'un avantage compétitif au niveau international ».

Comme on l'a déjà démontré, l'UDC de Christoph Blocher développe une politique socio-économique néolibérale et ce dernier va se battre pour démanteler l'État-providence et aller dans le sens du paradigme néolibéral, poussant plus à droite les idées du bloc bourgeois. Le parti « national-populiste » va ainsi lancer la bataille des idées contre (notamment) son ennemi idéologique le Parti socialiste (PSS) qui parvient encore à maintenir en Suisse, avec son bloc d'apparement, l'État-providence au début des années 1990 (alors qu'en France il a commencé à être démantelé sous François Mitterrand depuis 1983 et le « tournant de la rigueur »). Ainsi, la défense du paradigme néolibéral (via les politiques socio-économiques) va s'accompagner et compléter la défense du *Sonderfall* helvétique, qui justifie la politique « national-populiste » de l'UDC : « Comme le rappelle Christoph Blocher dans son discours de *l'Albisgüetli*, le *Sonderfall* désigne cette combinaison sensible de règles de fonctionnement politique (démocratie

directe, armée, Alleingang-voie solitaire) et de mythes nationaux (Guillaume Tell, le serment de *Grütli*, le héros martyr *Winkelried*) qui fait toute la particularité helvétique (*Sonderfall* signifie littéralement cas exceptionnel). », in (Mazzoleni et al., 2007, p. 107). Avec la mondialisation et l'eupéanisation, la Suisse risque fortement selon les arguments de l'UDC, de voir ces particularités disparaître. Ainsi, une grande partie des arguments de l'UDC va se construire en opposition aux « autres » (les immigrés, les institutions européennes et mondiales supranationales), qui risqueraient de déstabiliser le « cas exceptionnel » helvétique et son identité.

Du côté du paysage politique de la Suisse au début des années 1990, l'UDC obtient le rôle principal sur la place publique en termes de discours « national-populiste » (discours qui n'apparaît pas vraiment encore dans ses programmes politiques). Ce discours qui fustige la lutte contre l'immigration et les « faux réfugiés », s'exprime désormais dans l'enceinte du gouvernement et non plus seulement dans l'opposition parlementaire, comme c'était le cas avec les Démocrates suisses ou le Parti suisse de la liberté, qui s'effacent devant la « nouvelle » UDC, in (Mazzoleni, 2008, p. 28).

Force est de constater que l'UDC depuis les années 1980 : « [...] entame un processus de radicalisation qui va s'accroître au cours de la décennie suivante. Malgré sa présence au gouvernement, elle développe une stratégie de plus en plus oppositionnelle et contestataire au détriment de son image de parti voué à la concordance. », in (Mazzoleni, 2008, p. 30).

La littérature parle dans ce genre de situation, de parti en dedans et en dehors. L'UDC marque déjà cet état d'esprit en 1986, étant le seul parti de gouvernement à s'opposer à l'adhésion de la Suisse à l'ONU, lors d'une votation populaire. Cette position stratégique va évoluer et propulser le parti lors de sa victoire du scrutin de démocratie directe en 1992, au moment de la votation à propos de l'EEE.

Le programme du parti de 1991, décrit l'UDC comme un parti populaire et de gouvernement. Ce programme est adopté démocratiquement par l'assemblée des délégués de l'UDC-Suisse le 16 février 1991 à Fribourg. Il est signé par son président

Hans Uhlmann¹³⁴ et le secrétaire général Max Friedli. Le programme comporte sept thèmes principaux (divisés en sous-catégories) : il s'agit dans l'ordre des « Citoyens, État et droit », de « La Suisse dans le monde », de la « Formation, recherche, innovation », de l' « Économie, travail, consommation », de « l'Environnement, ressources, infrastructures », de la « Culture, communications, médias », de la « Communauté, générations, santé ».

Du côté du *Discours économique de type « national-populiste »*, l'UDC en 1991 intègre « le maintien des petites et moyennes entreprises comme piliers de l'économie », mais aussi la « lutte contre les tendances anticoncurrentielles » et la réduction de la pression fiscale sur les petites et moyennes entreprises. On demeure dans la vision des petits contre les gros, l'électorat de l'UDC se situant de plus en plus dans la classe moyenne. On peut évidemment rappeler ici la similitude avec la continuité du programme du FN. Une autre mesure populiste qui rejoint les enjeux de l'aspect identitaire et culturel du programme de l'UDC aux enjeux socio-économiques, est la politique migratoire en Suisse : cette dernière est composée de deux aspects. Tout d'abord, dans son programme de 1991, l'UDC attaque la politique d'asile du gouvernement considérant que de nombreux étrangers profitent de la situation en s'installant en Suisse, un pays riche et généreux en matière de dotation sociale (« l'afflux des requérants continue à s'accroître en dépit de tous les efforts en vue de contrôler la situation »). L'UDC souhaite ainsi « développer une politique d'asile persuasive se fondant sur des motifs d'asile reconnus ». Pour répondre à cette question, le programme annonce la chose suivante : « [...] mettre rapidement en vigueur la loi révisée sur l'asile et de l'appliquer de manière conséquente, afin d'assurer un traitement des demandes d'asile stricte mais digne d'un État de droit » et d'utiliser « la liste des pays sûrs » comme instrument pour traiter les requêtes d'asile. Du côté de l'immigration, le programme de l'UDC souhaite une coopération internationale avec les autres pays d'Europe occidentale, pour rendre la Suisse moins attractive pour « les réfugiés économiques ». Ainsi le programme de l'UDC de 1991 parle de nouveau record quant au nombre d'étrangers résidents dans le pays.

Ainsi, l'UDC propose de mettre en place un « système de quotas européens tenant compte des conditions des différents pays ». De plus, elle prévoit d'établir « [...] des

¹³⁴ Président de l'UDC suisse de 1988 à 1996, il chercha à apaiser les différends entre les sections zurichoise et bernoise.

priorités quant aux besoins des diverses branches de l'économie », de préserver « l'autonomie suisse ». Ces mesures doivent passer par une restriction dans l'attribution des permis de travail. Elle complète ses mesures avec des politiques d'intégration en étant « [...] favorable à ce qui permet une naturalisation plus facile d'étrangers vivant en Suisse depuis deux ou trois générations. », proposant un droit du sol mais qui reste très limité. Finalement, l'UDC s'ouvre aux jeunes de culture européenne quant aux « [...] chances d'accès à l'apprentissage professionnel et à la formation universitaire » (mais limité dans le temps).

Ainsi, le programme de l'UDC en termes d'immigration est marqué par une certaine « vision suisse » de l'immigration, étudiée précédemment. En effet, le pays est conscient de la nécessité d'accueillir des travailleurs étrangers sur son sol, mais il souhaite pouvoir sélectionner ses migrants. Cette politique vise naturellement à réaliser des économies, en réduisant/supprimant les aides sociales qui parviennent à cette frange de la population.

Du côté de la *Politique sociale et de cohésion*, le programme de 1991 l'UDC (comme le FN de son côté) se fonde sur la famille, « cellule centrale de la société » et une vision de l'égalité hommes-femmes. Pour ce faire, l'UDC propose de « développer des logements abordables pour les familles nombreuses de condition modeste », de « développer des bourses pour des études tardives pour les femmes », de développer des infrastructures permettant d'aider les femmes qui travaillent alors qu'elles ont en charge leurs familles et de mettre en place l'égalité salariale hommes-femmes. Concernant les politiques de santé, l'UDC n'oublie pas ses électeurs des espaces ruraux, en demandant le même « taux de médecin » pour tous les assurés (en fonction des différents territoires dont certains sont associés à un « désert médical »). Le programme prône également le renforcement de la solidarité entre « jeunes et vieux », et ceux en « bonne santé et malades ». Mais bien que la santé semble être pour l'UDC l'atout le plus important, le programme de 1991 déplore « l'explosion des coûts dans les soins de santé et les pénuries de personnel » comme deux grands problèmes à surmonter. L'UDC constate que « les institutions de la sécurité sociale sont en général bien développées en Suisse ». Ainsi, le parti considère qu'il faille « garantir les bases de la sécurité sociale », alors que des modifications de la pyramide des âges au sein de la population sont en cours : pauvreté cachée (coûts sociaux sur l'équilibre financier de ces familles). De plus, l'UDC se positionne contre une

réduction des services de santé et contre le « financement de notre travail social sur des cotisations de sécurité sociale toujours plus élevées ». C'est pourquoi, l'UDC, considérant que l'activité sociale de l'État doit se fonder sur la solidarité et la subsidiarité (du ressort des cantons), se dit favorable à une 10^e révision de l'AVS (Sécurité sociale) neutre quant aux coûts et demande de tenir compte de « l'économie de marché favorisant la concurrence », pour maintenir les acquis sociaux. Avec cette mesure, on constate que l'UDC souhaite combattre la politique fiscale élevée de l'État-providence pour financer les dépenses de santé.

En observant *l'Évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale*, l'UDC se positionne clairement contre l'État-providence et pour le paradigme néolibéral : « La charge que représentent pour les citoyens et l'économie les impôts et les taxes de la Confédération, des cantons et des communes a atteint dans son ensemble une limite que l'on ne saurait dépasser. Si l'on ne veut pas que la politique financière freine l'évolution à venir de notre société, il importe de vouer la plus grande importance à un système fiscal optimum, placé au service de l'ensemble de la population, et à l'établissement de priorités claires en matière de dépenses. En effet, seul un État dont les finances sont assurées peut assumer les tâches qui lui incombent pour le bien de ses citoyens et pour garantir des conditions-cadres favorables à l'économie. » Pour ce faire, l'UDC est favorable à une réduction des impôts directs au profit des impôts indirects, d'engager une politique budgétaire stricte et de démanteler les barrières fiscales entre les cantons. Il importe à l'UDC de développer une économie sociale de marché ; en développant une politique libérale du commerce extérieur suisse avec notamment le libre-échange dans le cadre du GATT ; en prônant la reconnaissance du rôle particulier de l'agriculture¹³⁵. Mais aussi en protégeant les petites et moyennes entreprises autant que possible : « La qualité est la marque de fabrique de l'industrie suisse, voire de l'économie suisse en général. *Fabriqué en Suisse* est aussi une garantie de qualité, d'authenticité, de précision et de travail à l'étranger. » C'est pourquoi, l'UDC se positionne contre le protectionnisme et s'oppose à restreindre la compétitivité en raison de charges fiscales excessives.

¹³⁵ Programme de l'UDC de 1991 : « *L'agriculture caractérise l'image de la Suisse. Pourtant, l'agriculteur n'est plus seulement un producteur : il est responsable de nombreuses tâches au profit du grand public, telles que la gestion du paysage, etc.* ». *Assurer le revenu paysan grâce à des paiements compensatoires supplémentaires* ».

Dans la logique de la « nouvelle » UDC, l'État suisse doit moins dépenser ou du moins maîtriser ses dépenses, afin de moins taxer les citoyens¹³⁶ et les entreprises¹³⁷.

Finalement l'UDC se dit favorable à « renforcer la péréquation financière en faveur des régions économiquement défavorisées », prônant ainsi une certaine solidarité entre les territoires.

En ce qui concerne la *Mondialisation économique et les traités internationaux*, le programme de l'UDC de 1991 insiste sur le contexte d'effondrement du communisme et de changement de paradigme que cela entraîne (le libéralisme devenant le seul modèle économique encore valable). Le parti insiste pour « continuer à développer notre politique suisse de neutralité ». De plus le programme insiste sur « un engagement complet pour les droits de l'Homme, et leur donner un nouveau contenu, adapté aux modifications de la situation ». L'UDC revient également sur sa volonté d'une part, d'intégrer la mondialisation et d'autre part, de préserver son indépendance. Les moyens proposés par l'UDC pour atteindre ces objectifs, passent par le maintien des principes de l'universalité, de la disponibilité et de la solidarité pour collaborer sur le plan international ; ces grands principes étant posés, la Suisse devra promouvoir « la paix, la liberté, les droits de l'Homme, la démocratie et l'État de droit et en particulier aussi la protection et l'idée du fédéralisme ». L'UDC est ainsi favorable pour exposer au peuple une sorte « d'inventaire de la politique étrangère du pays », de militer pour une collaboration internationale intense (surtout en matière de migrations internationales, de droit d'asile, de lutte contre la drogue, le crime et le terrorisme, de protection de l'environnement). En dernier lieu, l'UDC « approuve les prises de positions claires du Conseil fédéral quant aux atteintes graves aux droits des peuples et aux droits de l'Homme ».

Dans sa vision des *Relations et gouvernance de l'UE*, le programme de l'UDC prévoit de « participer aux évolutions en cours en Europe » et de réorienter « notre politique européenne ». Pour ce faire, la Suisse doit renforcer sa compétitivité et collaborer à

¹³⁶ Programme de l'UDC : « *La protection du consommateur est donc dans l'intérêt des consommateurs et de l'économie.* »

¹³⁷ Programme de l'UDC : « *Ingérence déraisonnable de l'État dans les libertés commerciales et industrielles* », « *assouplissement de l'interdiction de travailler la nuit et le dimanche pour les personnes sans responsabilités familiales.* »

l'aménagement de l'Europe de demain, tout en préservant l'identité nationale. L'UDC propose d'encourager « [...] la mise en place d'une Europe à structure démocratique et fédéraliste non bureaucratique, dans laquelle les États et les organisations collaborent étroitement en vue de résoudre les problèmes dépassant les frontières, mais laissant néanmoins aux États un haut degré d'indépendance et d'autonomie ». C'est pourquoi, en 1991 l'UDC se dit « [...] favorable à l'intégration européenne et à une collaboration avec la CEE. Mais elle entend préserver l'essentiel de notre souveraineté ». Ainsi, l'UDC considère que la Suisse doit jouer un rôle actif dans les organisations et institutions européennes et en particulier dans le Conseil de l'Europe¹³⁸, la Conférence sur la sécurité, la coopération et le développement¹³⁹ (CSCD), l'AELE et l'OCDE. Dans ce sens, l'UDC veut aider les pays de l'ancien bloc de l'Est à accéder aux fondamentaux du Conseil de l'Europe à savoir la démocratie, les droits de l'Homme et l'État de droit et développer un élément fondamental de l'UE, l'économie de marché. Cette aide devrait également être de nature économique, avec un encouragement aux investissements, pour développer l'économie de marché dans ces pays. C'est pourquoi l'UDC dans une Suisse membre de l'AELE, étudie encore la possibilité de participer à l'EEE. Elle ne ferme pas l'adhésion à la CEE qui pour ce faire, devra évoluer vers des structures « véritablement démocratiques et fédérales ». La future politique européenne de la Suisse devrait se faire pour l'UDC, à l'aide d'une étroite collaboration entre le Conseil fédéral et le Parlement.

¹³⁸ L'UDC souhaite renforcer cette institution européenne qui devrait s'ouvrir aux pays d'Europe de l'Est.

¹³⁹ Favorable à un approfondissement de ses principes.

Tableau 12 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 1991

Catégorisation/ indicateurs	Mesures socio-économiques proposées
<i>Discours économique « national-populiste »</i>	PME comme piliers de l'économie : réduction de la pression fiscale Politique migratoire restreinte : Droit d'asile limité Sélection des migrants économiques pour l'emploi
<i>Politique sociale et de cohésion</i>	Réduire les cotisations de sécurité sociale Neutraliser le budget de l'AVS (Sécurité sociale) Égalité hommes-femmes
<i>Evolution de l'économie nationale, européenne et mondiale</i>	Économie sociale de marché Maîtrise stricte du budget de l'État Réduction des impôts directs au profit des impôts indirects Contre le protectionnisme et pour la défense des entreprises et de l'économie nationales Solidarité entre les territoires Politique libérale dans les relations internationales (GATT) Ouverture et soutien vers les pays de l'ancien bloc de l'Est européen
<i>Mondialisation économique/ Traités internationaux</i>	Donner un nouveau contenu aux droits de l'Homme. Intégrer la mondialisation Préserver l'indépendance du pays Rôle actif dans le Conseil de l'Europe, la Conférence sur la sécurité, la coopération et le développement (CSCD), l'AELE et l'OCDE
<i>Relations et gouvernance de l'UE</i>	Volonté de développer une Europe fédérale, laissant une grande indépendance et autonomie aux États membres La Suisse doit jouer un rôle actif dans les organisations et institutions européennes. Étude de la participation à l'EEE Possibilité de rejoindre la CEE mais dans une version plus démocratique et plus fédérale

Dans son programme politique de 1991, l'UDC affirme son profil idéologique à savoir néolibéral avec une dose de protectionnisme. Ce profil illustre parfaitement sa relation avec les institutions européennes et sa position en 1991 : à ce moment, l'UDC hésite entre une adhésion à l'EEE (puis à la CEE mais avec des garanties de démocratie et de fédéralisme) et un rejet de l'adhésion. C'est finalement la section zurichoise avec Christoph Blocher, qui va imposer le rejet de l'EEE et la voie vers les relations bilatérales avec l'UE, permettant à la Suisse de continuer à s'intégrer dans la mondialisation, tout en pouvant encore se protéger et maintenir une certaine indépendance. Par ailleurs en 1992, la question pour la Suisse de rejoindre l'EEE se faisait encore entendre dans le parti. La Suisse est déjà très liée aux autres pays de la CEE, qui constituent d'importants débouchés pour les exportations du pays. Dans ce sens, 54,6 % des Suisses interrogés en 1992 lors des enquêtes Fors-De Visu estiment que l'entrée de la Suisse dans l'EEE est « vitale pour l'économie suisse »¹⁴⁰. Mais l'adhésion à l'EEE pourrait entraîner l'adhésion à la CEE (qui deviendra l'UE) et ne rassure pas l'ensemble de la population : en 1992 (toujours selon la même enquête), 40,5 % des Suisses estiment que l'entrée dans l'EEE « signifie une perte de souveraineté inacceptable », 43,5 % estiment que « L'entrée dans l'EEE entraîne automatiquement une adhésion à la Communauté européenne », 41,9 % ne sont pas d'accord avec l'affirmation « L'entrée dans l'EEE permet des avancées sur le plan social », 49,6 % jugent que « L'entrée dans l'EEE porte atteinte à nos droits populaires (initiative et référendum) », 44,2 % pensent que « L'entrée de la Suisse dans l'EEE va entraîner une invasion de travailleurs étrangers », 52 % que l'entrée dans l'EEE va « diminuer nos salaires », 42,8 % que « l'entrée dans l'EEE va provoquer une augmentation du chômage ». Dans le même temps, les Suisses souhaitent bénéficier de la libre circulation : 69,6 % le veulent en répondant « Oui » à la question : « Il est important pour la Suisse d'avoir la possibilité d'étudier, de travailler et de s'installer dans toute l'Europe. » Au final, les craintes vont (très faiblement) l'emporter sur les attentes et les avantages qu'aurait pu procurer l'adhésion à l'EEE. Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'un an après les élections fédérales de 1991, un grand nombre de Suisses n'ont pas confiance dans leurs dirigeants alors qu'ils venaient de leur accorder leur confiance,

¹⁴⁰ Source : enquêtes Voxit : *Projet 471 du 06.12.1992, Arrêté fédéral sur l'espace économique européen (EEE) du 9 octobre 1992*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/241/variable-groups/VG3>

par le biais de la démocratie représentative¹⁴¹. L'UDC, qui n'était pas contre l'idée de rejoindre l'EEE et qui l'exprime dans son programme politique pour les élections fédérales de 1991, change de stratégie en 1992 après une lutte interne, pour devenir le leader de la ligne anti-adhésion. L'UDC semble ainsi suivre une grande partie de l'opinion qui doute quant à l'adhésion au projet européen. Ainsi, grâce à une campagne et à des soutiens très actifs, ils réussirent même à convaincre des Suisses hésitants, ce qui leur fera gagner la votation de 1992.

Finalement, le programme de 1991 se positionne pour une meilleure gestion du budget de l'État dans le cadre d'une politique migratoire plus stricte, qui vise les profiteurs du système social suisse. Ce profil semble valider notre sous-catégorie conservateur-libéral-national, attribuée à l'UDC.

Par ailleurs bien plus que le FN, l'UDC affirme vouloir défendre les droits de l'Homme et même leur donner une dimension nouvelle. Le FN du moins celui des années 1990, semble s'opposer sur de nombreux points aux droits de l'Homme (comme le rétablissement de la peine de mort) mais pas sur le volet des droits socio-économiques. Il ne cite pas explicitement les droits de l'Homme mais fait des références quant au non-respect de la dignité humaine ou encore la montée du chômage (en privilégiant les nationaux et voulant créer des catégories dans la population). Du côté de l'UDC ces derniers évoquent explicitement les droits de l'Homme, mais semblent vouloir leur donner une autre dimension (un nouveau contenu), en les adaptant peut-être au paradigme néolibéral. À travers ces exemples on observe ainsi pour le moment un parti (le FN), qui critique les droits de l'Homme et le non-accomplissement de certains droits pour les nationaux et un autre (l'UDC), qui souhaite une adaptation de ces droits aux changements observés (mainmise du néolibéralisme, mondialisation). C'est pourquoi, on peut avancer que le régime européen des droits de l'Homme semble contesté par nos partis « nationaux-populistes ».

¹⁴¹ Alors qu'en 1991, lors d'une étude Voxit menée auprès d'un panel de Suisse, 53,9 % des sondés estimaient faire confiance à leur gouvernement ; un an après les élections fédérales, on s'aperçoit que seulement 51,3 % des Suisses accordent cette même confiance. Source : enquête Voxit. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/241/variable-groups/VG9>

2.2. Les élections fédérales de 1995.

En 1995, environ quatre ans après la chute de l'URSS, la mondialisation s'accélère. Le GATT laisse place à l'OMC à la suite des *Uruguay Rounds*, les moyens de communication accompagnant cette ouverture. Cette vague d'ouverture permet aux pays d'Europe de l'Est de frapper aux portes de l'UE mais aussi à ceux d'Amérique latine d'accéder à la mondialisation. Dans ce contexte de fort développement de la croissance, surtout dans les Pays en développement (PED) d'Asie et d'Amérique, la Suisse doit redoubler d'effort pour maintenir voire accroître son attractivité et sa compétitivité. Les avantages comparatifs de la Suisse sont recensés ici : « Sur le plan international, la Suisse détenait de nombreux atouts, notamment un coût du capital très compétitif, une forte productivité du travail, la sécurité du droit, des infrastructures de qualité ainsi qu'une stabilité sociale et politique. », in (Regazzoni, 2004, p. 13). Mais force est de constater que ces avantages sont désormais atteignables par les PED, qui deviennent des concurrents sérieux. Les conséquences sur l'économie suisse sont « [...] un ralentissement de la croissance, la progression de la quote-part de l'État et de la quote-part fiscale [...] La surréglementation des marchés intérieurs et une lenteur d'adaptation aux changements bien helvétique en étaient la cause. », in (Regazzoni, 2004, p. 13). En d'autres termes, la Suisse s'adapte lentement au paradigme néolibéral, se référant à l'État providence pour évoluer dans la mondialisation. Malgré tout, l'État suisse a développé des mesures libérales pour s'intégrer dans la mondialisation : « Au sens de la libéralisation des marchés, la révision de la loi sur les cartels, l'introduction de la loi sur les entraves techniques au commerce et de la loi sur les marchés intérieurs ainsi que le projet de loi sur les marchés publics ont été salués comme des pas vers une stimulation de la croissance. Les bénéfices pour les consommateurs et les secteurs d'exportation devant s'affirmer sur les marchés mondiaux ne devaient pas tarder à se manifester. », in (Regazzoni, 2004, p. 13).

Parallèlement, le Conseil fédéral lance des mesures pour déréglementer le marché du travail¹⁴². Mais le déficit budgétaire de l'État reste important, ce qui limite ses marges de manœuvre. Le coût de cette gestion pèse ainsi sur les entreprises notamment avec les

¹⁴² « Une révision de la loi sur le travail était en chantier et allait être soumise au peuple le 1^{er} décembre 1996. Elle prévoyait une levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et un assouplissement des horaires de travail. », in (Regazzoni, 2004, p. 13).

cotisations obligatoires. Ainsi, ces mesures ne suffisent pas à contenter les Suisses qui restent prudents à propos de la situation économique. Les enquêtes post-électorales de 1995 menées par Fors-De Visu nous renseignent sur la relation des Suisses à l'économie¹⁴³. D'une manière générale, les principales préoccupations des Suisses au moment des élections sont (du plus important au moins important) : le « Chômage, places de travail, temps de travail » pour 29,2 %, « l'Europe (UE/UEE/intégration/traités, etc.) » pour 14,8 %, les « Economies, endettées de l'État, déficits (Confédération, cantons, communes) » pour 11,8 %, « l'Environnement (ozone, déchets, trafic) » pour 9,4%, les « Etrangers, requérants d'asile, immigration » pour 7,5 % et la « Crise, récession, économie, politique économique », pour 4,7 %. Les préoccupations sont ainsi tournées vers la situation socio-économique du pays. Ainsi, à la question « Que pensez-vous de la situation économique actuelle en Suisse ? », 26,6 % considèrent une situation bonne ou très bonne, 40,4 % qu'elle est moyenne et 32,5 % qu'elle est mauvaise ou très mauvaise. La population semble partagée sur cette question. Comparée à celle d'il y a 12 mois en arrière, les Suisses considèrent à 43,1 % que la situation économique « reste inchangée » (25,4 % qu'elle est « meilleure » contre 30,2 % qui la jugent « moins bonne »). Les Suisses sont un peu plus optimistes sur la situation économique dans l'année à venir, avec 29,6 % d'opinions favorables. Du côté de l'emploi, 35,6 % des sondés craignent qu'eux-mêmes ou quelqu'un de leur famille « *puisse être au chômage dans les prochaines années* » (Une majorité de 58,7 % pense que « Non »). Cette crainte exprimée est la conséquence d'une stagnation économique dans le pays et l'augmentation du taux de chômage depuis le début des années 1990, qui ne touche plus seulement les étrangers mais également les Suisses¹⁴⁴. Ainsi, l'ouverture vers la mondialisation entraîne une certaine fragilité et une crainte au sein de la population suisse, dans ce contexte des élections fédérales de 1995.

Les conséquences politiques sont une victoire du parti socialiste aux élections fédérales de 1995, alors que celles de 1991 donnaient l'avantage aux partis de droite. Ainsi, les élections de 1995 se sont déroulées « [...] dans un climat de stagnation économique et de taux de chômage inhabituellement élevé pour la Suisse : la campagne électorale s'est

¹⁴³ Source : enquête Fors-De visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/60>

¹⁴⁴ « *Le chômage atteint un sommet en 1997 avec 5,2 % [...]* » le taux passant, entre 1990 et 1997, « *de 0,6 % à 5,2 %* », in (Mazzoleni, 2008, p. 46).

ainsi focalisée sur les questions de politique sociale et de marché du travail, reléguant au second plan la question de la politique de la Suisse à l'égard de l'Europe. », in (Seitz, 1997, p. 12). Les grands vainqueurs de ces élections sont le PSS et l'UDC, qui se trouvent chacun dans des blocs politiques différents. L'UDC, qui jusqu'alors était présente essentiellement dans les régions protestantes, se développe dans les zones catholiques (fiefs traditionnels du PDC). Les deux autres partis gouvernementaux le PDC et le PRD ont conservé les mandats qu'ils occupaient jusqu'à présent. C'est pourquoi, ce sont les partis hors gouvernement (dont principalement le PES), qui ont perdu le plus de sièges. Nous pouvons ainsi observer que : « Le processus d'érosion des partis gouvernementaux qui a caractérisé les années quatre-vingt et le début des années nonante a donc été stoppé lors des élections de 1995, et la tendance semble s'inverser [...] », in (Seitz, 1997, p. 12). Mais la participation demeure très basse avec un taux de participation au scrutin de 42,2 % (le plus bas observé dès lors). Du côté des alliances stratégiques lors des élections de 1995, l'UDC a ainsi conclu des apparentements dans 11 cantons¹⁴⁵ : le bloc bourgeois s'est présenté en ordre dispersé. En effet, l'UDC (notamment) a conclu des alliances avec d'autres partis d'oppositions de droite (comme le PSL et les DS) dans quatre cantons. Au final, les élections de 1995 ont ainsi consacré le PSS avec 21,8 % des suffrages, l'UDC étant le seul parti du bloc bourgeois à s'être renforcé (passant de 11,9 % des suffrages en 1991 à 14,9 % en 1995). Le PRD réunit 20,2 % des voix et le PDC 16,8 %. L'UDC a ainsi gagné des voix non seulement sur les autres partis de son bloc mais aussi sur les petits partis de droite hors gouvernement. Durant ces élections, l'UDC gagne cinq sièges de députés par rapport aux élections précédentes, amenant son nombre à 29 sièges (le PSS en obtient : 54, le PRD : 45 et le PDC : 34). Le parti se renforce avec la création de 12 nouvelles sections cantonales créées entre 1991 et 2001, l'organisation nationale se renforçant également (un agenda politique commun fut déterminé, les campagnes électorales et de votations furent uniformisées). Par ailleurs, l'électorat de l'UDC demeure un électorat rural (39 % vivent à la campagne), mais qui évolue : « Dans son rapport consacré aux élections au Conseil national de 1995, l'Institut de recherches GfS s'est penché sur le profil sociologique de l'électorat des seuls PSS et

¹⁴⁵ « Les apparentements entre partis permettent de distinguer deux blocs : le bloc rouge-vert, qui regroupe le PSS, le PES, l'AVF et le PST, et le bloc bourgeois, qui comprend le PRD, le PDC, l'UDC et le PLS. Le bloc rouge/vert a présenté un front plus uni que le bloc bourgeois : dans les 16 cantons où étaient en lice des candidats PSS et des candidats PES, ces deux partis ont apparenté leurs listes. », in (Seitz, 1997, p. 43).

UDC [...] Selon le GfS, le PSS est devenu un parti de la «nouvelle classe moyenne», et que [...] l'électorat du PSS comprend près de 3/4 de personnes gagnant entre 3000 et 9000 francs par mois [...] », in (Seitz, 1997, p. 72).

Ce même rapport indique que l'électorat de l'UDC a changé : fortement implantée jusqu'ici dans la classe moyenne rurale et parmi la population masculine, elle avance désormais dans les zones urbaines et est de mieux en mieux implantée parmi « les plus de 65 ans ». Enfin du côté des revenus, 69 % des enquêtés ayant voté pour l'UDC déclarent gagner entre 3000 et 5000 francs par mois (16 % ayant un revenu dépassant 9000 francs). Dans un climat d'instabilité qui s'installe en Suisse dans les années 1990, l'UDC va nourrir les craintes et développer une vision critique envers les politiques gouvernementales. Par le biais principalement de sa section zurichoise, l'UDC va fortement utiliser l'outil du vote référendaire avec « [...] ses mots d'ordre sur l'asile, l'immigration, l'indépendance de la Suisse, le néolibéralisme, la sécurité intérieure [...] », in (Mazzoleni, 2008, pp. 34–35). Par conséquent, l'UDC lance désormais ses propres initiatives avec la première du genre « Contre l'immigration clandestine » présentée en 1992 et rejetée en 1996, mais qui met au cœur du débat politique suisse le thème de l'immigration.

C'est dans ce contexte de renouveau, que le parti fixe ses priorités politiques en 1995 ; le programme catégorise ainsi six problèmes : « le grand nombre de chômeurs et la sécurité de l'emploi », « l'état des finances fédérales », « la détresse des toxicomanes », « la sauvegarde financière de nos œuvres sociales (AVS, assurance-maladie, assurance-chômage) », « la réorientation de notre politique étrangère » et « la sécurité intérieure ». L'introduction du programme de 1995 précise que ces problèmes affectent essentiellement les classes moyennes (nouvelle base électorale de l'UDC) : « Ainsi, l'UDC a toujours été le parti des petits et moyens entrepreneurs, des paysans, des hommes et des femmes exerçant une activité professionnelle de niveau moyen. » En survolant ce programme par rapport à celui de 1991, on constate que les principales préoccupations des Suisses à savoir l'emploi et la sécurité, deviennent aussi les priorités de l'UDC (qui en 1991, plaçait la partie programmatique « l'économie, le travail et la consommation » dans la position 4/7). C'est pourquoi, les priorités politiques recensées dans le programme politique de 1995, visent une amélioration des avantages comparatifs de la Suisse pour que cette dernière puisse rester compétitive avec l'aide d'un État, « [...] qui

doit créer les bases qui encouragent une saine concurrence, la créativité et l'innovation et non entraver ces efforts ». L'UDC plaide clairement pour adopter la voie néolibérale qui selon elle, permettra à la Suisse de sécuriser ses emplois.

Dans le volet *Discours économique de type « national-populiste »*, le programme de 1995 met en avant la classe moyenne : « En tant que parti au pouvoir, l'UDC place la classe moyenne au centre de son travail politique et s'engage pleinement pour sa préservation et sa promotion. L'UDC ne veut pas poursuivre les intérêts des individus, mais se positionne comme un parti populaire de la classe moyenne, des objectifs clairs pour le bénéfice de la communauté. Il est plus important que jamais de reconnaître et de promouvoir ce qui est commun et de contribuer à sa compréhension et aux préoccupations du changement. Une classe moyenne en bonne santé est la priorité absolue de l'UDC. Entre autres choses, les magasins de village et de quartier ainsi que les entreprises commerciales doivent être entretenus, de sorte que l'offre de biens et de services du besoin quotidien reste assurée même dans les zones reculées. Les structures décentralisées ont non seulement une fonction socio-politique éminemment importante, mais elles ont également un sens économique en tant que moteur de l'économie en maintenant les régions en vie. » Comme dans le programme du FN, l'UDC souhaite moins de bureaucratie et veut récompenser l'initiative, en particulier des petites et moyennes entreprises. Du côté de l'immigration, l'UDC prévoit une application cohérente et rapide de la loi sur l'asile de même qu'une action efficace contre l'immigration illégale. Dans son plan de relance de l'économie, le programme de l'UDC ne semble pas grandement développer le volet des politiques migratoires en 1995. Il semblerait que ces thèmes soient plutôt réservés aux votations et autres initiatives de l'UDC en la matière¹⁴⁶. L'UDC semble ainsi jouer un double jeu politique : celui du parti de gouvernement libéral-national lors des élections fédérales et celui du parti contestataire « national-populiste » à l'aide de la démocratie directe.

¹⁴⁶ Comme par exemple la « *Loi fédérale sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers du 18 mars 1994* », acceptée, Votation de décembre 1996 sur l'Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire « *contre l'immigration clandestine* » avec un « Non » à 53,7 %.

Dans l'espace politique lié à la *Politique sociale et de cohésion* pour l'UDC, des mesures efficaces pour prévenir et réduire le chômage doivent être prises, en créant un climat économique favorable et en luttant contre les abus de l'assurance chômage. Une politique active globale du marché du travail doit être menée, en particulier dans la lutte contre le chômage (mesures de reconversion et de formation continue).

Comme en 1991, le programme de l'UDC prône une égalité hommes-femmes dans le cadre de la famille, pierre angulaire de la société. Du point de vue de la sécurité sociale, « [...] la solidarité et la subsidiarité sont les deux pierres angulaires de l'action sociale de l'État pour l'UDC. Cependant, l'étendue de la redistribution n'est aujourd'hui plus acceptable dans de nombreux cas ». L'UDC prône une lutte efficace contre les abus.

La Conception et évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale se place dans le renouvellement et le renforcement continus des infrastructures, en particulier dans les secteurs des télécommunications, de l'énergie et des transports. Du côté de l'agriculture, la politique menée doit « permettre le libre-échange mondial sans mettre en danger notre agriculture, ainsi que l'autosuffisance vitale des pays en développement ». Du point de vue des politiques économiques, ces dernières sont fortement marquées par l'empreinte néolibérale comme « la flexibilisation des conditions de travail, en particulier du temps de travail ; l'UDC rejette cependant une réduction générale du temps de travail ». Et de l'autre côté une volonté de retrait de l'État dans les politiques publiques : « [...] Que la concurrence ne soit pas entravée ou faussée par l'utilisation de nouvelles normes techniques », que « les coûts de main-d'œuvre soient axés sur le marché (pas d'augmentation des coûts de main-d'œuvre non salariaux) », que « les conventions collectives d'emploi soient assorties de clauses d'ouverture pour les conventions d'entreprise » et que « de bonnes conditions de concurrence précèdent l'intervention du gouvernement ». Le programme de l'UDC vise ainsi une réduction des déficits et à moyen terme des dettes publiques, qui entraîne un « [...] fardeau imposé aux citoyens et à l'économie par les impôts et taxes du gouvernement fédéral, des cantons et des communes et qui a globalement atteint un plafond. La politique budgétaire ne doit pas devenir un frein au développement social [...] La stabilité économique de la société suisse dépend fortement de l'équilibre financier. Les coûts inévitables des services publics devraient être plus équitablement répartis entre les citoyens et l'économie ». L'ensemble, doit être précisé en termes de responsabilité dans un système fédéral et décentralisé : « Une redistribution des tâches

et des responsabilités de la Confédération, des cantons et des communes, de sorte que la responsabilité en la matière coïncide dans la mesure du possible avec les obligations financières (*qui commande, paie !*). »

L'entrée *Organes de la mondialisation économique et traités internationaux* tient en quatre points : l'OMC, les normes, la diplomatie et le commerce. Les accords internationaux doivent prévoir des « mesures globales pour la préservation de l'agriculture suisse performante lorsque la Suisse rejoindra l'OMC. En particulier, des fonds doivent être mis à disposition pour compenser les pertes de recettes liées au GATT ». Par conséquent, l'UDC demande « l'harmonisation des normes internationales, pour autant qu'elles ne compromettent pas la compétitivité et la qualité de vie ». Comme en 1991, l'UDC veut jouer la carte de la transparence auprès de ses citoyens, dans les relations entre l'État suisse et les institutions internationales : « L'UDC appelle à un meilleur ancrage de la politique étrangère dans la population. Les connexions mondiales et leur impact sur la politique intérieure et extérieure de notre pays doivent être expliqués de manière plus compréhensible. » Finalement, l'UDC s'engage à ouvrir le commerce et l'égalité d'accès de la Suisse aux marchés mondiaux, en s'appuyant sur le principe de réciprocité. L'UDC exige dans son programme que la politique étrangère suisse soit aussi une politique de commerce extérieur pour accorder aux pays en développement l'accès aux marchés mondiaux ».

Dans la dernière entrée *Redistribution des pouvoirs entre États et Union européenne et vision de la gouvernance européenne*, on constate que le rapport avec l'UE a changé. Désormais, le programme de l'UDC parle de l'intégration européenne et de ses implications pour la Suisse qui « doivent être étroitement surveillées » : « Les objectifs économiques doivent être atteints si possible avec des moyens économiques et non par des concessions politiques. La Suisse coopère avec tous les États dans le but d'établir une présence internationale et d'ancrer les intérêts suisses. L'indépendance et la neutralité du pays doivent être préservées. En ce sens, le résultat du vote de l'EEE du 6 décembre 1992 sur le développement des relations de la Suisse avec l'UE nécessite des négociations bilatérales. Rejoindre l'Union européenne n'est pas un objectif de la politique étrangère suisse. » L'UDC indique clairement que l'UE n'est pas un partenaire privilégié dans ses relations internationales. Elle prône par ailleurs des négociations bilatérales avec elle et veut écarter une éventuelle adhésion. On observe ici une réelle

rupture dans sa relation avec l'UE depuis sa victoire lors de la campagne pour la votation concernant l'EEE de 1992 et l'influence toujours croissante de la section zurichoise, qui commence à dominer la vision politique de l'UDC.

Tableau 13 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 1995

Catégorisation/ indicateurs	Continuité des mesures socio-économiques proposées	Différences/ nuances avec les programmes de 1991 et 1995
<i>Discours économique « national- populiste »</i>	Défense des PME Application cohérente et rapide de la loi sur l'asile Action efficace contre l'immigration illégale	Défense de la classe moyenne Défense de la ruralité
<i>Politique sociale et de cohésion</i>	Égalité hommes-femmes Solidarité et subsidiarité comme étant les deux pierres angulaires de l'action sociale de l'État	Lutter contre les abus de l'assurance chômage. Lutter contre les abus de l'assurance sociale
<i>Evolution de l'économie nationale, européenne et mondiale</i>	Économie de marché sociale Maîtrise stricte du budget de l'État Accorder aux pays en développement l'accès aux marchés mondiaux	Développer les télécommunications, l'énergie et les transports dans le cadre de la mondialisation Flexibilité des conditions de travail Rejet de la diminution du temps de travail Répartition plus équitable des coûts entre les citoyens et l'économie
<i>Mondialisation économique/ Traités internationaux</i>	Intégrer la mondialisation Préserver l'indépendance du pays	Préservation de l'agriculture suisse dans le cadre de l'OMC Principe de réciprocité dans les échanges commerciaux internationaux
<i>Relations et gouvernance de l'UE</i>	Aucune continuité mais plutôt rupture avec 1991	L'intégration européenne doit être surveillée Relations bilatérales avec l'UE. Éloigner la possibilité d'adhésion

Au regard de l'étude du programme, on peut conclure qu'en 1995 (comme en 1991 d'ailleurs), l'UDC n'entre pas encore vraiment dans le cadre « national-populiste » (d'un point de vue programmatique). Le parti développe certes un volet national, défendant un certain protectionnisme face à la mondialisation qu'il estime nécessaire, mais ne possède pas de marqueurs « national-populiste »s identifiés. C'est plutôt du côté de sa première campagne d'initiative populaire « contre l'immigration clandestine » déposée en 1993, qu'il faut se tourner pour observer des éléments de politique publique que l'on pourrait classer dans la catégorie « « national-populiste » ». Avec cette initiative, l'UDC demande une « [...] révision restrictive de la loi sur l'asile politique, exigeant notamment le renvoi des requérants d'asile politique entrés illégalement en Suisse, leurs dossiers cessant d'être traités », in (Mazzoleni, 2008, p. 35). L'initiative est finalement refusée en 1996 (avec 46,3 % de « Oui » et une majorité dans 10 cantons), un an après les élections au Conseil national. Dans la même lignée, l'initiative populaire « pour une réglementation de l'immigration¹⁴⁷ » lancée en 1995 par une partie de l'UDC (alors que la direction nationale du parti s'y oppose formellement) sera soumise au vote en 2000, in (Mazzoleni, 2008, p. 35). Le fait que l'UDC n'exprime pas clairement un programme « national-populiste » en 1995, peut s'expliquer par la lutte interne encore inachevée dans le parti entre l'aile conservatrice et l'aile souverainiste, qui pour l'instant peut s'exprimer grâce aux outils de la démocratie directe.

¹⁴⁷ Qui vise une réduction des étrangers en Suisse pour qu'un seuil de 18 % ne soit pas dépassé.

2.3. Les élections fédérales de 1999.

Depuis 1995, le Conseil fédéral œuvre pour maintenir la compétitivité de l'économie nationale et garantir la sécurité sociale. Pour ce faire, la politique budgétaire suisse a pour objectif un assainissement des finances fédérales : « Adaptation du système fiscal en vue d'accroître la capacité concurrentielle et de maintenir une quote-part des impôts et des taxes attrayantes [...] une suppression des entraves à la concurrence, soutien aux petites et moyennes entreprises, renforcement de la compétence technologique. Promotion d'une agriculture efficace, écologique et adaptée au marché.», in (Regazzoni, 2004, p. 20). Du côté de la politique sociale, le Conseil fédéral se donne pour objectif durant cette période : « Affermissement des bases financières de l'AVS/AI (11^e révision de l'AVS) et de l'AC [...] une Législation sur l'assurance-chômage : révision sur des bases constitutionnelles [...] Garantie du niveau de vie par une meilleure coordination des assurances sociales (AVS/AI/PC/LPP) [...] Meilleure intégration des étrangers résidents; amélioration qualitative de la circulation des personnes entre la Suisse et l'UE ; accueil des réfugiés et des personnes ayant besoin de protection, conformément à notre politique humanitaire en la matière ; réduction de l'augmentation de la population résidente de nationalité étrangère. », in (Regazzoni, 2004, p. 20). Ainsi, les politiques suisses vont tenter de préserver le système de sécurité sociale, mais dans le cadre d'un État libéral : leur objectif est d'optimiser les ressources existantes, tout en continuant à produire un système d'assurance social généreux, mais pour les Suisses et les étrangers déjà présents. Un des objectifs vise tout de même à limiter les étrangers résidents sur le territoire. Cette politique est encadrée à la fin des années 1990 par une ouverture sur les autres pays et notamment les pays européens, comme nous avons pu le constater lors de notre étude des votations à propos des relations bilatérales avec l'UE. Les principales mesures socio-économiques qui sont acceptées dans le contexte des élections fédérales suisses d'octobre 1999, sont :

« - La nouvelle Constitution fédérale, acceptée par le peuple le 18 avril 1999, qui reprend notamment les limites de responsabilité des trois niveaux politiques (Confédération, Cantons et Communes) et donne une nouvelle articulation au droit se reportant à l'économie. En particulier par la reconnaissance d'un ordre économique libéral et du rôle de la concurrence dans une économie privée.

- La libéralisation en 1998 du marché des télécommunications avec la création de

Swisscom SA [...]

- L'adoption de la nouvelle loi sur l'agriculture, visant une réforme plus large de la politique agricole, connue sous la désignation *Politique agricole 2002*. Elle s'attaquait surtout à la densité législative, en particulier aux interventions étatiques directes sur le marché par les garanties de prix et de débouchés.

- L'élaboration du *plan d'assainissement 2001* qui introduisait l'obligation par voie constitutionnelle du Conseil fédéral et des Chambres à suivre une politique d'assainissement contraignante. L'objectif aurait été considéré comme atteint lorsque, dans le compte financier, l'excédent des dépenses n'aurait pas dépassé deux pour cent des recettes, ce qui correspondait à environ un milliard de francs. », in (Regazzoni, 2004, p. 21). Ces mesures confirment le glissement de la Suisse vers le paradigme néolibéral souhaité par l'UDC, grand vainqueur des élections de 1999. Les enquêtes Fors-De Visu de 1999¹⁴⁸ (menées notamment par H. Kriesi), nous renseignent sur les principales mesures socio-économiques qui se retrouvent dans les programmes politiques. Une première question touche à la volonté des Suisses de varier (ou non) les dépenses sociales de la Confédération : Ainsi, ils sont 30,4 % pour une diminution, 27,6 % pour un statut quo, et 37,8 % pour une augmentation. De plus, ils considèrent globalement la situation actuelle de la Suisse comme « bonne ou très bonne » pour 48,8 % d'entre eux ; contre 10,5 % qu'ils voient comme « mauvaise voire très mauvaise » et 39,5 % « ni bonne ni mauvaise ». Dans ces temps de négociations avec l'UE au sujet des relations bilatérales et à la vue de la prochaine votation en 2000, les Suisses semblent avoir évolué dans leur rapport avec les institutions européennes. À la question : « Êtes-vous pour l'adhésion de la Suisse à l'Union Européenne, ou pour *la voie solitaire (Alleingang)* de la Suisse ? », une majorité de 54,8 % se prononce « pour » l'UE », alors que 32,4 % préféreraient la « voie solitaire » (9,1 % ne sont « ni pour l'un, ni pour l'autre »). Une majorité nette semble se dessiner en Suisse quant à l'adhésion à l'UE, à la fin des années 1990. L'UDC doit ainsi redoubler d'effort à travers ses campagnes de démocratie directe et de démocratie représentative, pour préserver son influence sur ce sujet et marquer le courant anti-adhésion. La question européenne entraîne également celle de l'immigration et de l'intégration des étrangers chère aux Suisses, qui d'un côté sont

¹⁴⁸ Source : enquête Fors-De visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/61>

conscients de la nécessité de la main-d'œuvre étrangère pour l'économie du pays mais de l'autre, semblent parfois hésiter quant aux capacités d'intégration. Ainsi à la question : « Êtes-vous pour une Suisse où les étrangers ont les mêmes chances que les Suisses, ou pour une Suisse où les Suisses ont de meilleures chances ? ». 45,3 % répondent « Pour l'égalité des chances », 10,6 %, « Ni l'un, ni l'autre » et 41,3 % « Pour de meilleures chances pour les Suisses ». On observe ici la volonté de mettre en place un certain chauvinisme du Welfare (pour 41,3 % des personnes interrogées), qui doit permettre d'avantager les nationaux par rapport aux étrangers. Toujours dans la politique sociale de cohésion, 64,6 % des Suisses considèrent qu'il faille augmenter « la taxation sur les hauts revenus » ; mais dans un État n'intervenant pas trop dans l'économie : 25,1 % des Suisses interrogés estiment que « L'État doit intervenir fortement », 20,3 % « Ni l'un ni l'autre » et 46,4 % que la « CH se repose entièrement sur le marché libre ». Ce sondage nous permet également de mettre en avant les principaux problèmes ressentis par la population au moment des élections de 1999. Les dix principaux problèmes sont listés dans le tableau 14 de la page suivante.

Tableau 14 : Problèmes jugés comme étant les plus importants par les Suisses en 1999

Catégories (problèmes non-résolus classés du plus important au moins important)	Problème jugé le plus important par les Suisses (résultats en % des personnes interrogées)
1. Requérants d'asile, réfugiés	24,3 %
2. Chômage, places de travail, temps de travail	15,7 %
3. Europe (UE, EEE, intégration, bilatérales)	13,2 %
4. Étrangers, immigration	6,3 %
5. La santé (assurances-maladie, hôpitaux, coûts de la santé)	5,6 %
6. Économies, endettement de l'État, déficits (Confédération, cantons, communes)	4,2 %
7. Assurances sociales en général, politique sociale	3,9 %
8. AVS, Assurance invalidité (AI)	3,4 %
9. Environnement (ozone, déchets)	2 %
10. Économie, crise/récession économie, politique économique	1,7 %

Source : *Swiss Electoral Studies (Selects) 1999*, Enquête auprès des électrices et électeurs après les élections - 1999¹⁴⁹

Force est de constater que les principaux problèmes des Suisses en 1999, ne relèvent plus seulement des politiques socio-économiques (comme précédemment en 1995), mais surtout des questions d'immigration et plus précisément celles à propos du droit d'asile. Alors que les questions liées aux « Étrangers, requérants d'asile, immigration » comptait pour 7,5 % des Suisses en 1995 ; en 1999, 24,3 % (spécifiquement pour la politique du droit d'asile) additionnés aux 6,3 % (pour la politique migratoire), ce qui

¹⁴⁹ Source : enquête Fors-De visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/61/variable-groups/VG2>

fait à peu près 30 % des Suisses sondés-considèrent les questions migratoires comme prioritaires. Si l'on compare ces priorités à celles exprimées par les Français au début des années 2000, on constate que les Suisses semblent beaucoup moins préoccupés (et à juste titre) par les questions d'ordre socio-économique que leurs voisins français.

Ainsi, les trois premiers problèmes évoqués lors des sondages en Suisse (immigration-travail/chômage-UE), se retrouvent en France au début des années 2000 principalement parmi les électeurs du FN¹⁵⁰, plus que parmi les principales préoccupations des Français¹⁵¹. C'est pourquoi, selon le rapport de 1999 : « Les élections au Conseil national de 1999 se sont déroulées à un moment où la problématique de l'asile était au centre de l'actualité, sur fond de guerre au Kosovo et d'une campagne menée à propos de deux objets soumis en votation populaire touchant l'asile. », in (Seitz, 2002, p. 8). Cette situation est propice à l'UDC (comme ce fut le cas pour le FN en France en 2002) qui depuis un moment, critique la politique d'asile des autres partis de gouvernement, jugée trop favorable. Par conséquent, ce même rapport sur les élections au Conseil national de 1999 estime que : « Le fait marquant des élections au Conseil national de 1999 est la forte poussée de l'UDC, dont la part des suffrages est passée de 14,9 % à 22,55 %¹⁵². Jamais depuis l'introduction du système proportionnel en 1919 un parti n'était parvenu à progresser à tel point aux élections au Conseil national. L'UDC est désormais le premier parti gouvernemental, juste devant le PSS (22,47 % des voix) et nettement devant le PRD (19,9 %). Le PDC est toujours en recul : avec 15,9 % des voix, il occupe désormais le dernier rang des partis gouvernementaux. », in (Seitz, 2002, p. 9). L'UDC a notamment grappillé des voix au PSL (petit parti de droite), qui est passé de 4 % à 0,9 % des suffrages. Par rapport aux élections de 1995, l'UDC récupère 15 mandats de plus et progresse dans tous les cantons (sauf celui des Grisons où elle maintient son score) : avec 44 mandats elle arrive en 2^e position en termes de mandats derrière le PSS (qui compte 51 mandats).

L'UDC qui n'était en lice que dans 16 cantons en 1995, est présente dans 20 cantons quatre ans plus tard. De plus, les coalitions de partis grâce aux listes d'apparement

¹⁵⁰ Rappelons que pour les électeurs du FN à ce moment, les principaux problèmes sont l'immigration et la délinquance (à 68 %) et le chômage (à 52 %).

¹⁵¹ Pour qui : le chômage (61 %), la délinquance (60 %), les inégalités sociales (38 %) sont les principaux problèmes.

¹⁵² « Après les élections au Conseil des États de 1998/99, le PRD reste le parti le plus important, avec 17 mandats [...] l'UDC disposant de 7 mandats. »

sont plus nombreuses en 1999 qu'en 1995 : on distingue les listes internes des partis¹⁵³ et les apparentements entre partis¹⁵⁴. Le bloc bourgeois se présente en 1999 en ordre dispersé, l'alliance classique bourgeoise «PRD-PDC-UDC» n'étant présente que dans cinq cantons. Ainsi, « Dans les cantons où les partis bourgeois sont entrés en lice séparément, le PRD a choisi la plupart du temps d'aller seul au front, le PDC a généralement opté pour un allié situé au centre alors que l'UDC a privilégié les alliances avec des partis d'opposition de droite (DS, PSL, Lega). », in (Seitz, 2002, p. 31).

Les élections d'octobre 1999 ont rassemblé 43,3 % des électeurs qui se sont rendus aux urnes : on observe ainsi une légère hausse du taux de participation par rapport aux précédentes élections étudiées. Les élections montrent également la confirmation de la domination des partis de gouvernement (domination qui avait été remise en cause surtout en 1991) : « Grâce aux voix gagnées par l'UDC, les quatre partis gouvernementaux réunissent à nouveau, pour la première fois depuis 1979, plus de 80 % des voix. Cette évolution s'est faite au détriment des partis d'opposition de droite notamment et, de manière plus atténuée, des petits partis du camp rose/vert. », in (Seitz, 2002, p. 45). Au-delà de la progression fulgurante du parti entre 1995 et 1999, on constate que l'UDC a réussi à progresser dans tous les cantons où elle était présente¹⁵⁵ entre 1979 et 1999, sauf dans celui de Berne (-2,9 points). Désormais la répartition des résultats électoraux de l'UDC se fait d'une manière différente et englobant une grande partie du territoire : « [...] En 1979, près d'un suffrage sur deux recueillis par l'UDC provenait du canton de Berne (44,2 %) et un peu plus d'un sur cinq du canton de Zurich (21,8 %); en 1999, un peu plus d'un suffrage accordé à ce parti sur quatre l'était dans le canton de Zurich (25,7 %) et un peu plus d'un sur six dans le canton de Berne (17,7 %). La forte poussée de l'UDC fait aussi que, aujourd'hui, ce parti occupe le premier rang dans les huit cantons suivants : Zurich, Berne, Schwytz, Appenzell Rhodes-Extérieures, Saint-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie. », in (Seitz, 2002, p. 52). Ce constat marque l'affaiblissement de la section UDC bernoise dans sa lutte interne avec la section de

¹⁵³ « Dont la plupart ont été conclus par les partis gouvernementaux bourgeois : PDC (5), PRD (3) et UDC (3). Le PSS et le PEV en ont conclu chacun un », in (Seitz, 2002).

¹⁵⁴ « Permettant de distinguer deux blocs : le bloc rose-vert, qui regroupe le PSS, le PES, l'AVF, le PST et Sol, et le bloc bourgeois, qui comprend le PRD, le PDC, l'UDC et le PLS. En 1999 comme lors des élections précédentes, le bloc rose/vert a présenté un front plus uni que le bloc bourgeois », in (Seitz, 2002).

¹⁵⁵ En 1999, l'UDC n'a pas de section cantonale dans le canton de Suisse romande de Neuchâtel.

Zurich. Au regard de ces résultats, il apparaît très nettement que l'UDC s'implante sur le territoire germanophone suisse : en 1999, l'UDC a obtenu plus de 90 % de ses suffrages en Suisse alémanique. Par ailleurs, du fait de sa popularité croissante, l'UDC voit sa structure d'implantation fortement modifiée : « [...] En 1979, 65 % de ses partisans vivaient à la campagne; en 1999, l'UDC s'est établie aussi solidement dans les villes puisque 60% de ses partisans habitaient dans des communes urbaines (35 % en 1979). », in (Seitz, 2002, p. 55). Du côté de l'étude interne du parti, on constate que l'aile souverainiste de l'UDC (à travers la section zurichoise) semble s'être imposée à la fin des années 1990. C'est pourquoi en 1996, c'est un proche de Christoph Blocher, un certain Ueli Maurer¹⁵⁶, qui est propulsé à la tête du parti. À partir des élections de 1999, l'aile « national-populiste » semble bien ancrée, ce qui devrait se vérifier dans le programme politique de 1999.

Le programme politique de l'UDC pour la mandature du Conseil national de 1999-2003, se résume en 21 points (dans l'ordre de priorité) : « travail », « politique d'asile et des étrangers », « formation et recherche », « énergie et environnement », « Europe », « finances », « société et famille », « santé », « communication et médias », « culture et coutumes », « agriculture », « sécurité », « solidarité », « sécurité sociale », « sport », « État », « impôts », « transports », « économie », « arts et métiers », « tourisme ».

Ce programme de plus de 40 pages semble se calquer (suivant son ordre de priorité) sur les principaux problèmes révélés par les Suisses en 1999. D'un côté, le parti met en avant l'État libéral qui doit maîtriser ses dépenses (dans son rôle de parti de gouvernement) et de l'autre, critique la politique d'asile jugée être dans l'impasse (développement de sa facette « national-populiste »), le tout dans un cadre de démocratie directe préservée.

Dans le volet du programme *Discours économique de nature « national-populiste »*, l'UDC

¹⁵⁶ Directeur d'une coopérative agricole, il devient également directeur de l'Union zurichoise des paysans en 1994 et est élu Conseiller national depuis 1991 (jusqu'en 2008). Il occupe les fonctions de président de l'UDC suisse de 1996 à 2008. Après 2008, il est élu au Conseil fédéral. Source : département fédéral des finances. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/das-efd/der-departementsvorsteher/ueli-maurer.html>

reprend à présent le discours des années 1990 de la section zurichoise, à propos de l'immigration. Défendant toujours les classes moyennes, PME et autres agriculteurs, le programme de l'UDC est cette fois incisif sur le volet de l'immigration. Il reprend les thèmes des initiatives populaires lancées par une partie de l'UDC dans les années 1990. Ainsi, le programme dresse un constat et entre en matière de la manière suivante : « Le nombre d'étrangers en Suisse représente aujourd'hui plus de 20 % de la population totale. » C'est pourquoi selon l'UDC, le pays a « *atteint les limites matérielles et sociales de notre capacité d'intégration* ». Les abus semblent fréquents en matière de droit d'asile et cela est ressenti par les Suisses (confirmé dans les enquêtes d'opinion) car pour l'UDC, la politique sociale et la situation économique de la Suisse qui est très attractive, « attire de nombreux immigrants clandestins et réfugiés économiques ». La paix sociale étant menacée, l'UDC prône une « politique rigoureuse dans le domaine de l'asile et des étrangers ». Le parti se positionne ici contre les autres partis de gouvernement, qui n'ont pas su « admettre cette évidence ». De plus, la loi contre le racisme ne semble pas être efficace, ce qui fait dire au parti UDC que les solutions doivent passer par la lutte contre les abus et la stabilisation de la population étrangère. Les abus doivent être combattus à l'aide d'une « surveillance plus efficace des frontières » et par « une loi sur l'asile rigoureuse et assorties de procédures rapides et d'un dispositif d'exécution sans faille » (complété par le lancement d'une nouvelle initiative sur l'asile par l'UDC). Du côté de la limitation de la population étrangère, l'UDC propose de réviser la loi sur les étrangers qui date de 1931, en introduisant un délai d'attente entre 5 et 7 ans pour le regroupement familial (pour les membres de la famille) et la limite d'âge pour les enfants qui doit être ramenée de 18 à 14 ans : « Ce sera un premier pas vers une réduction à long terme de la population étrangère », p. 6. Le programme de l'UDC de 1999 fait également référence à son initiative populaire en cours, pour limiter la population étrangère à 18 % de la population totale (mais sans la citer expressément), en expliquant p. 7 que : « L'intégration ne fonctionne que si le nombre d'étrangers ne dépasse pas la possibilité d'accueil du pays hôte. » Finalement, le programme dénonce également les abus en termes de naturalisation mais sans proposer de mesure concrète. De plus, dans la partie de son programme « Sécurité », l'UDC évoque le fait que la proportion des criminels étrangers est croissante : elle évoque un taux de délits en Suisse commis par les étrangers de plus de 51 % en 1997 (contre 29,6 % dix ans auparavant). Comme le FN, l'UDC semble ici vouloir faire l'amalgame entre immigration-

étrangers et insécurité. Par ailleurs, ces chiffres sont un argument pour étayer sa politique en matière de droit d'asile, les délits étant « [...] le plus souvent commis par des demandeurs d'asile, des immigrants clandestins et des bandes internationales », p.26.

Le volet *Offre politique en matière de politique sociale et de cohésion et conception de l'État-providence en économie*, met en avant la politique familiale et la perte des valeurs traditionnelles qui selon l'UDC, entraîne un sentiment d'insécurité. Ceci engendrerait une méfiance croissante face à un État libéral et démocratique. C'est pourquoi, l'UDC exige une amélioration de la situation fiscale des familles, mais aussi la sauvegarde et la consolidation des œuvres sociales. Pour l'UDC, les citoyens sont placés dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'État, alors que la situation économique du pays ne le permet plus (justifié par la fin des périodes de fortes croissances économiques). Dans sa vision néolibérale, l'UDC est naturellement contre l'augmentation de la charge fiscale de l'État pour une redistribution sous forme de prestations sociales. Concernant l'AVS/AI, la fonction centrale du système doit être maintenue (à savoir assurer les besoins essentiels des personnes âgées et des personnes handicapées), mais en gérant mieux les fonds de ces institutions (l'UDC propose de passer du système de transfert à celui de la couverture par le capital). Pour une meilleure gestion de ces fonds, l'UDC propose d'établir un âge de la retraite égal pour les femmes et les hommes, un assouplissement de l'âge de la retraite et une adaptation des rentes de veuves. Du côté de l'assurance maladie, le parti poursuit sa logique de réduction des coûts : « L'UDC demande donc une réduction de la liste des prestations couvertes, une augmentation de la franchise et un redimensionnement de l'offre excédentaire au niveau hospitalier ainsi qu'une meilleure compensation des risques entre les caisses-maladies. De plus, il faut, en cas de nécessité, que les enfants soient libérés des primes afin de réduire les charges grevant les familles. », p. 31 du programme politique de l'UDC (1999-2003). Concernant l'assurance-chômage, l'UDC développe sa politique de stigmatisation : « L'assurance-chômage doit apporter de l'aide aux vrais chômeurs. Cependant, cette institution peut, par certains de ses aspects, contribuer à augmenter et à prolonger le chômage, ce qui se traduit par une hausse des coûts. Le versement d'indemnités de chômage pendant une période trop longue rend plus difficile la réintégration du chômeur dans le monde du travail. Inversement, l'encouragement des revenus intermédiaires ainsi qu'un

échelonnement des indemnités feraient de l'assurance-chômage un instrument au service d'une occupation maximale. », p. 4. L'UDC précise que malgré une baisse du nombre de chômeurs, le découvert de l'assurance-chômage demeure. C'est pourquoi, le parti propose une politique d'économie à l'aide des mesures suivantes : « Limitation des droits pour les couples disposant d'un double revenu élevé », « délais de carence plus longs », « réduction des prestations pour les personnes n'ayant pas charge d'entretien », « adaptation des prestations dans le montant et dans la durée », « lutte efficace contre les abus », « réintégration des chômeurs âgés par des prestations complémentaires ciblées ». On peut constater que ces mesures visent les revenus les plus élevés (qui votent très peu l'UDC), mais privilégient les plus âgés¹⁵⁷ (catégorie d'électeurs de l'UDC). Ces mesures qui vont dans le sens de l'État libéral, doivent selon l'UDC permettre de privilégier le travail par rapport aux indemnités.

À propos de *l'Évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale*, l'UDC veut imposer sa vision d'une économie de marché sociale, en précisant que le volet social ne pourra pas continuer, si la Suisse continue de vivre au-dessus de ses moyens : « Depuis 1991, la Confédération dépense plus que ce qu'elle n'encaisse. Aucune citoyenne, aucun citoyen de ce pays ne pourrait se permettre cela. Or, le Conseil fédéral et le Parlement continuent joyeusement sur cette lancée. L'UDC refuse de les suivre. Quatre fois déjà, elle a tiré la sonnette d'alarme et proposé des programmes d'économie détaillés. Peine perdue. À chaque fois, le Conseil fédéral et le Parlement ont qualifié les propositions UDC d'excessives. Mais l'UDC ne se décourage pas. Car elle sait que seules des coupes sévères dans les dépenses permettront à moyen terme d'assainir les finances de la Confédération. Le reste n'est qu'emplâtre sur une jambe de bois. L'UDC poursuivra sa politique d'économie systématique en mettant en particulier l'accent sur les domaines connaissant la plus forte hausse des dépenses : - l'asile - les relations avec l'étranger - la bureaucratie - les transports. », p. 14 du programme politique de l'UDC (1999-2003).

Comme pour sa politique migratoire et la relation qu'elle veut développer avec les organismes internationaux, l'UDC se positionne à contre-courant des autres partis

¹⁵⁷ Le programme précise ces mesures : « *Les chômeurs de plus de cinquante ans ont besoin d'une aide particulière, adaptée à leur situation : contribution limitée dans le temps aux charges salariales des employeurs, (...) déductions fiscales accordées aux entreprises engageant ces chômeurs.* », p. 5.

gouvernementaux en ce qui concerne la politique budgétaire. Cette critique permet également d'intégrer deux thèmes qui lui sont chers à savoir : la politique d'asile et les relations avec l'étranger. La politique économique doit permettre de limiter la fiscalité envers les entreprises et empêcher que la charge fiscale pèse sur chaque citoyen¹⁵⁸. C'est pourquoi, les mesures en termes de droit du travail vont dans la continuité de celles proposées en 1995 et sont complétées par la description plus précise à travers un assouplissement des horaires de travail et un refus catégorique de la réduction du temps de travail : « Des modèles d'horaire de travail et de vacances individualisés offrent des avantages à toutes les parties. Les possibilités suivantes sont envisageables : horaire annuel, horaire souple du week-end, vacances souples de longue durée ou encore entrée et sortie souples dans et du monde du travail. Des modèles de ce type contribueraient à créer des emplois et seraient, de surcroît, profitables aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises saisonnières. En revanche, une réduction généralisée du temps de travail accroît le chômage parce qu'elle entraîne des rationalisations et, partant, la suppression définitive d'emplois. », p. 5 du programme politique de l'UDC (1999-2003). En termes d'énergie et d'environnement, la Suisse ne doit pas rater son entrée sur le marché libéralisé (énergie hydraulique et nucléaire) et l'environnement (dont la protection est jugée importante), ne doit pas gêner l'économie et les PME. Finalement, l'agriculture doit rester indépendante et productive pour viser un degré d'auto-alimentation : l'agriculture familiale est au cœur du développement des régions rurales, en proposant des paiements directs pour indemniser les prestations des agriculteurs dans l'intérêt général.

La vision des *Organes de la mondialisation économique et traités internationaux* continue, dans une volonté de l'UDC de préserver une certaine indépendance et neutralité chère au pays : « La Suisse doit conserver sa liberté d'action en politique intérieure comme dans ses relations extérieures. » C'est pourquoi, le parti propose de maintenir la solidarité au niveau international (notamment par le biais de la Croix rouge), mais il exige que l'aide au développement soit soumise à des conditions plus rigoureuses (« les pays qui refusent de reprendre leurs nationaux dont la demande d'asile a été refusée ne

¹⁵⁸ Volonté de développer une économie de marché sociale : l'UDC soutient l'initiative et l'effort individuels mais l'État doit garantir un ordre. L'UDC rejette cependant un État social omniprésent.

doivent plus recevoir d'aide »). Du côté du maintien de la neutralité permanente de la Suisse, l'UDC rejette par conséquent l'adhésion de la Suisse à l'OTAN tout comme à l'ONU.

C'est pourquoi, les *relations que l'UDC semble vouloir entretenir avec l'UE et sa gouvernance*, semblent être précisées à la veille de la votation à propos des accords sur les relations bilatérales avec l'UE : « La Suisse n'a pas à chercher l'adhésion à l'Union européenne. La demande d'adhésion déposée en 1992 doit être retirée. En revanche, l'UDC salue un renforcement de la collaboration Suisse-UE par des accords bilatéraux équilibrés. Le débat sur l'adhésion à l'UE a été jusqu'ici avant tout passionnel. Les partisans de cette adhésion ont attisé des craintes infondées d'un isolement et tenté de propager une euphorie pro-européenne. Or, la pesée objective des avantages et des inconvénients d'une adhésion montre de toute évidence que les seconds pèsent nettement plus lourds que les premiers. », p. 12 du programme politique de l'UDC (1999-2003).

Ainsi, le programme de 1999 sert d'appui au mot d'ordre de l'UDC quant à la votation de 2000 à propos des accords bilatéraux (l'UDC demandera de voter « Oui » pour ces accords). D'ailleurs, comme nous l'avons étudié précédemment, les Suisses semblent désormais majoritairement favorables à cette relation privilégiée avec l'UE, d'où cette position du parti « national-populiste », qui souhaite privilégier les relations bilatérales. Le programme du parti avance les avantages de l'adhésion à l'UE qui pourraient être obtenus, selon l'UDC, grâce à des accords bilatéraux : « L'ouverture complète des marchés et l'échange plus intense d'informations offrirait de nouvelles possibilités. L'industrie d'exportation serait particulièrement avantagée par la suppression de formalités douanières. En outre, la lutte contre la criminalité pourrait probablement être renforcée, mais dans la mesure seulement où les pays membres de l'UE se mettent d'accord sur une procédure transfrontalière. Les abus en matière d'asile pourraient également être endigués par une meilleure collaboration entre les États européens. Parmi les autres avantages, on cite encore le droit de participation de la Suisse aux organes de l'UE ainsi que la reconnaissance européenne des diplômes suisses qui faciliterait aux Suissesses et aux Suisses la recherche d'un emploi dans un pays de l'UE. Or, pareils avantages peuvent aussi être obtenus par le biais de conventions

bilatérales. », p. 12 du programme politique de l'UDC (1999-2003). Mais aussi les inconvénients : avec une perte d'indépendance et d'originalité de la Suisse, une partie du transfert des droits populaires à Bruxelles, hausse des coûts sociaux, transports insensés de marchandises, concurrence bon marché pour les arts et métiers ainsi que l'agriculture suisses, hausse massive de la TVA (à la suite de la contribution financière de la Suisse à l'UE). C'est pourquoi : « L'UDC rejette l'adhésion à une organisation aussi bureaucratique et centralisatrice que l'UE dans sa forme actuelle. Elle voit dans la conclusion d'accords bilatéraux équilibrés une authentique alternative pour optimaliser la collaboration entre la Suisse et les autres pays européens. La Suisse doit conserver sa liberté d'action en politique intérieure comme dans ses relations extérieures [...] Aussi, l'UDC demande-t-elle l'abandon de l'objectif stratégique d'une adhésion à l'UE. », p. 13 du programme politique de l'UDC (1999-2003). La politique européenne de l'UDC se construit à la fin des années 1990, à travers la volonté de développer des relations bilatérales. Cette position « entre-deux », semble vouloir proposer une alternative à la population, qui souhaite à ce moment « plus d'Europe » ; alors que pour les partis de gouvernement, la voie bilatérale doit permettre de s'engager vers la voie de l'adhésion. Finalement, le bras de fer continue de s'exercer entre les partis de gouvernement et l'UDC seule, qui devient une puissance politique importante au début des années 2000.

Tableau 15 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 1999

Catégorisation/ indicateurs	Continuité des mesures socio- économiques proposées	Différences/ nuances avec les programmes de 1995 et 1999
<i>Discours économique « national- populiste »</i>	Défense des PME Défense des classes moyennes Défense des agriculteurs Action efficace contre l'immigration illégale	Politique rigoureuse dans le domaine de l'asile et des étrangers Lutte contre les abus liés à l'immigration (<i>surveillance plus efficace des frontières et loi sur l'asile plus rigoureuse</i>) et stabilisation de la population étrangère (<i>introduire un délai d'attente entre 5 et 7 ans pour le regroupement familial</i>)
<i>Politique sociale et de cohésion</i>	Égalité hommes-femmes Solidarité et subsidiarité comme les deux pierres angulaires de l'action sociale de l'État Lutter contre les abus de l'assurance chômage Lutter contre les abus de l'assurance sociale	Amélioration de la situation fiscale des familles. Mieux gérer les fonds AVS-AI (réforme des retraites). Réduction des coûts de l'assurance maladie.
<i>Evolution de l'économie nationale, européenne et mondiale</i>	Économie de marché sociale Maîtrise stricte du budget de l'État Flexibilité des conditions de travail Rejet de la diminution du temps de travail	Réduire les dépenses de l'État (et surtout dans quatre domaines : asile, relation avec l'étranger, bureaucratie, transports) Limiter la fiscalité envers les entreprises et empêcher que la charge fiscale pèse sur chaque citoyen Développement de l'énergie hydraulique et nucléaire. Auto-alimentation de l'agriculture suisse
<i>Mondialisation économique/ Traité internationaux</i>	Intégrer la mondialisation Préserver l'indépendance du pays	Refus de l'adhésion à l'ONU (incompatible avec le principe de neutralité) Refus de l'adhésion à l'OTAN Aide au développement soumise à des contraintes rigoureuses : pays qui refusent de reprendre leurs nationaux dont la demande d'asile a été refusée ne doivent plus recevoir d'aide
<i>Relations et gouvernance de l'UE</i>	Relations bilatérales avec l'UE Abandon de l'objectif stratégique d'une adhésion à l'UE	Reconnaissance des avantages d'une adhésion à l'UE (qui pourraient être également obtenus grâce aux accords bilatéraux)

Le programme politique de l'UDC en 1999, relève désormais des marqueurs « nationaux-populistes ». Le programme semble ainsi sur certains points rejoindre les premières initiatives populaires « national-populiste »s du parti à propos de l'immigration. L'aile souverainiste ou « national-populiste » paraît à ce moment avoir remporté la bataille des idées au sein du parti : le programme politique de 1999 marque une différence nette entre les nationaux et la population étrangère (stigmatisée en les assimilant à l'insécurité) et se positionne sur de nombreux points contre les politiques des autres partis de gouvernement¹⁵⁹. L'UDC va également plus loin dans sa vision du droit d'asile (et par extension dans une volonté de durcir les règles du regroupement familial), la population suisse se sentant de plus en plus concernée par cette question, qui touche à la fois les thèmes de la solidarité, de la cohésion sociale, de la générosité mais aussi de l'intégration et de la tolérance. L'UDC ajoute l'aspect économique à cette question, dénonçant la politique d'asile comme une des politiques les plus coûteuses dans le budget de l'État. D'un point de vue des relations internationales, l'UDC ne veut pas s'isoler mais défendre les intérêts de la Suisse en maintenant une certaine indépendance et neutralité du pays qui jusqu'à présent, a développé son économie et éloigné le spectre du chômage en cette fin des années 1990. Dans ses relations avec l'Union européenne, la voie bilatérale semble désormais se dessiner, car elle permet de trouver un certain compromis entre partenariat et indépendance.

2.4. Les élections fédérales de 2003.

Au début des années 2000, la question démographique semble toucher grandement le pays comme un peu partout en Europe. Au regard du recensement du pays en 2000, la population continue d'augmenter (+5,9 % en dix ans) mais pour 50 % grâce à un solde naturel positif et les autres 50% grâce à son solde migratoire. De plus, le solde naturel reste positif en Suisse en grande partie grâce à la fécondité (plus importante) des étrangers dans le pays. C'est pourquoi, constatant une faible fécondité des Suisses, la poursuite de la croissance démographique dans le pays devrait dépendre principalement de l'évolution des migrations et de leurs conséquences démographiques.

¹⁵⁹ Prônant notamment une plus grande rigueur budgétaire et moins d'intervention de l'État dans les politiques socio-économiques.

C'est pourquoi, les questions des politiques migratoires et d'intégration se font de plus en plus présentes : 10 % de la population parlent une langue non-nationale et les musulmans (avec les chrétiens-orthodoxes) représentent désormais 4,5 % de la population suisse, qui demeure majoritairement catholique et protestante. Cette évolution s'accompagne d'un point de vue économique, par le retour de la croissance (comme un peu partout en Europe), qui devrait permettre le retour de l'équilibre financier selon le Conseil fédéral. Pour mieux s'intégrer dans la mondialisation et pour continuer de maintenir la bonne situation économique du pays, le Conseil fédéral s'est fixé des objectifs que l'on peut classer dans le tableau 16 de la page suivante.

Tableau 16 : Objectifs du Conseil fédéral pour la législature 1999-2003

Catégorie	Objectifs fixés
<i>Amélioration des possibilités de participer aux décisions internationales</i>	« Adhésion à l'ONU », « Participation de la Suisse au processus d'intégration européenne », « Engagement en faveur d'un ordre économique mondial ouvert et durable »
<i>Sécurité</i>	« Adhésion à l'espace Schengen comme condition de la sûreté intérieure »
<i>Recherche, formation, économie et compétitivité</i>	« Renforcement de la compétitivité de l'économie suisse (révision de la LCart) et création d'emplois »
<i>Politique budgétaire et finances fédérales</i>	« Budget fédéral équilibré, quote-part fiscale modérée, politique fiscale et financière équitable et pondérée », « Mise en œuvre des lignes directrices des finances fédérales : disposition constitutionnelle limitant le déficit budgétaire et l'endettement (frein à l'endettement) »
<i>Environnement et infrastructure</i>	« Politique de l'environnement, des transports et de l'énergie fondée sur la stratégie Développement durable en Suisse »
<i>Sécurité sociale et santé publique</i>	« Optimisation du système des assurances sociales ; financement de l'AVS/AI, révision de l'assurance chômage », « Politique nationale de la santé », « Nouvelle péréquation financière entre cantons et Confédération »
<i>Politique migratoire</i>	« Révision totale de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers », « Naturalisation facilitée des jeunes étrangers », « Correction des facteurs d'attrait de la politique d'asile »

Source : (Regazzoni, 2004, pp. 22-23)

Ces objectifs forment les grandes lignes des politiques publiques voulues par le Conseil fédéral suisse, qui devaient être validées par certaines lois et votations durant la période de la législature 1999-2003, qui précède notre élection fédérale. C'est pourquoi, les réalisations qui suivent permettent de mieux cerner les priorités qui ont été décidées par les dirigeants suisses durant la période étudiée. On peut classer ces avancées dans trois catégories à savoir : les accords internationaux, la politique socio-économique et

l'ouverture vers l'Union européenne. Force est de constater qu'aucune mesure phare n'a été prise quant aux questions migratoires, qui étaient le principal enjeu aux dernières élections de 1999 et qui semblent encore être un sujet central (on peut d'ailleurs faire la même remarque sur les politiques liées à la sécurité sociale).

Tableau 17 : Politiques publiques mises en œuvre en Suisse depuis 1999

Accords internationaux	Politique socio-économique	Ouverture vers l'UE
10 septembre 2002, la Suisse entre à l'ONU	La révision de l'assurance chômage est entrée en vigueur. Elle prévoyait notamment une réduction du nombre de jours d'indemnisation, et mettait davantage l'accent sur les efforts dans la recherche d'un emploi	Les accords sectoriels avec l'UE (Bilatérales I) ont été acceptés en votation populaire le 21 mai 2000 En juin 2002, de nouvelles négociations ont été entamées (Bilatérales II)
	La révision de la LCart en juin 2003 dont la principale modification a été l'introduction de sanctions directes (jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires réalisé en Suisse pendant trois ans) contre les cartels rigides illicites ainsi qu'en cas d'abus de position dominante	1 ^{er} juin 2002, entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation de personnes

Source : (Regazzoni, 2004, p. 23)

Étant un des pays les plus compétitifs au monde, la Suisse s'ouvre au début des années 2000 au marché européen, qui est déjà un partenaire privilégié en termes d'échanges commerciaux. L'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes via l'espace Schengen va dans ce sens. De plus, elle libéralise encore plus son marché du travail pour inciter le peu de chômeurs à retrouver rapidement du travail et rester compétitive en termes de concurrence internationale. Un rapport de l'OCDE réalisé en 2002 sur la Suisse, précise la situation du pays au début des années 2000.

Rapport de l'OCDE sur l'économie suisse, 2002 :

« Après une année 2000 très favorable, l'économie suisse n'a pas échappé au ralentissement conjoncturel international l'an passé. La progression du PIB d'environ 1^{1/4} pour cent en 2001 a toutefois été similaire à celle de la zone OCDE, après une décennie de performance décevante [...] Inférieur à 2 pour cent en moyenne en 2001, le taux de chômage a atteint son niveau le plus bas depuis 10 ans et l'inflation, qui était limitée à 0.5 pour cent seulement en mars dernier, restait l'une des plus faibles de l'OCDE. Suite à l'attentat terroriste du 11 septembre, l'affaiblissement de la croissance s'est accentué. L'effet négatif sur la confiance du déclenchement de cette crise internationale a été renforcé par la faillite de la compagnie aérienne nationale Swissair, alors que le franc suisse, qui a retrouvé son rôle de valeur refuge, s'est apprécié depuis l'été dernier. La récente dégradation du marché du travail, qui devrait se poursuivre au cours des prochains mois, devrait freiner le dynamisme des dépenses des ménages tandis que les entreprises conserveront sans doute un comportement d'investissement prudent ».

Source : (Organisation for Economic Co-operation and Development, 2002, p. 9)

Le rapport précise que malgré la richesse et le niveau de développement du pays, la Suisse a perdu une partie de son avance face aux autres pays de l'OCDE depuis 20 ans, in (*Organisation for Economic Co-operation and Development, 2002, p. 19*).

Intéressons-nous à présent aux Suisses et à leurs préoccupations dans le contexte des élections fédérales de 2003. L'Enquête auprès des électrices et électeurs après les élections de 2003 supervisée par les enquêtes Fors-De Visu¹⁶⁰ nous informe sur l'importance de la question migratoire dans le pays. Ainsi, la catégorie « immigration et intégration » est la première catégorie citée par 18,7 % des personnes interrogées, la plaçant comme le premier « problème le plus important en ce moment dans le pays ». Dans le tableau 18 de la page suivante, on retrouve les 10 principaux problèmes aux yeux des Suisses en 2003 ; on constate que le trio de tête a changé, se focalisant sur les

¹⁶⁰ Source : enquête Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/63>

questions migratoires (qui restent la première des préoccupations), de santé/ sécurité sociale et le marché du travail.

Tableau 18 : Problèmes jugés comme étant les plus importants par les Suisses en 2003

Catégories (problèmes non-résolus classés du plus important au moins important)	Problème jugé le plus important par les Suisses (résultats en % des personnes interrogées)
1. Immigration et intégration	18,7 %
2. Sécurité sociale	16,9 %
3. Santé publique	13,7 %
4. Marché du travail	13,6 %
5. Finances et impôts	6,3 %
6. Intégration européenne	3,4 %
7. Système politique, partis et politiciens	3,2 %
8. Environnement	2,1 %
9. Éducation, recherche, développement, culture	1,2 %
10. Économie	1 %

Source : enquête Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/63/variable-groups/VG10>

En 2003, 49,7 % du panel électoral se prononce en faveur de « l'égalité des chances entre Suisses et étrangers », 32,6 % pour « de meilleures chances pour les Suisses » et 11,9 % « ni l'un, ni l'autre ». À cette question, les Suisses semblent vouloir plus d'égalité avec les étrangers qu'en 1999. On observe également ici un bon en avant de l'intérêt des Suisses envers la santé publique et le système de sécurité sociale. En revanche, l'intérêt envers les questions liées à l'Europe a fortement reculé en 2003. Ainsi, un peu plus de 40 % des Suisses disent ne pas s'intéresser à la politique au niveau européen en 2003 (et 54 % n'ont même aucune confiance dans l'UE). De plus, la question à propos d'une potentielle adhésion à l'UE est tombée à 40,8 % d'opinions favorables, les autres

possibilités étant la « voie solitaire » (45 %) ou « ni l'un, ni l'autre » (9 %). Ces sondages ne présagent rien de bon, l'année où l'accord sur la libre circulation des personnes entre en vigueur. Les Suisses sont également mitigés quant à l'adhésion à l'ONU du 10 septembre 2002 : 37,5 % ne font « aucune confiance » à cette organisation internationale, 31,8 % ont une « pleine confiance » et 25,6 % ne « savent pas ». De plus, les fragilités de l'économie apparaissent dans la population, dont la confiance dans l'économie est fortement érodée : 16,6 % considèrent que la situation économique du pays est « bonne », 44 % qu'elle n'est « ni bonne, ni mauvaise » et 32,9 % qu'elle est « mauvaise ».

Les élections fédérales suisses se tiennent le 19 octobre 2003. Ces élections ont rassemblé 45,2 % de participants (légère progression par rapport aux élections précédentes). Pour la première fois, l'UDC a proposé des candidats dans les 20 cantons suisses à scrutin proportionnel (avec un mandat brigué dans le canton de Neuchâtel, ce qui confirme l'avancée du parti dans les territoires francophones) et dans les trois cantons à scrutin majoritaire (UR, OW, AR). En termes d'alliances, le rapport sur les élections au Conseil national de 2003 précise : « La plupart des apparentements de listes internes aux partis ont été conclu par les partis gouvernementaux bourgeois (PDC : 9, PRD : 7 et UDC : 6). Le PSS et le PEV en ont conclu respectivement 3 et 1. Les apparentements entre partis permettent de distinguer deux blocs : le bloc rose-rouge-vert qui regroupe le PSS, le PES, l'AVF, le PST et Sol., et le bloc bourgeois qui comprend le PRD, le PDC, l'UDC et le PLS. En 2003 comme lors des élections précédentes, le bloc rose-rouge-vert a présenté un front plus uni que le bloc bourgeois [...] L'alliance classique bourgeoise PRD-PDC-UDC a été reconduite dans trois cantons (BL, SH, VD). Dans trois cantons (FR, BS, GE), on a vu une alliance entre le PRD et le PDC mais sans l'UDC. Et le PRD a fait alliance avec le PLS dans le canton de Neuchâtel. », in (Seitz, 2007a, p. 26). Malgré un positionnement très critiqué à propos de l'affaire Swissair (l'UDC refusait catégoriquement toute aide de l'État après la débâcle de la compagnie), l'UDC réalise un nouveau bond en avant avec ces élections en passant de 22,5 % des suffrages exprimés en 1999 à 26,7 % en 2003 : « L'UDC a ainsi renforcé sa position de premier parti gouvernemental, devançant le PSS (23,3 %) de plus de 3 points et le PRD (17,3 %) de plus de 9 points. Le PDC est toujours en recul : avec 14,4 % des voix, il occupe clairement le dernier rang des quatre partis gouvernementaux [...] Grâce aux voix gagnées par

l'UDC, les quatre partis gouvernementaux réunissaient à nouveau après les élections de 1999, pour la première fois depuis 1979, plus de 80 % des voix. Cette part commune est même passée à 81,7 % en 2003. Cette évolution s'est faite au détriment des partis d'opposition de droite et, de manière plus atténuée, des petits partis du camp rose-rouge-vert. », in (Seitz, 2007a, pp. 41-42). Au regard des résultats obtenus par l'UDC dans les cantons, on constate une conquête des sièges dans tous les cantons romands et pour la première fois dans celui de Neuchâtel. Le parti obtient toujours des résultats importants dans les cantons de Zurich et de Berne (1/3 du résultat électoral au plan national), avec les cantons d'Argovie (3^e pilier depuis 1971), de Saint-Gall et de Vaud. Mais on doit également observer le recul du réservoir du canton de Berne (15 % des voix en 2003), celles du canton de Zurich restant constantes (21,4 %). Du côté de l'implantation dans les territoires, l'UDC progresse dans l'électorat urbain qui représente en 2003, 67 % de ses électeurs. Finalement, l'UDC obtient 11 mandats de plus en 2003, ce qui la fait passer au premier rang du Conseil national avec 55 mandats (52 pour le PSS, 36 pour le PRD et 28 pour le PDC), in (Seitz, 2007a, p. 58). « Les gains de l'UDC n'ont pas été obtenus, comme en 1999, principalement au détriment des petits partis de droite qui ont conservé ensemble 3 mandats en 2003, contre 4 en 1999. La Lega a perdu un mandat, les DS ont maintenu le leur et l'UDF en a même gagné un. Lors des élections au Conseil national de 2003, l'UDC a progressé avant tout au détriment du PRD et du PDC, lesquels ont reculé de 7 mandats chacun et sont ainsi les grands perdants de ces élections. », in (Seitz, 2007a, p. 59). En 2003, le politologue spécialiste de l'UDC M. O. Mazzoleni, parle à ce moment du déclenchement d'un « processus de nationalisation du vote » UDC, même si l'enracinement sur l'ensemble du territoire national reste ouvert (l'UDC demeurant encore très présent dans les territoires alémaniques). Mais force est de constater que les cantons romands sont plus réceptifs à l'UDC en 2003 (et en 2007), car cette dernière met de côté la thématique « Europe » (chère aux francophones) dans l'agenda politique de 2003, in (Mazzoleni, 2008, p. 97). Le parti qui mise sur d'autres thèmes récurrents (comme l'immigration ou les impôts), vise à attirer un électorat plus hétérogène. Par ailleurs, O. Mazzoleni précise que de nouvelles personnalités politiques UDC comme Yvan Perrin et Oskar Freysinger, ont pu faire le lien avec la Suisse alémanique, in (Mazzoleni, 2008, p. 98). Au regard de cette situation inédite, l'UDC va accroître son influence au sein du gouvernement et entrer dans une nouvelle phase à propos de son rapport avec ce dernier et sa position anti-

establishment. En 1995 et en 1999, l'UDC n'avait qu'un siège au sein du gouvernement avec une tension permanente entre la direction du parti et son représentant au Conseil fédéral, Adolf Ogi¹⁶¹, remplacé par Samuel Schmid en 2001¹⁶². Comme on l'a déjà observé dans la partie précédente, l'UDC obtient un second siège au Conseil fédéral en 2003, prenant un siège au parti démocrate-chrétien, qui n'en aura désormais plus qu'un seul. Élu au Conseil fédéral le 10 décembre 2003, Christoph Blocher¹⁶³ fait basculer le rapport de force de la nouvelle UDC et du gouvernement fédéral (entre 2003 et 2007) dans une deuxième phase à savoir celle de la collégialité ; avec une attitude anti-establishment moins forte, in (Mazzoleni, 2008, p. 104). Nous verrons plus tard si cela se confirme avec l'étude des programmes socio-économiques de 2007.

Concernant le programme de l'UDC à la législature 2003-2007, ce dernier totalise plus de 58 pages avec les 20 thèmes suivants : « Agriculture, Arts et métiers, Tourisme, Économie, Éducation, Énergie, Famille, Finances, Impôts, Taxes et redevances, Médias, Oeuvres sociales, Politique d'asile, Politique des étrangers, Politique extérieure, Recherche et technologie, Santé publique, Sécurité, Société et État, Sport et culture, Transports. » Dans ses premières pages introductives, le président de l'UDC suisse Ueli Maurer décrit les grandes lignes du programme à savoir : une maîtrise budgétaire de l'État, moins d'impôts, plus de sécurité et la préservation de l'indépendance suisse. Mettant en avant la démocratie directe (qui doit permettre de contrer les décisions du Parlement contraires à celles de l'UDC), le programme de l'UDC critique vivement les autres partis de gouvernement qui défendent encore une certaine vision de l'État-providence et demande explicitement un deuxième siège au Conseil fédéral. Réfutant son alliance avec le bloc bourgeois, le programme national de l'UDC se positionne seul contre les autres partis gouvernementaux (PS, PRD, PDC). La première page du programme revient sur un des principaux enjeux de la Suisse au début des années 2000, à savoir la question démographique, en mettant en scène des enfants qui, dans le même temps représentent l'avenir du pays et du parti.

¹⁶¹ Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie en 1995.

¹⁶² Source : Conseil fédéral. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conseil-federal/histoire-du-conseil-federal/composition-gouvernement-depuis-1848/departementsvorsteher-liste.html>

¹⁶³ Représentant l'aile droite du parti UDC.

Plate-forme électorale 2003 à 2007



Source: SPB



Qualité
suisse 

Dans l'entrée *Discours économique de type « national-populiste »*, l'UDC veut avantager les PME et leurs chefs d'entreprises qui doivent consacrer leur énergie à leur entreprise et ne pas la gaspiller dans des procédures bureaucratiques compliquées. C'est pourquoi, l'UDC dit se battre pour un allègement des contraintes qui renchérissent le fonctionnement des entreprises des arts et métiers ainsi que du tourisme. Pour décharger les PME, l'UDC demande notamment que les entreprises employant moins de 25 personnes soient libérées de tout travail statistique ; que la limite du chiffre d'affaires pour l'exonération de la TVA soit doublée ; que toutes les réglementations excessives soient supprimées. Dans l'intérêt du tourisme suisse, l'UDC souhaite le maintien du taux de TVA spécial en faveur de l'hôtellerie. Par ailleurs, l'UDC défend des produits suisses de paysans suisses avec une mesure protectionniste en demandant que « les produits importés soient clairement déclarés et sévèrement contrôlés à la frontière », p. 11. La politique d'asile de l'UDC est en opposition totale avec les autres partis de gouvernement et leurs alliés du bloc bourgeois. Ainsi, l'UDC condamne la politique d'asile jugée laxiste du Conseil fédéral et du Conseil national, qui permet l'entrée en Suisse de « faux réfugiés » : « Le nombre de demandes d'asile ne cesse de croître et le trafic de drogues est contrôlé par les requérants d'asile et autres immigrants clandestins », p. 36. Le programme revient sur l'initiative populaire initiée par l'UDC « contre les abus dans le droit d'asile », classée par nos soins dans la catégorie « État national ». Le peuple avait rejeté cette votation de très peu le 24 novembre 2002, avec 50,1 % des voix. Avec cet exemple, on peut observer la stratégie de l'UDC qui se sert de la démocratie directe pour marquer ses idées et tenter de contrer la politique de ses opposants de la démocratie représentative. En effet, la vision « national-populiste » de l'UDC concernant les demandeurs d'asile est éloignée de celle des autres partis de gouvernement, qui bloquent les initiatives de l'UDC à travers les outils de la démocratie représentative. L'UDC, soutenue par une grande partie de la population, use de la démocratie directe pour tenter de faire passer ses idées. À ce sujet, l'UDC présente à nouveau dans son programme de 2003 les étrangers comme des criminels : « la moitié des malfaiteurs arrêtés en Suisse sont des étrangers », p. 37 du programme politique de l'UDC (2003-2007). À travers son programme, le parti demande de raccourcir la procédure de demande d'asile, pour que les personnes dont la demande a été refusée, puissent rapidement quitter le pays et que les « requérants d'asile criminels soient immédiatement expulsés, voire internés jusqu'à leur expulsion », p. 37 du programme

politique de l'UDC (2003-2007). Ces mesures doivent être complétées par « une surveillance plus efficace des frontières », « le refus de demandes d'asile déposées par des personnes arrivant de pays sûrs », « le placement des requérants d'asile dans des abris collectifs dans l'attente de la décision des autorités et de l'exécution de cette décision », p. 37. Ces mesures sont encadrées par une « demande d'abaissement des coûts de l'asile par une plus grande efficacité à tous les niveaux et par la fixation d'un standard d'assistance applicable dans toute la Suisse. », p. 37. Le volet « politique des étrangers » suit celui de la « politique d'asile ». Reprenant les mêmes arguments et dénonciations que pour le volet précédent, l'UDC indique que la Suisse a atteint sa capacité maximale pour accueillir les étrangers précisant que : « Un habitant sur cinq en Suisse est étranger », p. 40. Comme dans le programme électoral de 1999, l'UDC veut durcir la politique migratoire du pays. Le programme fait la distinction entre la main d'œuvre étrangère, nécessaire à l'économie du pays et l'immigration qu'elle rejette. C'est pourquoi, l'UDC propose « un recrutement aussi souple que possible » lorsqu'il s'agit de main-d'œuvre étrangère et « des autorisations de courte durée excluant le regroupement familial » afin de limiter la durée du travail des étrangers dans le pays¹⁶⁴ (tant que la situation économique du pays le permet). À la suite de l'application de la libre circulation dans le pays, l'UDC précise : « En outre, l'immigration doit être étroitement surveillée dans la perspective de la libre circulation des personnes conclue bilatéralement avec l'UE. L'UDC s'oppose à l'extension de ce droit aux nouveaux États membres de l'UE avant que le délai référendaire contre les accords bilatéraux ne soit échu (2009). Si on devait assister à une forte immigration, le peuple devra se prononcer une nouvelle fois sur ces accords. », p. 41. Du côté des politiques d'intégration, l'UDC rejette la naturalisation automatique en précisant de nombreuses conditions pour devenir Suisse, de même que le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers. La politique migratoire doit ainsi être maîtrisée par l'État, qui selon l'UDC doit veiller à réduire la proportion d'étrangers vivant en Suisse à l'aide de plusieurs outils comme : « ne pas accorder d'autorisations de séjour illimitées à des travailleurs provenant de pays non membres de l'UE ; prolonger le délai d'attente pour le regroupement familial ; exclure le

¹⁶⁴ L'UDC soutient un régime non bureaucratique d'autorisations de séjour de courte durée pour la main-d'œuvre étrangère dans les branches qui en ont besoin.

regroupement familial pour les travailleurs au bénéfice d'une autorisation de courte durée et pour la main-d'œuvre saisonnière ; lutter sévèrement contre les mariages fictifs; ne pas accueillir des réfugiés économiques. », p. 41. Comme le FN en France, l'UDC avance l'argument économique quant aux politiques migratoires concernant les réfugiés demandant le droit d'asile : le coût effectif de l'asile est estimé à plus de deux milliards de francs suisses et veut que « le coût de l'assurance maladie des requérants d'asile ne soit pas assumé par tous les autres assurés », p. 49.

Mais contrairement à la France, l'UDC peut se lancer dans les campagnes électorales de la démocratie directe pour tenter de durcir la politique visant le droit d'asile ainsi que la politique migratoire.

Du côté de *l'Offre politique en matière de politique sociale et de cohésion conception de l'État-providence en économie*, l'UDC continue de marquer sa volonté de déconstruire l'État-providence (et en même temps s'opposer aux autres partis de gouvernement) en s'attaquant aux œuvres sociales et à leur mauvaise gestion. Les questions liées à l'assurance sociale arrivent en 2^e position dans les problèmes des Suisses en 2003, le programme de l'UDC sur ces questions étant très fourni. Le parti constate le quasi-doublement des dépenses sociales en l'espace de dix ans. Ceci a notamment eu pour conséquence l'augmentation des cotisations aux assurances sociales, qui s'opposent à la vision des politiques publiques néolibérales du parti. L'UDC fait également référence dans son programme à l'initiative populaire qu'elle a lancé « pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (Initiative sur l'or) » et rejeté à 51,1 % par le peuple en septembre 2002. Cette initiative devait permettre à la Suisse d'utiliser l'or excédentaire de la Banque nationale pour subventionner en partie l'AVS. Au-delà de cette mesure phare, l'UDC propose que « de nouveaux modèles de prévoyance-vieillesse soient créés ; l'on cesse d'étendre les prestations sociales qui ne sont plus supportables financièrement ; l'AVS soit révisée afin d'en garantir la pérennité ; l'AI soit réformée pour mettre fin aux abus et pour en assurer le financement », p. 29. De plus, l'âge de la retraite doit être fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes, et l'UDC « s'engage à donner des conditions-cadres optimales à l'économie afin de lui permettre de créer des emplois ; c'est plus utile que d'étendre l'assurance-chômage. Le prélèvement sur les salaires pour l'assurance-chômage doit être progressivement réduit », p. 35. Cette dernière mesure illustre parfaitement la

vision socio-économique de l'UDC qui, de par sa vision de l'État libéral, vise à développer le pays en misant tout sur l'économie qui, lorsqu'elle fonctionne parfaitement, produit de la richesse et permet à l'État de se retirer notamment dans les politiques de redistribution et de solidarité¹⁶⁵. Dans la même lignée, l'UDC ne veut pas que l'assurance-invalidité devienne une institution d'aide sociale. Par ailleurs, la vision de la famille traditionnelle demeure dans le programme du parti :

« La famille doit être soutenue par des conditions cadres favorables et bénéficier, notamment, de privilèges juridiques et fiscaux ; les familles ne doivent pas être soutenues par des allocations familiales selon le principe de l'arrosoir, mais par des allègements fiscaux ciblés en fonction du nombre d'enfants. », p.25. Mais par la même occasion, le parti marque sa volonté de retrait de l'État fédéral dans la politique familiale : « L'UDC estime que les crèches pour enfants ne sont pas l'affaire de la Confédération ; l'UDC veut que chaque famille puisse régler de sa propre responsabilité la répartition des tâches en son sein. Elle demande donc la suppression du bureau de l'égalité et d'autres offices qui encouragent une réglementation étatique de la vie familiale. », p. 25.

Le programme de 2003 marque une volonté encore plus affirmée et plus précise de l'UDC, de réduire le train de dépense de l'État dans les politiques sociales et de cohésion, l'initiative populaire de 2002 visant à peut-être « lisser » cette position tranchée.

Dans la partie *Évolution de l'économie aux échelles nationales, européennes et mondiales*, l'UDC se positionne comme le seul parti voulant défendre la politique financière, industrielle et celle de l'emploi. Pour ce faire l'UDC vise les mesures suivantes : « L'UDC mise sur la liberté d'entreprise et sur la responsabilité sociale pour assurer les emplois. L'UDC se bat pour un climat fiscal plus favorable aux entreprises et demande les mesures suivantes : réduire de manière générale l'imposition des entreprises ; supprimer la double imposition (en tant que bénéfice dans l'entreprise, en tant que dividende chez l'actionnaire) ; réduire encore les droits d'émission. L'UDC demande que les bénéfices réinvestis dans l'entreprise soient soumis à un tarif fiscal réduit. Il faut

¹⁶⁵ Mais on observe qu'en temps de crise (qu'elle soit financière, économique ou sanitaire), l'État doit intervenir ou alors, faire face à une dégradation massive de la santé et de l'emploi dans le pays ; la situation catastrophique des États-Unis sur ces deux questions au printemps 2020 en pleine crise sanitaire liée au COVID19 est un exemple criant.

renoncer à des prélèvements supplémentaires sur les salaires en faveur des assurances sociales. Le travail au noir doit être combattu avant tout par un faible niveau des impôts et taxes ainsi que par la simplification des procédures administratives. », p. 17. La politique économique néolibérale de l'UDC est constante et semblerait être, la seule défendue par un parti de gouvernement de la Suisse. En effet depuis plusieurs années, l'UDC défend la rigueur budgétaire voulant réduire la quote-part de l'État à 10 % (vers le niveau de 1990) et par conséquent la quote-part fiscale, pour développer l'économie de marché sociale.

Dans le volet *Mondialisation économique et traités internationaux*, l'UDC se présente comme le dernier rempart pour préserver une Suisse neutre et indépendante (le refus d'adhérer à l'OTAN est un exemple probant). De plus, le parti veut user de la démocratie directe dans sa vision des relations internationales. Elle demande que les citoyennes et citoyens puissent participer davantage à la conclusion d'accords internationaux et exige donc « l'extension de référendum en matière de traités internationaux »¹⁶⁶, p. 43. De plus, L'UDC a en outre demandé au Parlement fédéral que les dispositions de droit international public ne soient pas directement appliquées, mais traduites dans le droit suisse ; que le peuple ait le dernier mot concernant les traités d'États ; que les accords et traités internationaux cessent de restreindre les droits du peuple suisse. L'UDC s'engage en faveur de la place financière suisse et demande l'inscription du secret protégeant les clients des banques dans la Constitution fédérale.

La dernière entrée *Relations et gouvernance avec l'UE*, semble s'être durcie en 2003. Désormais en plus de rejeter l'adhésion à l'UE, l'UDC veut faire une pause dans les relations bilatérales. Mais sa relation avec l'UE n'est pas présente dans le programme sous la forme d'une partie mais d'une sous-partie intitulée « Cela fait longtemps que la Suisse brade sa liberté et son indépendance ». Il est utile de rappeler que nous avons observé précédemment que l'UDC changeait de stratégie en minimisant son programme d'attaque à l'intégration européenne pour tenter de convaincre les électeurs

¹⁶⁶ Cette mesure sera reprise plus tard par l'initiative populaire du 11.08.2009 : « Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple !) », rejetée par la votation en juin 2012 avec 75,3 % de « Non », voir Annexe 4).

francophones, plus attachés au développement des relations avec l'UE. C'est pourquoi, l'intégration européenne est englobée dans le programme de 2003 dans une sous-partie, qui vante l'engagement de l'UDC à défendre les intérêts de la Suisse sur la scène internationale. L'UDC qui reste constante depuis 1992, quant au rejet de l'adhésion à l'UE, remet en avant les outils de la démocratie directe et le refus avec le non massif du 4 mars 2001 à l'initiative populaire « Oui à l'Europe », p.18. C'est l'ouverture programmée de l'UE aux pays de l'ancien bloc de l'Est (adhésion de 10 nouveaux pays qui se fera en 2004), qui marque un frein dans la volonté de l'UDC de poursuivre les relations bilatérales, pour même revenir en arrière : « Ce développement devrait inciter la Suisse à la prudence. Il faut en tout cas renoncer à ouvrir des nouvelles négociations bilatérales. Le retrait de la demande d'admission déposée à Bruxelles devient de plus en plus urgent. Grâce à l'UDC, le peuple suisse peut au moins revenir éventuellement sur sa décision sept ans après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux I. Nous avons besoin de ce temps pour vérifier l'utilité réelle de ces accords. Le Conseil fédéral tente actuellement de faire entrer la Suisse dans le système de Schengen. Il accepte donc sciemment que notre pays renonce à la protection indépendante de ses frontières et même que la Suisse abandonne dans les faits son droit pénal pour se livrer pieds et poings liés à l'UE. Chaque année, le Corps suisse des garde-frontières réussit à empêcher quelques dizaines de milliers de personnes à entrer clandestinement en Suisse pour y commettre des délits. Abandonner à la légère une protection frontalière alors que la criminalité internationale progresse, c'est trahir le devoir de protéger son propre peuple ! », p. 18. Associant l'immigration issue de l'espace Schengen à une hausse de la criminalité dans le pays, l'UDC poursuit sa politique « national-populiste » de stigmatisation des étrangers et de fermeture du pays quant aux flux migratoires. Par conséquent, l'UDC annonce sa position contre les Bilatérales II (Schengen-Dublin) qui seront finalement acceptées lors de la votation du 5 juin 2005 (voir *Annexe 4*). Même si le programme de 2003 ne fait que peu allusion à la relation Suisse-UE, on observe un changement de paradigme de l'UDC qui désormais, semble vouloir s'éloigner encore plus de l'intégration européenne. Malgré tout, le programme du parti peut être considéré comme « plus léger » quant à son volet « Union européenne », alors que ses positions sur ce sujet se radicalisaient.

Tableau 19 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 2003

Catégorisation/ indicateurs	Continuité des mesures socio- économiques proposées	Différences/ nuances avec les programmes de 1999 et 2003
<i>Discours économique « national- populiste »</i>	Défense des PME Défense des classes moyennes Défense des agriculteurs : autosuffisance agricole Action efficace contre l'immigration illégale Politique rigoureuse dans le domaine de l'asile et des étrangers Lutte contre les abus liés à l'immigration <i>(surveillance plus efficace des frontières et loi sur l'asile plus rigoureuse)</i>	Privilégier les produits agricoles suisses de paysans suisses Raccourcir la procédure de demande d'asile Les requérants d'asile criminels doivent être immédiatement expulsés Abaissement des coûts de l'asile (estimés à 2 milliards de francs) Coût de l'assurance maladie des requérants d'asile ne soit pas assumé par tous les autres assurés Réduction de la population étrangère (et non plus stabilisation)
<i>Politique sociale et de cohésion</i>	Égalité hommes-femmes Solidarité et subsidiarité comme les deux pierres angulaires de l'action sociale de l'État Lutter contre les abus de l'assurance chômage Lutter contre les abus de l'assurance sociale Amélioration de la situation fiscale des familles Mieux gérer les fonds AVS-AI (réforme des retraites) Réduction des coûts de l'assurance maladie	Réserves monétaires excédentaires de la BNS reviennent à l'AVS. Retraite doit être fixée à 65 ans
<i>Evolution de l'économie nationale, européenne et mondiale</i>	Économie de marché sociale Maîtrise stricte du budget de l'État Limiter la fiscalité envers les entreprises et empêcher que la charge fiscale pèse sur chaque citoyen Développement de l'énergie hydraulique et nucléaire Auto approvisionnement de l'agriculture suisse	Réduire l'imposition des entreprises
<i>Mondialisation économique/ Traités internationaux</i>	Intégrer la mondialisation Préserver l'indépendance du pays Refus de l'adhésion à l'OTAN	L'UDC demande que les citoyennes et citoyens puissent participer davantage à la conclusion d'accords internationaux et exige donc l'extension de référendum en matière de traités internationaux
<i>Relations et gouvernance de l'UE</i>	Abandon de l'objectif stratégique d'une adhésion à l'UE	Pause dans les négociations bilatérales avec l'UE (au moins jusqu'en 2009) L'UDC rejette l'adhésion aux conventions de Schengen et Dublin

Dans son programme de 2003, l'UDC met en avant les intérêts des Suisses qui ne seraient pas défendus par les objectifs de politique extérieure du Conseil fédéral qu'il cite : « la sauvegarde et la promotion de la sécurité et de la paix ; la promotion des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit ; la promotion de la sécurité sociale ; la suppression des clivages sociaux ; la protection des bases naturelles de la vie », Objectifs du Conseil fédéral pour la législature 1999 – 2003, cités dans le programme politique de l'UDC de 2003, p. 19. Il semblerait que, pour la première fois, l'UDC distingue clairement dans son programme les intérêts des Suisses de la « promotion des droits de l'Homme » : ceci semblerait confirmer notre hypothèse de départ qui rappelons-le, vise à démontrer que les partis « nationaux-populistes » en France et en Suisse se construisent en partie, sur la dénonciation des États des droits de l'Homme (qui soit, ne parviennent pas à appliquer les standards socio-économiques énoncés ou soit, ne correspondent pas à la vision nationale de nos partis).

2.5. Les élections fédérales de 2007.

L'UDC avait obtenu depuis fin 2003 un deuxième siège au Conseil fédéral, réclamé depuis sa popularité croissante aux élections, modifiant ainsi la « formule magique ». C'est pourquoi, cette analyse des élections fédérales de 2007 tentera entre autres de vérifier si le programme du parti réduit sa courbure « anti-establishment », depuis que Christoph Blocher participe à la politique gouvernementale. De plus, cette nouvelle posture contribue-t-elle à augmenter l'influence de l'UDC dans la fabrique des droits économiques et sociaux, étant le parti le mieux représenté au Conseil national ; défendant ses idées lors des votations et ayant le même degré de responsabilité au gouvernement que les autres partis de l'establishment.

Le rapport de l'OCDE de novembre 2007 sur la Suisse précise la situation économique du pays en cette année d'élection. La Suisse compte à ce moment 1 094 000 travailleurs étrangers pour une population totale de 7 509 000 (au 31/12/06). Le pays demeure parmi les pays les plus riches du monde avec un PIB/tête de 51 687 \$ pour 2006, in (OCDE, 2007, p. 7). Le rapport précise : « La forte immigration récente est à même de contribuer plus durablement à l'offre globale. Malgré tout, handicapé par une faible concurrence dans les secteurs qui ne sont pas exposés aux échanges internationaux, le

niveau de productivité reste très moyen et les prix sont élevés par rapport aux autres pays à haut revenu, au détriment du niveau de vie. Le gouvernement a pris un ensemble de mesures pour éliminer les obstacles à la concurrence sur les marchés de produits. Certaines viennent d'entrer en vigueur ou doivent être encore adoptées par le Parlement. Quoi qu'il en soit, le rythme des réformes demeure plus lent que dans d'autres pays de l'OCDE, ce qui fait courir le risque d'une dégradation continue à moyen terme du niveau de vie relatif. L'action a été renforcée dans le domaine de la maîtrise des dépenses totales, mais la hausse tendancielle des dépenses sociales obligatoires se poursuit, ce qui limite le degré auquel les finances publiques pourraient être utilisées pour accélérer la croissance potentielle. Le marché du travail est aujourd'hui totalement ouvert aux résidents de la plupart des pays de l'UE et il restera attrayant pour les autres migrants ; c'est pourquoi il faudra continuer d'essayer de tirer le meilleur parti de la contribution potentielle des immigrants à la prospérité nationale. », in (OCDE, 2007, p. 8). Ainsi, la politique budgétaire semble suivre les recommandations des programmes politiques de l'UDC mais avec un rythme lent. De plus, la question migratoire semble centrale quant aux possibles développements de l'économie en Suisse, les migrants arrivant essentiellement de l'espace Schengen, depuis l'ouverture des frontières et la mise en place de la libre circulation (Accords bilatéraux I). La Suisse est désormais en 2007 un des pays de l'OCDE avec un taux d'immigration parmi les plus élevés (la proportion des travailleurs qualifiés parmi les migrants se renforçant, suivant la politique en vigueur pour les ressortissants hors UE, axée sur l'admission des travailleurs qualifiés). Mais le rapport de l'OCDE juge également l'intégration des étrangers en Suisse délicate (inégalités des chances à l'école, recours plus efficaces des étrangers victimes de discriminations, naturalisations difficiles).

Ces politiques entrent dans un contexte de reprise économique vigoureuse dans le pays depuis 2004 (croissance supérieure à celle de la zone euro) : le PIB réel a connu en 2006 une croissance de 3,2 % et le taux de chômage a reculé pour passer à 2,6%. En effet, « En 2004, le gouvernement a lancé un train de mesures en faveur de la croissance, qui comporte toute une série de mesures visant à améliorer la productivité. Mais un grand nombre de ces mesures soit n'ont pas encore été adoptées, soit viennent d'entrer en vigueur. Le gouvernement a l'intention de proposer au Parlement un nouvel ensemble de mesures pour renforcer la croissance potentielle ces quatre prochaines années. Le solde budgétaire des administrations publiques est maintenant excédentaire, mais les

dépenses pour les prestations sociales progressent encore rapidement. Dès lors, la politique budgétaire pourrait rencontrer des difficultés pour appuyer la transformation d'une nette expansion conjoncturelle en une accélération durable de la production potentielle », in (OCDE, 2007, p. 11). La qualité du système de santé suisse est par ailleurs jugée excellente par l'OCDE, qui émet tout de même un bémol ; des dépenses de santé trop importantes et un ratio coûts-bénéfices pas très performant en Suisse. Du côté des régimes de retraite, la situation démographique qui se dégrade combinée à l'allongement de l'espérance de vie, entraîne une fragilisation du système de retraite par répartition. Au regard de ses échanges et de son commerce extérieur : « Les entraves techniques aux échanges contribuent encore au niveau élevé des prix. Les produits commercialisés dans l'UE devraient pouvoir entrer en Suisse sans avoir à satisfaire à des prescriptions suisses supplémentaires », in (OCDE, 2007, p. 16). La politique stratégique d'éloignement de l'UE maintenue par l'UDC depuis les dernières élections de 2003, semble ainsi nuire économiquement au pays, même si les Suisses ont accepté les accords Schengen-Dublin lors de la votation en juin 2005. Par ailleurs, dans le cadre de l'agriculture suisse subventionnée, « [...] la protection douanière contribue toujours au niveau élevé de l'ensemble des prix en Suisse. Les perspectives de moindre protection tarifaire à l'avenir – par exemple dans le cadre d'un accord de libre-échange avec l'UE, recherché par le gouvernement – renforcent la nécessité d'éliminer les obstacles réglementaires à l'ajustement structurel [...] », in (OCDE, 2007, p. 18).

Voyons voir à présent les préoccupations des Suisses dans le contexte des élections fédérales de 2007. L'Enquête auprès des électrices et électeurs après les élections – 2007 supervisées par les enquêtes Fors-De Visu¹⁶⁷, nous informe que pour la troisième élection consécutive, c'est la question migratoire qui est la plus sollicitée. Ainsi, la catégorie « immigration et droit d'asile » est la première catégorie citée par 24,2% des personnes interrogées, la plaçant comme 1^{er} « problème le plus important en ce moment dans le pays ». Ainsi, la politique migratoire questionne en 2007 environ un Suisse sur quatre. Les questions transversales liées aux autres cultures (et notamment musulmanes) et à l'intégration des étrangers dans le pays, sont criantes. Dans le tableau

¹⁶⁷ Source : enquête Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/65/data-dictionary>

20, on retrouve les 10 principaux problèmes aux yeux des Suisses en 2007 ; on constate qu'un seul des trois thèmes du trio de tête a changé : se focalisant sur les questions migratoires (qui restent la première des préoccupations), de sécurité sociale et désormais d'environnement (passant de 2,1 % des préoccupations en 2003 à 12 % en 2007 mais étant associé à l'énergie et ainsi aux questions d'énergies nucléaires).

Tableau 20 : Problèmes jugés comme étant les plus importants en Suisse en 2007

Catégories (problèmes non-résolus classés du plus important au moins important)	Problème jugé le plus important par les Suisses (résultats en % des personnes interrogées)
1. Immigration et droit d'asile	24,2 %
2. Sécurité sociale	15,3 %
3. Environnement et énergie	12 %
4. Loi et ordre	7,8 %
5. Marché du travail	6,9 %
6. Système politique, partis et politiciens	5,3 %
7. Intégration européenne	4,2 %
8. Santé publique	3,6 %
9. Finances et taxes	2,2 %
10. Éducation et culture	2 %

Source : enquête Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/65/variable-groups/VG6>

Pour faire suite à ce classement et pour répondre à la question : « Quel parti politique est le plus qualifié pour répondre à ce problème ? », (en faisant allusion au principal problème cité ci-dessus), 23,3 % des Suisses du sondage donnent leur confiance à l'UDC. Concernant la question de l'immigration et du droit d'asile, les Suisses semblent de plus en plus sensibles à la nécessité pour les migrants de s'intégrer voire de s'assimiler à la culture suisse. Ainsi en réponse à la problématique « Les immigrés devraient être obligés de s'adapter à la culture suisse », 85,2 % des personnes interrogées sont d'accord avec cette affirmation. De plus, seule une très courte majorité (50,7 % des

Suisses) estime que « Les immigrés sont bons pour l'économie suisse ». C'est pourquoi, au regard de ces quelques indicateurs sur l'immigration et les étrangers, on peut observer une dégradation de l'image des étrangers en Suisse depuis les années 1990 et le début des années 2000 ; image dégradée qui concorde avec l'augmentation de la part des étrangers dans le pays et le développement des diverses campagnes UDC qui visent les immigrés et les requérants au droit d'asile. Du côté de l'intervention de l'État et des politiques dans l'économie, le panel est cette fois-ci plus partagé. À l'affirmation : « La politique ne devrait pas intervenir dans l'économie » : 29,6 % pensent que « oui », 19,5 % « ni l'un, ni l'autre » et 42,1 % pensent que « non ». Nous pouvons associer cette attitude à la question à propos de la sécurité sociale, où 70,6 % des personnes interrogées considèrent que « La sécurité sociale devrait être l'objectif principal de la politique gouvernementale ». Le troisième problème de la campagne concernant l'environnement est fortement intégré dans l'esprit des Suisses, dont 75,8 %, souhaitent que « Des mesures plus sévères devraient être prises pour protéger l'environnement ». Il est important de noter la confiance retrouvée des Suisses dans leur économie. En 2007, à la question « Que pensez-vous de la situation économique actuelle en Suisse ? », 75,5 % des Suisses considèrent qu'elle est bonne voire très bonne (21,8% sont mitigés et seulement 4,4% la considèrent comme mauvaise et très mauvaise). Aux questions relatant de politique internationale comme : « La poursuite de l'ouverture des marchés mondiaux servira l'intérêt de tous ? », les réponses sont très mitigées. Par contre, la volonté de ne pas rejoindre l'UE se confirme par rapport à la chute déjà observée en 2003 et s'écroule même au regard de ces résultats : « La Suisse devrait engager des négociations quant à son adhésion à l'Union européenne au cours des 5 prochaines années » : 30,5 % sont d'accord avec cette proposition contre une majorité de 52,1 % en désaccord avec ceci.

A propos des problématiques essentielles du pays, on observe que les thématiques développées par l'UDC, à travers l'étude de ses programmes, semblent très liées aux préoccupations des citoyens suisses. Nous avons suggéré que l'UDC semblerait être le parti qui dirige le pays et influence grandement les politiques publiques. Mais comment le parti fait-il pour maintenir sa stature de parti d'opposition dans ces conditions ? Quelles sont les conséquences sur les élections au Conseil national de 2007 ?

Les élections au Conseil national se tiennent le 21 octobre 2007 avec une participation de 48,3 %, en hausse par rapport aux dernières élections. L'UDC est de nouveau la

grande gagnante des élections ; elle a encore progressé de 2,2 points par rapport aux élections de 2003 (avec une part des suffrages qui se monte en 2007 à 28,9 % soit 62 sièges) ; le rapport des élections du Conseil national de 2007 précise : « Aucun parti n'avait atteint une part aussi élevée depuis l'introduction des élections à la proportionnelle en 1919. Ce parti est presque aussi fort que le PRD et le PDC réunis. Le parti arrivant en deuxième position, le PSS, accuse un retard de 9,4 points sur l'UDC, qui devance le PRD de 13,1 points et le PDC de 14,4 points. Les verts sont les deuxièmes grands vainqueurs de ces élections¹⁶⁸ [...] », in (Seitz, 2007b, p. 21). L'UDC est largement en tête au moment des élections, notamment grâce à une installation sur l'ensemble du territoire. En analysant le vote UDC dans les cantons, on constate que : « Les plus fortes hausses ont été enregistrées dans les cantons de Saint-Gall (+38,5 points), de Soleure (+27,1), de Lucerne (+25,3), de Neuchâtel (+23,2) ainsi que dans les petits cantons à scrutin proportionnel de Schwytz (+35,8 points) et de Zoug (+29,1) [...] L'UDC zurichoise arrive maintenant en première position [...] : en 2007, un suffrage UDC sur cinq était issu du canton de Zurich, un sur six du canton de Berne. La section argovienne se maintient à la 3^e place, et la section vaudoise à la 5^e place. Les sections saint-galloise et lucernoise, fondées récemment, occupent en 2007 respectivement le 4^e rang et le 6^e rang. La forte avancée de l'UDC fait qu'aujourd'hui, ce parti est le plus puissant dans treize cantons à scrutin proportionnel : Zurich, Berne, Schwytz, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie, Vaud et Genève (...) », in (Seitz, 2007b, pp. 23–24). Les nouvelles sections cantonales plus récemment installées sur les territoires, ont été performantes au regard des résultats. L'UDC est désormais plus que jamais, la principale force politique du bloc bourgeois et du pays. Ainsi, le rapport de force entre les deux blocs droite et gauche (bourgeois et rose-vert) est stable depuis les années 1990, mais c'est à l'intérieur du bloc bourgeois et avec les autres partis de droite que les changements ont eu lieu : « De 1991 à 2007, on assiste à la montée de l'UDC, parti dont la force est passée de 11,9 % (1991) à 28,9 % (2007). Cette hausse ne peut s'expliquer que par les pertes subies par plusieurs autres partis : le PRD, le PDC et le PLS (ensemble -9,9 points) ainsi que les trois petits partis de droite DS, PSL et Lega (ensemble -8,6 points; avec UDF : -8,3 points). », in (Seitz, 2007b, p. 25). Qui plus

¹⁶⁸ La question environnementale étant très présente lors de ces élections.

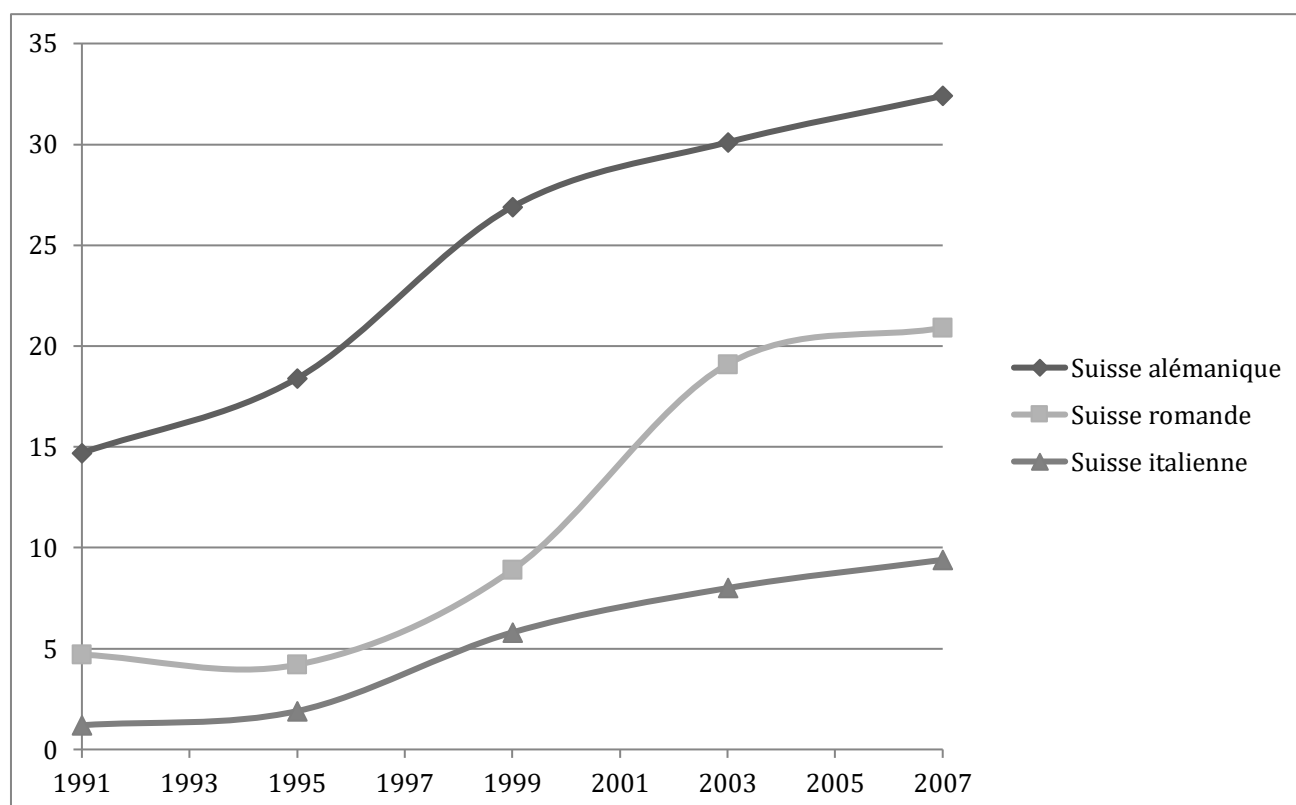
est, on observe une progression de l'UDC dans toutes les régions linguistiques, comme on peut le constater dans le tableau 21 et le graphique 8.

Tableau 21 : Résultats de l'UDC aux élections du Conseil national par région linguistique (1991-2007)

	1991	1995	1999	2003	2007
Suisse alémanique	14,7 %	18,4 %	26,9 %	30,1 %	32,4 %
Suisse romande	4,7 %	4,2 %	8,9 %	19,1 %	20,9 %
Suisse italienne	1,2 %	1,9 %	5,8 %	8 %	9,4 %

Source : (Seitz, 2007b, p. 28)

Graphique 8 : Progression de l'UDC (en % des voix aux élections du Conseil national)



Source : (Seitz, 2007b, p. 28)

En Suisse alémanique, l'UDC a commencé à progresser dès 1991. Puis entre 1991 et 2007, l'UDC a fait un bond en avant de +17,7 points, passant de 14,7 % à 32,4 % et devenant ainsi nettement, le parti le plus important sur ce territoire. En Suisse romande, grâce notamment au développement des sections cantonales et de stratégies particulières, l'UDC a progressé à partir de la fin des années 1990. En 1995, ce parti n'atteignait encore que 4,2 %, contre 20,9 % douze ans plus tard en Suisse francophone. Cette hausse de 16,7 points est presque aussi importante que celle observée en Suisse alémanique. En Suisse italophone, où la Lega joue un rôle particulier et concurrence le volet « national-populiste », l'UDC progresse malgré tout pour atteindre 9,4 % en 2007.

En octobre 2007, C. Blocher et Samuel Schmid siègent encore tous les deux comme représentants de l'UDC au Conseil fédéral, avant les élections de décembre 2007.

Du côté de la présidence de l'UDC, U. Maurer gère encore les élections de 2007 avant de démissionner juste après, pour laisser la place à Toni Brunner (qui prendra sa succession en mars 2008). Au-delà de cette vision nationale ou fédérale, il est utile de préciser que les sections cantonales restent très autonomes, car comme le rappelle O. Mazzoleni : « Même pour les consultations populaires fédérales, ils émettent des consignes de vote qui parfois ne s'accordent pas [...] Jusqu'en 2007, les structures décentralisées du parti ont garanti des arrangements internes entre les deux ailes. », in (Mazzoleni, 2008, p. 109). Ainsi, l'aile pragmatique et de culture gouvernementale issue du parti agrarien, devenue minoritaire, n'a pas disparu même si elle n'a plus réellement d'influence dans la stratégie nationale du parti, in (Mazzoleni, 2008, p. 110). Cette aile est encore présente dans les cantons de Berne et de Grison, le canton de Berne étant encore un important réservoir de voix lors des élections. De plus, même si certaines tensions sont apparues entre C. Blocher et S. Schmied entre 2003 et 2007, les relations entre les deux Conseillers fédéraux de l'UDC restent cordiales. O. Mazzoleni précise : « En même temps, l'absence de réelles ruptures, de scissions en particulier, pendant les années 1990 et 2000, témoigne de l'instauration d'une certaine division du travail entre une aile gouvernementale et une aile oppositionnelle. », in (Mazzoleni, 2008, p. 111). Le tournant politique va s'exercer en décembre 2007 après la non-réélection de C. Blocher battu par Eveline Widmer-Schlumpf, candidate UDC non officielle. Après ces élections, le groupe parlementaire UDC et la direction nationale ne reconnaîtront pas leurs propres élus (Mme Schlumpf et M. Schmid).

Le programme de l'UDC aux élections du Conseil national de 2007, continue de mettre en avant un programme de gouvernement mixé avec des éléments contestataires que l'on a classifié dans le volet « national-populiste ». Rassemblant 84 pages, le programme « Ma Maison-notre Suisse » reprend les principaux thèmes du parti qui ont fait ses succès électoraux. Après les présentations des grandes lignes du programme par le président de l'UDC suisse, les objectifs fixés sont au nombre de 21 : « La Suisse, un cas particulier : L'indépendance est une chance » ; « Citoyens et État : Autodétermination démocratique et non toute-puissance de l'État » ; « Politique extérieure : Ouverture au monde, fermeté et défense des intérêts du pays » ; « Impôts et redevances : Plus pour les citoyens, moins pour l'État » ; « Entreprises, arts et métiers: L'omniprésence des bureaucrates » ; « Finances : La légende des économies forcées » ; « Sécurité : Lutte contre la criminalité » ; « Défense nationale : Une armée de milice adaptée à la menace » ; « Politique d'asile : Des succès grâce à une action rigoureuse » ; « Politique des étrangers : Freiner l'immigration » ; « Le paysan est un chef d'entreprise » ; « Formation : » Exiger des performances et les soutenir ; « AVS, AI, AC : Pour des assurances sociales sûres » ; « Santé : Notre système de santé publique est malade » ; « Transports : Résoudre les problèmes au lieu de les reporter » ; « Énergie : Pour un approvisionnement énergétique sûr et avantageux » ; « Médias : Diversité et non pensée unique » ; « Culture : La culture est l'affaire de la culture » ; « Sport : Le sport stimule le corps et l'esprit » ; « L'être humain, la famille et la communauté : Collaboration et non confrontation » ; « La voie de l'avenir : Responsabilité individuelle et non socialisme ». L'UDC développe ainsi trois grands axes dans son programme à savoir, travail sécurité et liberté. La page décrivant le programme commence à affirmer son côté patriotique voire nationaliste par son slogan : « Ma Maison-notre Suisse ».



Plate-forme électorale 2007–2011

**Ma maison –
notre
Suisse**

En confrontant le programme socio-économique de l'UDC de 2007-2011 à notre grille d'analyse, on observe dans le cadre du *Discours économique de nature « national-populiste »*, que l'UDC continue de défendre les classes moyennes (son principal vivier d'électeurs) : « Le système fiscal actuel pénalise les classes moyennes qui sont prêtes à faire un effort. Ce sont elles que la forte progression fiscale frappe le plus lourdement. Sans cesse l'État prélève de nouvelles taxes et redevances au détriment de ces couches de la population qui supportent l'essentiel de l'augmentation de la quote-part étatique. », p. 24. Même si une nouvelle loi sur les étrangers permet à la Suisse de conserver sa marge de manœuvre pour se défendre contre une immigration massive, la politique d'immigration de l'UDC continue également d'être marquée par une politique de stigmatisation et semble se renforcer. Les derniers chiffres de l'UDC issus de l'Office fédéral de la statistique avancent que « 81 % des 6 111 places disponibles dans les prisons suisses étaient occupées en septembre 2005 par des étrangers ». Ainsi, la criminalité issue de l'immigration comparée aux années précédentes semble s'aggraver selon les chiffres qu'avance l'UDC. L'intégration européenne est également visée : « [...] les frontières orientales faciles à franchir peut devenir un objectif favori des grandes organisations criminelles. », p. 35. C'est pourquoi, l'UDC « Approuve la recherche de solutions permettant de faire purger leur peine à l'étranger à des condamnés d'origine étrangère » ou qu' « Une fois leur peine purgée, les malfaiteurs étrangers doivent être systématiquement expulsés. », p. 36-37 du programme politique de l'UDC (2007-2011). La volonté de l'UDC reste claire : il s'agit de freiner l'immigration massive, le seul opposant gouvernemental à cette politique étant désormais le parti socialiste. Plus qu'à son habitude, le programme de l'UDC de 2007 à propos de la politique migratoire va chiffrer le coût de l'immigration. De plus, il reprend les mêmes références que le FN à ce moment en citant « [...] le célèbre institut Ifo¹⁶⁹ de Munich a découvert qu'un immigrant devait vivre 25 ans dans le pays pour rendre à l'État ce qu'il en a reçu. Or, 80 % des immigrants rentrent chez eux ou décèdent avant. Pour sauver l'État social, il faut donc limiter soit l'immigration, soit l'accès immédiat et complet aux assurances sociales. », p. 45 du programme politique de l'UDC (2007-2011).

L'UDC détaille les coûts de l'immigration qui « pèse par contre sur la vie sociale quand les immigrants affichent des taux disproportionnés en matière de chômage (près de

¹⁶⁹ *Leibniz Institute for Economic Research at the University of Munich.*

40 %), de criminalité (54 %), d'invalidité (plus de 40 % des prestations AI) et de maladie et quand ils exigent la mise en place d'offres pédagogiques spéciales et finissent en masse à l'assistance publique. », p. 45 du programme politique de l'UDC (2007-2011). Au regard de ce programme, en réaction à la saillance des questions migratoires, les positions de l'UDC sont plus précises et plus nombreuses dans le programme de 2007 ; force est de constater que l'étranger est non seulement assimilé à un criminel mais aussi à un profiteuse détruisant l'État social suisse ; c'est pourquoi l'UDC : « Veut une politique des étrangers qui tienne compte des besoins de la Suisse ; s'engage en faveur de l'application rigoureuse des lois, valeurs et règles suisses ; exige que les candidats à la naturalisation fassent obligatoirement une déclaration de loyauté à l'égard de la Constitution et du régime légal de la Confédération suisse ; refuse la légalisation collective des clandestins et exige une action rigoureuse contre l'immigration clandestine ; s'oppose à l'introduction du droit de vote et d'éligibilité des étrangers ; souligne que l'intégration est l'affaire des étrangers et non pas celle de l'État ; l'intégration doit être soumise à des critères sévères ; exige que seuls les étrangers qui s'engagent à ne pas percevoir d'aide sociale durant trois ans au moins soient autorisés à immigrer en Suisse ; demande que seuls les étrangers titulaires d'un permis d'établissement soient autorisés à demander la naturalisation ; défend le droit des citoyennes et des citoyens de voter démocratiquement sur des demandes de naturalisation et rejette tout automatisme dans ce domaine ; exige que par principe une personne touchant une rente AI, des indemnités de chômage ou l'aide sociale ne puisse pas être naturalisée ; exige que les délinquants étrangers qui ont commis des délits graves ou des crimes violents soient expulsés de Suisse ; demande la mise en place d'une base légale qui permette de retirer la nationalité suisse à des personnes qui, dans les cinq ans suivant leur naturalisation suisse, ont commis des infractions graves ou des crimes violents. », p. 47 du programme politique de l'UDC (2007-2011). L'UDC dresse également un bilan positif sur les changements concernant le droit d'asile, étant désormais mieux représentée au gouvernement : « Grâce à une loi sur l'asile plus sévère, la Suisse attire aujourd'hui moins de faux réfugiés, si bien que le nombre de requérants et les coûts qui en résultent ont sensiblement baissé. » Ces résultats sont la conséquence des mesures demandées par l'UDC, entraînant « la forte réduction des délais de procédure » et la « suppression de l'aide sociale aux personnes sous le coup d'une non-entrée en matière ». L'UDC semble ainsi vouloir aller encore plus loin dans les politiques

publiques du droit d'asile : « Exige une intervention rigoureuse pour couper court aux abus et dysfonctionnements dans le secteur de l'asile ; soutient toutes les mesures qui visent à régler les problèmes d'exécution dans le secteur de l'asile ; soutient la suppression de l'aide d'urgence aux requérants d'asile récalcitrants ; demande une procédure courte qui tienne enfin compte des intérêts de la population autochtone. », p. 43 du programme politique de l'UDC (2007-2011).

Dans le volet *Politique sociale et de cohésion*, cette politique est fortement critiquée par l'UDC car elle est toujours jugée très coûteuse pour l'État. Contrairement aux politiques migratoires ou extérieures, l'UDC a moins d'impact sur ces politiques car elle est fortement combattue par son principal opposant, le parti socialiste.

L'UDC vise ainsi les profiteurs du système (dont les étrangers) et propose des politiques publiques allant dans le sens d'une optimisation et diminution des attributions des politiques sociales : « Exige une coordination complète des prestations des différentes assurances sociales pour éviter la sur-assurance. Demande pour garantir l'AVS :

- l'âge de la retraite à 65 ans pour les hommes et les femmes ;
- le versement à l'AVS de la part fédérale de l'or de la Banque nationale ;
- l'adaptation des rentes versées à l'étranger au pouvoir d'achat local.

Soutient une révision complète de l'AI pour combattre efficacement les abus :

- par une adaptation des prestations ;
- par une réduction du nombre de bénéficiaires de rentes en combattant l'invalidité simulée ;
- par l'adaptation des rentes versées à l'étranger au pouvoir d'achat local ;
- par des mesures encourageant les employeurs à engager des rentiers AI potentiels.

Exige l'assainissement de l'assurance-chômage :

- par la prolongation de la durée de cotisation minimale ;
- par l'adaptation du montant et de la durée des prestations au niveau de l'OCDE ;
- par un dispositif empêchant les cantons de prolonger abusivement la durée de la perception.

S'oppose à ce que les collaborateurs d'œuvres d'entraide interprètent les normes à leur avantage ; veut générer des impulsions dans le domaine de l'aide sociale afin qu'il vaille de nouveau la peine de travailler », p. 59 du programme politique de l'UDC (2007-2011).

Cette vision est d'ailleurs projetée également sur le système de santé, qu'elle veut voir évoluer vers un système plus libéral, où l'État ne supporterait pas autant les coûts.

Du côté de *l'Évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale*, le programme politique de l'UDC affirme que le Conseil fédéral est enfin prêt à réexaminer les dépenses de l'État et à les réduire dans une proportion pouvant aller jusqu'à 20 %. Mais en attendant, les dépenses et dettes de l'État continuent d'augmenter. Désormais, l'ennemi désigné est la gauche, avec ses politiques publiques jugées très dépensières et proposées par le PSS, seul parti de gouvernement n'appartenant pas au bloc bourgeois. En effet, l'UDC assoit désormais sa position de leader dans le bloc bourgeois qu'elle n'a plus besoin de combattre assidûment comme auparavant. Par contre la gauche avec le PSS, est devenue la principale cible de l'UDC. C'est pourquoi, l'UDC combat tous les nouveaux impôts proposés par la gauche, mais aussi : « Exige un allègement fiscal en faveur des classes moyennes et une atténuation de la progression ; exige la suppression du droit de timbre ; exige la suppression de la double imposition des bénéficiaires des entreprises ainsi que l'exemption de l'impôt fédéral direct des entreprises ; approuve la concurrence fiscale entre cantons et communes dans l'intérêt d'une charge fiscale modérée. », p. 25. À travers les mesures fiscales, l'UDC « exige enfin la pleine transparence concernant la situation financière de la Confédération et la présentation d'un programme d'abandon de certaines tâches dans l'objectif de ramener la quote-part de l'État à son niveau de 1990; demande l'introduction du référendum financier au niveau fédéral; s'engage en faveur d'un renforcement du frein à l'endettement et d'une réduction de la dette fédérale à son niveau de 2001, année où le frein à l'endettement est entré en vigueur; demande un programme d'allègement budgétaire pour prévenir les déficits des années 2008 - 2010. », p. 33. Côté emploi, malgré un taux de chômage bas, l'UDC suggère de rester attentif : « d'un côté, l'État soutire chaque année plus d'argent à l'économie et à la population et, de l'autre côté, les revendications socialistes et syndicales font que les travailleurs coûtent toujours plus cher aux entreprises. Ces dernières n'ont donc plus les moyens de créer des emplois supplémentaires. Le grand nombre d'étrangers non qualifiés alourdit encore cette problématique. Les syndicats se vantent d'être les grands défenseurs des salariés. », p. 28. Les mesures proposées reprennent celles du programme précédent de 2003. De plus, comme en 2003, l'UDC continue de défendre l'énergie nucléaire indigène, tout en souhaitant développer les énergies renouvelables.

La *Mondialisation économique/ Traités internationaux* inspire moyennement le programme politique de l'UDC en 2007, assumant le fait de baisser les dotations aux pays en développement. Ainsi, « l'UDC demande donc que tant les contributions aux organisations internationales que l'aide au développement soient soumises à un examen beaucoup plus critique que jusqu'ici ; exige que la Suisse fasse preuve de la plus grande retenue possible en reprenant des dispositions légales internationales et que la compatibilité de ces dispositions avec le droit interne suisse soit soigneusement examinée; demande l'extension du référendum en matière de traités d'État ; exige un réexamen rigoureux de l'efficacité de l'aide suisse au développement; exige que l'aide au développement dépende de la volonté de coopérer des États bénéficiaires. », p. 21 du programme politique de l'UDC (2007-2011).

Le volet *Relations et gouvernance de l'UE*, présente en grande partie les acquis des relations avec l'UE plutôt qu'une politique anti-UE agressive comme ce fut le cas dans les précédents programmes : « Grâce à la pression de l'UDC, le Conseil fédéral a enfin renoncé à son fameux *objectif stratégique* de l'adhésion de la Suisse à l'UE qu'il ne considère désormais plus que comme une *option à long terme* ». C'est pourquoi, l'adhésion à l'UE n'est donc plus à l'ordre du jour, pas plus que de nouveaux «paquets bilatéraux », p. 17. L'argumentaire anti-européanisation du parti est désormais relié aux changements réalisés dans l'UE depuis 1992, avec notamment l'intégration de 12 nouveaux États entre 2004 et 2007. L'UDC redoute une ouverture de l'intégration européenne vers l'Asie ou l'Afrique, préférant défendre un droit de réserve ; mais aussi, en constatant les mauvaises performances économiques et sociales de l'UE : « [...] endettement public, chômage, croissance économique ralentie, libéralisation économique, État social hypertrophié, faillite du système de formation, criminalité, abus dans le droit d'asile et immigration en masse. », p. 19 du programme politique de l'UDC (2007-2011). Nous avons constaté précédemment que cette vision de l'Europe est partagée par une grande partie des Suisses au travers des enquêtes d'opinions ; c'est pourquoi, l'UDC « rejette une affiliation institutionnelle de la Suisse à l'UE (accord-cadre) tout comme l'adhésion à l'UE » et « demande le retrait de la demande d'adhésion [...] s'oppose à tout automatisme en matière de libre circulation des personnes lors de l'adhésion de nouveaux États à l'Union européenne », p. 21 du programme politique de l'UDC (2007-2011).

Tableau 22 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 2007

Catégorisation/ indicateurs	Continuité des mesures socio-économiques proposées	Différences/ nuances avec les programmes de 2003 et 2007
<i>Discours économique « national-populiste »</i>	Défense des PME Défense des classes moyennes Défense des agriculteurs : autosuffisance agricole Action efficace contre l'immigration illégale Politique rigoureuse dans le domaine de l'asile et des étrangers Lutte contre les abus liés à l'immigration (surveillance plus efficace des frontières et loi sur l'asile plus rigoureuse) Raccourcir la procédure de demande d'asile Les requérants d'asiles criminels doivent être immédiatement expulsés Abaissement des coûts de l'asile	Exige que seuls les étrangers qui s'engagent à ne pas percevoir d'aide sociale durant trois ans au moins soient autorisés à immigrer en Suisse Demande la mise en place d'une base légale qui permette de retirer la nationalité suisse à des personnes qui, dans les cinq ans suivant leur naturalisation suisse, ont commis des infractions graves ou des crimes violents
<i>Politique sociale et de cohésion</i>	Égalité hommes-femmes Solidarité et subsidiarité comme les deux pierres angulaires de l'action sociale de l'État Lutter contre les abus de l'assurance chômage Lutter contre les abus de l'assurance sociale Amélioration de la situation fiscale des familles Mieux gérer les fonds AVS-AI (réforme des retraites) Réduction des coûts de l'assurance maladie. Réserves monétaires excédentaires de la BNS reviennent à l'AVS Retraite doit être fixée à 65 ans	Adaptation du montant et de la durée des prestations d'assurance chômage au niveau de l'OCDE
<i>Évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale</i>	Économie de marché sociale Maîtrise stricte du budget de l'État Limiter la fiscalité envers les entreprises et empêcher que la charge fiscale pèse sur chaque citoyen Développement de l'énergie hydraulique et nucléaire Auto-approvisionnement de l'agriculture suisse. Réduire l'imposition des entreprises	Objectif de ramener la quote-part de l'État à son niveau de 1990 Renforcement du frein à l'endettement et d'une réduction de la dette fédérale à son niveau de 2001, année où le frein à l'endettement est entré en vigueur Demande un programme d'allègement budgétaire pour prévenir les déficits des années 2008 - 2010
<i>Mondialisation économique/ Traités internationaux</i>	Intégrer la mondialisation Préserver l'indépendance du pays	Exige un réexamen rigoureux de l'efficacité de l'aide suisse au développement Exige que l'aide au développement dépende de la volonté de coopérer des États bénéficiaires
<i>Relations et gouvernance de l'UE</i>	Abandon de l'objectif stratégique d'une adhésion à l'UE	Droit de réserve vis-vis de l'UE

Ainsi, le programme de 2007 est une allégorie de ce que doit être une Suisse neutre, indépendante et fédérale, défendant la démocratie semi-directe. Présenté comme le parti de la défense des traditions suisses, l'UDC ne manque pas de défendre son bilan dans de nombreux domaines, mais souhaite encore plus s'affirmer dans l'élaboration des politiques publiques, en voulant réduire le budget de l'État et limiter les politiques migratoires. De plus, on s'aperçoit à travers l'étude des questions migratoires, que plus l'enjeu devient majeur et plébiscité par les électeurs, plus les politiques publiques de l'UDC se durcissent sur cet enjeu. Finalement, l'étude du programme aux élections du Conseil national de 2007 est révélatrice du fonctionnement de la démocratie en Suisse et de ses limites. Cet exemple nous montre que, malgré une apparente coalition et entente des partis de gouvernement, utilisant même l'expression « formule magique » pour désigner la composition « équitable » et « représentative » de son gouvernement, le pays semble durant la décennie 2000 dominé et influencé par un parti « national-populiste », qui grâce au fédéralisme et à la démocratie semi-directe, possède plusieurs canaux pour diffuser ses idées et construire sa vision des politiques publiques. À l'inverse la France, qui est souvent désignée comme un régime semi-présidentiel où le Parlement semble moins peser dans la balance face au pouvoir exécutif et où la démocratie directe (avec le référendum) est peu ou mal utilisée¹⁷⁰, les possibilités de changements des politiques publiques et la concurrence politique à travers l'alternance politique, semblent plus grandes¹⁷¹. En France par ailleurs, la stratégie du FN rejoint celle de l'UDC, qui veut se positionner comme le seul parti (à l'exception de l'extrême gauche), proposant une alternative aux partis gouvernementaux. La Suisse présentée comme un pays de compromis, n'est-elle pas devenue dans les années 2000 un pays dirigé par un « Janus », qui d'un côté mène des politiques publiques au sein du gouvernement et de l'autre, continue de combattre les idées autres que les siennes, mais nécessaires à la démocratie ? Cette volonté et surtout cette possibilité d'être présent sur tous les terrains (dans le gouvernement et en même temps dans l'opposition) n'est-elle pas dangereuse pour la démocratie ?

¹⁷⁰ Avec pour exemple la validation de la Constitution de l'UE demandée par référendum aux Français en 2005 et qui a été refusée, puis oubliée et remplacée par N. Sarkozy lors du vote du Congrès pour valider le traité de Lisbonne en 2007.

¹⁷¹ Notamment lorsque l'on observe la cohabitation Chirac-Jospin, le deuxième mandat de J. Chirac, celui de N. Sarkozy puis celui de F. Hollande en 2012.

2.6. Les élections fédérales de 2011.

La Suisse est touchée par la crise financière et économique au début des années 2010. Mais malgré cela, son économie demeure solide. Le rapport de l'OCDE de 2012 sur la situation économique de la Suisse en 2011 nous indique une progression du PIB/tête qui se situe en 2010 à 67 802 \$. L'immigration reste un élément important du dynamisme économique en Suisse, le nombre de travailleurs étrangers dans le pays passant de 14,56 % en 2006 à 15,87 % en 2010. Au regard de cette situation de crise, les thèmes économiques et ceux liés à l'État-providence redeviennent des thèmes de premier ordre (avec ceux de l'immigration et de l'environnement). Le rapport économique de l'OCDE précise qu'en 2011, la Suisse connaît une reprise globalement équilibrée : « La Suisse s'est sortie relativement tôt d'une récession qui a été moins profonde que dans la zone euro [...] La croissance notable de l'emploi a continué de faire reculer le chômage tout en absorbant un afflux massif de travailleurs étrangers [...] Si les perspectives à court terme restent très incertaines, du fait notamment de la crise de la dette dans la zone euro, les indicateurs économiques augurent une période de stagnation économique sur le court terme, en particulier dans le secteur manufacturier, compte tenu de la décélération de l'activité des partenaires commerciaux, notamment de l'Allemagne, et de l'appréciation du franc suisse. », in (OCDE, 2011, p. 11). La situation économique de la Suisse est nettement meilleure que celle de la zone euro, ce qui va renforcer le sentiment pour les Suisses d'avoir fait le bon choix, en restant éloignés d'une intégration européenne plus poussée. Le rapport précise tout de même une pression fiscale importante sur les ménages suisses, qui risque de nuire à l'économie : « En Suisse, le système fiscal privilégie largement l'impôt sur le revenu des ménages, ce qui est plus préjudiciable à l'activité qu'un impôt sur la consommation. Les taxes sur la consommation de biens et de services, sous forme de TVA ou d'écotaxes, y est comparativement faible. La fiscalité immobilière ne contribue que modestement aux recettes fiscales. La croissance gagnerait à un déplacement de la charge fiscale de l'impôt sur le revenu des personnes physiques au profit de la taxation des biens et des services. », in (OCDE, 2011, p. 17). Ces mesures néolibérales sont en effet voulues par l'UDC. De plus, pour faire face à la crise, le gouvernement suisse a apporté quelques réponses : « Le gouvernement a présenté un projet de loi contenant des propositions visant à rendre moins nécessaire le recours à des opérations de sauvetage public à

grande échelle, sur la base des recommandations d'une commission d'experts. Le projet de loi a été approuvé par le Parlement en septembre 2011, à quelques modifications mineures près. », in (OCDE, 2011, p. 20). Les politiques suisses prennent ainsi en compte la nécessité de réformes structurelles, dont nous pouvons citer quelques exemples, qui visent notamment le marché du travail et la politique budgétaire : « Une étude sur l'intégration des citoyens de l'UE a été publiée en 2011 et un examen thématique de l'OCDE est en cours. Un projet de loi visant à octroyer le statut de citoyen suisse au bout de 8 ans de résidence au lieu de 12, et à limiter le pouvoir des autorités locales à fixer la durée de la résidence est en cours d'examen au Parlement. », (OCDE, 2011, p. 31). Ce projet permet de viser une meilleure intégration des étrangers provenant de l'UE, alors que d'autres projets développent une politique néolibérale dans les politiques du travail : « La durée maximale de l'indemnisation du chômage a été raccourcie pour les travailleurs qui ont cotisé peu de temps, et une règle spéciale concernant les régions en butte à des problèmes particuliers de chômage a été supprimée. », in (OCDE, 2011, p. 31). Ces changements structurels vont également s'appliquer sur la politique budgétaire avec : « Un projet de loi visant à élargir l'assiette de la TVA en supprimant la majorité des exemptions en vigueur et à unifier les taux de TVA est actuellement examiné. », in (OCDE, 2011, p. 32).

Ce contexte particulier de crise socio-économique, va entraîner quelques modifications dans la perception des Suisses, quant aux politiques publiques à mener dans le pays. L'Enquête auprès des électrices et électeurs après les élections de 2011, supervisée par Fors-De Visu, nous informe que pour la quatrième élection consécutive, c'est la question migratoire (immigration et droit d'asile) qui demeure la plus forte¹⁷². Restant en première position, le « problème immigration et droit d'asile » intéresse en priorité 18,4 % des sondés, considérant ce thème comme le principal problème en Suisse. Avec la situation de crise, la nouvelle répartition se fait également en faveur des thèmes « économie » (15,6 %), « environnement et énergie » (14,9 %, qui se maintient dans le trio de tête), le « marché du travail » (11 %) puis la « sécurité sociale et État

¹⁷² Source : enquête Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/66/variable-groups/VG5>

providence » (10,5 %). Nous pouvons constater dans le tableau 23 les dix principaux problèmes évoqués par le panel 2011 juste après les élections.

Tableau 23 : Problèmes jugés comme étant les plus importants par les Suisses en 2011

Catégories (problèmes non-résolus classés du plus important au moins important)	Problème jugé le plus important par les Suisses (résultats en % des personnes interrogées)
1. Immigration et droit d'asile	18,4 %
2. Économie	15,6 %
3. Environnement et énergie	14,9 %
4. Marché du travail	11 %
5. Sécurité sociale et État providence	10,5 %
6. Santé publique	5,8 %
7. Intégration européenne	4 %
8. Finances et taxes	4 %
9. Loi et ordre	3,8 %
10. Système politique, partis et politiciens	3,7 %

Source : enquête Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 :
<https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/66/variable-groups/VG5>

Ainsi, les trois premiers thèmes se suivent : on observe une consolidation de la question environnementale liée à l'énergie. La nouveauté par rapport à 2007, est le retour des questions économiques et une remontée des questions concernant l'État-providence et sa gestion. L'intégration européenne est maintenue à un faible niveau (4 %). Si on affine l'étude de « l'immigration et du droit d'asile », on constate qu'une majorité des personnes interrogées (55,8 %) estiment que « Le nombre croissant d'immigrants aggrave la situation sur le marché du travail » (8,5 % sont partagés sur la question, 33,2 % pensent que « non »). Une forte immigration semblerait également peser sur la menace de la disparition de la culture suisse (pour 43,9 % des Suisses). De plus, l'amalgame migrant-délinquant martelé depuis plusieurs années par l'UDC, semble

s'imprégner dans l'esprit des citoyens. À la question : « Les jeunes immigrants augmentent la violence et le vandalisme en Suisse » : 55,4 % des personnes sondées pensent que « oui » (9,3 % sont indécis, 33,2 % pensent que « non »).

L'étude de la problématique concernant « l'économie », nous montre également à quel point l'image s'est dégradée. C'est pourquoi, les Suisses ne sont plus que 59,9 % à considérer que la situation économique actuelle du pays est bonne (ou très bonne)¹⁷³, avec 30,5 % d'indécis et 8,9 % d'opinions négatives. La question environnement-énergie tourne beaucoup autour de l'énergie nucléaire, pour laquelle 76,8 % des Suisses expriment une opinion défavorable. Du côté de la problématique « intégration européenne ou voie solitaire », 19,5 % des Suisses souhaitent une intégration de la Suisse en Europe contre 73,2 % lui préférant la voie solitaire (5,4 % « ni l'un ni l'autre »). Sur ce dernier point, plus que jamais, la volonté des Suisses en 2011 de ne pas rejoindre l'UE semble se consolider. Dans ces temps de crise, la place que doit occuper l'État-providence est essentielle. C'est pourquoi, de nombreuses questions du sondage interrogent les Suisses à propos de cette question. Nous allons à présent étudier la relevance de l'État-providence sur certaines questions dans le panel 2011.

¹⁷³ Pour rappel, ils étaient 75,5 % en 2007 à exprimer une opinion favorable de l'économie suisse.

Tableau 24 : Les Suisses et l'État-providence

Catégories	Mesures de l'État-providence	Statut quo	Mesures de l'État libéral
Chômage	L'État doit augmenter les aides/allocations :	L'aide de l'État doit rester la même :	L'État doit accompagner le retour au travail et non aider :
<i>Résultats</i>	7,7 %	16,9 %	74,2 %
Retraite	Les pensions doivent être revalorisées (dans le cadre de l'AVS, pension de base solidaire) :	Le niveau doit rester le même :	L'État doit favoriser les caisses de pensions (épargnes individuelles) :
<i>Résultats</i>	54,1 %	15,7 %	23,9 %
Politique familiale	L'État doit développer les crèches :	Le niveau doit rester le même :	L'État doit accorder plus d'avantages fiscaux aux familles :
<i>Résultats</i>	27,1 %	10,9 %	59,2 %

Source : enquête Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/66/variable-groups/VG7>

Alors que pour les politiques sociales à destination des allocations chômage ou encore pour les familles la balance penche en faveur de l'État libéral, la question des retraites est plus indécise avec une légère majorité (de 54,1 %) en faveur de l'État-providence.

Les Suisses ont développé une certaine volonté d'indépendance vis-à-vis de l'État sur la vision du travail ou encore par rapport à la famille, mais souhaitent tout de même préserver le système de solidarité, notamment pour les retraites.

Les élections au Conseil national ont eu lieu en Suisse le 23 octobre 2011 avec une participation (stable) de 48,5 %. L'UDC, qui connaissait une progression constante depuis 1991, semble avoir atteint un plafond en termes de voix. Les élections de 2011 marquent même un recul du parti qui obtient 26,6 % des voix (-2,3 points par rapport à 2007). Le rapport de 2011 à propos des élections au Conseil national précise : « Les deux nouveaux partis PVL et PBD sont sortis grands vainqueurs des élections au Conseil national de 2011. Tous deux ont atteint une force de 5,4 %. Presque tous les autres partis ont, par contre, essuyé des pertes plus ou moins importantes. Les partis bourgeois PDC, PLR et UDC ainsi que les Verts ont enregistré les plus fortes baisses [...] Le processus d'accentuation du camp bourgeois à droite semble donc être stoppé, au

bénéfice du PVL et du PBD, qui se sont positionnés comme partis du centre. », in (Seitz, 2011, p. 23). La tendance dans ces élections de 2011, est d'ouvrir un champ politique aux nouvelles forces du centre (Parti Vert Libéral et Parti bourgeois-démocratique), qui sont de nouveaux éléments contestataires hors partis de gouvernement. La baisse des voix en faveur de l'UDC s'explique par « [...] un recul général des suffrages recueillis, mais également de pertes liées à l'exclusion, en 2008, de la section grisonne de l'UDC et à des scissions de parties importantes des sections bernoise et glaronnaise de l'UDC. », in (Seitz, 2011, p. 24). La création en 2008 du PBD¹⁷⁴ issu d'une scission avec l'UDC est ainsi en partie responsable de cette baisse. Mais l'UDC reste le parti le plus puissant, son principal opposant le Parti socialiste (PS) cédant encore -0,8 point en 2011 pour atteindre 18,7 % des suffrages (parmi les plus bas niveaux de son histoire). Si l'on observe les résultats dans les cantons, on constate que l'UDC a reculé dans les « [...] cantons de Zurich, de Schwytz, de Saint-Gall et de Genève [...] Malgré les pertes, l'UDC reste le parti le plus puissant dans 11 cantons à scrutin proportionnel : Zurich, Berne, Schwytz, Zoug, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie. L'UDC est également le parti prépondérant à Nidwald, canton à scrutin majoritaire. », in (Seitz, 2011, p. 26). Du côté de la structure d'implantation nationale du parti, les deux principaux réservoirs de voix restent Zurich (18,9 % des voix) et Berne (16 %). Du côté des régions linguistiques, l'UDC perd du terrain en territoire alémanique (-3,1 points), qui compte le plus grand nombre d'habitants en Suisse. De plus, la croissance de l'UDC en Suisse francophone « [...] a été freinée en 2011, ce qui pourrait s'expliquer par la concurrence que lui fait le mouvement de droite des citoyens romands (MCR), qui a présenté des candidats dans les cantons de Vaud et de Genève. », in (Seitz, 2011, p. 30). En Suisse italienne, l'UDC est toujours freinée par un concurrent « national-

¹⁷⁴ PBD : « [...] a été fondé à la suite d'une scission d'avec l'UDC dans les cantons de Berne et de Glaris et d'une exclusion de la section UDC grisonne du parti national. Il est en conséquence particulièrement bien implanté dans ces trois cantons : il a obtenu une force cantonale de 14,9 % dans le canton de Berne et de 20,5 % dans celui des Grisons ; dans le canton de Glaris, à scrutin majoritaire, le PBD a défendu son mandat avec 61,7 %. Le PBD a obtenu des forces de parti cantonales relativement élevées (entre 5,0 % et 6,4 %) à Zurich, à Bâle-Campagne, en Argovie et en Thurgovie. Si l'on analyse la structure de l'implantation nationale du PBD (parti = 100 %), ce dernier est clairement un parti bernois : 40,2 % de tous les suffrages accordés au PBD proviennent du canton de Berne. Sur ce plan, il est suivi du canton de Zurich (16,4 %), des Grisons (9,2 %) et d'Argovie (8,7 %). », in (Seitz, 2011, p. 25).

populiste », la Lega (fortement implantée sur ce territoire), obtenant 9,7 % des suffrages aux élections de 2011.

L'évolution du parti depuis les dernières élections de 2007, a démarré avec une crise interne. En novembre 2007, le groupe parlementaire de l'UDC choisit unanimement Ueli Maurer et Christoph Blocher comme candidats pour succéder à Samuel Schmid au Conseil fédéral. Mais C. Blocher n'est pas réélu en décembre 2007, battu par Eveline Widmer-Schlumpf (candidate UDC non officielle issue du canton des Grisons), élue par une alliance de centre-gauche. Ainsi Mme Widmer-Schlumpf tout comme M. Schmid ne seront pas reconnus par le parti UDC. Cette crise entraîne une scission avec l'aile modérée dans certains cantons et la création d'un nouveau parti national, le Parti Bourgeois-Démocratique (PBD) en 2008 : « Le Parti Bourgeois-Démocratique (PBD) a été créé en 2008, à la suite de la non-réélection de Christoph Blocher (UDC) au Conseil fédéral. Comme la Conseillère d'État UDC grisonne Eveline Widmer-Schlumpf a accepté son élection au Conseil fédéral, elle-même ainsi que l'UDC du canton des Grisons ont été exclues de l'UDC suisse. Cette exclusion a mis en marche une dynamique et l'aile dite modérée de l'UDC a quitté le parti dans les cantons de Berne et de Glaris pour fonder le Parti Bourgeois-Démocratique avec l'ex-parti UDC grison. Une série de sections cantonales PBD ont été créées jusqu'aux élections au Conseil national de 2011, notamment en Suisse alémanique. Lors des dernières élections au Conseil national, le PBD s'est présenté dans 16 cantons. », in (Seitz, 2011, p. 34). Cet épisode a fragilisé la figure emblématique de C. Blocher qui n'a pas réussi à maintenir la cohésion entre les deux principales ailes du parti, affaiblissant la politique exécutive de l'UDC, qui n'aura plus qu'un seul conseiller fédéral¹⁷⁵. Ainsi, Ueli Maurer abandonne la direction du parti pour se concentrer sur son mandat de conseiller fédéral UDC, qu'il honore depuis le 10 décembre 2008. C'est pourquoi, depuis l'exclusion de C. Blocher du gouvernement en 2008, l'UDC est entrée dans sa troisième phase des « relations avec l'exécutif ». Ainsi, « [...] le parti national et le groupe parlementaire se déclarent libres de reprendre une posture oppositionnelle plus explicite. En effet, à l'issue du scrutin, la direction nationale refuse de reconnaître les deux représentants de l'UDC élus par la majorité du parlement, ouvrant ainsi une période d'incertitude et de division interne [...] Ce qui en ressort est

¹⁷⁵ Du moins jusqu'en 2015, où Guy Parmelin avec l'étiquette UDC succèdera à Mme Widmer-Schlumpf.

un mélange de refus et d'acceptation des positions dominantes de l'establishment », in (Mazzoleni, 2008, p. 104). Notre étude des programmes socio-économiques nous permettra de vérifier cette nouvelle posture dans le programme de 2011.

Le programme du parti couvrant la période 2011-2015 est intitulé « UDC-Le parti de la Suisse » et signé par Toni Brunner, président de l'UDC suisse depuis 2008.

Les principaux thèmes de ce programme sont le « non à l'adhésion à l'UE » avec le sujet complémentaire de la « sauvegarde de la liberté et de l'indépendance », « la limitation de l'immigration » de même que les « politiques sociales » dont celle de la famille.

L'UDC reprend les recettes qui fonctionnent et qui les démarquent des autres partis de gouvernement. Le programme de plus de 124 pages reprend quasiment les mêmes thèmes que ceux de 2007, mais en déclinant un peu plus le volet socio-économique.

La première page montre bien la volonté de l'UDC de creuser le discours patriotique voire nationaliste de par son slogan : « UDC-le parti de la Suisse ». En 2011, l'UDC assume pleinement ce discours.

UDC – le parti de la Suisse



Programme du parti
2011–2015



Le volet *Discours économique « national-populiste »*, s'ancre dans la critique des élites politiques du pays qui veulent (par exemple) imposer aux citoyens l'adhésion à l'UE. Défendant comme à son habitude les PME, l'UDC veut réduire la bureaucratie, autre ennemi souvent cité par les partis « nationaux-populistes ». Mais ce discours, tiré du programme politique de l'UDC entre 2011 et 2015, se concentre plus que jamais dans le rapport aux étrangers, qui est nourri par une vision très négative de la part de l'UDC et d'une grande partie des Suisses. L'UDC continue de s'attaquer aux étrangers jugés trop nombreux sur le territoire, en détaillant les délits graves commis par la part des étrangers¹⁷⁶ et en avançant le chiffre de 70 % de la population carcérale qui serait « d'origine étrangère » ; sur les données de l'Office fédéral de la statistique: « proportion de détenus étrangers masculins dans les prisons suisses (2009) », p. 42 du programme politique du parti UDC (2011-2015). De plus, 75 % des jeunes délinquants seraient issus de l'immigration. C'est pourquoi, l'UDC rappelle dans son programme politique aux élections de 2011: « son initiative sur le renvoi: les étrangers, qui violent intentionnellement et gravement notre régime juridique, doivent quitter le pays. Les étrangers criminels qui assassinent, violent, commettent des vols à main armée ou qui abusent de nos institutions sociales doivent être systématiquement expulsés. », p. 42. Ce thème vise également l'espace Schengen, qui permet une meilleure circulation et surtout une ouverture des frontières, c'est pourquoi l'UDC: « vise la sortie de la Suisse de l'espace Schengen en raison du bilan négatif de ce traité pour la Suisse », p. 45. Le droit d'asile n'est pas sans reste face à cette politique hostile aux étrangers. L'UDC présente ses résultats en tant que parti de gouvernement et en même temps, montre qu'elle doit demeurer un parti puissant et influent pour préserver la situation fragile dans ce domaine¹⁷⁷: « Grâce à l'engagement de l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher, de l'UDC et de quelques courageux élus d'autres partis bourgeois, les lois sur l'asile et les étrangers ont été approuvées en 2006 par près de 70 % des votants. Cet événement a certes marqué un tournant dans la politique d'asile suisse que l'UDC s'est efforcée de

¹⁷⁶ Une des mesures proposées par l'UDC est « *d'exiger que les statistiques de la criminalité mentionnent les doubles-nationaux et les personnes issues du contexte migratoire* ».

¹⁷⁷ Avec le fédéralisme, les lois sur l'asile et les étrangers de 2006 ne s'applique pas partout: « le Conseil fédéral ne veut pas régler l'exécution et certains cantons ne s'en occupent pas non plus. Les victimes de ce laxisme sont les communes auxquelles on transmet tout simplement les problèmes. », p. 48.

corriger depuis de nombreuses années. Mais après l'éviction du conseiller fédéral Christoph Blocher, le secteur de l'asile part à nouveau à vau-l'eau. Le nombre de demandes d'asile et avec lui les coûts sont repartis à la hausse. Les centres d'admission, de transit et d'accueil débordent. », p. 47. Ainsi, l'UDC revient sur des procédures trop longues en termes de droit d'asile et sur la thématique des profiteurs ; le parti reprend les mesures proposées en 2007, tout en combattant « [...] les décisions des tribunaux qui minent la loi sur l'asile acceptée par le peuple. », p. 51. Le thème de l'immigration est même présent dans un troisième volet « étrangers », faisant le bilan de la croissance de la population étrangère dans le pays. Ainsi, l'UDC s'attaque vivement à la libre circulation des personnes (voulue par le peuple suisse). Le programme avance que de nombreux étrangers au chômage profitent des aides sociales, ce qui engendre un coût économique important dans le pays, mais aussi un coût social, qui est mis en avant : « Nombre de Suissesses et de Suisses ne trouvent plus de travail ou doivent accepter des emplois précaires. Nos infrastructures sont débordées : routes bouchées, transports publics surchargés, classes d'école composées en majorité d'enfants étrangers. Les terrains à bâtir se raréfient et leur prix augmente. Il devient de plus en plus difficile pour les Suisses de trouver des logements abordables. Ces problèmes s'accroissent notamment dans les régions frontalières. », p. 55. C'est pourquoi, l'UDC propose une longue série de mesures visant les étrangers : « [...] exige que les contingents pour l'immigration soient réintroduits et que le Parlement puisse décider de leur application » ; « approuve la limitation à un an du droit de séjour des citoyens UE au chômage » ; « exige que les étrangers, qui souhaitent s'établir en Suisse, prouvent qu'ils connaissent la langue nationale du lieu. En l'absence de connaissances linguistiques, ces personnes doivent suivre un cours de langue à leurs propres frais » ; « s'oppose à toute facilité supplémentaire en termes de naturalisation et exige au contraire que la nationalité suisse coûte à nouveau un certain prix » ; « se prononce pour une naturalisation à l'essai afin que le droit de citoyenneté suisse puisse être retiré à des naturalisés tombant dans la délinquance » ; « combat la naturalisation de personnes sans permis d'établissement, au passé criminel, ne connaissant pas la langue ou analphabètes » ; « s'oppose à la naturalisation de personnes vivant de l'aide sociale ou de l'AI dans la mesure où leur dépendance de l'État n'est pas la conséquence d'un cas de rigueur dont elles ne sont pas responsables » ; « exige des candidats à la naturalisation une déclaration formelle de loyauté à la Constitution fédérale et au régime légal

suisse » ; « réclame que la citoyenneté suisse soit retirée aux doubles nationaux ayant commis un crime grave » ; « s'oppose au droit de vote et d'éligibilité des étrangers » ; « exige une application rigoureuse de la législation sur les étrangers concernant les personnes en séjour illégal et lesdits sans-papiers » ; « n'accepte pas la légalisation des personnes séjournant clandestinement en Suisse (sans-papiers) » ; « demande un renforcement du Corps des garde-frontières pour contrôler l'arrivée des clandestins », p. 58-59.

À propos de sa *Politique sociale et de cohésion*, l'UDC continue de mettre en avant les limites de l'État social et en observant les sondages d'opinion, on commence à constater que l'UDC semble toucher une majeure partie de la population, qui veut un État plus libéral. C'est pourquoi, « Pour maintenir la quote-part de la charge sociale au niveau actuel, il faudrait, toujours selon le Conseil fédéral, réduire les prestations de 12,2 % », p. 75. L'UDC propose ainsi de nouvelles politiques sociales et de santé pour réduire les dépenses de l'État, mettant en cause le chômage structurel issu de la libre circulation intra-européenne : « [...] un nouveau mécanisme de financement soit mis en place qui fixe le montant de la rente selon les contributions versées par une classe d'âge pour empêcher des découverts, réduire le nombre de rentiers AI de 4000 par an, supprimer les rentes AI pour enfants et coordonner avec les allocations familiales, adapter au pouvoir d'achat local les rentes versées à l'étranger, résilier les accords de sécurité sociale avec les États refusant de coopérer, rejette les tentatives de créer une caisse unique au niveau national ou régional, s'engage pour le financement de la santé publique par une seule source (système moniste) », p. 79 et p. 85.

Le volet *Évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale* est marqué par des positions néolibérales qui s'opposent aux idées de la gauche, p. 19-21, demandant de réduire encore plus le rôle et l'action de l'État qui doit devenir un meilleur État gestionnaire : « De nombreuses occasions de libéraliser et de privatiser ont été ratées chez nous alors que la machinerie sociale à redistribuer a été renforcée. », p. 23. L'UDC veut alerter la population sur l'endettement public croissant, mais en même temps, rassurer sur le travail entrepris par le parti : « Elle a réussi à faire baisser le tarif fiscal dans plusieurs cantons. Lorsque les impôts, redevances et taxes donnent lieu à des interprétations, il faut toujours trancher en faveur des contribuables, donc des citoyens

et des entreprises. », p. 25. C'est pourquoi, l'UDC réclame de diminuer le nombre de fonctionnaires, « exige l'abaissement de la TVA de 1 % et la réduction du taux d'imposition du bénéfice des entreprises de 8,5 à 5 % », « demande la réduction de l'imposition de la fortune d'entreprise en faveur des sociétés à raison individuelle et des sociétés de personnes » ; « demande de vérifier la possibilité de soumettre aussi les institutions sociales au frein à l'endettement », p. 27. Ainsi, voulant empêcher l'État de concurrencer ou d'entraver l'économie privée, l'UDC propose de nouvelles mesures comme : « une simplification de la TVA et la baisse de l'imposition des bénéfices des entreprises dans l'impôt fédéral direct », « soutient la place financière suisse et le secret protégeant les clients des banques », « s'engage pour un taux de TVA spécial en faveur de l'hôtellerie et de la gastronomie ».

Le thème *Mondialisation économique et traités internationaux* reprend les idées chères à l'UDC, comme le principe de neutralité. Par ailleurs, l'UDC revient sur l'adhésion non voulue à l'ONU en 2002 et ainsi « s'oppose aux tentatives de faire entrer la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU », p. 39. D'une manière générale, quand il s'agit des relations internationales, l'UDC « demande que les importants traités internationaux signés par la Suisse soient obligatoirement soumis au peuple », p. 39. De plus, l'UDC s'attaque à deux reprises aux droits de l'Homme dans son programme de 2011. Une première fois dans le volet « le citoyen souverain » : « La Convention européenne des droits de l'Homme dépasse elle aussi largement le droit international impératif reconnu par tous les pays et menace donc les droits de la liberté garantis par notre État. Conséquence de la Convention de l'ONU contre le racisme, la Suisse a introduit un article pénal contre le racisme qui restreint la libre expression des opinions. Un autre pacte de l'ONU contraint la Suisse à accorder l'accès de ses universités à tous. Signée par la Suisse, la Charte sociale européenne contraindrait notre pays d'étendre encore l'État social, si le Parlement décidait de la ratifier. », p. 15-16.

Une seconde fois dans le volet « étrangers » : « À ce niveau aussi, notre régime juridique et les décisions prises démocratiquement par le peuple doivent être respectés. Si la Convention européenne des droits de l'Homme devait constituer un obstacle, la Suisse devra la résilier et la signer une nouvelle fois avec une réserve adéquate. », p. 56. Force est de constater que la vision des droits de l'Homme et notamment la Charte sociale européenne qui est directement visée ici, s'est dégradée dans le programme de l'UDC.

Mettant en avant les droits de l'Homme dans leurs programmes des années 1990, ils sont oubliés dans ceux des années 2000, pour être finalement critiqués au début des années 2010. C'est pourquoi, l'UDC ne se positionne pas comme un parti critiquant le non-respect des droits socio-économiques universels, mais avance que ces derniers sont des freins au développement du pays car ils développent l'État social, qui empêche le paradigme néolibéral de s'installer pleinement. Par ailleurs, l'UDC continue de vouloir relier aide au développement et politique d'asile exigeant : « que l'aide au développement soit liée à des accords de réadmission de requérants d'asile et soumise à des objectifs raisonnables et à une stratégie globale fixée par le Conseil fédéral avec une vérification annuelle par le Parlement », p. 39. « Demande qu'une participation financière, par le biais d'une réduction de l'aide au développement, soit imposée aux pays dont les ressortissants occasionnent des frais importants dans les domaines de l'asile et de la justice », p. 39.

Dans notre entrée *Relations et gouvernance de l'UE*, le combat contre l'adhésion à l'UE est devenu une marque de fabrique et une constante dans l'UDC depuis 1992. Nous avons observé que le positionnement anti-UE de l'UDC s'est même renforcé dans un contexte d'ouverture de l'UE vers des pays plus pauvres à l'Est et une grave crise que traverse les pays de la zone euro. C'est pourquoi, l'UDC continue de lutter pour « le retrait de la demande d'adhésion déposée à Bruxelles et la dissolution du Bureau de l'intégration », C. Blocher considérant que le « Conseil fédéral veut, sans le dire, entrer dans l'UE », p. 37. L'Union européenne n'étant plus un sujet qui préoccupe grandement les Suisses, le programme politique de 2011 ne développe pas plus la question de l'intégration européenne.

Tableau 25 : Bilan du programme socio-économique de l'UDC en 2011

Catégorisation/ indicateurs	Continuité des mesures socio-économiques proposées	Différences/ nuances avec les programmes de 2007 et 2011
<i>Discours économique « national-populiste »</i>	<p><i>Défense des PME</i> <i>Défense des classes moyennes</i> <i>Défense des agriculteurs : autosuffisance agricole</i> <i>Action efficace contre l'immigration illégale</i> <i>Politique rigoureuse dans le domaine de l'asile et des étrangers</i> <i>Lutte contre les abus liés à l'immigration</i> <i>Raccourcir la procédure de demande d'asile</i> <i>Les requérants d'asile criminels doivent être immédiatement expulsés</i> <i>Abaissement des coûts de l'asile</i></p>	<p><i>Doublement de la volonté d'expulser les criminels étrangers par le lancement d'une initiative populaire sur la question</i> <i>Utiliser les lois sur l'asile et les étrangers de 2006 d'une manière plus efficace</i> <i>Approuver la limitation à un an du droit de séjour des citoyens UE au chômage</i></p>
<i>Politique sociale et de cohésion</i>	<p><i>Égalité hommes-femmes</i> <i>Solidarité et subsidiarité comme les deux pierres angulaires de l'action sociale de l'État</i> <i>Lutter contre les abus de l'assurance chômage</i> <i>Lutter contre les abus de l'assurance sociale</i> <i>Amélioration de la situation fiscale des familles</i> <i>Mieux gérer les fonds AVS-AI (réforme des retraites)</i> <i>Réduction des coûts de l'assurance maladie</i> <i>Retraite doit être fixée à 65 ans</i></p>	<p><i>Un nouveau mécanisme de financement soit mis en place qui fixe le montant de la rente selon les contributions versées par une classe d'âge pour empêcher des découverts</i> <i>Réduire le nombre de rentiers AI de 4000 par an</i> <i>Supprimer les rentes AI pour enfants et coordonner avec les allocations familiales</i> <i>Adapter au pouvoir d'achat local les rentes versées à l'étranger</i> <i>Résilier les accords de sécurité sociale avec les États refusant de coopérer</i> <i>Rejeter les tentatives de créer une caisse unique au niveau national ou régional</i> <i>S'engager pour le financement de la santé publique par une seule source (système moniste)</i></p>
<i>Évolution de l'économie nationale, européenne et mondiale</i>	<p><i>Économie de marché sociale</i> <i>Maîtrise stricte du budget de l'État</i> <i>Limiter la fiscalité envers les entreprises et empêcher que la charge fiscale pèse sur chaque citoyen</i> <i>Développement de l'énergie hydraulique et nucléaire</i> <i>« Auto-approvisionnement » de l'agriculture suisse</i> <i>Réduire l'imposition des entreprises</i></p>	<p><i>Abaissement de la TVA de 1 % et la réduction du taux d'imposition du bénéfice des entreprises de 8,5 à 5 %</i> <i>Demande une simplification de la TVA et la baisse de l'imposition des bénéfices des entreprises dans l'impôt fédéral direct</i> <i>Soutient la place financière suisse et le secret protégeant les clients des banques</i> <i>S'engage pour un taux de TVA spécial en faveur de l'hôtellerie et de la gastronomie</i></p>
<i>Mondialisation économique/ Traité internationaux</i>	<p><i>Intégrer la mondialisation</i> <i>Préserver l'indépendance du pays</i> <i>Exiger un réexamen rigoureux de l'efficacité de l'aide suisse au développement</i> <i>Exiger que l'aide au développement dépende de la volonté de coopérer des États bénéficiaires</i></p>	<p>.</p>
<i>Relations et gouvernance de l'UE</i>	<p><i>Abandon de l'objectif stratégique d'une adhésion à l'UE</i></p>	<p><i>Vise la sortie de la Suisse de l'espace Schengen en raison du bilan négatif de ce traité pour la Suisse (demande la résiliation, puis la renégociation de l'accord de libre circulation des personnes conclu avec l'UE)</i></p>

Conclusion de la partie II.

Le bilan du programme de 2011 nous montre une grande continuité des mesures socio-économiques depuis 1991 qui certes s'affinent, mais connaissent aussi parfois un renforcement ; l'UDC se présentant comme le parti garant de la bonne santé économique et sociale du pays. L'étude des programmes socio-économiques de l'UDC depuis 1991 ont permis de constater que le parti défendait les PME tout comme les grandes entreprises du pays, attaquant les politiques d'asile et les politiques migratoires d'une manière de plus en plus virulente. L'économie sociale de marché, doit être défendue grâce à une stricte maîtrise du budget, seul garant de la pérennité des politiques sociales et redistributives dans le pays. L'approche néolibérale de l'UDC se fait par une vision déjà très poussée, stigmatisant les assistés et dénonçant les politiques d'assistantat pour mettre en avant les valeurs comme le travail par exemple. C'est pourquoi, nous pouvons avancer que le paradigme néolibéral semble être bien plus avancé en Suisse qu'en France, la population suisse adhérant à ce changement en votant pour l'UDC mais aussi au moment des votations. L'étude des programmes socio-économiques nous renseigne donc également en parallèle sur la nature des populismes et leur rapport à la démocratie. Selon P.-A. Taguieff, le populisme est englobé dans la définition même de la démocratie et doit se concevoir comme une pratique de la politique dans les sociétés démocratiques et non comme un courant : « La démocratie moderne marche en effet sur deux pieds. La souveraineté du peuple constitue le pilier populiste du régime démocratique, l'autre pilier étant le constitutionnalisme, censé encadrer et limiter l'expression de la volonté populaire. Entre le principe de la souveraineté populaire et l'État de droit, les tensions sont inévitables¹⁷⁸. » Par ailleurs, nous pouvons également avancer que le paradigme néolibéral serait également en partie responsable de la montée des populismes. Pour Y.N. Harari : « Le problème survient quand le patriotisme bienveillant se transforme en ultranationalisme chauvin. », in (Harari, 2018, p. 130). Selon l'historien des idées, le libéralisme ne propose pas de projet pour gouverner le monde, ce qui fait écho aux nationalistes qui construisent des forteresses dans les pays qu'ils gouvernent (rejet de l'immigration, du multiculturalisme, etc.). Alors que les

¹⁷⁸ Article paru dans la Tribune de Genève le 3 janvier 2017, *Nous sommes entrés dans l'âge des démagogues*, lien vers l'article. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <http://www.tdg.ch/monde/entres-ge-demagogues/story/12420966>

problèmes deviennent mondiaux (environnement, migrations, économie, etc.), les solutions quant à elles doivent se trouver auprès d'institutions supranationales (comme en Europe) voire internationales. Le « national-populisme » peut et veut se préoccuper des droits socio-économiques dans le contexte des droits de l'Homme pour les citoyens de leur pays, mais qu'en est-il de ces droits au niveau du continent européen ? Le « national-populisme » en France n'en a cure des droits socio-économiques en Suisse et vice versa. Les institutions européennes ont en effet une vision plus globale de ces droits, qui s'oppose à la vision nationale des populistes.

Finalement, au regard de l'étude des programmes socio-économiques, peut-on affirmer que le « national-populisme » est un marqueur commun qui s'oppose et/ou critique les valeurs européennes que sont les droits de l'Homme (avec parmi elles les droits socio-économiques) ?

Par ailleurs, les partis « nationaux-populistes » deviennent-ils populaires car ils mettent en lumière l'échec de la construction européenne des droits socio-économiques dans le cadre du paradigme néolibéral ?

Il semblerait que dans notre étude des démocraties européennes occidentales sur l'exemple de la France et de la Suisse, le « national-populisme » se développe en réaction aux formes des États d'après-guerre (État libéral, État-providence), qui n'ont pu pleinement réaliser la défense des droits de l'Homme au niveau des libertés, de la protection juridique ou encore des droits socio-économiques. Nous pouvons rappeler que ces droits s'expriment à travers des conventions du Conseil de l'Europe et autres standards socio-économiques de l'UE, mais sont loin d'être réalisés.

Ainsi au regard de cette partie, la perte de confiance des citoyens européens et leur attrait envers des politiques « national-populiste », semblent être une des principales conséquences de l'échec des États, de répondre aux droits socio-économiques pour l'ensemble des habitants dans leurs pays respectifs. En d'autres termes, le « national-populisme » s'installe et se développe en opposant et en critiquant cette construction étatique, qui se définit par rapport aux droits de l'Homme, notamment à travers les droits socio-économiques. Le « national-populisme » « joue » de la difficulté à rendre ces droits universels. D'un côté, nos partis critiquent la non application et mise en œuvre des droits socio-économiques et de l'autre, développent un chauvinisme du *welfare* en totale contradiction avec les droits de l'Homme dits universels. Ils proposent ainsi une

version nationale voire nationaliste des droits économiques et sociaux qui ainsi, doivent s'adapter au pays et à la nation.

PARTIE III : conditions de la production des discours du FN et de l'UDC et cohérence, à propos des droits économiques et sociaux.

Chapitre 9— Les droits économiques et sociaux.

Après avoir présenté empiriquement nos premiers résultats à savoir, les politiques économiques et sociales de nos deux partis pour chaque élection majeure entre 1991 et 2012, nous devons désormais répondre à notre hypothèse générale. Pour ce faire, nous allons notamment utiliser les entrées développées dans le chapitre II, à partir des tableaux d'analyse des programmes, qui se coordonnent avec notre hypothèse de recherche :

Ces partis populistes ont des succès politiques parce qu'ils sont l'expression d'une réponse particulière à la domination du paradigme néolibéral, qui est une déception par rapport à l'héritage des droits humains dont font partis les droits socio-économiques.

Ainsi, après avoir présenté les droits économiques et sociaux en Europe, nous allons confronter nos différentes sources entre elles, à l'aide d'une analyse qualitative (entretiens semi-dirigés) et quantitative (questionnaires semi-fermés en ligne). Pour la constitution des sources de notre analyse qualitative, nous avons cherché à rencontrer en priorité des figures principales des deux partis, qui ont une vision globale des programmes. Pour notre analyse quantitative, nous avons tenté de recouvrir plusieurs niveaux de la gouvernance. Pour l'ensemble de nos sources, nous avons ainsi privilégié les contacts avec des élus qui ont une légitimité dans le parti.

Dans les chapitres précédents, nous avons analysé les propositions socio-économiques de nos partis populistes, démontrant que les partis de gouvernement n'apportent pas des réponses suffisantes à ces questions. C'est pourquoi, nous allons tenter de vérifier dans cette partie, si la dégradation et/ou la non application des standards européens et/ou nationaux en termes socio-économiques, sont responsables de la montée des populismes en Europe. Pour ce faire, nous pourrions analyser les droits socio-économiques à partir des textes de références établis par l'UE et le Conseil de l'Europe, pour tenter de vérifier leur application (ou non application) dans nos pays respectifs. À partir des résultats, nous pourrions les confronter au discours des représentants de

nos deux partis dans les prochains chapitres, avant de confronter notre hypothèse de recherche à la politique de l'emploi, dans la partie IV.

1. La justice normative.

La structure de base (« *Basic Structure* ») de la société, décrite notamment dans l'ouvrage majeur de John Rawls *Justice et démocratie*¹⁷⁹, doit permettre d'orchestrer les droits économiques et sociaux :

« On entend par structure de base, la manière dont les principales institutions sociales s'agencent en un système unique, dont elles assignent des droits et devoirs fondamentaux et structurent la répartition des avantages qui résulte de la coopération sociale. »

Mais force est de constater que ces fonctions s'affaiblissent depuis la remise en cause de l'État-providence avec le développement de la mondialisation. Ainsi, John Rawls fonde ses recherches sur la tradition du contrat social qui relie les citoyens à l'État, contrat fondé sur les principes de liberté, d'égalité et de solidarité. Le premier objectif de l'État à savoir l'optimum social (ou *le juste*¹⁸⁰), doit-il aujourd'hui être subordonné au deuxième axe à savoir, l'optimum économique¹⁸¹ ? Ces deux fondements de la structure de base de la société, peuvent-ils encore se rééquilibrer au profit de « l'optimum du plus juste », réaffirmant par la même la nécessité suprême de la solidarité¹⁸² ?

¹⁷⁹ (Rawls, 1993).

¹⁸⁰ Théorie de John Rawls in (Adair, 1991, p. 2).

¹⁸¹ Selon le critère de Pareto élaboré en 1906, l'optimum économique subordonne tout autre. Reprenant sa théorie : « On ne peut améliorer la situation d'au moins un individu sans détériorer celle d'au moins un autre individu », in (Adair, 1991, p. 85).

¹⁸² Terme que l'on peut qualifier de « principe d'équité ».

Tableau 26 : Les tâches de l'État selon la théorie de John Rawls

Optimum social & économique	Département des allocations	Département de la stabilisation	Département des transferts sociaux	Département de la répartition
Objectifs	Efficacité du système des prix concurrentiels	Plein emploi	Offrir une couverture des besoins sociaux aux plus défavorisés	Modalités de la justice distributive. Transferts sociaux définis par l'obtention d'un minimum économique
Outils	Taxes et subventions (sujet à des modifications des régimes de propriétés des biens publics/privés)	Optimiser la fonction « allocative » résultante du marché de libre concurrence	La détermination du minimum social est élaborée en fonction du taux d'imposition qui doit être compatible avec une capacité d'épargne globale positive et un fonctionnement efficace du marché	Taxation des patrimoines (lutte contre le renforcement des inégalités). Recouvrement des impôts : biens publics et transferts de revenus

Tableau réalisé en s'inspirant de (Adair, 1991, p. 91)

Pour J. Rawls : « La fonction des principes de la justice est de définir les règles d'accès des individus aux biens sociaux premiers, c'est-à-dire ce qui relève des structures de base d'une société », in (Adair, 1991, p. 83). Au regard de cette théorie, l'État doit remplir certaines fonctions ou tâches incontournables, pour préserver l'essence du contrat social et pour préserver le sentiment de confiance des citoyens envers leurs dirigeants. Ce n'est pas tant la nature « des biens sociaux premiers » qui attire ici notre attention, mais bien les possibilités et structures mises en place par l'État pour accéder à ces mêmes biens qui sont à creuser. L'État architecte du juste, doit ainsi s'appuyer sur quatre départements d'intervention qui interagissent entre eux. Le département de

l'arbitrage¹⁸³ viendrait se greffer aux autres départements, n'ayant pas pour ambition une répartition plus juste, mais une modification de l'outil d'allocation des biens, dans le but d'accroître le bien-être, in (Adair, 1991, p. 92). En d'autres termes, une bonne gouvernance avec une défense des droits économiques et sociaux, doit se baser sur un fonctionnement et une interaction juste de ses institutions, conférant alors une base légitime, mais aussi de la confiance envers les citoyens. La répartition et la redistribution utilisant les transferts sociaux, doivent par ailleurs pouvoir s'adapter aux possibilités économiques. En comparant cette démarche à la situation de crise que nous connaissons en Europe, liant la justice distributive (optimum social) à la situation économique (optimum économique), on constate que les transferts sociaux sont nettement remis en cause. C'est ici qu'intervient le rôle primordial de l'État « arbitre », pouvant suppléer aux déficits des politiques sociales, tranchant sur un éventuel maintien ou progrès du bien-être économique et social, à l'aide de nouvelles ressources. Par ailleurs, l'étude d'Esping-Andersen, qui ne se fonde pas sur la structure bipolaire de l'État, met en avant la « démarchandisation du travail »¹⁸⁴. Elle confronte l'optimum économique libéral à la dominante institutionnelle de l'État-providence, qui tend à disparaître au début des années 1990. Selon l'auteur danois, le capitalisme pur est dès son origine amoindri par la défense des droits sociaux, créant une certaine indépendance de l'État et des citoyens face au marché. Au regard de cette théorie, le régime providentiel avantage donc à la fois le marché, l'État et la famille. C'est pourquoi, pour l'auteur, la figure étatique se décline sous trois formes influencées par l'interaction entre les citoyens et la sphère politique, sur une base d'héritage historique des nations. La priorité est fixée conjointement par la politique menée et la tradition historico-religieuse de l'État : « les tendances libérales privilégiant le marché, les sociaux-démocrates l'État, les corporatistes ou conservateurs la famille », in (Dickes & Fleury, 2012, p. 11).

Mais au-delà du concept de justice sociale normative, se construit une vision concrète et politisée des droits économiques et sociaux, qui ne recoupe pas seulement une conception normative de la démocratie, mais un objectif de résultats entre ce que les

¹⁸³ Ce 5^e département calculerait le rapport entre le coût d'éventuels en impôts supplémentaires et leurs apports en termes de bien-être.

¹⁸⁴ On admet dans cette théorie que le laisser-faire (marchandisation du travail) a toujours été atténué par des liens communautaires précapitalistes et des outils de l'État-providence mettant en place des mécanismes de protection, (Esping-Andersen, 1990).

droits économiques et sociaux rapportent et ce qu'ils coûtent. Ainsi, en prenant par exemple la politique de l'emploi, les gouvernements vont évaluer les conditions de travail, la durée du travail, les congés payés, l'assurance chômage, le droit à la formation professionnelle, le droit à la dignité dans le travail, à la retraite, en confrontant leurs coûts à la productivité et la production de richesses des travailleurs qu'ils devraient engendrer, dans le contexte national et international.

2. L'évolution des droits socio-économiques et des « nationaux-populismes », en lien avec la mondialisation.

Les droits socio-économiques ont évolué avec la mondialisation ; ce sont les classes moyennes et populaires, qui semblent être touchées par les changements amenés par le néolibéralisme. Certains auteurs (Betz, 1993 ; Kriesi, 2009 ; Perrineau, 2014) désignent ainsi des « perdants » de la mondialisation, à savoir des personnes qui ne profitent pas des avantages (facilité de circuler pour les études, les voyages, le travail par exemple), et qui se sentent menacées au niveau de leurs droits sociaux et économiques, mais aussi dans leur façon de vivre. Cette population est notamment captée par les partis populistes, qui prétendent défendre les « petits » contre les « gros », et qui critiquent fortement l'ouverture et les mouvements liés à la mondialisation (immigration, délocalisations), qui attaqueraient les droits de ces travailleurs. Ainsi, ce sont les populismes qui, semble-t-il, deviennent un enjeu et un questionnement majeur pour la démocratie, non seulement au regard de leurs succès électoraux dans bon nombre de pays, mais aussi car ils basent leur réflexion et leur programme sur l'aspect identitaire et nationaliste, souhaitant un isolement vis-à-vis des autres nations. Les questions posées par les partis populistes à savoir, l'augmentation des inégalités, le dumping social, économique et environnemental, les délocalisations, la montée du chômage sont légitimes, mais les réponses qu'ils apportent vont à l'encontre des principes et valeurs des démocraties libérales.

3. La montée du vote en faveur des partis « nationaux-populistes ».

Un rapport de l'*European Economic Advisory Group*¹⁸⁵ (EEAG, Groupe consultatif économique européen) de 2017, précise que les programmes économiques populistes présentent trois variables : « [...] d'abord, ils sont court-termistes et ignorent toutes les contraintes extérieures comme budgétaires (promettent des baisses d'impôts, des hausses des dépenses publiques), ils nient les conséquences de leurs mesures sur la dette et l'inflation (fuite des investisseurs) et dénoncent la mondialisation (avec des mesures protectionnistes) ». Certains partis populistes mettent ainsi l'accent sur les inégalités et les faiblesses liées au libéralisme économique et politique, propositions qui séduisent de plus en plus d'électeurs en Europe mais aussi dans d'autres pays industrialisés.

Dans le même temps des institutions intergouvernementales comme le Conseil de l'Europe, ou supranationales comme l'Union européenne, définissent des standards socio-économiques élevés, pour apporter un minimum de protection aux citoyens européens et pour tenter de préserver la justice sociale. Pour contrer les effets négatifs du néolibéralisme (inégalités, hausse de la pauvreté), ne voulait-on pas développer une Europe sociale dans les années 1980 ? Une autre question est de savoir si aujourd'hui, ces standards économiques et sociaux sont appliqués dans les États membres ? Que veulent les États aujourd'hui ? Les dirigeants veulent-ils la même chose que les électeurs ?

Notre étude porte ainsi sur deux pays européens à savoir la France, deuxième puissance économique européenne, mais qui rencontre des difficultés face aux changements liés à la mondialisation. Le pays connaît un enracinement du vote envers le Front-Rassemblement national, qui prend de l'ampleur depuis les années 2000. La Suisse, pays d'Europe centrale, membre de l'Espace économique européen, de l'espace Schengen et du Conseil de l'Europe mais pas de l'Union européenne, est un pays très intégré dans la mondialisation, qui connaît peu de chômage, mais qui vote depuis presque 20 ans en grande partie pour l'Union démocratique du centre (devenue la principale force politique du pays dans les années 2000). En effet, ces deux cas sont intéressants, car ils

¹⁸⁵ La source n'est plus disponible au 09/01/21 : https://www.cesifo-group.de/ifoHome/policy/EEAG-Report/Archive/EEAG_Report_2017.html

représentent deux modèles en termes de partis populistes et de propositions socio-économiques : on peut supposer au regard de l'étude des différents programmes politiques, que le RN est un populisme qui semblerait être aujourd'hui l'expression d'un stato-providentialisme classique ; l'UDC représentant une certaine forme de populisme à la fois libéral et national.

4. Les standards européens et leur application en France et en Suisse.

4.1. De hauts standards socio-économiques fixés par le Conseil de l'Europe et repris partiellement par l'Union européenne.

Le paradigme libéral a accompagné l'évolution des sociétés industrielles depuis le XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui. Il se compose du libéralisme économique (développement du Marché, libre échange, libre-circulation des biens, des capitaux et des personnes), mais aussi du libéralisme politique (développement de la démocratie). Après la Seconde guerre mondiale, le libéralisme économique était associé à l'État-providence, suivant les théories de l'économiste J.-M. Keynes, qui dominaient les principes économiques. À ce moment, la France avait mise en place une stratégie économique planifiée dans certains secteurs (Haut-Commissariat au Plan¹⁸⁶). Dans les années 1980, avec le développement de la mondialisation qui associe désormais de nouveaux pays industrialisés (notamment asiatiques et sud-américains) et les anciens pays du bloc de l'Est à partir des années 1990, le Marché prend le dessus sur les États, qui se désengagent dans plusieurs secteurs de l'économie (avec les privatisations par exemple). On constate également le déplacement du processus décisionnel vers le cadre international (OMC, FMI) ou supranational (UE par exemple). À la fin des années 1990, les auteurs qui réfléchissent à la mondialisation estiment que l'ouverture de l'économie doit à nouveau être associée à un rôle plus développé de l'État. Ce qui fait dire à N. Khouri (Khouri, 1999), que « [...] dans une démocratie mature, l'État tend généralement à renforcer l'environnement institutionnel en réponse aux revendications des droits socio-économiques par la population ». Mais ce retrait de l'État par rapport à l'économie

¹⁸⁶ Institution recrée le 1^{er} septembre 2020 sous la présidence d'E. Macron avec à sa tête F. Bayrou, nommé Haut-Commissaire au Plan.

et à la finance a créé un déficit démocratique, qui implique que les États soient subordonnés aux institutions économiques plutôt qu'aux citoyens (le cas de la Grèce et de sa tutelle économique est révélateur de ce déficit démocratique). On peut même s'apercevoir d'une corrélation entre la contestation politique et économique, avec la volonté des partis populistes de constituer un contre-paradigme, par rapport à la vision libérale, en proposant pour certains des politiques protectionnistes abordant ainsi un nationalisme économique¹⁸⁷.

À partir de la Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe de 1996, et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, à la lumière de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales et de la Charte sociale européenne (révisée), nous pourrions faire un état des lieux des droits économiques et sociaux tels qu'ils sont prévus par le Conseil de l'Europe¹⁸⁸ et l'UE. Sont-ils en reculs par rapport au début des années 1990 ? Ont-ils été mis en application en France et en Suisse durant notre période étudiée ?

La Charte sociale européenne est un traité du Conseil de l'Europe qui garantit les droits sociaux et économiques fondamentaux liés à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la protection sociale et aux services sociaux ; de plus, elle met l'accent sur les personnes vulnérables (enfants, migrants, personnes âgées, personnes handicapées). Cette Charte vise à appliquer en Europe, la Déclaration universelle des droits de l'Homme et complète la Convention européenne des droits de l'Homme, qui porte exclusivement sur les droits civils et politiques. La Charte sociale européenne a été adoptée en 1961 et révisée en 1996. Dans cette dernière version, on observe des droits qui font office de grands piliers et de repères pour les pays, dans la défense des droits

¹⁸⁷ Le nationalisme économique défend l'idée que les États puissent être autosuffisants, développant une « autarcie économique » par le biais du protectionnisme. Ainsi, ce sont des théoriciens comme J.-M. Keynes, repris par J. Sapir en France, qui indique que l'avenir est au protectionnisme et à une intervention à nouveau accrue des États dans l'économie.

¹⁸⁸ Source : Charte sociale européenne du CoE. Consulté et vérifié le 09/01/21 : https://www.coe.int/fr/web/european-social-charter/-european-social-charter-and-european-convention-on-human-rights/-/asset_publisher/fnStu2dTzSYC/content/realising-economic-and-social-rights-in-europe-the-role-of-national-human-rights-institutions?inheritRedirect=false

socio-économiques. Parmi les 47 États membres du Conseil de l'Europe, 43 ont signé la Charte, et seuls le Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin et la Suisse n'ont ratifié à ce jour aucun de ces traités (même si cette dernière a adopté en 2006 une nouvelle politique dans laquelle elle définit son approche basée sur les droits de l'Homme et ses liens avec les questions de réduction de la pauvreté). Ces standards européens sont très élevés et leur application au niveau de l'UE et des États membres, n'est pas forcément visible. Ainsi, la Charte sociale révisée du Conseil de l'Europe, développe de grands principes¹⁸⁹, qui sont repris dans certains traités de l'Union européenne¹⁹⁰.

C'est pourquoi, le droit au travail que nous aborderons dans la prochaine partie en guise d'exemple révélateur, est ainsi repris dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE, qui précise la liberté professionnelle et le droit de travailler, l'égalité entre hommes et femmes, la solidarité, la protection en cas de licenciement injustifié, des conditions de travail justes et équitables, l'interdiction du travail des enfants et la protection des jeunes au travail. Dans cette même Charte des droits fondamentaux de l'UE, sont précisés le droit à s'organiser (information et consultation des travailleurs au sein de l'entreprise), le droit à la négociation collective (liberté de réunion et d'association, solidarité et droit de négociation et d'action collective), le droit à la Sécurité sociale (aide sociale), le droit à l'assistance sociale et médicale (avec le principe de solidarité, de protection de la santé), le droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique (en précisant les droits des enfants et le fait de pouvoir concilier vie familiale et vie professionnelle), et finalement le droit des travailleurs migrants et de leurs familles à la protection et à l'assistance (avec des principes d'égalité et de non-discrimination). Ces grandes lignes sont partiellement reprises dans le traité sur l'Union européenne (traité de Maastricht), qui défend une politique de l'emploi dans le volet droit au travail. De plus, ces droits socio-économiques sont établis via le traité sur le fonctionnement de l'UE (traité de Lisbonne), à travers une politique de l'emploi, le développement du fonds social européen, la santé et la sécurité au travail et l'égalité entre les hommes et les femmes (volet droit au travail), en défendant le droit des

¹⁸⁹ Droit au travail, droit à s'organiser, droit de négociation collective, droit à la Sécurité sociale, droit à l'assistance sociale et médicale, droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique, droits des travailleurs migrants et de leurs familles à la protection et à l'assistance.

¹⁹⁰ Voir Annexe 5 : Droits socio-économiques repris dans les principaux textes de l'Union européenne par rapport aux grands principes du Conseil de l'Europe.

travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation (droit à s'organiser), en introduisant un dialogue social (droit de négociation collective), en luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les discriminations (droit à l'assistance sociale et médicale), en permettant la couverture sociale dans les États membres de l'Union autres que l'État d'origine (droit des travailleurs migrants).

Après avoir fait un récapitulatif sur les vingt dernières années des principaux droits socio-économiques fixés par le Conseil de l'Europe et repris par l'Union européenne dans la Charte des droits fondamentaux, le traité de Maastricht et le traité de Lisbonne, on peut s'interroger sur le fait qu'ils soient effectivement appliqués en France et en Suisse.

4.2. Droits socio-économiques en France.

Nous analyserons le Rapport de la France au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies, publié en 2014¹⁹¹, complété par celui de 2016, dernier rapport en date à ce jour¹⁹², pour vérifier l'état de ces droits dans le pays. Le droit au travail place l'égalité hommes-femmes dans ses principes et l'analyse démontre que malgré la mise en place de lois visant une discrimination positive, le pourcentage de femmes à la tête de grandes entreprises et d'entreprises de taille moyenne, reste faible même s'il connaît une évolution. Même si les femmes ont un taux d'activité de plus en plus important ce dernier recoupe en réalité de nombreux emplois à temps partiel (30,1 % en 2010). Par ailleurs, l'égalité salariale n'est pas encore de mise. Le chômage reste un problème majeur dans le pays (entre 10 % et 10,5 % de la population active depuis 2013) et notamment le chômage des jeunes et le chômage de longue durée. En 2012, la volonté du gouvernement de gauche, a été de développer des emplois aidés (dispositif emplois d'avenir lancé en novembre 2012), mais aussi de développer l'alternance comme méthode de formation, notamment dans les quartiers défavorisés : le résultat est que le chômage des jeunes (15-24 ans) reste élevé (19,6 % en 2019 selon

¹⁹¹ Source : rapport France pour l'ONU de 2014. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=FRA&Lang=FR

¹⁹² Source : rapport de l'ONU de 2016. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E/C.12/FRA/CO/4&Lang=Fr

l'INSEE), et l'accès au CDI demeure difficile pour cette même tranche d'âge. Le rapport de 2016 met également en garde l'état français quant aux dispositifs proposés pour accroître la flexibilité du marché du travail et leurs éventuelles conséquences sur la précarisation du travail et la diminution de la protection sociale du travailleur.

Pour ce qui est du droit à s'organiser et du droit à la négociation collective, la loi d'août 2008 donne plus de légitimité aux partenaires sociaux, les syndicats demeurants toujours très peu représentatifs. Concernant les travailleurs migrants et leurs familles, « la France est l'un des rares pays de l'Union européenne à avoir ratifié la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant de 1983, élaborée dans le cadre du Conseil de l'Europe », visant à éliminer les discriminations basées sur les législations nationales et à garantir l'égalité de traitement entre les nationaux et les travailleurs migrants et des membres de leur famille. En termes de lutte contre la pauvreté et de retour au travail, la France a introduit le revenu de solidarité active (RSA), dans le but de remplacer certains minima sociaux, à savoir le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et la prime pour l'emploi (PPE). Pour les personnes privées d'emploi, le RSA « socle » est un revenu minimum tandis que pour les personnes qui travaillent, le RSA « activité » est un complément de revenu. Le RSA se veut à la fois un moyen de garantir que le retour au travail procure des revenus supplémentaires et un instrument de lutte contre la pauvreté. L'accès aux soins pour les plus démunis est également déterminé depuis 2000, par la couverture maladie universelle, (CMU). De plus, l'assurance maladie repose sur des principes d'universalité et de solidarité. Les résultats escomptés, à la suite des réformes socio-économiques en France restent faibles. Même si le pays propose une forme de solidarité pour les plus démunis (RSA, CMU), et vise une certaine égalité avec les travailleurs migrants et leurs familles, il connaît également des inégalités socio-économiques (inégalités hommes-femmes même si une loi d'août 2014 vise l'égalité réelle entre les hommes et les femmes), chômage élevé (notamment chez les jeunes), ce qui entraîne une perte de confiance des Français envers le système économique, mais aussi une augmentation de la stigmatisation des classes les plus pauvres et des bénéficiaires des prestations sociales.

4.3. Droits socio-économiques en Suisse.

Contrairement à la France, la Suisse n'est pas assujettie aux recommandations socio-économiques des traités européens et n'a pas ratifié la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe. Mais la Suisse est devenue membre des Nations unies depuis septembre 2002, à la suite d'une initiative populaire, et sa situation socio-économique est décrite dans un *Rapport au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies*, publié en 2009 (mise à jour du rapport initial de mai 1996)¹⁹³, puis réactualisé et publié en novembre 2019¹⁹⁴. Dans ce rapport, on observe que la Suisse prône l'égalité de tous les êtres humains devant la loi (avant la nouvelle constitution entrée en vigueur en 2000, cette égalité visait uniquement les Suisses). Elle interdit également toute discrimination raciale. La Suisse veut développer l'égalité entre les hommes et les femmes, sans opter pour la discrimination positive dans la politique (rejetée par l'initiative populaire en 2000, à propos de la représentation des femmes dans les institutions politiques), mais en ayant recours à des quotas, pour les entreprises semi-publiques, qui doivent nommer 30 % de femmes à des postes de direction d'ici à 2020. Le rapport publié en 2019 souligne l'engagement de l'État visant à réduire les inégalités hommes-femmes. En ce qui concerne le chômage, le pays est peu touché par ce fléau même si, après un retour au plein emploi au début des années 2000, la situation s'est détériorée. Le taux de chômage, qui était de 1,7 % en 2001, était passé à 3,9 % en 2004 ; ce sont les régions romandes qui étaient les plus touchées par le chômage (5 % en 2004). Les mesures face au chômage, visent notamment à augmenter l'offre des places d'apprentissage pour les jeunes et à proposer une réinsertion professionnelle aux 50 ans et plus, qui sont moins touchés par le chômage mais lorsqu'ils le sont, deviennent pour la plupart des chômeurs de longue durée (32 % des chômeurs de longue durée ont plus de 50 ans). On constate dans le pays également une inégalité quant aux salaires, entre

¹⁹³ Source : rapport Suisse pour l'ONU. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/countries.aspx?CountryCode=CHE&Lang=FR

¹⁹⁴Source : conclusions finales du 4^e rapport sur la Suisse par les Nations unies en 2019. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E%2fC.12%2fCHE%2fCO%2f4&Lang=fr

étrangers et nationaux¹⁹⁵, mais aussi entre hommes et femmes. Le rapport de 2019, p. 5 précise également que la Suisse n'a pas fixé de salaire minimum général au niveau de l'État et recommande de le faire, « afin de garantir à tous les travailleurs et aux membres de leur famille des conditions de vie décentes ». Concernant les droits syndicaux, ils ont été précisés dans la nouvelle Constitution suisse, et ne découlent plus de l'article sur la liberté d'association mais d'un article uniquement consacré à la liberté syndicale ; les droits ne sont plus attribués aux « citoyens », mais « aux employeurs et aux travailleurs ». À travers ce cas, la Suisse reconnaît également dans sa nouvelle Constitution entrée en vigueur en 2000, des droits pour les travailleurs étrangers. Mais concernant les mesures sociales, le rapport de 2019 précise que la Suisse exerce une distinction quant à l'attribution des aides sociales entre nationaux et étrangers : en effet, « [...] les personnes de nationalité étrangère et les personnes avec un permis de séjour provisoire n'aient pas accès à l'aide social, mais à l'aide d'urgence, qui ne leur permet pas d'avoir accès à un niveau de vie suffisant ». En termes de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, « l'art. 12 Cst. garantit à quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à ses besoins le droit d'être aidé et assisté, mais aussi de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ». L'aide sociale étant du ressort cantonal, la mise en œuvre se faisant par les communes, on peut constater des écarts entre les régimes d'aide sociale, qui varient d'un canton à l'autre. La Suisse a connu une hausse du chômage au début des années 2000, ayant entraîné à ce moment-là une perte de confiance de la population envers l'économie ; confiance qui est réapparue peu de temps après. Par ailleurs, le pays est très marqué par les politiques néolibérales, qui engendrent un bon niveau de vie général, mais aussi des écarts de revenus très importants. Ainsi en 2005, 8,5 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 2 200 francs pour une personne seule), les femmes étant davantage touchées par la pauvreté que les hommes. Du côté des politiques sociales, le principe de solidarité existe dans la Constitution, mais la situation diffère d'un canton à l'autre, le pays n'ayant pas de visibilité globale et de cohésion nationale, sur ces questions. De plus le rapport de 2019, met en avant p. 3, la

¹⁹⁵ Des relevés statistiques ont montré qu'en 2002, plus de la moitié des travailleurs suisses (53,8 %), mais seulement un tiers des travailleurs étrangers (34,5 %) disposaient d'un revenu mensuel supérieur au revenu brut médian national de 5417 francs par mois.

confrontation des accords de libre-échange signés par la Suisse et l'absence d'études d'impact pour déterminer les incidences éventuelles de ces accords sur les droits de l'Homme, notamment les droits économiques, sociaux et culturels.

Ces fractures liées à la non-application des droits économiques et sociaux sont la cause d'une perte de cohésion sociale au sein même de la société, entraînant une méfiance des Européens envers la mondialisation et envers l'étranger. Pascal Perrineau, précise d'ailleurs que « [...] 79 % des électeurs de Marine Le Pen pensent que la mondialisation est un danger pour la France, parce qu'elle menace ses entreprises et son modèle social. », in (Perrineau, 2014, p. 108). C'est pourquoi, nous admettons que de plus en plus d'électeurs adhèrent aux théories populistes qui promettent de préserver, voire d'améliorer le système social et/ou le niveau de vie des nationaux, mais en excluant les étrangers. Cette vision politique se base sur l'individualisme, le volet national et le repli sur soi, notions qui se développent dans nos sociétés. Le rôle de l'État, des organisations et institutions européennes, est plus que jamais de mettre en place un cadre législatif pour contrer le repli identitaire qui est contre-productif, dans un monde globalisé qu'on ne peut stopper, mais qu'on peut tenter d'accompagner par plus de justice sociale et une plus grande cohésion sociale. Quoi qu'il en soit, les partis populistes mettent en avant sur la sphère publique un questionnement et une vision du monde qui interroge un nombre important de citoyens dans nos deux pays concernés, mais aussi en Europe et dans le monde. Les partis populistes exercent ainsi leur influence lors des campagnes électorales (et au sein du gouvernement et du Parlement pour l'UDC ou du Parlement européen pour le RN), campagnes qui leur procurent une grande visibilité. À nous désormais de vérifier à l'aide de nos questionnaires qualitatifs et quantitatifs, si les discours officiels correspondent à la réalité des élus sur le terrain.

Chapitre 10— Analyse qualitative des données : les entretiens.

Notre analyse qualitative des discours socio-économiques du FN-RN et de l'UDC doit permettre de constituer un corpus original de sources sur un sujet qui n'a pas encore été grandement étudié. Les structures des deux partis étant très différentes (centralisées pour le FN-RN et par sections cantonales pour l'UDC), la construction des programmes semble également différente. Notre étude portant sur une vingtaine d'années nous a incité à viser un panel large, le discours socio-économique ayant évolué au fil du temps. C'est pourquoi nous vous présenterons dans un premier temps le panel d'étude pour les interviews, de même que l'archéologie de son élaboration, avant de valoriser nos résultats en organisant les réponses de nos participants en fonction de la grille d'analyse (Tableau 3, chapitre 5) utilisée pour l'étude des programmes politiques, pour permettre de vérifier la correspondance entre nos sources primaires et secondaires, mais aussi comparer les discours de nos élus des deux partis, pour tenter de répondre à la fin de la partie III à notre hypothèse de recherche.

1. Personnes ciblées, constitution du panel d'étude.

1.1. Justifications.

Pour le FN-RN, il nous ait apparu nécessaire de rencontrer des figures principales qui pourraient influencer les programmes et auraient une vision globale. C'est pourquoi, vous trouverez ci-dessous les personnes identifiées pour le FN-RN (avec une biographie pour ces grandes figures des partis), de même que les groupes de pensée et auteurs qui semblent influencer la fabrique des programmes politiques économiques et sociaux. Du côté du Front national, l'influence à partir des années 1990 du groupe GRECE (Groupement de recherche et d'étude pour la civilisation européenne¹⁹⁶) concerne la

¹⁹⁶ Source : Sylvain Crépon, article du Temps présent.com (2010), *Le tournant anti-capitaliste du FN*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://tempsresents.com/2010/04/25/sylvain-crepon-tournant-anti-capitaliste-du-front-national/>

vision globale de la mondialisation et de l'économie. Comme le rappelle Sergiu Mișcoiu : « Le GRECE [...] représente un des pôles les plus importants autour duquel se sont formés les idéologues du FN. », in (Mișcoiu, 2005, p. 40). Le FN se base également à ce moment sur les recherches de Pierre Milloz, homme politique, haut fonctionnaire et économiste, qui a fait un rapport au Conseil d'État sur l'immigration et son coût ; résultats repris dans plusieurs programmes politiques. Dans le contexte des années 1990, on peut repérer l'influence de Bruno Mégret, Carl Lang, Jean-Yves Le Gallou, sur les questions sociales et de Jean-Claude Martinez sur les questions économiques. Les élections présidentielles de 2002, consacrent l'influence de Bruno Gollnisch (qui dirige la réalisation du programme du FN), mais aussi Louis Aliot, Michel Hubault, Thibaut de La Tocnaye, Olivier Martinelli, Catherine Salagnac et Thierry Martin. Les questions économiques sont confiées à Jean-Pierre Schénardi et Myriam Baeckeroot ; les questions sociales sont quant à elles confiées à Thibaut de La Tocnaye et Jacques Colombier.

1.2. Panel visé.

Né en 1949, Bruno Mégret a une formation d'ingénieur ; il est membre du club de l'horloge de 1975 à 1981 et adhère au RPR de 1979 à 1981. Il rejoint la liste du Front national conduite par Jean-Marie Le Pen aux élections législatives de 1986 et est élu député de l'Isère. En juin 1989, Bruno Mégret est élu au Parlement européen en tant que membre du FN, où il est d'abord membre de la commission politique et de la commission économie puis de la commission sociale. Dans les années 1990, devenant le numéro deux au FN, il tente de dédramatiser l'image du parti et de rendre le programme socio-économique plus crédible, en présentant notamment le 9 mars 1992, les « 51 mesures pour faire le point sur le social » en France.

C'est à ce moment que le FN rompt avec l'ultralibéralisme, en proposant notamment de « lutter contre la pauvreté », de « revaloriser le travail », « de développer la propriété populaire », de « favoriser la famille », « de juguler le chômage » et de garantir les avantages sociaux », mais tout ceci sous l'égide de la préférence nationale, in (Crépon et al., 2015, p. 36), notion introduite dans le programme du parti par Bruno Mégret, selon les réflexions de Jean-Yves Le Gallou. Des divergences profondes vont l'amener en 1998 à rompre avec le parti de Jean-Marie Le Pen pour créer le Mouvement national républicain (MNR).

Autre grande figure des années 1990, Carl Lang. Selon l'entretien qu'il m'a accordé, C. Lang indique avoir adhéré au FN en 1978, à 20 ans. Il est devenu en 1979 un responsable départemental du FN et en 1983, le responsable du FN de la jeunesse en partenariat avec Martial Bild (codirecteur). En 1986, il a été élu conseiller régional (de Haute Normandie) et en 1988 est devenu secrétaire général du FN en remplacement de Jean-Pierre Stirbois, décédé dans un accident de voiture, jusqu'en 1995 ; puis de 1998 à 2005. Devenu député européen de 1994 jusqu'en 2009, il est resté conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais de 1992 jusqu'en 2010. De 1995 à 1998, il a été vice-président du FN chargé des affaires sociales. Il a été exclu du FN en janvier 2009, car il s'est opposé à Marine Le Pen lors des élections européennes de 2009. Dès lors, il crée le Parti de la France (PDF).

Jean-Yves Le Gallou est né en 1948. Selon l'entretien téléphonique qu'il m'a accordé, son parcours professionnel est assez « simple » : ENA et inspection générale de l'administration. Il adhère dès 1969 au groupe de réflexion GRECE, cofonde le club de l'horloge et adhère au mouvement UDF. Il devient membre du FN en 1985 jusqu'en 1999 puis membre du MNR de Bruno Mégret après la scission de 1999 et jusqu'en 2004. Il s'est occupé d'animer le Centre d'étude et d'argumentaire et le Conseil scientifique du FN (période 1985-1999). Il a occupé les mandats de président de groupe du FN au Conseil général d'Ile de France de 1986 à 1999 (pour le MNR de 1999 à 2004) ; a été élu député européen de 1994 à 1999 et conseiller municipal à Colombes de 1989 à 2001. Au sein du front, il s'est occupé du secrétariat national aux élus (notes de recommandation aux élus, suivi des élus, organisation de la formation des élus) et délégué national aux études (argumentaires). En 2003, il fonde la fondation Polémia¹⁹⁷, qui se définit notamment par le « choc des civilisations ». Il reviendra épaulé Marine Le Pen quelques années plus tard lors de l'élection présidentielle de 2012.

Né en 1945, Jean-Claude Martinez fait une carrière de professeur de droit fiscal, et a, durant les « années Jean-Marie Le Pen », tenu le rôle de « ministre de l'économie du *shadow* cabinet¹⁹⁸ » de l'ancien président du FN. « Il est un ancien cadre du Front

¹⁹⁷ Source : site internet de *Polémia*. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<http://www.polemia.com>

¹⁹⁸ La source n'est plus disponible au 09/01/21 : <http://bernardmonot.com/la-potion-economique-du-fn-le-monde/>

national dans les années 1980-90 qui a quitté le parti d'extrême droite en 2008 pour s'être présenté contre Louis Aliot - le compagnon de Marine Le Pen - aux élections européennes. Il a été vice-président du FN et avait pourtant choisi le camp des Le Pen lorsqu'il y a eu la scission en 1998 avec Bruno Mégret. Il a fait campagne auprès de Christine Boutin et de la liste Force Vie pour les européennes du 25 mai 2014¹⁹⁹ ».

Ces anciens cadres qui ont quitté le FN, ont ainsi contribué à changer la vision socio-économique du parti qui, dans les années 1990 et au début des années 2000, s'intéresse de plus en plus aux répercussions sociales du néolibéralisme qu'il défendait dans les années 1970 et 1980.

Bruno Gollnisch fait partie de cette génération qui a influencé le parti dans les années 1990 mais il a la particularité d'avoir été fidèle au père et à la fille Le Pen. Selon l'entretien qu'il m'a accordé, Bruno Gollnisch précise avoir été juriste, spécialisé dans les droits des pays d'Extrême Orient. Parallèlement à son activité libérale au début de sa carrière, il a fait une carrière académique, d'abord comme lecteur à la faculté de droit de Paris et comme maître de conférences de droit public à l'Université de Metz. Il est passé par la faculté de lettres car il a eu une chaire de langue et civilisation du Japon à l'Université de Lyon ; devenant doyen d'une grosse faculté linguistique où l'on enseignait plus de 25 langues étrangères à plus de 2 000 étudiants. Il a toujours été sympathisant de Jean-Marie Le Pen. Ne venant pas d'une autre formation politique, il s'est engagé publiquement et politiquement au début de l'année 1983. Dès 1984, il est entré au sein du bureau politique du FN, chargé des commissions d'étude du FN, des argumentaires et de la mise à jour du programme durant de nombreuses années. En 1986, il a été élu député à l'Assemblée nationale (faisant parti du groupe de 35 députés FN) et conseiller régional de la région Rhône-Alpes où il a présidé le groupe pendant près de 30 ans jusqu'en 2015. En 1989, il a été élu au Parlement européen et réélu sans discontinuité jusqu'en 2019. Il a exercé des fonctions de direction au FN, étant vice-président chargé des relations internationales, secrétaire général, délégué général, directeur de la campagne présidentielle de Jean-Marie Le Pen en 2002. Il a été selon ses dires candidat malheureux en 2010 à la succession de Jean-Marie Le Pen, face à Marine Le Pen. Depuis, il n'a plus de fonction exécutive au sein du FN, mais est toujours membre du bureau et du comité stratégique à l'occasion de la campagne présidentielle de 2017.

¹⁹⁹ Source : le Point.fr. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <http://www.lepoint.fr/tags/jean-claude-martinez>

A partir des années 2000, une nouvelle génération de penseurs et de figures politiques importantes du parti suit l'arrivée de Marine Le Pen, qui intègre le bureau politique du FN et se trouve à la tête de « Génération(s) Le Pen » ; Louis Aliot en fait partie. Par ailleurs, Marine Le Pen utilise notamment comme bases théoriques, les thèses de Maurice Allais prix Nobel d'économie français qui a critiqué l'euro, le dogme du libre-échange ou encore la vision communautaire de l'UE. Dans un communiqué de presse²⁰⁰, Marine Le Pen dit s'inspirer des idées de cet économiste, qui serait à l'origine de la théorie frontiste du « protectionnisme raisonné ».

À partir de ces bases théoriques, le Front national s'entoure de têtes pensantes et autres responsables des études ou des programmes économiques comme Bernard Monot²⁰¹ (alias Nicolas Pavillon), économiste en chef du FN à partir de 2007, de l'économiste Jean-Richard Sulzer, du conseiller de Marine Le Pen à la réindustrialisation Thibaut de la Tocnaye²⁰², ou encore du conseiller budget et fiscalité Bruno Lemaire. L'influence de Florian Philippot depuis son arrivée dans le parti en 2009 a certainement influencé ces choix, de même que sur l'ensemble de la stratégie du Front national et notamment sur l'aspect de la « dédramatisation ».

Depuis 2014, de nouvelles personnalités issues des milieux de réflexions économiques continuent de rejoindre les rangs de Marine Le Pen comme Philippe Murer, ayant travaillé avec des intellectuels comme Jacques Sapir, situé à la gauche du spectre politique ; il rejoint les rangs de Marine Le Pen en 2014 pour devenir économiste dans son cabinet, de même que Jean-Luc Schaffhauser. Ces personnages, bien qu'ils n'entrent plus dans notre cadre d'analyse, démontrent tout de même la tendance au FN de vouloir construire un programme économique de gouvernement.

Louis Aliot est né en 1969. Selon l'entretien qu'il m'a accordé en avril 2020, il précise avoir une formation de juriste et être docteur en droit public. Ayant obtenu un DEA de Science politique à l'Université de Toulouse, il a fait sa thèse de droit public sous la présidence de Jean Foyer, ancien garde des sceaux du Général de Gaulle. Inscrit au

²⁰⁰ La source n'est plus disponible au 09/01/21 : <http://www.nationspresse.info/economie/hommage-de-marine-le-pen-a-maurice-allais-prix-nobel-deconomie-genial-et-clairvoyant-hai-des-bien-pensants>

²⁰¹ Source : page internet de B. Monot. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <http://bernardmonot.com>

²⁰² La source n'est plus disponible au 09/01/21 : <http://www.frontnational.com/author/thibaut-de-la-tocnaye/>

barreau de Paris, il exerce la profession d'avocat encore aujourd'hui. Sa carrière politique démarre en 1989 et devient directeur de cabinet de Jean-Marie Le Pen en 1999. En 2005, il a occupé le poste de secrétaire général du mouvement ainsi que de nombreux postes à responsabilité dans le parti. Il a été vice-président et conseiller régional, député européen en 2014 avant d'être élu député à l'Assemblée nationale en 2017. Au moment de l'entretien, il est en lice pour le 2^e tour des élections à la mairie de Perpignan en 2020.

Bernard Monot est né en 1962. Il possède une formation d'économiste et a mené une carrière dans le secteur financier avant de rejoindre la politique.

Élu du parti, membre du bureau politique, il ne se considère pas comme étant un cadre du parti n'étant pas dans l'organigramme du mouvement. De plus, il indique collaborer au bon fonctionnement mais pas en titre, ayant une autre vie professionnelle parallèle.

Selon le site enl-France.eu, Bernard Monot a été : « Conseiller de la Présidente du Front National, il est responsable de la stratégie économique du mouvement et codirecteur de la commission économie et budget du Front National (Cap Eco) depuis 2005. À ce titre, il est à l'origine du modèle de patriotisme économique, des concepts de protectionnisme intelligent et d'État stratège qui, avec le passage au nouveau franc, sont les piliers du programme économique du parti. Il a également été chargé du chiffrage du projet présidentiel de Marine Le Pen en 2012. » Il est élu député européen en 2014 sous l'étiquette FN, dans la circonscription Massif central.

Né en 1947, Jean-Richard Sulzer a une formation d'économiste. Professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, il mène parallèlement une carrière politique dans les rangs du RPR et à l'UMP. Il rejoint le FN en 2007, s'occupant du volet économique du programme de Jean-Marie Le Pen à l'élection présidentielle²⁰³. Membre du bureau politique du FN, il fait partie de l'équipe de campagne de Marine Le Pen pour les élections présidentielles de 2012. Il est élu conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais en 2010 et reconduit en 2015, mais aussi conseiller communal à Hénin-Beaumont et conseiller communautaire en 2014.

Né en 1958, Thibaut de la Tocnaye a travaillé dans le domaine de l'industrie. Dans les années 2000, il devient membre du bureau politique du FN puis conseiller de Marine

²⁰³ Source : article de la Voix du Nord.fr (2014). Consulté et vérifié le 09/01/21 : <http://www.lavoixdunord.fr/region/henin-beaumont-les-chemins-de-vie-tortueux-de-ia34b0n2021265>

Le Pen à la réindustrialisation. Tête de liste FN aux élections municipales de 2014 à Cavailon, il devient conseiller municipal.

Bruno Lemaire a une formation de mathématicien et d'économiste. Ayant travaillé chez IBM, il a fait l'essentiel de sa carrière comme professeur de management à HEC. S'inspirant des thèses monétaristes de Maurice Allais, il co anime depuis 2010 le groupe des experts économiques du FN et devient conseiller politique de Marine Le Pen dans le volet économique pour la campagne présidentielle de 2012. Parallèlement, il se charge d'animer le *think tank* du FN, « Idées nation ».

Né en 1981 dans le Nord, Florian Philippot est un énarque et a milité auprès de Jean-Pierre Chevènement, avant de rejoindre le Front national en 2011. Devenant directeur stratégique de la campagne de Marine Le Pen pour la présidentielle de 2012, il prend une place de plus en plus importante dans le parti, étant même à l'initiative de la dédramatisation du FN. Ayant perdu aux législatives en 2012 et aux municipales en 2014 à Forbach en Moselle, il obtient un mandat de député lors des élections européennes en mai 2014, pour la circonscription Grand Est. En 2015, dans le cadre d'une triangulaire, il perd au second tour des élections régionales d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine. Numéro deux du parti, il quitte le RN après les élections présidentielles de 2017 pour fonder le mouvement des Patriotes.

Cette nouvelle vague d'économistes et de têtes pensantes du FN-RN se retrouvent sur des points précis concernant les questions économiques et sociales : échec du néolibéralisme, souveraineté monétaire, protectionnisme raisonné, retour d'un État stratège.

Pour l'UDC suisse, il nous semblait nécessaire d'avoir une vision cantonale et fédérale pour nos entretiens. L'idéal aurait été de pouvoir échanger avec des élus provenant de différents cantons : urbains et ruraux, mais aussi des fiefs historiques de l'UDC comme les sections cantonales de Zurich et de Berne et de constituer un panel des différents cantons en fonction des différences linguistiques et culturelles. Il aurait également été intéressant de développer des contacts avec les représentants des deux ailes de l'UDC (« blochéenne » et modérée) pour les années 1990. Mais les difficultés rencontrées pour nouer des contacts ne m'ont permis qu'en partie de réaliser ce panel.

Christoph Blocher est un homme d'affaire et un politique suisse. Commencant sa carrière politique en adhérant au Redressement national, il est le fondateur de l'ASIN

(Action pour une Suisse Indépendante et Neutre) en 1986. Il est l'artisan du virage politique de l'UDC avec le développement de l'influence de la section cantonale de Zurich (dont il a été le président de 1977 à 2003) au sein du parti, dont il est vice-président de l'UDC suisse depuis 2008. Après avoir été un parti agrarien, l'UDC devient sous son influence à partir de 1999, un parti de droite libéral-national et le premier parti du pays. Concernant ses mandats politiques, il a été membre du Conseil communal de Meilen (1974-1978), député au Grand Conseil de Zurich entre 1975 et 1980 ; il devient également député au Conseil national de 1979 à 2003 (puis de 2011 à 2014). Après les grandes victoires électorales de l'UDC, il devient le deuxième conseiller fédéral UDC pour le gouvernement de la Suisse (période 2003-2007).

Après la victoire de l'aile « blochérienne » sur l'aile modérée, on observe à partir des années 2000, une nouvelle garde de l'UDC suisse avec un recrutement à profil économique²⁰⁴.

Gregor Rutz est un Zurichois né en 1972 : « Juriste de formation, il s'était engagé chez les libéraux-radicaux avant de rejoindre l'UDC dont il a été secrétaire général entre 2001 et 2008. Il siège au Conseil national depuis 2012 où il a repris le siège de Bruno Zuppiger en cours de législature. Aujourd'hui à la tête de son agence de communication, il est la cheville ouvrière d'un lobby *alliance finance* »²⁰⁵.

Lukas Reimann est né en 1982 à Aarau. Élu en 2007 au Conseil national il est le nouveau visage de l'ASIN (Action pour une Suisse Indépendante et Neutre), dont il a repris la présidence.

Né en 1967 à Frutigen, Albert Rösti appartient aux UDC « raisonnables », qualifiés ainsi par Adolf Ogi lors de son appel à son parti à user avec modération des initiatives populaires (paru dans le *SonntagsZeitung*) : « Désigné pour mener la campagne électorale en Suisse alémanique en 2015, ce docteur en politique agricole de l'EPF de Zurich au bénéfice d'un MBA obtenu aux États-Unis est apprécié pour son ouverture au dialogue. Conseiller national, il succède à Toni Brunner en avril 2016 à la présidence de

²⁰⁴ Source : article de bilan.ch. *La relève UDC, un profil 100 % économique* (2014). Consulté et vérifié le 09/01/21 : <http://www.bilan.ch/economie-plus-de-redaction/releve-udc-un-profil-100-economique>

²⁰⁵ Source : idem.

l'UDC. » En 2020, à la suite de ce qu'il nomme un échec de l'UDC aux dernières élections, il décide de ne plus se représenter à la tête du parti.

Thomas Aeschi est né en 1979 à Zoug. Diplômé de l'Université de Saint-Gall, il effectue une ascension politique spectaculaire depuis son élection en 2011 au Conseil national. Conseiller en entreprise dans la vie active, il est membre de la Commission des finances.

Thomas Matter est né en 1966 à Liestal. On lui doit la fondation d'une banque, la *Swissfirst*, puis d'une seconde en 2011, la *Neue Helvetische Bank*, et la volonté de fédérer différentes personnalités UDC et libérales-radicales autour de l'initiative « Pour la protection de la sphère privée », qui vise à préserver le secret bancaire pour les Suisses. Il est actuellement conseiller national.

Née en 1976 à Winterthur, Natalie Rickli est cadre chez l'agence de médias Goldbach. Elle a été la conseillère nationale à recueillir le plus de voix lors de sa réélection en 2011, devant Christoph Blocher.

Après avoir identifié les références idéologiques et les grandes figures politiques qui pourraient avoir de l'influence dans les programmes socio-économiques, nous allons tenter de réaliser une « archéologie des entretiens » et du questionnaire en ligne.

2. Constitution des sources, participants, difficultés rencontrées.

2.1. Présentation de la démarche scientifique.

Les prises de contacts (courriels et téléphone) avec les membres de l'UDC et du FN-RN ont été effectués entre janvier 2017 et avril 2020. Les entretiens²⁰⁶ ont tous été enregistrés avec un dictaphone après consentement des participants. Chacun des participants avait reçu au préalable le questionnaire par courriel de même que la fiche de consentement. L'entretien a été retranscrit et envoyé à chacun des participants pour vérification et pour d'éventuelles modifications et/ou ajouts. Les entretiens ont été

²⁰⁶ Voir Annexe 6 : description des entretiens et tableaux récapitulatifs.

réalisés pour le FN-RN à Paris dans les bureaux de l'Assemblée nationale et dans un café (3), à Strasbourg au Parlement européen (2), par téléphone (1) et par *Skype* (1). Pour l'UDC, ils ont eu lieu au Parlement vaudois à Lausanne (1) et lors d'un meeting du parti à Orbe, en Suisse (4). Au final, nous avons pu obtenir sept entretiens avec des personnes clés du FN-RN dans l'élaboration des programmes et cinq entretiens avec majoritairement des élus nationaux pour l'UDC. Pour le Front-Rassemblement national, nous avons pu échanger avec deux figures principales du parti des années 1990 (messieurs Lang et Mégret), mais aussi avec une personne qui connaît le parti sur la totalité de la période analysée (M. Gollnisch) ; deux membres ayant activement participé à la transition du parti de Jean-Marie vers Marine Le Pen (messieurs Le Gallou et Aliot), dont le dernier est une des principales figures du RN aujourd'hui, ayant également connu l'ensemble de la période étudiée. Pour la période de la présidence de Mme Le Pen, nous avons pu nous entretenir avec Bernard Monot, influent sur les questions économiques pour la première campagne des élections présidentielles de Mme Le Pen en 2012. Finalement, nous avons également pu obtenir des informations de Julien Odoul, jeune cadre montant du RN. Du côté de l'UDC, après plusieurs années de requêtes M. Chollet, membre du Grand conseil vaudois, a accepté de me recevoir à Lausanne. À la suite de cet échange, j'ai ainsi pu rencontrer à Orbe quelques semaines plus tard, quatre conseillers nationaux contactés préalablement.

2.2. Le panel effectif.

Au grès des difficultés rencontrées, les personnes que nous avons interviewées se rapprochaient plus de notre panel visé pour le FN-RN que pour l'UDC. Nous vous proposons aux pages suivantes, les tableaux socio-démographiques (tableaux 27 et 28) des politiciens interviewés pour le FN-RN et pour l'UDC.

Tableau 27 : Bilan socio-démographique des politiciens interviewés pour le FN-RN

Personnalité politique	Lieu et date de l'entretien	Fonctions dans le parti	Mandats avec l'étiquette du parti
Bruno Gollnisch	Strasbourg, le 14 février 2017	<p>Dès 1984, il est entré au sein du bureau politique du FN, chargé des commissions d'étude du FN, des argumentaires et de la mise à jour du programme</p> <p>Entre 2007-2010, il a exercé des fonctions de vice-président chargé des relations internationales</p> <p>Il a été également secrétaire général du parti, délégué général, directeur de la campagne présidentielle de 2002. Candidat à la présidence du parti face à Marine Le Pen, il a perdu en 2011</p> <p>Depuis, il n'a plus de fonction exécutive au sein du FN, mais est toujours membre du bureau national et du comité stratégique à l'occasion de la campagne présidentielle de 2017</p>	<p>Député à l'Assemblée nationale (1986-1988)</p> <p>Conseiller régional et président du groupe FN de la région Rhône-Alpes (1986-2015)</p> <p>Conseiller municipal de Lyon, élu dans le 8^e arrondissement (1995-2014)</p> <p>Député au Parlement européen (1989-2019)</p> <p>Préside en 2007 le groupe de députés européens Identité, tradition, souveraineté (ITS) au Parlement européen</p>
Bruno Mégret	Paris, le 20 février 2017	<p>Dans les années 1990, devenant le numéro deux du FN, il tente de dédramatiser l'image du parti et de rendre le programme socio-économique plus crédible, en présentant notamment le 9 mars 1992, les « 51 mesures pour faire le point sur le social » en France</p>	<p>Député de l'Isère à l'Assemblée nationale (1986-1988)</p> <p>Député européen (de 1989 à 1994 et de 1994 à 1999)-membre de la commission politique et de la commission économie puis de la commission sociale</p> <p>Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (1992-1998)</p>
Carl Lang	Paris, le 20 février 2017	<p>Secrétaire fédéral du département de l'Eure (1978-1983)</p> <p>Devient en 1979 le responsable départemental du FN et en 1983, responsable du FN de la jeunesse en partenariat avec Martial Bild (codirecteur) de 1983 à 1986.</p> <p>Directeur de campagne de Jean-Marie Le Pen lors des élections municipales à Paris en 1983</p> <p>En 1988, il est devenu secrétaire général du FN en remplacement de M. Jean-Pierre Stirbois jusqu'en 1995, puis de 1998 à 2005</p> <p>De 1995 à 1998, il a été vice-président du FN chargé des affaires sociales</p> <p>Délégué général du FN de décembre 1998 à novembre 1999</p> <p>Membre du bureau politique et du bureau exécutif du FN</p>	<p>En 1986, il a été élu conseiller régional de Haute-Normandie jusqu'en 1992</p> <p>Député européen (1994-2009)</p> <p>Conseiller municipal de Lille (1995-1996)</p> <p>Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais de 1992 jusqu'en 2010 et président du groupe FN au Conseil régional</p>

Bernard Monot	Strasbourg, le 15 mars 2017	À partir de 2005, un des principaux conseiller du FN et de Marine Le Pen, notamment sur les questions économiques Membre du bureau politique	Député européen FN-RN (2014-2019), ayant rejoint le parti Debout la France en 2018
Jean-Yves Le Gallou	Entretien téléphonique, le 4 octobre 2018	Principal théoricien du FN ; à l'origine du concept de « préférence nationale » Il s'est occupé d'animer le Centre d'étude et d'argumentaire et le Conseil scientifique du FN (période 1985-1999) Au sein du front, il s'est occupé du secrétariat national aux élus (notes de recommandation aux élus, suivi des élus, organisation de la formation des élus) Délégué national aux études (argumentaires) En 1998, il est chargé des affaires européennes dans le « <i>shadow cabinet</i> » supervisé par Jean-Claude Martinez	Conseiller régional FN et président du groupe FN au Conseil régional d'Île-de-France (1986-1999), puis du MNR de 1999 à 2004 Conseiller municipal à Colombes de 1989 à 2001 Député européen, commissions des budgets et du contrôle budgétaire (1994-1999)
Julien Odoul	Paris, le 28 janvier 2020	Membre du bureau national du parti depuis 2018 et délégué départemental dans l'Yonne Attaché parlementaire de Bruno Bilde à l'Assemblée nationale	Conseiller régional de Bourgogne-Franche-Comté depuis 2016 Président du groupe RN au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (depuis 2017)
Louis Aliot	Entretien Skype, le 24 avril 2020	Délégué régional du Front national de la jeunesse en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon (1997-1998) Directeur de cabinet de Jean-Marie Le Pen en 1999-2000 Coordinateur de la campagne présidentielle de Jean-Marie Le Pen (2001-2002) Secrétaire départemental FN des Pyrénées-Orientales (2002-2004). Membre du bureau politique et membre de la commission d'investiture (2003-2010) De 2005 jusqu'en 2010, il a occupé le poste de secrétaire général du mouvement Directeur opérationnel de la campagne présidentielle de Marine Le Pen (2011-2012) Porte-parole du Front national pour les législatives (2012). Vice-président du parti de 2011 à 2018 Membre du bureau national depuis 2018	Conseiller régional de Midi-Pyrénées de 1998 à 2010 et du Languedoc-Roussillon de 2010 à 2015. Président du groupe Front national au conseil régional de Midi-Pyrénées (2004-2010) Conseiller municipal de Perpignan de 2014 à 2020. Député européen de 2014 à 2017 Député à l'Assemblée nationale de la deuxième circonscription des Pyrénées-Orientales depuis 2017 Maire de Perpignan depuis 2020

Tableau 28 : Bilan socio-démographique des politiciens interviewés pour l'UDC

Personnalité politique	Lieu et date de l'entretien	Section cantonale et fonctions	Mandats avec l'étiquette du parti
Jean-Luc Chollet	Lausanne, le 2 avril 2019	UDC Canton de Vaud. Membre fondateur de la section en 1979	Conseiller communal de la ville de Lausanne. Député au Grand conseil vaudois depuis 1998- Arrondissement Lausanne/ Lausanne-ville
Alice Glauser	Orbe, le 29 juin 2019	UDC Canton de Vaud. Présidente des femmes UDC romande (2010-2018)	Constituante vaudoise : de 2000 à 2002 Municipale de la commune de Champvent : de 2002 à 2011, vice-syndique Députée du Grand conseil vaudois (2002-2007 et 2012-2016) Conseillère nationale (2007-2011 et 2016-2019) Commission de la science, de l'éducation et de la culture
Jean-François Rime	Orbe, le 29 juin 2019	UDC Canton de Fribourg Président du groupement des arts et métiers de l'Assemblée fédérale Co-président de l'intergroupe parlementaire banques domestiques	Législatif communal (Conseil général) de Bulle de juin 1989 jusqu'à février 1991 Conseiller national de 2003 à 2019 A présidé la Commission de l'Économie et des redevances en 2018 et 2019
Michael Buffat	Orbe, le 29 juin 2019	UDC Canton de Vaud	Conseiller général à Vuarrens de 1998 à 2005. Conseiller communal à Crissier de 2007 à 2012 Député du Grand conseil vaudois de 2007 à 2015 (président du groupe parlementaire UDC au Grand conseil vaudois de 2012 à 2015) Conseiller national depuis 2015- Commission des institutions politiques-Commission chargée de l'examen du programme de législature
Jean-Pierre Grin	Orbe, le 29 juin 2019	UDC Canton de Vaud	Législatif communal d'avril 1967 jusqu'à décembre 1973 Exécutif communal : syndic de Pomy de 1994 jusqu'à 2011 Législatif cantonal : de 1998 jusqu'à 2007 Conseiller national depuis 2007-Commission des finances

2.3. Objectifs des questionnaires qualitatifs semi-dirigés.

Les questionnaires étaient basés sur les principales entrées du tableau d'analyse des programmes, qui ont été concentrées pour notre analyse dans trois grands thèmes à savoir : « discours économique », « offre politique en matière de politique sociale et de cohésion, conception de l'État-providence », « organes de la mondialisation économique et traités internationaux/Redistribution des pouvoirs entre États et UE dans le cadre de la gouvernance européenne », avec une particularité pour les entretiens à savoir « conception et fabrication des programmes ». Ce travail a été réalisé pour tenter entre autres de vérifier des concordances et/ou des différences entre la ligne officielle du parti et les élus ; mais aussi pour observer dans quelle mesure ces derniers avaient assimilé et/ou participé aux principaux objectifs des programmes économiques et sociaux. L'objectif des entretiens étant également de situer les figures du parti sur l'axe économique gauche-droite et populiste-nationaliste ; de même que de dégager leur analyse de la situation économique nationale, européenne et mondiale pour répondre à notre hypothèse de recherche. Finalement, notre travail était d'observer à travers ces entretiens le discours des partis « nationaux-populistes » en corrélation avec la non-application des droits socio-économiques en Europe. Nous allons à présent faire dialoguer les différentes figures politiques entre elles, en fonction des réponses obtenues lors des interviews.

3. Mise en perspective des sources.

Les différentes figures politiques du FN-RN et de l'UDC que nous avons interviewées nous ont proposé chacune leur vision de la mondialisation économique et développé leurs propos sur les grandes mesures économiques et sociales de leurs partis respectifs. L'analyse de leurs réponses doit nous permettre de comprendre la construction de leur programme économique et social dans le temps (1992-2013), ainsi que de dégager les grandes lignes idéologiques des deux partis. En faisant dialoguer les entretiens entre eux, nous tenterons également de répondre à notre hypothèse générale à propos des droits économiques et sociaux : défendent-ils ces droits ? Sont-ils dans une logique de dénonciation des dérives réelles supposées du néolibéralisme ? À l'inverse défendent-ils

le paradigme néolibéral ; ou bien encore le caractère populiste de leur identité politique conduit-il ces acteurs à fournir des réponses ambiguës ?

3.1. Les conditions de fabrication des programmes.

Notre questionnaire semi-dirigé devait dans un premier temps nous permettre de comprendre la construction des programmes politiques en matière économique et sociale, les personnes interviewées ayant été de leur temps, les principales figures et têtes pensantes du parti (du moins pour le FN-RN). Il en ressort à propos de la conception des programmes politiques, des informations qui, nous semble-t-il, demeurent incomplètes. Les cadres du FN des années 1990 s'accordent pour donner de l'importance à trois structures qui auraient influencé les discours et programmes du FN : il s'agit du Conseil scientifique du parti (cité par Bruno Gollnisch, Carl Lang, Jean-Yves Le Gallou, Julien Odoul) du club de l'horloge (cité par Carl Lang, Jean-Yves Le Gallou) et du Centre d'études et d'argumentaire (qui réunissait selon Jean-Yves Le Gallou des experts, des universitaires et le conseil scientifique). A cela s'ajoute la revue *Identité* (citée par Jean-Yves Le Gallou) ou encore les thèses de Maurice Allais (citées par Jean-Yves Le Gallou), les données de l'IFRAP²⁰⁷ (cité par Bruno Mégret), ou encore de certaines individualités du GRECE (cité par Louis Aliot). Bruno Gollnisch, Bernard Monot et Julien Odoul évoquent également l'intelligence collective (idées remontant des sympathisants, des adhérents) et le bon sens pour l'élaboration des idées qui conduisent au corps des programmes. Julien Odoul met ainsi en avant les différents forums « [...] qui sont des cellules, des équipes qui travaillent sur tout un tas de sujets : on a un forum sécurité, un forum protection routière, un forum ruralité sur tout un tas de sujets qui travaillent, qui fournissent des propositions et qui se tiennent à la page en fonction de l'actualité. On retrouve des personnes qui ne sont pas du RN qui participent, qui interviennent et puis après, qui alimentent en communiqués et en notes le programme mais après c'est surtout Marine Le Pen avec ses conseillers, tous les membres de la direction nationale qui rencontrent, consultent, s'inspirent [...] ».

²⁰⁷ Fondation pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques.

Du côté de l'UDC, Jean-Luc Chollet est le seul à nous préciser que le parti à sa connaissance, ne semble pas s'inspirer de groupes de réflexion ou autres *think tanks* et qu'ils partent de « l'acquis, de l'Histoire ».

En s'interrogeant sur la fabrication, les stratégies ou autres débats pour arrêter les programmes économiques et sociaux, les cadres du FN-RN évoquent l'aspect participatif de la conception des programmes. Bruno Gollnisch précise les étapes de la fabrication des programmes et les changements survenus avec l'arrivée de Marine Le Pen à la tête du parti :

Tout ceci était élaboré dans des commissions : les gens se regroupaient dans ces commissions par affinités, par intérêts et le programme était formellement adopté lors du congrès. Chaque commission présentait ses travaux dans une table ronde, ouverte à tous les participants du congrès. Une discussion s'engageait et on aboutissait au vote de résolutions. Après, il convenait de mettre tout cela en forme : production par un certain nombre de livres. Depuis la gestion de Marine Le Pen c'est différent, car le programme du FN est passé au second plan par rapport au programme présidentiel ; que ce soit en 2012 ou en 2017, dont le programme vient de sortir à la suite de la convention de Lyon, 144 propositions qui constituent un véritable programme présidentiel, mais qui n'a pas été adopté dans les conditions décrites précédemment. (Bruno Gollnisch, 14 février 2017)

Bruno Mégret indique qu'il avait la charge (durant les années 1990), de faire la synthèse de tout ce travail (confirmé par Jean-Yves Le Gallou) :

C'est ce travail délicat de synthèse cohérent, qu'il a fallu réaliser à l'époque. Autour de la délégation générale en charge du programme et de groupes d'experts, soumis au bureau politique qui la valide. (Bruno Mégret, 20 février 2017)

Carl Lang précise (toujours sous l'ère Jean-Marie Le Pen), que c'était le congrès du parti et non les commissions, qui validait les différents programmes. Ainsi, on pouvait observer certains débats au sein du parti. Jean-Yves Le Gallou nous informe que la

proposition de « [...] Jean-Claude Martinez, qui avait proposé dans les années 1985-1986 l'abrogation de l'impôt sur le revenu, a été une mesure abandonnée. » À ce propos, M. Le Gallou nous indique qu'il y avait eu de grands débats internes et autres discussions à ce propos. Avec l'arrivée de Marine Le Pen, la construction du programme semble, selon les dires de Bruno Gollnisch, se concentrer sur les élections présidentielles, le programme n'étant désormais plus validé par le Congrès du RN mais décidé par la présidente. Bernard Monot précise :

Le FN travaille avec des experts, des praticiens (en grande majorité) et un peu d'universitaires mais pas trop, car le FN est très attaché à l'aspect pragmatique et à l'expérience des experts. Ils examinent de manière objective l'ensemble des hypothèses de travail qui sont sur la table et ils regardent ce qu'il y a de meilleur pour l'intérêt de la France et des Français. À partir de là, une fois qu'une ou deux options et hypothèses aient été retenues techniquement, ils passent au niveau politique dans des commissions d'arbitrage politique, dans lesquelles participent les politiques du parti, le bureau politique, la présidente et moi-même, pour les questions économiques et sociales [...]. À partir de là, il y a discussion politique sur les questions techniques : ils regardent ce qui est le plus simple à mettre en œuvre, ce qui est le plus pragmatique, ce qui est le plus efficace dans l'intérêt de la France et des Français. Ce qui amène au programme et aux notions tels que le protectionnisme intelligent, du protectionnisme social, de la défense. Une vision stratégique de la France à long terme dans le monde.
(Bernard Monot, 15 mars 2017)

De plus, Bernard Monot semble confirmer la mainmise de Marine Le Pen sur la finalité du programme présidentiel, ne validant plus ses thèmes par le Congrès, qui devient une chambre d'enregistrement. Julien Odoul nous en fait part :

Autour de Marine Le Pen et indépendamment des membres du bureau national qui la conseille régulièrement, c'est-à-dire qu'au bureau national on a tous des casquettes et des thématiques que l'on travaille : on fournit des notes, des communiqués, on réagit à l'actualité sur ces thèmes-là. Au-delà de ça, Marine Le Pen consulte beaucoup autour des

hauts fonctionnaires : elle a le groupe des ORACE, des hauts fonctionnaires qu'elle consulte beaucoup. Elle consulte plus généralement énormément plus de catégories socio-professionnelles, de responsables syndicaux, de chefs d'entreprises, dans tous les domaines, elle le fait depuis qu'elle est à la présidence du mouvement. Elle le fait avant la campagne 2017 et la elle le fait activement en prévision de la campagne de 2022. Elle s'enrichit de toutes ces contributions et après c'est elle et elle seule qui définit la ligne, qui est validée par l'ensemble des adhérents du parti lors du congrès. C'est-à-dire que la dernière fois c'était en 2018 et la prochaine fois en 2021, avec le choix pour la campagne présidentielle. Et là il y a une orientation et une ligne sur tous les sujets (économiques, sociaux, sociétaux, régaliens etc.), où là on a la ligne du mouvement qui est posée et qui est validée par les adhérents. (Julien Odoul, 28 janvier 2020)

On observe ici un changement majeur au sein du parti quant à la construction de son programme politique : sous la présidence du père Le Pen, les programmes étaient soumis au vote du Congrès et ne se limitaient pas aux élections présidentielles, mais constituaient une ligne directrice. Avec l'arrivée de Marine Le Pen à la présidence du parti, on apprend que cette dernière continue de puiser pour construire ses thèmes et son discours, dans les commissions et autres forums, mais qu'elle semble décider et valider seule des différents sujets (et ceci essentiellement pour les élections présidentielles). A propos de la continuité des mesures issues du programme politique, nous avons également interrogé les cadres du parti quant au rôle des élus dans la défense du discours officiel du FN-RN. Julien Odoul défend cette continuité au niveau régional :

En effet, tout n'est pas parfait, mais quand on regarde les autres partis, je pense qu'on est le seul, si ce n'est un des seuls, qui avons une politique proposée par la présidente et validée par les adhérents et relayée, suivie et adaptée dans toutes les instances où nous avons des élus. Je le vois dans la région : notre programme sur les compétences de la région on l'adapte (localisme, priorité régionale, un certain nombre de protections sur un sujet qui compte pour la Franche-Comté

comme le refus des éoliennes par exemple/ politique écologique extrêmement pragmatique) : tout ça est adapté et relayé par les élus. Chacun apporte sa sensibilité, sa petite nuance (on est pas des clones ou des robots), mais en tous les cas la ligne du mouvement et le programme de 2017 continuent de nous aider et d'être présenté dans tous les hémicycles où nous siégeons. (Julien Odoul, 28 janvier 2020)

Ou encore au niveau national, au sein de l'Assemblée. Louis Aliot précise le travail des élus parlementaires RN du moment :

En matière économique tout ce qui concerne les correctifs aux distorsions de concurrence qui peuvent exister dans tous les domaines, y compris en matière fiscale, parce que n'oublions pas trop qu'il y a des distorsions fiscales et une concurrence déloyale qui est exercée par des pays au sein même de l'UE, ce qui est quand même extraordinaire. Et puis nous travaillons aussi à tout ce qui est relocalisation d'un certain nombre d'industries, dont on voit aujourd'hui que beaucoup sont parties en Chine, dont il faudra relocaliser dans les secteurs les plus stratégiques et ça c'est une nécessité. Et dans ces secteurs stratégiques il y a l'agriculture, ça paraît évident, l'autosuffisance alimentaire et la qualité de ce que nous mangeons et nous produisons est essentielle. Il y a évidemment tout ce qui concerne la défense nationale et tout ce qui concerne l'armée, la dépendance nationale, la dissuasion nucléaire et puis il y a tout ce que nous pouvons produire avec nos ouvriers et avec nos cerveaux et que nous n'avons pas à donner à d'autres. Ce qui n'empêchera pas de coopérer, de commercer avec le reste de la planète entière, comme la France l'a toujours fait. Parce que ce n'est pas : où le bunker, ou rien ! C'est retrouver un certain nombre de marges de manœuvre, y compris d'ailleurs financière, fiscale et bancaire, pour nous permettre de nous développer tout en continuant évidemment à discuter avec le monde entier. C'est pas une volonté d'autarcie, pas du tout. C'est une volonté de réguler et de trouver un équilibre entre production nationale et importations. Il faut trouver un juste équilibre qui permette ces échanges internationaux, mais qui permettent aussi aux nôtres de pouvoir vivre de leur travail. (Louis Aliot, 24 avril 2020)

Enfin, Jean-Yves Le Gallou nous livre une synthèse quant aux thèmes du FN défendus sur la période 1992-2013. Pour l'ancien théoricien du parti, le fait de développer et de baser le discours du FN principalement sur son programme économique, n'est pas une bonne stratégie :

Pendant très longtemps, le FN a eu le plus grand mal à faire croire qu'il avait un programme économique novateur, ce qui était vrai, je pense par exemple à tout ce qui protection et protectionnisme. Il a été longtemps diabolisé, ringardisé et aujourd'hui revient sur le devant avec des solutions économiques envisagées. Il a eu pendant très longtemps beaucoup de mal à faire entendre qu'il avait un programme économique, qui méritait d'être considéré. Dans un deuxième temps, il y a eu pendant la période jusqu'en 2013, où le FN s'est polarisé sur le débat économique et cela lui a plutôt nui, dans la mesure où son électorat extrêmement unifié sur les questions d'identité et d'immigration, est assez largement unifié sur les questions de société et beaucoup partagé sur les questions économiques. Tant que le FN parle d'identité et de valeurs, en gros tout le monde dans ceux qui le soutiennent est d'accord, pour l'économie, cela est moins évident. (Jean-Yves Le Gallou, 4 octobre 2018)

Jean-Yves Le Gallou confirme la tendance du FN-RN à vouloir donner une image de parti de gouvernement, avec des réponses économiques plus développées. Mais la transition semble difficile, le FN-RN ayant été longtemps (et même encore aujourd'hui) un parti niche, centré sur le volet identitaire.

Du côté de la construction des programmes et en lien avec le suivi du discours économique et social de l'UDC, Jean-Luc Chollet rappelle l'influence de l'UDC sur les questions de société et le rôle essentiel des votations pour valider les politiques proposées par le parti :

Oui, puisque les grands sujets sur lesquels le peuple suisse s'est prononcé ces 20 dernières années, ont quasiment tous été initiés par mon parti. La limitation de l'immigration étrangère c'est l'UDC, le renvoi des criminels étrangers c'est l'UDC, l'interdiction des minarets

c'est l'UDC à notre grande surprise. [...] Pendant 20 ans où M. Blocher était un peu le maître à penser de l'UDC, c'était un formidable oreiller de paresse pour nos adversaires politiques, parce qu'ils leur suffisaient de savoir ce que voterait M. Blocher et de dire je vote contre ; ça a été excessivement réducteur. Maintenant le débat s'ouvre un peu, mais il est évident qu'un parti politique dans n'importe quel pays que ce soit qui dépasse la barre des 30 %, il ne peut qu'enregistrer un déclin. (Jean-Luc Chollet, 2 avril 2019)

Les autres personnalités politiques de l'UDC que nous avons interviewées, nous expliquent la fabrication des programmes politiques du parti (avec une ressemblance de celle orchestrée par le FN durant sa période Jean-Marie Le Pen) : des universitaires et théoriciens fixent les grandes lignes du programme avant que celles-ci soient débattues dans les sections cantonales du parti, avant d'être triées par le comité central. Le discours ainsi élaboré est présenté et validé lors de réunions et autres congrès nationaux. Jean-Pierre Grin précise ainsi le parcours de la construction du discours UDC :

Alors l'élaboration des programmes, c'est vrai, se font tout d'abord par le comité directeur : chaque section cantonale est représentée, ensuite chacune et chacun a des remarques à faire concernant les différents programmes. On a maintenant un programme qui est peut-être un petit peu controversé chez nous, c'est le programme du réchauffement climatique où personnellement je pense qu'il ne faut pas nier ce réchauffement climatique, on doit régler le problème [...] éviter la surconsommation, acheter local, éviter des déplacements dans les courtes distances en avion, remettre en place les trains de nuit. Toutes les propositions que je dirai positives, avant de mettre en place des taxes de 20 centimes ou de 30 centimes sur l'essence, qu'on ne sait pas toujours comment redistribuer. On a un exemple flagrant : la taxe CO2 actuellement, elle est redistribuée sur les assurances maladies. Ce n'est vraiment pas le but de taxer le CO2 et de redistribuer sur l'assurance maladie, parce qu'il faudrait mettre cette taxe pour des mesures positives (isolations des bâtiments, etc.). (Jean-Pierre Grin, 29 juin 2019)

Outre les informations obtenues sur les conditions de fabrication des programmes, les réponses de notre panel d'étude semblent témoigner de trois choses :

- Premièrement, il est avéré que des fondations et autres *think tanks* bien armés travaillent avec eux, même s'ils ne l'indiquent pas clairement dans leurs réponses : c'est un discours suffisamment travaillé pour être inspiré par cela. Ces cadres ont probablement une stratégie de ne pas énoncer, de ne pas rappeler ces inspirations car cela pourrait faire des interactions entre les partis populistes de droite nationale, ou avec des partis de droite plus classique. On peut retrouver des arguments de fondations nord-américaines des années 1990, 2000 et 2010. Par exemple durant ces périodes, les partis étudiés reproduisent des discours et autres analyses développées dans des cercles économiques, type Carrefour de l'horloge (anciennement Club de l'horloge jusqu'en 2015) pour le FN-RN, qui sont en liens directs (développement de partenariat lors de conférences par exemple) avec les groupes *American Enterprise Institute* et *The Heritage Foundation*. Du côté de l'UDC suisse, qui suit une ligne très libérale dans son programme économique, nos entretiens nous ont confirmé des emprunts idéologiques à l'école de Chicago (M. Friedman) et à l'école de Vienne (F. von Hayek), foncièrement en opposition aux théories de J.-M. Keynes.

- Dans la production de leur discours économique, ils n'ont pas forcément de cohérence, car ce sont des mouvements populistes qui doivent s'adapter au contexte politique du moment.

- Troisièmement, la pauvreté de leurs réponses sur les *think tanks* montre aussi que mise à part quelques emprunts, ils n'ont pas une grande originalité ou richesse par rapport aux problèmes économiques qui se posent. Ils ne sont pas d'origine socialiste, ni originaire de la démocratie chrétienne, avec comme référence l'État social. Mais indépendamment de cela, il n'y a pas de référence aux fondamentaux de l'ingénierie sociale, ce qui renforce notre hypothèse : la faible réponse sur les *think tanks*, fondations et groupes montre que la question des droits sociaux et de l'abaissement de ces mêmes droits faisant partis des droits de l'Homme et de la démocratie, n'est pas une question pertinente pour eux.

Cela démontre que ces mouvements se retrouvent dans un certain type de droite et que leurs intérêts sur les questions sociales ne valent probablement que sur la notion du pouvoir, et non sur le versant social du problème. Nous tenterons de vérifier cette piste à travers l'analyse de leur discours économique et social.

3.2. Le « discours économique ».

Abordons à présent les thèmes économiques et/ou sociaux qui intéressent en priorité nos protagonistes. Pour Bruno Gollnisch ce sont essentiellement l'excès de bureaucratie et de fiscalisme, de même qu'une politique familiale avantageuse pour les familles françaises qui l'intéresse en priorité. Bruno Mégret quant à lui met en avant le rôle de la mondialisation, à l'origine des « catastrophes » et de l'appauvrissement du pays ». Carl Lang s'intéresse « au système français de protection sociale », et se dit « favorable à la reprise de contrôle par l'État de la SECU, qui était gérée par les partenaires sociaux (syndicats, patronats) ».

Compte tenu des déficits chroniques de la SECU, j'étais favorable à une mise sous tutelle directe de la sécurité sociale par l'État et en particulier par la création d'un ministre de la Sécurité sociale, un ministre des Affaires sociales chargé de la Sécurité sociale : qu'il y ait une responsabilité directe de l'État, dans la gestion du système de protection sociale. (Carl Lang, 20 février 2017)

Cette génération de dirigeants frontistes des années 1990 se retrouve sur le rôle et la place que doit jouer l'État dans l'économie. Pour Louis Aliot qui fait partie des dirigeants actuels, c'est la mondialisation et « la distorsion de concurrence qu'il peut y avoir entre la France et les autres pays d'Europe mais aussi évidemment les autres pays du monde », qui l'intéresse en premier chef. Il développe une vision négative de la mondialisation, qu'il partage avec Bruno Mégret :

Ce paradigme économique qui a révolutionné la vie de nos campagnes mais qui n'a pas amélioré les choses et qui les a empiré dans beaucoup de domaines. (Louis Aliot, 24 avril 2020)

Bien qu'il critique la mondialisation, il ne met pas en avant l'abaissement des droits économiques et sociaux mais bien les fractures qui naissent, entre les territoires intégrés et les espaces ruraux. Pour la nouvelle génération de cadres du RN comme Julien Odoul, ce sont les idées de référence du parti telle la priorité nationale qu'il met en

avant, pour tenter de démontrer une certaine complémentarité de l'idéologie du RN depuis Marine Le Pen :

Il y a une jambe identitaire : qui est plus axée sur la souveraineté, la nation, pour faire en sorte que la France reste elle-même. Une branche sociale dans la mondialisation, dans l'Europe fédérale qui cherche à protéger les acquis sociaux des Français, faire en sorte qu'ils soient prioritaires dans leur propre pays, faire en sorte que la solidarité nationale puisse toujours s'exercer avec un État-providence ; qu'on limite drastiquement les gaspillages et la préférence étrangère. C'est cette spécificité-là qui m'a attiré dans le programme social du RN. (Julien Odoul, 28 janvier 2020)

Ainsi, Julien Odoul est le seul à mettre en avant la défense des droits sociaux sur le territoire, mais uniquement pour les Français dans le cas de la priorité nationale (concept qui rappelle le, est déjà développé dans les programmes dès le début de notre période étudiée et qui constitue en quelque sorte la marque de fabrique du FN-RN).

Du côté de l'UDC, les thèmes socio-économiques intéressant en priorité nos personnes interviewées sont, pour Jean-Luc Chollet, la question de la souveraineté :

Nous incarnons et là je le revendique, nous l'UDC, cet esprit suisse, ouvert sur l'extérieur, nos adversaires disent : « farouchement campés dans ses montagnes. » Il faut bien trouver quelque chose, qui comment dire, soit ouvert sur l'extérieur, mais farouchement attaché à son indépendance politique. (Jean-Luc Chollet, 2 avril 2019)

Pour Alice Glauser, l'agriculture suisse est le thème économique principal (thème repris dans les programmes de l'UDC des années 2000 quant à l'autosuffisance agricole qui devrait être développée dans le pays), alors que pour Jean-Pierre Grin, c'est le volet social et le développement durable à mettre en avant ; Jean-François Rime met en avant la relation de la Suisse avec l'UE et l'importance pour « [...] l'État d'éviter de mettre des entraves et des contraintes à l'économie », reprenant la doctrine de l'UDC quant à son volet néolibéral développé dans ses programmes.

Après cette première approche, force est de constater qu'aucun des élus UDC ne précise en priorité la notion des droits économiques et sociaux alors que dans le cas du FN-RN, seul un représentant de la nouvelle génération y fait allusion. Il s'agit en effet de Julien Odoul, membre du bureau national et élu régional ; après avoir été encarté au Parti socialiste et à l'UDI, il rejoint Marine Le Pen en 2014. N'étant pas une figure centrale du parti à l'heure actuelle et n'ayant pas participé à la rédaction des programmes durant notre période d'étude, son interview permet non seulement d'aborder la vision actuelle du RN pour essayer de constater d'éventuels changements stratégiques dans le discours et qui plus est, faire ressortir le point de vue d'un élu régional ; point de vue qui nous intéresse pour aborder notre dernière partie, mettant en relation les succès du FN-RN suivant les territoires.

Finale­ment, dans cette première analyse, on peut constater que la référence à la mondialisation est souvent citée, mais pour ne présenter que ses aspects négatifs. Tentons à présent de mieux comprendre la relation de ces acteurs à la mondialisation, thème transversal qui permet de comprendre les mécanismes économiques et sociaux de même que leur adaptation.

3.2.1. Le discours économique lié à la mondialisation.

La mondialisation est un phénomène utilisé et dénoncé dans les programmes politiques du FN²⁰⁸, mais il inspire également notre panel d'étude. Pour Bruno Gollnisch, mondialisation qu'il nomme « mondialisme » rime avec inégalités, concept développant différents types de dumpings, qu'il différencie de la planétisation (le volet positif):

La définition de la mondialisation est le fait à l'échelle mondiale, de prendre un peu plus aux pauvres pour donner beaucoup plus aux riches. La mondialisation économique doit être distinguée parmi deux phénomènes qui sont, la plupart du temps, arbitrairement confondus. Le premier phénomène est un phénomène objectif : par opposition à la mondialisation, mon collègue et ami Jean-Claude Martinez, appelait

²⁰⁸ Voir notamment les tableaux 4-5-7 et 9 : bilans des programmes socio-économiques du FN de 1995, 2002, 2007 et 2012.

cela la planétisation ; c'est-à-dire que les distances raccourcissent, ce qui est indiscutable. Les moyens de transport se sont développés, les moyens de communication plus encore, avec une vitesse exponentielle. Par conséquent, les gens se rapprochent les uns des autres. Les progrès techniques font partis d'un phénomène objectif, qu'il nomme la planétisation. Ce phénomène est distinct du mondialisme, qui est à la fois une doctrine et une pratique qui, pour le bénéfice d'un tout petit nombre et qui, pour la paupérisation d'un plus grand nombre, au moins dans les pays développés, consiste à abaisser systématiquement ses protections naturelles que sont les frontières et repose sur le dogme en apparence généreux et désintéressé, mais en fait très intéressé, qui repose sur la libre circulation à tout prix de toutes les marchandises, de tous les capitaux et de toutes les personnes. La libre circulation des marchandises sans droits de douane, consiste à mettre l'ouvrier européen français en compétition avec l'ouvrier chinois. L'ouvrier français travaille théoriquement 35 heures, l'ouvrier chinois lui, dort 35 heures et le reste du temps il travaille, pour une somme dix fois moins importante que l'ouvrier le moins bien payé en France. Il n'a pas de protection sociale, de pension de retraite et s'il arrive à se faire soigner, c'est de façon assez rudimentaire. Comme il vit dans un pays communiste donc autoritaire, il n'a pas la possibilité de faire grève, ni de se syndiquer librement. En d'autres termes, ce pays communiste est devenu le pays du capitalisme le plus cynique au détriment des emplois européens. Le mondialisme est aussi au projet politique, voire messianique, car la libre circulation des personnes, c'est le brassage obligatoire des personnes si possibles détachées de leurs origines, de leurs spécificités ethnique, culturelle, spirituelle, au profit de l'avènement d'un homme nouveau. (Bruno Gollnisch, 14 février 2017)

Cette définition est également donnée par Bruno Mégret, qui précise les conséquences de ce phénomène sur l'industrie en France : « [...] il y avait une concurrence déloyale, une concurrence sauvage qui a conduit au phénomène de la désindustrialisation de la France et de l'Europe, de l'Occident en général. Ceci est extrêmement néfaste. » Carl Lang propose d'expliquer le positionnement du FN des années 1990 à propos de ce phénomène de mondialisation et de proposer des solutions :

La mondialisation est une donnée objective : la mondialisation économique est une réalité, qui fait suite à l'effondrement de l'Union soviétique, du bloc de l'Est après un appel d'air dans le commerce, qui a bousculé les modes de fonctionnement qui existaient au cours du XX^e siècle. La globalisation commerciale, la mondialisation économique est une donnée objective. Face à cela, il y a deux logiques possibles : soit la logique du laisser-faire, laisser-aller, la logique ultra-libérale qui consiste à dire que pour le commerce international on supprime toutes les barrières, on réduit les contraintes. Il y a aussi la réponse ultra-protectrice. Celle du FN : la conception qui est un choix de régulation. Je me définis comme étant un relationniste, croyant qu'il faille établir un certain nombre de règles du commerce international. Entre la fermeture et le laisser-faire, il y a la notion de régulation commerciale. Les uns et les autres essaient de réguler la finance et ils n'y arrivent pas et je pense qu'on peut mieux réguler le commerce que la finance. Je suis favorable à une régulation commerciale et par exemple dans le cadre de l'Europe, je me positionne en faveur du rétablissement de la préférence communautaire, qui existait dans le traité de Rome et qui a totalement disparu. (Carl Lang, 20 février 2017)

En effet, l'application de règles commerciales avec une dose de protectionnisme est un argument récurrent dans les programmes du FN depuis les années 1990. Pour Jean-Yves Le Gallou, mondialisation rime avec « absence de toute protection et de toute régulation ; cela fonctionne principalement au profit des grandes FMN dont le modèle de développement repose sur l'exportation du modèle qui a fait leur succès dans un ou plusieurs pays vers tous les autres pays. » Julien Odoul quant à lui parle d'un cycle de la mondialisation qui arrive à bout de souffle :

Déjà la mondialisation, il faut bien définir ce que c'est ; la mondialisation, on a tendance à en parler et la traiter comme un phénomène nouveau, alors que finalement on en parle depuis le Moyen Âge. Je sais par exemple qu'au XIII^e siècle, au moment de la Constitution de l'Empire mongol et d'une *Pax Mongolica* entre l'Asie, l'Europe et les échanges commerciaux, on parle déjà de

mondialisation. Cela s'est bien entendu développer avec la découverte du nouveau monde et puis la constitution de grands empires coloniaux. Donc cette mondialisation a toujours existé d'une certaine manière. Ce qui change depuis 40 ans, c'est que cette mondialisation est accompagnée d'une idéologie dominante, qui est celle du libre-échange, donc libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises qui a pris le pas, qui a pris beaucoup plus d'importance et d'influence et qui tend à concurrencer les États-Nations, qui se sont soumis aux années 1980-1990 à ce système-là, avec au début des effets que l'on peut concevoir comme vertueux : le libéralisme économique, le progrès technique, les échanges, les partenariats entre étudiants et entre chercheurs. Aujourd'hui on voit que c'est une mondialisation dérégulée et ce modèle-là est à bout de souffle et il est remis en cause, remis en question par bon nombre d'États, qui veulent récupérer leur protection au niveau de leurs frontières, de la priorité qu'ils accordent à leurs citoyens. Protections qu'ils accordent à leurs entreprises, pour leur marché, pour leur diplomatie, protection à tous les niveaux. On a un phénomène aujourd'hui de retour des Nations et de protection, qu'on constate un peu partout que ça soit en Inde, aux États-Unis, au Brésil, dans certains États européens, en Chine évidemment qui elle, profite de la mondialisation au dehors, mais en fait se barricade farouchement chez elle pour protéger ses intérêts. La mondialisation est un phénomène qu'il faut savoir maîtriser et qui n'est pas encore une fois une calamité et c'est pas quelque chose qui est voué à remplacer les permanences que nous avons connues. C'est un phénomène passager, que l'on doit maîtriser et réguler. Mais il y a des États qui se sortent très bien dans la mondialisation, parce qu'ils se protègent. (Julien Odoul, 28 janvier 2020)

Tous ces cadres du FN-RN sont d'accord pour aborder la mondialisation comme un danger face aux Nations et à l'indépendance du pays. Ils rejoignent en grande partie les programmes du FN-RN de 1995 à 2012, qui demandent une plus grande régulation quant aux échanges commerciaux de même qu'un protectionnisme au niveau des

frontières nationales et européennes²⁰⁹. Bien qu'étant critiques face au développement de la mondialisation, nos cadres du FN-RN souhaitent inverser la tendance de l'ultra-libéralisme pour protéger les emplois en France, qui sont attaqués par les différentes formes de dumpings au niveau européen et mondial. Jean-Luc Chollet du côté de l'UDC, considère la mondialisation comme l'exploitation des pays développés envers les pays en développement. Selon lui à moyen terme, ces pays en développement prendront le dessus sur les pays développés.

3.2.2. *Nation et nation économique.*

Selon nos participants, la mondialisation s'opposerait aux Nations qui doivent être protégées par un État souverain et fort. Carl Lang fait le lien entre mondialisation et nation à travers le concept de « préférence nationale ». Selon lui, le devoir des chefs d'États est de défendre leurs électeurs, leur propre peuple. Ainsi, il n'est pas choqué quand Trump déclare « *America First!* ». Il défend ainsi le principe national qui pour lui, semble nécessaire pour maintenir les intérêts des peuples :

Le principe national est la manière de préserver un lien social, historique et culturel dans une communauté nationale. La communauté nationale, identité nationale, unité nationale, principe national sont des concepts, des éléments de protection de sécurité. C'est là que se trouve la différence doctrinale entre la droite nationale et les nationalistes : le nationalisme du XXI^e siècle n'est pas celui du XX^e siècle. Le principe national aujourd'hui est un principe d'identité de sauvegarde et non une vision conquérante et offensive du monde. Les nationaux aujourd'hui en France et en Europe ne revendiquent pas ou très peu des territoires. Entre la France et l'Allemagne aujourd'hui, il n'y a plus de revendications territoriales aujourd'hui. C'est de la perte de l'Alsace-Moselle qu'est né le nationalisme français. Quand il n'y a plus de revendications territoriales, il n'y a plus de nationalisme guerrier ou conquérant. Le principe national est aujourd'hui un

²⁰⁹ Voir notamment les tableaux 4-5-7 et 9 : bilans des programmes socio-économiques du FN de 1995, 2002, 2007 et 2012.

principe de sécurité, de liberté, d'identité, de protection. La fonction d'un chef d'État est de garantir cela, de maintenir une souveraineté, une identité nationale, au service de son peuple [...] Le mondialisme est une forme d'idéologie transnationale, supranationale ou antinationale. Je suis attaché à un monde basé sur les réalités nationales et les accords entre les peuples et les nations. D'où l'idée de nations souveraines en Europe [...] À l'époque de Jean-Marie Le Pen, les cadres étaient pour une Europe des patries, des Nations. (Carl Lang, 20 février 2017)

Dans cet extrait, M. Lang oppose par ailleurs la vision de la politique européenne de l'époque de Jean-Marie Le Pen à celle de Marine Le Pen, qu'il qualifie « d'ultra-nationaliste, tenant un discours anti-européen ». Pour Carl Lang le nationalisme n'est pas dangereux et s'avère même nécessaire pour défendre l'identité nationale face à la mondialisation. Bruno Gollnisch, qui a connu le parti avec le père et la fille Le Pen, rappelle le lien entre peuple, État et territoire, tout en excluant le concept de nation européenne :

Ce destin partagé, ce passé commun, ses espérances futures, dans un système comportant une part de démocratie ont la possibilité de connaître leurs dirigeants, de les choisir, et éventuellement de les révoquer, dans un système démocratique. On ne peut donc pas parler de nation européenne. (Bruno Gollnisch, 14 février 2017)

Bernard Monot partage en partie la vision de la nation de Carl Lang, à travers la notion de protection et d'indépendance :

La nation est un peuple libre dans un territoire déterminé, limité par des frontières nationales et qui s'autodétermine dans un régime démocratique et qui vise à garder son indépendance face au reste du monde. (Bernard Monot, 15 mars 2017)

Jean-Yves Le Gallou quant à lui, insiste sur la nation, utile pour assurer la continuité du peuple :

Aujourd'hui l'état français tel qu'il fonctionne, contribue plutôt à détruire la continuité du peuple plus qu'elle ne l'assure. (Jean-Yves Le Gallou, 4 octobre 2018)

Louis Aliot met l'accent sur les dangers (immigration, européanisation, dépendance financière et économique) qui pèsent sur la nation française à la suite de la mondialisation :

Cette nation-là, on le voit bien qu'elle a été mise à mal par trois facteurs qui aujourd'hui, sont en collision permanente :

- Une immigration massive qui a bouleversé beaucoup de secteurs de la vie en société ;
- C'est évidemment cette intégration européenne qui a fait reculer les frontières et même qui les a absorbées, au point que nous en sommes réduits aujourd'hui à subir beaucoup de choses y compris en matière de terrorisme d'ailleurs ;
- Et puis comme vous l'avez souligné en matière de souveraineté, l'endettement massif, la soumission à la Chine. Regardez aujourd'hui, la soumission à la Chine est criante en matière économique et on voit bien là que la France a été démunie, en tous les cas elle a été affaiblie, par ces trois composantes, qui font aujourd'hui l'apanage du mondialisme et que nous combattons.

Nous la nation ça reste un peuple, un peuple divers, car dans ce peuple il peut y avoir beaucoup de composantes. On n'oublie pas qu'on a été un Empire, que nous sommes aussi aujourd'hui présents sur tous les océans. Nous avons des territoires d'outre-mer très importants pour nous et qui font de nous le deuxième espace maritime du monde quand même, 11 millions de km², tout cela c'est la France, c'est un peuple, mais encore faut-il en garantir les frontières et encore faut-il défendre sa souveraineté sur l'ensemble de ces territoires qui sont la France. (Louis Aliot, 24 avril 2020)

Pour Julien Odoul, les notions fondamentales du parti se retrouvent dans certains concepts. Ainsi, il relie la nation à la diversité culturelle et religieuse du pays, mais en insistant sur l'assimilation (qui est une forme très poussée de l'intégration) :

La France n'a jamais été une terre d'immigration, mais a toujours été une terre d'assimilation et les populations venues des quatre coins de la planète ont pu façonner cette nation et avancer ensemble pour construire ce pays. (Julien Odoul, 28 janvier 2020)

Ce panel de cadres du FN-RN, semble isoler le concept de nation, qui s'oppose et doit se protéger du monde extérieur. On retrouve bien ici les marqueurs de types populistes « eux » contre « nous », également présents dans les programmes des campagnes présidentielles²¹⁰.

Du côté des élus UDC, l'idée de nation rejoint également celle de l'indépendance et de la subsidiarité. Pour Alice Glauser :

Notre pays c'est tout pour nous ; on se bat pour lui, on fait le mieux pour lui mais en étant souverain. La souveraineté de la nation c'est essentiel. C'est une confédération avec des cantons autonomes à divers degrés : il y a toujours le droit suisse qui est au-dessus, mais chaque canton comme le canton de Vaud, est souverain chez lui sous réserve du droit supérieur qui est le droit suisse. (Alice Glauser, 29 juin 2019)

L'idée de souveraineté est ici liée au droit, qui permet de préserver et de défendre la nation. Le conseiller national suisse Michaël Buffat rejoint la notion d'indépendance de la nation qu'il faut préserver et qui doit permettre de protéger et de défendre les citoyens les plus faibles. Ce dernier tente de relier les avantages défendus en Suisse à l'économie libérale, largement plébiscitée par l'UDC dans la gestion des droits économiques et sociaux²¹¹.

²¹⁰ Voir notamment les tableaux 4-5-7 et 9 : bilans des programmes socio-économiques du FN de 1995, 2002, 2007 et 2012.

²¹¹ Voir notamment les tableaux 12-13-15-19-22 et 25 pour l'UDC : bilans des programmes socio-économiques de l'UDC de 1991, 1995, 1999, 2003, 2007 et 2011.

Pour nous c'est la Suisse, c'est la base. L'État avec ses frontières, car nous sommes un des seuls partis qui se bat pour maintenir les frontières dans notre pays. Je pense l'État, c'est ce qui doit protéger les citoyens les plus faibles et puis les défendre. Pour nous c'est quelque chose de très important car on est un des seuls partis qui refuse que la Suisse entre dans l'UE. Il est important que l'on reste une Suisse forte au milieu de l'Europe, on est un pays qui n'a pas de ressources naturelles, on a que nos propres avantages et nos propres ressources internes pour s'en sortir, c'est-à-dire l'économie libérale. (Michaël Buffat, 29 juin 2019)

Pour Jean-François Rime, spécialiste des politiques économiques dans son parti, la nation doit être compétitive, avançant le concept des avantages comparatifs :

L'économie est tous les jours un peu plus globalisée, mais personne ne vous achète vos produits pour vos beaux yeux ; on vous achète vos produits car vous êtes innovants et compétitifs, parce que vous produisez la qualité [...] (Jean-François Rime, 29 juin 2019)

La cohésion et la survie de la nation, sont ainsi fortement dépendantes de leur rapport à la mondialisation, que ce soit dans les programmes ou dans l'étude de notre panel de participants. C'est pourquoi, il nous semblait intéressant d'aborder le concept de nation économique, qui trouve ses origines dans le colbertisme d'État (lui-même inspiré du mercantilisme) et développé par Jean-Baptiste Colbert, contrôleur général des finances de Louis XIV. Cette politique publique, qui trouve son origine au XVII^e siècle, prône un certain dirigisme et protectionnisme de l'État, dans le but de contrôler l'ensemble des activités économiques et en particulier le commerce extérieur. Le libéralisme qui se développe par la suite, essentiellement dès la révolution industrielle du XIX^e siècle, s'opposera radicalement à cette doctrine. Ainsi, les programmes du FN que nous avons étudiés font référence à la nation économique, voulant privilégier la consommation nationale, les produits français et autres circuits courts. Le programme aux élections présidentielles de 1995 y fait référence, en proposant de protéger les salariés tout comme la production nationale, en réalisant des « prélèvements aux frontières ». Concernant la mondialisation et le libre-échange, le programme prône une certaine

prudence et « la volonté de protéger les entreprises françaises, le marché intérieur avec la promotion des produits français et du *made in France* ». Le programme du FN de 2002 développe encore cette notion avec le rôle de l'État et ce qu'il nomme désormais « *un protectionnisme raisonné* » (reconnaissance du droit de nation, sauvegarde de nos industries en établissant une protection permanente, flexibilité et pragmatisme aux frontières nationales, reconquête du marché français qui passe par la reconstitution d'un tissu d'entreprises capables de fournir à l'industrie française la plus grande partie de ses biens d'équipement). Le programme de 2007 aux élections présidentielles parle même de « francisation ²¹² », où l'État ne joue plus seulement le rôle d'arbitre comme en 2002, mais tient un rôle d'acteur principal dans l'économie. En 2012, le FN développe la vision d'un « État fort²¹³ », avec une politique de réindustrialisation, revenant sur la « francisation » des entreprises françaises, en appliquant un « Protectionnisme économique intelligent » (un mécanisme de soutien national, notamment dans l'agriculture, ou encore le rétablissement de droits de douane). Ces mesures se complètent par une planification stratégique de la réindustrialisation en France et une politique de relocalisation. Les différents programmes du FN aux élections présidentielles montrent clairement leur attachement à la nation économique et font des références au colbertisme d'État. Ils justifient ces choix pour combattre la mondialisation et l'ultralibéralisme qui détruirait les Nations (à travers les nombreux flux de personnes, de marchandises et de capitaux), mais aussi les entreprises et l'économie française, par le biais du dumping (social, économique, environnemental). Les cadres du FN-RN que nous avons interviewés ont peu développé ce concept, pourtant central dans les théories économiques du parti. Bruno Gollnisch considère que « Les intérêts économiques ne sont pas suffisants à eux seuls pour créer une nation [...] il paraît difficile de parler de nation économique, mais en revanche tout à fait possible de parler d'économie nationale ». Bruno Mégret précise :

²¹² Pour le FN : « *Dans le cadre d'une économie par trop mondialisée, l'État doit pouvoir placer momentanément sous sa sauvegarde toute entreprise dont la disparition ou l'absorption présenterait un danger pour l'indépendance nationale. Une telle francisation ne serait que temporaire et ponctuelle.* »

²¹³ Avec notamment « *la loi Achetons français qui favorisera toutes les productions françaises, y compris au niveau très local (fournitures des collectivités en prestations de service et biens de consommation courante)* ».

La nation économique, c'est la nation qui se préoccupe de défendre ses intérêts matériels et qui assure à la fois la protection du système économique et qui assure par ailleurs de le doter du maximum d'atouts pour assurer sa sécurité et son rayonnement. (Bruno Mégret, 20 février 2017)

Bruno Mégret se rapproche ainsi de notre définition de la nation économique, tout en rappelant la volonté de rayonner à travers le monde. Carl Lang quant à lui insiste sur les mesures protectionnistes et le rôle de l'État dans l'économie :

Je suis pour le principe de régulation c'est-à-dire un principe de protection dans le domaine économique, de préférence nationale et communautaire pour nos filières de production, mais en même temps, dans un monde de 7 milliards d'habitants, il faut chercher la croissance où elle est. Il faut avoir un système international de commerce qui soit acceptable, régulé. Ni l'autarcie, ni l'anarchie ultra-libérale. La nation économique c'est la défense de nos filières de productions, de « produire français en France avec des Français » selon une formule utilisée dans les années 1990, sur la profession de foi des élections régionales de 1992. Ceci n'empêche pas de partir à la conquête du monde. Il faut avoir des entreprises compétitives qui exportent et avoir des filiales dans une compétition internationale. On doit ainsi s'attendre à ce qu'elle soit régulée. On ne peut pas la nier. On ne peut pas s'enfermer dans le mythe d'une nation, sinon c'est la Corée du Nord. (Carl Lang, 20 février 2017)

Pour Louis Aliot, on ne peut parler de nation économique car l'économie seule ne fait pas la nation :

On peut parler de spécificités économiques, on peut parler de spécificités agricoles, de choses comme cela, mais on ne peut pas parler de nation économique. (Louis Aliot, 24 avril 2020)

Pour l'UDC, le programme fait finalement que peu référence à la nation économique, alors que le parti semble donner l'image d'un défenseur de la Suisse, de son économie et de ses traditions face aux attaques de la mondialisation. Le programme de 1995 fait de timides références au principe de réciprocité à propos des mesures internationales (et notamment du commerce) ; le programme de 1999 évoque une bride de nation économique en parlant de la volonté de développer l'auto-provisionnement de l'agriculture suisse, tout en visant une plus grande indépendance énergétique. En 2003, le programme de l'UDC pour les élections fédérales émet des références à la « Défense des produits suisses et des « paysans suisses » ; en 2007, l'UDC revient sur l'indépendance énergétique avec la proposition de développer l'énergie nucléaire sur le territoire. Ces mesures visant la nation économique sont ainsi très timides, l'UDC privilégiant l'ultra-libéralisme et la compétition internationale. Le Député au Grand conseil vaudois Jean-Luc Chollet, considère que la nation économique en Suisse possède un rôle important en Europe, du fait de son emplacement géographique tout en étant tournée sur le monde. Cette nation économique a pu être maintenue selon M. Chollet grâce au fédéralisme, qui s'exprime à travers les trois niveaux de décisions que sont : les communes, les cantons et la confédération.

Il est intéressant ici de comparer la vision de la nation économique plutôt rattachée au colbertisme et centralisée pour les dirigeants du FN-RN et la vision de la « nation fractionnée » pour la Suisse, qui permet de maintenir une certaine unité, à travers des objectifs communs plutôt que des valeurs de référence. Il semble évident pour nos participants, que les Nations vont mal dans cette mondialisation sauvage et ce brassage permanent et qu'elles doivent être défendues pour conserver leurs spécificités. Bien qu'il apparaisse clairement dans les programmes du FN (et moins dans ceux de l'UDC),

le concept de nation économique est moins défendu par nos participants, qui préfèrent d'une manière générale dissocier nation et économie.

3.2.3. *Immigration et économie.*

Pour les partis populistes, la nation est ainsi mise à mal par la mondialisation et ses conséquences comme notamment la hausse de l'immigration. Pour le FN-RN, l'immigration est globalement perçue comme une pompe aspirante, qui permet à des profiteurs de bénéficier des avantages sociaux ou encore économiques, dans des pays d'accueil riches. L'immigration a un coût, qui selon le FN-RN, est nettement plus important que les bénéfices engendrés. Du côté de l'UDC, les programmes politiques aux élections fédérales critiquent également une immigration non maîtrisée et un droit d'asile trop généreux mais en revanche, doivent reconnaître l'apport économique de l'immigration notamment européenne, dans un pays qui ne compte pas beaucoup d'habitants et qui possède une croissance démographique faible. Ce thème de l'immigration, qui reste central dans les programmes politiques étudiés²¹⁴, est notamment développé par les cadres du FN-RN. Bruno Gollnisch nous fait part de sa vision de l'immigration, qui coûte cher à l'état français et devrait être « tempérée » par la préférence nationale ; reprenant les thématiques des programmes politiques du parti :

Il y a des gaspillages, des fraudes ; le système social français est étendu sur la base de la résidence et quelquefois même pas toujours légale, à tous les étrangers ; la France en a accueilli par millions. Tout ceci coûte une fortune et se fait au détriment des citoyens français. Une famille française qui a trois enfants et qui est en très grande difficulté et qui demande un logement social, se verra préférer une famille africaine qui en a 12. À partir du moment où le critère de nationalité est exclu, on prend des critères objectifs tel que le nombre d'enfants même en faveur de familles polygamiques, ce qui est illégal. Monsieur Milloz, un très haut fonctionnaire, a écrit un livre qui n'a jamais été réfuté, sur les coûts de l'immigration et qui montrait que le coût global était à peu

²¹⁴ Voir notamment les tableaux 4-5-7 et 9 : bilans des programmes socio-économiques du FN de 1995, 2002, 2007 et 2012 et les tableaux 12-13-15-19-22 et 25 pour l'UDC.

près équivalent à ce que rapportait l'impôt sur le revenu des personnes physiques. (Bruno Gollnisch, 14 février 2017)

Bruno Mégret s'accorde sur le fait de stopper simplement la politique d'immigration de la France, pour réduire les coûts engendrés. Louis Aliot précise ces coûts, notamment à travers l'AME (Aide médicale d'État) :

C'est donc qu'il y a un problème là, de direction des crédits vers des secteurs à mon avis qui sont du pur gaspillage, qu'il faut identifier et qu'il faut arrêter au plus vite : je pense naturellement à toute la politique sociale à destination de l'immigration qui certes, n'est pas populaire dans l'élite et l'oligarchie qui nous gouverne, mais qui est bien réelle en matière financière. Regardez, ne serait-ce que l'Aide médicale d'État, la fameuse AME, qui coûte aujourd'hui plus d'un milliard au budget de la France. (Louis Aliot, 24 avril 2020)

Bernard Monot, qui représente les dirigeants de la première vague de la présidence de Marine Le Pen, relie immigration et mondialisation :

[...] L'immigration massive, qui est consubstantielle avec le modèle ultra-libéral et mondialiste, qui fait que l'immigration est une variable d'ajustement, voulue pour faire baisser les salaires et faire monter le chômage. D'où la notion d'économie sans frontières : c'est pour cela qu'ils veulent abolir les frontières des Nations. Ils veulent ce nomadisme des travailleurs dans le monde entier, qui se déplacent pour gagner des besoins macroéconomiques et pour avoir toujours l'ouvrier ou le travailleur le moins payé possible. Exemple typique avec le plan migratoire de 2015 suite, à soi-disant, les migrants syriens : on a la mairie de Berlin qui fait des contrats de travail à un euro de l'heure. Ce sont des esclavagistes modernes. Ils sont tous d'accord : UMP, PS, Centristes, ils votent tous en faveur du plan migratoire. Ce sujet non abordé est une composante extrêmement importante des modèles économiques actuels. Le terrorisme est la conséquence des flux migratoires : le djihadiste qui vient poser les bombes en Europe et en France ; ceci touche l'Islam. Tout est lié.

L'immigration est le cheval de Troie du terrorisme. C'est le prix à payer de ce modèle ultra-libéral et mondialiste, qu'on nous a imposés depuis 40 ans. (Bernard Monot, 15 mars 2017)

Cette vision de l'immigration est intéressante dans notre étude, car Bernard Monot tente de lier ce phénomène aux droits socio-économiques et à l'abaissement de ces droits, du fait d'une concurrence au niveau planétaire des salaires et des conditions de travail. Ce dernier attribue cela à l'ultra-libéralisme, qui serait voulu par les partis de gouvernement mais à l'inverse, combattu par le FN-RN. Par ailleurs, il rejoint les programmes politiques du FN-RN mais aussi de l'UDC, quand il fait un amalgame entre immigration et insécurité.

Au regard de notre questionnaire semi-dirigé, les cadres de l'UDC que nous avons interviewés ne font pas référence à cette thématique. L'immigration et le droit d'asile en Suisse ont été fortement critiqués par l'UDC, notamment lors de récentes campagnes de votations et dans les programmes²¹⁵, mais cela reste un sujet controversé du fait de la nécessité économique pour le pays, d'accueillir une main-d'œuvre qui puisse compléter les effectifs nationaux. De plus, il s'agit de personnalités UDC francophones, qui ne suivent pas forcément la ligne germanophone du parti sur ce point précis.

Au-delà de l'aspect culturel et des problèmes d'intégration que cela engendre, l'immigration représente, pour nos participants, un coût important dans le budget de l'État. Avançant des périodes économiques difficiles, nos élus abordent l'immigration comme un frein au développement économique et une contrainte pour les nationaux.

²¹⁵ Voir notamment les tableaux 12-13-15-19-22 et 25 pour l'UDC : bilans des programmes socio-économiques de l'UDC de 1991, 1995, 1999, 2003, 2007 et 2011.

3.2.4. Les mesures économiques et sociales.

Concernant les mesures purement économiques et sociales de nos deux partis sur la période 1992-2013, nos personnalités interviewées ont précisé les grandes lignes de leur parti respectif. Ainsi Jean-Yves Le Gallou indique que le rapport du FN à la mondialisation et au néolibéralisme avait déjà commencé à évoluer en 1993, à la fin des négociations de *l'Uruguay Rounds* mettant en place l'OMC :

Il y a un grand virage sur le plan économique qui se trouve dans le programme de gouvernement les 300 mesures pour la France de 1993. Ce grand virage se situe au moment des accords du GATT où il y a eu la première grande manifestation, fin 1993, contre la mondialisation économique. C'est le FN qui l'a fait en décembre 1993 : manifestation qui n'était pas conduite par Jean-Marie Le Pen mais par Bruno Mégret avec des élus d'Île-de-France ; qui a remonté la rue de Rennes depuis Saint-Germain jusqu'à Montparnasse. Cette manifestation dirigée contre les accords du GATT, était la première du FN et sans doute de tout le monde. La défense du libéralisme n'est pas tout à fait incompatible avec l'économie de marché intérieur, mais c'est un certain virage par rapport à une ligne assez libérale qui a toujours pris en compte les données nationales. On peut dire que le programme de 1993, est incontestablement moins libéral que celui de 1986. (Jean-Yves Le Gallou, 4 octobre 2018)

La ligne néolibérale et pro-européenne du FN des années 1980 est également rappelée par Louis Aliot, qui annonce également un changement idéologique au sein du parti au début des années 1990, au moment de l'eupéanisation et de la mondialisation galopante :

[...] Puisque je rappelle que sous l'influence de Bruno Mégret dans les années 1980 à l'Assemblée nationale, le groupe FN avait voté l'Acte unique européen. Personne ne s'en souvient, mais il y avait au sein du FN une frange plutôt européenne, plutôt européiste ; est-ce que c'était l'influence du GRECE, des choses comme ça je n'en sais rien, mais en tous cas Mégret, Le Gallou, des gens comme ça étaient très favorables à

ce genre de choses. À partir du traité de Maastricht, à partir des difficultés de la ruralité du monde agricole, parce que nous avons une forte représentation dans ces milieux, et bien le front a changé petit à petit et s'est positionné comme un acteur anti-mondialiste, contre cette intégration européenne rigide, sans discussion possible, imposée, sans négociations. À partir de 1995, je crois que c'étaient les premiers tracts : « *Mondialisation, piège à con* ». J'en ai retrouvé un exemplaire il y a pas longtemps : c'était un triptyque avec en première page une planète sur fond bleu et là c'était la mondialisation contre la perte des services publics, de l'agriculture, de nos industries. Il y avait au verso de ce tract-là, la photo de Jean-Marie Le Pen lorsqu'il travaillait dans les mines, parce qu'il a été mineur ; et on voyait bien le rapport qu'il y avait entre notre volonté de dénoncer les méfaits de la mondialisation, qui causait chez nous la perte de millions d'emplois. On s'est positionné à partir de là, dans une critique très sévère de la mondialisation, de l'UE et de l'intégration européenne [...] Ce qui a changé c'est que le paradigme économique et social, lui a changé. Les dégâts de la mondialisation que nous dénoncions il y a 20 ans, aujourd'hui, ils sont là. On voit bien qu'en recentrant le débat sur la dénonciation de la mondialisation, la refondation de l'UE, personne n'est anti-européen mais tout le monde est pour construire une autre Europe plus responsable et plus respectueuse des Nations, avec le respect du suffrage universel par le biais du référendum et notamment du référendum d'initiative populaire. Il y a des grands axes mais on ne peut pas dire que ça appartient aux grandes écoles de pensée, que ce soit la gauche socialiste ou la droite libérale ou la droite bonapartiste. Je crois que l'on est en mutation et que les vieilles querelles politiques d'avant, aujourd'hui se reformatent dans d'autres combats. Alors il y aura toujours deux camps, parce qu'il y a toujours une majorité et une opposition : on l'appellera la droite contre la gauche, les patriotes contre les mondialistes. Mais je crois qu'il y a plus de combats sur les idées, plutôt que sur le fait d'appartenir à un camp ou à un autre. (Louis Aliot, 24 avril 2020)

Ce virage idéologique est également justifié par le contexte politique international et la fin du communisme avec la chute de l'URSS au début des années 1990. Pour Julien Odoul, le FN défendait déjà très tôt le volet social :

Il y a eu un changement ou ce qui a pu apparaître comme une mutation, car il y a eu un changement d'époque et de contexte international. Dans les années 1980, le FN de Jean-Marie Le Pen apparaît en opposition, ça se voit dans sa structure, dans ses éléments de langage, dans son combat politique, contre le communisme, contre l'internationalisme, contre l'Union soviétique, le bloc de l'Est et tout ça. Il y a un discours en opposition qui peut apparaître comme beaucoup plus libéral, mais en fait qui n'est pas si libéral que ça si on regarde bien, c'est l'effet miroir : face à un modèle, je dirais de collectivisation, de dictature à tous les niveaux, il y avait besoin d'un libéralisme, de plus de libertés et c'est ce que proposait le FN à l'époque. Ensuite dans les années 1990, Jean-Marie Le Pen tient un discours quand même extrêmement social. Durant la campagne présidentielle de 1995 notamment, puisque la crise économique qui est là, l'UE qui se crée, la monnaie unique qui est en gestation qui est votée avec Maastricht, les pertes de souveraineté, le libéralisme flamboyant qui amène progressivement son lot de délocalisations, de suppression d'emplois, l'augmentation du chômage qui n'est jamais régulé, amène le parti à proposer des solutions et à avoir dans sa doctrine à la fois contre l'immigration de masse, contre les pertes de souveraineté et les pertes de pouvoir, en fait un programme de protection sociale même s'il n'est pas annoncé comme tel. Il est moins limpide que dans les années 2000-2010. À partir de la présidence de Marine Le Pen, il y a quand même cette donnée-là. Et après, à partir du moment où Marine Le Pen prend la présidence du parti, il y a cette volonté d'avancer sur ses deux jambes-là et de considérer que le combat identitaire est nécessaire mais c'est aussi un combat social. On ne peut pas vouloir encore une fois protéger ce que l'on est, valeurs culture, langue, etc., sans faire en sorte de protéger le peuple français, ceux qui souffrent le plus, les premières victimes de la mondialisation, de l'immigration, du chômage de masse et cette double dimension. (Julien Odoul, 28 janvier 2020)

Dans cet extrait, Julien Odoul met en avant la politique sociale du RN, mais dans sa lutte contre la mondialisation, la perte de souveraineté ou encore l'immigration qui perturberaient l'État social. De plus, le social est « réduit » aux nationaux. Seul Bernard Monot considère que le FN jusqu'en 2008 « était plutôt d'accord avec le modèle ultra-libéral mais pas mondialiste ». Il situe la deuxième phase à partir de 2008, moment selon lui « d'une refonte et la création d'un nouveau modèle économique du FN, le patriotisme économique et le protectionnisme intelligent ». Ainsi, il semble attribuer à la nouvelle équipe dirigeante du FN, qui gravite autour de Marine Le Pen, les changements idéologiques du parti. Par ailleurs, l'étude des programmes nous montre que le FN avait déjà entamé son virage idéologique dès les années 1990.

Les cadres de l'UDC de leur côté ne mettent pas en avant les lignes programmatiques à propos d'éventuels changements socio-économiques de leur parti, pourtant marqués dans l'étude des programmes politiques de l'UDC. Jean-Luc Chollet évoque cette continuité idéologique et la démocratie directe, comme un gage de la stabilité politique du pays (en parlant du programme de l'UDC) :

Il n'a pas beaucoup changé entre l'an 2000 et maintenant. Dans notre programme politique c'est : « Liberté, indépendance, neutralité. » Nous n'allons pas chercher nos ordres à Bruxelles. Chez nous le souverain c'est pas le 38^e bureau au 6^e étage de l'administration bruxelloise, c'est le peuple. Je vais être très clair et très direct. Nos gilets jaunes à nous c'est les sept millions de Suisses qui nous amènent aux urnes quatre fois par année pour des initiatives et des référendums : c'est ça la démocratie directe et le souverain en Suisse, c'est le peuple. (Jean-Luc Chollet, 2 avril 2019)

La ligne programmatique du FN a changé entre les années 1990 et aujourd'hui. Plutôt libérale encore en 1991, elle s'adapte à l'évolution économique mondiale, au développement de la mondialisation qui entraîne délocalisations, dumpings et un affaiblissement global de la puissance économique et politique française à travers le monde. Devenant le premier parti ouvrier de France en termes de voix, le FN se devait de développer un volet social qui ne repose pas sur un État social, mais plutôt sur un

État plus présent, qui peut redistribuer les fruits de la richesse, en priorité aux nationaux et protéger le territoire des méfaits de la mondialisation. À l'inverse, la ligne programmatique ultra-libérale de l'UDC se maintient et elle se retrouve non seulement dans les programmes politiques mais aussi dans les discours des participants.

3.2.5. Le temps de travail.

Abordons à présent la question du temps de travail dans ce contexte de développement des échanges et de flux de travailleurs. Ainsi, on peut observer quelques divergences entre les acteurs politiques du FN-RN. Bruno Gollnisch dit ne pas s'opposer à la réduction du temps de travail et aux 35 heures, considérant « [...] que dans le cadre d'un travail fastidieux, répétitif et fatigant, la réduction du temps de travail n'est pas forcément illégitime ». Carl Lang est plus nuancé, considérant que cela est possible pour les fonctionnaires mais pas pour les employés et ouvriers du privé :

Ceci, les 35 heures, nous paraissait un contre-sens économique dans le cadre de la compétition internationale et de la compétition objective qui existe au sein de l'UE, il faut essayer de répondre au dumping social. La loi des 35 heures de Mme Aubry ne peut fonctionner dans le cadre des professions qui ne sont pas des professions confrontées à la concurrence internationale. Ceci peut marcher pour la fonction publique. Pour tout ce qui est en dehors, c'est économiquement dangereux et selon le FN, ruineux. (Carl Lang, 20 février 2017)

C'est pourquoi dans la vision du FN, les droits économiques et sociaux ne peuvent être défendus ni par l'État ni par l'UE, c'est pourquoi il faut remettre en cause ces acteurs. Bernard Monot quant à lui, rejoint les programmes politiques officiels du FN des années 2000, s'opposant au partage du temps de travail :

Le FN est pour la liberté d'entreprendre, donc on ne souhaite pas trop régir ceci considérant que plus il y a de travail, plus il y a de création de richesses et de fait plus d'emplois. Nous ne sommes pas pour la réduction du travail, mais plutôt pour l'augmentation du travail, car c'est générateur et il y a un effet multiplicateur de richesses. Lier cela

aux entreprises et à l'industrie nationale : un pays sans usine est un pays sans emploi. C'est pour cela que les 35 heures sont le partage du travail : on réduit la quantité de travail des uns pour la donner aux autres. On voit bien que ceci n'a pas marché au bout de 20 ans, au contraire. (Bernard Monot, 15 mars 2017)

Le temps de travail n'est pas considéré comme un acquis social, mais comme une variable d'ajustement pour la création de richesses et de revenus. Jean-Yves Le Gallou et Julien Odoul considèrent que ce n'est plus la priorité du moment ni un débat actuel que de parler du temps de travail. Par contre, M. Odoul insiste sur la défiscalisation des heures supplémentaires et revient sur la formule « travailler plus pour gagner plus ».

Du côté de l'UDC, Jean-Luc Chollet rappelle que les Suisses ont plusieurs fois rejeté les propositions de réduction du temps de travail via les votations lancées par la gauche et les syndicats.

Ainsi, le temps de travail intégrant les droits économiques et sociaux, n'est pas un sujet qui a inspiré nos cadres du FN-RN. Écartée par certains, la question de la durée hebdomadaire du travail est remise en question par d'autres.

3.2.6. Salaire minimum, PME et allocations chômage.

La question d'un salaire minimum est acceptée par le FN-RN, mais Carl Lang nous rappelle que le parti frontiste souhaitait mettre en place un « salaire maternel », dans son projet de développer et de soutenir la famille française :

[...] La mère de famille devait bénéficier d'une autonomie financière et sociale, d'autant plus nécessaire aujourd'hui compte tenu de l'explosion des structures familiales, avec de plus en plus de divorces, la mère de famille doit être protégée financièrement et socialement. Elle doit bénéficier d'un statut et d'un revenu pour lui donner la liberté de travailler et de ne pas travailler et surtout de lui donner une sécurité financière dans le cas d'un divorce avec des enfants à charge.

Ceci reste un point clé du programme social du FN. (Carl Lang, 20 février 2017)

En ce qui concerne la défense des PME, entreprises qui permettent de maintenir voir de développer l'emploi sur le territoire, les cadres du FN-RN sont d'avis d'accompagner ces entreprises en leur simplifiant les démarches administratives (Bruno Gollnisch), mais aussi sur le plan fiscal, réglementaire et des charges sociales (Bruno Mégret et Carl Lang).

Reste la protection des travailleurs et leurs droits quant aux allocations chômage. Les dirigeants du FN-RN abordent cette question via la préférence nationale à l'embauche (pour Bruno Gollnisch et Bernard Monot), la relance d'une dynamique économique française (Jean-Yves Le Gallou) et la chasse aux profiteurs (Julien Odoul) pour qui, le chômage semble dans certains cas plus profitable que le travail.

Du côté de l'UDC, M. Chollet précise que globalement, les conditions d'obtention des allocations chômage ont été durcies. Ainsi il considère qu'il ne faut pas aller plus loin, car ceci entraîne un « transfert des charges fédérales sur les impôts des cantons ».

Il est intéressant de noter que pour cet exemple, aucun ne parle de la défense de ces droits abordant la question des allocations chômage à travers la préférence nationale, en développant une vision négative des chômeurs. Ces dirigeants politiques n'expriment pas clairement un avis défavorable sur ce sujet, mais ne semblent pas être d'ardents défenseurs des droits économiques et sociaux, qui doivent s'exprimer lors de la perte d'un emploi.

Au regard de l'analyse des réponses des cadres des deux partis, on peut constater que ces derniers ne mettent pas en avant les droits économiques et sociaux. Lorsque l'on se réfère à l'hypothèse générale, on constate que ce qui les gêne dans la mondialisation, tient plus des conséquences sociales ou de l'abaissement de certains critères pour les droits sociaux en termes de souveraineté politique, ou encore en termes de mobilité des populations et donc de l'immigration, que de la préservation même des droits économiques et sociaux. Au regard de leur construction et de leur histoire, l'UDC suisse et le FN-RN sont des mouvements qui relèvent classiquement de la droite nationale ; ils

sont bien marqués à droite. Leur conscience sociale se mesure essentiellement au niveau de la souveraineté politique ou encore du maintien de l'identité dans la société. En effet, ils semblent mettre en avant les droits économiques et sociaux pour défendre leurs items, tels la lutte contre le mondialisme et l'immigration, ou encore la perte de souveraineté de la France ou de la Suisse au profit d'institutions européennes et/ou internationales. Une des réponses de Bruno Mégret lorsqu'il définit ce qu'est pour lui la Politique, illustre bien ce propos :

La politique c'est d'œuvrer au bien commun, de la collectivité et en l'occurrence de la nation dont on a la charge. On a le sentiment aujourd'hui que beaucoup d'hommes politiques appliquent des concepts qui seraient bénéfiques au bien commun, sauf que ce n'est pas le bien commun de la nation dont ils ont la charge mais le bien commun de l'humanité. La Politique se doit de défendre les siens. La défense du bien commun c'est la capacité à exercer du pouvoir pour changer la réalité au bénéfice des siens. Crise du politique, est le fait que les politiques n'ont plus de pouvoir. Pour faire un clin d'œil à l'actualité, on leur reproche surtout de ne pas être honnête mais ce n'est pas le problème numéro un du pays. Ce qui est grave c'est que les politiques n'ont plus de pouvoir, ils sont dessaisis à la fois par des instances internationales notamment l'Europe mais pas seulement (comme les traités internationaux), et sont aussi dessaisis au long terme par le pouvoir qui exerce une influence et un pouvoir de plus en plus grand à savoir le pouvoir médiatique et le pouvoir judiciaire. Parmi le pouvoir judiciaire, deux instances extrêmement prégnantes : le conseil constitutionnel, qui maintenant fonctionne comme un véritable tribunal idéologique, sanctionnant toutes les lois qui ne sont pas jugées politiquement correct et la Cour européenne des droits de l'Homme, qui passe par derrière et qui elle aussi assure une sanction complémentaire, de façon extrêmement arbitraire. J'ai le souvenir d'une décision du Conseil constitutionnel qui expliquait, à propos des terroristes, qu'une garde à vue de 15 jours n'est pas conforme aux droits de l'Homme mais que 10 jours c'est conforme. On est dans un gouvernement des juges. (Bruno Mégret, 20 février 2017)

Dans cet extrait, on voit bien que l'ancien n°2 du FN oppose les droits de l'Homme aux intérêts du pays. Ainsi, les standards européens semblent trop lourds et entravent également selon Bruno Mégret les droits dans le pays. On observe ici clairement le rejet du droit supranational et international, que nous essayons de mesurer dans notre étude.

3.3. L'« offre politique en matière de politique sociale et de cohésion, conception de l'État-providence ».

Dans ce volet, nous avons orienté les questions sur les dépenses de l'État en matière sociale et sur le volet de la préférence nationale, thème récurrent dans les programmes du FN-RN et appliqué depuis peu en Suisse dans le domaine de l'emploi.

3.3.1. *L'État social.*

Du côté des dépenses en matière sociale, Bruno Mégret met en avant essentiellement les profiteurs du système dans un État, qui selon lui, dépense trop dans ce type de politiques :

Les multiplications des prestations d'assistance calculées selon des critères très différents les uns des autres, conduites de manière parfaitement indépendantes les uns des autres, conduisent à des situations parfois complètement absurdes, où certains foyers, sans travailler, bénéficient d'un revenu sous forme d'assistance, parfois supérieur à celui d'un Français qui travaille. Dans cet esprit, j'étais partisan d'un système qui consisterait à fusionner toutes les aides sociales et à les plafonner. (Bruno Mégret, 20 février 2017)

Concernant le rôle social de l'État, Carl Lang considère que l'État devrait créer un ministère de la Sécurité sociale, c'est-à-dire une personne politiquement responsable de la protection sociale et non un responsable qui discute seulement avec les partenaires sociaux. M. Lang est ainsi favorable à une harmonisation des régimes de sécurité sociale, de même qu'à une égalité des régimes (arrêt des différences de protection sociale entre un fonctionnaire, d'un salarié, un agriculteur ou encore un commerçant libéral). Il

estime qu'il y a un fossé entre ces catégories. M. Lang croit en la fonction sociale de l'État, à un système de protection sociale qui soit équitable et égalitaire. Par ailleurs, au XXI^e siècle, on change de statut au cours de sa carrière ; il y a donc une mobilité de fait. C'est pourquoi, Carl Lang estime que le système de retraite doit s'adapter aux nouvelles réalités sociales du pays ; d'où le système de retraite par points (également préconisé par Bruno Mégret), et l'harmonisation du système de retraite. Pour finir, Carl Lang estime que la fonction sociale de l'État, ce n'est pas la distribution de l'argent de l'État. L'État ne doit pas être une machine à distribuer des subventions. Pour Bruno Mégret et Carl Lang, il apparaît clairement que l'État social doit être limité de même que les prestations sociales. Pour Louis Aliot, les dépenses de l'État ne sont pas bien utilisées, ce qui lui fait dire que :

[...] L'État ne dépense pas trop, il dépense mal ! S'il y avait une réflexion et une rationalisation d'un certain nombre de choix, peut-être nous arriverions à faire des économies pour dépenser mieux. Par exemple, regardez ce qui se passe avec le système de santé : notre budget en matière de santé est supérieur à celui de l'Allemagne et pourtant nous sommes en très grande difficulté, nous sommes moins bien équipés, et nos soignants sont moins bien payés. (Louis Aliot, 24 février 2020)

Ainsi, ces cadres dirigeants du FN-RN mettent l'accent sur la mauvaise gestion de l'État par leurs opposants politiques (les partis de gouvernement), lorsque l'on échange à propos de l'État social. À aucun moment ils mettent en avant les difficultés d'une certaine partie de la population pour qui, l'accompagnement de l'État devient une nécessité, pour se relancer ou se lancer professionnellement. Bernard Monot précise d'ailleurs que l'État que souhaite le FN-RN, n'est pas un État-providence mais un État stratège :

L'État dépense mal : le FN est contre un État-providence mais pour un État stratège, ni interventionniste, ni étatiste. À savoir que l'on intervient que face à un risque extérieur et pour défendre les intérêts vitaux de la France, notamment sur les grandes entreprises stratégiques françaises dans tous les secteurs (énergie, téléphonie,

transports, télécommunications, banques, assurances). Si l'on considère qu'il y a un péril pour la France et les Français, à ce moment-là, l'État stratège intervient. L'exemple d'Alstom : avec le FN et Marine Le Pen, Alstom serait encore français. Il faut lutter contre la fraude sociale, à la fois sur les cotisations et sur les prestations, qui est estimée entre 15 et 20 milliards d'euros par an. L'État doit dépenser sans gaspiller, pour sauver notre système de protection sociale : sécurité sociale, assurance chômage, assurance retraite et politique familiale, voire même le 5^e pilier qui pourrait être la dépendance. (Bernard Monot, 15 mars 2017)

Pour le théoricien économiste majeur du parti de Marine Le Pen lors de la campagne présidentielle de 2012, l'État doit intervenir dans l'économie, car l'économie est au centre de la croissance et du plein emploi, permettant d'améliorer les conditions de vie des populations. Cette vision très pragmatique et néolibérale semble contradictoire de celle de nombreuses études sur le FN-RN de Marine Le Pen, qui se basent sur l'étude des programmes politiques, plaçant de nombreuses politiques économiques et sociales du FN-RN à gauche de l'axe politique. L'État stratège ne semble pas vouloir défendre les droits économiques et sociaux des citoyens, mais plutôt les grandes entreprises et la grandeur du pays. Par ailleurs, Julien Odoul qui revient sur sa vision de l'État-providence, est le seul à parler des avantages sociaux et des acquis sociaux en France, mais pour faire des économies afin d'anticiper les futures crises du système social :

L'État-providence évolue en fonction des époques ; on ne peut pas avoir le même système qu'en 1945, c'est évident, la population n'est pas la même, même si voilà, il faut tenir compte des fluctuations, des évolutions, notamment si on parle de la réforme des retraites. On sait bien qu'à partir de 2030-2035, ça va s'équilibrer car la génération du baby-boom va arriver à sa fin. Donc tout ça il faut évidemment l'anticiper et le prévoir. Avant de modifier, de faire des économies sur des prestations sociales, sur des acquis sociaux, sur les retraites, sur le chômage, sur les aides au logement aujourd'hui c'est cela, par tous les moyens, faire des économies. (Julien Odoul, 28 janvier 2020)

Mais comme les cadres plus anciens, il résume la mauvaise gestion des partis de gouvernement avec la question de la fraude sociale :

Déjà c'est faire des économies sur les immenses gaspillages : la fraude sociale qu'on est aujourd'hui incapable de mesurer en France. C'est-à-dire que selon les études, on est entre 20 milliards et 45 milliards par an et on ne s'y attaque pas. C'est à dire que chaque année il y a ce serpent de mer qui revient et avant de demander des efforts aux Français, on s'attaque à la fraude sociale. Donc déjà si l'on commence à réduire les coûts dans ces domaines-là, on peut après avoir une politique sociale beaucoup plus active, plus performante notamment pour la 5^e branche de la dépendance ; il faut en effet prévoir les changements de vie, que l'on vive plus longtemps et que si possible, on vive mieux plus longtemps ce qui n'est pas forcément toujours le cas ; [...] le nombre de jeunes sous le seuil de pauvreté est assez important. Par une politique volontariste, il faut réduire le nombre de pauvres : on a plus de 9 millions de pauvres en France, de personnes qui vivent dans la rue, des 12 à 15 millions de Français qui souffrent de la crise du logement. Tout ça doit permettre de réaliser des économies. Pas de redistribuer gratuitement comme ça, mais qu'il y ait une politique d'État-providence tout simplement. (Julien Odoul, 28 janvier 2020)

Dans cet extrait, on constate que Julien Odoul développe un discours prenant en compte les droits économiques et sociaux mais les réponses politiques qu'il développe pour préserver ces droits, ne passent que par une lutte contre la fraude sociale et le gaspillage.

Comme sur de nombreux points, on évoque un sujet (l'aspect social), qui devient un prétexte pour démontrer l'inefficacité des partis de gouvernement qui ont abandonné leur souveraineté à l'échelle européenne voire mondiale dans certains cas. L'État social a été mal géré et l'argent mal redistribué pour nos participants, pouvant également lier cette gestion à l'argumentaire de la préférence nationale, qui permettait de compenser les méfaits liés à la mondialisation.

3.3.2. La préférence nationale.

C'est pourquoi, selon nos interviewés, la réponse principale quant à l'amélioration des conditions sociales en France passe par la préférence nationale, rebaptisée « priorité nationale » par les équipes de Marine Le Pen. Ce concept permet de relier la branche identitaire à la branche dite sociale du parti, limitant ainsi les droits économiques et sociaux aux seuls nationaux sur le territoire. Jean-Yves Le Gallou en est le théoricien ; il nous le rappelle dans son interview :

Le concept de préférence nationale j'ai fait le point en 1985, dans l'ouvrage éponyme. Il consiste à assurer une priorité dans un certain nombre de domaines, aux Français. C'est donc une priorité en termes d'emplois, d'aide sociale, d'accès aux logements, à l'école en termes d'usage de la langue française et non pas d'autres usages ; cela se décline dans les différents domaines. C'est un concept qui reste encore aujourd'hui opérationnel, mais il a un peu perdu de son sens, car le socle de la préférence nationale c'est la nationalité et que la nationalité a été accordée de manière assez inconsidérée à des gens, qui n'étaient pas assimilés et qui n'avaient pas non plus d'*affectio societatis* pour la France. La base de la préférence nationale c'est une nationalité exigeante qu'on mérite, si les parents ne sont pas Français, en prouvant cette capacité d'assimilation au pays. C'est un aspect qui s'est effondré, la préférence nationale aujourd'hui reste pertinente mais a perdu une partie de sa pertinence compte tenu de la dégradation, du laxisme considérable, qu'il y a eu dans l'accès à la nationalité [...] (Jean-Yves Le Gallou, 4 octobre 2018)

M. Mégret précise qu'il a toujours été partisan d'une préférence nationale et essentiellement à l'embauche, qui doit s'étendre à d'autres branches au niveau européen :

L'UE, l'Europe, est une réalité de civilisation et nous définit comme Français et Européens et ce qui nous identifie aujourd'hui le plus par rapport au reste du monde : c'est beaucoup plus le fait d'être Européen par rapport aux Chinois, aux Indiens, aux Africains, que d'être

Français, par rapport aux Allemands, Italiens ou Autrichiens. Je suis ainsi partisan de prendre en compte cette dimension européenne même si l'Europe telle qu'elle fonctionne aujourd'hui est extrêmement malsaine [...] nous sommes rentrés dans un monde multipolaire, qui est dominé par le choc des civilisations et la civilisation européenne est une réalité politique et une puissance politique, qui nous permet de faire entendre dans le monde et de défendre nos intérêts avec la force face à des grands ensembles comme la Chine, les États-Unis, le monde musulman ou l'Inde et d'autres pays émergents. (Bruno Mégret, 20 février 2017)

Cette analyse nous permet de faire une distinction entre les anciens dirigeants du FN des années 1990 représentés par Bruno Mégret, qui semblent moins hostiles au projet européen que la nouvelle génération de lepénistes, notamment dans le cadre de la préférence nationale. Par ailleurs, Louis Aliot considère que la préférence ou priorité nationale est même nécessaire en temps de crise :

D'abord la préférence nationale ou priorité nationale comme on veut, n'est pas un concept d'ultra-nationaliste. Il faut quand même s'en souvenir ; c'est un concept qui a été mis en place sous le Front populaire dans les années 1930, en 1935-36 je crois et qui a été mis en place par des socialistes pour protéger le secteur du travail en France, réservé à des Français, ce qui quand même peut paraître normal et ce qui a été pendant très longtemps, la spécificité du service public. Tous les fonctionnaires en France, pour être fonctionnaire, il fallait être Français ! Ce n'est pas quelque chose qui est discriminatoire ou quoi que ce soit, ça existait il n'y a pas si longtemps que cela. Je crois que c'est François Mitterrand qui a mis fin à ces lois de préférence nationale. Mais en période de crise au moment où l'emploi se fait rare, à compétences égales, il n'est pas anormal de privilégier le national par rapport à celui qui vient d'ailleurs. Voilà la vérité c'est ça. Nous y sommes tout à fait favorables. Ce n'est pas discriminatoire, ça n'empêche pas les étrangers de venir candidater et de venir occuper des postes que nous ne pouvons pas occuper, parce que par exemple nous n'avons pas les compétences, bref, c'est une mesure de bon sens,

qui devrait s'appliquer et qui à mon avis, est partagée par beaucoup de Français [...] encore une fois, « *Les Français d'abord* » c'est quand même un slogan qui parle à beaucoup de Français, surtout au moment où la crise est là ! (Louis Aliot, 24 avril 2020)

Cette vision de la priorité nationale est naturellement partagée par les politiciens de l'UDC pour qui en Suisse, la « préférence indigène » rappelons-le, existe déjà depuis 2018 dans certaines professions (qui connaissent un taux de chômage supérieur à 8 %). Pour Jean-Luc Chollet, la préférence nationale ne pourrait s'appliquer dans tous les secteurs, les nationaux écartant certains métiers, le chômage en Suisse étant très bas :

Chaque pays pratique la préférence nationale ou devrait le faire, dans la mesure où chaque pays est solidaire et d'abord responsable des siens ; ça me paraît normal. Mais j'assortirais cela à compétence égale, préférence nationale. Simplement les Suisses ont pris des habitudes d'enfants gâtés : les métiers pénibles, rébarbatifs, peu rémunérateurs, ils ne se pressent pas au portillon. (Jean-Luc Chollet, 2 avril 2019)

Jean-François Rime quant à lui, applique une distinction entre les travailleurs étrangers et évoque les besoins adaptés en termes de main d'œuvre des différentes régions linguistiques du pays :

Une chose parmi ces gens qui viennent chez nous, aujourd'hui il y en a un peu plus de 40 % qui viennent pour travailler ; ces gens-là on en a besoin on les accepte très volontiers. Et puis on a des gens qui viennent pour profiter du système : c'est là qu'on a les problèmes. On n'est pas là pour régler toutes les misères de l'UE et du monde. C'est la même chose dans le domaine de l'asile : les gens qui viennent de pays en guerre, ceux-là on doit les accepter. On a eu le cas du Kosovo à l'époque, on a eu des centaines de milliers de personnes qui sont venues, mais quand la guerre est réglée, ils doivent en principe rentrer chez eux. On a une stratégie plus divergente entre la gauche et nous. Et puis dans la main d'œuvre étrangère, cela dépend des régions. Dans la région où l'on parle allemand, eux, ils ont un peu plus de gens très qualifiés, style médecins et autres. Chez nous, en Suisse romande, les

gens qui viennent c'est en principe beaucoup de Portugais, avant c'était les Espagnols et encore avant les Italiens. C'est des gens relativement peu qualifiés, ils travaillent dans la construction. (Jean-François Rime, 29 juin 2019)

Jean-François Rime semble convaincu de la nécessité pour la Suisse d'accueillir des immigrés pour combler les manques de certains postes de travail. Mais comme dans le programme de l'UDC, il met en garde contre les profiteurs et les demandeurs d'asile, visés par la politique anti-immigration et anti-asile du parti. Pour Jean-Pierre Grin, le flux de frontaliers quotidien est même nécessaire pour son canton :

La préférence nationale c'est un grand mot, mais je pense que dans un pays où l'on a des gens qui ont construit ce pays, qui ont participé à l'économie, à un moment donné quand ces gens cherchent un emploi, et bien ils doivent en fonction de leur qualité, trouver cette préférence nationale vis-à-vis des entreprises, qui doivent d'abord engager les personnes de notre pays, avant peut être d'engager des personnes qui viennent d'un autre pays. Mais c'est clair je suis du Canton de Vaud, où l'on a beaucoup de frontaliers et on a besoin de ces frontaliers. Je prend un exemple la vallée de Joux : sans les frontaliers, et bien toute l'entreprise horlogère est complètement handicapée, parce qu'on a plus de la moitié de travailleurs frontaliers qui participent aux entreprises horlogères. Mais la préférence nationale pour moi, ça n'est pas de prêter si on veut bien l'étranger, mais c'est surtout de donner une priorité à celui qui habite et qui est Suisse. (Jean Pierre Grin, 29 juin 2019)

Dans cet extrait, Jean-Pierre Grin associe la préférence nationale à la nation économique suisse, plus qu'à une volonté de discriminer les étrangers.

Ainsi, la mondialisation a entraîné une augmentation des échanges et par conséquent les flux des travailleurs ou de réfugiés, attirés par les pays développés, qui procurent une meilleure situation économique, une stabilité politique et ainsi une garantie de sécurité, de même qu'une bonne couverture sociale et de santé. Du côté du FN-RN, il faut absolument limiter et réduire ces flux qui nuisent aux travailleurs français, par le biais

de la priorité nationale. Alors que du côté de l'UDC, on observe des nuances quant à la vision des travailleurs frontaliers, dont le travail semble nécessaire pour les cadres de l'UDC francophones, qui vivent dans les cantons frontaliers ; vision différente et qui peut s'opposer avec le point de vue national et la ligne programmatique du parti, qui observe globalement un autre type de migrants, venant de plus loin ou encore demandant le droit d'asile. C'est pourquoi, observons à présent ce qui a permis le développement de ces flux et de la mondialisation, à travers l'étude des relations de nos participants aux outils mis en place dans le cadre du libre-échange, avec les différents accords internationaux et autres organes de la mondialisation économique.

3.4. Les « organes de la mondialisation économique et les traités internationaux ».

3.4.1. *Les organismes internationaux.*

Bruno Mégret pense que l'ordre économique international est très malsain, car ce sont les partisans de cette mondialisation sauvage qui ont provoqué la désindustrialisation de la France de l'Europe et de l'Occident (et qui a provoqué une stagnation et un appauvrissement de tous ces pays). Ainsi, il rejoint les dirigeants plus actuels du FN-RN sur cette question tel Bernard Monot, qui précise :

[...] Le FN est contre le TAFTA, le CETA, ces accords transatlantiques, Europe, États-Unis et Canada. Le FN est contre le traité de Maastricht et contre le traité de Lisbonne, considérés comme une forfaiture politique de la part de l'UMP et de N. Sarkozy en 2008. C'est la renaissance du traité de Constitution européenne, qui avait été refusé à 55 % par les Français en 2005. (Bernard Monot, 15 mars 2017)

Bruno Mégret est partisan d'une autre vision des échanges économiques internationaux et de l'organisation économique du monde, qui serait non pas celle de la liberté absolue mais celle de la régulation. Pour l'ancien n°2 du FN, l'OMC pourrait être en charge de veiller à la bonne fin de cette régulation, car il ne s'agirait pas de revenir à un protectionnisme de surenchère, où les pays se feraient une concurrence dans l'autre sens, en augmentant de plus en plus leurs droits de douane. Il pourrait y avoir les

principes d'une régulation maîtrisée, entre les ensembles économiques homogènes qui correspondent aux pôles de civilisations : l'Asie, les États-Unis, l'Europe. Cette régulation maîtrisée (qui tiendrait compte des différentes formes de dumpings) permettrait une réindustrialisation des pays occidentaux et conduirait à réorienter les économies émergentes vers des économies beaucoup plus autocentrées et moins exportatrices. Dans son argumentaire, Bruno Mégret considère que ce système privilégierait le localisme et l'autocentré à l'intérieur de ces grands blocs économiques homogènes, plutôt que de faire de l'exportation à tout va et de l'exportation sauvage. Par ailleurs Carl Lang sur cette question, souhaiterait privilégier des « négociations bilatérales permanentes », dans le même état d'esprit que nos voisins suisses. Il attaque d'ailleurs certaines organisations internationales telles l'OMC, sur le fait que cette dernière ne tient pas en compte l'aspect social de leur démarche :

En tant que député européen, j'avais assisté à une conférence d'un représentant de l'OMC il y a 20 ans. Un député de gauche avait posé une question sociale à propos du BIT. Le responsable de l'OMC lui avait répondu : ceci ne nous regarde absolument pas. On ne peut pas être dans une logique de marché planétaire sauvage. Je ne crois pas à l'anarchie de l'ultra libre-échange. Les échanges commerciaux doivent être régulés, sinon le risque est le retour à un ultra-protectionnisme. Je crois qu'il faut rétablir la souveraineté de l'État pour négocier des accords bilatéraux dans le domaine commercial, sans tout déléguer à l'UE et sans s'aligner systématiquement sur l'OMC. (Carl Lang, 20 février 2017)

Les organismes internationaux et supranationaux ont ainsi mis en place un cadre, à travers lequel les pays doivent adapter leurs attentes et aussi leurs outils. Les dirigeants du FN-RN, souhaitent ainsi comme à l'UDC, privilégier les relations bilatérales pour maintenir une certaine souveraineté nationale.

3.4.2. L'Union européenne, organisation supranationale.

Du point de vue du FN-RN, l'UE ne protège pas suffisamment les citoyens du libre-échange, de l'ultra-libéralisme et de ses conséquences au niveau planétaire. Lorsque l'on

évoque les traités internationaux passés ou en cours de validation, on observe une unanimité des réponses des cadres du RN quant aux aspects négatifs de la mondialisation. Ainsi Bruno Gollnisch évoque l'opposition du FN-RN aux traités internationaux :

Le FN est opposé à la multiplication des traités de libre-échange avec le reste du monde. C'est une trahison de l'idée de l'UE : l'UE au départ est une zone de libre-échange entre des pays qui ont le même degré de protection sociale et de niveau de vie [...] Cet ensemble, dans lequel on promettait à nos agriculteurs de bénéficier de prix supérieurs aux cours mondiaux est au contraire, par l'abaissement méthodique des droits de douane à la périphérie de plain-pied, dans un libre-échange à l'échelle de l'univers : quel est l'intérêt de conserver un ensemble régional ? L'ensemble régional européen n'a plus sa raison d'être, sa spécificité. C'est le libre-échange à l'échelle mondiale, dont l'UE dévoyée a été le vecteur, ce que le FN appelle l'euro-mondialisme. Ce libre-échange a été destructeur, car la France, en l'espace de 20 ans, a perdu la moitié de son potentiel économique. Le FN est opposé par principe à ces traités de libre-échange, qui en plus ont un effet indirect : la ressource essentielle de l'UE était les droits de douanes prélevés sur les pourtours de l'Union, je crois un point de TVA, des contributions en quelque sorte, des chèques fait par les États membres et la perception des droits de douane à la périphérie de l'UE. Depuis qu'on a abaissé ces droits de douane, il y a un problème de ressources, donc il faut créer un impôt européen, qui va se surajouter aux autres [...] Le FN pense cela à propos du TAFTA, du TTIP, lequel fort heureusement semble être entériné par la victoire de M. Trump [...] (Bruno Gollnisch, 14 février 2017)

L'UE a nettement contribué à développer l'ultra-libéralisme et le libre-échange. Évoquant une Europe sociale dans les années 1980 au moment de l'Acte unique, elle a clairement laissé tomber cette volonté de justice et d'équilibre, s'alignant sur la vision mondiale des autres organismes internationaux. Aujourd'hui affaiblie, elle paraît néanmoins comme une des principales réponses pour peser économiquement et politiquement dans le monde, face aux géants tels que les États-Unis ou la Chine.

3.4.3. *L'euro et la dette.*

Abordons dès à présent la place de la monnaie unique, les conséquences des dettes publiques sur la souveraineté du pays et la recherche de la croissance économique. Bruno Gollnisch met en avant les problèmes engendrés par l'euro et la flambée des prix qui ont suivi la mise en place de la monnaie unique au début des années 2000. Il rejoint en partie Bruno Mégret sur les grandes différences économiques des pays de la zone euro et le manque de coordination des politiques économiques des différents pays. En adoptant la monnaie unique avant de mettre en place un gouvernement économique ou du moins une ligne directrice en termes de politiques économiques de la zone euro, on peut dire que l'on a mis la charrue avant les bœufs ! Cette faiblesse a été perçue et mise en avant par le FN-RN, qui au moment des élections présidentielles de 2012, parle même d'une sortie de la zone euro voire de l'UE (point de vue défendu par la nouvelle génération comme Bernard Monot, mais rejeté par les cadres des années 1990). Carl Lang tient à relier la question de la monnaie unique aux dettes ; selon lui, ces questions entraînent le thème plus global de la souveraineté de l'État mais aussi d'une certaine stabilité, montrant par la même occasion son désaccord avec la politique européenne de Marine Le Pen :

La question de la monnaie : si Mme Le Pen veut sortir de la zone euro, il faut connaître les conséquences majeures. L'objectif étant de sortir de la zone euro et de revenir à la monnaie nationale, afin de pouvoir bénéficier d'une dévaluation. La dette est libellée en euro et 75 % de la dette n'est pas domestique en France. Si la dette est domestique comme chez les Japonais, parce que souvent ce sont les organismes bancaires ou autres qui détiennent la dette française, si on transforme l'euro en franc on y perdrait. Mais la dette est à 75 % non domestique, ainsi les prêteurs qui attendent le remboursement en euro, n'accepteront pas un remboursement en monnaie de singe. Une sortie de la zone euro de manière unilatérale, pour venir à une monnaie dévaluée, signifie une augmentation massive de la charge de la dette, d'une augmentation massive de tous les coûts de produits d'importation à commencer par les matières premières, la France étant un pays n'ayant pas de matières premières, à commencer par le

coût du pétrole qui va flamber. Augmentation des coûts d'importations, des charges de la dette, de tous les produits énergétiques de base, comme le pétrole [...] C'était plus facile de ne pas entrer dans la zone euro que d'en sortir d'une manière unilatérale. L'autre solution est que l'euro, compte tenu de ses contradictions internes, explose. Si l'euro se désintègre, chacun revient à sa monnaie nationale, à ce moment on redistribue les cartes. Mais si on sort seul de la zone euro, dans le contexte actuel et compte tenu de la dette publique, ceci paraît être économiquement totalement irresponsable. Il y a un autre aspect sur la question de la monnaie unique européenne : imaginons la victoire d'un gouvernement dit populiste. La monnaie européenne sera un bouclier contre les opérations de déstabilisation financière internationale. En particulier un bouclier contre la tentation de faire flamber les taux d'intérêt des obligations d'État. Les représailles financières sur un État endetté sont extrêmement simples [...] On met à genoux un pays et face à ce risque là, le fait qu'un gouvernement dit populiste puisse gagner, il bénéficierait objectivement de la protection de la monnaie unique européenne : c'est une notion que Mme Le Pen n'a manifestement pas envisagée et qu'elle ne s'est même pas posée, pour l'avenir des partis populistes s'ils se trouvent en situation de gouvernement. Il y a ces questions de la monnaie et de la dette qui sont structurantes. Choisit-on le chaos, la fuite des capitaux, l'aventure totale ou pas ? (Carl Lang, 20 février 2017)

Cette atteinte à la souveraineté est également mise en avant par Bernard Monot, pour qui l'UE doit justifier sa politique d'austérité :

Le problème de la dette est central, c'est ce qui explique toutes les politiques d'austérité qui cherchent à nous imposer : réformes structurelles voulues par l'UE, la Troïka et le grand patronat international. La dette, le surendettement, c'est la mise en esclavage des peuples, c'est la cause qui crée la conséquence des réformes structurelles et donc de la politique d'austérité voulue par l'UE. La solution du FN pour la résoudre, c'est de restaurer la politique monétaire nationale et la politique de change, afin d'avoir notre

indépendance nationale. Dans un deuxième temps grâce à cela, ceci permettrait de monétiser une partie de la dette, pour désendetter une monétisation limitée, en vue de faire un plan de désendettement (...)
Comme toutes les grandes puissances économiques dans le monde, que ce soient les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon, la Chine, ils ont tous une *mix policy* c'est-à-dire budgétaire et monétaire. (Bernard Monot, 15 mars 2017)

Ici, la dette et ses conséquences économiques et sociales ne sont pas dénoncées pour démontrer l'abaissement des droits économiques et sociaux envers les populations à cause des politiques d'austérité, mais pour mettre une nouvelle fois en avant la réduction des marges de manœuvre de l'État et des politiques publiques nationales en faveur de l'UE. La réponse de Jean-Yves Le Gallou associe la dette, aux dépenses publiques et notamment celles liées à l'immigration (dont l'arrêt permettait de réduire les déficits annuels). Ainsi, il complète la vision de Bernard Monot cette fois-ci, en attaquant les effets de la mondialisation et des flux migratoires qui y sont attachés. Comme dans leurs programmes politiques, les principaux ennemis du FN-RN demeurent les institutions européennes et le mondialisme. Julien Odoul quant à lui revient sur le revirement stratégique récent de Marine Le Pen face à sa politique européenne :

Sur ces questions-là, il y avait un débat sur la sortie de l'euro : on avait parlé un peu après la présidentielle, après c'est les journalistes qui ont fait aussi beaucoup de mousse sur des problèmes de lignes entre libéral et étatiste, entre Florian Philippot et Marion Maréchal. C'était très exagéré sachant que dans notre parti, il n'y a pas de courant il n'y a qu'une ligne et après il y a des sensibilités. Mais après, il y a eu un débat : Marine Le Pen a été à l'initiative de ce débat pour prendre conscience du vote des Français. Elle a constaté une inquiétude avec la sortie de l'euro. Même si la finalité c'est le retour de souveraineté et à terme, si on ne peut pas faire autrement, le retour à une souveraineté monétaire ou alors une transformation radicale de l'euro, qui ne soit plus un boulet pour notre économie. En tous les cas il fallait comprendre, adapter et s'adresser différemment aux Français sur ces sujets-là, qui forcer est de constater, nous avait pénalisés parce que

c'était des sujets difficiles, qu'il fallait expliquer, parce que c'était instrumentalisé par les adversaires. (Julien Odoul, 28 janvier 2020)

Cette perte de souveraineté liée à l'UE et à la mondialisation est également mise en avant par Louis Aliot :

C'est-à-dire qu'il y a plusieurs pays : il y a ceux pour qui la dette appartient au peuple, ça a été longtemps l'Italie par exemple, soit une dette malheureusement comme la nôtre, qui appartient à des bailleurs étrangers en quelque sorte. Et ça c'est effectivement quelque chose qui est, on peut dire, très pernicieux. Il est vrai que le fait d'avoir laissé partir la monnaie, l'indépendance de la Banque de France, le fait d'avoir empêché l'État de prêter directement sans intérêts par exemple aux politiques publiques, pour laisser cet apanage et ce monopole aux banques commerciales, a beaucoup contribué à la soumission budgétaire, bancaire et financière de la France. Alors comment on s'en sort ? Et bien je pense que c'est par une refonte totale du projet européen, autour des indépendances nationales et autour de la manière de concevoir son indépendance financière et notamment la question centrale et cruciale de la Banque centrale tout simplement. Et ça, c'est un travail de longue haleine, pour faire comprendre aux Français qu'ils ont perdu une partie de leurs libertés au profit du Marché et au profit des grandes institutions financières mondiales et qu'il conviendrait un peu de rééquilibrer les choses avec le temps. La deuxième chose est l'indépendance que l'on voit avec les États-Unis aussi, qui est quand même un pays très endetté [...] Nous avons les plus grandes préventions alors que nous sommes déjà faibles à l'égard de programmes d'industries militaires, qui laissent le leadership à l'Allemagne par exemple, et on voit encore par la décision d'il y a trois jours, que l'Allemagne sera toujours beaucoup plus favorable aux intérêts américains, qu'elle ne le sera des intérêts européens. Elle a acheté des avions américains y compris d'ailleurs des avions américains dans sa dimension nucléaire, alors que les Français fabriquent un des plus beaux avions, un des avions les plus modernes et plus efficaces, le Rafale, mais il n'y a pas eu de sujet. Les États-Unis

ont imposé l'achat d'avions américains à l'Allemagne [...] (Louis Aliot, 24 avril 2020)

Dans cet extrait, Louis Aliot avance également le rôle des États-Unis et de leur influence à travers le monde. Il est intéressant de le préciser car c'est le seul cadre du FN-RN à parler du rôle du leader mondial à savoir les États-Unis, dans la mondialisation. Par la même occasion, Louis Aliot remet en question la loyauté de l'Allemagne envers la France. Cet argumentaire doit servir à démontrer les faiblesses de l'UE et des relations commerciales qu'elle engendre, entre ses États membres face à la mondialisation.

3.4.4. La question du déficit démocratique dans l'UE et la remise en question de l'UE.

Nous avons ainsi creusé la question de la qualité du contrôle démocratique de la gouvernance économique européenne, pour tenter de comprendre et d'expliquer les faiblesses de l'UE et par la même occasion, le lier au regain du vote en faveur des partis populistes. Bruno Gollnisch précise le déficit démocratique de l'UE sur cette question :

C'est assez médiocre : on a cessé d'augmenter les pouvoirs de la Commission, qui exerce une censure sur les budgets des États membres. Le contrôle démocratique devrait être le fait du Parlement européen, mais dans la pratique ce n'est pas le cas. La majorité des membres de ce Parlement est inspiré par une sorte de messianisme, qui fait qu'ils abondent plutôt dans des errements. Par conséquent ils deviennent des députés hors-sol, qui ont perdu le sens de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs électeurs. (Bruno Gollnisch, 14 février 2017)

Cette question de « déficit démocratique » est partagée par son collègue député européen de l'époque, Bernard Monot :

[...] Si l'on parle de la BCE, c'est une institution monétaire non élue, la commission européenne est non élue, si ce n'est par les députés ici, mais pas par le suffrage universel. Pour le FN, ces institutions supranationales sont illégitimes. Le FN propose une coopération

internationale et bilatérale avec les autres États membres. Le FN reconnaît l'ONU, l'OMC, même si le FN n'est pas d'accord avec toutes les règles, mais ils peuvent discuter avec elles tout en gardant l'indépendance nationale, qui détermine le destin du pays. (Bernard Monot, 15 mars 2017)

En effet, le déficit démocratique justifie le manque de légitimité pour ces institutions supranationales, qui jouent un rôle essentiel dans la gouvernance économique actuelle. Par ailleurs, son propos est nuancé par Bruno Mégret, qui précise les fonctions et manquements des députés européens :

Le contrôle démocratique de la gouvernance européenne est très mal assuré : sur le papier il semble assuré car le Parlement européen a pris beaucoup de poids et de pouvoir et pas pour le meilleur mais pour le pire. Dans le même temps, ce Parlement européen est totalement coupé des opinions publiques. J'étais à la fois député national et député européen et j'ai été frappé de constater que ce sont deux enceintes idéologiquement très différentes. Les députés du Parlement européen sont beaucoup plus politiquement corrects, beaucoup plus alignés sur les thèses mondialistes que ne le sont les députés nationaux pour une raison très simple. Les députés européens n'ont aucun contrôle de leur électorat, qui est dans l'ignorance totale de ce qu'ils font, de ce qu'ils votent, de ce qu'ils disent. Par ailleurs, eux-mêmes, n'étant pas élus dans une circonscription, n'ont aucun retour comme l'ont les députés nationaux de ce que pensent leurs électeurs. C'est un contrôle sur le papier, qui ne correspond pas à un contrôle démocratique. Ce dont l'Europe a besoin, ce n'est pas d'un contrôle démocratique mais de l'identification de responsables de l'Europe, qui devraient être concentrés sur les États. Ce sont les États qui devraient diriger l'Europe et non pas un système extrêmement complexe, qui partage le pouvoir entre la Commission, le Conseil européen des ministres, le Parlement européen et la Cour européenne de justice et qui fait que finalement, on ne sait plus qui dirige. Je serais partisan de reprendre la gouvernance de l'Europe et de décider que c'est le Sénat des États qui dirige l'Europe au final. Les citoyens sauraient à nouveau à qui s'adresser : ils s'adresseraient à leur gouvernement, aussi bien pour

les affaires internes que pour les affaires européennes. Le gouvernement serait coresponsable. (Bruno Mégret, 20 février 2017)

Ici, Bruno Mégret (qui est rejoint par Carl Lang), revient sur l'idée que se faisait le FN de l'Europe dans les années 1990, à savoir une Europe des Nations. De son côté Jean-Yves Le Gallou est le seul à ne pas rejeter tous les problèmes sur l'UE :

Sur l'UE, il y a une certaine tromperie de l'État des choses dans l'opinion. Les décisions prises par l'UE, sont prises par trois instances : la Commission, dont les politiques qu'elle propose sont traduites par deux instances à savoir, le Conseil des ministres, qui est en quelque sorte la Chambre haute et le Parlement européen, qui est la chambre basse. Les décisions sont prises par des assemblées politiques. Il y a eu une hypocrisie assez forte des partis politiques qui ont tendance à dire que tout cela est de la faute à l'UE, ce qui n'est pas tout à fait exact dans la mesure où les décisions qui sont prises, sont votées par les parlementaires ; les Républicains, Socialistes, qui représentent la moitié du Parlement européen et par le Conseil des ministres des pays. C'est voté dans le cadre d'une grande tradition du consensus politiquement correct. (Jean-Yves Le Gallou, 4 octobre 2018)

Pour Jean-Yves Le Gallou, les débats et décisions politiques au niveau national, se retrouvent au niveau européen car les politiciens et autres tendances politiques dominantes se situent tant au niveau national qu'eupéen. Pour les actuels cadres du RN, on observe une position anti-UE qui semble plus radicale. Julien Odoul, met en avant la perte de souveraineté des États, revient sur la critique de la technocratie et le manque de légitimité des instances européennes, qui entraînent des politiques non maîtrisées :

La gouvernance européenne, l'UE, fait ce qu'il faut, évidemment malheureusement, pour que les États perdent petit à petit de gré ou de force d'ailleurs, leur souveraineté et notamment leur souveraineté budgétaire. Évidemment avec la règle des 3 %, avec la règle d'autres mesures plus ou moins symboliques ; c'est ce qu'on observe depuis la création de l'UE, c'est petit à petit des pertes de souveraineté, des délégations à l'UE, ce qui est profondément rejeté par bon nombre de

peuples européens, qui veulent reprendre les manettes et le contrôle de leur destin et on l'a vu aux dernières élections européennes dans bon nombre de pays. Il y a cette tentation des technocrates qui aujourd'hui, on peut opposer la technocratie de Bruxelles à la démocratie en France : il y a des gens qui ne sont élus par personne, qui sont hors-sol, déconnectés, qui prétendent gouverner et déterminer des politiques pour des peuples dont ils ignorent tout, sans qu'il y ait aucun contrôle et les chefs d'États, les exécutants se plient pour tout un tas de raisons, Emmanuel Macron, en est le parfait exemple. Celui qui a le réel pouvoir c'est la Commission européenne et en fait tous ceux qu'on ne voit pas. Ce sont tous ceux qui sont derrière Mme Von der Leyen, toute cette équipe qui ne bouge pas, qui était là sous Juncker, sous Barroso et qui a la même idéologie : faire en sorte que le continent européen soit une vaste zone de libre-échange sans identité et sans culture, sans protection, ouverte aux quatre vents, avec une tentation de remplacement de population. On le voit avec cette fascination et ce fanatisme pour l'immigration de masse, pour l'accueil des migrants chez Angela Merkel, chez d'autres. Tout ça c'est un projet à l'œuvre au niveau européen. (Julien Odoul, 28 janvier 2020)

Louis Aliot oppose la démocratie même à l'UE (dont le système est qualifié de totalitaire) et propose même que la France se désengage financièrement de l'UE :

De toute façon la gouvernance économique européenne est totalitaire. Elle s'impose aux États. Cela, en ce qui nous concerne est inacceptable. Systématiquement, nos dirigeants nous ont fait croire qu'ils ont obtenu des choses, des contreparties, des compromis, etc. Mais on s'aperçoit que systématiquement la France est le dindon de la farce. Elle l'a été dans tous les domaines ! Il n'y a pas un domaine dont on peut dire qu'elle ait bénéficié de l'apport de l'UE ou de la gouvernance économique européenne : il y a le Marché commun qui était une bonne idée, qui a permis le développement de beaucoup de choses, ça c'est sûr, et puis il y a malheureusement la prise en main par une oligarchie financière, économique et technique qui a muselé les Nations et qui a obligé un certain nombre de choses, qui aujourd'hui nous explosent à la figure. Par exemple les fameux 3% du traité de Maastricht, dont on a

pu voir au cours des précédentes années les dégâts qu'il causait. J'ajoute que moi, je suis tout à fait favorable, dans la crise que nous connaissons, de remettre en cause notre contribution à l'UE, qui est quand même cette année de l'ordre de plus de 21 milliards. Comme l'Europe, on ne peut pas dire qu'elle ait fait beaucoup pour anticiper la crise que nous vivons et qu'elle ne viendra pas à mon avis en aide, si ce n'est par la planche à billets. Nous allons proposer au moins de diviser par deux, la contribution de la France à l'UE, pour réserver cette moitié de 10 milliards à ceux qui sont victimes de la crise dont les petits commerçants, artisans, professions libérales. Ceux qui vont la vivre malheureusement la plus intensément et il va y avoir beaucoup de dégâts. Donc réservons cet argent aux nôtres et regardons après avec l'UE comment développer le reste. (Louis Aliot, 24 avril 2020)

Il est intéressant de préciser que dans cet extrait, Louis Aliot rejoint la vision des partisans du Brexit et le fait que l'argent dévoué à l'UE devrait être maintenu en France. On se trouve ici dans une démarche très ancrée anti-UE, qui, nous semble-t-il, se développe avec l'arrivée de Marine Le Pen à la présidence du parti et le contexte international très critique envers l'UE et l'ultra-libéralisme depuis la fin des années 2000. Ainsi, nous avons demandé si « *le FN-RN avait adopté, depuis l'arrivée de Marine Le Pen à sa présidence, une position plus radicale vis-à-vis de l'UE* ». Pour répondre à cette question, Jean-Yves Le Gallou dégage trois étapes de la politique européenne version FN-RN.

Le FN a eu des positions assez différentes vis-à-vis de l'UE :

Il a été relativement favorable à l'UE jusqu'en 1987. Il y a eu un premier débat en 1987 avec l'Acte unique (voté par les députés européens du FN de l'époque alors que les députés nationaux se sont abstenus). C'est le premier acte de réserve du FN. Le passage critique sur l'UE arrive avec le traité de Maastricht et « *l'appel au Non* » de Le Pen, lors du référendum au traité constitutionnel. C'est un discours qui, sur ces périodes, est critique sur l'UE mais n'est pas critique sur l'Europe de manière globale. Avec Marine et l'influence qu'a joué Philippot, ce dernier n'est pas

seulement anti-UE, il est anti-Europe. Il est crispé sur ce sujet et Marine l'est aussi. (Jean-Yves Le Gallou, 4 octobre 2018)

Bernard Monot quant à lui, semble privilégier une certaine continuité de la politique européenne du FN, privilégiant l'Europe des Nations :

[...] En 1957, Jean-Marie Le Pen déjà avant même la naissance du FN en 1972, avait déjà voté contre le traité de Rome. Ce n'est pas une question de radicalité mais de vision politique. Le FN est le seul défenseur du concept de nation, alors que tous les autres essaient de faire disparaître la nation et les peuples qui la compose. (Bernard Monot, 15 mars 2017)

Julien Odoul revient sur la ligne directrice du FN vis-à-vis de l'UE à partir de 1992, puis des fortes prises de position anti-UE dans les programmes de 2012 et 2017 pour concéder un retour en arrière du RN depuis. La nouvelle politique européenne se construirait en termes de souveraineté législative, une étape avant la souveraineté monétaire, qui fait encore peur à de nombreux Français :

Déjà on s'est opposé à la fédéralisation depuis le début, au traité de Maastricht en 1992, on avait fait campagne contre le traité constitutionnel en 2005, on avait participé à faire triompher le non. On a toujours été cohérent avec une ligne directrice et surtout protéger la souveraineté de la France, son indépendance, et donc toutes les protections du peuple français. Ensuite ce qui s'est passé avec Mme Le Pen, c'est qu'elle a eu une vision pragmatique et a regardé ce qui se passait en Europe, c'est-à-dire avant 2017 et notamment dans son programme de 2017 et celui de 2012 : il y a la sortie de l'UE et de l'euro, le retour à une monnaie nationale, ce qui n'est pas une anomalie pour 95 % des pays du monde. L'anomalie c'est aujourd'hui les pays de l'UE qui ont une monnaie communautaire. Ce n'est pas farfelu de vouloir une monnaie nationale ; elle avait proposé cela parce que pour mettre en œuvre le projet de protection du peuple français, son projet de grandeur nationale, il n'y avait que ça. Dans l'Europe où on était seuls, 2012-2017, il n'y a pas encore la vague de mouvements

nationaux, patriotiques qui prennent progressivement le pouvoir. Elle avait fait le constat, que pour appliquer le programme et pour être cohérente, il fallait proposer par référendum aux Français, de sortir de l'UE et de retrouver une monnaie nationale. Il y a eu l'élection présidentielle de 2017 : elle a senti, elle a bien vu et elle a écouté les Français qui avait une angoisse par rapport à la sortie de l'euro. C'était une angoisse, on l'a tous vu, c'était une inquiétude, une angoisse, car tout ce qui touche au monétaire ça touche au portefeuille, à l'épargne et c'était anxiogène. À la suite de cela, elle a déterminé le retrait du projet avec de nouvelles propositions : retour de la souveraineté législative pour que les lois votées à l'Assemblée nationale soient supérieures aux directives et circulaires de Bruxelles. Et dans un troisième temps, quand cette souveraineté sera récupérée, on s'intéresse à la souveraineté monétaire. Toujours par référendum, si aucune négociation n'est possible avec la Commission européenne, pour retrouver la souveraineté. Pourquoi y-a-t-il eu cette évolution ? Il y avait une possibilité avec nos alliés : Ligue du Nord, FPÖ en Autriche, tous les composants du groupe identité et démocratie qui composent le groupe au Parlement européen, de changer l'Europe de l'intérieur. Passer de l'UE à une Europe des Nations et des libertés, qu'appelait Marine Le Pen de ses vœux ; d'où cette évolution pragmatique de se dire, on ne va pas renverser la table, les Français ne sont pas prêts, mais en tous cas on peut changer l'Europe de l'intérieur, si on est majoritaires en Europe et là c'est vrai qu'on a pas réussi à être majoritaires. En tous cas, on a fait une percée partout avec notre groupe et notre groupe est passé d'une petite trentaine et on est, de mémoire, à 80 ou 79. On a pris évidemment de l'importance et il y avait cette possibilité qui était là, de dire : on peut changer l'Europe de l'intérieur, sachant que nos objectifs nationaux restent les mêmes. C'est-à-dire le retour des souverainetés, donc qui ont été perdu, territoriales, budgétaires, législatives et monétaires. Le problème de l'euro est que cette monnaie n'est pas au service de l'économie française ; cette monnaie est au service de l'économie allemande. Si à un moment donné il y a une négociation et sert l'économie française, il n'y a pas de tabou et on peut conserver l'euro. Si on ne peut pas appliquer la politique que l'on souhaite et que l'on est dans un carcan

et que l'on considère que l'euro est un ennemi pour nos entreprises, pour nos salariés, pour notre commerce extérieur : évidemment on posera la question aux Français [...] (Julien Odoul, 28 janvier 2020)

Il est intéressant de noter que la nouvelle génération parle à nouveau de l'Europe des Nations, comme ligne directrice de la construction européenne.

Ainsi, la politique virulente anti-UE du début des années 2010 semble s'être apaisée, du moins dans les discours que nous avons étudiés, confirmant les derniers discours politiques. Louis Aliot, reprend en partie les arguments de Julien Odoul, insistant d'ailleurs sur le fait que le changement doit se faire de l'intérieur, grâce notamment aux nombreux succès du FN-RN aux élections européennes :

Je pense qu'on a réussi mais c'est un long processus, qui vient pratiquement depuis les débats du traité de Maastricht, et puis ensuite avec les débats du traité constitutionnel européen, qui a quand même on l'oublie, été rejeté par les Français. Et donc à partir de là, il y a des gens de droite et de gauche qui ont manifesté leur opposition à l'UE et cette opposition est de plus en plus grande au sein des institutions européennes. Simplement c'est long et je pense que la prochaine fois ; là nous sommes le quatrième groupe au Parlement européen, je pense que par l'opposition que nous menons et la manière dont nous montrons comment cette Union européenne ne sert à rien, et bien nous arriverons petit à petit à dominer le Parlement européen, évidemment avec d'autres, pour réorienter ce système européen qui continue, malgré les critiques, les oppositions et les drames économiques et sociaux, qui continuent comme si de rien n'était. Encore une fois l'exemple de la crise, nous vivons une crise majeure avec cette pandémie du Coronavirus et les dirigeants européens comme Mme Merkel, défendant son intérêt national, beaucoup d'oligarques veulent encore restreindre le pouvoir des Nations. C'est inacceptable ! L'Europe ne pourra fonctionner qu'en coopération et en respectant la liberté des Nations : cela fonctionnera, mais elle ne fonctionnera pas si on musèle les Nations et si on remet le pouvoir à une justice européenne et une technocratie européenne, qui impose au peuple des solutions qu'il ne veut pas. (Louis Aliot, 24 avril 2020)

Louis Aliot revient sur la stratégie du FN-RN, qui consiste à radicaliser sa position anti-UE quand les partis de gouvernement deviennent eux-mêmes critiques, face aux institutions européennes.

3.4.5. *Rapport entre les droits et l'international.*

Précisons à présent les droits économiques et sociaux des citoyens, dans le cadre de la gouvernance européenne. De nombreuses études parlent des perdants de la mondialisation, à savoir des individus qui ne profitent ni du développement des mobilités et autres échanges (pour étudier, travailler, voyager), ni des moyens de communication (Internet, train, avion), ni des opportunités en termes d'employabilité, car ils habitent des régions isolées ou encore ont une faible qualification.

Le géographe Christophe Guilluy évoque ainsi une fracture entre les métropoles françaises et le reste du territoire, élaborant une carte de la *France périphérique qui gronde* (2014) ou encore la *France des fragilités sociales* (2014)²¹⁶. Le géographe a d'ailleurs relié ces fragilités économiques et sociales au vote FN-RN sur le territoire. Bruno Gollnisch et Carl Lang sont d'accord sur le principe des « perdants de la mondialisation », M. Gollnisch considérant « [...] qu'il y a davantage de perdants que de gagnants ». Pour Carl Lang :

Au sein de chaque pays il y a des gagnants et des perdants. Il y a des grandes entreprises multinationales françaises qui sont des gagnants de la mondialisation tout comme leurs salariés. Par ailleurs, on peut considérer que les consommateurs sont des gagnants à partir du moment où ils peuvent acheter des produits à des coûts beaucoup plus faibles que les produits nationaux. Parmi les perdants, il y a tous ceux

²¹⁶ Source : article de Régis Keerle, CNRS, Université de Rennes 2, évoquant les cartes. Consulté et vérifié le 09/01/21 : https://www.google.com/url?sa=i&url=http%3A%2F%2Feso.cnrs.fr%2F_attachments%2Fn-40-mars-2016-travaux-et-documents-2%2Fn%2525C2%2525B041octobre2016keerle.pdf%3Fdownload%3Dtrue&psig=AOvVaw1VxSQD0FZwlT6wu_06q5ES&ust=1598610081780000&source=images&cd=vfe&ved=0CA0QjhXqFwoTCNCN4OiUu-sCFQAAAAAdAAAAABAD

qui sont au chômage ; toutes les entreprises et les filières de production qui n'arrivent plus à être compétitives. Ce n'est pas tout ou rien. Globalement dans la rubrique consommateurs, on peut parler des gagnants de la mondialisation. Dans la fonction de producteurs, en France et en Europe, ils sont souvent les perdants de la mondialisation. D'où la notion nécessaire de régulation et d'équilibre, pour réguler les aspects négatifs de la mondialisation. (Carl Lang, 20 février 2017)

Ici, M. Lang ne met pas en avant une mondialisation qui aurait engendré des fractures entre les territoires, mais revient sur un discours populiste classique des « petits » contre les « gros » de la mondialisation, ou par le biais des consommateurs qui auraient « gagner », face aux producteurs qui auraient « perdu ».

Du côté de l'UDC, le rapport à la mondialisation s'imagine différemment, les Suisses considérant qu'ils ont pu préserver une certaine voie solitaire (« *Alleingang* »). Ainsi, à la question permettant de déterminer d'éventuelles divergences entre les lignes politiques au sein de l'UDC : *existe-t-il un consensus à propos de l'initiative populaire sur l'autodétermination au sein du parti ?* Jean-Luc Chollet précise :

Je pense que 80 % des UDC dont moi, croyaient sincèrement à cette voie solitaire, et je crois que notamment nos collègues à gauche n'ont pas vu le danger, qu'une décision de justice confirmée en dernière instance par notre plus haute instance juridique, le tribunal fédéral, soit bottée en touche par Strasbourg. Nous n'acceptons pas que l'UE vienne déclarer inacceptable et irrecevable, les décisions prises par une cour de justice helvétique. (Jean-Luc Chollet, 2 avril 2019)

Mais cette voie solitaire doit être défendue en permanence ; argument qui permet à l'UDC de démontrer qu'ils sont les politiciens les plus à même de le faire, développant le volet identitaire et anti-UE dans leurs discours depuis les années 1990, comme on a pu le constater dans l'étude des programmes politiques. Ainsi, pour Alice Glauser :

Au niveau de l'UE il y a, je crois, unanimité chez tous les membres de l'UDC : nous ne voulons pas adhérer à l'UE parce que nous sommes conscients de la richesse de notre démocratie directe et nous ne voulons pas laisser cela tomber. On sait très bien que l'Europe ne nous laissera pas garder ces possibilités de référendums et d'initiatives. D'ailleurs, on a bien vu en France qu'ils n'avaient pas compris le concept. On a beau nous forcer on n'acceptera jamais. (Alice Glauser, 29 juin 2019)

Cette idée est partagée par Michaël Buffat (« [...] cela fait partie de nos thèmes centraux à l'UDC : la sécurité, la liberté, l'indépendance et la souveraineté de la Suisse. Si un de nos membres était favorable à l'adhésion à l'UE, il se serait trompé de parti. ») ; Jean-François Rime (« [...] Il y a une quasi-unanimité ») ; ou encore Jean-Pierre Grin (« (...) Non, je pense qu'au niveau de l'UDC on est tous, si je peux dire, aligner, couvert sur ces discussions-là et sur ces décisions à prendre »).

Le rapport des droits face à l'international est jugé d'une manière négative pour nos participants : on observe ici une volonté de dénoncer des perdants de la mondialisation, qui doivent être défendus par le biais d'un État souverain. Cette indépendance passe par une lutte pour maintenir ou retrouver un État fort.

Finalement à travers cette analyse de l'étude qualitative à l'aide d'un questionnaire semi-dirigé, on peut constater du côté du FN-RN comme pour celui de l'UDC peu de divergences d'opinions, non seulement sur le fond des politiques économiques et sociales, que sur la place de la mondialisation ou encore à propos des institutions européennes. Par contre on observe des différences majeures quant à la fabrication de leur programme politique, qui semble venir d'en haut pour le FN-RN, puis se retrouve validé lors du congrès du parti ; alors que l'UDC travaille à partir de ses bases cantonales, pour faire une synthèse nationale lors des congrès. À propos des thèmes économiques, nos participants fustigent la mondialisation qui n'a pas été contrôlée, mettant en concurrence des Nations ayant des standards économiques et sociaux très différents, tirant ces mêmes standards vers le bas. Ainsi les Nations nécessitent la protection de l'État, qui doit développer des mesures pour maintenir une certaine souveraineté et ainsi pouvoir établir des règles, pour défendre en priorité ses citoyens.

Une autre conséquence de la mondialisation est le développement des flux et notamment de l'immigration, qui représente « un coût trop élevé » (selon nos participants) dans le budget de l'État. En effet pour les partis « nationaux-populistes », l'immigration apporterait plus d'inconvénients que de bénéfices. C'est pourquoi, une des mesures phares de ces partis, rejoignant leur volet identitaire, est de réduire voire de stopper l'immigration. De plus le FN-RN semblait, selon l'étude des programmes politiques et la revue de la littérature suivre une ligne économique ressemblant à une ligne néolibérale jusqu'aux années 1990, qui aurait virée progressivement vers une ligne stato-providentialiste, tout en préservant un volet national. Nos entretiens nous permettent de nuancer cela, en observant que la ligne programmatique semblerait plutôt ressembler à celle de couches sédimentaires (néolibéralisme/stato-providentialisme/nationale), qui additionnent des stratégies économiques plutôt qu'un virage à 180°. Le discours économique plus présent d'une manière générale, qui a été observé dans les programmes du FN-RN est confirmé par les dires de nos participants, mais ce discours ne semble pas clairement lisible quant à sa ligne directrice. Des nuances se retrouvent également entre les anciennes générations des cadres du FN-RN qui ont quitté le parti et qui sont plus « libres » de donner leur opinion, avec les cadres actuels qui ne rejettent pas le paradigme néolibéral.

À l'inverse, l'UDC semble avoir développé un ancrage idéologique conservateur-libéral plus lisible, depuis l'influence de Christoph Blocher dans les années 1990. Par ailleurs, l'analyse de leurs réponses nous confirme également que la défense des droits socio-économiques ne semble pas faire partie de leur ADN politique. En effet, ce sont les questions identitaires comme l'immigration, la préférence nationale ou encore l'abaissement de la souveraineté nationale liée à la mondialisation et à l'euro-péanisation, qui sont au cœur de leur réflexion. Comme nous l'avions supposé, ces partis qui n'ont pas pour origine une ligne programmatique conçue pour la défense des droits humains via l'État social et l'État-providence, ne mettent pas en avant par le biais de leurs dirigeants, lesdits droits. De plus pour le FN-RN, le changement de ligne stratégique de programme observé depuis l'arrivée de Marine Le Pen à la tête du parti, ne semble pas se retrouver dans les discours des principaux protagonistes du parti, attachés aux valeurs identitaires et souverainistes plutôt qu'à la défense d'un État social. Du côté de l'UDC, les programmes du parti nous montraient déjà leur volonté d'intégrer le paradigme néolibéral, volonté confirmée par les cadres que nous avons interviewés.

Chapitre 11— Analyse quantitative des données : les questionnaires.

Pour compléter l'étude qualitative basée sur des entretiens semi-dirigés, nous avons élaboré un questionnaire en ligne qui devait toucher, en plus des figures majeures du parti, un autre type d'élus qui ne participent pas forcément à l'élaboration des programmes, mais qui doivent les défendre sur les territoires et dans les arènes politiques qu'ils côtoient. C'est pourquoi, après avoir présenté notre panel d'étude et notre démarche scientifique, nous mettrons en perspective nos sources comme dans le précédent chapitre mais cette fois-ci sous forme de graphiques, en classifiant les réponses du questionnaire en ligne en fonction de la grille d'analyse commune aux programmes politiques socio-économiques et aux discours des figures des deux partis. Ce chapitre doit permettre de faire le bilan de notre approche permettant de confronter les discours socio-économiques, mais aussi de faire la transition avec la partie IV, qui doit permettre de vérifier si le discours socio-économique concorde avec les propositions à propos des politiques de l'emploi.

1. Personnes ciblées, constitution du panel d'étude.

1.1. Le panel visé.

Pour le Front national-Rassemblement national, l'objectif était d'obtenir des réponses sur les trois niveaux de gouvernance à savoir : le niveau européen, national et régional (sur un territoire de référence, la région Grand-Est avec le département de la Moselle, où le FN-RN réussit électoralement). La première difficulté rencontrée fut que le parti compte un certain nombre de députés européens et de conseillers régionaux Grand-Est pour la période étudiée, mais très peu de députés nationaux. Nous avons ainsi identifié 22 députés européens, 2 députés nationaux et 88 conseillers régionaux de Lorraine et de la région Grand-Est couvrant la période 1992-2013. En élargissant la période étudiée jusqu'à la période contemporaine et après avoir pu obtenir les contacts courriels et/ou téléphoniques nous avons contacté au final 21 figures majeures du parti, neuf députés nationaux, 27 députés européens et neuf élus au Conseil régional Grand-Est.

Pour l'UDC, les problématiques étaient les mêmes que pour l'enquête qualitative. Nous avons identifié 114 conseillers nationaux membres du Parlement, aucun conseiller d'État de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne pour le Parlement sur la période étudiée, mais deux conseillers d'État (fonction exécutive) pour Bâle-Campagne (concernant l'approche territoriale). Au niveau de l'exécutif fédéral (conseillers fédéraux), on pouvait compter 5 conseillers UDC sur la période étudiée. En élargissant la période étudiée jusqu'à la période contemporaine et après avoir pu obtenir les contacts courriels et/ou téléphoniques nous avons contacté au final 39 figures principales du parti, 24 conseillers nationaux, et un membre du Grand Conseil.

1.2. Le panel effectif.

Au final pour le FN-RN, nous avons pu obtenir des réponses de six conseillers régionaux de la région Grand-Est et d'un spécialiste des questions économiques du parti²¹⁷.

Pour l'UDC, nous avons pu obtenir un certain équilibre entre élus nationaux francophones (cinq) et germanophones (huit), essentiellement des conseillers nationaux²¹⁸.

2. Constitution des sources, participants, difficultés rencontrées.

Les contacts (par courriels et téléphone) avec les membres de l'UDC et du FN-RN ont été effectués entre juin 2017 et février 2018. L'enquête en ligne sur la plateforme *Survey Monkey* était ouverte (avec des vagues de relances) entre juillet 2017 et février 2018.

Les courriels et le questionnaire en ligne réalisés sur la plateforme *Survey Monkey* ont été envoyés soit en français (FN/RN-UDC), soit traduits en allemand pour les membres germanophones de l'UDC. La coopération des élus des deux partis a été très difficile à obtenir. D'une manière générale, en comptant également les réponses négatives, les politiciens de l'UDC ont plus souvent répondu à mes demandes que ceux du FN-RN. Les refus pour les membres du FN-RN sont la plupart du temps expliqués par le fait que les

²¹⁷ Voir Annexe 7 : tableaux récapitulatifs des contacts pour le questionnaire en ligne.

²¹⁸ Voir Annexe 7.

personnes concernées ne faisaient plus parti du FN-RN quand je les ai contactées, même si elles en étaient membres durant la période étudiée (1992-2013). Les refus des membres de l'UDC sont justifiés par le fait qu'ils ne faisaient plus parti de l'UDC quand je les ai contactés, mais aussi qu'ils considèrent l'aspect comparatif avec le FN-RN non valable, ou alors que le qualificatif « populiste » ne semblerait pas justifié pour désigner leur parti. Une autre raison évoquée est le manque de temps. Finalement sur les 130 demandes en vue de remplir le questionnaire en ligne (voir Annexe 6), seules sept pour le FN-RN ont abouti et 13 pour l'UDC. Sur les 20 questionnaires retournés, 14 ont été terminés et 6 demeurent incomplets.

3. Limites des questionnaires qualitatif et quantitatif.

Alors que dans le précédent questionnaire qualitatif, nous avons ciblé les politiciens à l'origine de la fabrication des discours qui non seulement le fabriquent, l'organisent et le vendent ; dans le nouveau panel qualitatif, il faut tenir compte du fait qu'ils ont tendance à croire que le programme en matière économique auquel ils ont participé, se confond avec leur idéologie politique (en effet on peut supposer qu'ils surévaluent la nature du programme auquel ils ont participé à partir de leur propre position ou évolution idéologique). À l'inverse, dans le questionnaire quantitatif, on retrouve un autre type de classe de répondants, qui sont plutôt des élus régionaux pour la France ou des Conseillers nationaux pour la Suisse, qui ne sont pas dans la même démarche en répondant à un questionnaire semi-fermé et quantitatif. Nous devons avoir à l'esprit qu'ils répondent par rapport à trois déterminants :

- La logique partisane : ils reproduisent et adaptent le programme du parti aux questions ;
- Le panel n'est pas suffisant pour le considérer comme une analyse quantitative diversifiée. Notre groupe témoin qui a répondu n'est pas assez diversifié : cela signifie que nous avons des résultats quantitatifs encore plus convergents ;
- Lorsque le groupe est similaire, il va répondre plutôt dans le même sens (groupe témoin semblable). C'est un groupe homogène, un seul type d'élus qui pourrait surévaluer les réponses par lui-même.

4. Mise en perspective des sources.

Pour démarrer le questionnaire, nous avons posé plusieurs questions ouvertes pour obtenir des informations sur les thèmes socio-économiques qui intéressent nos participants, à savoir la mondialisation économique ou encore la conception de la politique (questions 1-2-3-4-5, voir Annexe 3).

Le conseiller économique du FN-RN (ci-après CEFN) s'intéresse à l'économie, la commande publique, les entreprises privées et l'environnement, le conseiller régional n°1 (ci-après CR1) à l'agriculture, la défense, l'aménagement du territoire, le développement économique ; le conseiller régional n°2 (CR2) à l'entrepreneuriat, au développement économique et à l'innovation ; le conseiller régional n°3 (CR3) aux dépenses publiques, développement durable, transports et handicap ; le Conseiller régional n°4 (CR4) à la famille, l'éducation et l'école, la culture et l'identité régionale ; le conseiller régional n°5 (CR5) aux affaires transfrontalières européennes et internationales et le conseiller régional n°6 (CR6) à la formation de la jeunesse, l'aide aux logements pour les Français en priorité et à l'insertion dans la société par le travail.

Du côté de l'UDC, le conseiller national francophone n°1 (CNF1) à l'économie, l'énergie et aux transports ; le conseiller national n°2 francophone (CNF2) à l'immigration, aux relations avec l'UE, à l'identité et la souveraineté de la Suisse, à la sécurité ; le conseiller national francophone n°3 (CNF3) à l'agriculture, la fiscalité, l'aménagement du territoire, (on peut noter que ce dernier a ignoré toutes les autres questions) ; le conseiller national francophone n°4 (CNF4) à l'agriculture, au contrôle parlementaire, aux finances publiques ; le conseiller national francophone n°5 (CNF5), l'agriculture et la haute surveillance parlementaire. Le membre de l'exécutif cantonal germanophone (ECD) s'intéresse au développement du territoire et à l'économie de la santé ; le conseiller national germanophone n°1 (CND1) s'intéresse en priorité à l'agriculture, la sécurité et les migrations ; un ancien président du parti UDC suisse (PUDC) aux relations Suisse-UE, aux migrations à la finance et à l'économie (on peut noter que ce dernier a ignoré toutes les autres questions) ; le conseiller national germanophone n°2 (CND2) au parlement, à la politique des finances, à la politique agricole, à la politique économique, à l'énergie et à l'environnement ; le conseiller national germanophone n°3 (CND3) à la santé et aux retraites ; le conseiller national germanophone n°4 (CND4) à l'énergie, à l'aménagement du territoire et aux questions sociales et le conseiller national germanophone n°5

(CND5) a ignoré la question. Au regard de ces résultats, nous pouvons avancer que l'on observe des élus politiques, qui s'intéressent à un panel de sujets socio-économiques assez larges et diversifiés. Par ailleurs, nous pouvons également préciser que nous avons une très grande proportion de conseillers régionaux pour le FN-RN (6/7) avec une proportion également très importante de répondants ayant la fonction de conseillers nationaux pour l'UDC (11/13).

La mondialisation économique qui semble être un thème de prédilection de nos partis populistes de droite, est perçue par le CEFN comme l'abaissement des droits de douane qui accélère le niveau des échanges économiques. Pour le CR1, « c'est à des fins de profits financiers toujours plus importants, imposer les échanges commerciaux sans tenir compte des inégalités salariales, environnementales ou de normes sanitaires, c'est donner comme axe central de l'intérêt des échanges l'argent et pas l'homme ». On reconnaît ici le discours du RN et des cadres précédemment interviewés. Les autres visions de la mondialisation décrites par les conseillers régionaux demeurent négatives : « la libre circulation des personnes, des biens mais pas encore des idées » avec « la marchandisation des personnes » ; « la levée de toutes les barrières commerciales et douanières pour favoriser le commerce mondial mais cette mondialisation a été dévoyée car si l'UE applique la levée des taxes et barrières, d'autres États pratiquent encore un dumping fiscal écologique ou social et pratiquent un protectionnisme que nous, nous nous refusons » ; « L'espace ouvert qui ruine l'économie locale en apportant une concurrence déloyale » ; « C'est le choix politique d'ériger en règle le libre-échange sur un marché mondial. Une formule que j'aime décrire comme "faire fabriquer par des esclaves pour vendre à des chômeurs" » ; « Une utopie destructive d'identité et d'emplois. Une course aux profits ».

Du côté de l'UDC, on peut noter les références suivantes à la mondialisation chez les élus francophones : « Facilite les échanges », « La destruction des identités et des souverainetés nationales », « Pour beaucoup de domaines la confrontation avec d'autres situations et modèles socio-économiques face auxquels la Suisse a beaucoup à perdre, aussi nivellement par le bas et perte de substance », « Le nivellement par le bas et la révolution pour notre économie nationale ». Du côté de la vision des élus germanophones UDC de la mondialisation, on peut traduire leurs réponses de la manière suivante : « Accroître l'intégration internationale des entreprises, des clusters et de leurs relations commerciales », « Libre-échange avec restrictions », « Libre

Marché ». On peut observer une différence de perception entre les élus UDC francophones qui se méfient globalement de la mondialisation se rapprochant des élus RN et leurs collègues germanophones qui ont une vision plus neutre, ne mettant pas en avant les aspects négatifs de cette dernière.

Dans leur relation du politique à l'économie, le CEFN semble privilégier l'interventionnisme étatique dans ce domaine : « Régulation dans le domaine économique quand il y a un besoin, intervention dans certains secteurs économiques » ; certains conseillers régionaux parlent de « faciliter l'initiative privée tout en l'organisant afin de dépasser le simple cadre du profit personnel », de « libéralisme avec une touche d'interventionnisme », de « [...] social-libéral. Il faut de l'État où cela est nécessaire et notamment pour assurer un bouclier de solidarité envers les plus faibles, les malades ou dans nos campagnes (services publics) pour autant, l'État-providence n'est plus possible désormais. il faut aussi responsabiliser les citoyens, lutter contre le gaspillage public et les déficits » ; d'un juste équilibre entre interventionnisme et laisser-faire : « Vu le désengagement de l'État des services publics, des entreprises publiques, et son interventionnisme en matière économique (impôts, taxes et normes, multiples dispositifs qui créent une dépendance aux subventions), la priorité actuelle est d'inverser ces deux tendances. Que l'État fasse bien ce qui est de son ressort (exclusivité du domaine régalién, surveillance des secteurs stratégiques) et pour le reste, qu'il laisse les énergies entrepreneuriales s'exercer ». La ligne politique ne semble pas être unanime entre les différents élus FN-RN. Certains parlent de l'intervention de l'État, mais d'autres semblent être attachés au néolibéralisme. On observe tout de même une référence aux droits socio-économiques avec le « bouclier de solidarité envers les plus faibles, les malades ou dans nos campagnes » dans un contexte où l'« État-providence n'est plus possible aujourd'hui ».

Les élus UDC quant à eux suivent une ligne directrice commune, à savoir la défense du néolibéralisme ; Les élus francophones évoquent ainsi la « Privatisation partout où c'est possible », « Un libéralisme tempéré par le Politique (donc, l'État) quand sa libre expression risque d'être contraire au bien commun », « Sur le plan national, la situation actuelle qui régit l'économie et le marché est adéquate et suffisante », des « mesures subsidiaires et protection des domaines stratégiques ». Les élus germanophones avancent que « La politique doit permettre la plus grande participation possible des

citoyens à la démocratie directe où tous les niveaux de gouvernement interfèrent le moins possible avec leur liberté individuelle et assurent la sécurité et l'indépendance du système étatique [...] L'État ne devrait réglementer que lorsqu'il n'y a pas de marché, ou lorsque le marché ne fournit pas la donne aux entités économiques ; il doit laisser la plus grande marge de manœuvre possible et créer des conditions favorables ». On observe ici un discours purement néolibéral qui s'appuie sur les théories économistes de l'école de pensée autrichienne. Les autres élus renforcent cette position : « L'État ne doit faire que ce que les personnes privées ne peuvent pas faire », « Privatisations », un « cadre fixe ». Comme nous l'avons déjà observé à travers les programmes politiques, le discours socio-économique de l'UDC est clairement ultra-libéral alors que celui du RN est tempéré, mais sans pouvoir se situer entre la défense de l'État-providence et des droits socio-économiques et l'abaissement de ces droits. À présent, nous allons tenter d'affiner ces réponses en les regroupant à l'aide de trois thèmes principaux à savoir : le discours économique, l'État social mais aussi les relations avec l'UE et le monde dans le cadre des traités internationaux ; pour tenter de comparer les réponses entre les différents panels, avant de les confronter à l'analyse qualitative et aux programmes politiques de notre période étudiée.

5. Le « discours économique ».

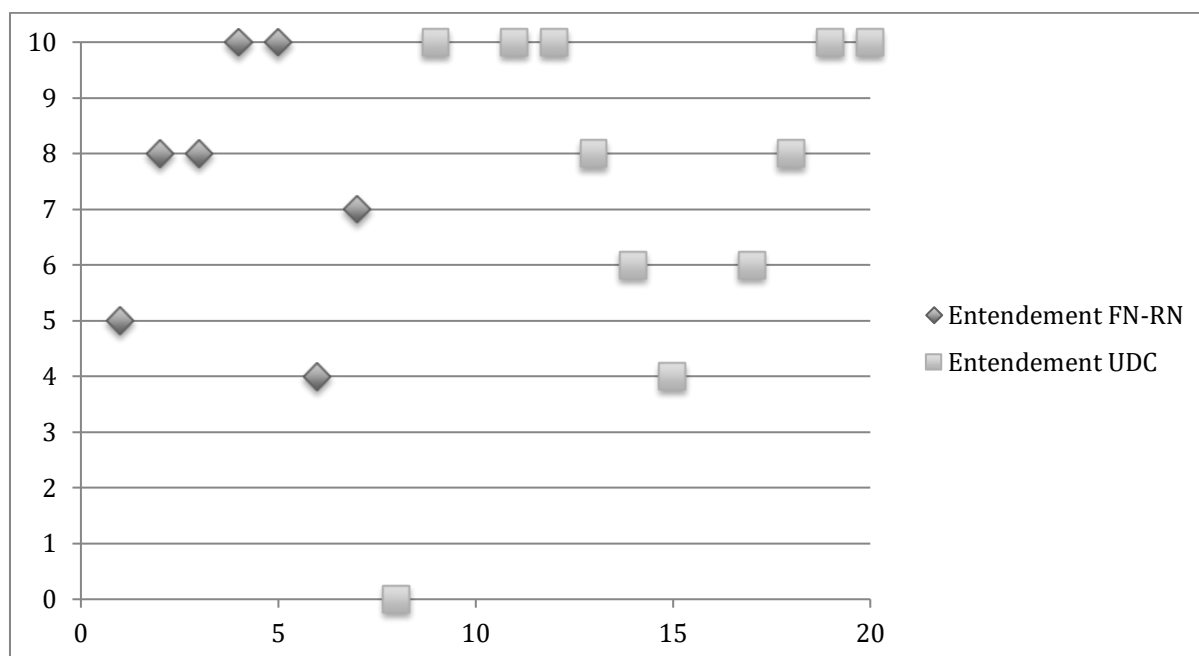
Notre questionnaire semi-fermé permet d'établir un choix réduit, les personnes interrogées pouvant nuancer leurs réponses de 1 (pas du tout d'accord) à 10 (entièrement d'accord). Il faut également préciser que les élus pouvaient renseigner la case par « sans opinion » (comptabilisé sur le 0 au niveau des graphiques avec le niveau d'entendement) ou alors « ignorer la question » pour passer à la question suivante. Par ailleurs, à propos du deuxième type de graphiques mesurant les pourcentages des participants FN-RN et UDC, seules les réponses données ont été comptabilisées.

5.1. État-providence et État libéral.

Notre étude du discours économique devait permettre de situer le panel notamment à propos de la place qu'ils accordent à l'État-providence et au paradigme néolibéral. Ainsi

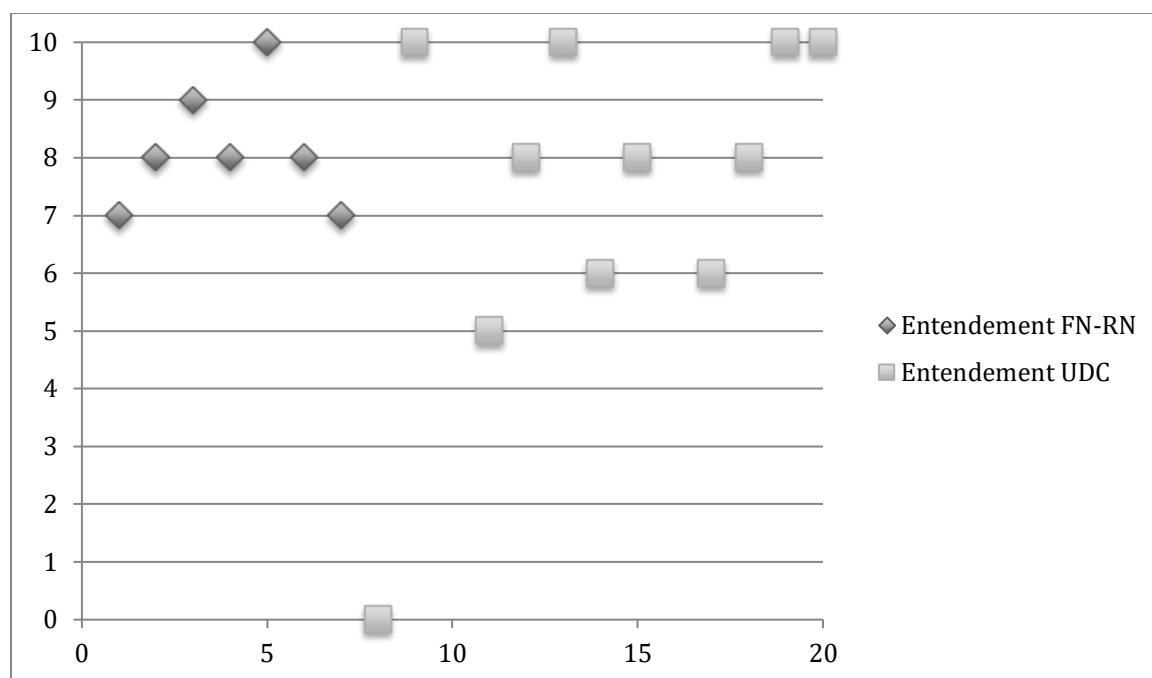
à la série de questions liées à ce sujet, nous allons comparer les réponses dans des grilles d'analyse.

Graphique 9 : L'État doit en priorité réduire ses dépenses



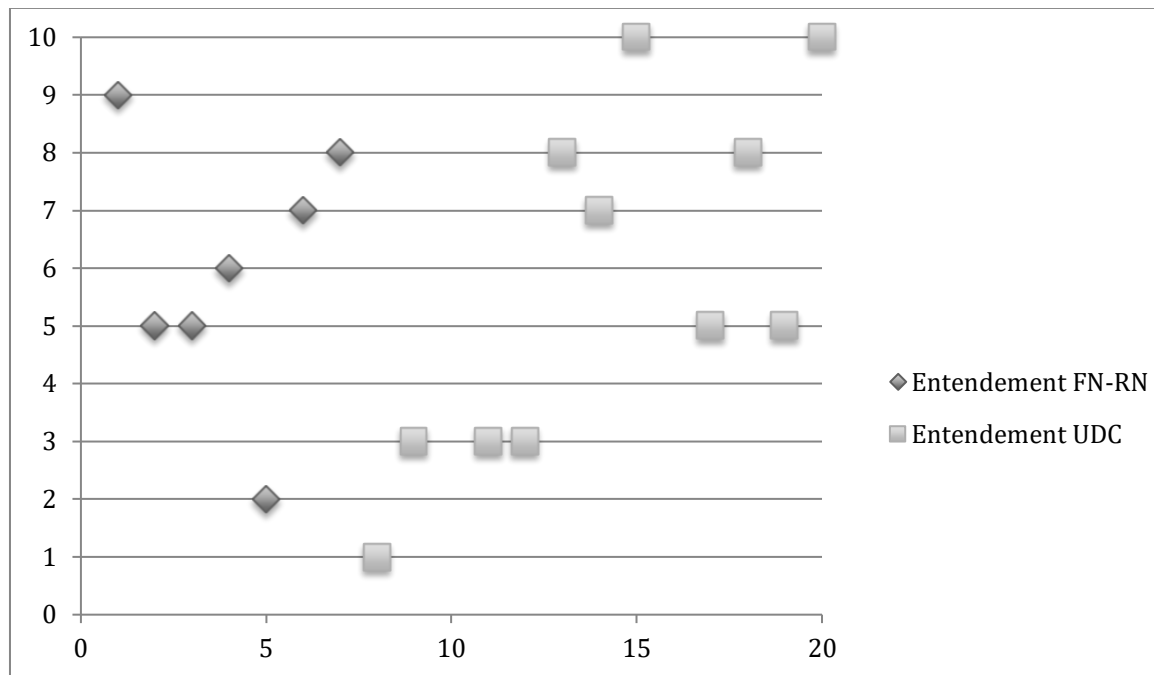
Au regard des résultats à propos de la place à accorder à l'État-providence, on constate que sur l'ensemble du panel de 20 personnes, 14 élus ont un score au-dessus de 5 (moyennement d'accord) jusqu'à 10 (entièrement d'accord) sur l'axe des ordonnées. Deux personnes considèrent à l'inverse que l'État ne doit pas réduire en priorité ses dépenses, une personne est sans opinion et les autres ont ignoré la question. On n'observe pas de différences majeures entre les élus du FN-RN et ceux de l'UDC sur cette question, ni d'ailleurs entre les UDC francophones (n° 9 à 14 sur l'axe des abscisses) et germanophones (n° 15 à 20 sur l'axe des abscisses). Pour la grande majorité de notre panel, l'État doit ainsi réduire ses dépenses au détriment de certaines politiques, ce qui correspond aux programmes politiques de l'UDC, mais ne se trouve pas dans la ligne programmatique du FN-RN de Marine Le Pen. En effet, les programmes du FN-RN mettent en avant un État qui doit pouvoir redistribuer (principalement aux nationaux) et depuis 2012 un État stratège, qui doit avoir les moyens de mettre en œuvre ses politiques publiques. Regardons à présent du côté des impôts et de la ligne néolibérale.

Graphique 10 : l'État doit en priorité réduire ses impôts



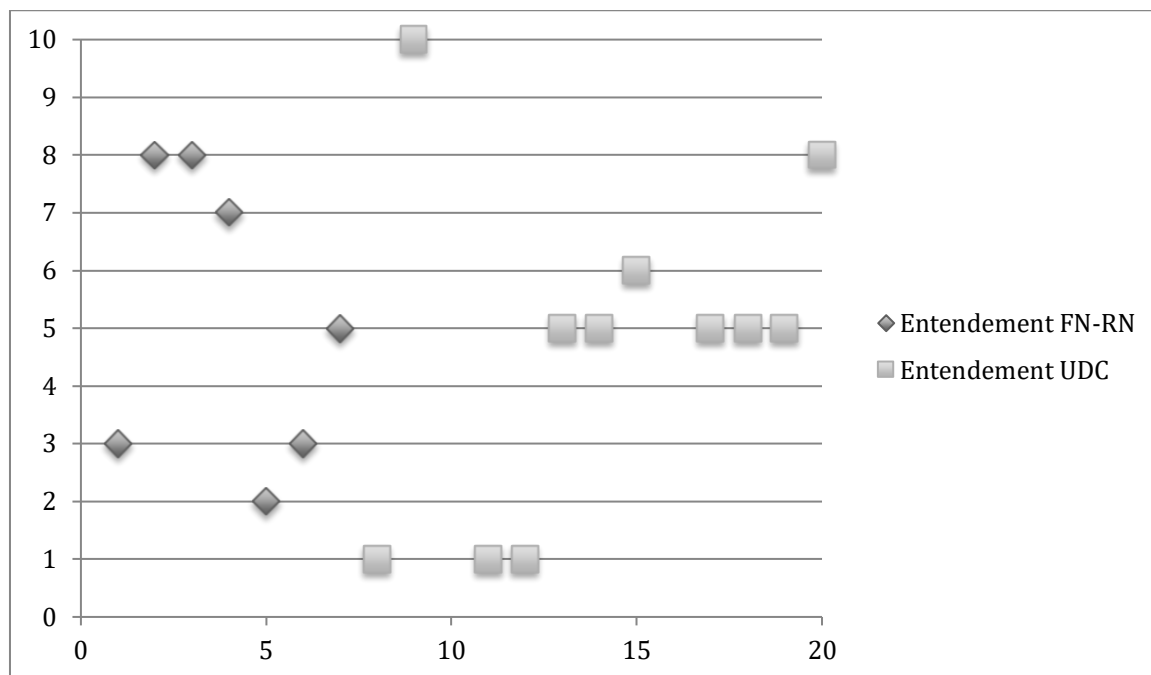
L'ensemble de notre panel semble s'accorder sur une mesure néolibérale (mais qui peut également être assimilée à une mesure démagogique pour un parti qui n'est pas au pouvoir) à savoir, réduire les impôts dans un esprit de « laisser faire », en donnant des libertés aux acteurs économiques. Cela est conforme au programme de l'UDC mais plus controversé dans celui du FN-RN depuis les années Marine Le Pen. L'intervention de l'État dans l'économie étant également un point important traité dans les programmes de nos partis.

Graphique 11 : l'État doit réaffirmer sa marge d'intervention dans l'économie



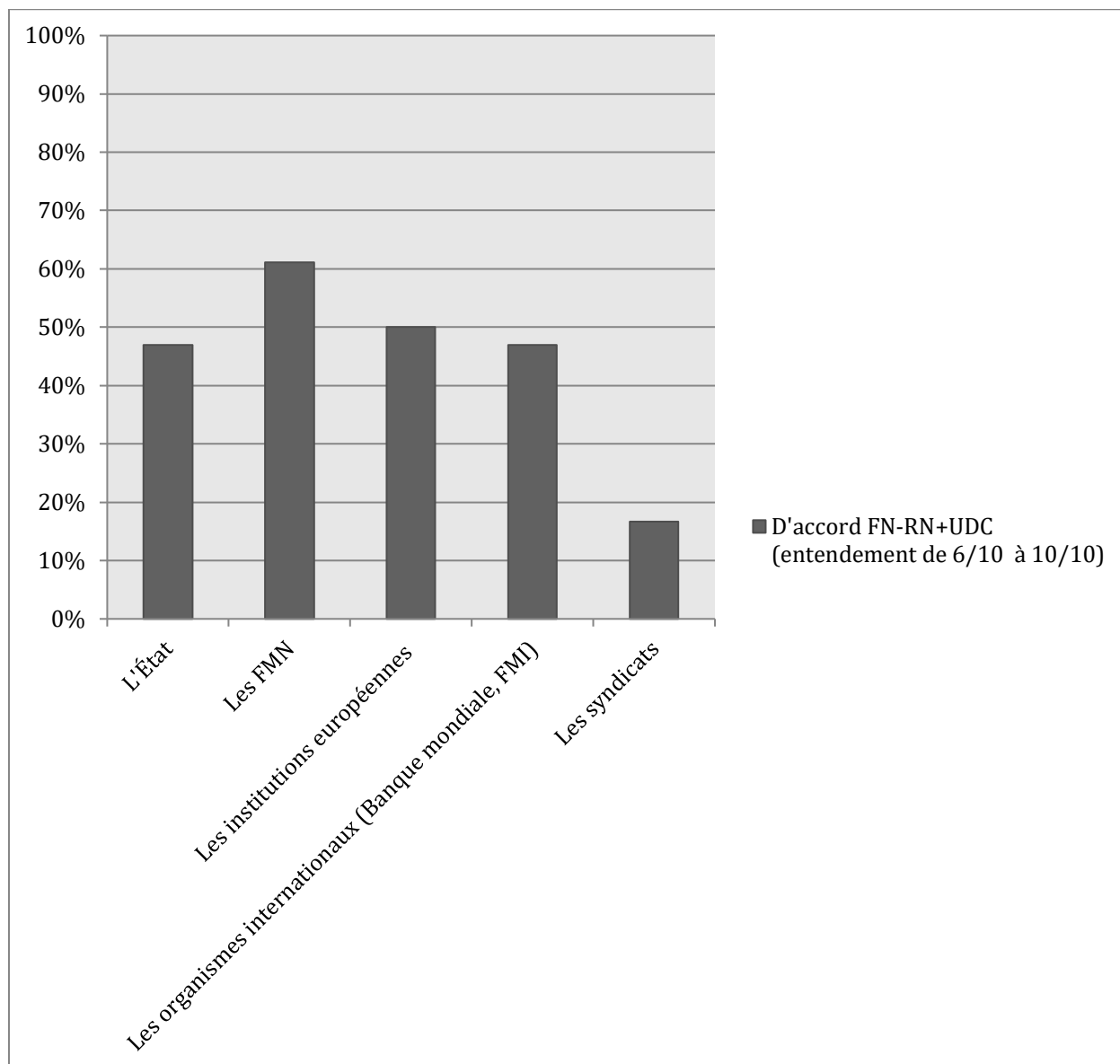
Alors que le programme du FN-RN depuis l'élection présidentielle de 2012 tente d'insuffler la stratégie de l'État stratège dans l'économie, certains élus régionaux ne semblent pas suivre cette ligne programmatique (seulement un peu plus de la moitié ont un entendement de 6 à 9 sur l'axe des ordonnées). Du côté de l'UDC il est intéressant de noter la distinction entre les élus francophones (largement contres) et les élus germanophones qui souhaitent plutôt une réaffirmation de l'État dans l'économie. Tournons-nous à présent du côté de l'État social et du développement des droits sociaux pour les citoyens.

Graphique 12 : l'État doit en priorité établir des prestations sociales d'un nouveau type



Les élus FN-RN répondent très différemment à cette question de même que les élus UDC qui se regroupent entre élus francophones (nettement contres) et germanophones (indécis). Dans tous les cas, il apparait clairement que nos personnalités politiques ne souhaitent pas développer l'État social et les droits qui y sont afférents. Seuls 3/7 des participants du FN-RN y sont favorables contre 3/11 pour l'UDC. Après cette première série de réponses, nous pouvons établir un profil politique de notre panel qui tend plutôt vers l'État libéral que vers l'État-providence défendant les droits économiques et sociaux. On peut vérifier la démarche de sédimentation du FN-RN, qui cumule à la fois des mesures néolibérales (réduction des dépenses de l'État, des impôts) et la volonté de maintenir un État qui puisse intervenir dans l'économie. Pour l'UDC, les réponses vont plutôt dans le sens d'un État libéral. Ainsi, nous pouvons désormais agrandir notre échelle aux autres acteurs qui jouent un rôle dans l'économie.

Graphique 13 : Parmi la liste, quels sont les acteurs les plus influents dans l'économie ?



Nous avons ici regroupé toutes les réponses de notre panel d'étude à la question 7 du questionnaire en ligne. On peut constater que l'État, même s'il semble encore jouer un rôle non négligeable pour nos élus (pour 47 %), semble se faire supplanter par les Firmes multinationales (pour 61 %), ou encore les institutions européennes (pour 50 % des réponses). Les organismes internationaux sont placés au même niveau que les États en termes d'influence, alors que les syndicats sont pour 17 % des participants, les acteurs parmi les plus influents dans l'économie. On observe ici que nos participants ont bien conscience du rôle de la gouvernance économique européenne et mondiale, qui se

joue non seulement entre acteurs privés et publics, mais aussi avec le principe de subsidiarité établissant une hiérarchie chez les acteurs.

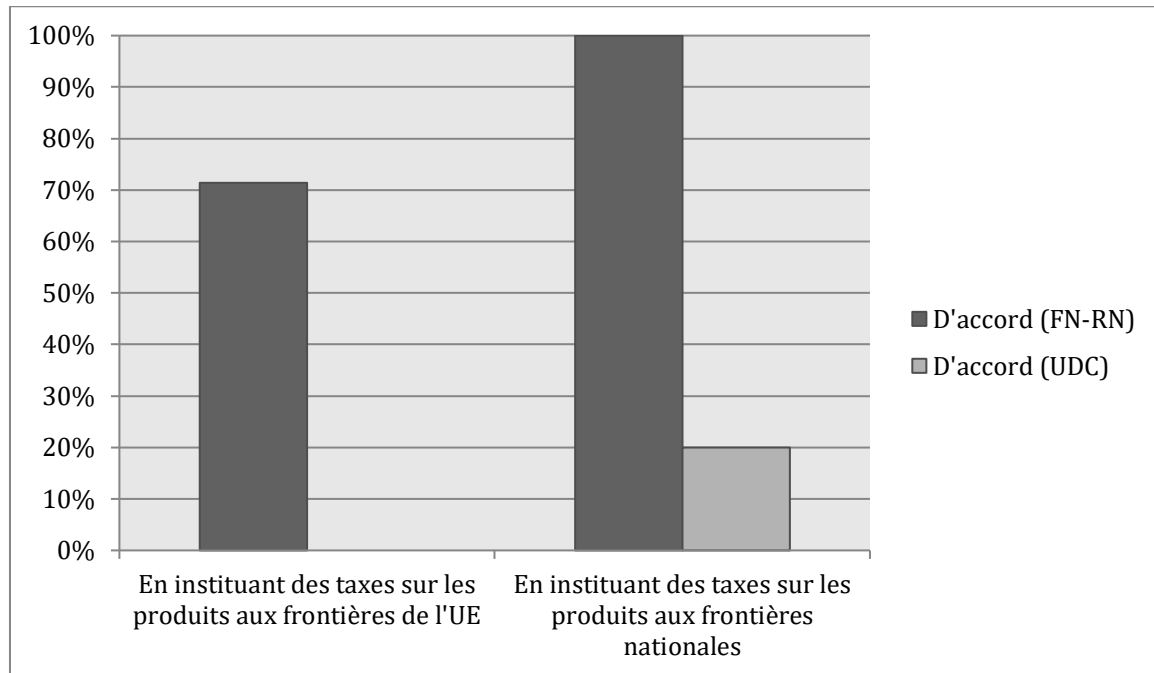
De plus, notre panel met en avant à la question 8 (voir Annexe 3), les organes européens et internationaux qui « imposent les traités de libre-échange », exerçant un « lobbying en faveur des grandes firmes » ; ou encore les inégalités et autres arbitrages des institutions européennes, les normes imposées de l'UE , « les barrières structurelles » de l'UE, « les institutions européennes car elles établissent des règles qui servent les intérêts des multinationales et réduisent les marges de manœuvre des Nations. Cela dit, ce sont les gouvernements qui ont permis cela », « tout ce qui fonctionne selon une autre logique que l'intérêt national et le bien commun suisse », « les institutions européennes édictent des conditions et des normes de manière exponentielle et sans contrôle politique », « les institutions européennes, parce que l'intégration européenne repose sur une vision utopique et qu'il en résulte une série de régulateurs qui sont censés protéger le consommateur mais qui, en fin de compte, harcèlent les entreprises, exercent une pression sur les prix et donc la mauvaise qualité des produits et en outre, l'incapacité du citoyen (par exemple : Cassis de Dijon, etc.) », ou encore « la légitimité des institutions ». Cette vision des acteurs de la mondialisation permet à nos partis populistes de critiquer la perte de souveraineté de l'État au profit de directives européennes ou autres règles commerciales, pour critiquer la mondialisation et les effets sur l'immigration, ou encore l'identité du pays. Cette analyse se confirme à la question 11 (voir Annexe 3), qui traite du rôle que doivent jouer les acteurs dans la négociation et la ratification des traités : pour le CEFN, « L'UE ne doit plus négocier les accords de libre-échange pour la France », un autre élu FN-RN proposant que « la validation de ces traités doit être faite par référendum ou l'Assemblée nationale », « Le parlement français doit être souverain et les citoyens contrôler son action. », « [...] sans jamais perdre de vue l'intérêt Supérieur de la nation », « les citoyens doivent avoir la possibilité de réviser ces décisions par des référendum d'initiatives populaires ». Côté FN-RN, le déficit démocratique semble présent dans les négociations internationales, qui échappent à la souveraineté de l'État et sa nation. L'UDC semble rejoindre cette vision sur certains points : « [...] l'attitude de soumission de la majorité de la classe politique face à l'UE », avec une « Ratification obligatoire des traités et accords ». Accords qui, en Suisse, semblent être assujettis à la démocratie directe chèrement défendue par l'UDC : « En Suisse, l'électorat veille à ce que des négociations difficiles soient menées par le

gouvernement », mais qui doit être préservée : « Il devient de plus en plus évident que, malheureusement, les citoyens ont de moins en moins leur mot à dire », « [...] respecter la subsidiarité. Lorsque des intérêts internationaux sont inévitables, lorsque des compétences nationales ou même locales sont requises ». Ici on observe que pour les élus FN-RN, l'État-nation a clairement perdu la main sur le niveau international, alors que la Suisse semble encore maître de son destin, grâce au système de démocratie semi-directe et au maintien de sa souveraineté mais qui est de plus en plus attaquée par l'ordre mondial.

5.2. Mondialisation, nation et immigration.

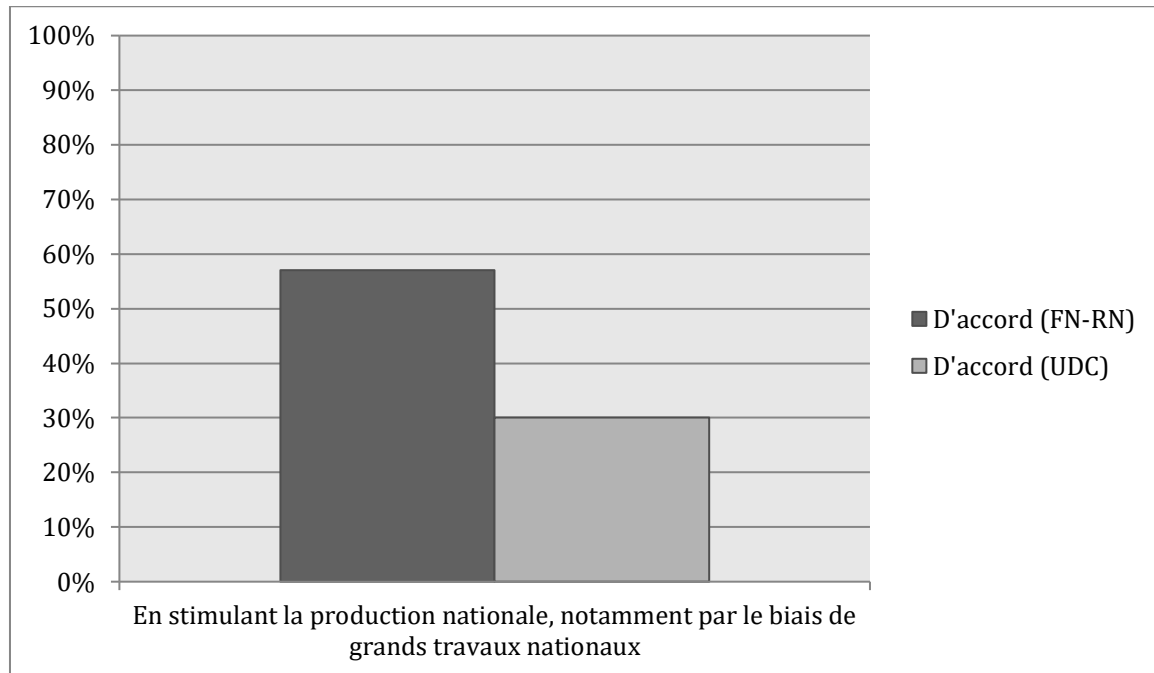
Les questions liées à la mondialisation comprenaient les questions 9-10-15-16-18-19 (voir Annexe 3) à propos du protectionnisme, de la nation économique, de l'emploi, avec les différentes formes de dumpings, de délocalisations, du concept de l'État fort, des débouchés commerciaux. Ainsi la question du protectionnisme économique liée à celle de la nation économique a été posée à notre panel, en abordant la question des taxes, de la production nationale et du « Fabriqué en France/ Suisse ».

Graphique 14 : De quelle manière le protectionnisme économique peut-il s'adapter à l'idée d'une nation économique (mesures fiscales) ?



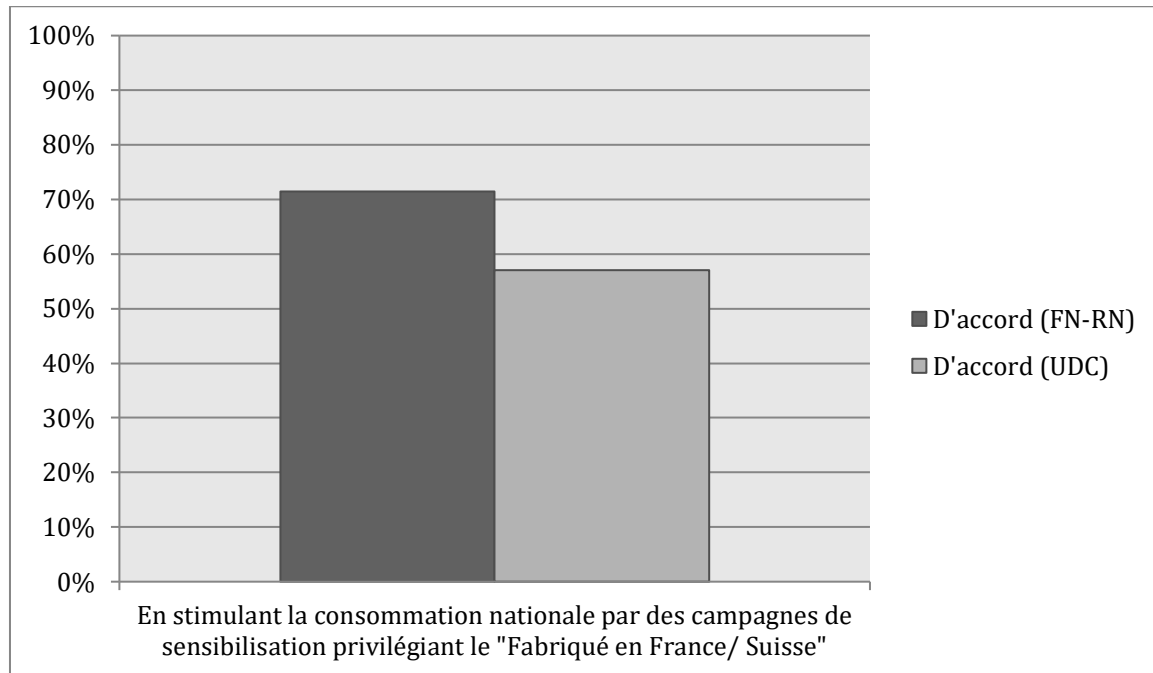
Au regard de ces premiers résultats, il paraît clair que les élus FN-RN suivent la ligne programmatique de leur parti à propos des taxes à appliquer aux frontières de l'UE et au niveau national (respectivement 71,4 % et 100 %), à savoir une dose de protectionnisme (qui devrait être plus présente aux frontières nationales qu'aux frontières européennes); alors que pour l'UDC qui à l'inverse, défend le libéralisme économique et le libre-échange (aucun participant UDC n'est d'accord avec la première proposition et seulement 20 % le sont avec la seconde).

Graphique 15 : De quelle manière le protectionnisme économique peut-il s'adapter à l'idée d'une nation économique (mesure keynésienne) ?



Cette question orientée vers un État menant plutôt une politique keynésienne de relance et assimilé à la stratégie de l'État fort (ou stratège dans le discours du FN-RN), ne fait pas l'unanimité, mais une courte majorité chez les élus FN-RN (57,1 % sont d'accord avec cette proposition). Parmi les élus UDC, ces derniers suivent très majoritairement (ils ne sont que 30 % à être d'accord avec la proposition) la ligne de l'État libéral, qui interfère le moins possible dans l'économie.

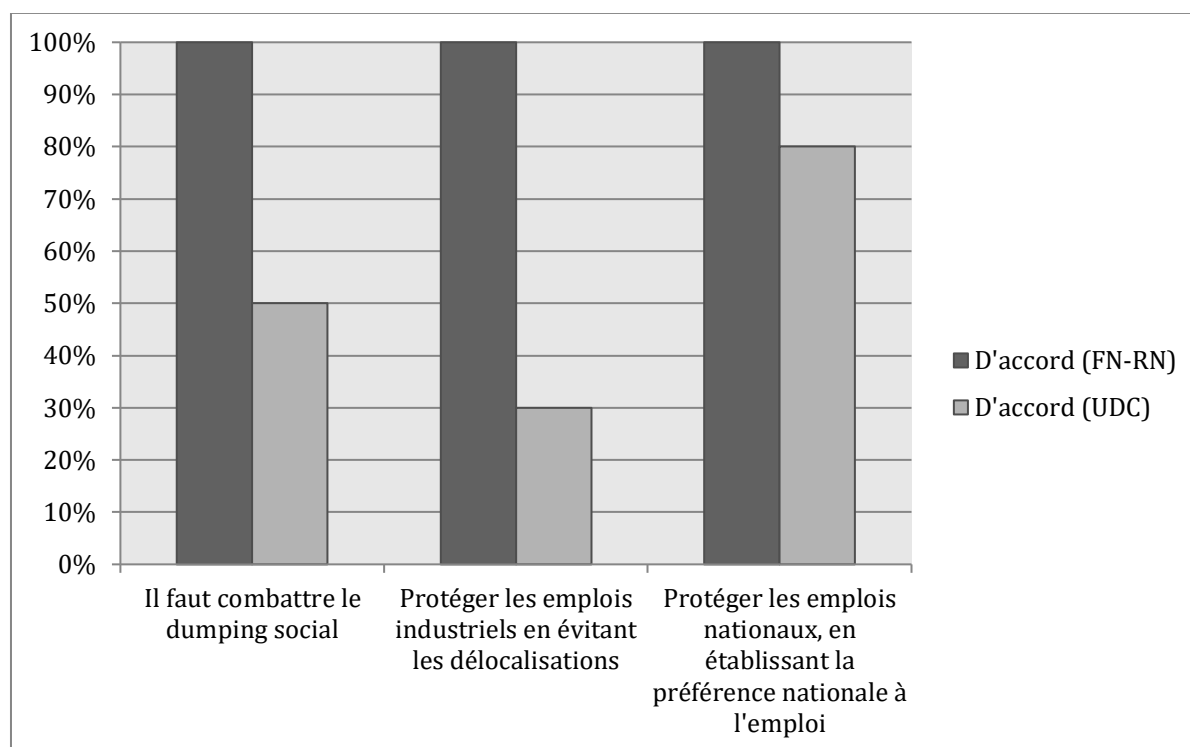
Graphique 16 : De quelle manière le protectionnisme économique peut-il s'adapter à l'idée d'une nation économique (mesure chauviniste) ?



Cette dernière proposition mettant en relation protectionnisme et nation économique, qui consiste à privilégier la consommation de produits nationaux, obtient une large majorité chez les élus FN-RN (71,4 %), et semble être une bonne solution pour 57,1 % des élus UDC, qui défendent le principe de nation économique. Ces mesures défendent les produits nationaux face à ceux de la mondialisation, dans le cadre éventuellement des circuits courts et de la qualité des produits. L'idée de nation économique paraît être mieux défendue par les élus du terrain que par les cadres du parti, qui avaient peu évoqué et développé ce concept dans leurs entretiens.

Intéressons-nous à présent aux effets de la mondialisation (dumpings, délocalisations, immigrations) sur l'emploi en France et en Suisse.

Graphique 17 : À propos du marché de l'emploi

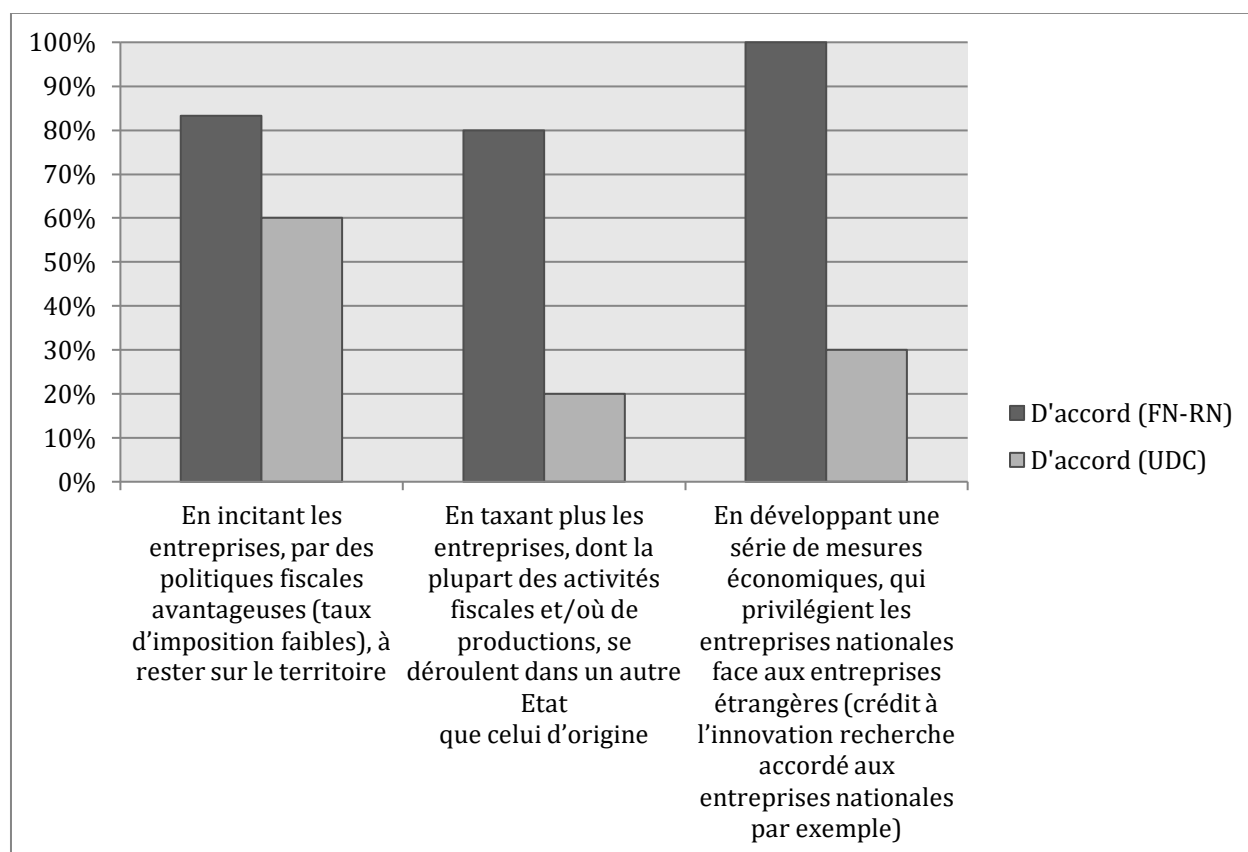


À propos du dumping social, les représentants du FN-RN sont unanimes sur cette question avec un entendement de 100%, alors que les membres de l'UDC sont plus partagés (les francophones sont plutôt d'accord et les germanophones plutôt contre). Cette question relève du libre-échange et de la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes, formulant une critique de la mondialisation. Il n'est pas étonnant ici de voir que les élus FN-RN dénoncent ces pratiques, tolérées par la frange plus libérale et de surcroît germanophone de l'UDC (qui semble se dessiner avec l'étude de ce questionnaire fermé). Ce positionnement se confirme chez les élus FN-RN avec la question à propos de la protection des emplois industriels pour éviter les délocalisations (suivie par 100 % des répondants FN-RN et 30 % des UDC). De plus, la dernière mesure concernant le marché de l'emploi à propos de la préférence nationale à l'emploi, proposée depuis les années 1990 dans les programmes politiques du FN²¹⁹ et appliquée dans certaines branches de l'emploi en Suisse depuis 2018, est également partagée par 100 % du panel FN-RN et par une majorité de 80 % parmi les élus UDC, qu'ils soient francophones ou germanophones. Cette mesure identitaire et discriminatoire est en

²¹⁹ Voir les programmes politiques du FN de 1995 sur la préférence nationale à l'emploi; mais aussi ceux de 2002 ; de 2007 et de 2012.

même temps une marque de fabrique de ces partis, qui souhaitent privilégier les droits économiques et sociaux des nationaux, malgré les nombreux flux et autres brassages liés à la mondialisation ; montrant par là même leurs réserves à propos de l'immigration et l'intégration des étrangers. Pour maintenir l'emploi et éviter les délocalisations, les programmes politiques de nos partis populistes prônent également une série de mesures ; voyons à présent ce qu'en pense notre panel étudié.

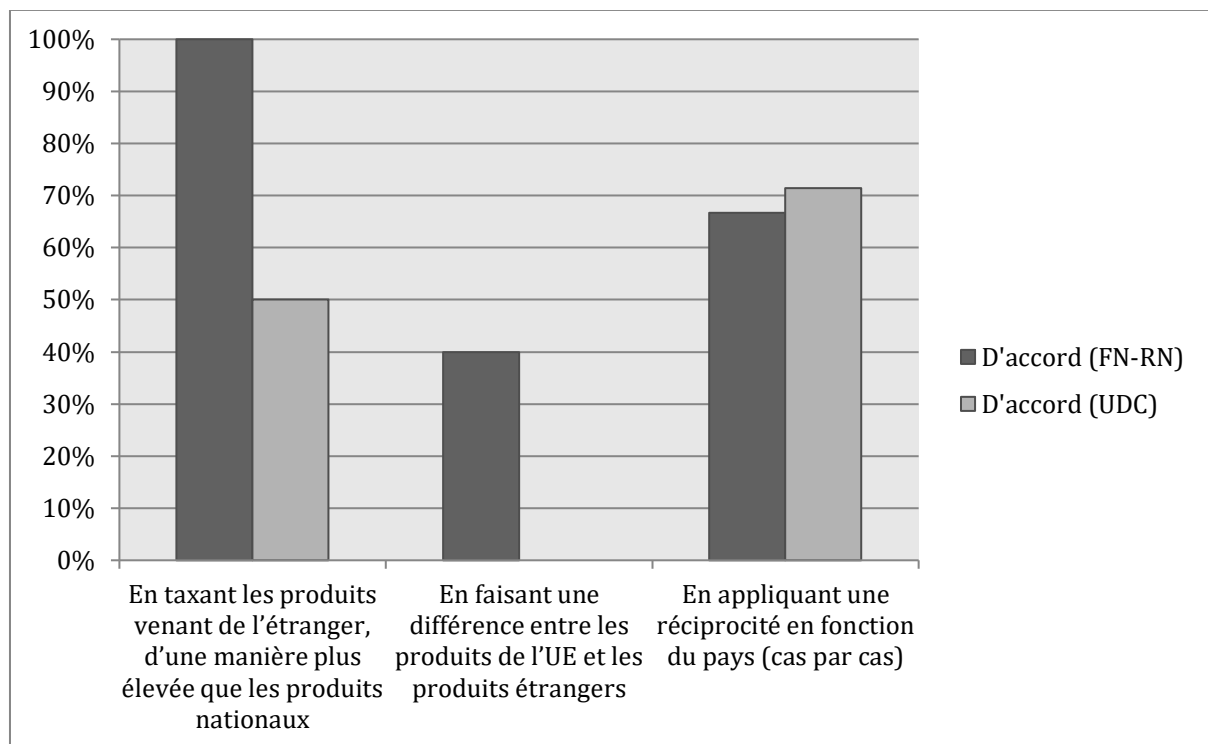
Graphique 18 : Comment peut-on éviter les délocalisations ?



Au regard de ces résultats, on observe que les élus FN-RN privilégient les réponses libérales (abaissement des impôts), mais aussi des réponses protectionnistes en défendant la nation économique : 83,3 % des répondants souhaitent mettre en place des politiques fiscales avantageuses pour les entreprises qui restent sur le territoire ; 80 % au contraire veulent taxer les entreprises qui délocalisent leurs activités et 100 % veulent privilégier les entreprises nationales.

À l'inverse, les élus UDC défendent comme à leurs habitudes les mesures libérales, tout en rejetant les propositions protectionnistes : 30 % souhaiteraient avantager les entreprises suisses et seulement 20 % envisageraient de taxer plus les entreprises qui délocalisent leurs activités. Nous avons poussé l'idée un peu plus loin, en demandant au panel si la préférence nationale devait s'appliquer au commerce d'une manière générale. Voici les résultats :

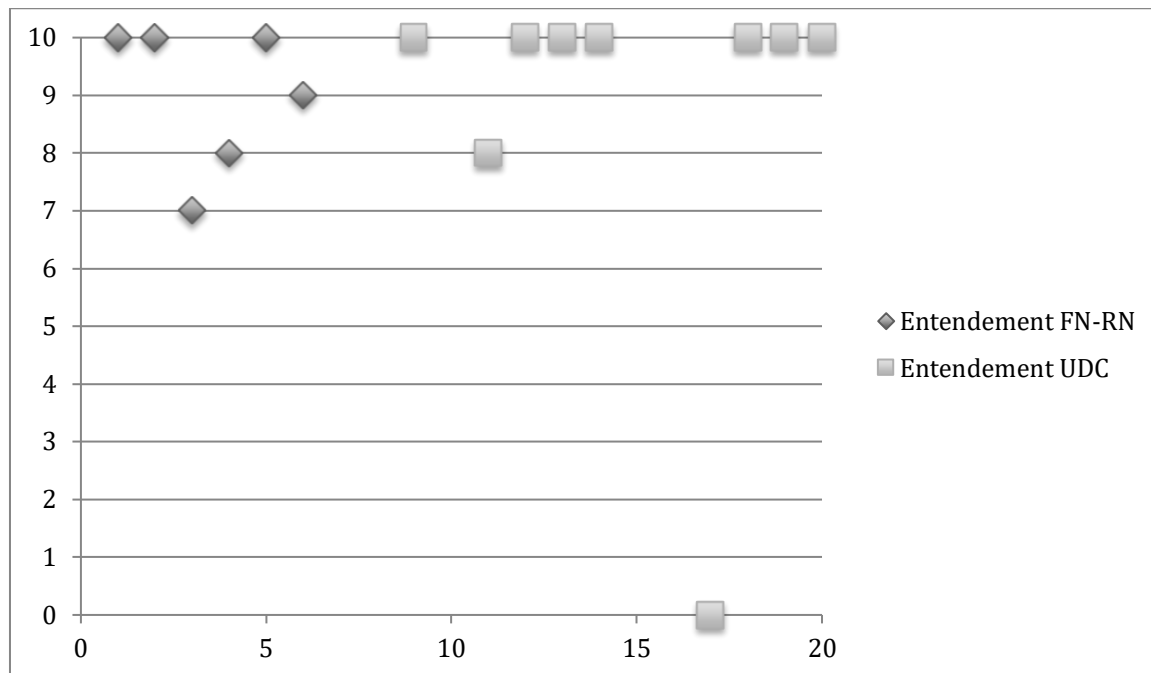
Graphique 19 : l'État doit-il appliquer dans certains cas la "préférence nationale" ?



La règle de taxation qui semble la plus populaire chez les élus FN-RN, est celle de taxer d'une manière plus importante les produits étrangers et ainsi privilégier les produits nationaux : pour 100 % des répondants FN-RN. Les élus UDC semblent partager sur le principe d'une plus forte taxation des produits étrangers (craignant probablement les contre-mesures de ces mêmes pays), mais sont convaincus à hauteur de 71 % par le principe de réciprocité entre les pays (67 % pour les participants FN-RN). Par ailleurs, l'UDC ne fait pas de différence entre les produits européens et mondiaux ; n'étant pas membre de l'UE, les participants ont ignoré cette question.

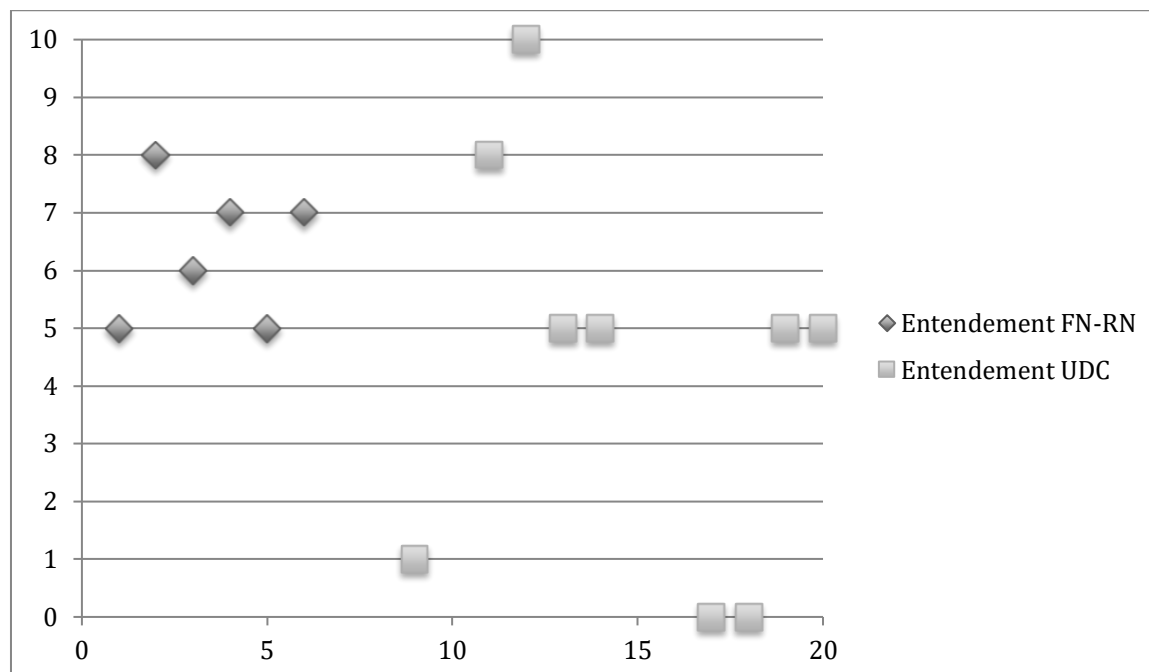
Pour terminer cette étude à propos du « discours économique », voyons d'une manière plus détaillée les priorités d'un État fort et souverain dans la mondialisation. Ces questions nous aideront à mieux comprendre l'État souhaité par notre panel étudié.

Graphique 20 : Un État fort doit-il maintenir l'indépendance économique du pays par rapport aux institutions supranationales ?



Les réponses semblent sans équivoque, se situant toutes au-dessus du niveau d'entendement de 7/10. L'État fort doit être un État souverain, indépendant des institutions supranationales. Cette notion semble même plus développée encore chez les élus UDC que ceux du FN-RN.

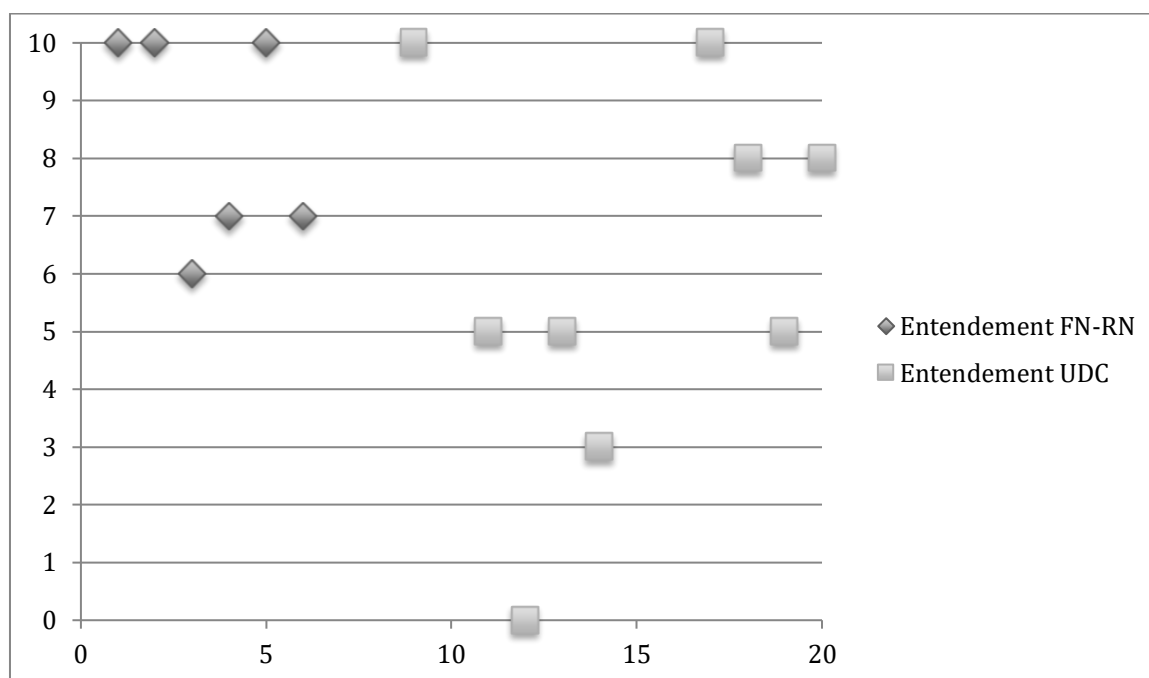
Graphique 21 : Un État fort doit-il mettre en place un régime fiscal et compétitif reflétant l'agenda néolibéral ?



Au regard du graphique ci-dessus, les réponses vont à l'encontre des lignes programmatiques des deux partis. Alors que dans le discours officiel du FN-RN, on essaie de démontrer les méfaits du néolibéralisme lié à la mondialisation sur l'économie française, les élus régionaux semblent plutôt défendre ce principe économique. L'entendement n'est pas aussi clair que pour la question précédente, mais il reste majoritaire pour l'ensemble du panel FN-RN. À l'inverse, les élus UDC n'adhèrent pas massivement à un modèle d'État néolibéral²²⁰, alors que leurs précédentes réponses allaient dans ce sens. Ces derniers ont probablement développé une certaine retenue à cette question en voyant le terme « État fort ». Les résultats de ce graphique nous donnent le sentiment que les réponses ne suivent pas forcément la ligne idéologique directrice du parti, en termes de politiques économique et sociale. Par ailleurs, un État fort peut également s'exprimer à travers des mesures patriotiques liées à la nation économique.

²²⁰ Quatre sont indécis avec un entendement de 5/10, deux sont d'accord, un est foncièrement contre et deux sont sans opinion sur cette question.

Graphique 22 : Un État fort doit-il développer un patriotisme économique en aidant les entreprises nationales et en instaurant une protection aux frontières internes de l'UE ?



Le patriotisme économique et l'idée de nation économique semblent bien présents chez les membres du FN-RN mais pas autant partagés par ceux de l'UDC, plutôt indécis sur cette question. L'entendement FN-RN est cette fois-ci assez marqué, la ligne directrice du parti sur cette question étant bien définie depuis les années 2010. Pour les élus UDC francophones, ce type de politique n'est pas souhaité (mais mieux toléré par les élus germanophones).

Enfin, le « discours économique » que nous venons d'analyser dans les réponses de nos participants, ne renvoie pas forcément aux programmes économiques et sociaux des deux partis respectifs. Le panel FN-RN défend tantôt des positionnements de nature néolibérale, tantôt des attitudes propres à l'État stratège. Cela nous donne l'impression que le parti n'a pas réussi à convaincre certains élus sur la ligne programmatique économique et sociale récente, ou alors que les différentes visions de l'économie se superposent. Dans ses discours officiels, le FN-RN se dit en lutte contre le paradigme néolibéral et le mondialisme. Cette étude nous démontre que les élus FN-RN se retrouvent plus facilement sur les questions identitaires comme la préférence nationale

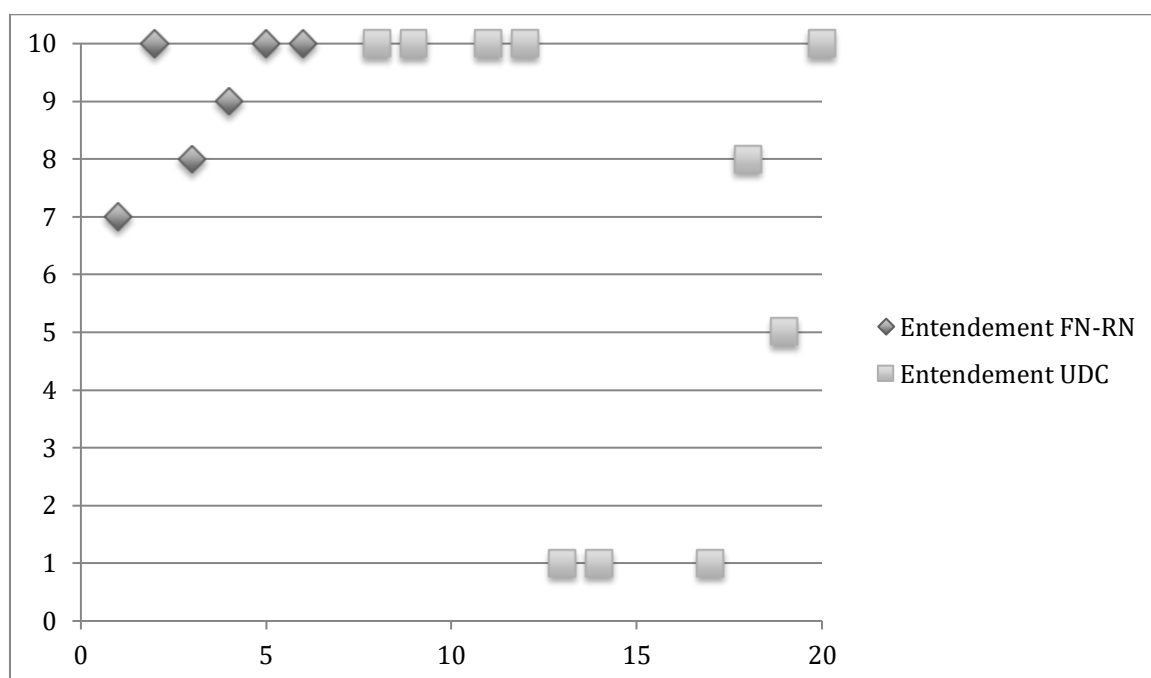
ou encore sur la défense de la souveraineté, que sur les questions techniques d'ordre économique, liées à la mondialisation. Côté UDC, malgré certaines nuances entre notamment les élus francophones et germanophones, l'intégration et la défense du paradigme néolibéral dans leur réflexion semblent indéniables, cette ligne programmatique étant clairement défini par le parti depuis près de 30 ans. Intéressons-nous à présent à la place et au rôle de l'État social dans les discours de nos élus.

6. L'« offre politique en matière de politique sociale et de cohésion, conception de l'État-providence ».

Les questions à propos de l'État-providence avec son volet social concernent les questions 12-13-14. Nous avons dans un premier temps, demandé à notre panel de définir l'État-providence. Pour les élus FN-RN, un État-providence c'est : « Un État qui permet d'avoir un filet de sécurité pour tous ceux qui ont des moyens insuffisants », « Un État qui suive ses dépenses avec rigueur et qui les flèche en fonction des attentes », besoins et en priorité des Français ou encore qui serait remplacé par le terme État stratège, « [...] permettant de la souplesse dans la mise en application de ses politiques et une réversibilité des choix, ce qui par exemple est impossible aujourd'hui ». Pour d'autres, ce type d'État n'est plus possible : « L'État ne doit pas être la providence des citoyens ! Son rôle est d'aplanir les inégalités, en aucun cas de fournir un revenu de substitution au travail. L'État ne doit pas être la providence mais agir en vue de la liberté, égalité, et fraternité pour les citoyens » ou encore uniquement se fonder sur la « priorité nationale ». Certains élus de l'UDC expriment clairement leur refus et leur méfiance de l'État-providence : « Je ne veux pas d'État providence », « Il n'y a pas d'État-Providence performant ! », ou transforment l'objectif de l'État providence pour l'adapter à leur vision de l'État : « État subsidiaire, mettant en exergue la responsabilité individuelle et le devoir de se prendre d'abord en charge pour toutes les personnes habitant en Suisse. » Pour les UDC germanophones, l'État-providence semblerait se substituer à la responsabilité individuelle : « L'État-providence devient de plus en plus une réalité en Suisse, ce qui signifie que les gens ne font plus leurs propres provisions », « Un système étatique qui tente d'assurer la sécurité sociale de tous les individus au détriment de leur propre responsabilité et pour maximiser la liberté individuelle », « Les revenus correspondant à ses prestations ». Sur l'ensemble des réponses données, seul le

spécialiste économique du FN-RN aborde le volet social de l'État providence, permettant de maintenir certains droits. Une nouvelle fois, le volet social est écarté au profit de la vision d'un État qui doit laisser s'exprimer les individus et donc les inégalités. Ainsi, la solidarité devrait selon les programmes des partis populistes se diriger vers les nationaux, ce que nous allons tenter d'analyser à travers les questions liées à la préférence nationale.

Graphique 23 : La préférence nationale doit-elle concerner toutes les politiques sociales ?



Ce graphique nous montre que la priorité nationale en termes de politique sociale semble correspondre aux idées de nombreux élus du panel, sauf pour trois élus UDC germanophones (entièrement contre avec un score de 1/10) et un autre indéci (score de 5/10). On peut également noter la volonté de limiter les prestations sociales aux seuls nationaux pour 12 personnes du panel avec huit personnes ayant un entendement de 10/10. Ainsi, la préférence nationale se perçoit comme un ensemble et ne doit pas se limiter aux allocations chômage et retraite, ou encore à l'assurance maladie, à la formation professionnelle. Étant clairement exprimée dans les programmes du FN-RN depuis les années 1990, cette notion a été développée par l'UDC et instaurée en Suisse en 2018 au niveau de l'embauche.

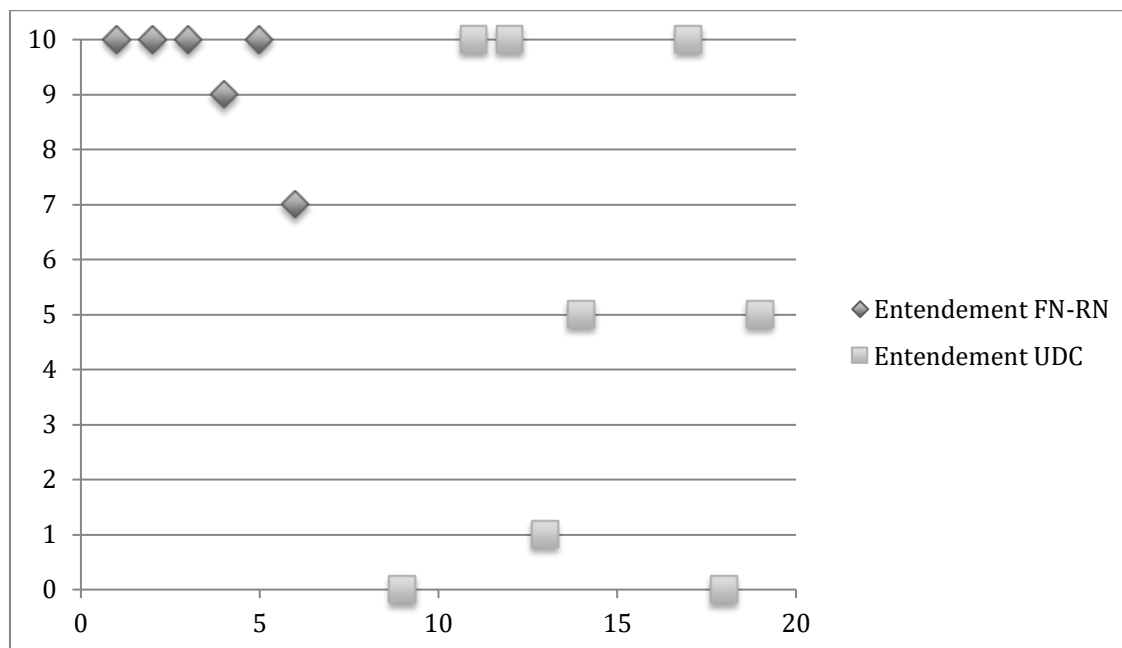
Pour notre panel d'étude, la nation semble s'opposer à la mondialisation et ses effets pernicious tel le dumping, les délocalisations, le chômage et les problèmes d'intégration. Ainsi, dans la vision de nos partis, c'est l'État souverain qui doit reprendre la main sur les organismes supranationaux et internationaux qui imposent les règles. Voyons à présent la relation de notre panel aux questions internationales.

7. Les « organes de la mondialisation économique et les traités internationaux », « Redistribution des pouvoirs entre États et UE, gouvernance européenne ».

7.1. Organes de la mondialisation économique et traités internationaux.

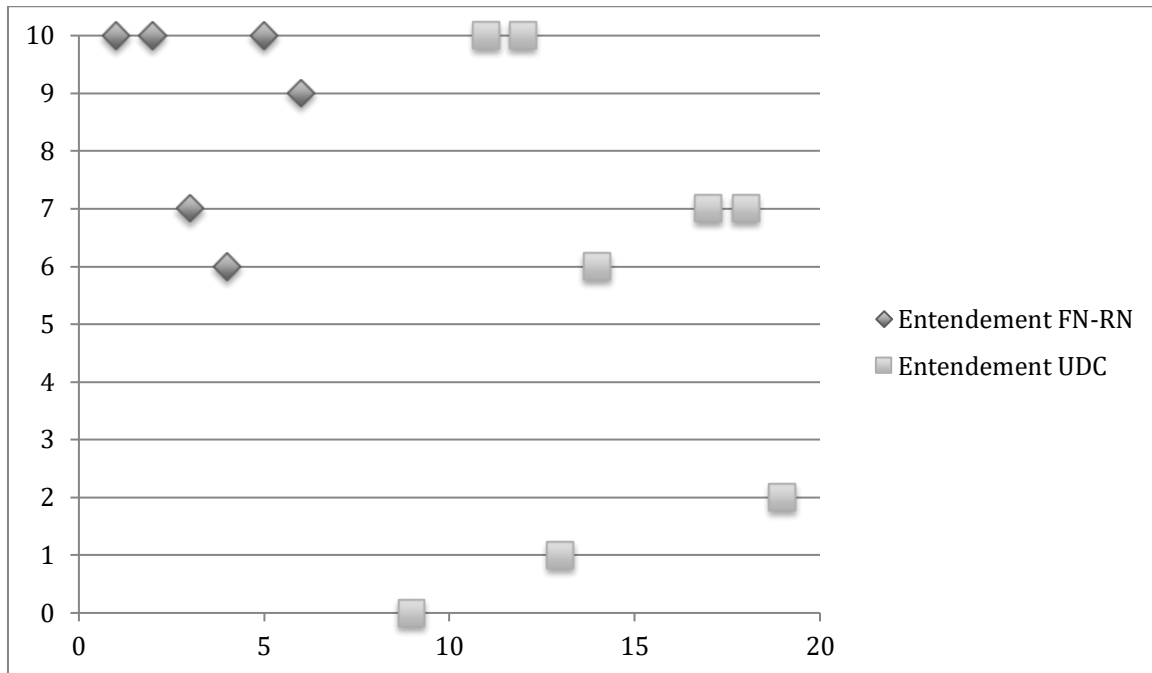
Les questions 22-23-24 encadrent celles liées aux organisations internationales. Nous avons privilégié une question à propos du TTIP, accords qui auraient dû développer de meilleures relations commerciales entre l'UE et les États-Unis mais aussi la politique monétaire. Le début des accords sur le TTIP marque en effet la limite chronologique de notre étude, dans une perspective de développement de la mondialisation et du paradigme néolibéral. Ces accords entérinés depuis « l'ère Trump », auraient dû marquer le développement d'un marché libre associant l'UE, les États-Unis et à plus long terme l'Amérique du Nord et centrale. Mais avec le développement des politiques populistes, on a constaté un certain recul des règles de libre-échange avec un retour au protectionnisme dans certains cas. Voyons désormais la manière dont nos participants appréhendent cet accord.

Graphique 24 : Les principales conséquences du TTIP seront-elles de donner plus de pouvoirs aux firmes multinationales au détriment des États ?



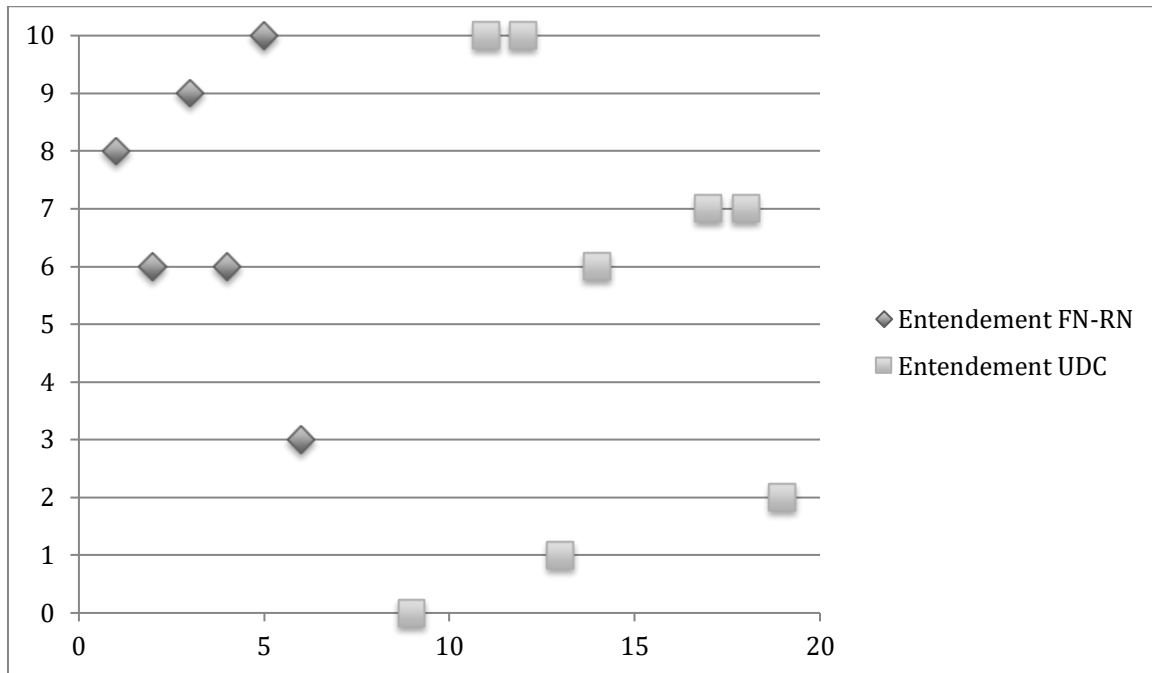
Globalement, nos participants considèrent au même titre que les spécialistes des relations internationales et du traité transatlantique (TTIP), que ce dernier donnera plus de pouvoir aux FMN. Ces dernières pourront en effet attaquer en justice les États ne respectant pas les règles du libre-échange, les États perdant encore de leur souveraineté. Cette question rejoint les résultats de notre tableau p. 293, notre panel considérant à 61 % que les FMN comptent parmi les acteurs les plus influents de l'économie.

Graphique 25 : Les principales conséquences du TTIP seront-elles d'abaisser les normes sociales au regard de la fabrication des produits européens ?



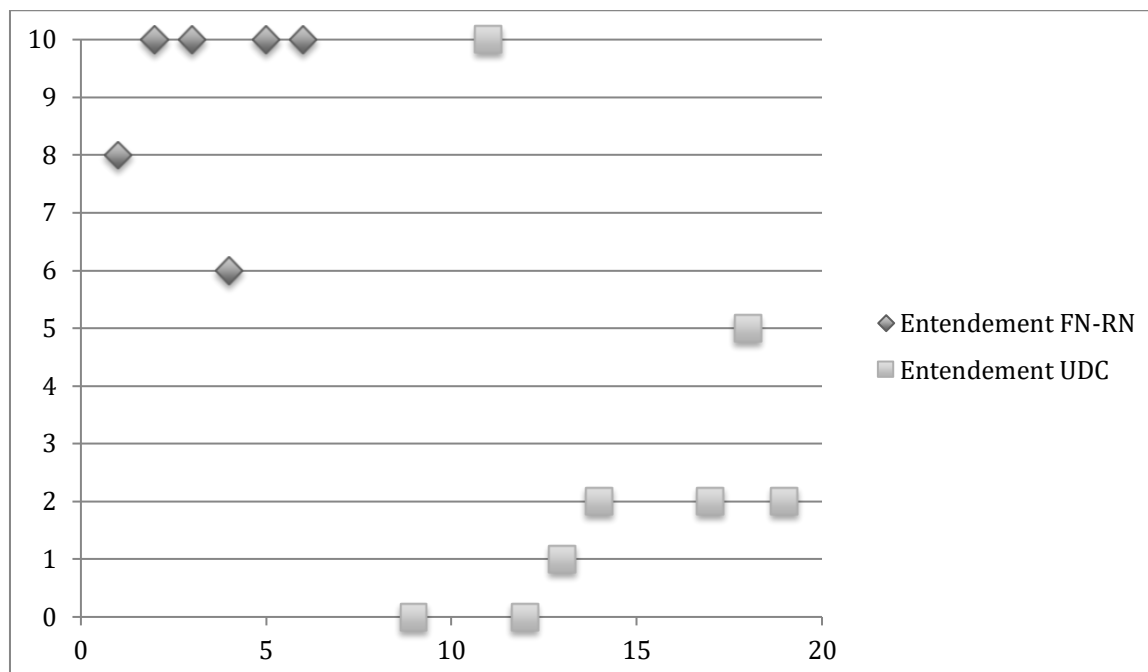
Comme pour la précédente question, la concurrence et la libéralisation entre les marchés des deux continents semblent entraîner pour notre panel, un abaissement des normes sociales de fabrication des produits européens.

Graphique 26 : Les principales conséquences du TTIP seront-elles de réduire les normes environnementales au regard de la fabrication des produits européens ?



Les échanges commerciaux intensifiés avec le marché nord-américain, semblent globalement nuire aux normes environnementales pour la moitié des participants ; la question paraît moins tranchée que celle à propos des normes sociales. Le développement de ce partenariat inquiète également à propos des risques sanitaires vis-à-vis des produits nord-américains, que nous avons intégrés dans notre questionnaire.

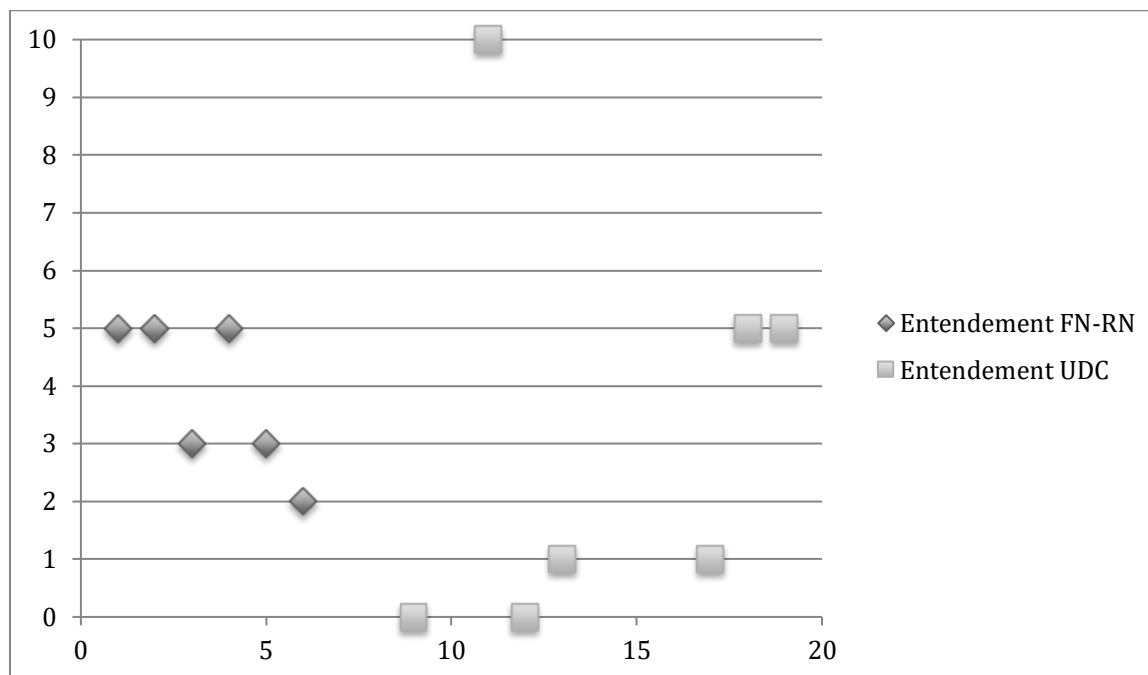
Graphique 27 : Les principales conséquences du TTIP constituent-elles un risque sanitaire en terme de santé publique ?



Cette question entraîne un clivage assez important entre les élus FN-RN qui mesurent un risque sanitaire et les élus UDC (essentiellement germanophones), qui estiment que le risque sanitaire en développant le partenariat transatlantique n'est pas présent.

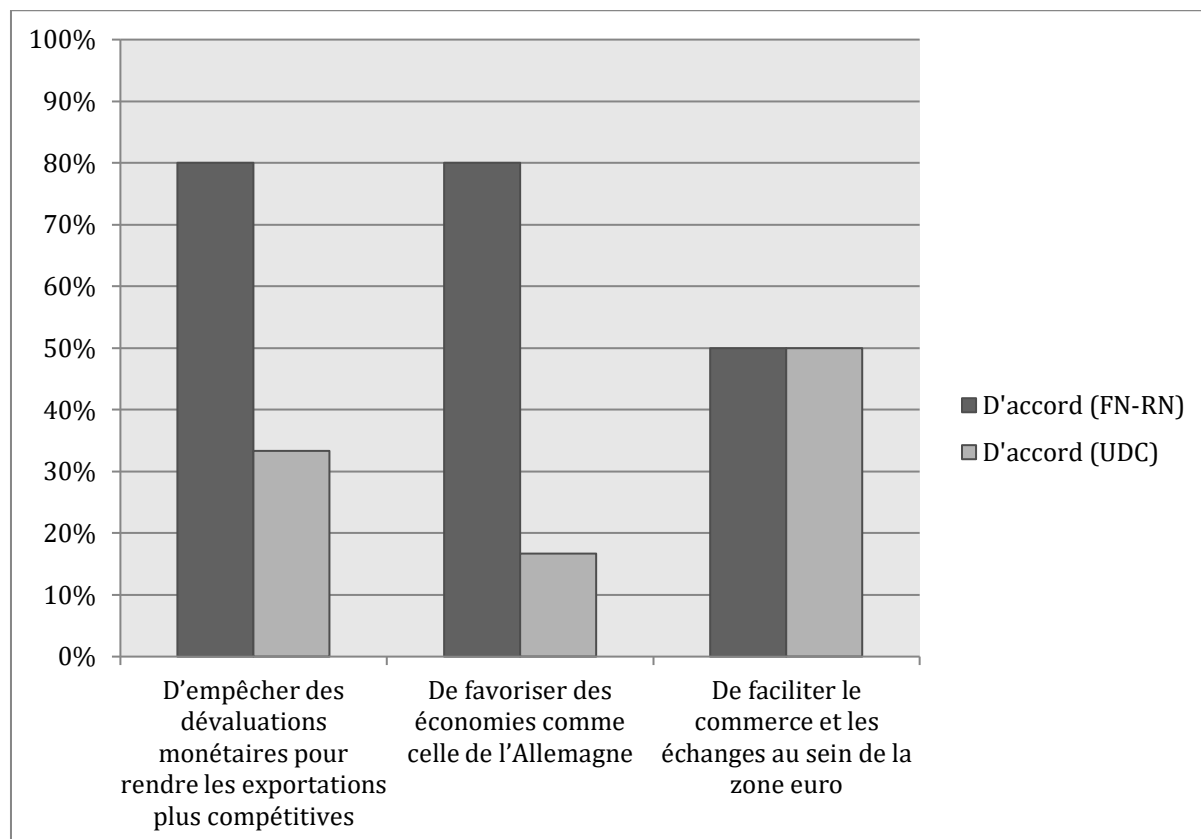
Ainsi, on retrouve le refus dans ces derniers graphiques à propos du TTIP, de développer les échanges et le risque de perdre une certaine souveraineté, comme on a pu l'observer dans les programmes politiques et dans le discours des participants de la partie qualitative. Analysons à présent les avantages possibles de ce partenariat en termes de débouchés commerciaux, objectif premier de ce traité. Nous pouvons supposer que la ligne protectionniste du FN-RN devrait plutôt être méfiante alors que la politique néolibérale de l'UDC, pourrait défendre ce partenariat, même si la Suisse n'en fait pas directement partie n'étant pas membre à part entière du marché commun européen.

Graphique 28 : Les principales conséquences du TTIP seront-elles de permettre au Marché européen de trouver de nouveaux débouchés ?



Pour nos deux partis, le TTIP ne semble pas convaincre. Cinq participants (trois du FN-RN et deux de l'UDC) ont une opinion mitigée, un UDC germanophone est très enthousiaste à propos de ce partenariat et cinq ont une opinion défavorable. Il n'est pas surprenant de voir la ligne de conduite programmatique du FN-RN et de sa présidente très marquée et souvent martelée suivie par ses élus sur les questions des traités internationaux ; mais cela semble un peu plus surprenant pour l'UDC, qui défend une politique néolibérale et qui ne souhaite pas forcément se tourner vers l'Amérique du Nord, mais vers d'autres marchés plus dynamiques. Les questions de l'indépendance et à l'inverse de la souveraineté, s'exercent également sur les problématiques monétaires. C'est pourquoi dans un deuxième temps, nous avons tenté d'amener nos élus sur ce terrain, pour analyser leurs attentes en termes de coopération dans ce domaine.

Graphique 29 : Quelles sont les principales conséquences de la politique monétaire commune ?



Les élus FN-RN s'accordent sur le fait que l'euro a pour conséquence d'avantager les économies fortes qui exportent sur le marché mondial (80 % des répondants estiment que l'euro favorise l'économie de l'Allemagne). Elle semble tout de même convaincre 80 % des participants FN-RN quant à son rôle pour permettre une stabilité monétaire améliorant les exportations (contre 33,3 % des participants UDC). Par contre, la politique monétaire commune ne semble pas convaincre par sa facilité à améliorer le commerce et les échanges au sein de la zone euro (50 % de consentement pour les élus FN-RN et UDC). Par ailleurs, nous avons demandé à l'inverse à l'aide d'une question ouverte (question 24) : « en quoi la politique monétaire décidée souverainement, était-elle un atout dans le contexte de mondialisation ? » Nos participants du FN-RN avancent des arguments comme la « régulation de la finance par la nation, l'indépendance de l'État par rapport aux banques, l'équilibre de la balance commerciale, la possibilité de relance par la création de monnaie », « une monnaie indépendante du dollar », « Amélioration de la compétitivité en baissant la valeur de la monnaie, exemple Grande-

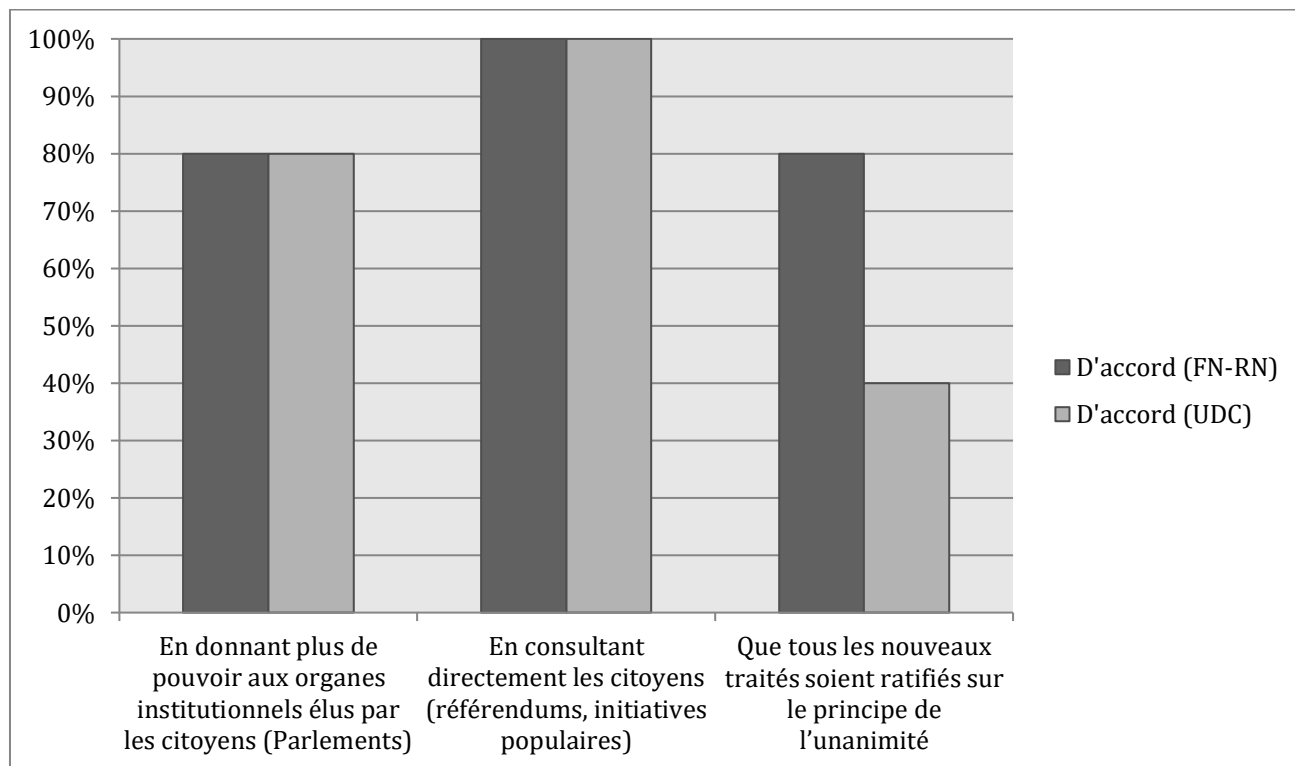
Bretagne », « Chaque pays peut décider de sa propre stratégie économique, les intérêts et cercles d'influence des pays de la zone euro ne sont pas les mêmes ». Les Suisses de leur côté, voient également le contrôle de leur souveraineté comme un avantage certain : « Tout ce qui est (encore...) souverain est bon. Tout ce qui porte atteinte à la souveraineté nationale est mauvais ou doit être considéré avec prudence », « La force du franc suisse démontre la vigueur de l'économie suisse et l'avantage que nous procure le fait de ne pas être membre de l'UE », « Les économies faibles peuvent réagir en dévaluant leur monnaie », « une indication de la propre efficacité », « nous pouvons décider par nous-mêmes ».

La question monétaire nous permet de voir que les participants de nos partis étudiés dénoncent une nouvelle fois tout ce qui porte atteinte à la souveraineté de leur pays, comme le faisait nos cadres dirigeants dans la partie précédente. Cette analyse nous permet de confirmer la continuité de la ligne programmatique entre les dirigeants, les cadres et les élus de terrain. Terminons à présent notre étude avec les questions qui mettent en rapport les États à l'UE et à la gouvernance européenne, ennemis jurés des partis populistes de droite.

7.2. Redistribution des pouvoirs entre États et UE, gouvernance européenne.

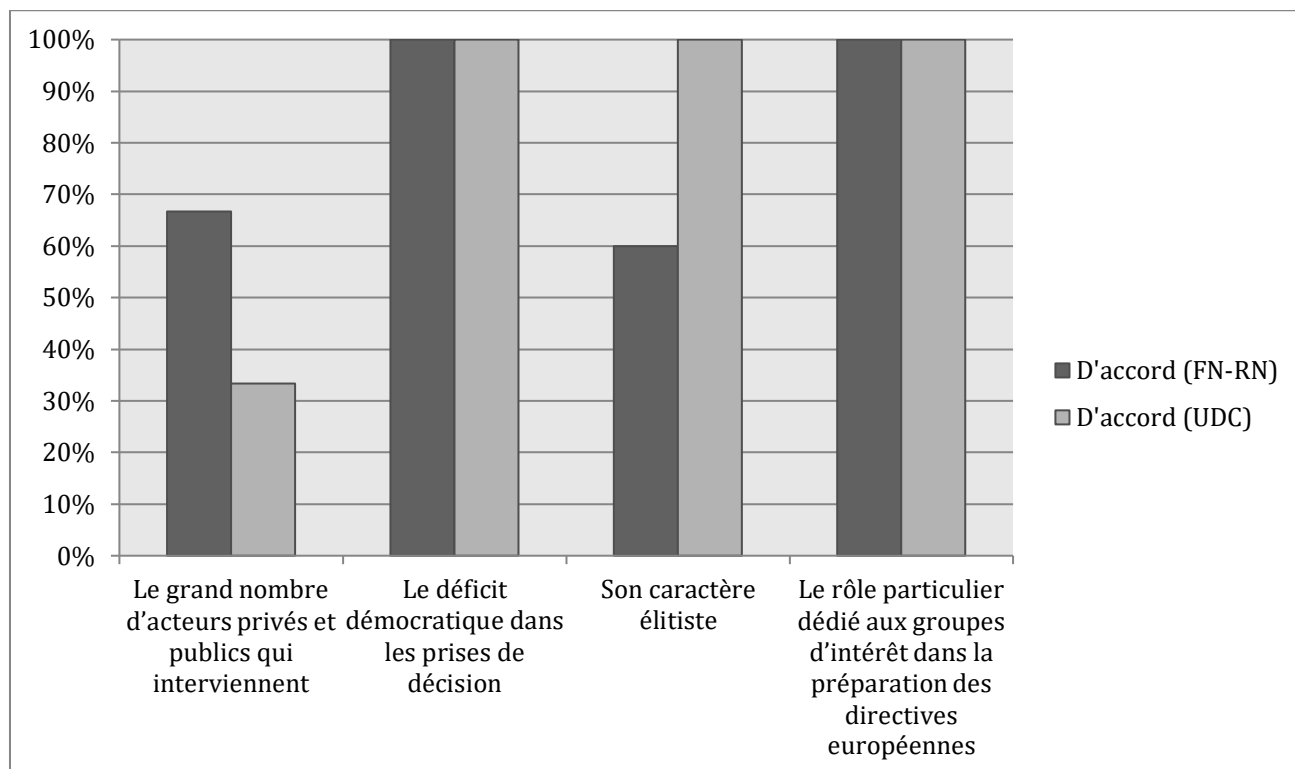
A travers les questions 25-26-27-28, nous allons à présent aborder la redistribution des pouvoirs entre les États, l'UE et les citoyens dans le cadre de la gouvernance européenne. Nous démarrons notre analyse avec les prises de décisions économiques au plus près des citoyens.

Graphique 30 : Dans un système de gouvernance économique européen et mondial, comment les décisions économiques peuvent-elles encore être prises au plus proche des citoyens ?



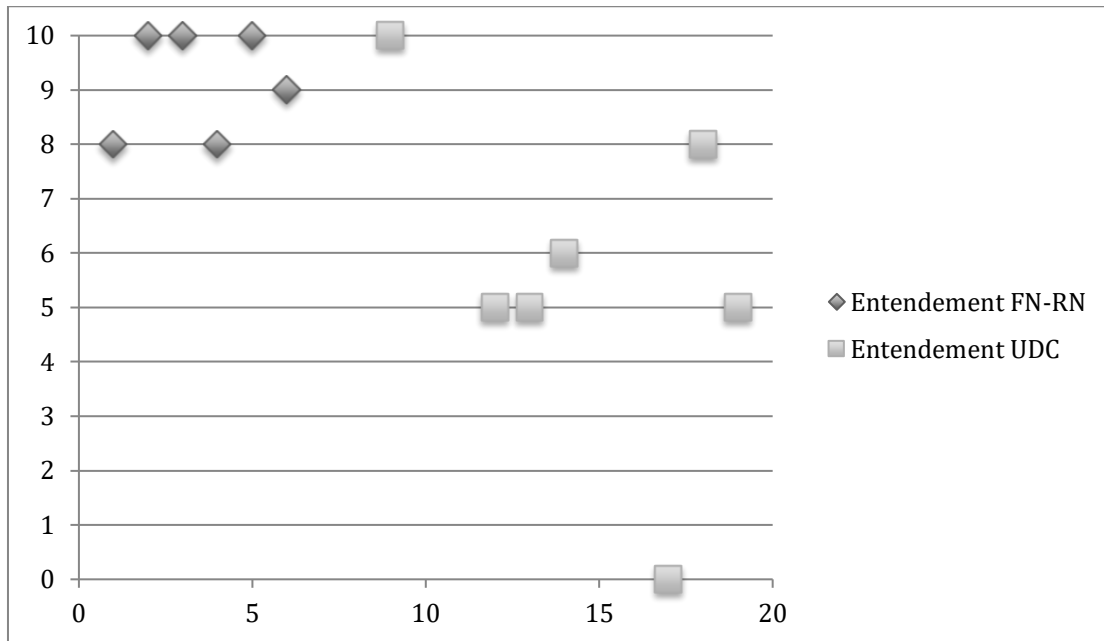
La réponse la plus parlante pour nos participants se tourne vers la démocratie directe, déjà très présente dans le système politique suisse, mais très attendue si on en croit les programmes du FN-RN et ses élus régionaux (100 % des répondants FN-RN et UDC considèrent qu'il faille consulter directement les citoyens par référendums et initiatives populaires pour les décisions économiques d'ordre internationale). De plus, ils sont 80 % à estimer que les représentants doivent bénéficier de plus de pouvoir, à travers les Parlements. Ces réponses mettent en avant le déficit démocratique des institutions européennes décrié par les partis populistes, qui disent vouloir rendre le pouvoir au peuple, notamment par des outils de la démocratie directe.

Graphique 31 : Quel est le principal défaut de la gouvernance économique européenne ?



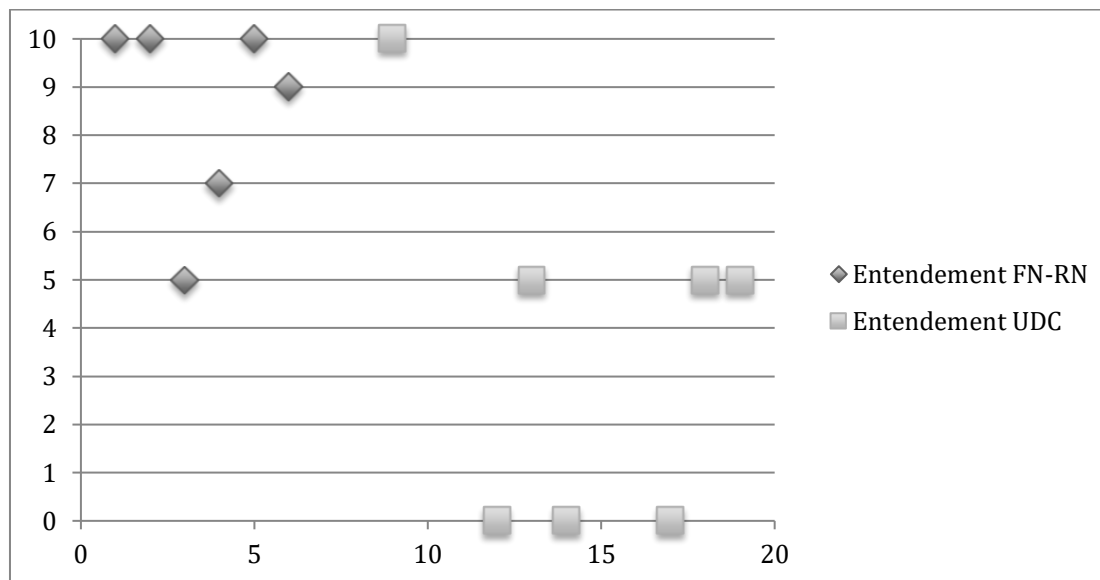
Cette question nous permet de confirmer la critique émise par les partis populistes envers la gouvernance économique européenne à savoir, un déficit démocratique dans les prises de décision (100 % des répondants FN-RN et UDC le considérant). Arrivent à égalité les groupes d'intérêts (100 % des répondants), puis le caractère élitiste de cette même gouvernance qui est validé par 60 % des répondants FN-RN et 100 % par ceux de l'UDC. Enfin, le grand nombre d'acteurs privés et publics qui interviennent dans la gouvernance économique européenne, est pointé par 66,7 % des élus FN-RN et par seulement 33,3 % de l'UDC. Nos participants partagent d'une manière très marquée le discours qui rejette les élites européennes, mais également le principe de gouvernance et la question du déficit démocratique, qui constitue la base même de leurs critiques, permettant de structurer leurs discours. Finalement nous terminons notre questionnaire par la crise actuelle de l'UE avec l'exemple du Brexit, qui entame une brèche dans la construction européenne.

Graphique 32 : Considérez-vous que le Brexit soit une bonne chose pour l'économie britannique ?



On observe ci-dessus une ligne très marquée chez les élus FN-RN concernant le retour de la souveraineté économique dans le pays. Ils sont une large majorité à considérer que le Brexit est une bonne chose pour l'économie britannique. Les participants suivent ainsi la ligne politique souverainiste notamment véhiculée par le parti UKIP lors du référendum de 2016, quant au maintien ou à la sortie de l'UE. À ce moment, l'argument économique était souvent avancé pour tenter de démontrer que l'UE coûtait plus chère au contribuable britannique, qu'elle ne lui rapportait. Les élus UDC sont quant à eux plus méfiants vis-à-vis de cette affirmation, qui a été remise en cause par de nombreux spécialistes de la question, annonçant des conséquences négatives pour l'économie britannique.

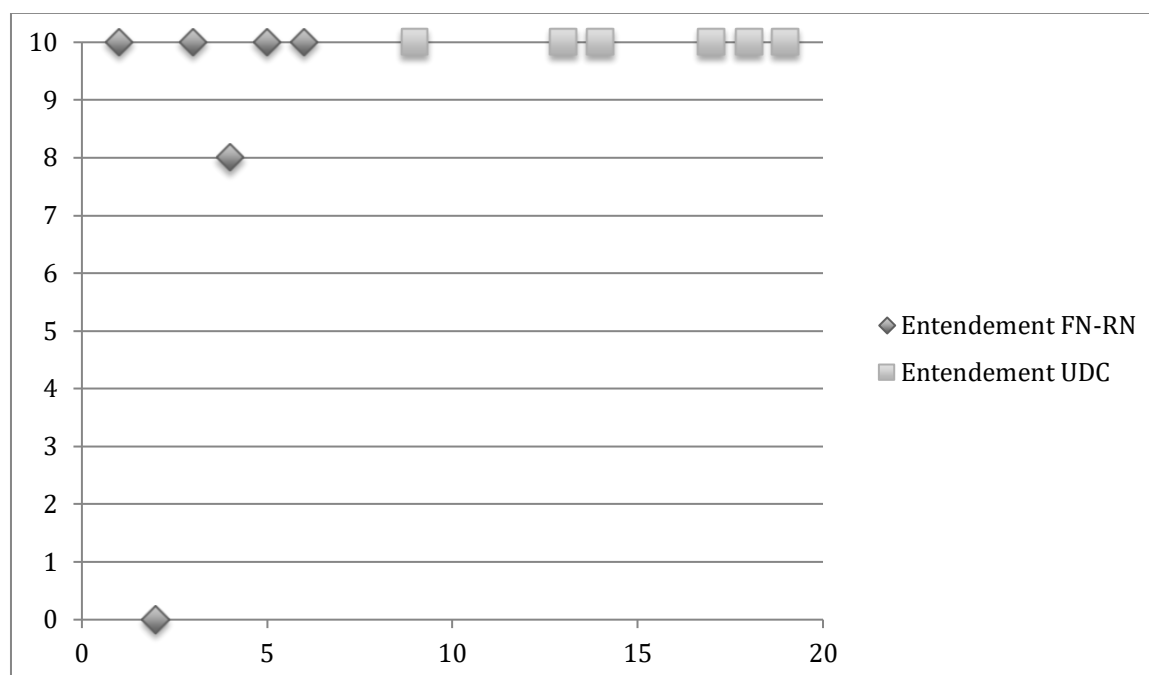
Graphique 33 : Au cours du prochain quinquennat (2017-2022), le gouvernement français devrait-il organiser un référendum identique à celui qui a eu lieu au Royaume-Uni ?



Pour les élus FN-RN de notre panel d'étude, la question du référendum se fait entendre, comme l'avait proposée Marine Le Pen lors de la précédente campagne aux élections présidentielles en 2017²²¹. Les élus UDC interrogés se gardent d'exprimer une opinion tranchée sur la politique en France.

²²¹ Il est utile de noter le recul de Marine Le Pen sur ces propositions (comme la sortie de l'UE et de la zone euro) depuis 2017 et comme nous l'a indiqué Julien Odoul dans l'entretien qu'il nous a accordé.

Graphique 34 : La Suisse ne devrait-elle jamais rejoindre l'UE ?



Il est intéressant de noter que les élus FN-RN affichent clairement leur opinion sur cette question concernant la Suisse (un seul ne donne pas son opinion) ; l'UDC depuis les années 2000 n'ayant plus de forte ligne politique divergente au sein de son parti (la ligne « « blochérienne » » prenant le dessus), quant à la conduite à mener vis-à-vis des relations avec l'UE (comme nous avons pu l'étudier dans l'analyse des programmes), est unanime via ses élus qui ont participé au questionnaire.

Lorsque l'on se reporte aux standards européens qui définissent les droits économiques et sociaux, on observe peu de convergences entre lesdits droits et les discours ou réponses des participants de nos deux partis. Qu'il s'agisse de l'égalité salarial hommes-femmes, de la défense des minimas sociaux, des prestations sociales, etc., les élus FN-RN et UDC développent peu ces questions et à l'inverse, s'opposent radicalement à l'extension de ces prestations aux étrangers.

Ainsi, l'UDC semble se définir plus classiquement sur les questions économiques et sociales comme un parti conservateur-libéral lorsque l'on parle des taxes et impôts, du rôle de l'État, ou des politiques sociales. De plus, sur certaines questions comme le patriotisme économique, la marge d'intervention de l'État dans l'économie ou encore la

préférence nationale à l'emploi, on observe un clivage entre les élus francophones et germanophones, clivage décrit dans la littérature.

Du côté du FN-RN, le parti a changé plusieurs fois de position, tout en gardant une certaine sédimentation avec une couche de néolibéralisme, de nationalisme classique ou encore de stato-providentialisme. Se disant à l'écoute de ses électeurs et du contexte mondial, le FN-RN justifie ainsi son « changement » de ligne politique sur les questions socio-économiques, mais on peut constater une certaine tendance à la sédimentation.

Avec le développement de la mondialisation et des outils du néolibéralisme, on observe également celui du capitalisme, comme un modèle dominant, qui semblerait empêcher les pays d'adopter leur propre stratégie. L'économiste Elie Cohen exprime ceci : « De nouveau, l'homogénéisation des modèles capitalistes nationaux et leur alignement sur le capitalisme anglo-américain paraît constituer une perspective réaliste. Les compromis sociaux nationaux, les traditions d'intervention publique, les régimes capitalistes nationaux, tout semble devoir être balayé par le capitalisme de marchés financiers. », in (Cohen, 1997). La mondialisation liée au développement du commerce par le biais du libre-échange, ayant comme base les théories du néolibéralisme, a été souhaitée par les sociétés occidentales depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et notamment pour éviter les guerres et maintenir la paix (comme ce fut le cas pour la construction européenne). Ainsi, dans les années 1960, « [...] Diverses solutions furent alors envisagées pour brider les hommes politiques et leur interdire de céder à des revendications nuisibles à l'économie. Parmi celles-ci, la prohibition du déficit budgétaire par inscription solennelle dans la Constitution connut un large succès », in (Cohen, 1997). Le développement de ce modèle néolibéral a permis durant de nombreuses années d'accroître les richesses des pays industrialisés. Mais déjà au début de notre période d'étude avec la crise économique de 1992-1995, dans certains pays comme en France par exemple, « [...] la sphère des utilités publiques et du secteur public a fonctionné comme un amortisseur de la mutation de la sphère privée, tant du point de vue de l'investissement et de l'emploi que des revenus distribués. Mais précisément parce qu'elle remplissait cette fonction d'amortisseur économique et social, la sphère publique aurait dû être plus économe de ses moyens. Or, à différer continûment sa propre mutation, elle a fini par peser sur l'ensemble de l'économie. Malgré des réformes répétées, la croissance des dépenses de protection sociale est plus rapide que la

croissance des richesses. Les règlements et protections érigés par des administrations puissantes font peser sur les entreprises un impôt bureaucratie qui alourdit les prélèvements fiscaux et sociaux classiques », in (Cohen, 1997). C'est pourquoi, ce modèle de développement qui a été souhaité par les États est aujourd'hui dépassé, depuis que la croissance n'est plus au rendez-vous²²². Les crises profitent ainsi aux détracteurs de l'État libéral, qui proposent une alternative politique et son pendant socio-économique.

Les études qualitative et quantitative nous ont ainsi permis d'observer la défense de la notion de souveraineté économique, très chère à nos deux partis. La souveraineté « [...] est le caractère suprême du pouvoir : suprême en ce que ce pouvoir n'en admet aucun autre ni au-dessus de lui, ni en concurrence avec lui. Quand on dit que l'État est souverain, il faut entendre par là que, dans la sphère où son autorité est appelée à s'exercer, il détient une puissance qui ne relève d'aucun autre pouvoir et qui ne peut être égalée par aucun autre pouvoir ». R. Carré de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'État, T. I*, Paris, Rec. Sirey, 1985, p. 49²²³. Dans le cas du FN-RN, la souveraineté économique doit se construire dans le cadre d'un nouvel « État stratège²²⁴ », en lutte contre l'économie globalisée. Les programmes du FN-RN depuis 1992 et le traité de Maastricht, se sont en effet construits en mettant tous les problèmes du pays sur le dos de la mondialisation : destruction des emplois, délocalisations, désindustrialisations, creusement des inégalités de revenus dans les pays développés (les métiers peu qualifiés ont des salaires tirés vers le bas alors que les salariés qualifiés voient leur salaire s'envoler), concurrence déloyale, accélération d'un progrès technique destructeur d'emplois, remise en cause du système social national. L'UE est de plus dénoncée, comme étant le relais régional de la mondialisation. Pour l'UDC on peut parler de défense d'un certain souverainisme libéral, qui consiste à lutter pour les intérêts de la nation, tout en maintenant un cadre économique néolibéral, avec un État qui ne doit pas entraver l'économie. Par ailleurs, rappelons que la Suisse et l'UDC ont longuement hésité

²²² Comme ce fut le cas avec la crise financière de 2007 qui a causé des troubles économiques, puis la crise sanitaire de 2020 liée à la pandémie mondiale de Coronavirus et ses conséquences économiques dramatiques qui se dessinent actuellement.

²²³ Cité par Sophie Lavallée dans son introduction, *Quelques réflexions sur l'Accord de Paris et la souveraineté économique des États*, in *Vertigo*, vol.18 n°1, mai 2018.

Lien vers l'article : <https://journals.openedition.org/vertigo/19408>

²²⁴ Évoqué dans le programme présidentiel de 2007 et développé dans celui de 2012.

quant à se positionner vis-à-vis de l'UE. En 1991, l'UDC n'est pas encore un parti anti-européen et ne rejette pas l'adhésion à l'EEE. Il en est de même pour les Suisses qui, dans les sondages précédant le référendum quant à l'adhésion à l'EEE, semblent se prononcer clairement en faveur du « Oui ». Mais après les années 1990 et les premiers échecs visibles de l'UE (comme le rejet du projet de Constitution de l'UE en 2005, la crise financière et économique après 2007, le Brexit), les Suisses considèrent qu'ils doivent plutôt préserver une certaine indépendance, tout en bénéficiant de l'espace Schengen par exemple, à l'aide d'accords bilatéraux.

Le FN-RN et dans une moindre mesure l'UDC semblent vouloir défendre une vision « pure » de la souveraineté comme décrite par Carré de Malberg et déjà présente dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (DDHC) de 1789. Mais comment défendre cette forme de souverainisme dans le contexte de mondialisation, sans retourner vers le protectionnisme ?

Chapitre 12—Bilan des programmes et sources constituées, à propos des droits économiques et sociaux et du « national-populisme ».

Dans ce dernier chapitre de la partie III, nous allons tirer le bilan des principaux résultats de notre analyse, pour réaliser une comparaison générale de nos deux partis, à partir de nos sources constituées (programmes politiques, interviews, questionnaires en ligne). Pour ce faire, nous allons analyser les réponses et propositions dans les trois domaines qui ont été les plus développés et auxquels nos participants semblent y avoir attaché la plus grande importance, à savoir : la *nation et son volet la nation économique*, la *Préférence nationale* et la *Politique de l'emploi*, qui englobent la notion de souveraineté économique et qui permettent de mesurer les droits économiques et sociaux, qui constituent le thème central de notre étude.

1. La nation et son volet « nation économique ».

Le FN-RN et l'UDC sont décrits comme des partis identitaires et classés dans le volet « national-populiste ». Ainsi, la nation est au cœur de leurs discours et s'inscrit au centre de leurs programmes politiques. Cela se vérifie dans les programmes politiques du FN pour l'élection présidentielle de 1995 (« la nation est au-dessus des lois du marché », défendre une « Europe, des Nations »), dans celui de 2002 (« défense de l'identité nationale » et des « intérêts nationaux de la France » dans le cadre des relations internationales), de 2007 (« francisation des entreprises en difficultés ») et de 2012 (« Protectionnisme économique intelligent », « politique agricole raisonnée », « défense de l'identité française », « souveraineté nationale »). Le volet « nation » dans les programmes de l'UDC se décline d'une façon moins directe dans les programmes notamment en 1991 (« préserver l'indépendance du pays », « volonté de développer une Europe fédérale, laissant une grande indépendance et autonomie aux États membres »), en 1999 (« préserver l'indépendance du pays »), en 1999 (« auto-provisionnement de l'agriculture suisse »), en 2003 (« privilégier les produits agricoles suisses de paysans suisses »), en 2007 (« le réflexe national reprend le dessus », « s'oppose à l'immixtion internationale dans les affaires intérieures de la Suisse et dans le système fédéraliste de la Suisse ») et en 2011 (« Notre ciment national est un patriotisme, qui se fonde sur son

régime libéral, la naissance et l'existence de cet État multiculturel », « cette qualité de notre économie nationale doit être défendue contre les pressions de l'UE, de l'OCDE et de places financières étrangères concurrentes »).

Lorsqu'ils sont interrogés sur la nation, les cadres du FN-RN avancent que la mondialisation (appelée mondialisme) s'oppose aux Nations, qui doivent être protégées par un État fort. L'identité nationale, qui doit être le lien permettant la cohésion dans le pays étant ainsi mise à mal s'oppose au mondialisme, autre idéologie qui n'est pas clairement définie. A un niveau intermédiaire, une identité européenne n'est également pas envisageable. C'est pourquoi, le brassage des cultures engendré par la mondialisation, met à mal la nation pour les partis « nationaux-populistes ». Les États-nations en Europe ont perdu une grande partie de leur souveraineté (dans les décisions économiques, mais aussi au niveau du contrôle de leurs frontières), ce sur quoi le RN lutte à travers ses discours. Ainsi, cette défense de la nation face au brassage culturel engendré par la mondialisation, s'applique également au niveau économique avec le concept de nation économique. Ce dernier se retrouve dans les discours de certains participants du FN-RN (plutôt de la génération des années 1990) avec la volonté de défendre les intérêts matériels du pays à l'aide de la protection dans le domaine économique, en utilisant l'outil de la préférence nationale. Il est en effet surprenant que la nouvelle génération de cadres du RN ne développe pas cette volonté dans les interviews, leur programme économique y faisant de nombreuses références. Pour les élus UDC, la nation est également comme pour le FN-RN, reliée à la notion de souveraineté mais aussi au principe de subsidiarité, dans un État aux racines confédérales. Leurs discours parlent également d'indépendance de la nation (notamment vis-à-vis de l'UE) pour défendre les citoyens les plus faibles, mais dans le cadre de l'économie libérale, où la nation doit rester compétitive.

À travers les questionnaires qualitatifs, les réponses des élus régionaux du FN-RN nous indique que ces derniers suivent la ligne protectionniste de défense de la nation économique, lancée par le parti au début des années 2010, en souhaitant par exemple instituer des taxes sur les produits aux frontières nationales, mesure inenvisageable pour un parti libéral comme l'UDC. Du côté de la demande, la volonté de sensibiliser les

consommateurs nationaux au « made in France/ Suisse » semble être mieux assimilée par les élus FN-RN que du côté de l'UDC.

Tableau 29 : Bilan "nation" pour le Front-Rassemblement national

<i>Nation et nation économique</i>	Cohérence des sources	Cohésion du discours	Concordance de la construction du discours
Programmes	Nation au-dessus de tout	Oui (entre les années 1992 et 2013)	Oui car la nation et le discours nationaliste se construisent en opposition à la perte de souveraineté
Entretiens	Nation et identité		
Questionnaires	Protectionnisme pour défendre la nation		

Tableau 30 : Bilan "nation" pour l'Union démocratique du centre

<i>Nation et nation économique</i>	Cohérence des sources	Cohésion du discours	Concordance de la construction du discours
Programmes	Indépendance de la nation	Notions d'identité et indépendance qui s'affirment dans le parti, en même temps que la ligne « blochérienne »	Mitigé, car la nation doit être défendue culturellement mais d'un point de vue économique, elle doit s'intégrer à la mondialisation
Entretiens	Nation et identité		
Questionnaires	Nation intégrée dans l'économie mondiale		

La nation pour ces partis populistes, se définit en l'opposant à l'international, la nation devant être préservée lorsque l'on défend la souveraineté du pays. Le concept de nation s'étend à celui de la nationalité, dont les conditions d'obtention doivent être durcies pour le FN-RN comme pour l'UDC. Pour ces partis, la nationalité doit donner lieu à des obligations, mais aussi à des avantages, qui peuvent être accentués grâce à la préférence nationale, outil permettant d'enrayer les flux liés à la mondialisation. On peut également noter que le sentiment national semble moins présent dans les programmes et discours ou autres éléments d'analyse de l'UDC (très sensible aux avantages de la mondialisation économique) que dans ceux du FN-RN, farouchement opposé au mondialisme.

2. La préférence nationale.

Pour nos partis « nationaux-populistes », la préférence nationale est l'outil central pour préserver les avantages de la nationalité et des nationaux, dans un monde où l'immigration se développe et où l'identité nationale semble devenir floue.

Dans les programmes du FN-RN, ce concept apparaît déjà au début de notre étude dans les années 1990 (et même avant), avec une volonté de redistribution des avantages sociaux en priorité aux Français (ce que l'on nomme par ailleurs le chauvinisme du Welfare) et une continuité dans les programmes pour les élections présidentielles de 1995, 2002, 2007 et 2012 (où l'on emploie désormais l'expression « priorité nationale »).

Les programmes politiques de l'UDC insistent sur les abus et le coût de la politique sociale, mais ne proposent pas de préférence nationale dans notre période étudiée (il faut attendre la période après 2013 pour que l'UDC, propose et réussisse à imposer la « préférence indigène » dans certains secteurs de l'emploi).

Pour les personnes interviewées, la priorité nationale permet de relier la branche identitaire à la branche sociale du parti, fabriquant une sorte de colonne vertébrale pour la construction idéologique du discours FN-RN. En effet, tous au FN-RN se retrouvent dans cette idée : « Les Français d'abord ! », concept repris par d'autres dirigeants politiques de nature populiste de droite à travers le monde, comme Donald Trump par exemple (« *America First* »). Cette notion est liée à l'attribution de la nationalité, qui doit

être revue et restreinte (tant du côté du FN-RN que de l'UDC). Ainsi dans la vision populiste, ce ne sont pas les droits de l'Homme universels qui doivent fournir une certaine protection sociale via la solidarité nationale ou européenne, mais bien l'accès à la nationalité, qui engendre des droits et attentes différentes entre les États-nations, mais aussi en leur sein (entre nationaux et étrangers). En Europe, terre des droits de l'Homme, cette vision des droits économiques et sociaux basée sur une attribution de la nationalité contrôlée, est donc antinomique à la tradition universaliste des droits. En effet, dans la logique de nos partis, l'identité nationale permet de créer un socle commun à la nationalité qui elle, doit procurer des droits supérieurs à ceux des autres habitants du pays. Cette politique a pour objectif non seulement de procurer des avantages aux nationaux sur le court terme, mais aussi de décourager les immigrés à venir s'installer dans le pays sur le long terme. Ce concept est intégré et défendu par nos élus interviewés, qui voient dans cette politique, le moyen de limiter l'immigration liée aux demandeurs d'asile, les migrants économiques étant nécessaires au développement du pays qui connaît une croissance démographique faible.

Les élus régionaux FN-RN semblent adhérer au concept de préférence nationale appliquée à l'économie, en reliant la nation économique à la « préférence économique », notamment grâce à des mesures protectionnistes comme l'augmentations des taxes/droits de douane aux frontières nationales. Les élus de l'UDC sont quant à eux plus mitigés dans l'application de ce concept, même si une courte majorité adhère à la « préférence indigène », ainsi nommée en Suisse.

Tableau 31 : Bilan "préférence nationale" pour le FN-RN

<i>Préférence nationale</i>	Cohérence des sources	Cohésion du discours	Concordance de la construction du discours
Programmes	Préférence nationale dans tous les domaines	Oui (depuis 1992)	Oui
Entretiens	Préférence nationale dans tous les domaines		
Questionnaires	Préférence nationale dans tous les domaines		

Tableau 32 : Bilan "préférence nationale" pour l'UDC

<i>Préférence nationale</i>	Cohérence des sources	Cohésion du discours	Concordance de la construction du discours
Programmes	N'apparaît pas dans les programmes jusqu'en 2012	Ensemble reste mitigé	Notion plus récente dans le discours de l'UDC, mais avec un objectif différent que pour le FN-RN
Entretiens	Préférence nationale pour contrôler l'immigration (politique d'asile) mais nécessité de l'immigration pour l'économie		
Questionnaires	Mitigé		

Le concept de préférence nationale nous montre que l'on se trouve dans le discours du FN-RN, une opposition idéologique aux droits économiques et sociaux dans la tradition européenne des droits de l'Homme. Par ailleurs, le discours de l'UDC présent dans les programmes politiques évoque par exemple une interprétation propre des droits de l'Homme en Suisse : si ces droits universels allaient à l'encontre du peuple suisse et de sa tradition juridique, alors il fallait adapter ces droits.

3. La politique de l'emploi.

La politique de l'emploi est directement concernée par le volet « préférence nationale », la Suisse appliquant déjà depuis 2018 cette mesure sur son territoire. Le travail, est en effet la base permettant l'accès aux droits économiques et sociaux dans nos sociétés actuelles. La politique de l'emploi dans les programmes du FN-RN depuis 1995, est directement liée à la volonté de privilégier les Français sur le marché du travail, mais aussi à la volonté de revaloriser les bas salaires et de développer une politique fiscale en faveur des petits ; puis de renégocier l'organisation du temps de travail en 2002 (opposition aux 35 heures), de permettre à ceux qui travaillent plus de gagner plus en 2007²²⁵ et enfin en 2012, de lancer une politique de planification stratégique²²⁶ et de réindustrialisation, de même qu'une « politique agricole française et raisonnée » dans le cadre d'une économie durable. À ce moment, le programme ne remet plus en question les 35 heures, mais autorise les renégociations sur ce thème²²⁷. Pour nos cadres du FN-RN interviewés, la politique de l'emploi passe par la défense d'un salaire minimum, mais aussi par la critique de la durée légale hebdomadaire du temps de travail, qui serait adaptée en fonction de la pénibilité du travail, ou de sa nature (public/privé). Le programme politique de l'UDC sur la thématique de l'emploi, défend et soutient principalement les entreprises créatrices d'emplois (vision néolibérale) dès 1991, avec la volonté de réduire les dépenses de l'État social pour réduire notamment les impôts

²²⁵ Ce qui place le FN-RN sur la même ligne politique que la droite française sur la question de l'emploi.

²²⁶ Qui sera réalisée durant la présidence socialiste de F. Hollande à l'aide de *France stratégie*, puis sous E. Macron en 2020 avec le retour d'un Haut-Commissaire au plan.

²²⁷ Longtemps, le FN-RN avait défendu un agenda néolibéral et combattait une mesure défendue par les socialistes, considérant la réduction du temps de travail incompatible avec la concurrence mondiale et la compétitivité.

envers les entreprises, et développer les télécommunications, l'énergie et les transports dans le cadre de la mondialisation, tout en rejetant la diminution du temps de travail (programme de 1995). Cette volonté se confirme dans les programmes politiques de 1999, puis ceux de 2003, 2007 et 2012²²⁸. Pour les cadres de l'UDC, la réduction du temps de travail n'a pas été voulue par le peuple, choix défendu par le parti. Nos deux partis se retrouvent sur la défense des PME fortement désavantagées face aux grosses entreprises de la mondialisation, mais aussi sur le durcissement ou du moins le contrôle plus strict de l'attribution des allocations chômage, pour faire la chasse à ceux qui profitent du système et en l'occurrence, les immigrés. La politique de l'emploi et le développement du chômage en ces temps de crise, permettant également au FN-RN de fonder son discours sur les « perdants de la mondialisation », qui se sentent abandonnés par les politiques de gouvernement. Ainsi notre questionnaire semi-fermé sur la question de la politique de l'emploi, montre clairement la ligne néolibérale pour les élus UDC, alors que la ligne politique n'est pas clairement définie pour les élus FN-RN, partagés entre un État libéral et un État interventionniste et/ou social ; même si l'ensemble de nos participants reste méfiant vis-à-vis de la mondialisation et du développement des échanges. On peut avancer l'aspect « sédimentaire » du programme socio-économique lié à l'emploi du FN-RN, qui additionne plusieurs couches pouvant correspondre à l'idéologie de droite comme à celle de gauche.

²²⁸ Année où comme déjà en France, l'UDC souhaite établir un taux de TVA spécial en faveur de l'hôtellerie et de la gastronomie, mais aussi sortir de l'espace Schengen qui a entraîné une arrivée massive de travailleurs étrangers et frontaliers en Suisse.

Tableau 33 : Bilan "emploi" pour le FN-RN

<i>Politique de l'emploi</i>	Cohérence des sources	Cohésion du discours	Concordance de la construction du discours
Programmes	Vision plutôt libérale de l'emploi avec J.M. Le Pen et devenue « keynésienne » sous M. Le Pen	Sentiment que le parti se cherche sur cette ligne politique, ou alors qu'il fonctionne avec des couches sédimentaires	Lié à la cohésion du discours : la ligne protectionniste s'est développée avec l'arrivée de Marine Le Pen à la présidence du parti. Dans le même temps, le parti a souhaité développer un volet social dans son programme, qui n'a pas été suivi par « l'ancienne garde »
Entretiens	Vision libérale de la politique de l'emploi		
Questionnaires	Plutôt mitigée, entre une politique libérale et une politique sociale		

Tableau 34: Bilan "emploi" pour l'UDC

<i>Politique de l'emploi</i>	Cohérence des sources	Cohésion du discours	Concordance de la construction du discours :
Programmes	Ligne néolibérale qui s'affirme au cours des ans, mais restrictions depuis 2012 en voulant sortir de l'espace Schengen	Oui	Oui, avec un regain de souverainisme montré par la politique de préférence indigène dans l'emploi (mesure protectionniste) pour répondre aux tensions du marché du travail lié à l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen.
Entretiens	Défendent la politique néolibérale		
Questionnaires	Défendent la politique néolibérale		

Conclusion de la partie III.

L'analyse de cette partie nous montre que nos participants expriment deux formes de souverainisme économique : l'un « stato-national » pour le FN-RN, reposant également sur des couches néolibérales et un volet national classique, laissant la place à l'intervention de l'État notamment dans le domaine des mesures sociales. L'autre prend la forme d'un « souverainisme conservateur-libéral » pour l'UDC, où la nation économique participe pleinement aux relations internationales, mais à la condition que l'on conserve les lieux de décisions dans le pays. Le FN des années Jean-Marie Le Pen affichait clairement dans ses programmes politiques la volonté d'affaiblir l'État-providence, en appliquant une certaine rigueur budgétaire tout comme son voisin de l'UDC en Suisse. Les discours des principaux dirigeants que nous avons interviewés vont également dans ce sens. Ce n'est qu'avec la période de la présidence de Marine Le Pen, que la volonté de maintenir un certain État « qui impulse les politiques » se développe, mais uniquement pour préserver les intérêts des nationaux. Le FN-RN par l'étude du questionnaire quantitatif, donne ainsi plus l'impression de vouloir développer un souverainisme d'État avec quelques mesures sociales. Ainsi, nous pouvons nous demander si la défense de l'identité nationale peut être compatible avec la volonté de promouvoir l'économie néolibérale ? L'UDC semble en tous les cas parvenir à faire la synthèse des deux (souverainisme conservateur-libéral), en proposant sa version du néolibéralisme, version également pratiquée en Chine, où aux États-Unis. Par conséquent, ce sont des mouvements qui, bien qu'ils soient différents dans leur histoire économique et culturelle, sont définitivement ancrés à droite dans leur conception des droits économiques et sociaux. Au regard de l'ensemble de leurs propositions socio-économiques, il semble ainsi difficile d'englober nos deux partis sous le même qualificatif de parti populiste ou « national-populiste », sans préciser de sous-catégories.

Enfin, avec cette étude des politiques visant la nation, la préférence nationale et la politique de l'emploi, on se trouve dans le discours opposé aux droits économiques et sociaux dans la tradition européenne des droits de l'Homme. Nos partis populistes rétractent des droits socio-économiques par rapport à une conception naturaliste²²⁹ alors que théoriquement, les droits économiques et sociaux inclus dans les droits de l'Homme englobent également une conception contractualiste et artificialiste au sens des droits. La notion de contrat, qui « préfère le bien commun à tout ce qui en lui est particulier », n'est pas opposé à l'aspect naturaliste des droits socio-économiques dans la vision des droits de l'Homme. Nous devons le considérer ici au sens décrit par John Locke à savoir : comme une garantie de la sécurité des droits naturels à savoir la liberté, l'égalité ou les autres droits économiques et sociaux à l'aide d'un contrat d'association et de soumission conditionnel à la démocratie libérale. À travers la remise en question de la vision classique des droits de l'Homme, les partis populistes remettent également en question la nature même de l'État de droit, qui ne parvient plus à imposer ses règles dans un monde globalisé, se construisant à l'aide des espaces de libre-échange régionaux (qui fabriquent leurs propres règles). Nos partis sont ainsi considérés dans leurs rapports aux droits économiques et sociaux comme « nationaux-populistes », car ils privilégient dans leurs politiques la défense de la souveraineté nationale accompagnée d'un chauvinisme du *welfare*. C'est pourquoi nous pouvons considérer que nos partis sont « nationaux-populistes » en opposition aux droits humains, car ils définissent leur politique socio-économique en fonction du curseur englobant néolibéralisme et droits économiques et sociaux.

²²⁹ Dans l'approche naturaliste des droits de l'Homme, lesdits droits sont liés à la naissance et aucune démarche n'est nécessaire pour accéder à ces droits. Ce sont des droits obtenus par nature. Pour nos partis populistes, la conception naturaliste se limite aux seuls nationaux, remettant en question l'universalité de ces mêmes droits.

PARTIE IV : pourquoi nos partis populistes réussissent-ils électoralement ? Politiques de l'emploi, positions stratégiques et légitimité.

Chapitre 13—Droits socio-économiques et positions tactiques à propos des politiques de l'emploi.

Notre intuition de départ était de chercher à comprendre pourquoi le FN-RN et l'UDC réussissaient électoralement sur des territoires touchés différemment par la mondialisation ? Leurs programmes concernant les politiques socio-économiques étaient-ils adaptés aux électeurs de ces territoires ? Leurs programmes s'adaptent-ils aux territoires respectifs ? À travers notre étude, nous avons constaté que le FN-RN et l'UDC développaient deux variantes du populisme au regard de leurs programmes économiques : l'UDC est plus classiquement sur les questions économiques un parti conservateur-libéral, alors que le FN-RN avec toutes ses pluralités, a changé plusieurs fois de positions tout en gardant une certaine sédimentation avec le néolibéralisme, le volet national classique et le stato-providentialisme. Ainsi pour le FN-RN, le modèle néolibéral n'est pas complètement rejeté, comme le font les partis d'extrême gauche ou populistes de gauche en France par exemple, partis représentant également une alternative à la mondialisation. En effet, les différents programmes étudiés entre 1992 et 2013 nous ont confirmé, de même que les études qualitatives et quantitatives, la défense d'une certaine ligne néolibérale. Pour l'UDC, la ligne néolibérale semble cohérente et continue dans le temps, avec un enracinement de sa ligne politique depuis l'influence de C. Blocher au début des années 1990. Par ailleurs, nos deux partis se retrouvent sur le volet national des politiques socio-économiques, en défendant la préférence nationale ou encore la nation économique à travers les emplois, les industries, l'agriculture du pays, opposant « nous » et « eux ».

C'est pourquoi, pour tenter de valider ces positions tactiques par rapport à notre hypothèse de recherche, nous avons choisi d'analyser la politique de l'emploi qui est une politique transversale, touchant non seulement le volet économique (nation économique), mais aussi les questions liées à l'immigration, à la mondialisation, à la priorité nationale et aux questions sociales (solidarité, allocations chômage, retraite, etc.). La politique de l'emploi sert à vérifier deux choses : non seulement confirmer notre hypothèse de recherche à propos des droits économiques et sociaux, mais aussi dégager éventuellement une nuance et/ou une différence entre ces partis. Quel que soit leur positionnement de départ, nous allons vérifier si nous avons affaire à une nouvelle catégorie de partis : sont-ils populistes car opposés aux droits humains ? C'est pourquoi

après avoir présenté les politiques de l'emploi comme objet d'étude et dresser une courte revue de la littérature sur cette question, nous analyserons pour chaque législature en France et en Suisse entre 1991 et 2012, une politique de l'emploi révélatrice de la période.

1. Les politiques de l'emploi comme objet d'étude.

L'étude d'Esping-Andersen se fonde sur la « *démarchandisation du travail* »²³⁰. Elle confronte l'optimum économique libéral à la dominante institutionnelle de l'État-providence, qui tend à disparaître au début des années 1990. Selon l'auteur danois le capitalisme pur est, dès son origine, amoindri par la défense des droits sociaux, créant une certaine indépendance de l'État et des citoyens face au marché. Au regard de cette théorie, le régime providentiel avantage donc à la fois le marché, l'État et la famille. C'est pourquoi, la figure étatique se décline sous trois formes, elles-mêmes influencées par l'interaction entre les citoyens et la sphère politique, sur une base d'héritage historique des nations. La priorité des politiques de l'État est ainsi fixée conjointement avec la tradition historico-religieuse de l'État : « les tendances libérales privilégiant le marché, les sociaux-démocrates l'État, les corporatistes ou conservateurs la famille »²³¹. Ce cadre qui détermine la ligne de conduite des politiques des États, a été utilisé par Jérôme Gautié pour élaborer sa vision de la politique de l'emploi qui définit cette dernière par l'ensemble des interventions publiques sur le marché du travail, visant à en améliorer le fonctionnement et à diminuer les déséquilibres qui peuvent y apparaître, in (Gautié, 2016). En aval de la politique de l'emploi, les indicateurs servant à préciser l'accès à l'emploi ou encore les chiffres du chômage, permettent de définir en amont l'accès aux richesses produites, selon trois modalités de répartition : « La répartition économique désigne la distribution des richesses à l'occasion des activités de production et d'échange. La notion d'emploi (au sens de job) désigne alors, au niveau des individus, la formalisation juridique et sociale de la participation à la répartition économique. La répartition sociale, quant à elle, suppose l'existence d'une instance collective qui prélève

²³⁰On admet dans cette théorie que le laisser-faire (marchandisation du travail) a toujours été atténué par des liens communautaires précapitalistes et des outils de l'État-providence mettant en place des mécanismes de protection, in (Esping-Andersen, 1990).

²³¹ Voir (Dickes & Fleury, 2012, p. 11).

une partie des richesses produites pour les redistribuer ensuite – d'où l'appellation aussi de répartition « secondaire » –, en cela qu'elle intervient dans un second temps. Enfin, les individus peuvent accéder aux ressources grâce à la répartition domestique, qui désigne simplement les canaux informels de répartition, via la mutualisation des ressources au sein des ménages et les autres transferts principalement familiaux. », in (Gautié, 2016, pp. 9–10). Toujours selon l'économiste, c'est avec l'industrialisation et le développement de l'État-providence, que ces trois sphères de la répartition s'autonomisent plus clairement, in (Gautié, 2016). J. Gautié explique ainsi la montée du chômage à travers le développement de l'emploi salarié, qui suit l'industrialisation et l'émergence d'un « marché » du travail, confrontant l'offre et la demande de travail. Chômage et politiques de l'emploi sont ainsi intimement liés à la suite d'une période révolue (la période fordiste), où le chômage était bas car l'offre de travail était importante, avec la période contemporaine post-fordiste, où la soutenabilité financière de l'État social paraît mal engagée, in (Gautié, 2016). Les questions qui se posent désormais reposent non seulement sur l'accession à l'emploi (accession plus difficile en France par exemple pour les jeunes de moins de 25 ans et les plus de 60 ans), mais aussi sur les problèmes de précarité liés à l'emploi (travailleurs pauvres, instabilité de l'emploi, développement des CDD, des contrats intérimaires, des emplois saisonniers). Ces tendances indiquent plus que jamais, la non-application des standards européens à propos des droits économiques et sociaux et notamment ceux liés à l'emploi. Le guide de la Politique de l'emploi édité par la Commission européenne en 2011, rappelle les engagements de l'UE concernant l'emploi, à savoir : « L'article 3 du traité sur l'Union européenne (TUE) engage l'UE à œuvrer pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein-emploi et au progrès social. Les traités définissent un certain nombre d'autres objectifs pour l'UE en matière d'emploi et de politique sociale : promouvoir un taux d'emploi élevé et garantir une protection sociale adéquate, lutter contre l'exclusion sociale et la discrimination, promouvoir la justice sociale, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la solidarité intergénérationnelle, protéger les droits de l'enfant, et encourager la cohésion économique, sociale et territoriale et la solidarité entre les États membres. Ces missions, telles que décrites à l'article 3 du TUE et aux articles 8, 9 et 10 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), constituent les principales composantes

de ce que l'on appelle le *modèle social européen*. », in (Directorate-General for Employment, 2012). Ce même rapport précise qu'environ 1/10^e de la population européenne est au chômage au début de la décennie 2010. Les solutions proposées par l'UE passent notamment par la « méthode ouverte de coordination » (MOC), qui propose « un cadre de référence commun garantissant une utilisation stratégique des critères de comparaison et d'évaluation » et ainsi permettre des avancées à l'échelle nationale. Les grands objectifs de la politique européenne en termes de politique de l'emploi, sont de garantir les emplois en misant sur l'éducation, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Reprenant la vision du marché du travail décrite précédemment par J. Gautié, l'UE veut créer les conditions pour stimuler l'offre et la demande sur le marché du travail, en développant une main d'œuvre hautement qualifiée. Mais lorsque l'on se place au niveau des États, les situations diffèrent fortement d'un pays à l'autre comme par exemple entre la France et la Suisse, nos deux pays étudiés.

La France développe des taux de chômage autour des 10 % de la population active depuis les années 1980. Les politiques de l'emploi en France se sont ainsi progressivement intégrées au système *workfare*, qui conditionne l'octroi d'allocations à la recherche d'un travail, le pays abandonnant progressivement depuis les années 1980 l'ensemble des politiques dites *welfare*, visant à préserver le système d'aides sociales redistributives. Dans son ouvrage *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Dominique Schnapper précise que l'État *welfare* est passé d'un système « assurantiel » (avant les chocs pétroliers des années 1970) à un système « assistantiel » et par conséquent stigmatisant, in (Schnapper, 2007). Cette position paternaliste, permettant de répondre aux faiblesses ciblées sans pour autant résoudre les problèmes de fond, n'empêche ni les inégalités, ni les fractures sociales de croître, in (Schnapper, 2007). C'est pourquoi à partir des années 1990, au regard de la dégradation du marché du travail et de l'impossibilité financière de maintenir un État-providence, les politiques de l'emploi en France glissent vers des politiques *workfare*, visant l'offre et la demande de travail : « Dans les années 1990 et 2000, les réformes ont porté à la fois sur le côté demande (les entreprises) et sur le côté offre de travail (les demandeurs d'emploi). Les nouveaux mots d'ordre de ces décennies sont *To make work pay*, *(re)valoriser le travail*, *inciter au retour à l'emploi*, *désinciter à l'inactivité*. », in (L'Horty, 2013, p. 96). Par ailleurs, la tendance générale qui se développe durant les années 1990, est de penser que « [...] les personnes qui travaillent

ne gagnent pas beaucoup plus que celles qui bénéficient de minima sociaux. La générosité des minima sociaux créerait des trappes à inaktivités, des désincitations au travail », in (Palier, 2008, p. 164). Ainsi pour contrer cette tendance, les politiques de l'emploi dans le cadre des politiques du *workfare* ont permis, à l'aide de l'élaboration de nouvelles lois, de cumuler minima sociaux et revenus d'activité. Les réformes des années 2000 visaient ainsi à creuser l'écart des revenus entre les personnes sans emploi et les personnes en emploi, in (L'Horty, 2013). Dans ce sens, le gouvernement de Lionel Jospin met en place « la prime pour l'emploi » au début des années 2000, « [...] une mesure d'impôt négatif visant à rendre l'activité rémunérée plus attractive que les prestations sociales minimales », in (Palier, 2008, p. 167). Largement tributaires de la situation économique mondiale, les taux de chômage qui avaient baissés au moment de la mise en place des 35 heures dans un contexte économique favorable lié à une croissance économique encourageante en France, se sont dégradés avec la crise financière et économique à partir de 2008. La crise de 2008 a contribué à développer non seulement le chômage, mais aussi les problèmes de précarité liés à l'emploi. Cette situation a été pourtant accompagnée par une hausse des dispositifs pour l'emploi, mais aussi une augmentation des aides temporaires et ciblées : « Il en a résulté une extension du nombre d'acteurs et du volume de dispositifs participant de la politique de l'emploi au sens large : la dépense pour l'emploi a connu une forte expansion pour atteindre en 2010 plus de 90 milliards d'euros soit près de 5 points de PIB, sans compter les actions des collectivités territoriales qui se développent en parallèle de celles de l'État », in (L'Horty, 2013, p. 93). On peut alors se demander à juste titre pourquoi ces politiques coûteuses et nombreuses ne fonctionnent-elles pas ? Le taux de chômage demeurant élevé sur l'ensemble de notre période étudiée. Avec la crise de 2008, la politique « d'urgence » liée à l'emploi est passée notamment par une politique d'aide à l'emploi marchand : « Les experts reconnaissent à ces aides la vertu d'agir rapidement sur le marché du travail, avec pour contrepartie de ne pas agir durablement et de ne pas toujours favoriser l'accès aux emplois non aidés. Cela en fait un outil privilégié de réponse à une dégradation de la conjoncture, a fortiori lorsqu'elle est exceptionnelle par son ampleur et sa durée. Les emplois d'avenir prolongent cette expansion des emplois aidés. », in (L'Horty, 2013, pp. 98-99). Le cadre étant posé, les politiques de l'emploi que nous étudierons en France concernent ainsi le système de retraite, le partage du temps de travail (avec le Loi sur les 35 heures par exemple sous le gouvernement socialiste et

la défiscalisation des heures supplémentaires sous la présidence de N. Sarkozy), ou encore la prise en compte de certaines catégories fragilisées comme les jeunes par exemple, avec les « Emplois d'avenir ».

Concernant la Suisse, après une période d'augmentation sensible du chômage au début des années 1990, le pays obtient de bons résultats quant aux chiffres de l'emploi. Le travail en Suisse est dès lors, basé sur une flexibilité de l'emploi acceptée par la population, voulue par une classe politique dite de « milice »²³², mais aussi par le fait que l'on travaille plus longtemps en Suisse qu'ailleurs en Europe, avec une importance du travail à temps partiel (30 % de la main d'œuvre employée) concernant également des métiers qualifiés, in (Friboulet, 2003). Ainsi, le taux de chômage atteignait à peine 2,5 % de la population active en 2001 (contre 8,6 % pour la France au même moment qui considérait ce chiffre comme un bon résultat), le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans étant de 5,6 % la même année (contre 18,7 % pour la France et 13,9 % pour l'UE²³³). La Suisse semble ainsi marquée par la culture du *workfare*, avec un système d'assurance chômage à l'équilibre (grâce à des cotisations élevées avec un taux d'emploi important) et un système des retraites de base par répartition, qui fonctionne avec un système complémentaire selon un principe de capitalisation : « Cette construction duale a pour résultat que les dépenses publiques de pension (premier pilier) pour la Suisse sont égales à 6,9 % du PIB (chiffres de 1997) contre 9,5 % en France », in (Friboulet, 2003, p. 140). L'auteur explique les bons résultats de la Suisse en termes d'emplois par l'influence du fédéralisme, de la démocratie directe, mais aussi par le développement d'une politique active de l'emploi. Une autre particularité suisse est que les administrations locales et régionales possèdent une part importante des budgets publics concernant les politiques de l'emploi : « Cette décentralisation implique que la politique de l'emploi, définie au niveau de la Confédération, soit mise en œuvre par les cantons. Elle a comme caractéristique que les conditions fiscales des entreprises sont définies régionalement de même que l'essentiel des politiques d'éducation primaire et secondaire. Les autorités cantonales ont également une part essentielle de la fiscalité directe des ménages dans leurs prérogatives. », in (Friboulet, 2003, p. 140). Ainsi, la

²³² « Milice » qui a une bonne connaissance du tissu économique, la plupart des politiciens étant eux-mêmes des acteurs de l'économie.

²³³ Selon les chiffres de l'OCDE in (Friboulet, 2003).

décentralisation associée à la démocratie directe (les citoyens suisses peuvent en effet garder un certain contrôle au moment des votations), a pour conséquence des charges sociales de même que des impôts directs nettement plus faibles pour les salariés en Suisse qu'en France, in (Friboulet, 2003).

Les résultats des votes de la démocratie directe nous montrent également que les Suisses souhaitent demeurer compétitifs, en maintenant la durée légale du travail (déjà élevée par rapport aux autres pays européens et qui ne sera pas réduite à la suite de l'initiative populaire de 2002) ou en validant le travail de nuit et le travail dominical sous certaines conditions, comme nous le verrons par la suite dans l'étude des politiques de l'emploi. Du côté de la politique active de l'emploi : « Dans la perspective d'une revitalisation de l'économie après la crise des années 1990, les autorités ont adopté un train de réformes qui comprend trois volets : un nouveau régime d'assurance-chômage, une nouvelle loi sur le travail et la transformation de l'enseignement supérieur par la création d'établissements technologiques et enfin la modification du financement des universités. Ces réformes sont l'objet d'un large consensus. », in (Friboulet, 2003, pp. 141-142). Ce système libéral de *workfare*, a donc été choisi en Suisse avec l'accord de la population en opposition au système de *welfare* : « L'accent a été mis sur le salaire direct au détriment du salaire indirect, sur la réinsertion rapide des chômeurs, sur la formation professionnelle et sur la création d'emplois [...] Ce modèle de *workfare* s'appuie sur une culture du travail. Le travail reste pour la grande majorité de la population un devoir et une vocation. », in (Friboulet, 2003, p. 144). La partie *welfare* des politiques de l'emploi semble ainsi désormais se concentrer sur le développement des formations et de l'apprentissage, permettant à un maximum de jeunes de trouver des qualifications nécessaires pour entrer d'une manière pérenne sur le marché du travail. A présent, étudions l'évolution de la politique de l'emploi qui va se baser pour la Suisse, sur les rétrospectives de l'Assemblée fédérale entre les 44^e et 48^e législatures²³⁴ et pour la France, sur les archives de l'Assemblée nationale entre les XI^e et XIV^e législatures²³⁵.

²³⁴ Source : lien vers la page contenant les rétrospectives de l'Assemblée fédérale suisse. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.parlament.ch/fr/über-das-parlament/Pages/legislaturrueckblicke-raete.aspx>

²³⁵ Source: lien vers les archives de la Chambre basse française. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <http://archives.assemblee-nationale.fr>

2. Vingt années de politiques de l'emploi en France confrontées au discours du FN.

2.1. La contestation populaire du « Plan Juppé » de 1995 et de la réforme souhaitée des régimes « spéciaux » de retraites.

Alors que Jacques Chirac avait axé sa campagne présidentielle sur la « fracture sociale » en France, il confie quelques semaines plus tard à son Premier ministre Alain Juppé, la charge d'une transformation massive de la sécurité sociale, accompagnée d'une remise en cause des régimes « spéciaux » de retraite. Cette réforme présentée à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1995, entre dans un contexte de retour à une politique économique jugée orthodoxe, qui renonce à la politique sociale et aux mesures de relance, abandonnant des réformes fiscales (avec une hausse des impôts) et institutionnelles, in (Bezès, 2009). En effet : « Ce contexte se caractérisait par l'ampleur des déficits, l'échec des méthodes déjà utilisées, la nécessité de responsabiliser l'ensemble des acteurs et enfin l'évolution récente de certains partenaires sociaux désormais favorables à une plus forte intervention du Parlement car conscients de leur incapacité à maîtriser tous les enjeux. Le gouvernement, de son côté, espérait que la légitimité de la politique de maîtrise des dépenses d'assurance maladie, qu'il tentait en vain d'imposer depuis deux ans, serait renforcée par l'intervention du Parlement. Enfin, cette réforme est intervenue dans le contexte de la préparation de l'adoption par la France de la monnaie unique, adoption qui exigeait une réduction des déficits publics. », in (Ruellan, 2015, p. 154). Ce « Plan Juppé », qui devait intégrer la réforme de la Sécurité sociale mais aussi celle des régimes « spéciaux » de retraites, montre également la dégradation des relations entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Ainsi, la réforme prévoyait un alignement des régimes « spéciaux » de retraites sur les paramètres du régime général, notamment en matière d'âges de départ²³⁶, mais aussi dans le calcul des retraites des fonctionnaires²³⁷. Au final, face aux grèves massives et

²³⁶ Ce dernier devait se calquer sur la récente réforme Balladur des retraites de 1993, augmentant la durée de cotisation à 40 ans.

²³⁷ Avec, pour le calcul des retraites, la prise en compte des 25 meilleures années de cotisation (comme pour les salariés du secteur privé) et non plus les six derniers mois de la carrière des fonctionnaires.

autres manifestations importantes, Alain Juppé renonce à la réforme des régimes « spéciaux » en décembre 1995, tout en maintenant celle de la Sécurité sociale. Cette réforme des régimes « spéciaux » des retraites intègre clairement la volonté du gouvernement de droite de développer l'État néolibéral, tout en renonçant aux droits économiques et sociaux dans le cadre de certains régimes « spéciaux » de retraites, hérités de l'État-providence. À présent, nous allons analyser la réaction de Jean-Marie Le Pen à la fin de l'année 1995, après l'annonce de la réforme et durant la vague de contestation. Dans un article du Monde daté du 5 décembre 1995²³⁸, le président du parti frontiste rappelle : « [...] son opposition fondamentale au plan Juppé et il a fustigé le gouvernement, dont il dénonce *la carence, l'impuissance face au désordre et l'incapacité à proposer et à réaliser de véritables réformes sociales.* » De l'autre côté, toujours dans le même article, J.-M. Le Pen critique également les syndicats voulant maintenir « *leurs privilèges de castes* » et appelant « *les fonctionnaires patriotes à avoir la lucidité de ne pas se laisser piéger soit par les syndicats, soit par les groupuscules anarchistes, trotskistes, gauchistes ou communistes dans les universités* ». La position du président du FN concernant la réforme néolibérale des régimes « spéciaux » de retraites reste très ambiguë : bien que le programme du FN aux élections présidentielles de 1995 proposa une « retraite à la carte », où chacun devrait pouvoir choisir l'âge auquel il cessera de travailler²³⁹, M. Le Pen condamne la réforme du gouvernement tout en critiquant la défense des régimes « spéciaux » (via les organisations syndicales), qui ne sembleraient pas entrer dans sa vision de « retraite à la carte ». La volonté du candidat frontiste en 1995 est bien de se présenter comme un candidat « ni de gauche » (contre les réformes du « Plan Juppé »), « ni de droite » (soutenant les réformes).

2.2. La mise en place de la loi Aubry de 1998 à 2002, avec la semaine de 35 heures.

Le gouvernement socialiste de Lionel Jospin, aux affaires depuis la victoire du bloc de

²³⁸ Source : article du Monde.fr, Chombeau, C. (1995), *J-M Le Pen demande le retrait du plan Juppé*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : https://www.lemonde.fr/archives/article/1995/12/05/jean-marie-le-pen-demande-le-retrait-du-plan-juppe_3892253_1819218.html

²³⁹ À charge pour chacun de cotiser en conséquence, avec une possibilité de capitalisation.

gauche aux législatives de 1997, bénéficie d'un contexte économique favorable à la croisée des deux millénaires. La réforme de la réduction du temps de travail « [...] devait marquer une rupture fondamentale avec l'économie libérale mondialisée [...], qui s'est avérée incapable de créer des emplois [...] et dont l'effet principal est la remise en cause des protections que les salariés trouvaient dans les droits du travail », in (Richevaux, 2001, p. 159). Cette législation voulait s'inscrire dans celle de grandes avancées de l'histoire à propos des droits économiques et sociaux attenants au droit du travail²⁴⁰. Proposée par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité Martine Aubry, la loi du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail (1)²⁴¹ et les lois qui suivent²⁴², impliquent qu'« [...] à compter du premier février 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés et du premier janvier 2002 pour les autres, la durée légale hebdomadaire du travail, et donc le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, est abaissée de 39 heures à 35 par semaine soit 1 600 heures par an. Cela concerne presque tous les salariés de pratiquement toutes les entreprises du secteur privé (art L 200-1 et L 212-1 ct). Il existe un régime spécial pour les cadres (art.L 212-15 et s ct). », in (Richevaux, 2001, p. 161). De plus, les heures supplémentaires (de 36 à 39 heures) ne devraient plus être payées mais récupérées sous forme de repos. C'est pourquoi cette réforme de nature keynésienne (la demande intérieure visant à dynamiser l'activité), devait poursuivre trois objectifs à savoir : la garantie du pouvoir d'achat des ménages, la création d'emplois, tout en combattant la précarité dans le travail, in (Richevaux, 2001). Mais force est de constater que la réforme des 35 heures est une loi cadre, qui laisse le soin au patronat et aux acteurs sociaux d'en aménager les conditions (en annualisant le temps de travail), in (Richevaux, 2001, p. 167)²⁴³. De nature à vouloir réduire le temps de travail, on peut ainsi se demander si les lois *Aubry 1*

²⁴⁰ Comme l'interdiction et la réglementation du travail des enfants au XIX^e siècle, le repos dominical en 1906, la journée de 8 heures en 1919, la semaine de 40 heures et les congés payés en 1936, la semaine de 39 heures en 1982, in (Richevaux, 2001, p. 160).

²⁴¹ Source : lien vers la Loi. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000558109>

²⁴² « La deuxième génération de dispositifs a été mise en œuvre dans le cadre de la réduction de la durée collective du travail, sous le gouvernement de M. Jospin. Il faut en effet rappeler que dans le cadre du passage aux 35 heures, entre 1998 et 2002, au travers des lois dites *Aubry 1* et *Aubry 2*, des exonérations générales ont été utilisées pour améliorer le bilan sur l'emploi de la réduction collective du temps de travail. », in (L'Horty, 2013)

²⁴³ La flexibilité dans le travail engendrée par cette loi contentant le patronat.

et *Aubry 2* « [...] ne sont pas davantage des lois de réduction du coût du travail », in (Richevaux, 2001, p. 170). Fortement critiquée par les courants politiques défendant le néolibéralisme et par le patronat, qui mettait en avant l'abaissement de la compétitivité des travailleurs français au moment de son application, cette mesure de réduction du temps de travail était présentée par le gouvernement socialiste comme une grande conquête du mouvement ouvrier et une grande avancée sociale. Jean-Marie Le Pen nous livre sa réaction à la suite de ces mesures, dans un communiqué consulté sur les archives du site du FN :

Communiqué de presse de Jean-Marie Le Pen :

Candidat à la Présidence de la République

Saint-Cloud, le 31 janvier 2002

Les imposantes manifestations d'agents hospitaliers prouvent s'il en était besoin que les 35 heures ont été conçues et appliquées de façon idéologique, sans tenir compte des réalités. Les statistiques officielles du chômage montrent de leur côté que les 35 heures ne sont pas à même de réduire le nombre des demandeurs d'emploi, et qu'il en est de même des emplois jeunes ou des divers stages faisant figure de voies de garage de plus en plus encombrées. Chaque semaine apporte ainsi son lot de preuves de l'échec de la politique sociale des socialistes. De son côté, la droite européiste qui voudrait succéder à la gauche se condamne à ne rien pouvoir améliorer en abdiquant à Bruxelles la souveraineté monétaire, budgétaire, donc sociale de la France.

Dans ce communiqué, le président du FN présente les faiblesses des 35 heures et de la « politique sociale des socialistes » comme celle de la « droite européiste ». Ici, Jean-Marie Le Pen reprend les mêmes arguments que dans notre précédent exemple à propos du « Plan Juppé », en précisant que la politique sociale n'appartiendrait ni aux mouvements de gauche, ni aux mouvements de droite, renforçant sa position prônant une voie intermédiaire. Le programme politique aux élections présidentielles de 2002 correspond au discours du président du parti frontiste, rejetant la réforme des 35 heures et comme pour la réforme des retraites dans son programme de 1995, propose des négociations « à la carte » entre les différentes branches d'activité. Un second communiqué de presse daté de mars 2002 toujours consulté sur le site des archives du FN, insiste sur la critique des 35 heures, comparant les travailleurs français aux travailleurs suisses, dans un esprit de compétitivité internationale héritée de la mondialisation, qui prend ses origines avec les théories sur le commerce international et

notamment celle des avantages comparatifs²⁴⁴et indiquant que dans un système concurrentiel, les pays doivent se spécialiser dans ce qu'ils font de mieux pour pouvoir échanger leurs produits.

Communiqué de presse de Jean-Marie Le Pen :

Candidat à la Présidence de la République

Saint-Cloud, le 04 mars 2002

Les trois quarts des Suisses, et la totalité des cantons, ont voté contre la diminution du temps de travail à 36 heures. La leçon est rude pour les démagogues, et devrait interpeller nos utopistes syndicaux et politiques. Jean-Marie Le Pen est le seul candidat qui ose dire la vérité aux Français. Ce n'est pas en travaillant moins qu'on peut redresser l'économie du pays. Il faut permettre à ceux qui le souhaitent de travailler plus, et d'en être récompensés. C'est le sens de sa proposition de suppression, sur cinq ans, de l'impôt sur le revenu du travail.

Ce communiqué est intéressant pour notre étude, car il montre que le président du FN va chercher un exemple en Suisse, pays également connu pour défendre une ligne néolibérale. En effet J.-M. Le Pen, en choisissant de défendre la compétitivité du travail et l'alignement avec les autres pays qui appliquent des politiques néolibérales, fait le choix de s'écarter de la défense des droits économiques et sociaux, privilégiant l'économie (permettre de travailler plus en supprimant l'impôt sur le revenu du travail), aux avancées sociales dans le droit du travail.

2.3. Le Contrat premier embauche et la révolte des jeunes en 2006.

En 2006, le deuxième mandat du président Jacques Chirac arrive presque à son terme, ayant confié la responsabilité du gouvernement à Dominique de Villepin : « Proposé en janvier 2006 par D. de Villepin, Premier ministre d'un gouvernement de droite, le contrat première embauche (CPE) est un contrat de travail à durée indéterminée qui devait concerner les moins de 26 ans. Il comportait une *période de consolidation* de deux ans, au cours de laquelle l'employeur avait la possibilité de rompre le contrat sans

²⁴⁴ Théorie élaborée par David Ricardo au début du XIX^e siècle.

en donner le motif. Le salarié qui démissionnait avant le terme de cette période de deux ans n'avait pas droit aux allocations chômage. Favoriser l'accès des jeunes à l'emploi pour les uns, libéraliser les licenciements pour d'autres, le CPE clive la population française de février à avril 2006, particulièrement au sein des universités où se situe le cœur de la mobilisation contre celui-ci. », in (Michon, 2011, p. 83). Cette mesure de nature à libéraliser le marché du travail pour les plus jeunes, s'inscrit dans une loi adoptée le 9 mars 2006 via le 49.3²⁴⁵ et promulguée par J. Chirac, puis finalement abandonnée le 10 avril 2006. Jean-Marie Le Pen intervient quelques jours après l'abandon officiel de la Loi ; il livre le point de vue du FN lors d'une interview à la radio sur France Inter, le 13 avril 2006²⁴⁶. Parlant du CPE comme d'une « mesure assez médiocre », il rappelle qu'il est un fervent défenseur de « la loi et l'ordre », qu'il est contre la grève et la « victoire de la rue ». Comme à son habitude, il critique cette mesure cette fois-ci néolibérale, tout en condamnant son retrait, qui s'est fait sous la pression de la rue. Toujours dans la même interview, en réponse à la question du journaliste à propos de ses « propositions pour lutter contre le chômage des jeunes, la précarité, l'inquiétude des jeunes », le leader du FN répond : « La précarité est un fait qui découle d'un certain nombre de prémices, et s'attaquer au chômage ne veut strictement rien dire. Il faut s'attaquer aux causes du chômage. Les causes du chômage, c'est d'abord en France la perte de notre souveraineté nationale et l'ouverture de nos frontières, la suppression même de nos frontières qui nous livre totalement désarmés à la concurrence mondiale féroce ; c'est le poids énorme de l'immigration massive, qui coûte des centaines de milliards par an, puisqu'en l'espace de trente ans, il est entré plus de dix millions d'étrangers dont la plupart sont à la charge [...] Pour qu'il y ait répartition des fruits du travail, il faut d'abord qu'il y ait du travail. Or, la France est le pays qui travaille le moins, d'abord. Et tout a été fait pour qu'elle travaille de moins en moins : par les 35 heures, par la retraite à 60 ans, etc. Et en plus de ça, il faut que ces fruits du travail soient le fruit d'un développement de l'activité, d'une croissance. Or, nous avons

²⁴⁵ L'article 49.3 fait partie du « Titre V » de la Constitution de 1958 : il permet au Conseil des ministres de décider seul de l'adoption d'une loi sans passer par le Parlement.

²⁴⁶ Source : lien vers la retranscription de l'interview sur le site vie-publique.fr. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.vie-publique.fr/discours/161392-interview-de-m-jean-marie-le-pen-president-du-front-national-franc>

une croissance de plus en plus misérable. C'est à cela qu'il faut s'attaquer, c'est donc aux causes : la mauvaise qualité de notre enseignement, la fiscalité écrasante qui fait fuir les meilleurs et, malheureusement, nous fait rentrer des millions de gens qui ne participent pas à la richesse nationale. » La réponse et les solutions que propose Jean-Marie Le Pen ne tiennent une nouvelle fois pas compte du droit du travail mais des questions de souveraineté, devant permettre la mise en place de bonnes conditions économiques et politiques. Le travail est ici lié à la qualité de l'enseignement, la fiscalité et l'immigration, et non perçu à travers le prisme des droits économiques et sociaux. Ne choisissant pas et ne rejetant pas une nouvelle fois la voie « néolibérale », on ne peut situer une nouvelle fois la position du leader frontiste sur l'axe économique.

2.4. La défiscalisation des heures supplémentaires en 2007.

La défiscalisation des heures supplémentaires a fait l'objet de l'article 1^{er} de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 dite loi TEPA²⁴⁷, au début du mandat de Nicolas Sarkozy sous le gouvernement de François Fillon : « Depuis le 1^{er} octobre 2007, le revenu des heures de travail supplémentaires est exonéré d'impôt (et de cotisations sociales). L'assiette de l'impôt sur le revenu du travail est donc 35 *si* par semaine où *si* est le taux de salaire horaire de la personne *i*. », in (Kolm, 2009, p. 45). Cette mesure faisait partie du cœur de la campagne électorale du candidat Nicolas Sarkozy, élu président de la République française en 2007, avec la promesse de redonner du pouvoir d'achat aux ménages français avec sa célèbre formule « travailler plus pour gagner plus ». Ainsi l'objectif de la loi TEPA est de stimuler la croissance économique et d'augmenter le pouvoir d'achat, remettant en cause la réforme des 35 heures. On peut considérer cette mesure de nature néolibérale, l'État abandonnant un impôt, libéralisant un peu plus par la même occasion le marché du travail. Lors de la promulgation de la loi, on observe la volonté de Jean-Marie Le Pen de ne pas l'évoquer²⁴⁸, s'étant positionné par ailleurs contre les 35 heures et ayant précisé dans le communiqué de presse du 4 mars 2002 étudié précédemment, qu'il fallait « [...] permettre à ceux qui le souhaitent de travailler

²⁴⁷ Source : lien vers la loi TEPA (p.105-158). Consulté et vérifié le 09/01/21 : http://www.assemblee-nationale.fr/13/recueil-lois/2007/recueil_111.pdf

²⁴⁸ Notamment durant la rentrée politique du FN lors d'une conférence de presse tenue le 7 septembre 2007.

plus, et d'en être récompensés » Quelques années plus tard, deux communiqués de presse parus sur le site officiel du Front national en 2012 et en 2016, reviennent sur la défiscalisation des heures supplémentaires de 2007.

Communiqué de Presse de Steeve Briois, Secrétaire Général du FN²⁴⁹ :

31 juillet 2012

Si Sarkozy avait entamé son mandat par l'élaboration du paquet fiscal, conçu comme un véritable renvoi d'ascenseur à ses amis du CAC40, François Hollande débute le sien par l'adoption d'une loi de finances rectificative qui annonce le massacre organisé des classes moyennes. Le détricotage des dispositions de la loi TEPA de 2007 était souhaitable, malheureusement Hollande en fait payer les frais aux ménages français, pris dans un étau fiscal auquel ils ne pourront échapper. Steeve Briois, secrétaire général du Front national, se félicite que Marion Maréchal-Le Pen, et Gilbert Collard, se soient opposés à cette loi honteuse à plus d'un titre, qui va soutirer aux Français plus de 7,2 milliards d'euros. Avec la refiscalisation des heures supplémentaires, la hausse des impôts des entreprises, l'alourdissement des droits de succession, la fin de la prise en charge des frais de scolarité des enfants français scolarisés à l'étranger, Hollande s'attaque directement aux fruits des efforts et du travail des Français : leurs revenus, leurs investissements, leur patrimoine.

Ce communiqué nous présente à nouveau la position tactique intermédiaire du FN, avançant le « détricotage des dispositions de la loi TEPA de 2007 » étant souhaitable, mais dans le même temps s'oppose à l'abandon de la défiscalisation des heures supplémentaires par le gouvernement sous François Hollande. La stratégie de la position intermédiaire semble perdurer. En 2016, un communiqué officiel des deux élus députés FN élus en 2012 revient sur les 35 heures et la défiscalisation, toujours sans aborder le point de vue du droit du travail.

²⁴⁹ Source : communiqué de presse sur le site internet du RN. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://rassemblementnational.fr/communiqués/sarkozy-etait-le-president-des-riches-hollande-sera-le-fossoyeur-des-classes-moyennes/>

Communiqué de presse de Marion Maréchal-Le Pen et Gilbert Collard²⁵⁰ :

13 mai 2016

Amendements à la loi sur le Travail (El Khomri)

Marion Maréchal-Le Pen et Gilbert Collard ont voté en faveur de la motion de censure contre le gouvernement jeudi 12 mai. Le carcan des 35 heures devrait être assoupli par la défiscalisation des heures supplémentaires et non par l'instauration d'un dispositif qui abaisse la rémunération des heures supplémentaires jusqu'à un plancher de 10 %, avec le risque de provoquer une importante déflation salariale dans certaines professions.

Le point de vue officiel du FN en 2016 rejette à nouveau les 35 heures, pour reposer la défiscalisation des heures supplémentaires. Les députés frontistes semblent ici trancher en faveur de la mesure néolibérale.

Avec ces quatre exemples relatant les années 1990 et 2000 dans le cadre de trois mandats présidentiels, on peut constater que Jean-Marie Le Pen et le FN ne se positionnent pas une seule fois du côté du droit du travail, mais de celui de l'économie, proposant des solutions intermédiaires « à la carte », positionnement que nous pouvons qualifier de « populiste », voulant contenter un maximum d'électeurs sans tenir compte des réalités sur le terrain. Cette position doit lui permettre de se situer en dehors des politiques dites de droite (censées être néolibérales) ou de gauche (censées être plutôt de nature keynésienne) pour nommer l'adversaire, à savoir les partis de gouvernement (« eux » contre « nous »), englobés sous le qualificatif d'UMPS à ce moment. La stratégie politique du candidat frontiste est en effet de proposer une troisième voie et ainsi une alternative aux politiques des partis de gouvernement. Cette position concernant les politiques de l'emploi s'accorde par ailleurs avec ce que nous avons nommé les couches sédimentaires et que nous avons analysé dans la précédente partie : avec une dose de néolibéralisme (rejet des 35 heures, en soutenant la défiscalisation des heures supplémentaires, l'économie avant tout), de stato-providentialisme (retraites et négociations du temps de travail « à la carte ») et de nationalisme (lorsqu'il défend la

²⁵⁰ Source : lien vers le communiqué de presse. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://rassemblementnational.fr/communiques/vote-motion-de-censure-redonnons-la-parole-au-peuple-de-france/>

souveraineté et combat l'immigration). Nous pouvons voir à présent si cette stratégie continue d'être appliquée avec l'arrivée de Marine Le Pen à la tête du parti.

2.5. Les emplois d'avenir comme réponse au chômage des jeunes en 2012.

François Hollande est élu président de la République en 2012, confiant la tête du gouvernement à Jean-Marc Ayrault. La crise financière de 2008 a évolué vers une crise économique, touchant les emplois et notamment les jeunes, une catégorie fragile dans ce secteur. La loi du 26 octobre 2012 met en place les modalités de ces *Emplois d'avenir*²⁵¹. Les *Emplois d'avenir* ce sont : « 150 000 contrats, de un à trois ans, destinés au secteur non marchand et financés aux trois quarts par l'État sont prévus d'ici 2014 pour un coût de 2,3 milliards d'euros. Lancés en novembre 2012, ces nouveaux contrats aidés sont destinés aux jeunes, qu'ils soient qualifiés ou non, et privilégient les quartiers prioritaires des politiques de la ville, les zones rurales, les DOM. Il s'agit bien de répondre aux exigences de la crise en se donnant des instruments ciblés à la fois sur certains publics et sur certains territoires, particulièrement touchés par la crise. », in (L'Horty, 2013). Les conditions de réussite pour qu'un jeune puisse trouver un emploi passent naturellement par ses qualifications, mais aussi par le territoire où il se trouve²⁵², territoire plus ou moins intégré dans le tissu économique national : *l'Emploi d'avenir* tient compte de ces deux variables. En 2012, le discours du FN via la nouvelle présidente du parti Marine Le Pen, trouve désormais un relais à l'aide de ses deux députés élus à l'Assemblée nationale à savoir, Marion Maréchal-Le Pen et Gilbert Collard. Le 10 septembre 2012, un peu plus d'un mois avant la promulgation de la loi, ils déposent un amendement²⁵³ qui sera rejeté par les députés de l'Assemblée nationale, à propos des *Emplois d'avenir* :

²⁵¹ Source : lien vers le texte de loi des *Emplois d'avenir*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/creation_emplois_avenir.asp

²⁵² De nombreux jeunes n'ayant pas la possibilité de migrer pour des raisons professionnelles.

²⁵³ Source : lien vers l'amendement du FN. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/0148/AN/175.asp>

AMENDEMENT N° 175

Présenté par

Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

ARTICLE PREMIER

« L'emploi d'avenir s'adresse en priorité aux jeunes de nationalité française, et subsidiairement aux citoyens des États membres de l'Union européenne. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les postes d'emploi d'avenir seront très majoritairement financés par les deniers publics de la République française et de ses collectivités décentralisées. Il est donc normal d'instaurer en l'espèce une priorité nationale voire européenne en ce qui concerne les bénéficiaires de ce dispositif.

Cet amendement reprend cette fois-ci la position originelle du FN, qui prône la priorité ou préférence nationale dans ses programmes depuis le début de notre période étudiée. Contrairement aux précédentes interventions de Jean-Marie Le Pen à propos des politiques de l'emploi, utilisant à chaque fois la stratégie de positionnement intermédiaire, le FN de Marine Le Pen qui possède désormais des représentants à l'Assemblée nationale, veut intégrer sa vision des politiques publiques prônant une orientation nationaliste, via une mesure intégrant le chauvinisme du *welfare*. Les emplois d'avenir pour le FN ne doivent pas s'adresser aux « jeunes immigrés des quartiers défavorisés » ou zones urbaines dites sensibles²⁵⁴, qui cumulent les difficultés liées au territoire avec le manque de qualification. Ainsi l'argent de l'État doit bénéficier en priorité aux jeunes Français voire aux jeunes Européens. Cet amendement permet de faire remonter au niveau national l'idéologie nationaliste de notre parti « national-populiste » étudié ; le volet identitaire est ici pleinement assumé. Au final après avoir vu leur amendement rejeté, Marion Maréchal-Le Pen a choisi de « s'abstenir » au moment

²⁵⁴ Source : lien vers le communiqué du FN à propos des *Emplois d'avenir*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://rassemblementnational.fr/communiqués/communiqué-de-presse-de-marion-marechal-le-pen-et-gilbert-collard/>

du vote²⁵⁵, alors que Gilbert Collard décide de voter « contre »²⁵⁶, le texte étant adopté par 363 députés à l'Assemblée nationale le 9 octobre 2012.

L'étude des positions stratégiques du FN à propos des politiques de l'emploi entre 1995 et 2012 nous permet de dégager les conclusions suivantes : la ligne politique utilisée par le candidat Jean-Marie Le Pen reprend celle analysée dans nos études qualitatives et quantitatives, à savoir l'accumulation de couches sédimentaires. Cette analyse nous permet de préciser non seulement l'étude des programmes socio-économiques qui semblaient dégager un changement progressif du FN, passant de la défense des politiques néolibérales (sous l'ère de Jean-Marie Le Pen qualifié dans les années 1980 et au début des années 1990 de « Reagan français ») vers celle d'un État-providence (défendu par Marine Le Pen). Mais l'étude des politiques de l'emploi nous montre que la réalité sur le terrain est plus complexe, le parti privilégiant dans la structure des politiques de l'emploi la souveraineté du pays (souverainisme stato-national), la priorité étant donnée aux nationaux mais aussi au tissu économique en amont des emplois, plutôt que d'intégrer dans son discours le droit du travail et les droits économiques et sociaux en aval. À travers cette étude, nous ne pouvons pas valider la théorie du glissement des politiques économiques et sociales du FN-RN vers les politiques du *welfare* entre les années 1990 et 2010, mais plutôt avancer celle de l'empilement des politiques dites *workfare* et *welfare* dans le but de se démarquer des politiques des partis de gouvernement. L'arrivée de Marine Le Pen à la tête du parti semble montrer que le FN assume son volet « national-populiste » à travers sa politique identitaire, prônant à tous les niveaux les « Français d'abord ».

²⁵⁵ Source : position de M. Maréchal-Le Pen au moment du vote. Consulté et vérifié le 09/01/21 : http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA609709

²⁵⁶ Source : position de G. Collard au moment du vote. Consulté et vérifié le 09/01/21 : http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/fiche/OMC_PA606212

3. Vingt années de politiques de l'emploi en Suisse confrontées au discours de l'UDC.

3.1. La 2^e révision partielle de la loi sur l'Assurance-chômage (LACI 2) de 1995.

La loi fédérale sur l'Assurance-chômage (LACI), est mis en place en Suisse en 1984 avec l'obligation pour la majorité des salariés de contribuer à hauteur de 50 % à des contributions (les 50 % qui restent sont à la charge de l'employeur), pour alimenter une caisse chômage. La réduction progressive du montant des prestations en fonction de la durée du chômage, qui pénalise les chômeurs et les chômeuses de longue durée, est supprimée par la 1^{re} révision de la LACI en 1990 ; alors que la 2^e révision de 1995 doit permettre de conditionner les indemnités de chômage à la participation à des emplois temporaires, à des cours et à des stages, afin de les rendre actives plus rapidement et donc théoriquement de les rendre plus facilement insérables sur le marché de l'emploi²⁵⁷. Cette 2^e révision de nature néolibérale, intègre clairement une politique de *workfare*, visant à réduire la période de chômage en développant des mesures actives qui favorisent la réinsertion des personnes sans emploi, in (Friboulet, 2003). Dans un contexte de montée du chômage en Suisse depuis 1991, la 2^e révision partielle de la loi sur l'Assurance-chômage (LACI) de 1995²⁵⁸ vise ainsi à améliorer la flexibilité dans le marché du travail, éviter les abus et accélérer le retour sur le marché du travail des chômeurs. Nous pouvons retrouver les positions de l'UDC vis-à-vis de cette loi, dans un message des parlementaires à l'appui de la 2^e révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) daté du 29 novembre 1993²⁵⁹. Ainsi selon cette source, l'UDC, fidèle à sa politique de défense de la famille, souhaite étendre la protection sociale aux personnes qui ont mis fin à une activité salariée pour se consacrer à l'éducation de leurs enfants, de

²⁵⁷ Source : résumé du site *RTS découverte*. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/chomage/10044509-lhistoire-de-lassurance-chomage-en-suisse.html>

²⁵⁸ Source : lien vers le texte de loi sur le site du Parlement. Consulté et vérifié le

09/01/21 : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=19930095>

²⁵⁹ Source : lien vers le message des parlementaires. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:QMjpd5FDXn8J:links.weblaw.ch/fr/FF-1994-I-356+&cd=5&hl=fr&ct=clnk&gl=fr&client=safari>

même que la prolongation du délai d'attente, p. 347. Tout comme une grande majorité des partis, l'UDC veut également « [...] que l'on puisse exiger d'un chômeur, après l'écoulement d'une période de quatre mois, qu'il accepte un travail qui ne tienne plus compte de ses capacités et de ses activités exercées précédemment », p. 347. De plus l'UDC avec quatre autres partis libéraux et conservateurs (PRD, PDC, DS, AdI) approuvent l'abaissement du taux d'indemnisation de 80 % à 70 %, p. 348. Dans la même lignée, l'UDC se prononce en faveur de l'augmentation de la durée maximum de la suspension à 60 jours pour lutter contre les abus, p.350. Il est le seul parti à se prononcer contre des délais d'attente supplémentaires pour l'employeur. Le parti UDC condamne également le poids de la charge de l'assurance chômage attribuée aux cantons, en intégrant dans son discours le recours à de nouvelles sources de financement, p. 352. Force est de constater que l'UDC défend une ligne politique *workfare*, limitant les indemnités pour inciter les chômeurs à retourner au travail et se plaçant du côté du patronat. C'est déjà l'esprit de la 2^e révision de la loi LACI, mais l'UDC semble vouloir aller encore plus loin dans les mesures néolibérales, mesures qui ont été jugées efficaces dans le retour à l'emploi en Suisse. L'UDC est à ce moment le seul parti à ne pas soutenir cette réforme et à faire valoir que les mesures actives étaient trop coûteuses et que le chômage devait être combattu en priorité par la déréglementation plutôt que par une augmentation de l'intervention publique, in (Afonso & Papadopoulos, 2015).

3.2. La loi sur le Travail (concernant notamment le travail de nuit) de 1998.

Durant la 45^e législature entre 1995 et 1999, l'Assemblée fédérale arrête le 20 mars 1998 un projet de révision de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le Travail)²⁶⁰. Cette loi vise une plus grande flexibilité du marché de l'emploi : « Les procédures d'embauche et de licenciement y sont beaucoup plus souples qu'en France et il n'y a pas de salaire minimum légal, les minima étant définis dans les conventions collectives [...] À la demande des milieux économiques, le gouvernement a

²⁶⁰ Source : lien vers la chronologie de l'initiative parlementaire sur le site de l'Assemblée fédérale. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=19970447>

souhaité renforcer la flexibilité du temps de travail par une nouvelle loi, acceptée par référendum en 1998 et entrée en vigueur en 2000. La nouvelle loi facilite l'organisation du travail posté et lève l'interdiction de travail de nuit pour les femmes. En contrepartie, elle introduit des compensations salariales, des mesures protectrices pour les femmes enceintes et les mères de jeunes enfants, et une réduction du nombre maximum d'heures supplémentaires ramené à 140 heures ou 170 heures selon la catégorie de l'entreprise [...] Cette nouvelle loi a été acceptée par les syndicats. », in (Friboulet, 2003, p. 142). L'UDC qui se positionne officiellement pour cette loi²⁶¹, faisant désormais partie du *mainstream* dans la politique suisse, à propos du droit du travail (position stratégique de nature « libéral-conservateur »). Cette position est contraire au FN qui durant toute la période, défend une position intermédiaire et une troisième voie. Il est nécessaire de rappeler que l'UDC est non seulement présente au gouvernement (même si en 1998 elle ne possède qu'un seul siège), mais que le parti étend également son influence à l'Assemblée fédérale avec une progression des « votes UDC » depuis 1991. Les Suisses semblent ainsi adhérer à cette grande flexibilité dans le marché du travail (flexibilité qui est plutôt vue d'un mauvais œil en France), s'inscrivant dans une logique de priorité à l'emploi, dont les travailleurs mesurent les avantages au vu des taux de chômage faibles et des salaires élevés, in (Friboulet, 2003).

3.3. L'échec de l'initiative populaire « Pour une durée du travail réduite » de 2002.

L'initiative populaire « Pour une durée du travail réduite » à 36 heures par semaine, initiée par l'Union syndicale suisse (USS), a pour objectif la diminution du chômage durant une période économique difficile. Dans un pays menant comme nous l'avons dit une politique de l'emploi néolibérale : « Le Conseil fédéral est convaincu que la réduction de la durée du travail est avant tout l'affaire des partenaires sociaux. Une telle réduction inscrite dans la Constitution, avec le manque de souplesse que cela entraîne au niveau des heures de travail de tous les travailleurs, ne peut en aucun cas répondre aux besoins des différentes branches de l'économie et des entreprises. La réduction massive du temps de travail réclamée par les auteurs de l'initiative, avec une garantie de

²⁶¹ Source : page Internet *swissvotes*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://swissvotes.ch/vote/448.00>

salaire pour les petits et moyens revenus, aurait des conséquences négatives sur notre économie. Le Conseil fédéral propose aux Chambres de recommander au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative *Pour une durée du travail réduite* sans contre-projet²⁶². » Les députés du Conseil national ont de leur côté, suivi l'avis du Conseil national et adopté l'arrêté recommandant au peuple et aux cantons le rejet de l'initiative par 101 voix contre 50. L'UDC comme la grande majorité des partis (en dehors du parti socialiste-PSS, écologiste-Les Verts-PES et le parti chrétien social-PCS), se prononce officiellement contre cette initiative²⁶³. Vous trouverez à la page suivante l'affiche 6 se prononçant contre l'initiative populaire, rejetée massivement par 74,6 % des Suisses le 3 mars 2002 :

²⁶² Source : lien vers la synthèse complète sur le site de l'Assemblée fédérale. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20000056>

²⁶³ Source : page internet *swissvotes*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://swissvotes.ch/vote/486.00>

Affiche 6 : Affiche de campagne pour le "Non" lors de l'initiative populaire "Pour une durée de travail réduite"



Nous pouvons lire : « Détruire des emplois ? Non à l'initiative *Pour une durée de travail réduite* »²⁶⁴.

²⁶⁴ Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://swissvotes.ch/vote/486.00>

Avec cet exemple, l'UDC demeure toujours dans le positionnement stratégique du bloc bourgeois libéral-conservateur, qui semble dominer les idées politiques dans le pays, mais aussi du côté du peuple, comme nous avons pu le voir dans le chapitre 7, lors de l'étude des votations.

3.4. Pour une révision de la Loi sur le travail (travail le dimanche), de 2005.

A la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral du 22 mars 2002 confirmant que nombre de magasins de la gare centrale de Zurich et de la gare de *Zurich-Stadelhofen* ne peuvent employer de vendeurs le dimanche, le législateur tente ainsi de pallier le problème. C'est pourquoi, l'initiative parlementaire qui est proposée : « [...] vise à lever toute ambiguïté et à dire de manière très claire que tous les services accessoires situés dans les centres de transports publics pourront être ouverts et travaillé le dimanche quels que soient leur assortiment et le type de marchandises qu'ils vendent²⁶⁵. » Dès lors, le débat sur le travail le dimanche généralisé s'intensifie, les syndicats et les partis du bloc de gauche rejetant la mesure. Le mot d'ordre de l'UDC est d'accepter cette révision²⁶⁶. Peter Föhn, conseiller national UDC, avance les arguments de son parti le 15 octobre 2005²⁶⁷, peu de temps avant la votation de novembre qui validera l'arrêté du Parlement. Les arguments du parlementaire UDC décrivent la création d'emplois qui pourraient être générés, souvent à temps partiel « [...] qui permettent de mieux coordonner la vie de famille, l'éducation et l'activité lucrative. », le travail dominical donnant également droit à un supplément de salaire. Dans son discours, il avance un autre argument pour contrer ses adversaires : « Le principe du dimanche sans travail n'est pas touché par ce projet. Le travail dominical ne sera pas libéralisé et il n'est pas non plus prévu de le faire dans une

²⁶⁵ Source : pour accéder au texte complet de l'initiative parlementaire, se référer au site de l'Assemblée fédérale via le lien suivant. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20020422>

²⁶⁶ Source : lien vers la page Internet swissvotes. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://swissvotes.ch/vote/521.00>

²⁶⁷ Source : lien vers le discours complet de Peter Föhn. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.udc.ch/actualites/articles/exposes/oui-a-la-revision-de-la-loi-sur-le-travail/>

étape ultérieure. » Nous pouvons observer sur la carte des résultats par district²⁶⁸ lors de la votation « Pour une révision de la loi sur le Travail » en Suisse, un rejet de cette révision dans certains districts intégrés aux cantons frontaliers, de même que dans les cantons romands. La division entre Suisses francophones et germanophones est bien visible. Par ailleurs au niveau fédéral, cette révision entre ainsi dans la bataille des idées entre le bloc bourgeois et le bloc de gauche qui en Suisse, semble perdre la guerre de la défense du droit du travail, en laissant progressivement les droits économiques et sociaux se dégrader au profit des politiques néolibérales du *workfare*. Qui plus est, le peuple suisse adhère à cette ligne politique une nouvelle fois, en validant de justesse à hauteur de 50,6 % cette libéralisation dans le droit du travail.

3.5. La 4^e révision de la loi sur l'Assurance-chômage (LACI 4), de 2010.

La 4^e révision de la LACI est votée dans une période économique difficile. Elle « [...] avait pour objectif d'assainir l'assurance-chômage, dont la dette s'élevait à 7 milliards de francs suisses, avec un taux de chômage de 3,6 %, ce qui représentait environ 205 000 chômeurs en septembre 2010²⁶⁹ ». Les observateurs du moment soulignent une Suisse coupée en deux après le vote ; la Suisse romande ayant voté contre car plus touchée par le chômage, la Suisse alémanique s'étant à sa grande majorité prononcée pour la révision (à l'exception de Bâle-Ville et des cantons du Tessin). Cette révision prévoit de réduire certaines prestations de l'assurance-chômage et d'augmenter les cotisations. La loi prévoit ainsi de renforcer les mesures dites *workfare* : « La mise en œuvre doit essentiellement reposer sur les mesures suivantes : prendre une moyenne de chômeurs plus élevée pour calculer le financement de l'assurance. Augmenter le taux de cotisation de 0,2 point pour atteindre l'équilibre financier, et prévoir des mesures d'économie du même ordre de grandeur au moins. La réduction des coûts sera avant tout mise en œuvre par le renforcement du principe d'assurance en éliminant les incitations

²⁶⁸ Source : Office fédéral de la statistique (OFS), *Thema Kart*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/cartes.assetdetail.1037628.html>

²⁶⁹ Source : résumé du site *RTS découverte*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.rts.ch/decouverte/monde-et-societe/economie-et-politique/chomage/10044509-lhistoire-de-lassurance-chomage-en-suisse.html>

indésirables et en augmentant l'efficacité des mesures de réinsertion²⁷⁰ ». L'UDC tout comme le bloc bourgeois, soutient cette mesure, en présentant ses arguments sur son site officiel²⁷¹. Ainsi, le parti valide les mesures d'assainissement de l'assurance-chômage, qui selon les arguments de campagne : « [...] encourage une réinsertion plus rapide des chômeurs dans le processus de travail ». Toujours selon les arguments de campagne, l'UDC votait pour une hausse de 0,2 % et non de 0,5 % des prélèvements sur les salaires, qui aurait menacé la reprise économique en Suisse et aurait frappé trop lourdement les actifs et les familles à revenu modeste. Au final selon l'UDC, cette révision ne touche pas aux prestations de base de l'assurance-chômage. Si l'on étudie la genèse du projet, ce dernier prévoyait déjà des mesures substantielles de réduction des coûts à ses débuts, mais la majorité de droite (fortement représentée par l'UDC au Parlement national), a introduit de nouvelles conditions d'éligibilité plus strictes, notamment pour les travailleurs de moins de 30 ans. Cette mesure s'oppose clairement à la volonté des partis de gauche et notamment les Verts et les sociaux-démocrates, qui se sont opposés au projet, tandis que le CVP, le FDP et environ la moitié de l'UDC l'ont soutenu (l'autre moitié s'étant abstenue, estimant que la réforme n'allait pas assez loin en termes de réduction des dépenses), in (Afonso & Papadopoulos, 2015). Lors de la votation du 26 septembre 2010 lancée par les syndicats et les sociaux-démocrates pour tenter d'invalider le projet, à une courte majorité de 53,4% et avec une faible participation de 35,84 %²⁷², le peuple se range du côté de l'UDC et du bloc bourgeois. À ce moment, 68 % de ceux qui soutenaient la réforme adhéraient à la déclaration « *il y a encore beaucoup d'abus dans le système d'assurance chômage*²⁷³ », in (Milic & Widmer 2010) cité par (Afonso & Papadopoulos, 2015, p. 627). De plus, cette votation confirme la fracture entre Romands et Alémaniques (comme ce fut le cas d'ailleurs lors de la

²⁷⁰ Source : lien vers le texte complet sur le site de l'Assemblée fédérale. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20080062>

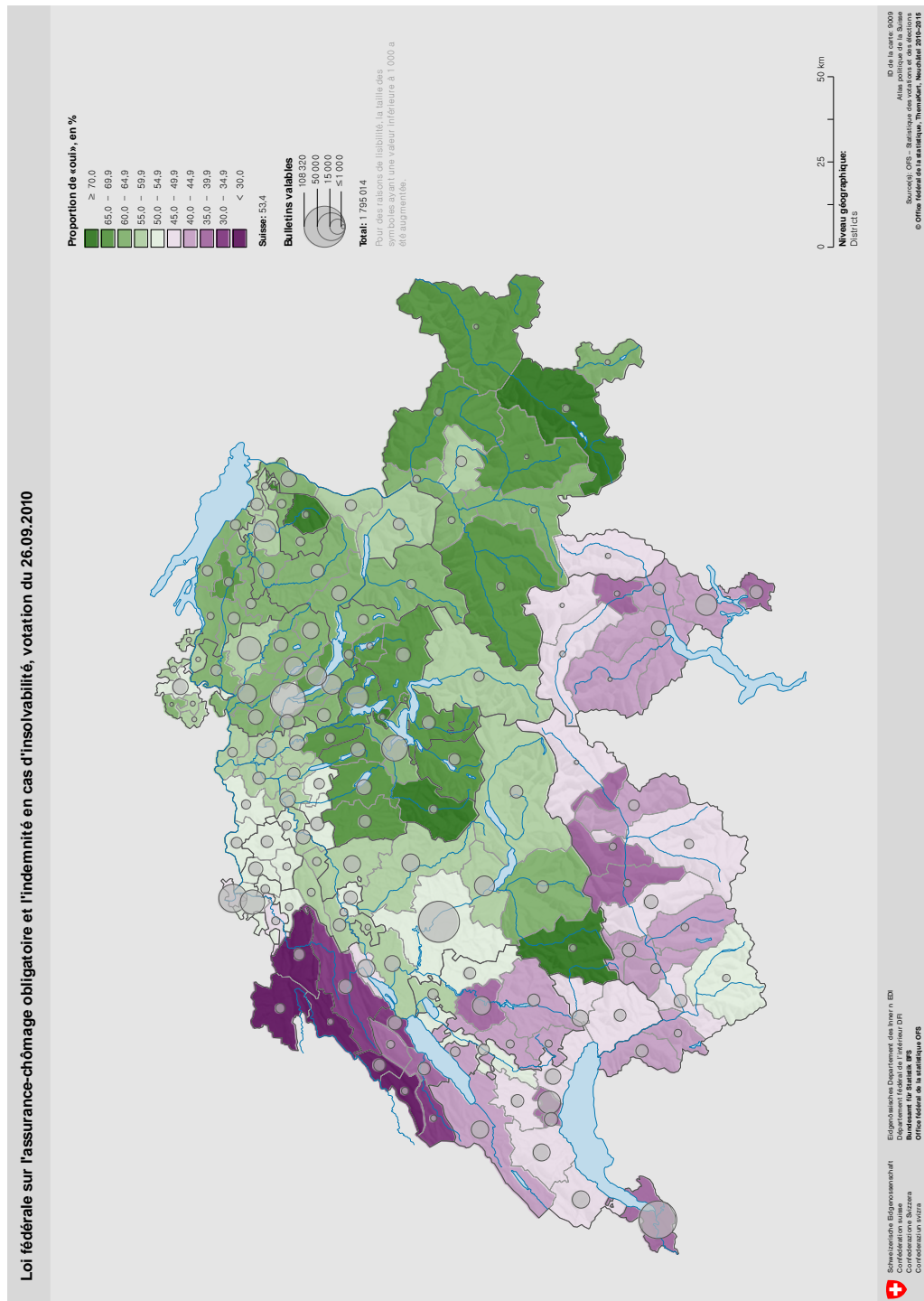
²⁷¹ Source : lien vers les arguments de campagne de l'UDC à propos de la LACI 4. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.udc.ch/campagnes/aperçu/modification-du-19-mars-2010-de-la-loi-federale-sur-l'assurance-chomage-obligatoire-et-lindemnité-en-cas-d'insolvabilité-loi-sur-l'assurance-chomage-laci/>

²⁷² Source : se reporter au site de la Chancellerie fédérale. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20100926/index.html>

²⁷³ Citation traduite par nos soins.

précédente votation étudiée à propos du travail le dimanche), fracture que nous pouvons nettement observer sur la carte 2 des résultats de la votation par district.

Carte 2 : Résultats par district de la votation à propos de la loi sur l'Assurance-chômage (LACI 4) en Suisse



Source : *Office fédéral de la statistique (OFS) Thema Kart*²⁷⁴

²⁷⁴ Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees/cartes.assetdetail.1038364.html>

Ce dernier exemple nous confirme l'emprise de l'UDC dans les régions alémaniques au début des années 2010, la « nouvelle UDC » s'étant développée à partir de la section zurichoise, longtemps chapeauté par Christoph Blocher, artisan du développement de son parti en suivant une ligne néolibérale dans l'économie. Nous constatons une fracture entre les districts du Sud et de l'Ouest du pays avec les autres.

Cette stratégie politique qui semblait se démarquer en 1995, l'UDC défendant seule à ce moment une ligne *workfare* plus poussée à propos de la réforme LACI 2, est en effet profitable aux nombreux entrepreneurs qui composent la milice UDC, mais elle est globalement tolérée par la majorité du peuple suisse, dominée par les Suisses alémaniques plus nombreux dans le pays. À l'inverse, nous pouvons constater que dans les régions romandes plus touchées par le chômage, et où les sections cantonales de l'UDC ont plus de retard dans leur enracinement territorial et donc moins d'emprise, des divergences avec les politiques du *workfare* et une volonté de préserver les droits économiques et sociaux notamment à travers le droit du travail sont à noter.

Les mesures de l'État *workfare* en France, qui passent par une remise en cause de certains acquis sociaux (plan Juppé de 1995) ou encore une plus grande libéralisation du travail (CPE en 2006), sont combattues par bon nombre de Français qui se retrouvent à manifester dans la rue, démontrant par la même occasion l'attachement de ces derniers aux droits économiques et sociaux. À l'inverse, la réduction de la semaine à 35 heures ne fait pas forcément l'unanimité parmi les Français au début des années 2000, mais sera adaptée en fonction des gouvernements en place, avec la variable des heures supplémentaires. Ainsi entre 1995 et 2010, le FN de Jean-Marie Le Pen semble à chaque occasion se positionner stratégiquement du côté des protestataires en jouant de solutions intermédiaires, son discours n'étant pas basé sur la défense des droits économiques et sociaux dans le travail, mais plutôt sur la défense du souverainisme confisqué par la mondialisation. Par contre la position nationaliste du parti semble s'affirmer à partir de la présidence de Marine Le Pen au début des années 2010, qui développe une intervention plus poussée de l'État dans le chauvinisme du *welfare*, par l'intermédiaire des députés FN proposant dans le cadre des *Emplois d'avenir* un amendement lié à la priorité nationale. À aucun moment, le volet social ne semble dominer les positions stratégiques du parti, confortant notre hypothèse de parti se construisant en opposition aux droits de l'Homme. La société suisse est par nature plus

divisée avec une politique du *workfare* assumée par les stratégies politiques du bloc bourgeois et de l'UDC au pouvoir. Cette politique semble être soutenue globalement par les Suisses dans les années 1990, que l'on peut mesurer lors des votations, mais remise en question par les cantons francophones dans nos deux derniers exemples. Dès lors, la position stratégique de l'UDC est de poursuivre sa ligne néolibérale développée par la section zurichoise et Christoph Blocher à propos des politiques de l'emploi, car elle contente une majorité de Suisses notamment germanophones, qui votent en plus grand nombre pour l'UDC. Comme pour le FN, l'UDC se construit en opposition aux droits de l'Homme sur l'exemple des droits économiques et sociaux et du droit du travail.

Nous voyons que le FN s'inscrit dans une position à la fois « classique » pour les mouvements de droite, mais aussi de « préférence nationale » et ceci, du début à la fin de notre période étudiée. On retrouve un parti qui défend l'ordre économique, rejetant les manifestations (celles liées à la réforme des retraites du Plan Juppé, celles liées au CPE). Le FN prend une position dénigrant le droit à la contestation sociale et à la représentation syndicale censées faire avancer les questions économiques et sociales. Ainsi le discours du FN est de mettre en avant l'importance du travail en opposition à l'assistanat social (comme l'UDC en Suisse) : c'est le travail qui doit compter et non la politique d'assistanat liée à la perte de l'emploi. C'est pourquoi le travail est perçu par le FN comme une valeur cardinale de l'ordre économique par rapport à la « médiation sociale », mais aussi aux mouvements sociaux, à la contestation sociale qui selon le parti frontiste perturbent l'ordre économique et pouvant provoquer une forme d'assistanat. D'où la critique des 35 heures, assimilées par le FN comme la volonté de glisser vers une société des loisirs voire de l'oisiveté et de l'assistanat. La notion du travail étant opposée aux loisirs par le parti frontiste et présentée comme une valeur fondamentale et constructive de la société. On se trouve finalement dans une logique et une stratégie politique très classique des mouvements de droite.

Du côté des positions tactiques, l'étude des politiques de l'emploi nous a permis de dégager une nouvelle fois la position dite « intermédiaire » ou de « troisième voie » du FN, qui souhaite s'inscrire en dehors des tensions héritées de l'axe gauche-droite des politiques économiques et sociales. En effet cette position intermédiaire dénonce une certaine forme du paradigme néolibéral, mais sans dénoncer le libéralisme économique à proprement parler. Nous retrouvons ici la « logique » populiste quand ces derniers

dénoncent un « Marché » répondant à des règles oligarchiques et mondialistes, faisant perdre leur autonomie aux entreprises françaises (PME, artisans et petits commerçants). C'est pourquoi nous ne constatons pas de rupture entre le FN des années 1990, 2000 et 2010, mais plutôt un approfondissement de leur stratégie politique et de leur position tactique : le FN distingue et considère un « bon » libéralisme dans le sens du « capitalisme de bon sens » théorisé et appliqué par le ministre (entre autres) de Charles De Gaulle Antoine Pinay²⁷⁵, défendant les PME françaises, mettant en avant la qualité du travail, les valeurs du travail, la liberté économique et la confiance dans l'économie, le tout à l'intérieur du cadre national ; ce que le FN nomme « les petits ». Et à l'inverse, le FN semble combattre le « mauvais » libéralisme nommé « mondialisme » et conduit par les différents gouvernements de droite ou encore par le gouvernement de gauche de L. Jospin, qui entraînent la perte des PME françaises, privilégiant les grandes entreprises voire les FMN dans le cadre d'un agenda néolibéral mondial, dont ils ne se reconnaissent pas : les « gros ». Cette position est typique du populisme « classique » que nous avons décrit dans la première partie, faisant référence aux « petits » face aux « gros » de la mondialisation.

Finalement, derrière son discours de dénonciation qui pourrait s'apparenter à un discours social en phase avec la défense des droits économiques et sociaux, le FN fabrique en réalité un discours lié aux valeurs du travail, à la protection des « petits » et de « nous », face aux « gros » et à « eux ». Classiquement, la dénonciation des politiques de l'emploi se mesure soit dans la critique des politiques d'assistanat et la volonté de maintenir les politiques de redistribution défendues par les politiques sociales, soit par la défense des politiques néolibérales dans le cadre de la mondialisation. Dans le cadre des politiques de l'emploi, le FN développe un discours intermédiaire : pour une économie libérale, avec une maîtrise nationale et la défense du souverainisme.

En étudiant le volet des politiques de l'emploi en Suisse on peut constater des points communs quant à la position stratégique des deux partis, mais aussi des divergences

²⁷⁵ Antoine Pinay fut *ministre des Finances et des affaires économiques* dans les cabinets PINAY (8 mars 1952 - 8 janvier 1953), de GAULLE (1^{er} juin 1958 - 8 janvier 1959) et dans le gouvernement DEBRÉ (8 janvier 1959 - 13 janvier 1960). Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.economie.gouv.fr/saef/antoine-pinay>

tactiques entre le FN et l'UDC. Le parti semble proche du FN sur la défense du « capitalisme de bon sens » concernant la défense des PME, la maîtrise de l'économie nationale et leur souveraineté mais tout de même, construit et défend des politiques et un agenda nettement néolibéral intégrant les « gros », comme nous l'avons constaté dans les précédentes parties. Nos partis se retrouvent par contre sur le chauvinisme du *welfare*, expliquant que la redistribution ne peut profiter qu'aux seuls nationaux, ce que la crise économique née de la crise sanitaire semblerait justifier.

Chapitre 14—La promesse d’une « troisième voie de droite » devient légitime.

Ce dernier chapitre doit nous permettre de vérifier la légitimité des discours socio-économiques de nos deux partis, intégrés à ce que nous avons désigné comme une troisième voie : « ni de gauche, ni de droite » selon le FN-RN pour la France et « en dedans, en dehors des politiques gouvernementales » pour l’UDC en Suisse. Nous verrons également si ces discours sont adaptés aux territoires, qui subissent et doivent s’adapter au paradigme néolibéral. Après avoir contextualisé le processus de mondialisation pour dégager ses limites et confirmer le positionnement de nos partis, nous étudierons l’offre politique globale de notre nouvelle catégorie de parti « national-populiste », qui s’illustre par nos recherches, pour vérifier de quelle manière elle semblerait correspondre à la demande des citoyens. Ceci nous devrait permettre d’aborder la réussite électorale de nos partis sur deux territoires ayant évolué différemment face au paradigme néolibéral. Nous vérifierons ainsi notre hypothèse transversale, à savoir si nos partis « nationaux-populistes » sont légitimes au regard de leurs propositions et de l’évolution des droits socio-économiques dans le cadre des droits humains.

1. Un positionnement contestataire qui ne rejette pas le paradigme néolibéral.

1.1. Accompagnement ou dénonciation du paradigme néolibéral ?

Notre étude a permis de répondre à notre questionnement et de confirmer que le paradigme néolibéral est accompagné d’une augmentation des inégalités dans la société et par un abaissement des droits économiques et sociaux qui sont de moins en moins assurés par les États. Il faut également préciser que ces inégalités ont longtemps pu être contenues grâce aux politiques redistributives de l’État-providence. La statisticienne Martine Durand, se basant sur une étude réalisée pour l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), précise que ces politiques du *welfare* semblent céder à partir de 2010 : « [...] avec la mise en œuvre de politiques budgétaires

d'austérité destinées à réduire les dettes publiques dans une optique anti-keynésienne, qui se sont traduites par une augmentation des prélèvements obligatoires – mais pas de leur progressivité – ainsi que par une diminution des dépenses publiques, notamment sociales. », in (Martinache, 2017, p. 15)²⁷⁶. À partir de l'indice de GINI, qui permet de mesurer le niveau des inégalités de revenu au sein du pays, on peut constater que les inégalités se creusent dans le monde. Par exemple en France : 10 % des ménages les plus riches perçoivent 24 % du revenu total (25 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE), tandis que 10 % des ménages les moins riches en perçoivent 3 %²⁷⁷ (même chiffre pour l'OCDE), in (Martinache, 2017). Ainsi ces données confirment le sentiment pour certains de faire partie des perdants de la mondialisation, grands oubliés des partis de gouvernement. Dans la même conférence, Philippe Aghion avance que : « [...] la montée du populisme s'alimenterait surtout de l'affaiblissement de la mobilité sociale, elle-même consécutive des réformes *néolibérales* initiées sous la présidence de Ronald Reagan et le gouvernement de Margaret Thatcher au début de la décennie 1980, pour se déployer ensuite dans la plupart des pays, sous des formes différentes en fonction des alliances sociopolitiques dominantes. Ces politiques, partageant la promotion d'une concurrence *libre et non faussée* qui s'accompagne d'une ouverture des échanges commerciaux et surtout financiers, ont en commun une inattention quant au sort des *perdants* de ces transformations, c'est-à-dire en particulier aux moins qualifiés, ainsi mis en concurrence avec leurs homologues du reste du monde, ou presque, en vertu de la mondialisation et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. », in (Martinache, 2017, p. 17). Ainsi, le néolibéralisme engendre des classes que l'on peut nommer « défavorisées » ou « perdantes », qui sont tributaires des aides sociales et dans le même temps, exerce une pression sur les politiques du *welfare*. C'est pourquoi une tension se creuse à l'intérieur des classes « défavorisées » entre nationaux et immigrés : « On retrouve ici le thème de la *social-xénophobie* pointé par Éloi Laurent²⁷⁸, qui relève un infléchissement récent dans le discours des extrêmes droites européennes, qui accusent désormais les immigrés de mettre en danger le système de protection

²⁷⁶ Synthèse réalisée à partir de la conférence « Inégalités et populisme » qui s'est déroulée le 9 novembre 2016 à Lyon, lors des *Journées de l'économie*.

²⁷⁷ Selon cet indicateur, la Suisse est moins inégalitaire que la France.

²⁷⁸ Laurent E., (2016). *Nos mythologies économiques*, Paris : Les liens qui libèrent.

sociale. », in (Martinache, 2017, p. 19). Ce procédé de *social-xénophobie* étudié dans les discours du FN et de l'UDC, semble ainsi justifier la politique du chauvinisme du *welfare*. Dans ce contexte, les partis politiques choisissent soit d'accompagner ce paradigme ou alors de le dénoncer, avec la possibilité désormais d'une troisième voie, combinant protectionnisme culturel et positionnement « intermédiaire » vis-à-vis du paradigme néolibéral. Par ailleurs, la gouvernance économique qui accompagne le paradigme néolibéral développe de nouveaux instruments de décision, retirant de la souveraineté aux États. Nos partis populistes semblent accompagner le paradigme néolibéral jusqu'à un certain point, tant qu'ils maîtrisent ou semblent maîtriser leur souveraineté. Ainsi, l'UDC continue de défendre le néolibéralisme car elle a pu préserver la Suisse de nombreux instruments de la gouvernance économique : en prônant l'éloignement de l'UE, en repoussant l'entrée dans l'ONU et en développant les relations bilatérales. À l'inverse le FN, qui voit en France le développement du paradigme néolibéral et de la gouvernance économique, dénonce une perte de contrôle des instruments politiques au niveau national. Nous pouvons observer au FN un changement stratégique important entre les années 1980 et 1990, lors de l'avancée de la construction européenne et les années 2000, traversées par les crises financière et économique mondiales, entraînant le FN-RN sur la défense de l'État-providence et stratège. C'est pourquoi force est de constater que ce qui dérange nos partis, ce n'est pas forcément le paradigme néolibéral remettant en cause les droits économiques et sociaux, mais le développement de la gouvernance économique à multi-niveaux qui confisque une part de souveraineté : d'où leur critique féroce de la mondialisation, des traités internationaux, de l'UE, de l'EEE. Au final ces partis restent au demeurant des partis contestataires, qui semblent en surface critiquer le paradigme néolibéral mais qui ne rejettent pas cette doctrine, ni dans leurs discours socio-économiques, ni dans les politiques de l'emploi étudiées dans le chapitre précédent.

1.2. Des statures différentes et un positionnement « national-populiste » au regard des droits humains d'ordre économiques et sociaux.

Le point d'accompagnement puis de dénonciation du paradigme néolibéral concernant l'UDC et le FN semblerait prendre deux voies différentes : la première va se centrer sur la réappropriation du pouvoir politique tandis que l'autre, privée de l'action du

gouvernement, de l'exercice du pouvoir tant au niveau national, régional et local, va commencer à s'attaquer progressivement au contenu de certains aspects du paradigme néolibéral. Ce contenu, se fonde soit totalement dans la logique des droits de l'Homme (droits naturels) qui se positionnerait en amont des stratégies politiques, soit sur la dénonciation de l'abaissement des droits socio-économiques car cela renvoie à la catégorie des « petits » contre les « gros » de « nous » contre « eux », en aval. Notre étude a permis de démontrer que l'approche de nos partis en termes des droits de l'Homme, était différente de celle prônant les droits socio-économiques comme base fondamentale de leur réflexion. Désormais, les politiques ne se choisissent plus seulement entre des politiques qui défendraient l'État-providence avec comme alternative, les politiques défendant le Marché à travers le néolibéralisme, le laissez-faire et le retrait de l'État : avec l'influence progressive des partis « nationaux-populistes », il faut également compter sur la politique socio-économique de troisième voie.

2. Un clivage gauche-droite encore d'actualité ?

2.1. Le FN-RN en France.

La première étude que nous aborderons pour la France, nous fait part de l'évolution du sentiment des électeurs de J.-M. Le Pen dans les années 1990 sur l'axe politique gauche-droite : en effet selon les sondages post-électorales *SOFRES*, les électeurs du FN se sentiraient plus proches de la droite et du centre en 1995, que de l'extrême droite et de la droite en 1988. Ils sont ainsi 30 % à se situer à l'extrême droite (sur l'axe gauche-droite) en 1995, contre 45 % en 1988 ; 23 % à droite en 1995 contre 20 % en 1988 ; 29 % au centre en 1995 contre 21 % en 1988 (et 13 % se situent à gauche en 1995 contre 10 % en 1988). Cette tendance semble confirmer l'arrivée massive du vote ouvrier et l'attraction de cet électorat pour le FN aux élections présidentielles de 1995, in (Perrineau & Ysmal, 1995). Une dizaine d'années plus tard, les Français se plaçant « très à droite » déclarent à 87 %, une probabilité de vote pour Jean-Marie Le Pen et 72 % déclarent une intention de vote. Pour ceux se déclarant « à droite », les chiffres sont respectivement de 23 % et 9 % ; tombant à 12 % et 4 % pour ceux qui se déclarent « au centre » puis 7 % et 3 % pour ceux se situant « à gauche », in (CEVIPOF, 2007b). À ce

moment, N. Sarkozy semble rassembler les électeurs qui se situent « à droite », ces derniers déclarant à 89 % une probabilité de vote pour le candidat de droite et 75 % une intention de vote. Après les crises financière et économique de 2008, les politiques dites de gauche et de droite et le positionnement sur l'axe politique gauche-droite semblent se brouiller. En effet en 2011, les Français ont retiré leur confiance aux partis de gouvernement pour les grands problèmes du pays. Ainsi, ils sont encore 44 % à faire confiance à la « Gauche » pour combattre les inégalités sociales, mais déjà 40 % à n'accorder leur confiance « ni dans la Droite, ni dans la Gauche ». La confiance pour la sauvegarde de l'environnement est de 52 % « ni de Droite, ni de Gauche » et de 33 % pour la « Gauche ». Pour assurer le pouvoir d'achat : 49 % ne donnent leur confiance ni à la « Gauche, ni à la Droite », 31 % donnent leur confiance à la « Gauche », 16 % à la « Droite ». Pour la réforme de la fiscalité, à nouveau le plus haut score de 42 % « ni Droite, ni Gauche », 31 % pour la « Gauche », 23 % pour la « Droite ». Concernant la lutte contre le chômage : 50 % ni l'un, ni l'autre, 29 % pour la « Gauche » et 17 % pour la « Droite ». Garantir la sécurité des biens et des personnes : 43 % « ni Droite, ni Gauche », 23 % pour la « Gauche » et 30 % pour la « Droite ». Finalement pour assurer le remboursement de la dette publique : 54 % ni l'un, ni l'autre, 18 % pour la « Gauche » et 24 % de confiance pour la « Droite ». Déjà au début des années 2010, les partis de gouvernement semblent être fortement contestés par la population, et ce probablement à cause de la crise économique mondiale, qui a révélé la mainmise de la finance et de certaines entreprises sur l'économie, laissant les États incapables de redresser la situation pour tous. Ainsi naît un sentiment de défiance et une perte de confiance envers les partis de gouvernement. Cette attitude conforte la volonté pour les partis contestataires de proposer une troisième voie, comme le fait le FN depuis les années 1990, in (CEVIPOF, 2011). Cette contestation est accompagnée et justifiée par le fait que les Français retirent leur confiance aux partis politiques, ces derniers obtenant un taux de confiance de 12 % du panel interrogé pour la décennie 2009-2019²⁷⁹. Il est intéressant de noter la confiance des Français envers les « petits » comme les PME (80%), contre seulement 46% de confiance pour les grandes entreprises publiques et 41% pour les grandes entreprises privées à savoir les « gros », in (CEVIPOF, 2019).

²⁷⁹ Ce taux de confiance est bien plus important quant aux institutions de l'État, comme les hôpitaux (81 % de confiance), l'armée (77 %), la police (70 %), l'école (68 %), les associations (67 %), la sécurité sociale (64 %).

Enfin, le clivage gauche-droite semblerait dépassé en 2020 pour 71 % des Français, même s'ils considèrent à hauteur de 63 % qu'il y a de réelles différences qui persistent entre la gauche et la droite. Ces résultats signifient que l'idéologie de « Gauche » et de « Droite » demeure, mais qu'elle n'est pas visible dans les discours et les actions des partis de gouvernement qui tous deux, semblent accompagner le paradigme néolibéral. Du côté des sympathisants du RN en 2020, devant choisir plusieurs qualificatifs sur une série, ces derniers se déclarent en premier lieu « de droite » (pour 42 % d'entre eux), puis « patriote » (pour 41 %) et enfin « nationaliste » pour 37 %, in (IPSOS, 2020). Cette dernière perception de l'électeur du RN d'aujourd'hui avec le triptyque « de droite, patriote et nationaliste », semble correspondre au discours du RN de même qu'à une certaine « troisième voie de droite », que nous aborderons dans la prochaine partie. Cette troisième voie dépasserait le clivage gauche-droite pour proposer une alternative au paradigme néolibéral.

2.2. L'UDC en Suisse.

L'UDC en Suisse semble avoir une position moins ambiguë à propos du clivage gauche-droite, étant classiquement considérée comme un parti de droite. L'ambiguïté pour l'UDC se situe à propos de son attitude de parti de gouvernement (en dedans), travaillant avec le Parlement pour diriger le pays, associée à une face contestataire (en dehors), qui dénonce les autres partis de gouvernement notamment par le biais des votations. Quant au positionnement de ses électeurs, on observe un glissement de ces derniers vers la droite de l'axe : en effet alors qu'en 1995, 13 % des électeurs UDC se positionnaient à 9 ou 10 (sur une échelle de 0/gauche à 10/droite), ils sont 21 % en 2007 et 28 % en 2015. Cela se confirme avec les positionnements sur l'échelle gauche-droite à 8/10, avec respectivement 16 % pour 1995, 30 % pour 2007 et 31 % pour 2015. Dans le même temps la perception centriste (positionnement de 5/10 sur l'échelle gauche-droite) du parti diminue : 28 % en 1995, 21 % en 2007 et 10 % en 2015, in (Lutz, 2016). C'est pourquoi, le choix électoral semble bien ancré à droite en 2019 pour les électeurs de l'UDC : ils sont nettement contre l'intervention de l'État dans l'économie, plébiscitent une réduction des impôts sur les hauts revenus et sont largement d'avis de réduire les dépenses sociales, in (Tresch, Lauener, Bernhard, Lutz, & Scaperrotta, 2020).

Le clivage gauche-droite semble être moins perceptible par les électeurs français mais les sympathisants du RN, se retrouvent majoritairement dans le bloc de droite. Du côté de la Suisse, le clivage paraît plus marqué qu'en France, avec l'UDC qui reste fortement marqué à droite.

3. La promesse d'une « troisième voie de droite » : une nouvelle catégorie de parti « national-populiste » centrée sur les affaires socio-économiques.

3.1. Des enjeux culturels qui rejoignent les enjeux socio-économiques.

Les partis « nationaux-populistes » sont souvent associés à des « partis niches », relevant le volet identitaire et fustigeant l'immigration, prônant « la loi et l'ordre » et appliquant une « formule gagnante ». Pour illustrer cela, voyons le *Panel électoral français, vague 1* de 2003, qui nous renseigne sur les candidats proposant les meilleures solutions aux trois principaux enjeux de l'élection présidentielle de 2002, selon le positionnement politique des électeurs, in (Perrineau & Ysmal, 2003). À l'enjeu du chômage, c'est le candidat L. Jospin qui obtient les faveurs des électeurs « de gauche » (30 %), J. Chirac obtient la confiance de 16 % des électeurs « plutôt de droite » et à nouveau L. Jospin pour les électeurs « ni de gauche, ni de droite » (9 %). J.-M. Le Pen réalise son meilleur score chez les électeurs « de droite » avec 4 %. Sur cet enjeu, c'est le Premier ministre en fonction qui semble convaincre les électeurs (même constat pour l'enjeu des « inégalités sociales »). Sur l'enjeu de la « délinquance », L. Jospin reste populaire parmi les électeurs « de gauche » (15 %), mais J.-M. Le Pen dépasse J. Chirac chez les électeurs « plutôt de droite » (respectivement 22 % contre 21 %) mais aussi chez les électeurs « ni de gauche, ni de droite » (13 % contre 4 %). Ces résultats confortent la stratégie du FN du début des années 2000 de se positionner principalement sur des enjeux identitaires et de « la loi et l'ordre », pour lesquels ils semblent être reconnus par bon nombre de Français. On retrouve cette tendance quelques années plus tard en Suisse, lorsque l'enquête *Selects-FORS* pour les élections fédérales de 2015 nous indique que 55 % des électeurs suisses

considèrent l'UDC comme le parti le plus compétent pour résoudre le problème « migration/ asile/ réfugiés », devançant largement les autres partis²⁸⁰.

Notre étude a permis de démontrer que nos partis « nationaux-populistes » étudiés intègrent également dans leurs discours les politiques économiques et sociales qu'ils abordent de deux manières en prônant une « stratégie intermédiaire » dite de « troisième voie » : soit comme le FN-RN, en proposant des politiques socio-économiques « écartées » par les partis de gouvernement, le RN ne possédant pas ou peu d'assises politiques au niveau national²⁸¹ ; soit comme l'UDC en tentant de radicaliser le *mainstream* politique en défendant des politiques néolibérales qui sont validées par le peuple Suisse au moment des votations²⁸², l'UDC étant la principale force politique du pays et semblant dominer le bloc bourgeois. Dans le même temps l'UDC se constitue comme la principale force d'opposition pour défendre les droits des Suisses et la souveraineté du pays. Le discours économique et social apparaît dès le début de notre étude d'une manière très marquée dans les programmes et les campagnes de votation de l'UDC et qui plus est, marqué par la catégorie libéral-conservateur. Il faut attendre la prise de pouvoir progressive de la section zurichoise et de son style « national-populiste », pour qu'à la fin des années 1990 l'UDC intègre ce style, englobant le souverainisme, le rejet de l'intégration européenne et des droits de l'Homme, critiquant la démocratie représentative et prônant la démocratie directe²⁸³. L'UDC semble ainsi s'adresser en priorité aux « gagnants » de la mondialisation si l'on observe sa position vis-à-vis du paradigme néolibéral et en tenant compte des études de H. Kriesi et de sa « formule gagnante », mais sans oublier les « perdants ».

Le FN de son côté semble vouloir emprunter le même chemin que l'UDC en termes d'approche stratégique. Ainsi, il se retrouve sur la défense du souverainisme, la critique des droits de l'Homme, de la construction européenne et de la démocratie

²⁸⁰ Alors que pour l'enjeu « économie », l'UDC est nettement devancée par le PLR ; même chose pour l'enjeu « travail social, sécurité social » pour lequel le PS est largement jugé comme le plus compétent.

²⁸¹ Même s'il serait intéressant de reporter notre travail sur le niveau local-régional et européen.

²⁸² La question qui se pose étant de savoir si l'UDC influence le vote à l'aide de ses campagnes électorales et de ses positions ou alors si elle se range stratégiquement du côté du courant dominant disant au peuple ce qu'il souhaite entendre ?

²⁸³ Ce style « national-populiste » n'est en effet pas partagé par l'ensemble de l'UDC qui se livre une bataille des idées dans les années 1990, comme nous avons pu l'observer dans notre chapitre 8.

représentative, s'éloignant progressivement de la « mouvance extrême droite » pour rejoindre le « national-populiste ». Il faut attendre l'arrivée de Marine Le Pen à la présidence du parti pour que les enjeux économiques et sociaux deviennent plus centraux (se référer à notre étude du programme présidentiel du FN en 2012 dans le chapitre 6). À partir de ce moment, le discours économique et social n'est plus, comme c'était le cas sous « l'ère Jean-Marie Le Pen », un élément distinct et secondaire devant compléter le discours identitaire. En effet avec Marine Le Pen, nous assistons à l'intégration des éléments identitaires, de la défense du souverainisme et de la nation dans le discours économique et social.

Sur la base des discours d'ordre économique et social de nos deux partis, nous pouvons également avancer que l'UDC semblerait se définir comme un parti libéral-conservateur ayant développé un style « national-populiste », alors que le FN-RN est un parti d'extrême droite devenu parti « national-populiste », ayant développé des couches sédimentaires nationale, néolibérale et stato-providentielle.

3.2. La « troisième voie de droite ».

Intéressons-nous à présent à cette position stratégique, permettant à nos deux partis de se démarquer de la ligne classique néolibérale, qui semble être la seule voie possible pour conduire les politiques publiques aujourd'hui dans les pays occidentaux. Cette position stratégique a été traitée entre autres par Hanspeter Kriesi et Romain Lachat, étudiant les effets de la mondialisation sur les politiques nationales, qui subiraient un processus de « dénationalisation » : processus accéléré en Europe par l'Union européenne (voir chapitre 3) et engendrant des « perdants » de la mondialisation (traditionnellement protégés par les frontières) et des « gagnants » de la mondialisation (qui bénéficient de nouvelles opportunités), in (Kriesi & Lachat, 2004). La distinction entre ces deux catégories est fortement conditionnée par le niveau de formation et d'éducation, non seulement pour déterminer la catégorie mais aussi pour établir une certaine appartenance de la population envers l'une ou l'autre catégorie (on peut être un gagnant de la mondialisation mais se sentir dans la catégorie des perdants). Pour H. Kriesi et R. Lachat, les « perdants » ont des raisons valables de se sentir menacé et devraient privilégier les mesures protectionnistes, alors que les « gagnants » devraient favoriser le paradigme néolibéral, in (Kriesi & Lachat, 2004, p. 5). De plus dans leur

typologie désignant la fracture intégration/démarcation, les auteurs distinguent les dimensions économique et culturelle, combinant la formule gagnante.

Tableau 35 : « Typologie des orientations générales concernant la fracture intégration/démarcation »

Cultural dimension		Economic dimension		
		Positive integration	Negative integration	Demarcation
		liberalism		protectionism
Positive integration	liberalism	<i>New Left</i> supranational regulation supranational identity formation/ multicultural.	<i>Third Way</i>	<i>Old Left</i> economic protectionism multiculturalism
Negative integration			<i>Neoliberalism</i> no barriers to competition cultural homogenization	
Demarcation		protectionism		<i>New radical Right (winning formula)</i> economic liberalism cultural protectionism

Source : (Kriesi & Lachat, 2004, p. 6)

Abordant les dimensions culturelle et économique, ce tableau propose de mettre en avant trois niveaux d'orientation à savoir : l'intégration positive, l'intégration négative et la démarcation. La dimension économique intégrant une politique dite de « troisième voie » (« intégration négative ») élaborée à l'origine par le parti travailliste britannique (*British Labour Party*) et reprise en Allemagne par la social-démocratie (le *SPD*) vise à adapter le modèle économique à la mondialisation²⁸⁴, in (Kriesi & Lachat, 2004, p. 7). Ainsi la dimension de « formule gagnante » combinant libéralisme économique et protectionnisme culturel pourrait être appliquée (selon les théories Kitschelt) aux partis populistes de la droite radicale, mais le tableau nous montre également la tendance pour ce type de partis de développer un protectionnisme économique dans certains cas, entrant dans la démarcation. L'étude de H. Kriesi et R. Lachat conclut sur la proximité de l'espace politique national en France et en Suisse, confrontant la gauche et la droite sur l'axe économique (paradigme néolibéral) à la dimension culturelle ouverte ou fermée. C'est pourquoi, nous pouvons considérer que nos partis « nationaux-populistes » sembleraient constituer une « troisième voie de droite », intégrant les dimensions du paradigme néolibéral issues de la mondialisation, mais tenant également compte des

²⁸⁴ Nous pouvons avancer comme exemple pour l'Allemagne les Lois *Hartz IV* du chancelier social-démocrate Gerhard Schröder, visant à libéraliser le marché du travail allemand pour le rendre plus compétitif.

« perdants » de la mondialisation et des problèmes engendrés par le recul des frontières et de la souveraineté. Ils se positionneraient ainsi vis-à-vis du paradigme néolibéral sur la fracture entre « intégration négative » et « démarcation » et constitueraient une nouvelle catégorie de la dimension économique, le tout relié au protectionnisme de la dimension culturelle : on pourrait ainsi parler de « troisième voie de droite », qui pourrait correspondre à ce que nous voulons démontrer à savoir, une alternative aux partis de gouvernement à propos des politiques socio-économiques en fonction du paradigme néolibéral. Nos partis se retrouveraient ainsi sur une nouvelle grille de lecture des politiques socio-économiques, en dehors de la vision classique du clivage « gauche »/« droite ». C'est pourquoi, après avoir analysé l'offre politique qui résulte de la dégradation du contexte national et international vis-à-vis des droits socio-économiques, nous allons désormais nous placer du côté de la demande, en abordant les études de sociologie électorale menées en France par le CEVIPOF, l'IPSOS et en Suisse par l'institut FORS-Selects.

4. La demande des électeurs s'aligne-t-elle sur l'offre politique dite de « troisième voie de droite » ?

Après avoir analysé l'offre politique en matière de droits économiques et sociaux, nous allons nous intéresser à la demande des populations françaises et suisses durant la vingtaine d'années entre le début des années 1990 et celui des années 2010.

Nous analyserons, à l'aide d'enquêtes d'opinions dans nos deux pays, les principaux thèmes soulevés par nos partis « nationaux-populistes » à savoir, la mondialisation, la souveraineté de l'État, la nation économique, les questions migratoires, la place de la « préférence nationale ». Cependant, nous devons préciser les limites qui se dégagent de ce type d'enquêtes, comme la fragilité des données (populations non visées, franchise des réponses), ou encore la taille réduite de l'échantillon des personnes sondées²⁸⁵. Pour améliorer ou compléter cette demande politique afin de mieux la cibler, nous aurions ainsi pu recourir nous-même au terrain et procéder à des questionnaires en ligne et

²⁸⁵ Ce que le terrain peut faire à l'analyse des votes, par Céline Braconnier, in De Boeck supérieur, *Politix*, 2012/4, n°100, p.100.

autres enquêtes d'opinion par exemple, comme nous l'avons fait pour nos femmes et hommes politiques dans la partie précédente.

Par ailleurs, l'articulation entre l'offre politique exprimée dans les programmes, les entretiens face à face et les questionnaires en ligne, avec la demande politique de la part des Français et des Suisses, est également délicate à assembler. En effet, il est difficile de démontrer si c'est l'offre politique qui fabrique la demande, ou alors l'inverse. Cette démarche rejoint la problématique rencontrée entre autres dans l'élaboration des politiques publiques, lorsque l'on se demande pourquoi un thème devient une politique publique et pas un autre ? Pour le comprendre, il faut ainsi entrer dans ce que les politologues nomment la « boîte noire des politiques publiques²⁸⁶ ». Dans notre cas, lorsque l'on étudie un panel représentant l'ensemble de la population, il aurait également fallu pouvoir démontrer le passage d'une opinion politique « national-populiste » identifiée (telle que, par exemple, « il faut réserver les emplois aux nationaux ») vers un vote affirmé et exprimé pour les partis nationaux-populistes. Ce glissement de la demande politique vers le vote est d'autant plus difficile à démontrer, du fait que certains partis de gouvernement à droite de l'échiquier politique proposent des thèmes pour concurrencer les partis « nationaux-populistes ».

Pour construire cette partie, nous avons analysé les enquêtes électorales en France et en Suisse pour les années 1990, 2000 et 2010. Pour la France, nous nous sommes basés essentiellement sur le travail du CEVIPOF et de l'IPSOS avec pour 1995, les enquêtes tirées du chapitre 13 de l'ouvrage de Pascal Perrineau, *Le vote de crise* (Perrineau, 1995). Pour les années 2000, nous nous sommes intéressés au travail de Bruno Cautrès et des enquêtes qui ressortent du *Chapitre 4. Les raisons politiques du choix*, qui traite de l'élection présidentielle de 2002, provenant de l'ouvrage, *Le vote de tous les refus* (Perrineau & Ysmal, 2003), mais aussi des enquêtes du *Baromètre politique français (2006-2007)*, (CEVIPOF, 2007b). Pour les années 2010, nous avons étudié le *Baromètre confiance en politique vague 3, octobre 2011*, (CEVIPOF, 2011), le *Baromètre de la confiance politique entre 2009 et 2019*, (CEVIPOF, 2019), l'enquête IPSOS, France 2013 :

²⁸⁶ À propos de ce sujet, nous pouvons nous reporter à la thèse de Benjamin Biard, *L'influence des partis populistes de droite radicale sur la fabrique des politiques publiques en démocratie*, soutenue le 18 mars 2019 à l'UC Louvain.

les nouvelles fractures, (IPSOS, 2013), mais aussi le baromètre *Fractures françaises 2020, Vague 8*, (IPSOS, 2020).

Pour la Suisse, nous avons analysé les enquêtes sociologiques pour les élections fédérales de 2007, (Lutz, 2008), 2015 (Lutz, 2016), et 2019, (Tresch et al., 2020), de *FORS-Selects*, qui reprennent des éléments couvrant la période 1995-2019. L'objectif de notre démarche étant de vérifier si l'offre politique dite « de troisième voie de droite » correspond à la demande électorale afin de vérifier le rapport entretenu par la population à l'évolution des droits socio-économiques en lien avec le paradigme néolibéral, le tout dans le cadre de notre étude comparative.

4.1. Ce qui préoccupe en priorité les Français et les Suisses.

Dans les chapitres 6 et 8, au moment de l'analyse des élections présidentielles en France entre 1995 et 2012 mais aussi lors de l'analyse des élections fédérales en Suisse entre 1991 et 2011, nous avons déjà élaboré une première vision de la demande politique. Ce travail a été réalisé pour contextualiser chaque élection mais désormais, nous souhaitons établir une vision globale de la période allant du début des années 1990 à aujourd'hui, pour dégager une concordance entre l'offre et la demande politique, dans le contexte d'une analyse comparative. Au début de notre période en 1995, 81 % des Français considéraient le « chômage » comme un des thèmes les plus importants, en jeu suivi du « maintien des acquis sociaux » (37 %), de la « lutte contre l'exclusion » (31 %) et « l'insécurité » (31 %)²⁸⁷, in (Perrineau, 1995, p. 253). Dans le même temps en Suisse, le trio de tête concernait le « marché du travail » (25 %), « l'UE/Europe » (17 %) et les « finances/impôts » (16 %), in (Tresch et al., 2020, p. 30). Le travail, comme élément de base pour accéder aux droits socio-économiques est une préoccupation commune et prioritaire à nos deux pays, les Français défendant encore les politiques redistributives dans leurs choix, quant aux Suisses, ils sembleraient plutôt préoccupés par le coût des politiques et la répercussion sur leurs impôts.

Au début des années 2000, les enjeux les plus importants pour les Français au moment de voter sont le « chômage » (61 %), la « délinquance » (57 %) et les « inégalités

²⁸⁷ Le chômage, l'immigration et la défense des intérêts de la France étant le trio de tête pour les électeurs de Jean-Marie Le Pen au même moment.

sociales » (39 %), selon le *Panel électoral français 2002, vague 1*, in (Perrineau & Ysmal, 2003, p. 105). Pour les Suisses toujours selon les mêmes sources, il s'agit en 2003 de « l'immigration et de l'asile » (20 %), de la « sécurité sociale » et « l'État-providence » (19 %) et du « marché du travail » (16 %). En 2007, au moment où le CEVIPOF mesure la vague 3 du baromètre politique en France, le problème qui paraît le plus important aux yeux des Français est « l'emploi » (31 %), suivi des « inégalités » (12 %) et de la « hausse des prix » (11 %), in (CEVIPOF, 2007b, p. 112).

Dans la deuxième partie de cette décennie 2000 en Suisse, les principales préoccupations dans le pays demeurent « l'immigration et l'asile » (26 %), la « sécurité sociale et l'État-providence » (17 %) puis « l'environnement et l'énergie » (15 %). En janvier 2013, les domaines les plus préoccupants en France sont pour les enquêtés : le « chômage » (pour 56 % d'entre eux), suivi du « pouvoir d'achat » (41 %) et de « l'avenir des retraites » (27 %)²⁸⁸, in (IPSOS, 2013). Ces trois domaines couvrent à nouveau comme en 1995 et vers la fin des années 2000 uniquement les droits socio-économiques (on ne retrouve plus d'enjeu culturel dans le top 3 comme au début des années 2000). En Suisse pour 2011, il s'agit une nouvelle fois de l'enjeu de « l'immigration et de l'asile » qui prend la tête (20 %), suivi de « l'environnement et énergie » montant à la deuxième place (19 %), puis de « l'économie » (17 %). Contrairement à la France, ce sont plutôt des enjeux culturels qui semblent dominer les préoccupations des Suisses. En septembre 2020 en pleine crise sanitaire, les Français, pouvant choisir trois principaux enjeux, placent l'enjeu du « niveau de délinquance » en 1^{ère} position (46 %), puis « l'avenir du système social » (santé, retraites, etc.) pour 42 % et la « protection de l'environnement » pour 41 %²⁸⁹, in (IPSOS, 2020). En Suisse à la fin de la décennie 2010, l'enquête *Suisse-Selects* nous indique au moment des élections fédérales de 2019, que le problème politique le plus important est « l'environnement et l'énergie » pour 26 % des Suisses, puis la « sécurité sociale » et « l'État-providence » pour 20 % et finalement « l'UE/Europe » pour 18 %. L'enjeu « environnement et énergie » prend la tête des

²⁸⁸ Pour les électeurs du FN : l'immigration (55 %), le pouvoir d'achat (40 %) et le chômage (38 %).

²⁸⁹ Les électeurs du RN dans le même temps plaçant en première position le niveau de l'immigration (64 %), puis le niveau de délinquance (58 %) et enfin la menace terroriste (35 %), abandonnant dans leurs priorités les thèmes socio-économiques pour des thèmes culturels.

préoccupations pour les Suisses (thème présent depuis la deuxième partie des années 2000), alors qu'il entre seulement dans le trio de tête pour les Français.

Tableau 36 : Principaux enjeux en France et en Suisse depuis 30 ans

	Principaux enjeux pour les Français	Principaux enjeux pour les Suisses
Milieu des années 1990	Chômage Acquis sociaux Lutte contre l'exclusion	Marché du travail UE/ Europe Finances/impôts
Première partie des années 2000	Chômage Délinquance Inégalités sociales	Immigration et asile Sécurité sociale et État-providence Marché du travail
Deuxième partie des années 2000	Emploi Inégalités Hausse des prix	Immigration et asile Sécurité sociale et État-providence Environnement et énergie
Première partie des années 2010	Chômage Pouvoir d'achat Avenir des retraites	Immigration et asile Environnement et énergie Économie
Fin des années 2010/ début 2020	Niveau de délinquance Avenir du système social Protection de l'environnement	Environnement et énergie Sécurité sociale et État-providence UE/Europe

On observe en France une continuité dans les enjeux à propos de l'emploi et du chômage, qui reste la préoccupation principale durant près de 30 ans, pour être récemment supplantée par un enjeu culturel à savoir, le niveau de délinquance (déjà présent en 2002 et qui revient en première position en 2020). Cet enjeu est toujours accompagné (jusque récemment) par des enjeux sociaux notamment reliés aux politiques de redistribution (lutte contre l'exclusion, inégalités sociales, inégalités, avenir des retraites). Cela nous indique l'attachement des Français à l'État-providence et la volonté de ne pas céder totalement au paradigme néolibéral, ce qui a été compris par le FN-RN, qui intègre ces enjeux dans son discours. En Suisse, bien que le marché du travail semblait préoccuper la population au milieu des années 1990, ce dernier a été depuis relégué à des positions moins centrales (le chômage ayant reculé et la situation s'étant améliorée), pour être remplacé par « l'enjeu immigration et asile », devenant la principale préoccupation de la population suisse durant la décennie 2000. Ceci semble

correspondre avec la période d'apogée de l'UDC qui a fait de l'immigration et de l'asile son cheval de bataille. L'enjeu européen qui avait disparu depuis les années 1990 revient en 2019, l'UDC devant à nouveau jouer des coudes afin de repousser le projet d'intégration européenne pour la Suisse aux calendes grecques. La question de la sécurité sociale assimilée à l'État-providence est également récurrente et souvent reprise dans les discours de l'UDC. Par contre l'environnement et l'énergie, un enjeu qui semble s'enraciner dans la demande en Suisse, n'a pas du tout été considéré par l'UDC qui sur ce point, semble s'éloigner de la vindicte populaire. Les populations de nos deux pays semblent s'éloigner sur les principaux enjeux confirmant le fait que les Suisses, semblent être plus à même d'intégrer le paradigme néolibéral, les résultats socio-économiques dans le pays étant satisfaisants, contrairement à son voisin français, qui reste attaché aux politiques redistributives de l'État-providence.

4.2. Lorsque l'offre politique semble rejoindre la demande.

4.2.1. *Le rapport à la mondialisation/européanisation et au paradigme néolibéral dans les années 2000, en France et en Suisse.*

C'est à partir de la deuxième partie des années 2000 qu'apparaissent dans les enquêtes d'opinion, les premières grandes remises en question par la population de la mondialisation et de l'europanisation. La deuxième vague du *Baromètre politique français (2006-2007)*, nous indique globalement que les Français ont le sentiment que la France souffre de ces ouvertures : 42 % des Français considèrent que la France « souffre » de la mondialisation des échanges économiques (contre 47 % des électeurs du FN), 25 % des Français estiment que le pays en « tire profit » et 33 % « ni l'un, ni l'autre ». Même constat pour la construction européenne : 41 % considèrent que la France en « souffre », 27 % qu'elle en « tire profit » et 32 % « ni l'un, ni l'autre ». Concernant les outils développés par la construction européenne et notamment la libre circulation des personnes, seulement 18 % des Français considèrent tirer profit de la mobilité croissante des travailleurs au sein de l'UE (pour 6 % des électeurs du FN), 41 % estiment que la France en souffre (48 % pour les électeurs du FN) et 41 % « ni l'un, ni l'autre ». Il en est de même pour la mobilité des individus, considérée positivement par

23 % des Français (10 % pour les électeurs du FN), 34 % considérant que la France en souffre (59 % pour les électeurs du FN) et 43 % d'indécis. On peut ainsi noter que l'ouverture sur le monde et l'Europe de même que les différentes mobilités engendrées, inquiètent les Français et encore plus les électeurs du FN. Dans le même temps en 2007 en Suisse, une majorité de personnes (51,6 %) estiment que la Suisse doit poursuivre la voie solitaire et ne pas emprunter celle de l'adhésion à l'UE²⁹⁰. Du côté de l'immigration, les Suisses considèrent à 50,7 % que « les immigrés sont bons pour l'économie suisse » alors que 23,3 % sont indécis sur la question²⁹¹. Ainsi, les dangers évoqués par nos deux partis « nationaux-populistes » à propos de l'ouverture sur l'Europe et le monde semblent être partagés par une grande partie de la population. Nous retrouvons une certaine méfiance des Français quant à l'immigration dans ce milieu des années 2000, alors que les Suisses semblent pour le moment mieux accepter la main-d'œuvre étrangère, nécessaire au développement économique du pays.

Abordons à présent la vision de la population à propos du paradigme néolibéral et de l'ouverture ou de la fermeture sur le monde : en France toujours selon la deuxième vague du *Baromètre politique français (2006-2007)* : 43 % des personnes sondées estiment que la France doit « s'ouvrir davantage au monde », alors que 31 % considèrent qu'il faille « se protéger » et 26 % sont indécis. En Suisse en 2007, 44,1 % défendent un marché libre, contre 26,3 % qui veulent une plus grande intervention de l'État alors que 21,4 % sont indécis²⁹². On peut ici faire le lien avec la politique de l'UDC prônant l'économie sociale de marché, tentant d'assembler les différentes attentes du peuple suisse. Au milieu des années 2000, il semblerait qu'en France comme en Suisse le paradigme néolibéral ait montré ses limites, une part non négligeable de la population demandant une plus grande protection face au marché économique.

²⁹⁰ Source : enquêtes Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/65/variable-groups/VG8>

²⁹¹ Source : enquêtes Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/65/variable-groups/VG11>

²⁹² Source : enquêtes Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/65/variable-groups/VG8>

4.2.2. *Le rapport à la mondialisation/européanisation et au paradigme néolibéral dans les années 2010, en France et en Suisse.*

Au début des années 2010 l'étude du CEVIPOF, *Baromètre confiance politique, Octobre 2011* nous indique que les Français, quelques temps après les crises financière et économique mondiales démarrées en 2008, ont nettement durci leur rapport à la mondialisation. Ainsi, 24 % estiment qu'il faille s'ouvrir davantage au monde d'aujourd'hui, alors que 44 % considèrent devoir se protéger davantage du monde d'aujourd'hui (pour 31 % d'indécis). Le rapport s'est ainsi inversé depuis 2007 allant dans le sens du discours du FN, qui fustige depuis les années 1990 ce qu'il nomme le « mondialisme ». Du côté du rapport à l'Europe et à l'Union européenne, les Français considèrent à 65 % devoir « renforcer les pouvoirs de décision de notre pays même si cela doit conduire à limiter ceux de l'Europe », (ce chiffre s'élevant à 84 % pour les sympathisants FN), in (IPSOS, 2013). Du côté de la Suisse, les positions des électeurs en défaveur de l'intégration européenne semblent s'être affirmées. Toujours selon les enquêtes *Selects* (post-électorales de 2011), 73,2 % des Suisses semblent être défavorables à l'entrée de la Suisse dans l'UE²⁹³. Dans le même temps, les Français considèrent à 58 % que l'État doit réglementer et contrôler plus étroitement les entreprises pour faire face aux difficultés économiques (41 % considérant qu'il faille leur accorder plus de libertés), in (CEVIPOF, 2011). Du côté des politiques socio-économiques et des possibilités en termes de libéralisme/protectionnisme : à propos de la réduction de la dette de l'État et les déficits publics, les Français approuveraient à 60 % de supprimer la baisse de la TVA dans la restauration, une courte majorité voulant supprimer la défiscalisation des heures supplémentaires (52 %). Comme nous l'avons déjà constaté, les Français sont attachés à l'État-providence et son volet social : dans la situation de crise, 42 % voudraient « diminuer certaines prestations sociales », 40 % « ne pas remplacer davantage de fonctionnaires partant à la retraite » et 26 % seraient d'avis d'« augmenter les impôts ». Dans le même temps, certaines catégories de la population semblent être stigmatisées, comme les chômeurs. À l'affirmation : *les chômeurs pourraient trouver du travail s'ils le voulaient vraiment*, 56 % des Français sont d'accord avec cette affirmation (76 % pour les sympathisants du FN et 67 % chez les

²⁹³ Source : enquêtes Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/66/variable-groups/VG7>

ouvriers), in (IPSOS, 2013). Il en est de même pour l'image de l'immigration : 73 % des Français considèrent qu'« on peut trouver de la main-d'œuvre en France, sans avoir recours à l'immigration » (98 % pour les sympathisants du FN) ; 70 % considérant qu'il y a trop d'étrangers en France (99 % pour les sympathisants du FN) ; 46 % estiment que « pour réduire le nombre de chômeurs en France, il faut réduire le nombre d'immigrés » (90 % pour les sympathisants du FN et 54 % parmi les personnes ayant un niveau d'étude inférieur au bac) ; 30 % considèrent enfin que « les immigrés qui s'installent en France prennent le travail des Français », (68 % pour les sympathisants du FN et 36 % parmi les personnes ayant un niveau d'étude inférieur au bac), in (IPSOS, 2013). L'adage populiste des « petits » contre les « gros » et de « eux » contre « nous » semble s'être fortement imprégné dans la société française, la dimension culturelle rejoignant par moment la dimension économique, comme par exemple le lien qui est fait entre chômage et immigration. On constate également que la classe ouvrière et les personnes ayant un faible niveau d'étude, se rapprochent encore plus des sympathisants du FN concernant la fermeture sur le monde et l'attribution des problèmes à des boucs émissaires (chômeurs, étrangers). À propos de la justice sociale et des politiques redistributives, les Français sont majoritairement d'avis de prendre aux riches pour donner aux pauvres (58 % d'entre eux), ce qui les positionne cette fois-ci contre le paradigme néolibéral. Ceci se confirme par la volonté des Français à hauteur de 49 %, de « réformer en profondeur le système capitaliste », (46 % considèrent qu'il faille le réformer sur certains points et 4 % pensent ne pas devoir le réformer), in (CEVIPOF, 2011).

En Suisse les positions de la population à propos de l'État-providence relèvent de l'évolution du pays vers un État *workfare* : 74,7 % des Suisses estiment en 2011 que l'État doit accompagner les chômeurs pour trouver un nouvel emploi (contre 7,6 % qui défendent l'accompagnement financier en compensant la perte de revenus par l'assurance-chômage) ; dans le même temps, 35,3 % des personnes sondées estiment devoir augmenter les dépenses sociales, 22,5 % prônant le statu quo et 26,7 % voulant les réduire²⁹⁴. Les Suisses sont nettement favorables à la réduction des charges fiscales pour les familles. Comme en France, l'image de l'immigré est fortement dégradée : 55,8 % estiment que « le nombre croissant d'immigrants aggrave la situation sur le

²⁹⁴ Source : enquêtes Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/66/variable-groups/VG7>

marché du travail » ; 56 % estiment que « les jeunes immigrants augmentent la violence et le vandalisme en Suisse ». Concernant la justice sociale, les Suisses rejoignent les Français et les dépassent même sur ce point, car 76,6 % sont « plutôt favorables à une augmentation des impôts sur les revenus élevés ».

Ainsi, la méfiance vis-à-vis de la mondialisation et de l'eupéanisation semble s'être confirmée en France entre les années 2000 et 2010, le modèle néolibéral étant fortement remis en question après la crise financière et économique de 2008. Force est de constater que les Français semblent encore attachés au modèle de l'État-providence et aux politiques redistributives permettant la justice sociale, alors que la Suisse défend un modèle de l'État *workfare* devant accompagner, plutôt que de redistribuer l'argent des contribuables et ceci notamment dans les politiques de l'emploi. Par ailleurs, les Suisses défendent également la justice sociale et les politiques sociales mais dans le cadre d'une gestion maîtrisée du budget de l'État. Dans nos deux pays, l'acceptation des migrants ou encore des chômeurs, à savoir ceux qui se trouvent à la marge de la société, est de plus en plus remise en question. Ceci correspond aux politiques du chauvinisme du *welfare* proposées par le FN-RN et l'UDC, qui vont de pair avec une stigmatisation de ce qu'ils appellent les « profiteurs » (les chômeurs et les étrangers, souvent amalgamés). Cette étude de sociologie électorale nous confirme donc l'enracinement des idées populistes dans la population en France et en Suisse. Voyons à présent les conséquences de ces 20 dernières années à propos du paradigme néolibéral, en réalisant une photographie des attentes de la société d'aujourd'hui classées dans le tableau 37. Nous avons utilisé la dernière enquête Ipsos pour la France, intitulée *Fractures françaises 2020, vague 8*, en partenariat avec Sopra Steria pour le Monde, la Fondation Jean Jaurès et l'Institut Montaigne. Cette enquête quantitative réalisée en septembre 2020 a permis d'interroger un panel représentatif de 1 030 personnes via une plateforme internet. Côté suisse, les études électorales (Selects) de 2015 menées par l'institut FORS-De Visu, combinent des entretiens par téléphone et en ligne, regroupant trois grands volets complémentaires : une enquête post-électorale, une enquête par panel et par sondage et une enquête auprès des candidats sondés.

Tableau 37 : Degré d'adhésion au paradigme néolibéral en France et en Suisse

<i>Paradigme néolibéral</i>	France	Suisse
Mondialisation-européanisation		
Vision économique de la mondialisation	Détériorée- Perçue comme une menace	Plutôt bonne
Vision économique de l'UE/adhésion à l'UE	Opinion favorable mais avec une volonté de changement (amendements)	Préserver les relations bilatérales
Ouverture/ protectionnisme	Demande de protection-souverainisme	Demande de protection-souverainisme
Libre circulation des personnes et immigration économique	Limiter l'immigration	Limiter l'immigration
Politiques économiques et sociales		
Libéralisme/ interventionnisme	Opinion partagée avec une tendance nouvelle pour l'interventionnisme	Libéralisme
Politiques redistributives et État social	Demande de justice sociale mais aussi dénonciation de l'assistanat	Demande de justice sociale mais aussi dénonciation de l'assistanat

Sources :

IPSOS, Fractures françaises 2020²⁹⁵

FORS-De Visu, Études électorales suisses (Selects) 2015²⁹⁶

Nous avons ainsi divisé le paradigme néolibéral entre son aspect « mondialisation » et son pendant régional « d'eupéanisation », avec le volet national des politiques socio-économiques pour distinguer deux faces du paradigme néolibéral, qui se situent non seulement à l'extérieur mais aussi à l'intérieur du cadre national des politiques publiques. Depuis les années 2010, les Français ne semblent pas vouloir trancher sur la place de l'État entre interventionnisme et libéralisme. Pour l'ensemble des Français, la volonté de « limiter le rôle de l'État » était de 50 % en 2015, pour atteindre 58 % en décembre 2016 et tomber à 44 % en 2020. Globalement, les sympathisants de gauche

²⁹⁵ Source : lien vers l'enquête Ipsos. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

https://www.ipsos.com/sites/default/files/ct/news/documents/2020-09/fractures_francaises_2020.pdf

²⁹⁶ Source : lien vers les études Fors-De Visu. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

https://devisu.forscenter.ch/index.php/catalog/1079/data-dictionary/F1?file_name=828_Selects2015_PanelRCS_Data_v1.1

(FI/PCF, EELV, PS) sont plutôt pour un renforcement du rôle de l'État alors que ceux de droite²⁹⁷ (LR) veulent limiter le rôle de l'État, suivant le paradigme néolibéral. Le FN-RN se range du côté de la droite sur cette question : ses sympathisants étaient 60 % à vouloir limiter le rôle de l'État en 2014, puis 68 % en décembre 2016 et finalement 60 % en 2020, les situant au-dessus du panel d'ensemble mais aussi au-dessus des sympathisants LR. Force est de constater que cette dernière position permet de confirmer la volonté pour le FN-RN de développer un capitalisme de bon sens (que nous avons expliqué dans le chapitre précédent) à savoir, fermé sur l'extérieur (protectionnisme face à la mondialisation) mais ouvert sur l'intérieur (avec la volonté de limiter le rôle de l'État dans les politiques économiques).

À propos du thème de la justice sociale et des politiques redistributives en France : alors que cette idée de justice sociale semble s'enraciner au courant des années 2010, elle reste un clivage entre la « Droite » (45 % des LREM estiment en 2020 qu'il faille « prendre aux riches pour donner aux pauvres » et 23 % des LR) et la « Gauche » (70 % des sympathisants du PS et 86 % des sympathisants FI/PCF sont pour appliquer cette même mesure), alors que 67 % des sympathisants du RN sont d'accords avec cette proposition (les résultats pour l'ensemble de la population étant de 60 % pour 2020). Dans le même temps, près de 6 Français sur 10 estiment qu'il y a trop d'assistanat en France (les sympathisants du FN-RN étaient 73 % à le penser en 2020). En termes de justice sociale en Suisse, 64 % des Suisses en 2015 sont d'avis « d'augmenter les impôts sur les revenus élevés », dénonçant également les politiques d'assistanat. Du côté des sympathisants de l'UDC, ces derniers souhaitent plutôt réduire les dépenses sociales, défendant le paradigme néolibéral. Les politiques redistributives de l'État social doivent ainsi perdurer, mais il faut selon la population limiter l'accès aux droits socio-économiques, ce qui va à nouveau dans le sens des politiques du chauvinisme du *welfare* prôné par nos partis « nationaux-populistes ».

Finalement ce tableau des attentes des populations française et suisse colle respectivement aux discours du RN et de l'UDC. Le RN demeure ancré dans une politique de « troisième voie de droite » pour les politiques socio-économiques, les Français étant indécis à ce niveau, mais se positionne nettement contre la mondialisation et l'europanisation. Pour l'UDC, le parti est également en raccord avec les attentes de la

²⁹⁷ Les sympathisants de La République en Marche étant plutôt favorables au renforcement du rôle de l'État.

population, avec cependant une nuance pour les politiques sociales, entre l'ensemble de la population suisse (plutôt pour un maintien) et les sympathisants de l'UDC (en faveur d'une réduction des dépenses sociales).

5. Le « national-populisme » est-il devenu la principale force d'opposition aux partis de gouvernement en France et en Suisse ?

Le « national-populisme » devient la principale force de contestation et la principale force d'opposition, qu'elle soit en dehors du pouvoir comme le FN-RN, ou participant au pouvoir comme l'UDC. Longtemps, c'était le socialisme qui se construisait comme une idéologie d'opposition face au paradigme néolibéral. Cette idéologie était notamment combattue avec virulence par nos partis populistes. Mais avec le développement de la mondialisation et le contexte des années 1990 voyant la chute du communisme, le paradigme néolibéral est devenu la seule voie possible empruntée par les politiques publiques de la grande majorité des démocraties à travers le monde, avec certaines variantes. Le monde ouvrier qui était d'ailleurs longtemps attiré par l'idéologie du socialisme²⁹⁸, semble se rapprocher du « national-populisme » depuis les années 1990. Ce dernier se présente comme le dernier bastion pour la défense de la souveraineté et celle du peuple, activant le « nationalisme-pro-welfare », qui serait pour Kitschelt la nouvelle formule gagnante des partis populistes, cité in (Harteveld, 2016, p. 232) ou selon notre analyse, la défense d'une « troisième voie de droite ».

5.1. Le vote « national-populiste » en France.

Jocelyn Evans, reprenant les travaux de Nonna Mayer et de Pascal Perrineau, nous présente une rupture dans le vote ouvrier au milieu des années 1990 : « [...] selon les sondages post-électorales produits à l'occasion de l'élection présidentielle de 1995, le taux de vote ouvrier pour Le Pen au premier tour du scrutin dépassait celui du socialiste Lionel Jospin. », in (Jocelyn, 2000, p. 21). Dès lors Pascal Perrineau évoque le gaucholepénisme pour désigner l'attrait des ouvriers aux thèses du Front national. L'évolution

²⁹⁸ La lutte des classes entre le prolétariat et le patronat ayant été théorisée par Karl Marx au XIX^e siècle.

de l'approbation des thèmes lepénistes²⁹⁹ dans les divers milieux sociaux semble pénétrer en 1995 le monde des ouvriers et des employés, alors que dans le même temps, le thème spécifique des immigrés qui progresse respectivement entre 1988 et 1995 de 12 points et de 10 points chez les employés-ouvriers, régresse chez les indépendants et chez les cadres et autres professions intellectuelles, in (Perrineau & Ysmal, 1995).

Le contexte politique national a beaucoup joué dans ce vote de classe : « La politique de relance a cédé le pas à une politique de rigueur, la consommation des ouvriers n'a pas augmenté, le taux de chômage n'a pas baissé, tout au contraire, alors qu'à l'inverse, le poids du déficit public a atteint des hauteurs sans précédent, amenant un resserrement progressif de l'assistance. Les populations liées aux secteurs nés de l'industrialisation se trouvèrent en définitive exclues des bénéfices de la révolution postindustrielle, immobiles dans leurs zones d'implantation comme les banlieues de Paris et de Lille, en proie à un certain dénuement économique et social. », in (Jocelyn, 2000, p. 27). Le *Baromètre politique français de 2006-2007* du CEVIPOF nous indique ainsi une proportion plus grande d'ouvriers parmi les électeurs du FN au milieu des années 2000, suivie des artisans et commerçants, des agriculteurs et enfin des employés ; les chômeurs étant peu à faire le choix du FN. En comparant les intentions de vote de ces mêmes catégories socio-professionnelles à destination des autres candidats : les ouvriers choisissent en premier S. Royal aux élections présidentielles de 2007 (tout comme les employés), les artisans et commerçants choisissent en priorité N. Sarkozy (tout comme les agriculteurs) et enfin les chômeurs porteraient leurs voix sur S. Royal. Même si depuis 1995 le FN touche principalement les ouvriers, les commerçants et artisans, mais aussi les électeurs des couches populaires et ceux de faible niveau d'étude, l'évolution politique du FN-RN a contribué à étendre son influence chez les jeunes, chez les chômeurs et dans les milieux culturels, in (Perrineau, 2014). Dans les années 2010 et au début des années 2020, l'image du RN évolue : en 2020, 66 % des ouvriers estiment que le RN serait prêt à prendre des mesures impopulaires, de même que pour 57 % des retraités et 52 % des cadres ; ce qui constitue un atout pour un parti aujourd'hui, l'intérêt général devant s'élever au-dessus des intérêts particuliers. Ce sont principalement les ouvriers qui considèrent le RN à même de gouverner le pays : ils étaient 42 % à le penser en 2015 contre 65 % en 2019 et 40 % en 2020. Ces derniers

²⁹⁹ Tels que les immigrés, la sécurité et la justice, les critiques contre la classe politique, la défense des valeurs traditionnelles.

considèrent également le RN proche de leurs préoccupations, ils étaient 43 % en 2020, contre 32 % chez les employés et 28 % chez les retraités, in (IPSOS, 2020). Ce constat, combiné à notre analyse du positionnement « Gauche-Droite sur l'axe politique » du FN-RN et de sa politique de « troisième voie de droite », nous indiquerait que le RN, grâce à une grille d'analyse et une lecture réaliste du monde d'aujourd'hui, semblerait constituer une force d'opposition majeure aux partis de gouvernement. Le RN a ainsi tout intérêt à tenter de fusionner le vote populaire et celui des classes moyennes, qui sont constituées non seulement des perdants de la mondialisation, mais aussi de ceux craignant pour la préservation de leurs droits économiques et sociaux face au paradigme néolibéral et au « mondialisme ».

5.2. Le vote « national-populiste » en Suisse.

Au regard de notre analyse du discours de l'UDC, ce parti semblerait contribuer à l'affaiblissement des politiques du *welfare* en Suisse, notamment dans le domaine de la protection sociale, le parti populiste tout comme ses électeurs étant opposés à « *l'investissement social*³⁰⁰ », in (Afonso & Papadopoulos, 2015). L'analyse des politiques de l'emploi nous ont notamment permis de constater le déclin des politiques du *welfare*, ces dernières étant le symbole du déclin du compromis gauche-droite dans les grandes questions de politique sociale en Suisse, depuis la fin des années 1990, in (Afonso & Papadopoulos, 2015). Par ailleurs à la fin des années 2000, l'UDC semblerait être « l'acteur le plus important du système décisionnel suisse », in (Fischer & al., 2009, p. 45) cité par (Afonso & Papadopoulos, 2015, p. 621). Dans le même temps, l'UDC devient au milieu des années 1990 le parti le plus représenté parmi les ouvriers : « Différents travaux, qui portent sur une ou plusieurs élections entre 1995 et 2011, ont mis en évidence une nouvelle configuration : les ouvriers soutiennent de manière croissante l'Union Démocratique du Centre (UDC), alors que des segments des classes moyennes salariées soutiennent le PS (Kriesi et al., 2005; Nicolet & Sciarini, 2010 ; Oesch & Rennwald, 2010). », in (Rennwald & Zimmermann, 2016, p. 4). Tout comme en France, les ouvriers se sont progressivement détournés du parti socialiste pour se tourner vers l'UDC, surtout après les élections fédérales de 1995. Ce serait l'offre politique de l'UDC

³⁰⁰ Citation traduite par nos soins.

des années 1990 (la politique migratoire et l'Europe) qui aurait fait basculer le choix de la classe ouvrière au moment du vote. L'étude *Swiss Selects* de 2007 nous permet de dresser un profil de l'électorat UDC au tournant des années 2000. En 1999, la répartition des âges des votants pour l'UDC est relativement harmonieuse, tendant vers les plus de 45 ans à partir de 2003 et 2007. Alors qu'en 1999 la plus grande proportion des électeurs UDC avait un niveau de formation « école obligatoire-apprentissage » (niveau le plus bas pour la Suisse), c'est la catégorie intermédiaire « formation professionnelle », qui compte la plus grande part d'électeurs UDC en 2007. Par ailleurs entre 1999 et 2007, l'UDC compte les électeurs se trouvant en moyenne dans la partie basse des revenus pour la Suisse, in (Lutz, 2008). Quelques années plus tard, les études de 2019 confirment que la « catégorie intermédiaire » constitue le vivier le plus important pour l'UDC en proportion (« 40 % des personnes ayant une formation en apprentissage indiquent en 2019 avoir voté UDC »). À ce moment, la proportion des votants UDC est également plus forte chez les personnes dont le revenu est jugé subjectivement comme précaire, in (Tresch et al., 2020). Rappelons que pour Hanspeter Kriesi³⁰¹ : « [...] l'hypothèse que les citoyens moins formés, peu qualifiés, actifs dans des secteurs orientés vers le marché national, sont les plus vulnérables aux déréglementations et aux privatisations qui se succèdent depuis quelques années dans les sociétés occidentales et, de ce fait, plus sensibles à l'appel des partis ou mouvements de la droite radicale et nationaliste. », in (Mazzoleni, Masulin, & Péchu, 2005, p. 668). H. Kriesi formule également l'hypothèse qu'une partie des cadres supérieurs serait attirée par les programmes politiques alliant néo-libéralisme, conservatisme-traditionnel avec une dose de protectionnisme au niveau économique, in (Mazzoleni et al., 2005). Notre étude a bien démontré que l'UDC proposait ce type « d'alliage politique ».

Protection face à la mondialisation, mécontentement à l'égard des partis traditionnels, le vote en faveur des partis « nationaux-populistes » peut également s'expliquer à travers le prisme des droits économiques et sociaux. C'est pourquoi, nous pouvons nous demander si la situation économique d'un territoire et la défense des droits

³⁰¹ H. Kriesi, « *Movements of the Left, Movement of the Right: Putting the Mobilization of Two New Types of Social Movements into Political Context* », dans H. Kitschelt et al. (eds), *Continuity and Change in Contemporary Capitalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 398-423.

économiques et sociaux à travers l'emploi par exemple, peut avoir une conséquence sur la popularité des partis « nationaux-populistes ».

6. Le vote « national-populiste » sur les territoires : le bassin industriel lorrain en France et les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne en Suisse.

À partir du paradigme néolibéral qui touche différemment les territoires, observons à présent son impact sur deux régions industrielles anciennes en France et en Suisse :

- Le Bassin industriel lorrain intégré à la région Grand-Est en France.
- Les Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne en Suisse.

6.1. La Lorraine industrielle : un territoire en déclin.

Restructurations accompagnant les délocalisations, sont les maîtres mots des politiques industrielles de la France depuis le développement de la mondialisation. La Lorraine industrielle ayant subi un fort déclin économique notamment en raison de la fermeture des mines de charbon en Moselle-Est dans les années 1980, puis de la sidérurgie à partir des années 1990, a tenté une reconversion industrielle avec l'arrivée massive d'emplois liés à l'industrie automobile devenant : « [...] une des premières régions automobiles françaises avec 19 000 emplois et plus de 70 entreprises en 2002. Il s'agit, pour l'essentiel, d'équipementiers appartenant à des capitaux étrangers, allemands en particulier, mais aussi américains ou canadiens. Les facteurs les plus fréquemment cités pour justifier ces implantations étaient : une localisation géographique à proximité de nombreuses usines terminales des constructeurs, des coûts de main-d'œuvre plus faibles qu'en Allemagne, des infrastructures de qualité, des aides publiques généreuses (primes d'aménagement au territoire), des terrains disponibles, le bilinguisme des populations, etc. », in (Aggeri & Pallez, 2005, p. 243). Il est important de noter que la région, du fait de son statut de « zone en reconversion », a bénéficié de conditions favorables de la part de la France et de l'UE. On peut noter l'exemple de la zone franche de Hambach (près de la frontière franco-allemande et de l'État-région du *Saarland*), qui a vu s'installer grâce aux conditions fiscales avantageuses offertes aux entreprises, le groupe anciennement *Daimler-Benz* et la chaîne de production des voitures *Smart* en

1994. Mais la concurrence de plus en plus importante des pays exerçant un fort dumping social, environnemental et économique (comme l'Asie ou l'Europe de l'Est), a fait échouer bon nombre d'industries de la région : comme *ArcelorMittal* dans le domaine de la sidérurgie (les hauts-fourneaux de Hayange ayant été définitivement arrêtés en 2018), ou encore l'usine *Smart* de Hambach, qui doit être revendue par l'actuel groupe *Daimler AG* (annonce de juillet 2020), quelques mois après avoir annoncé la suppression de milliers de postes à travers le monde. L'usine devrait voir la délocalisation de la production de ses voitures citadines *Smart* en Chine, à partir de 2022. La recherche de la diminution du coût du travail (qui est une conséquence du paradigme néolibéral mettant en concurrence les entreprises et les territoires à l'échelle mondiale), renforce également le sentiment de crainte des ouvriers, qui soit ont une perspective d'avenir plutôt sombre, ou alors doivent faire des sacrifices quant à leurs droits économiques et sociaux³⁰².

C'est pourquoi, le recul global des activités industrielles en Lorraine mais aussi en France ou à l'échelle des pays industrialisés, provoque une réduction des activités et de l'emploi, remettant en avant la question du protectionnisme et de ce que nous avons nommé le capitalisme de bon sens, qui veut privilégier les entreprises et circuits nationaux, stratégie employée par le FN-RN depuis les années 1990. L'Europe ne devenant pas un lieu de régulation mais plutôt un « complice de la mondialisation » (comme le décrit le FN-RN), est également rejetée par les ouvriers et autres classes populaires de la région Lorraine.

6.2. Les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne : des territoires intégrés.

En Suisse, l'industrie représentait 23,8 % du PIB en 1980 contre 18,1 % en 2011. Ce recul ne signifie pas que la production ait diminué dans ce secteur mais que la politique industrielle a changé au cours de ces dernières années. En effet, elle est devenue hautement mondialisée et innovante. Par exemple : « [...] l'industrie pharmaceutique a façonné le développement et la distribution spatiale des secteurs économiques tels que

³⁰² Nous pouvons reprendre l'exemple de l'usine *Smart* de Hambach, où les dirigeants avaient réussi à convaincre les ouvriers de travailler 39 heures payées 37 heures (entre 2017 et 2020), en échange d'une promesse de ne procéder à aucun licenciement économique durant la période.

les biotechnologies (biotech) et les technologies médicales (medtech), et que cette influence diffère de manière significative en termes d'extension spatiale. », in (Klöpper & Haisch, 2015, p. 2). Certains cantons comme ceux de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, sont très impliqués dans le processus de mondialisation accompagnant le paradigme néolibéral : cantons avec un secteur secondaire à la pointe de la technologie (dans l'industrie chimique, l'industrie pharmaceutique), associé à un tertiaire avancé (place financière, logistique et distribution). Ainsi les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne sont respectivement les numéros 1 et 3 concernant le nombre d'employés de l'industrie pharmaceutique en Suisse, in (Klöpper & Haisch, 2015, p. 6), Bâle étant le canton abritant le plus grand nombre d'entreprises biotech en Suisse et le deuxième qui localise des entreprises medtech. L'industrie bâloise se trouve donc dans l'avantage comparatif de la très haute technologie, qui nécessite des travailleurs hautement qualifiés, mais aussi des agents de production. Ainsi les cantons suisses se démarquent des autres régions de la mondialisation, appliquant un savoir-faire suisse : « L'internationalisation économique entraîne un processus de valorisation de la région à hauts salaires que constitue la Suisse du Nord-Ouest, processus dans lequel le facteur de production *savoir-faire* occupe une position centrale. », in (Strassmann, 2015, p. 4). Ce processus a entraîné une réduction globale des emplois dans ces régions (et notamment dans les cantons de Bâle), surtout vis-à-vis des emplois moins qualifiés, avec un transfert d'activités à faible savoir-faire dans les pays à bas salaires, in (Strassmann, 2015). Malgré tout, la main-d'œuvre continuait de manquer dans ces régions qui font appel massivement aux travailleurs frontaliers de France et d'Allemagne. À propos de la politique industrielle, l'UDC propose un ligne socio-économique qui correspond aux attentes des citoyens de ces régions riches à savoir : la promesse d'un maintien de la qualité et du niveau de vie, mais aussi celle d'un État qui récompense les travailleurs tout en pénalisant les profiteurs. Le parti défend une fiscalité modérée, la liberté d'entreprise et de nombreux piliers de l'industrie via le paradigme néolibéral. Ainsi, la rhétorique de la « nouvelle » UDC prend en charge le libéralisme économique : « Les revendications et mots d'ordre issus du libéralisme économique au niveau cantonal se combinent avec une forme de *régional-nationalisme économique* au niveau national. », in (Mazzoleni, 2008, pp. 127–129). Leur discours défendant une ligne néolibérale pour des entreprises nettement compétitives au sein de la mondialisation et prônant un capitalisme de marché, semble adapté aux territoires des cantons de Bâle-Ville et de

Bâle-Campagne alors qu'en Lorraine, où la mondialisation a, au contraire, affaibli les territoires, le discours protectionniste et interventionniste du FN-RN à propos d'un capitalisme de bon sens, s'aligne sur la demande d'une classe ouvrière en déclin.

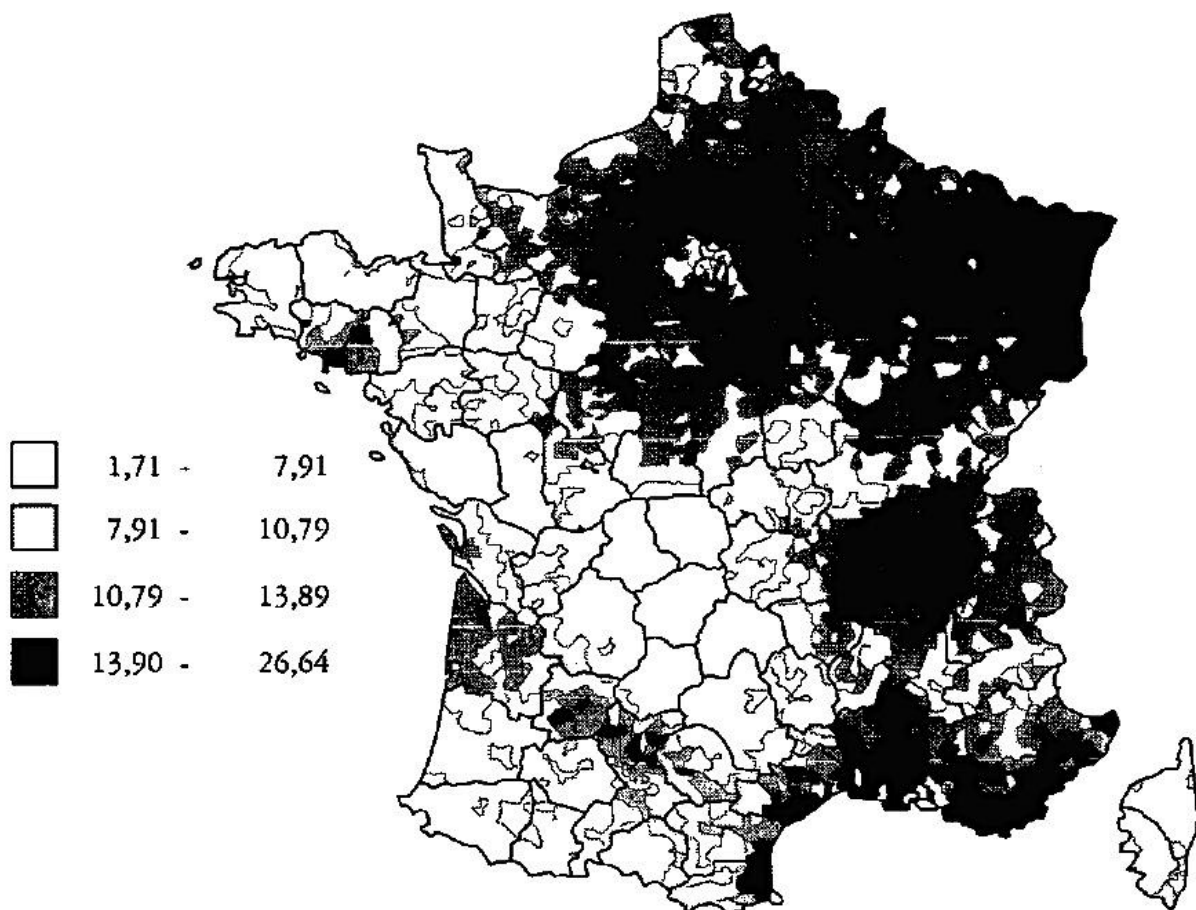
6.3. Le vote « national-populiste » dans ces territoires.

À partir de l'exemple du territoire industriel lorrain et des nombreuses répercussions de la mondialisation sur l'économie et les emplois dans la région, nous pouvons avancer que la population ouvrière est forcément réceptive au discours du FN-RN, demandant plus de protectionnisme pour les entreprises et défendant le patriotisme. Comme nous l'avons constaté, le vote FN a progressé sur l'ensemble du territoire français entre 1995 et 2012. Déjà fortement représenté sur les frontières du Nord-Est en 1995, entre environ 14 % et 26 % des suffrages lors du premier tour des élections présidentielles (voir carte 3), le FN réalise en 2002 entre environ 17 % et 30 % des suffrages dans le Grand-Est, qui semble devenir un bastion du vote FN en France (voir carte 4). Cette tendance se confirme en 2012 où Marine le Pen réalise entre 23 % et 28 % des suffrages dans le quart Nord-Est de la France, pour le premier tour des élections présidentielles (voir carte 5). Cette étude nous démontre bien un enracinement du FN sur le territoire lorrain³⁰³, qui connaît la fin d'une grosse industrialisation et des difficultés quant à sa reconversion ; on n'observe pas de passage vers une tertiarisation efficace sur ce territoire ou encore le maintien d'un tissu industriel pérenne. Les politiques industrielles qui ne sont pas opérantes, entraînent une hausse du chômage et de la pauvreté. Par ailleurs dans le même temps, les politiques sociales liées à l'emploi se durcissent, d'où un mécontentement particulier dans ce type de région, qui se traduit par un vote contestataire englobant les perdants de la mondialisation et les craintifs. Le discours socio-économique du FN-RN des années 2012 qui prône une revalorisation des salaires, une politique active de réindustrialisation dans le cadre d'un État stratège, sous couvert de politiques sociales de redistribution pour les seuls nationaux, semble cocher un grand nombre d'attentes pour ce type d'électorat. Ce dernier est fortement représenté dans les anciennes régions industrielles et au contraire nettement moins

³⁰³ De même que des scores élevés (entre 23 % et 28 %) pour le FN sur l'ensemble du territoire du Grand-Est, à l'exception des grandes villes comme Reims, Metz, Nancy et Strasbourg.

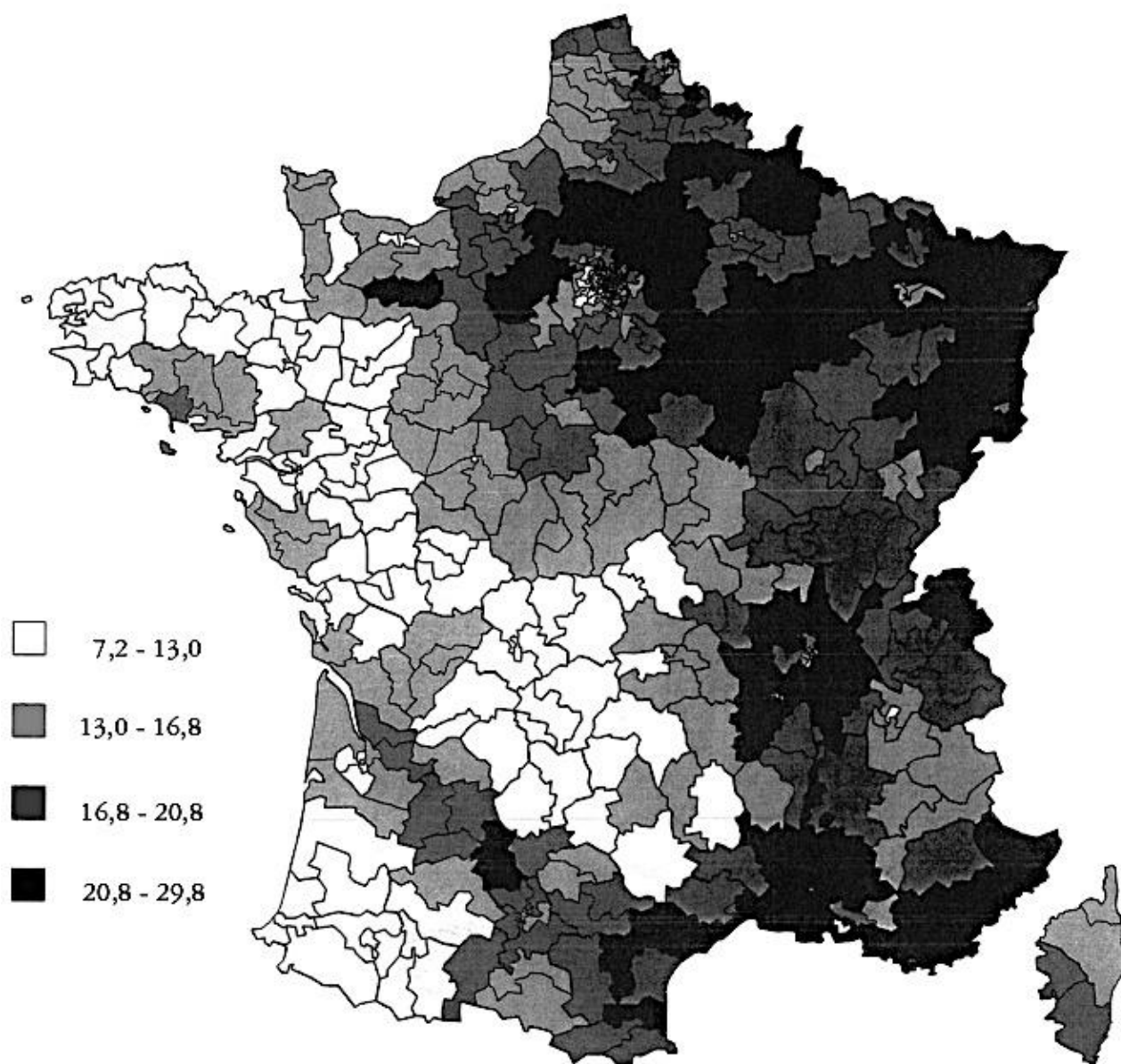
présent dans les grandes villes de la région Grand-Est. À l'inverse, l'UDC défend le paradigme néolibéral mais qui doit être contrôlé, maîtrisé, grâce au maintien d'un certain souverainisme, ce qui semble correspondre aux attentes d'un grand nombre de Suisses globalement satisfaits de la situation économique de leur pays, mais aussi de leur situation personnelle à partir des années 2000 et 2010. C'est pourquoi entre 1991 et 2011 au regard des élections du Conseil national suisse, l'UDC a progressé dans tous les cantons (sauf dans le canton de Glaris). Les Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne connaissent une variation positive de plus de 14 points de pourcentage durant cette même période, comme nous pouvons l'observer sur la carte 6. Contrairement à l'exemple territorial français, les régions de Bâle demeurent compétitives dans la mondialisation, avec une industrie performante.

Carte 3 : Pourcentage de suffrages obtenus par J.-M Le Pen au premier tour des élections présidentielles de 1995



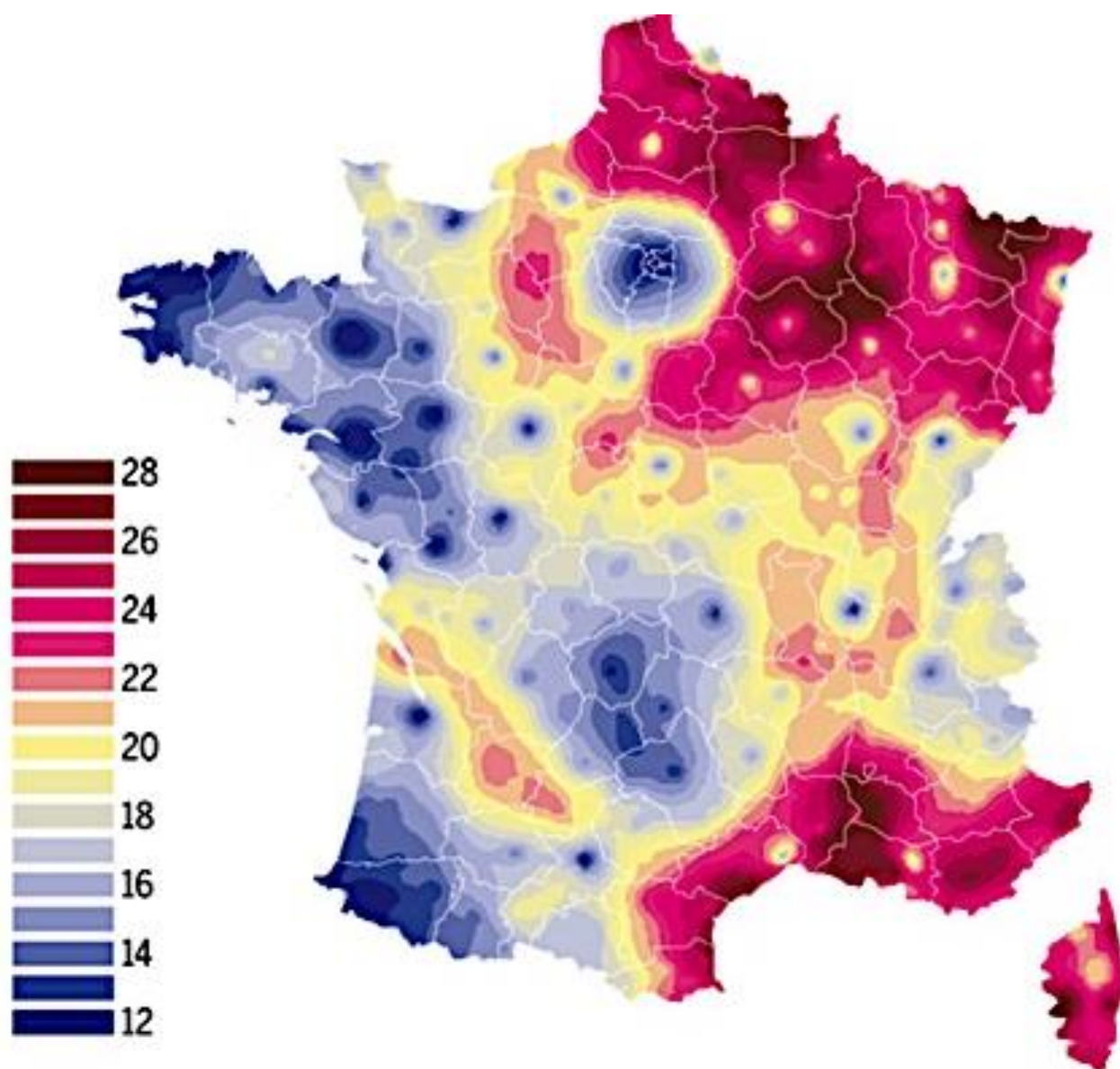
Source : Chapitre 13, Perrineau P., *Le vote de crise* (1995)

Carte 4 : Pourcentage de suffrages obtenus par J.-M. Le Pen au premier tour des élections présidentielles de 2002



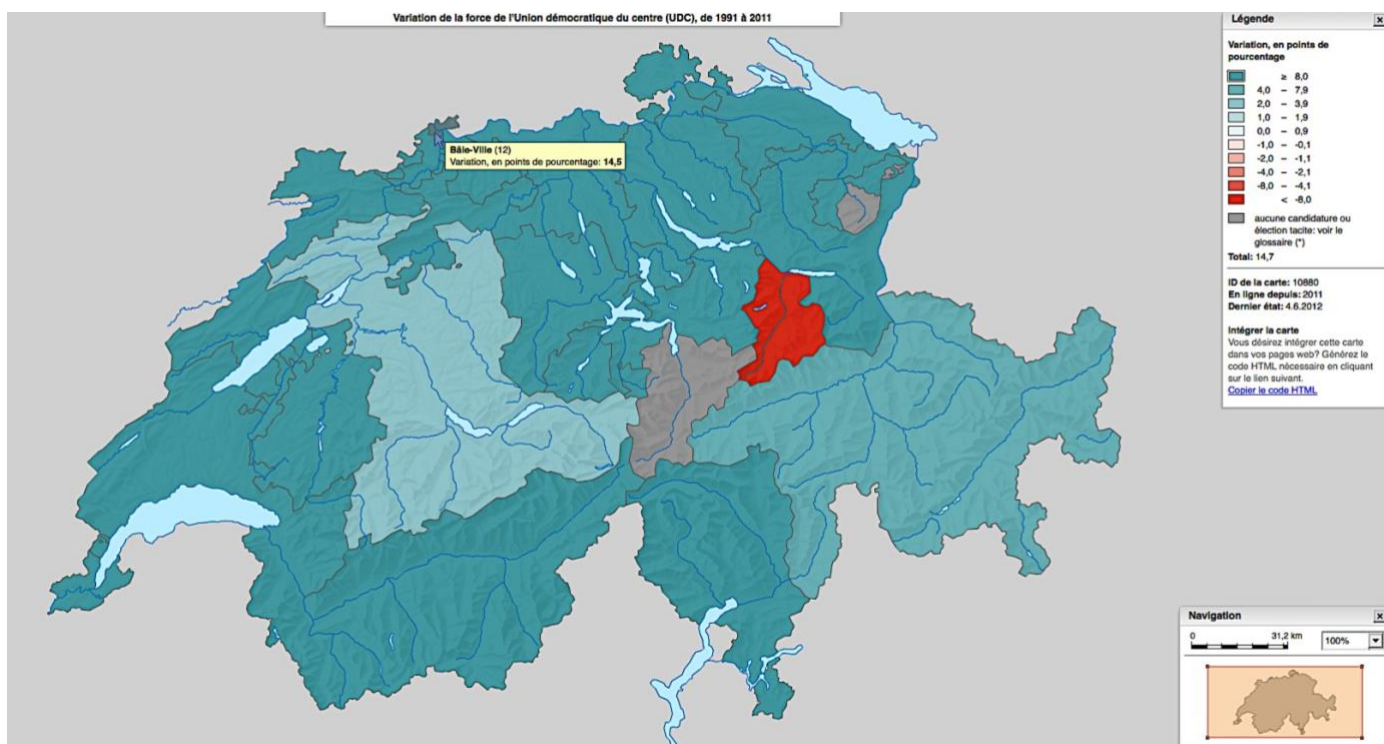
Source : Annexes, Chiche J., Perrineau P., *Le vote de tous les refus* (2003)

Carte 5 : Pourcentage de suffrages obtenus par Marine Le Pen au premier tour des élections présidentielles de 2012



Source : Chapitre 11, Le Bras H., Todd, E. *Le mystère français* (2013)

Carte 6 : Variation des forces de l'UDC entre 1991 et 2011



Source : capture d'écran du site de l'OFS³⁰⁴

Souverainisme, acceptation du néolibéralisme avec une dose de protectionnisme et droits économiques et sociaux réservés aux nationaux sont les recettes communes de nos deux partis. Nous avons ici un exemple de détérioration de l'emploi et un exemple de concentration de l'emploi sur les territoires à travers le paradigme néolibéral : l'UDC s'adresse à des régions qui vont plutôt bien économiquement parlant, le FN-RN s'adressant quant à lui à des territoires qui vont moins bien économiquement parlant, avec une absence d'accompagnement de la politique de l'emploi dans des régions censées être en reconversion³⁰⁵. À l'inverse, on observe plutôt sur ces territoires une politique de développement des prestations sociales ou d'assistance, d'accompagnement de fin de cycle économique, de fermetures de productions, de résiliation avec son lot d'usines qui ferment et que l'État accompagne pendant un certain nombre d'années. Quoi qu'il en soit, les politiques économiques qui doivent permettre de relancer et/ou de

³⁰⁴ Consulté et vérifié le 09/01/21 : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/thematische_karten/wahlatlas.html

³⁰⁵ Qui nécessiteraient une politique de redéploiement des activités par exemple.

conserver l'emploi sur ces territoires, nécessitent la préservation d'une certaine souveraineté économique et fiscale, que recherchent et défendent nos partis populistes dans leurs discours. C'est pourquoi, le positionnement stratégique des politiques socio-économiques du FN-RN comme de l'UDC semble correspondre aux nécessités des territoires respectifs observés.

Conclusion de la partie IV.

Après avoir dégagé, confronté et analysé le discours économique et social de nos élus FN-RN et UDC, nous avons confronté le discours officiel aux politiques de l'emploi sur une vingtaine d'années, en observant les répercussions sur certains territoires. Au regard des politiques de l'emploi, il apparaît clairement que les politiques du *welfare* ont laissé place à celles du *workfare*, avec une tendance encore plus poussée en Suisse. Pour nos partis populistes, les droits économiques et sociaux ne peuvent plus être appliqués pour tous. Avec la crise financière, économique et désormais sanitaire, les partis « nationaux-populistes » proposent au peuple de continuer à défendre leurs droits, mais dans le cadre des droits économiques et sociaux réservés aux nationaux.

Nos recherches ont permis de démontrer que nos partis populistes se sont donc bien développés en fonction du paradigme néolibéral, positionnant leurs discours à propos des politiques de l'emploi sur un axe différent et nouveau par rapport aux partis de gouvernement (nos partis étant contestataires, l'UDC étant considérée comme étant à la fois un parti « en dedans » et « en dehors »). Bien qu'ils semblent accompagner le paradigme néolibéral dans les années 1990 et 2000, nos partis « nationaux-populistes » se présentent comme une « troisième voie de droite », qui viendrait préserver un certain souverainisme de l'État-nation, permettant de défendre le « vrai peuple », c'est-à-dire ceux qui ne font pas partis des privilégiés qui auraient confisqué le pouvoir dans la démocratie. Il nous apparaît que les crises économiques et la montée du chômage contribuent pleinement à l'enracinement de nos partis « nationaux-populistes » qui souhaitent « rétablir la situation » comme en France, ou « préserver le pays » comme en Suisse. Finalement la justice sociale ne semble plus correspondre à la défense des droits économiques et sociaux mais bien au rejet de la mondialisation, de l'Europe et de l'immigration (des phénomènes jugés responsables de l'abaissement des droits humains).

CONCLUSION

Au XVIII^e siècle dans son ouvrage *Qu'est-ce que le Tiers État ?* l'abbé Sieyès décrivait l'impopularité croissante des privilèges et ainsi les inégalités et autres fractures sociales dans la société française de 1789. Ces injustices semblent avoir guidé les révolutionnaires dans leur quête, les menant à bousculer l'ordre et le régime politique en France, mais aussi à produire la *Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen* du 26 août 1789, premier texte du genre en Europe qui met en avant entre autres, la défense des libertés et de l'égalité. Au XIX^e siècle dans son ouvrage *De la démocratie en Amérique*, Alexis de Tocqueville avance que la marche de l'égalité est un fait providentiel, qu'il est universel et durable. Dans le même temps le sentiment que la nation se fragmente se fait ressentir, notamment à travers les écrits d'Albert Laponneraye : « Les trente-trois millions d'individus qui peuplent la France sont partagés en deux nations dont les intérêts sont bien distincts, bien séparés, à savoir : la nation des privilégiés et la nation des non-privilégiés ou prolétaire. », in A. Laponneraye, *Lettre aux prolétaires*, février 1833, page 1, cité par Pierre Rosanvallon. C'est pourquoi la promesse de la défense des droits, de l'égalité, des libertés nous semble être indissociable des démocraties modernes depuis le XVIII^e siècle, mais aussi du fait que les démocraties se sont construites sur l'opposition originelle entre les privilégiés et le peuple. Certains, comme Karl Marx, voyaient dans cette opposition la « lutte des classes » mais parallèlement naissaient les premiers populismes, qui demeureront indissociables des démocraties, s'adressant au peuple qu'ils prendraient désormais sous leur aile pour le défendre. Après l'épisode tragique de la Seconde guerre mondiale et l'expérience totalitaire dans de nombreux pays européens, les défaillances de l'État de droit dans l'application des droits économiques et sociaux, censés compenser le néolibéralisme grandissant avec la mondialisation, nourrissent cette croyance. De plus, avec la quasi-disparition des régimes communistes à travers le monde et le recul de la domination de l'influence intellectuelle marxiste au début des années 1990³⁰⁶, les populistes deviennent les seuls représentants de l'idéologie opposant « deux nations » au sein d'un même État. Le populisme, notion extrêmement difficile à définir et à

³⁰⁶ De même que le recul de l'utilisation de cette pensée comme schéma d'interprétation des sociétés.

catégoriser, qui plus est dans le cadre de la démocratie elle-même en crise et qui semble se redéfinir, demeure au centre de notre réflexion et de nos difficultés.

Ainsi, la défense des droits socio-économiques apparaît dès l'origine des démocraties modernes, comme le lien permettant de relier ce que A. Laponneraye nommait la « nation des privilégiés » et la « nation des non-privilégiés », ce que les populistes nomment « eux » (les privilégiés) et « nous » (le peuple) ; peuple dont les droits socio-économiques semblent avoir reculé avec le paradigme néolibéral. Avec ce recul il nous apparaît que la démocratie telle que nous la connaissons ait perdu sa légitimité, justifiant ainsi la montée des votes auprès des partis « nationaux-populistes ». Ces derniers ne devant pas être seulement perçus comme un danger pour nos démocraties ou encore un signal de l'usure des démocraties représentatives, mais bien comme une conséquence de l'échec partiel de nos démocraties libérales³⁰⁷ à défendre en partie les droits de l'Homme, notamment dans le cas des politiques économiques et sociales.

1. Réponse à l'hypothèse de recherche.

Notre travail a ainsi tenté de présenter deux populismes à travers le prisme des droits économiques et sociaux dans le cadre des droits de l'Homme, ces derniers constituant les fondamentaux de nos États de droit renaissant après la Seconde guerre mondiale. Nous nous sommes ainsi intéressés à deux systèmes politiques différents, l'un centralisé et l'autre fédéral, avec un parti absent de l'exécutif national et l'autre faisant parti d'un gouvernement de coalition. Dans les deux cas, nous avons observé un certain enracinement des idées populistes à travers les succès du Front national devenu Rassemblement national et de l'Union démocratique du centre.

C'est pourquoi à travers nos cas étudiés, notre hypothèse de départ devait nous permettre de nous demander si :

³⁰⁷ Les limites des démocraties libérales avaient notamment été démontrées par Carl Schmitt au début du XX^e siècle, ce dernier précisant l'hétérogénéité entre ces deux principes politiques, in Mouffe, Chantal (1992). *Penser la démocratie moderne avec, et contre, Carl Schmitt. Revue française de science politique*, 42, (1), 83-96.

Le populisme peut se définir comme une réaction et/ou une opposition au modèle de l'État des droits de l'Homme ?

Nous avons par la suite affiné notre questionnement de la manière suivante :

L'enracinement des mouvements populistes en Europe, est-il l'expression de la genèse d'un nouveau paradigme des politiques publiques dans le cadre des droits économiques et sociaux ?

Les populismes seraient donc une alternative au paradigme néolibéral et aux partis de gouvernement. Ce phénomène a tendance à se généraliser et nous pouvons ainsi parler d'une poussée du populisme en Europe et dans le monde. Les partis populistes développent un certain style commun, mais sous couvert de différentes catégories d'analyse. Nous avons choisi d'aborder les populismes en les confrontant aux droits économiques et sociaux, constatant la stratégie politique de nos partis étudiés défendant la souveraineté des États dans le cadre du régime des droits de l'Homme, qui semble affaiblit par le paradigme néolibéral.

C'est pourquoi, nous avons choisi de définir au regard de notre approche, le populisme comme « l'expression d'une réponse particulière à la domination du paradigme néolibéral, ce dernier étant abordé comme une déception par rapport à l'héritage des droits humains, dont font partie les droits économiques et sociaux. C'est pourquoi, le FN et l'UDC sont classés comme populistes dans le sens où ils articulent un discours quant à l'échec pour les États, d'assurer la permanence des droits socio-économiques pour les Européens ».

Le processus de mondialisation accompagné du paradigme néolibéral a changé la manière d'aborder les politiques publiques, qui glissent vers des politiques privilégiant le retrait de l'État, à celles qui accompagnent et redistribuent de l'État-providence.

Notre travail a permis d'illustrer le paradigme, qui entraîne une modification majeure voire un réalignement électoral, symptomatique d'une offre politique qui : soit illustre le changement de paradigme, soit se positionne contre le changement de paradigme, ou alors adopte une formule intermédiaire. Côté Front national, le bilan de l'étude de ses programmes à propos des politiques économiques et sociales au regard de notre grille d'analyse entre les élections présidentielles de 1995 et 2012, nous confirme sa position

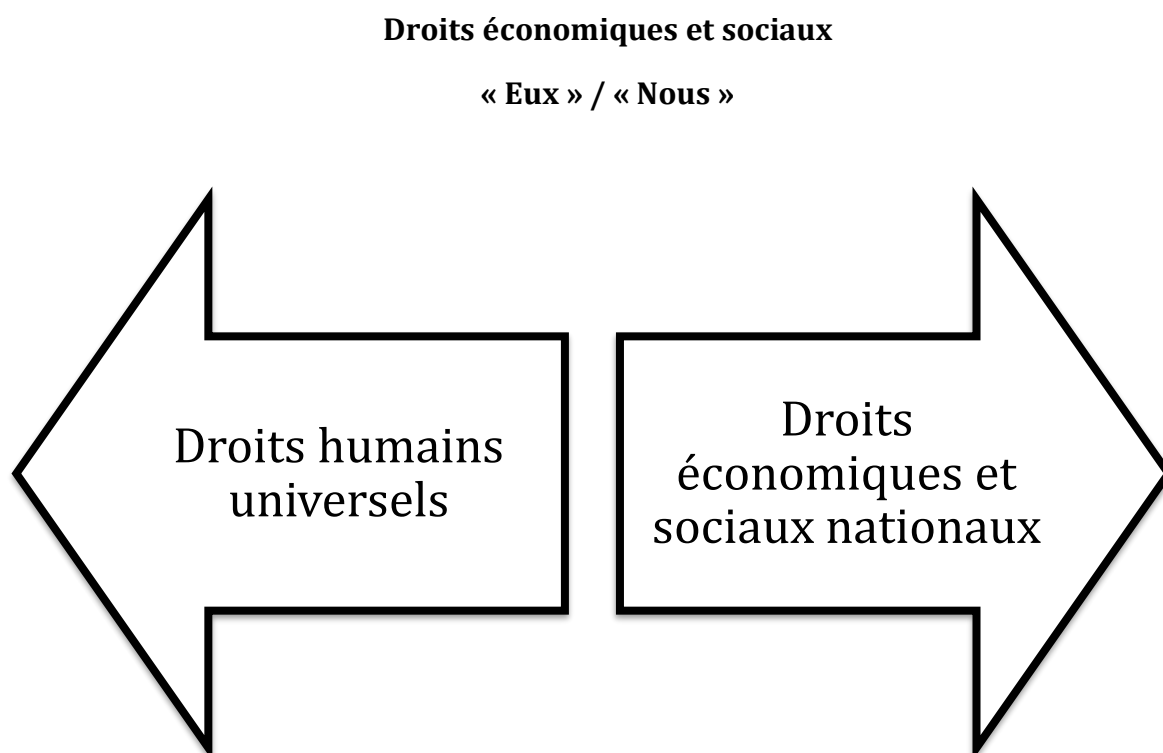
intermédiaire, « ni de gauche, ni de droite ». Sur la base de ses programmes, si l'on se concentre sur le rôle donné à l'État dans la conduite des politiques socio-économiques, on observe la volonté d'un « État moins présent » au courant des années 1990, puis celle de constituer un « État arbitre » dans les années 2000, pour vouloir imposer un « État fort » à partir des années 2010. Ce dernier positionnement de l'État par le FN, semble se construire en opposition au développement de la gouvernance européenne et de ses différents outils, qui restreignent progressivement la souveraineté des États-nations. L'étude des programmes socio-économiques en Suisse, un pays de démocratie semi-directe, s'est non seulement confrontée aux élections fédérales entre 1991 et 2011 mais devait aussi aborder les votations qui rythment la vie politique du pays. L'UDC devenant l'une des premières puissances politiques en Suisse au courant des années 1990, semble souvent se rapprocher du vote des citoyens au moment des votations. C'est à partir de 1992 et de sa campagne pour le « Non » à l'EEE, que l'UDC connaît ses premiers succès ; la tendance de la politique européenne suisse mettant en avant une approche à travers « des accords bilatéraux », allait s'établir durant les années 2000, suivant la volonté de l'UDC. L'autre volet défendu au moment des votations est de remettre en question les politiques migratoires qui s'attaqueraient à l'économie, aux politiques de solidarité et à la prospérité de la Suisse. Dans les années 2010, la politique migratoire en Suisse semble se radicaliser, dans un monde globalisé dont les limites et les outils (comme la libre circulation et les délocalisations), engendrent de plus en plus de difficultés. Il en est de même des relations bilatérales avec l'Union européenne qui sont de plus en plus critiquées, pour être rejetées par l'UDC à partir des années 2010. L'étude des programmes socio-économiques de l'UDC nous a permis de compléter cette approche, pour constater que le parti défendait les PME mais aussi les grandes entreprises du pays, tout en attaquant la politique d'asile et la politique migratoire, qui représentent un fort coût pour l'État social. C'est sur ce point, que l'UDC se rapproche du FN-RN, de même que sur son rapport à l'UE qu'il voit maîtrisé, afin de maintenir la souveraineté du pays. Dans ses programmes, l'UDC défend une économie sociale de marché, dont le budget doit être strictement contrôlé pour que les politiques sociales puissent être pérennes. Ainsi, l'UDC applique une politique néolibérale : ne voulant pas augmenter les impôts pour les particuliers comme pour les entreprises, mais visant à réduire les dépenses à l'aide d'une meilleure gestion dans les secteurs « dilapidateurs » de l'État, mais aussi lutter contre les profiteurs et les assistés (vision néolibérale de l'État

workfare). Nous avons pu constater que le paradigme néolibéral semble être bien plus avancé en Suisse qu'en France, la population suisse adhérant à ce changement. C'est pourquoi, il semblerait que le « national-populisme » se développe en réaction aux formes des États d'après-guerre, qui sont fondés sur les principes de cohésion sociale, mais n'ayant pu pleinement réaliser la défense des droits de l'Homme au niveau des libertés, de la protection juridique ou encore des droits socio-économiques, qui s'expriment à travers des conventions du Conseil de l'Europe et autres standards socio-économiques de l'UE. Sur les territoires, des fractures liées à la non-application des droits économiques et sociaux se développent, causant une perte de cohésion sociale au sein même de la société, entraînant une méfiance des Européens envers la mondialisation, les étrangers et les partis qui les gouvernent. Quoi qu'il en soit, les partis populistes mettent en avant sur la sphère publique un questionnement et une vision du monde qui interroge un nombre important de citoyens dans nos deux pays concernés, mais aussi en Europe et dans le monde, rendant leur questionnement légitime. L'analyse des programmes socio-économiques croisés avec nos études qualitative et quantitative, nous indique peu de divergences d'opinions entre nos partis, mais également à l'intérieur de nos partis, non seulement sur le fond des politiques économiques et sociales, que sur la place de la mondialisation ou des institutions européennes. Le niveau d'acceptation de nos élus tant UDC que FN-RN à propos du paradigme néolibéral semble proche, ceci permettant de nuancer la tendance à vouloir démontrer une certaine « gauchisation » du programme socio-économique du FN-RN depuis 2012. Notre étude du FN-RN nous permet ainsi d'observer non pas un programme linéaire, qui évoluerait de la droite vers la gauche de l'axe économique, mais plutôt l'accumulation de couches sédimentaires (« néolibéralisme/stato-providentialisme/nationale »), additionnant des tactiques de politiques socio-économiques et permettant une adaptation au paradigme néolibéral. L'UDC semble avoir développé un ancrage idéologique « conservateur-libéral » et « national » plus lisible, dominant sa base agrarienne depuis l'influence croissante de Christoph Blocher à partir des années 1990. Finalement, l'analyse des interviews nous confirme également que la défense des droits socio-économiques ne semble pas faire partie de leur ADN politique, car ce sont les questions identitaires comme l'immigration, la préférence nationale ou encore l'abaissement de la souveraineté nationale liée à la mondialisation et à l'eupéanisation, qui sont au cœur de leur réflexion et de leur ADN de mouvement de droite. L'étude des politiques de

l'emploi nous a permis de valider notre approche comparative, démontrant que le FN-RN et l'UDC semblaient être attachés aux politiques néolibérales. Si l'on reporte notre analyse aux territoires afin de la confronter aux scores électoraux, on constate que l'UDC s'adresse globalement à des régions qui vont plutôt bien économiquement parlant, le FN-RN s'adressant quant à lui à des territoires qui vont moins bien, avec une absence d'accompagnement de la politique de l'emploi, remplacée par une politique d'assistance de l'État *workfare*. C'est pourquoi, nos deux partis populistes intégreraient une nouvelle catégorie d'analyse que nous pourrions nommer « national-populisme opposé aux droits humains », qui pourrait se définir par : « la défense d'une certaine forme de néolibéralisme tout en conservant sa souveraineté, pour continuer à protéger les droits économiques et sociaux des nationaux. » En effet pour nos deux partis populistes, les droits économiques et sociaux ne peuvent (et ne doivent) plus être appliqués pour tous, notamment du fait de la crise financière, économique et désormais sanitaire.

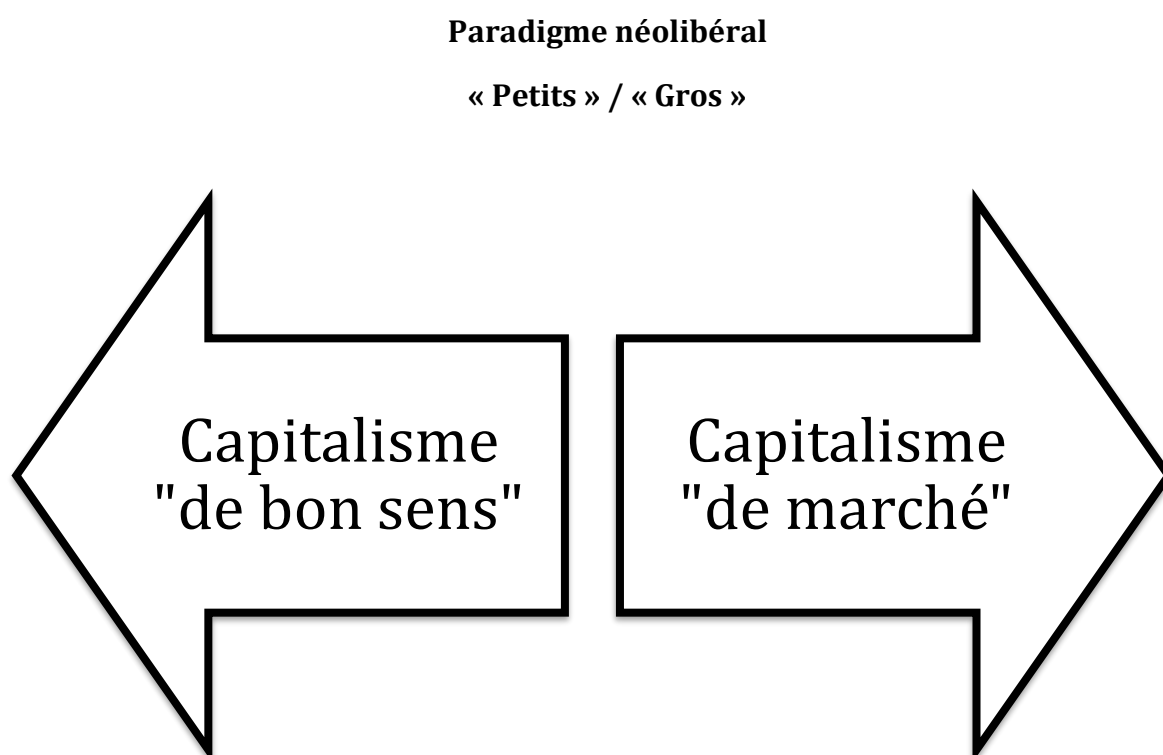
Nous pouvons ainsi répondre à l'hypothèse principale par l'affirmative, à savoir que l'enracinement des partis populistes se construit en réponse au paradigme néolibéral (comme un abaissement des droits économiques et sociaux) et en réaction au modèle de l'État des droits humains. La réponse qu'ils apportent est construite sur une nouvelle grille de lecture du monde, jugée légitime par bon nombre de citoyens. De plus, notre travail a permis de démontrer que nos partis classés dans le volet « national-populiste » relevaient d'une nouvelle catégorie que nous avons nommé « national-populisme opposé aux droits humains », se définissant en fonction des droits économiques et sociaux dans le cadre des droits de l'Homme, qu'ils souhaitent modifier. Le FN-RN comme l'UDC font la promesse d'un contre-État, qui récupérerait sa souveraineté pour améliorer les droits socio-économiques des seuls nationaux, promettant d'améliorer leur situation dégradée par la mondialisation et son pendant régional, l'eupéanisation. C'est désormais la question de la lutte pour la souveraineté et non plus la défense des droits économiques et sociaux, qui semble animer nos partis « nationaux-populistes » afin d'atteindre les droits humains. Ces derniers, contrairement aux partis de gouvernement, ne disent pas : « il faut défendre nos droits via des institutions supranationales et/ou internationales », mais au contraire : « il faut retrouver notre souveraineté nationale pour pouvoir défendre les droits économiques et sociaux des nationaux ».

Figure 3 : Première caractéristique du « national-populisme opposé aux droits humains »



Nos deux partis se retrouvent tous les deux sur la droite de cet axe concernant la non prise en compte d'une manière générale de la défense des droits économiques et sociaux dans le cadre des droits humains universels. Lorsqu'ils tiennent compte des droits socio-économiques, ils restreignent ces droits à la préférence nationale, contestant l'universalité des droits de l'Homme et développant une politique de droits économiques et sociaux nationaux (intégrée dans ce que nous avons nommé le « chauvinisme du *welfare* »). Nous avons en effet démontré que la défense des droits économiques et sociaux dans les discours de nos deux partis ne faisait pas partie de leur ADN politique, mais devait permettre de dénoncer l'abaissement de la souveraineté et donc des politiques nationales, au profit d'institutions supranationales et/ou internationales. Ces « droits nationaux » concernent autant les politiques sociales redistributives, que la priorité à l'embauche par exemple. Cette tactique politique peut être intégrée au positionnement populiste « nous », les nationaux, les patriotes, qui s'opposent à « eux », les étrangers, les institutions supranationales.

Figure 4 : Deuxième caractéristique du « national-populisme opposé aux droits humains »



Sur ce second axe englobant le paradigme néolibéral, les positions tactiques de nos deux partis divergent : depuis les années 1990, le FN-RN semble orienter son discours en recherchant un capitalisme « de bon sens³⁰⁸ ». Encore une fois, cette position s'inscrit dans la nature « populiste » des politiques à savoir, la défense des « petits » face aux « gros ». L'étude des programmes du FN de même que les entretiens avec les principaux dirigeants et l'analyse de l'étude empirique nous confirme le glissement du parti sur la gauche l'axe ci-dessus, depuis les débuts de ce qu'ils nomment le « mondialisme³⁰⁹ ».

³⁰⁸ Le capitalisme « de bon sens » doit être compris comme une vision du paradigme néolibéral « pré-mondialisme » : défendant les TPE-PME françaises, mettant en avant la qualité et les valeurs du travail, la liberté et la confiance dans l'économie, le tout à l'intérieur du cadre national et dans la maîtrise de l'immigration.

³⁰⁹ Le « mondialisme » décrit par certains cadres du FN-RN lors de nos entretiens, doit être ici compris comme la face cachée de la mondialisation néolibérale (dont le pendant est appelée par le FN-RN « planétisation ») qui défend le capitalisme « de marché ». Le « mondialisme » est donc une mondialisation non régulée, enlevant la souveraineté aux États en s'attaquant à ses frontières, privilégiant les grandes FMN aux TPE-PME et permettant les délocalisations et autres dumpings entre les États. En conséquence, le mondialisme serait le principal responsable des inégalités dans le pays. Le mondialisme

Mais ceci ne doit pas préjuger, nous semble-t-il, d'un abandon de la part du FN-RN du paradigme néolibéral et d'un glissement de sa stratégie vers des politiques situées à gauche de l'axe économique, mais plutôt d'un changement de grille d'analyse et d'une adaptation de leur discours au contexte socio-économique, lié au développement de la mondialisation. L'UDC tendrait vers le centre voire la droite de cet axe, voulant maintenir un certain protectionnisme au niveau de ses frontières, lui permettant de limiter l'immigration mais aussi de conserver une part de sa souveraineté via des accords bilatéraux, le tout en intégrant le volet concurrentiel de la mondialisation, notamment pour ses grandes firmes multinationales très compétitives.

En tenant compte de notre approche croisée qualitative et quantitative, nous pouvons observer que le FN-RN tout comme l'UDC, demeurent en effet des partis se situant classiquement à la droite de l'échiquier politique sur les questions économiques et sociales.

Tableau 38 : Les catégories du « national-populisme opposé aux droits humains »

	Front/Rassemblement national	Union démocratique du centre
<i>Droits humains (socio-économiques)</i>	Droits économiques et sociaux nationaux	Droits économiques et sociaux nationaux
<i>Paradigme néolibéral</i>	Capitalisme « de bon sens »	Recherche d'un équilibre entre capitalisme « de bon sens » et capitalisme « de marché »
<i>Politiques socio-économiques</i>	Couches sédimentaires « néolibérale/stato-nationale/ nationale »	« Conservateur-libéral/ national »

Le « national-populisme opposé aux droits humains » est un populisme défendant les droits économiques et sociaux dans une perspective nationale. Il agit non seulement pour défendre lesdits droits, opposant l'universalité au national, mais aussi pour remettre en avant certains devoirs : dans le cadre des « petits » face aux « gros », les grandes entreprises ont des devoirs vis-à-vis de la nation, tout comme les TPE-PME dans

résulterait ainsi d'un paradigme néolibéral déviant, qui n'a été maîtrisé ni par les États, ni par les institutions supranationales comme l'UE.

le développement économique local. Les travailleurs ont également des devoirs envers la nation, devant respecter les valeurs liées au travail.

2. Apports de la recherche.

Le « national-populisme opposé aux droits humains » trouve son origine dans la nature même des démocraties modernes, ce dernier se targuant d'un peuple opposé aux élites, cherchant constamment à creuser cette fracture notamment par le biais des droits socio-économiques. Le modèle de l'État-providence ayant servi à accompagner les régimes des droits de l'Homme dans les pays d'Europe occidentale permettait de maintenir une certaine cohésion au sein de la nation depuis la Seconde guerre mondiale. Avec le paradigme néolibéral, il semblerait que la promesse de défense des droits humains « par le haut » soit compromise, ce qui fait la lie des populismes. En effet, le paradigme néolibéral s'est ancré en France et en Suisse entre les années 1990 et 2010, pour s'appliquer à l'ensemble des politiques économiques et sociales de l'État et notamment aux politiques de l'emploi. Notre étude comparative a permis de relever des politiques néolibérales plus avancées en Suisse, la population étant plus encline à accepter ce paradigme. Force est de constater que les politiques du paradigme néolibéral semblent être accompagnées par le recul des droits économiques et sociaux. En France, ce changement et ce glissement vers le « mondialisme » est rejeté par une grande partie de la population. Cela se traduit sur les territoires par des crises et des fractures sociales³¹⁰ mais aussi en terme de sociologie électorale, par l'enracinement du FN-RN et de son discours économique et social. En Suisse, le paradigme néolibéral est recherché par l'UDC qui, dans les années 1990, se positionne d'une manière plus radicale que ses concurrents politiques à propos de ce paradigme, pour poursuivre la déconstruction de l'État-providence, assumant la libéralisation du droit du travail soutenue globalement par la population. Les droits économiques et sociaux semblent mieux préservés en Suisse avec ce type de politiques socio-économiques, au regard du niveau des salaires plus élevés qu'en France, d'un taux de chômage bas, des politiques sociales plus pérennes, des inégalités sociales moins grandes, mais avec des droits économiques et

³¹⁰ Nous pouvons ici faire référence à la crise des gilets jaunes, qui s'est déclarée en France depuis 2018.

sociaux pour les nationaux déjà présents en partie dans les politiques de l'emploi au moment de l'embauche.

Notre étude a permis de démontrer que dans notre cas, les partis « nationaux-populistes » ne glissaient pas vers la gauche d'un axe— *Gauche/ Droite des politiques économiques et sociales*, le côté gauche privilégiant les politiques de l'État-providence et une certaine forme de retour au protectionnisme, le côté droit défendant le paradigme néolibéral et les politiques du « laisser-faire ». Notre nouvelle grille d'analyse (voir tableau 38) se base sur l'étude de politiques économiques et sociales qui nous confirment l'intégration du paradigme néolibéral aux politiques de nos deux partis, avec cependant des variantes : le FN-RN semble additionner le néolibéralisme, mais aussi le stato-providentialisme et le volet national alors que l'UDC emprunte la voie d'un parti conservateur-libéral avec un également une politique nationale. Notre grille d'analyse nous permet également de montrer que nos partis ont développé une autre grille de lecture du paradigme néolibéral, opposant le capitalisme « de bon sens » au capitalisme « de marché ». Cette appréhension du paradigme néolibéral est partagée par un des principaux dirigeants politiques de l'UE des années 1990 à savoir Jacques Delors, qui nous rappelait que la régulation du « Marché », qui devait accompagner la mondialisation, n'a pas eu lieu provoquant des difficultés pour les pays riches notamment européens, devant ainsi se défendre (voir Annexe 1). C'est pourquoi, cette mondialisation non régulée oppose deux visions du paradigme néolibéral : le capitalisme « de bon sens » qui défend le marché national à l'aide de politiques privilégiant les TPE-PME, mettant en avant le travail comme élément fédérateur de la société et comme base fondamentale des droits économiques et sociaux. À l'opposé nous retrouvons le capitalisme « de marché », qui cherche la dérégulation et la concurrence sauvage entre les différents territoires, tirant les droits socio-économiques vers le bas. C'est pourquoi, la perte des droits humains d'ordre socio-économique est perçue par le FN-RN et par l'UDC, comme un « dommage collatéral » de la perte de souveraineté des États-nations. Ainsi la défense de ces droits devrait être réduite aux seuls nationaux (pour compenser les méfaits du capitalisme « de marché »), nos partis défendant des droits économiques et sociaux nationaux qui s'opposent à l'universalité des droits de l'Homme. Les politiques du *welfare* qui se basaient sur la redistribution des richesses sont remplacées progressivement par celles du *workfare*, qui dans le cadre des

politiques de l'emploi par exemple, proposent d'accompagner les personnes sans activités pour qu'elles puissent retrouver au plus vite un travail. En effet l'idée de redistribuer les richesses est de plus en plus assimilée à l'image du profiteur, qui vit aux dépens de l'État. Dans le même temps pour un grand nombre de citoyens de nos deux pays, l'immigré est associé à cette image. C'est pourquoi, les politiques visant à développer les droits socio-économiques pour les nationaux, proposées depuis le début de notre étude par le FN et plus récemment par l'UDC, semblent correspondre à une nouvelle définition de ces mêmes droits. Notre grille d'analyse est donc innovante : elle pourrait permettre d'aborder d'autres exemples de partis « nationaux-populistes », notamment ceux qui se sont développés ou sont nés dans les années 2010 comme l'AfD (*Alternatif für Deutschland*), sa naissance étant trop proche du début de notre travail de recherche pour l'avoir associée à notre étude. L'AfD s'est construite dès sa naissance sur le rejet de l'euro, la critique de l'eupéanisation puis de l'immigration, développant une politique souverainiste et reprenant l'opposition « eux » et « nous » dans le cadre de la défense nous semble-t-il, du capitalisme « de bon sens ». Il serait en effet intéressant de confronter d'autres partis à la catégorie « national-populisme opposé aux droits humains ».

Un autre apport de notre travail a été « d'épurer » la définition des populismes. Ceci a été rendu possible car nous avons choisi d'aborder les populismes comme une réponse voire une alternative à une question contemporaine. Ce faisant, nous sommes partis de nombreuses approches et définitions des populismes pour resserrer le concept à travers les questions économiques et sociales. Nos recherches ont permis de démontrer des fractures constantes dans les sociétés, fractures qui sont entretenues par les populismes. Ce que nous retenons dans l'étude des populismes de l'après Seconde guerre mondiale, c'est le marquage « eux » et « nous », mais aussi l'opposition entre les « petits » et les « gros », qui se construisent avec le développement de la mondialisation. Il n'est ainsi pas surprenant de voir qu'à partir des années 1980, le terme « national-populisme » est théorisé par P.-A. Taguieff, pour désigner des partis s'opposant ou critiquant le projet des États des droits de l'Homme, dans le cadre des démocraties libérales. En effet, le monde qui se construit avec la mondialisation n'est plus régulé par les États-nations voire même par l'UE en Europe, entraînant de fortes inégalités et un abaissement des droits économiques et sociaux ; droits humains qui auraient dû compenser les effets du

paradigme néolibéral. C'est pourquoi, nous avons pu constater que les « nationaux-populismes » proposaient une alternative aux politiques de gouvernement, à l'aide d'une nouvelle grille de lecture que nous avons tentée d'explicitier, grâce à de nouvelles définitions des populismes et à l'aide d'une approche originale.

Un troisième apport serait d'avoir permis d'ancrer les politiques socio-économiques du FN-RN et de l'UDC dans la tradition des partis de droite. Le FN-RN tout comme l'UDC ne rompent pas du tout avec les traditions économiques et sociales des droites. Ils s'adaptent au paradigme, mais on retrouve une très grande continuité historique, idéologique et identitaire dans leur rapport à l'économie et au travail. On peut insister sur le fait que l'UDC est dans la logique classique du conservatisme-libéral et national adapté au nouveau paradigme, l'acceptant et le véhiculant par la mise en œuvre de ses programmes politiques en Suisse. Le FN-RN en dépit de l'adoption d'un discours social, renvoie aux catégories classiques identitaires et idéologiques des droites. En effet le FN-RN est dans la continuité historique des droites, indépendamment du paradigme des droits de l'Homme qui s'est développé. Appartenant à un courant positionné classiquement à droite, il a des difficultés à assimiler les droits de l'Homme d'une manière générale, mais il reprend également un discours classique de la filiation de l'ordre économique et d'une certaine forme de capitalisme, avec l'importance des valeurs liées au travail. Dans sa logique de défense de la souveraineté de l'État, le parti est conduit vers le chauvinisme social. Cette démarche est très classique des mouvements de droite. Ce positionnement se retrouve dans le dernier programme en date de Marine le Pen pour les élections présidentielles de 2017, intitulé : *144 engagements présidentiels*. Ce programme confirme l'opposition entre le capitalisme « de marché » intégré au « mondialisme » et le capitalisme « de bons sens » nommé « patriotisme » par le RN, qui veut défendre un certain patriotisme économique mais aussi « l'économie réelle » (en opposition à l'économie de la finance). Sur les questions de souveraineté et de démocratie, le programme du RN semble ainsi se rapprocher du modèle suisse. En effet, le modèle de société que souhaite défendre l'UDC, dans son dernier programme politique national intitulé, *Liberté et sécurité. Je le veux, je le vote. Programme du parti 2019 à 2023*, est la défense des libertés civiles et politiques, grâce au maintien de la souveraineté du pays. Le maintien de cette souveraineté remet

également en question le droit international et les droits de l'Homme, auxquels nous reviendrons dans la dernière partie de notre conclusion.

Enfin, notre travail est ainsi ancré dans l'étude de cas pour nous permettre d'étudier en profondeur deux pays, sur une période retraçant environ 20 années de la vie politique en France et en Suisse dans le domaine économique et social. Notre approche est ainsi qualitative et non centrée sur des variables, in (Rihoux, de Meur, Marx, Van Hootehem, & Bursens, 2004, p. 119) : le modèle général des partis « nationaux-populistes opposés aux droits humains » n'étant pas encore déterminé au début de notre recherche. La manière de mener notre recherche associant sources quantitative et qualitative, renvoie à la nécessité dans ce type de travail de sociologie des partis, de combiner ces sources. Généralement, on ne privilégie que l'une ou l'autre, avec une tendance à adopter l'obtention de sources quantitatives dans la recherche. Les sciences sociales qui mobilisent des « théories interprétatives », ne produisent pas des lois générales mais produisent des concepts, in (Morrissette & Demazière, 2019, p. 98). Ces derniers ne peuvent être enrichis que par le croisement des données. Le fait d'avoir pu croiser ces données, nous a permis de valider notre nouvelle catégorie, qui s'est révélée en combinant l'analyse des programmes, des entretiens et des questionnaires (en confrontant la vision « nationale » des partis à celle des élus sur le terrain). Cette confrontation a permis d'affiner le discours de nos deux partis, permettant de dégager une certaine approche des politiques économiques et sociales s'intégrant dans un nouveau modèle général. De plus, ce nouveau modèle général pourrait servir à une future approche quantitative d'études, centrées sur les variables à plus grande échelle.

3. Limites de notre travail et pistes pour la recherche.

Au début de la décennie 2020, force est de constater que les partis « nationaux-populistes » deviennent une force principale d'opposition ou alors participent déjà au pouvoir. Dans le cas de la France et du Rassemblement national, le vote populiste intègre ce que certains nomment un vote protestataire, le « potentiel électoral » de Marine Le Pen se rapprochant de plus en plus de celui de l'actuel président E. Macron³¹¹,

³¹¹ Le risque populiste s'inscrivant dans un processus de déconsolidation démocratique, dans une société jugée de plus en plus violente, avec une hausse de l'insécurité, de rejet

in (Reynié, 2019). Par contre, ce volet protestataire n'est pas suffisant pour expliquer cet enracinement. Dans le même temps, la crise économique s'installe, les effets de la crise sanitaire sur le pays en apnée étant anxiogènes, la dégradation de l'environnement devenant très visible, le modèle de démocratie représentative ne semblant plus pouvoir répondre à ces nombreux enjeux.

Les politiques que défendent nos partis « nationaux-populistes » intègrent le protectionnisme économique, visant à privilégier, en termes de droits économiques et sociaux les nationaux, afin de développer une plus grande autonomie des politiques socio-économiques dans l'EEE et l'UE, allant ainsi à l'encontre du multilatéralisme et des processus d'intégration et d'interdépendance économiques. En effet, il est nécessaire de rappeler que les institutions internationales comme le GATT (ancêtre de l'OMC) ou la CEE (ancêtre de l'Union européenne), avaient pour objectif premier d'établir une paix durable entre les États, en développant les échanges et les outils nécessaires pour y parvenir. Avec le développement des idées « national-populiste », nous nous inscrivons dans une démarche contraire, car il nous semble que le défi visant à développer les droits de l'Homme n'a pas été suffisamment relevé. À partir du moment où la balance penche du côté d'un petit nombre, c'est tout le système qui est remis en question jusqu'à la démocratie même : les droits de l'Homme devraient en effet peser de l'autre côté de la balance de la justice, recherchée par l'État de droit. Les partis « nationaux-populistes » promettent quant à eux de défendre les citoyens, sans tenir compte de l'universalité des droits.

Même si les droits économiques et sociaux semblent essentiels pour combattre les inégalités et procurer une certaine dignité aux personnes, leur conférant des droits et un certain statut social, il ne faut pas négliger les autres aspects des droits humains. En effet notre travail a permis de nous sensibiliser à la question de la fabrique des droits économiques et sociaux sous le regard des partis « nationaux-populistes ». Ces droits

de la mondialisation, mais avec un certain attachement à l'Europe notamment par le biais de la monnaie unique, in (Reynié, 2020).

émanent principalement de la Charte sociale européenne³¹² qui grâce à la Déclaration de Vienne de 1993, sont intégrés à l'ensemble des droits fondamentaux déclarés unis et indivisibles. Il nous apparaît ainsi nécessaire de regarder à partir de nos recherches les autres volets des droits fondamentaux de l'homme et des travaux du Conseil de l'Europe. C'est pourquoi, notre catégorie « national-populisme opposé aux droits humains » devrait se compléter par l'étude des autres chantiers du Conseil de l'Europe³¹³, à propos : de la préservation du pluralisme sociétal (liberté d'expression, des médias, de réunion, anti-discrimination, diversité et inclusion, lutte contre le racisme et l'intolérance, protection des Roms et des gens du voyage, défense des minorités nationales, des langues régionales et minoritaires, protection des LGBTI), des droits fondamentaux des individus (droit à la vie, droit à la dignité, égalité hommes-femmes, lutte contre la violence à l'égard des femmes, contre la traite des êtres humains, droits des personnes handicapées, droits des migrants, politique d'éducation, droit des enfants), des droits politiques de la personne (liés à la promotion et la défense de la démocratie et de l'État de droit). Cette extension des recherches à l'aide de notre modèle d'analyse, paraît d'autant plus nécessaire afin de comprendre la remise en cause du modèle de « l'État des droits de l'Homme » ; alors que parallèlement, les partis « nationaux-populistes » semblent défier des organes en charge de la protection des droits de l'Homme dans leurs pays respectifs et au niveau du Conseil de l'Europe. Depuis quelques temps, on peut noter que quasi-systématiquement dans le discours de ces partis, est soulevée la volonté de se retirer de la Convention européenne des droits de l'Homme, ou alors de réformer cette convention. Cette remise en question semble devenir systématique pour le RN³¹⁴. Une intervention de Gilles Lebreton, député FN-RN au Parlement européen, datée du 22 décembre 2015, précise que pour protéger les

³¹² Charte sociale européenne : la Charte est un traité du Conseil de l'Europe adopté en 1961 et révisé en 1996. Elle garantit les droits économiques et sociaux en matière de logement, de santé, d'éducation, d'emploi et de protection juridique et sociale, de libre circulation des personnes et de non-discrimination. Elle institue par ailleurs un mécanisme de surveillance du respect de ces droits et libertés dans les États parties. Le Comité européen des Droits sociaux est chargé de vérifier que ces derniers se conforment à leurs obligations. Source : *Manuel sur les droits de l'Homme et l'environnement*, p. 136.

³¹³ Source : page internet du Conseil de l'Europe. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.coe.int/fr/web/portal/home>

³¹⁴ Source : page internet du RN. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://rassemblementnational.fr/?s=droits+de+l%27homme>

droits de l'Homme, il faut dégager de vraies priorités, notamment par le biais de l'UE. Il dénonce entre autres « le lobby immigrationniste » et « l'instrumentalisation des droits de l'Homme par l'UE ». Le même député européen Gilles Lebreton dans un communiqué du 10 mars 2020, avance que la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a sapé les politiques sécuritaires des États européens et a soutenu l'expansion de l'islamisme en Europe. C'est pourquoi, au nom du RN, il demande à réformer la CEDH grâce à la tenue d'une conférence internationale sur la CEDH, qui devrait permettre de déboucher sur une modification de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme du 4 novembre 1950. L'idée du RN pour la France, est : « [...] de reprendre la main sur la CEDH en mettant fin à ses jurisprudences les plus contestables [...] qui lui permettrait de réaffirmer sa vocation à promouvoir les droits de l'Homme en les protégeant des tentatives d'instrumentalisation de toute nature ainsi que du spectre du gouvernement des juges³¹⁵. » Le RN à travers les droits de l'Homme, montre une nouvelle fois sa volonté de réaffirmer la souveraineté de la France au regard d'une institution supranationale, mais plaide également en faveur du retour du politique sur le pouvoir judiciaire. La Suisse, également membre du Conseil de l'Europe, semblerait se retrouver dans la même situation que la France, selon l'UDC : dans un communiqué du 21 novembre 2018 intitulé, *Sauvez les droits de l'Homme*, la conseillère nationale UDC Céline Amaudruz avance que les droits de l'Homme « [...] sont désormais une arme utilisée par les partis de gauche contre les libéraux afin d'accroître le pouvoir de l'État et des institutions internationales, de réduire la liberté des citoyens et d'affaiblir la démocratie³¹⁶ ». Ici, le parti dénonce le fait que les droits civils et autres libertés fondamentales soient interprétés et déclarés par des cours internationales comme la CEDH par exemple. L'UDC (comme le RN d'ailleurs) sont, en réalité, dans une logique de souveraineté et de nationalisation de l'interprétation des droits civils et des libertés fondamentales. On observe ici la volonté de stimuler le passage, de l'internationalisation de l'interprétation des droits humains à la nationalisation de l'interprétation des droits civils et des libertés fondamentales. Nos partis populistes étant très attachés aux droits

³¹⁵ Source : page internet du RN. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://rassemblementnational.fr/tribunes-libres/il-faut-reformer-la-cour-europeenne-des-droits-de-lhomme/>

³¹⁶ Source : page internet de l'UDC. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.udc.ch/parti/publikationen/journal-du-parti/2018-2/franc-parler-novembre-2018/sauvez-les-droits-de-lhomme/>

civils, à savoir la démocratie directe, l'élection, les droits politiques, le contrôle du gouvernement par le Parlement, les initiatives citoyennes ou encore les libertés, développent une conception très « civiliste » et « pratique » des libertés fondamentales. Dans la logique de nos partis, cette conception ne peut être jugée, interprétée, que par des cours nationales. C'est pourquoi leur vision s'oppose à celle des droits humains ayant une portée déclaratoire normative, ne pouvant être exclusivement interprétés par une cour nationale, mais qui le sont dans les faits par la CEDH. Ainsi, nos partis établissent une distinction entre les droits de l'Homme dans une perspective normative et universaliste, par rapport à une définition des droits civils et pratiques des libertés politiques, dans une perspective nationale. Quoi qu'il en soit, il apparaît que nos partis « nationaux-populistes » remettent en question les droits de l'Homme, comme ils sont définis et appliqués par le Conseil de l'Europe. Bien que le Conseil de l'Europe soit pleinement conscient de cette menace³¹⁷, d'autres travaux de recherche pourraient compléter notre approche des droits humains confrontés au développement des partis « nationaux-populistes », approche réduite pour le moment aux seuls droits économiques et sociaux.

Enfin, il ne faudrait pas négliger l'évolution des droits socio-économiques, qui rappelons-le, sont des droits fondamentaux imprescriptibles et universels rattachés à la personne humaine. Dans le cadre des droits et de la protection de l'environnement, nous entrons dans une nouvelle approche qui s'additionne, mais aussi qui diffère des droits de l'Homme. Ces droits devant associer les « droits de l'Homme et l'environnement », considèrent que l'environnement est assimilé à un bien commun, non pas dans une perspective individuelle et nationale, mais en utilisant les mêmes racines que pour les droits humains à savoir, l'imprescriptibilité de ces droits de même que leur universalité : pouvoir accéder à un air pur, avoir un accès généralisé à l'eau, préserver la faune et la flore pour les générations futures, etc. Les droits de l'environnement s'attachent donc à une vision collective, commune, universelle et imprescriptible des droits. Le Conseil de

³¹⁷ Source : se référer au rapport du CoE de mai 2017, *Populisme-Le système de contre-pouvoirs est-il suffisamment puissant en Europe ?* Lien vers le rapport. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://rm.coe.int/situation-de-la-democratie-des-droits-de-l-homme-et-de-l-etat-de-droit/1680705689>

Mais aussi les rapports du *Forum mondial de la démocratie* de novembre 2017, organisé par le CoE à Strasbourg intitulé : *Le populisme en question(s)*.

l'Europe dans ce cadre, semblerait utiliser ses outils et méthodes appliquées aux droits de l'Homme, pour lancer une démarche parallèle dans la défense des droits de l'environnement. Ainsi, le travail lancé depuis 2006 par le Conseil de l'Europe³¹⁸ a permis d'élaborer un « manuel des bonnes pratiques », intitulé le *Manuel sur les droits de l'Homme et l'environnement*³¹⁹ précisant que, ni la Convention européenne des droits de l'Homme, ni la Charte sociale européenne : « ne garantissent expressément un droit à un environnement de qualité, paisible et sain », tout en reconnaissant que les facteurs environnementaux impactent directement ou indirectement sur les droits de l'Homme. Dans les faits, l'environnement est reconnu par les arrêts de la CEDH à travers des principes tirés de la jurisprudence. Ces principes recouvrent par exemple le « droit à la vie et à l'environnement », « le respect de la vie privée et familiale et du domicile, et l'environnement », « protection des biens et environnement », « information et communication en matière d'environnement », le « droit à la protection de la santé et environnement », etc. Sur ce dernier point, le *Manuel sur les droits de l'Homme et l'environnement* précise par exemple que : « Les États sont responsables des activités portant atteinte à l'environnement, qu'elles soient réalisées par les pouvoirs publics eux-mêmes ou par une entreprise privée. », p. 126 du manuel. Bien que l'environnement ne soit défini et défendu par le droit international, « [...] il semble communément accepté que l'environnement englobe une grande variété d'éléments (air, eau, terre, flore et faune, mais aussi santé et sécurité humaines) et que cet ensemble doit être protégé dans le cadre plus global du développement durable », in *Manuel sur les droits de l'Homme et l'environnement*, p. 139-140.

Quand le RN aborde la question de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique³²⁰, il reprend des catégories comme l'économie circulaire, le localisme, la défense de la biodiversité confiée au monde paysan, le développement des

³¹⁸Source : page internet du Conseil de l'Europe. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-intergovernmental-cooperation/work-completed/human-rights-and-environment>

³¹⁹ Source : lien vers le *Manuel sur les droits de l'Homme et l'environnement*. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016806962d2>

³²⁰ Source : se référer aux communiqués du RN à propos de l'environnement sur son site Internet. Consulté et vérifié le 09/01/21 : <https://rassemblementnational.fr/?s=environnement>

énergies renouvelables (à l'exception des éoliennes, qui selon le parti, sembleraient dénaturer le paysage et l'harmonie de la nature), l'interdiction de l'exploitation du gaz de schiste (exploité par de grands groupes internationaux). Mais derrière cela, le discours du RN renvoie à la continuité d'un discours des « gros » qui détruisent les « petits », s'accaparant les richesses et détruisant le « vrai travail », fustigeant par exemple une mesure dite de développement durable comme le télétravail, ou s'opposant aux taxes écologiques. De plus, derrière ce discours de la biodiversité, de l'économie circulaire, nous retrouvons la matrice classique de la souveraineté. Le RN fait une nouvelle fois référence à la souveraineté économique en mettant en avant le localisme en opposition au mondialisme : ainsi, une réponse à la crise écologique et environnementale serait le retour à la souveraineté. Leur conception écologique renvoie ainsi à une vision du développement économique et social associé à la souveraineté, opposant une nouvelle fois les « petits » face aux « gros » et se rattachant au capitalisme « de bon sens ». Par ailleurs, nous pouvons suggérer que leur vision de la biodiversité renvoie classiquement à une conception éthologiste du monde à savoir, le comportement de l'être humain dans son milieu naturel : cette conception renvoyant ainsi aux différences culturelles. La protection de l'environnement renvoie donc pour le RN à la protection du milieu, vision classique du « national-populisme » opposant « nous », les nationaux à « eux », les étrangers ayant une vision différente du milieu et venant perturber selon ces partis, l'environnement écologique et autres paysages urbains : parallèlement, nous pouvons ici à nouveau faire référence au refus des Suisses à la suite de l'initiative populaire de 2009, de construire des minarets dans le pays, symboles d'un autre « milieu » et d'autres paysages urbains. Les discours écologique et éthologiste semblent donc également renvoyer à la vision du « différentialisme culturel classique », du « national-populisme ».

L'UDC reprend également, à propos des questions environnementales, les mêmes marqueurs « nationaux-populistes » que le RN : revenant sur la vision éthologiste du milieu, le dernier programme couvrant la législature parlementaire entre 2019 et 2023 affirme, p. 93 : « [...] que l'immigration incontrôlée détruit de plus en plus d'espaces naturels », le nombre d'habitants croissant dans le pays exerçant une pression au niveau de l'environnement. De plus, mettant en avant la responsabilité individuelle dans la protection de l'environnement, l'UDC reprend une nouvelle fois les caractéristiques de « eux », les étrangers qui n'ont pas la culture environnementale et « nous », les Suisses

qui la défendent. Le dernier programme de l'UDC (2019-2023) développe également la distinction entre les « petits » et les « gros », avec notamment la place des agriculteurs dans les paysages ruraux devant être protégés de la mondialisation, l'économie circulaire et le localisme devant être développés. Dans le même temps, le parti rejette la transition écologique, en se positionnant pour le paradigme néolibéral, privilégiant la production, la consommation, le développement économique et les grands groupes suisses mondiaux dans le cadre de la mondialisation, se tournant vers le capitalisme « de marché ». Pour illustrer cet exemple, nous pouvons relever la campagne UDC de novembre 2020 intitulée, *Contre la loi sur le CO2*, loi devant augmenter les taxes sur les carburants. Selon le parti UDC, cette loi freinerait l'innovation et alourdirait la bureaucratie³²¹. C'est pourquoi, l'UDC soutient le référendum lancé *Contre la loi sur le CO2*, le 14 novembre 2020 étant la journée nationale de récoltes des signatures pour pouvoir initier ce référendum³²². La stratégie politique se positionnant contre les outils de la transition écologique, comme les taxes et autres restrictions de l'économie vis-à-vis de l'environnement, est confirmée par le rejet de l'UDC à propos de l'initiative populaire, *Entreprises responsables – Pour protéger l'être humain et l'environnement*. Cette initiative du 29 novembre 2020 demandant aux sociétés industrielles suisses de respecter les droits de l'Homme et les standards environnementaux également à l'étranger, a été en effet combattue par l'UDC³²³ et rejetée lors de la votation populaire (par l'absence de majorité des cantons)³²⁴. Pour le parti, cette initiative provoquerait des charges administratives massives et des coûts exorbitants pour les entreprises suisses et nuirait aux emplois. Le mot d'ordre étant de ne pas nuire à l'économie en situation de crise. L'UDC semble se positionner dans le « tout-économie », défendant comme il se doit le paradigme néolibéral version « mondialisme ».

Ce dernier point semble ainsi révéler une nouvelle fois les nuances de notre catégorie d'analyse, mais aussi les pistes possibles à creuser, pour comprendre la fabrique des

³²¹ Source : article sur le site internet de l'UDC. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.udc.ch/actualites/articles/articles/referendum-contre-la-loi-sur-le-co2/>

³²² Au 12 janvier 2021, 117.000 signatures ont été déposées, permettant l'aboutissement d'un futur référendum.

³²³ Source : article sur le site internet de l'UDC. Consulté et vérifié le 09/01/21 :

<https://www.udc.ch/campagnes/apercu/initiative-populaire-entreprises-responsables-pour-proteger-letre-humain-et-de-lenvironnement/>

³²⁴ À la date du 09/01/2021, le résultat officiel demeure provisoire. Consulté et vérifié le 09/01/2021 : <https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/20201129/index.html>

droits de l'Homme avec son lot de contestation, de réinterprétation et l'apparition d'une dissociation, opposant désormais l'universalisme et le national. Cette meilleure compréhension devrait permettre d'améliorer l'héritage que nous nous devons de laisser aux jeunes générations, mais aussi de consentir à un avertissement, par le biais d'une éducation aux droits de l'Homme associée à de nouveaux droits collectifs dans une perspective universaliste. Ceci représente tout l'enjeu de cette thèse, qui montre que dans le débat démocratique, des partis politiques populistes ayant une vision nationale, s'opposent aux autres partis ayant encore une vision traditionnelle universaliste des droits humains. Les enjeux, nous semble-t-il, sont non seulement de préserver la conception contractualiste et universaliste des droits, mais aussi de ne pas oublier les raisons qui nous ont poussés à les fabriquer et à les appliquer en Europe.

Bibliographie

Programmes et discours politiques :

Pour le FN-RN :

Le Pen, J.-M., Manifeste de 1984 : *Les Français d'abord*.

Programme électoral de Jean-Marie Le Pen, président du Front national et candidat à l'élection présidentielle de 1995, intitulé : *Le contrat pour la France avec les Français*, avril 1995.

Le Pen, J.-M. (1993) : *300 mesures pour la renaissance de la France*. Front national Programme du gouvernement. Saint-Brieuc.

Programme électoral de Jean-Marie Le Pen, président du Front national et candidat à l'élection présidentielle, intitulé : *Libérons la France*, 2002.

Communiqué de presse de Jean-Marie Le Pen, Saint Cloud, le 31 janvier 2002.

Communiqué de presse de Jean-Marie Le Pen, Saint Cloud, le 04 mars 2002.

Programme de gouvernement du Front national : *Pour un avenir français*, Paris, 2001.

Programme de gouvernement pour les élections présidentielles de Jean-Marie Le Pen, président du Front national et candidat à l'élection présidentielle de 2007.

Front national. (2011). *Projet économique grandes orientations*.

Programme de Marine Le Pen, candidate du Front national à l'élection présidentielle de 2012, intitulé : *Oui ! La France*.

Communiqué de Presse de Steve Briois, Secrétaire Général du FN, le 31 juillet 2012.

Communiqué de presse de Marion Maréchal-Le Pen et Gilbert Collard, le 13 mai 2016.

Programme de Marine le Pen, pour les élections présidentielles de 2017, intitulé : *144 engagements présidentiels*.

Pour l'UDC :

Programme du parti' 91 de l'UDC.

Programme des priorités politiques' 95 de l'UDC.

Plate-forme électorale 1999, de l'UDC.

Plate-forme électorale 2003-2007, de l'UDC.

Plate-forme électorale 2007 à 2011 de l'UDC intitulée : *Ma maison-notre Suisse*.

Programme du parti de 2011 à 2015 intitulé : *UDC-le parti de la Suisse*.

Programme politique national de l'UDC de 2019 à 2023 intitulé : *Liberté et sécurité. Je le veux, je le vote. Programme du parti 2019 à 2023*.

Ouvrages institutionnels :

Cour des Comptes. (2004). *L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration.*

Directorate-General for Employment, S. A. and I. European C. (2012). *Politique de l'emploi - Publications Office of the EU.*

FONDAPOL. (2012). *Séminaire 2012 Vague 3- Janvier 2012.*

FONDAPOL. (2012a). *Présidoscopie- Vague 4- Février 2012.*

FONDAPOL. (2012b). *Présidoscopie Vague 5- Mars 2012.*

FONDAPOL. (2012c). *Présidoscopie Vague 6- Mars 2012.*

FONDAPOL. (2012d). *Présidoscopie Vague 8- Avril 2012.*

FONDAPOL. (2012e). *Présidoscopie Vague 9.*

IPSOS. (2011). *Panel Electoral Français 2012 Vague 1 Novembre 2011.*

IPSOS. (2011). *Panel Electoral « France 2012 » Vague 2 Décembre 2011.*

IPSOS. (2013). *France 2013 : les nouvelles fractures.*

IPSOS. (2020). *Fractures françaises 2020 Vague 8.*

IRIS, & Maison de l'Europe. (2010). *La montée des populismes en Europe.*

OCDE. (2002). *OCDE (2002) Études économiques de l'OCDE: Suisse 2001-2002.* OECD Publishing.

OCDE. (2007). *OCDE (2007) Études économiques de l'OCDE : Suisse 2007*.

OCDE. (2011). *OCDE (2011) Études économiques de l'OCDE : Suisse 2011*.

Ouvrages académiques :

- Adair, P. (1991). La Théorie de la justice de John Rawls. Contrat social versus utilitarisme. *Revue Française de Science Politique*, 41 (1), 81–96.
- Afonso, A. (2015). Choosing whom to betray: populist right-wing parties, welfare state reforms and the trade-off between office and votes. *European Political Science Review*, 7 (2), 271-292.
- Afonso, A., & Papadopoulos, Y. (2015). How the Populist Radical Right Transformed Swiss Welfare Politics: From Compromises to Polarization. *Swiss Political Science Review*, 21 (4), 617–635.
- Afonso, A., & Rennwald, L. (2016). The Changing Welfare State Agenda of Populist Radical Right Parties in Europe. *Electoral Realignments and Welfare State Transformations in Europe*, (February 2017).
- Aggeri, F., & Pallez, F. (2005). Restructurations, délocalisations : les nouvelles formes de l'action territoriale. *La Revue de l'Ires*, 47, 235–256.
- Agulhon, M., Badie, B., Bergounioux, A., Besancon, A., Rudelle, O., Stengers, J., & Touraine, A. (1997). Le populisme ? Neuf réponses. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 56 (octobre-décembre), 224–242.
- Akkerman, A., Mudde, C., & Zaslove, A. (2014). How Populist Are the People? Measuring Populist Attitudes in Voters. *Comparative Political Studies*, 47 (9), 1324–1353.
- Akkerman A., Zaslove, A., & Spruyt B. (2017), 'We the people' or 'We the peoples'? A comparison of support for the populist radical right and populist radical left in the Netherlands. *Swiss Political Science Review*, 23 (4), 377-403.
- Akkeramn, T., De Lange S. & Rooduijn M. (dir.) (2016), *Radical Right-Wing Populist Parties in Western Europe: Into the Mainstream?* Oxford: Routledge.

- Albarelo, L. (2011), *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*. Bruxelles: De Boeck.
- Albertazzi, D., & Müller, S. (2013), Populism and liberal democracy: populists in Government in Austria, Italy, Poland and Switzerland. *Government and Opposition*, 48 (3), 343-371.
- Albertini, D., & Doucet, D. (2014), *Histoire du Front national*. Paris: Tallandier.
- Alduy, C., & Wahnich, S. (2015), *Marine Le Pen prise aux mots. Décryptage du nouveau discours frontiste*. Paris: Seuil.
- Allemand, F., & Martucci, F. (2014). La légitimité démocratique de la gouvernance économique européenne : la mutation de la fonction parlementaire. *Revue de l'OFCE - Débats et Politiques : Réformer l'Europe*, 3 (134), 115–131.
- Amossy, R., & Koren, R. (2010). Argumentation et discours politique. *Mots. Les Langages Du Politique*, 94.
- Aslanidis, P. (2016), Is populism an ideology? A refutation and a new perspective. *Political Studies*, 64 (1), 88-104.
- Balent, D. M. (2011). Le malaise identitaire en Europe : comment répondre au défi lancé par le « national-populisme » ? *Fondation Robert Schuman*, 205 (16 mai).
- Balme, R., & Brouard, S. (2005). Les conséquences des choix politiques : choix rationnel et action publique. *Revue Française de Science Politique*, 55 (1), 33-50.
- Barroche, J. (2012). Discours et pratique de la subsidiarité européenne depuis le traité de Maastricht jusqu'à nos jours. *Droit et Société*, 80, 13–29.
- Barthélémy, M., & Dargent, C. (2007). *L'éphéméride des élections 2007, du 1er septembre 2006 au 27 juin 2007*.

- Bastow, Steve. (2018). The Front national under Marine Le Pen: a mainstream political party? *French Politics*, 16 (1), 19-37.
- Baudouin, J. (1990). Le « moment néo-libéral » du RPR : essai d'interprétation. *Revue Française de Science Politique*, 40 (6), 830-844.
- Baumert, R. (2008). Carl Schmitt contre le parlementarisme weimarien. *Revue française de science politique*, 58 (1), 5-37.
- Beaud, S. (1996), L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». *Politix*, 9 (35), 226-257.
- Becker, J.-J. (1997). L'opinion publique: Un populisme? *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 56 (octobre-décembre), 92-98.
- Benz, M., & Stutzer, A. (2004). Are Voters Better Informed When They Have a Larger Say in Politics? – Evidence for the European Union and Switzerland. *Public Choice*, 119 (1/2), 31-59.
- Bernhard, L., Kriesi, H., & Weber, E. (2015). *The populist discourse of the Swiss People's Party*. Colchester: ECPR Press.
- Berning, C., & Ziller, C. (2017). Social trust and radical right-wing populist party preferences. *Acta Politica*, 5 (2), 198-217.
- Bertozzi, F., & Bonoli, G. (2003). Federalisme et protection sociale en suisse : entre immobilisme et innovation. *Sociétés Contemporaines*, 51 (3), 13.
- Bessone, A.-J., Passeron, V., & Soual, H. (2013). Les comptes de la nation en 2012- Le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule. *INSEE Première*, 1447.
- Betz, H.-G. (1993). The New Politics of Resentment: Radical Right-Wing Populist Parties in Western Europe. *The Journal of Comparative Politics*, 25 (4), 413-427.

- Betz, H.-G. (2002). Contre la mondialisation : xénophobie, politiques identitaires et populisme d'exclusion en Europe occidentale. *Politique et Sociétés*, 212, 9–28.
- Betz, H-G. (2004). *La droite populiste en Europe. Extrême et démocrate?* Paris: Autrement.
- Betz, H-G. (2013). A distant mirror: nineteenth-century populism, nativism, and contemporary right-wing radical politics. *Democracy and Security*, 9 (3), 200-220.
- Bevort, A. (2011). Démocratie, le laboratoire suisse. *Revue du MAUSS*, 37 (1), 447.
- Beyme, K. (1984). Do Parties Matter? The Impact of Parties on the Key Decisions in the Political System. *Government and Opposition*, 19 (1), 5–29.
- Bezes, P. (2009). *Réinventer l'État : les réformes de l'administration française (1962-2008)* Paris: PUF
- Biard, B. (2015). Néo-populisme en démocratie: le cas du Front national de Marine Le Pen. *ISPOLE*, 8, 39.
- Biard, B. (2020). L'UDC en action ou comment le populisme de droite radicale est mobilisé en Suisse au delà des campagnes électorales. *Politique et Sociétés*, 39 (2), 111–134.
- Birnbaum, P. (2012). *Genèse du populisme: Le peuple et les gros*. Paris: Fayard/Pluriel.
- Blaise, P., & Moreau, P. (2004). *Extrême droite et « national-populisme » en Europe de l'Ouest* Bruxelles: CRISP.
- Bochsler, D., & Bousbah, K. (2015). Competitive Consensus. What comes after consociationalism in Switzerland?. *Swiss Political Science Review*, 21(4), 654-679.
- Bongrand, P., & Laborier, P. (2005). L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? *Revue Française de Science Politique*, 55 (1), 73–111.

- Bonnaz, F. (2017). Usages pratiques et théoriques de l'initiative populaire en Suisse par l'Union Démocratique du Centre (UDC). *Septième Congrès triennal de l'ABSP: L'État face à ses transformations-Le rôle des partis populistes en démocratie*.
- Bornschier, S. (2005). Unis contre la mondialisation ? *Revue Internationale de Politique Comparée*, 12 (4), 415.
- Boussaguet, L., & Muller, P. (2005). L'impact du forum politique sur la formulation des politiques publiques. *Politiques et Management Public*, 23 (3), 41–59.
- Boussaguet, L., Jacquot, S., & Ravinet, P. (2010). *Dictionnaire des politiques publiques*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Burgos, E., Mazzoleni, O. & Rayner, H. (2011). *La formule magique. Conflits et consensus dans l'élection du Conseil fédéral*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Brack, N., & Startin, N. (2015). Introduction: Euroscepticism, from the margins to the mainstream. *International Political Science Review*, 36, 239–249.
- Busch, K. B.(2016). Estimating parties' left-right positions: Determinants of voters' perceptions' proximity to party ideology. *Electoral studies*, 41, 159-178.
- Camus, J.Y., & Lebourg, N. (2015). *Les droites extrêmes en Europe*. Paris: Seuil.
- Canovan, M. (1981). *Populism*. New-York: Harcourt Brace Jovanovich.
- Canovan, M. (1999). Trust the People! Populism and the Two Faces of Democracy. *Political Studies*, 47 (1), 2–16.
- Caramani, D. (2017). Will vs. reason: the populist and technocratic forms of political representation and their critique to party government. *American Political Science Review*, 111 (1), 54-67.

Cautrès, B., Muxel, A., & Franklin, M. N. (2009). *Comment les électeurs font-ils leur choix? le panel électoral français 2007*. Paris: Les Presses de Sciences Po.

CEVIPOF. (2007). Le baromètre politique français (2006-2007). *Les Cahiers Du CEVIPOF*.

CEVIPOF. (2011). *Baromètre confiance en politique Vague 3 Octobre 2011*.

CEVIPOF. (2019). *Baromètre de la confiance politique 2009-2019: la crise de la confiance politique*.

Charaudeau, P. (2011). Réflexions pour l'analyse du discours populiste. *Mots. Les Langages Du Politique*, 97, 101–116.

Clavel, L., & Gasnier, L. (2008). Vue d'ensemble : Situation de l'économie française en 2007 – L'économie française - Comptes et dossiers | Insee. *INSEE Références*.

Cohen, É. (1997). Mondialisation et souveraineté économique. *Le Débat*, 97 (5), 20.

Collectif. (2013). Populisme/ contre-populisme. *Actuel Marx*, 54 (PUF).

Collignon, S., & Paul, C. (2008). *Pour la République européenne*. Paris: Odile Jacob.

Colliot-Thélène, C., & Guénard, F. (2014). *Peuples et populisme*. Paris: PUF.

Collovald, A. (2004). *Le populisme du FN : un dangereux contresens*. Saint-Malo: Croquant.

Coussedière, V. (2012). *Eloge du Populisme*. Saint-Etienne: Elya édit.

Coussy, J. (2003). Les politiques publiques dans la mondialisation libérale : un retour ? *L'Économie Politique*, 17 (17), 42.

- Crépon, S., Dézé, A., & Mayer, N. (2015). *Les faux-semblants du Front national : Sociologie d'un parti politique*. Paris: Presses de SciencesPo.
- Debras, F. (2018). L'appel au peuple dans la rhétorique du Front national français: enjeu de souveraineté, d'unité et d'identité. *Frontières; Approche multidisciplinaire*.
- de Lange, S. L. (2007). A New Winning Formula?: The Programmatic Appeal of the Radical Right. *Party Politics*, 13 (4), 411–435.
- de Lange, S. L. (2012). New alliances: why mainstream parties govern with radical right-wing populist parties. *Political Studies*, 60, 899-918.
- Decker, F. (2004). *Der neue Rechtspopulismus*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialw.
- Deleersnijder, H. (2006). *Populisme : Vieilles pratiques, nouveaux visages*. Waterloo: La Renaissance du livre.
- Delsol, C. (2015). *Populisme: Les demeures de l'Histoire*. Paris: Artège.
- Delwit, P., & Poirier, P. (dir.) (2007). *Extrême droite et pouvoir en Europe*. Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Dézé, A. (2017). Chapitre 9 - Que sait-on du Front national? In Fillieule, O., Haegel, F., Hamidi, C., & Tiberj, V., *Sociologie plurielle des comportements politiques*. Paris: Presses de Sciences Po, pp. 239-270.
- Dézé, A. (2004). Le populisme ou l'introuvable Cendrillon. Autour de quelques ouvrages récents. Lectures critiques. *Revue Française de Science Politique*, 54 (1), 179–199.
- Dickes, P., & Fleury, C. (2012). Cohésion sociale, valeurs et régimes providentiels. *CEPS*.
- Dorna, A. (2007a). Du populisme et du charisme. *Le Journal Des Psychologues*, 247(4), 29–34.

- Dorna, A. (2007b). Pistes pour une étude contextuelle du discours politique populiste. *Bulletin de Psychologie, Numéro 492*, 593.
- Dupuy, R. (2002). *La Politique du peuple. Racines, permanences et ambiguïtés du populisme*. Paris: Albin Michel.
- Duverger, M. (2004). *Les constitutions de la France*. Paris: PUF.
- Eatwell, R., & Mudde, C. (2003). *Western Democracies and the Extreme Right Challenge*. London: Routledge.
- Ennsner-Jedenastik, L. (2016). A Welfare State for Whom? A Group-based Account of the Austrian Freedom Party's Social Policy Profile. *Swiss Political Science Review, 22* (3), 409-427.
- Ennsner-Jedenastik, L. (2018). Welfare chauvinism in populist radical right platforms: The role of redistributive justice principles. *Social Policy & Administration, 52* (1), 293-314.
- Esping-Andersen, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Princeton : P. U. Press.
- Esposito, M.-C., Laquière, A., Manigand, C., & Collectif. (2012). *Populismes : L'envers de la démocratie* (Vendémiaire). Paris: Editions Vendémiaire.
- Evans, J. (2000). Le vote gauchois-lepéniste le masque extrême d'une dynamique normale. *Revue Française de Science Politique, 50* (1), 21-51.
- Fossati, F., & Häusermann, S. (2014). Social policy preferences and party choice in the 2011 Swiss elections. *Swiss Political Science Review, 20* (4), 590-611.
- Fourquet, J., & Gariazzo, M. (2013). *FN et UMP : électors en fusion ?* Paris: Editions Fondation Jean Jaurès.

- Franssen, M. (2011). *Le populisme Une vague qui déferle sur le vieux continent*. Bruxelles : CEPESS.
- Friboulet, J.-J. (2003). La politique de l'emploi en Suisse. *Commentaire*, 101 (1), 137.
- Froio, C. (2017). Comparer les droites extrêmes. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 24 (4), 373.
- Fukuyama, F. (1992). *La Fin de l'histoire et le dernier homme*. Paris: Flammarion.
- Gallou Le, J-Y. (n.d.). *Europe : le temps joue pour le populisme*, Communication du XXIV^e université annuelle du club de l'horloge.
- Gautié, J. (2016). Au-delà des chiffres de l'emploi et du chômage. *Idées Économiques et Sociales*, 185 (3), 8.
- Gerber, D., Nicolet, S., & Sciarini, P. (2015). Voters are not fools, or are they? Party profile, individual sophistication and party choice. *European Political Science Review* 7 (1), 145-165.
- Gill, L. (2004). Le néolibéralisme. *Chaire d'études Socio-Économiques de l'UQAM*, 8 (2), 151-176.
- Gimenez, E., & Schwarz, N. (2016). The visual construction of “the people” and “proximity to the people” on the online platforms of the National Front and Swiss People’s Party. *Österreichische Zeitschrift Für Soziologie*, 41 (2), 213-242.
- Godin, C. (2012). *Démocratie et populisme*. In Zarka, Y-C., *Démocratie, état critique*. Paris: A. Colin, pp. 215-221.
- Goertz, G., & Mahoney, J. (2012). *A tale of two cultures: qualitative and quantitative research in the social sciences*. Princeton: Princeton University Press.

- Gottraux, P., & Péchu, P. (2016). Sous le populisme, la pluralité: anti-élitisme et rapports au leader chez les militants de l'Union Démocratique du Centre en Suisse. No. 64. Université de Lausanne, *Les Cahiers de l'IEPHI/IEPHI Working Paper Series*.
- Grossman, E. (2008). Vous avez dit « populisme » ? *Rue Descartes*, 62 (4), 111-116.
- Grunberg, G., & Haegel, F. (2007). Le bipartisme imparfait en France et en Europe. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 14 (2), 325.
- Hall, P. A. (1993). Policy Paradigms, Social Learning, and the State: The Case of Economic Policymaking in Britain. *Comparative Politics*, 25 (3), 275–296.
- Hall, P. A., & Taylor, C. R. (1996). Political Science and the Three New institutionalisms. *Political Studies*, XLIV, 936–957.
- Hall, P. A., & Soskice, D. (2001). *Les variétés du capitalisme*. Oxford: Oxford University Press.
- Harari, Y. N. (2018). *21 Leçons pour le XXIème siècle*. Paris: Albin Michel.
- Harmsen, R. (2005). L'Europe et les partis politiques nationaux : les leçons d'un non-clivage. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 12 (1), 77–94.
- Harteveld, E. (2016). Winning the “losers” but losing the “winners”? The electoral consequences of the radical right moving to the economic left. *Electoral Studies*, 44, 225–234.
- Hassenteufel, P. (2005). De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. *Revue Française de Science Politique*, 55 (1), 113.
- Heinisch, R., & Mazzoleni, O. (Eds.). (2016). *Understanding Populist Party Organisation*. London: Palgrave Macmillan UK.

- Hermet, G. (1997). Populisme et nationalisme. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 56 (octobre-décembre), 34–47.
- Hermet, G. (2001). *Les Populismes dans le monde: Une histoire sociologique (XIXe-XXe siècle)*. Paris: Fayard.
- Hermet, G. (2004). Est-il toujours temps de penser à la démocratie ? *Pôle Sud*, 21 (1), 81–92.
- Hildebrand, M. (2017). *Rechtspopulismus und Hegemonie: Der Aufstieg der SVP und die diskursive Transformation der politischen Schweiz*. Bielefeld: Transcript Verlag
- Hug, S., & Schulz, T. (2007). Left-Right Positions of Political Parties in Switzerland. *Party Politics*, 13 (305).
- Ignazi, P. (1992). The silent counter-revolution. *European Journal of Political Research*, 22 (1), 3–34.
- Ignazi, P. (2005). *Extreme right parties in Western Europe*. Oxford: Oxford University Press.
- Ignazi, P. (2012). *Le Front national et les autres*. In Delwit, P. (dir.), *Le Front national. Mutations de l'extrême droite française*. Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles, pp. 37-55.
- Igounet, V. (2014). *Le Front national de 1972 à nos jours. Le parti, les hommes, les idées*. Paris: Seuil.
- Ivaldi, G. (2013). Vers un nouveau chauvinisme du welfare ? La transformation du programme économique du Front national (1984-2012). *Congrès AFSP Paris 2013 Section Thématique 27 « Le 'Nouveau' Front National en Question » Congrès AFSP Paris 2013 Section Thématique 27*, (1995), 1–20.

- Ivaldi, G. (2015). Towards the median economic crisis voter? The new leftist economic agenda of the Front National in France. *French Politics* 13 (4), 346-369.
- Ivaldi, G., Lanzone, M. E., & Woods, D. (2017). Varieties of Populism across a Left-Right Spectrum: The Case of the Front National, the Northern League, Podemos and Five Star Movement. *Swiss Political Science Review*, 23 (4), 354–376.
- Ivekovic, R. (2009). Populisme et politique. *Cultures et Conflits*, 73 (printemps), 125–133.
- Jobert, B. (1992). Représentations sociales, controverses et débats dans la conduite des politiques publiques. *Revue Française de Science Politique*, 42 (2), 219–234.
- Join-Lambert, M.-T. (2010). L'évolution des politiques sociales en France. *Innov 2010*, 1,7.
- Kauffmann, G. (2016). Les origines du Front national. *Pouvoirs* 2, 5-15.
- Katz, R. S., & Mair, P. (1995). Changing Models of Party Organization and Party Democracy: The Emergence of the Cartel Party. *Party Politics*, 1 (1), 5–28.
- Keskinen, S., Norocel, C., & Jørgensen, M. B.(2016). The politics and policies of welfare chauvinism under the economic crisis. *Critical Social Policy*, 36 (3), 321-329.
- Khouri, N. (1999). Libéralisme et démocratie. *Tiers-Monde*, 40 (157), 73–86.
- Kitschelt, H., & McGann, A. J. (1997). *The Radical Right in Western Europe: A Comparative Analysis*. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Klöpper, C., & Haisch, T. (2015). Évolution de l'industrie biotech et medtech suisse et influence de l'industrie pharmaceutique sur le système d'innovation. *Revue Géographique de l'Est*, 48 (2008).
- Knoepfel, P., Papadopoulos, Y., Sciarini, P., Vatter A., & Häusermann S. (2014). *Handbuch*

der Schweizer politik – Manuel de la politique suisse. Zürich: Verlag Neue Zürcher Zeitung.

Kohler-Koch, B., & Larat, F. (2001). La dissémination du modèle communautaire de gouvernance comme processus d'adoption et d'adaptation. *Politique Européenne*, 2, 87-106.

Kolm, S.-C. (2009). Défisicalisation des heures supplémentaires : la théorie. *Raisons Politiques*, 33 (1), 45.

Kriesi, H. (1998). *Le système politique Suisse.* Paris: Economica.

Kriesi, H., & Lachat, R. (2004). Globalization and the Transformation of the National Political Space: Switzerland and France Compared. *Center for Comparative and International Studies (CIS).*

Kriesi, H. (2009). Les mouvements sociaux et le système politique : quelques remarques sur les limites de l'approche du processus politique. *Sociologie et Sociétés*, 41(2), 21.

Kriesi, H. (2014). The populist challenge. *West European Politics*, 37 (2), 361-378.

Kriesi, H., Takis S. P. (2016). *European Populism in the Shadow of the Great Recession.* Colchester: ECPR Press.

L'Horty, Y. (2013). Politiques de l'emploi : pourquoi ça ne marche pas ? *Regards Croisés Sur l'économie*, 13 (1), 91.

Laclau, E. (2008). *La raison populiste.* Paris: Seuil.

Lascoumes, P., & Le Galès, P. (dir.). (2004). *Gouverner par les instruments.* Paris: Presses de Sciences Po.

Lecoeur, E. (2003). *Un néo-populisme à la française : Trente ans de Front National.* Paris:

La Découverte.

Machiavel, N. (1990). *Le Prince*. Paris: Pocket (édition originale : 1532).

Macovei, O. A. (2018). L'État illibéral dans l'Union européenne, essai de conceptualisation. *Civitas Europa*, no 1, 127-144.

Mair, P. (1984). Concepts and concept formation. *Annual Review of Psychology*, 35 (May 2007), 113-138.

Mair, P. (1997). *Party System Change*. New York: Oxford University Press.

Mair, P., & Mudde, C. (1998). The party family and its study. *Annual Review of Political Science*, 1, 211-229.

Mair, P. (2007). Le changement des systèmes de partis. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 14 (2), 243.

Marchand-Tonel, X. (2012). La subsidiarité, un enjeu des débats sur l'Union européenne. Présentation du dossier. *Droit et Société*, 1 (80), 5-12.

Martig, N., Bernauer, J. (2016). The Halo-Effect: Diffuse Threat Perception and SVP-Constituency Interests. *Swiss Political Science Review*, 22 (3), 385-408.

Martin, G., & Gautié, J. (2009). Le Chômage. *Idées Économiques et Sociales*, 158 (4), 79.

Martin, J.-C. (2003). Roger Dupuy, La politique du peuple. Racines, permanences et ambiguïté du populisme. *Annales Historiques de La Révolution Française*, 332 (avril-juin), 2-4.

Martinache, I. (2017). Les inégalités font-elles le lit du populisme ? *Idées Économiques et Sociales*, 188 (2), 14.

- Mastropaolo, A. (2001). Populisme du peuple ou populisme des élites ? *Critique Internationale*, 13 (4), 61.
- Mayer, N., & Perrineau, P. (1996). Le Front national à découvert. *Presses de Sciences Po Références*, 411, 417.
- Mayer, N. (2002). Les hauts et les bas du vote Le Pen 2002. *Revue Française de Science Politique*, 52 (5), 505-520.
- Mayer, N. (2005). Votes populaires, votes populistes. *Hermès, La Revue*. 42 (2), 161-166.
- Mayer, N. (2007). Comment Nicolas Sarkozy a rétréci l'électorat Le Pen. *Revue Française de Science Politique*, 57 (3), 429.
- Mazzoleni, O. (2006). Critique et légitimation de la professionnalisation parlementaire en Suisse. *Politix*, 75 (3), 163.
- Mazzoleni, O. (2007). Nouvelle UDC: nouveaux électeurs? Évolution de 1995 à 2003. In *L'Union démocratique du centre: un parti, son action, ses soutiens*, pp. 155–180.
- Mazzoleni, O. (2008). *Nationalisme et populisme en Suisse: la radicalisation de la "nouvelle" UDC*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Mazzoleni, O. (2018). Political Achievements, Party System Changes and Government Participation: the Case of the 'New' Swiss People's Party. *Absorbing the Blow: Populist Parties and their Impact on Parties and Party Systems*, 83-102.
- Mazzoleni, O., Masulin, M., & Péchu, C. (2005). Dimensions socio-professionnelles et explication du vote en faveur de l'union démocratique du centre en suisse. *Revue Française de Science Politique*, 55 (4), 663–689.
- Mazzoleni, O., Gottraux, P., & Péchu, C. (2007). *L'Union démocratique du centre : un parti, son action, ses soutiens*. Lausanne: Antipodes.

- Mény, Y., & Surel, Y. (2000). *Par le peuple, pour le peuple. Le populisme et les démocraties*. Paris: Fayard.
- Meyer, T. M., & Miller, B. (2013). The Niche Party Concept and its Measurement. *Party Politics*, 21 (2), 259–271.
- Michalet, C.-A. (2002). *Qu'est-ce que la mondialisation ? Petit traité à l'usage de ceux et celles qui ne savent pas encore s'il faut être pour ou contre*. Paris: La Découverte.
- Michon, S. (2011). La lutte dans la lutte. L'espace de la mobilisation étudiante contre le contrat première embauche (CPE). *Sociétés Contemporaines*, 83 (3), 83.
- Milza, P. (1994). Le front national crée-t-il une culture politique? *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 44 (1), 39–44.
- Milza, P. (1997). Mussolini entre fascisme et populisme. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 56 (4), 115–120.
- Mineur, D. (2010). *Archéologie de la représentation politique: Structure et fondement d'une crise*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Mineur, D. (2019). Qu'est-ce que la démocratie illibérale ? *Cités*, 79 (3), 105.
- Minkenberg, M. (2001). The radical right in public office: Agenda setting and policy effects. *West European Politics*, 24 (4), 1–21.
- Miscoiu, S. (2012). *Au pouvoir par le "peuple": le populisme saisi par la théorie du discours*. Paris : L'Harmattan.
- Mols, F., & Jetten, J. (2016). Explaining the appeal of populist right-wing parties in times of economic prosperity. *Political Psychology*, 37 (2), 275-292.
- Mongereau, R. (2012). *Rapport annuel sur l'état de la France en 2012*. CESE.

- Morrisette, J., & Demazière, D. (2019). Les approches qualitatives à l'épreuve de la quantification des sciences, *Recherches qualitatives*, 38 (1), 88-104.
- Mörgeli, C. (2017). *Bauern, Bürger, Bundesräte: 1917-2017. Hundert Jahre Zürcher SVP*. Zürich: Orell Füssli Verlag AG.
- Mouchard, D., Mineur, D., Lefranc, S., & Jaunait, A. (2003). La démocratie. *Les Cahiers Du Cevipol*, 36.
- Mouffe, C. (1992). Penser la démocratie moderne avec, et contre, Carl Schmitt. *Revue française de science politique*, 42 (1), 83-96.
- Mouffe, C. (2000), *The democratic paradox*. London: Verso.
- Mouffe, C. (2002). La « fin du politique » et le défi du populisme de droite. *Revue Du MAUSS*, 20 (2), 178-194.
- Mudde, C. (2000). *The ideology of the extreme right*. Manchester: University Manchester and New-York Press.
- Mudde, C. (2004). The populist zeitgeist. *Government and Opposition*, 39 (3), 541-563.
- Mudde, C. (2007). *Populist radical right parties in Europe*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Mudde, C. (2010). The Populist Radical Right: A Pathological Normalcy. *West European Politics*, 33 (6), 1167-1186.
- Mudde, C. (2013), Three decades of populist radical right parties in Western Europe: so what ? *European Journal of Political Research*, 52, 1-19.
- Mudde, C. (2014). Fighting the system? Populist radical right parties and party system change. *Party Politics*, 20 (2), 217-226.

- Mudde, C., & Rovira Kaltwasser, C. (2012). Populism and (liberal) democracy: a framework for analysis. *Populism in Europe and the Americas: Threat or Corrective for Democracy?*, 1, 1–26.
- Muet, P.-A., Cornilleau, G., Brociner, A., Cadiou, L., Contais, E., & Mathieu, C. (1994). Perspectives de l'économie française en 1994 et 1995. *Revue de l'OFCE*, 50 (1), 5–28.
- Müller, P., & David, T. (2007). *Geschichte der politischen Parteien der Schweiz/ Histoire des partis politiques en Suisse*, Chronos.
- Müller, J.-W. (2016). *Qu'est-ce que le populisme ? Définir enfin la menace*. Paris: Premier Parallèle.
- Muller, P. (1990). *Les politiques publiques*. Paris: PUF.
- Muller, P. (2004). L'Etat en action revisité. *Pôle Sud*, 21, 31–42.
- Muxel, A. (2013). La mobilisation électorale en 2012. *Revue Française de Science Politique*, 63 (2), 207.
- Nadeau, R., Bélanger, É., Lewis-Beck, M. S., & Perrineau, P. (2012). *Le vote des français de Mitterrand à Sarkozy 1988-1995-2002-2007*. Paris: Les Presses de Sciences Po.
- Oudenampsen, M. (2011). Le populisme comme modulation du commun. *Multitudes*, 45 (2), 170.
- Palier, B. (2008). Du welfare au workfare : les transformations des politiques de lutte contre la pauvreté. *Regards Croisés Sur l'économie*, 4 (2), 162.
- Palier, B., & Surel, Y. (2005). Les « trois I » et l'analyse de l'État en action. *Revue Française de Science Politique*, 55 (1), 7–32.
- Papadopoulos, Y. (1996). Les mécanismes du vote référendaire en Suisse: l'impact de

- l'offre politique. *Revue Française de Sociologie*, 37 (1), 5.
- Pedahzur, A., & Brichta, A. (2002). The Institutionalization Of Extreme Right-Wing Charismatic Parties: A Paradox? *Party Politics*, 8 (1), 31–49.
- Perrineau, P. (1996). *Le Front national à découvert*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Perrineau, P. (2014). *La France au front*. Paris: Fayard.
- Perrineau, P. (2014). Les enjeux. La présence perturbatrice du Front national aux élections municipales. *CEVIPOF*, 4.
- Perrineau, P., & Ysmal, C. (1995). *Le vote de crise l'élection présidentielle de 1995*. Département d'études politiques du Figaro.
- Perrineau, P., & Ysmal, C. (2003). *Le vote de tous les refus : les élections présidentielle et législatives de 2002*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Perrineau, P., & Rouban, L. (2017). *La démocratie de l'entre-soi*. Paris: Presses de Sciences Po.
- Pinelli, C. (2011). The Populist Challenge to Constitutional Democracy. *European Constitutional Law Review*, 7 (01), 5–16.
- Radaelli, C. M. (2002). The domestic impact of european union public policy: notes on concepts , methods , and the challenge of empirical research. *Politique Européenne*, 5 (1), 105.
- Rawls, J. (1993). *Justice et démocratie*. Paris: Seuil.
- Rayner, H. (2016). Participationnisme d'État-Le gouvernement de la « libre formation de l'opinion » en Suisse. *Gouvernement et Action Publique*, 2 (2), 79.

- Regazzoni, A. (2004). Livre blanc (suite). *L'attractivité de la place économique suisse en jeu*. HEC Lausanne.
- Rennwald, L., & Zimmermann, A. (2016). Le vote ouvrier en Suisse, 1971-2011. *Social Change in Switzerland*, 4.
- Reungoat, E. (2015). Mobilizing Europe in national competition: The case of the French Front National. *International Political Science Review*, 36 (3), 296–310.
- Reynié, D. (2011). *Populismes : la pente fatale*. Paris: Plon.
- Reynié, D. (2013). *Les nouveaux populismes*. Paris: Pluriel.
- Reynié, D. (2016). Heritage Populism and France's National Front. *Journal of Democracy*, 27 (4), 47-57.
- Reynié, D. (2019). *2022, le risque populiste en France (vague 1)*.
- Reynié, D. (dir.). (2020). *2022, le risque populiste (vagues 2 et 3)*.
- Richardson, J.E. (2017). The National Front, and the search for a 'nationalist' economic policy. In: Copsey, N., & Worley, M. (eds). *Tomorrow Belongs to US: The British Far-Right Since 1967*. Abingdon, Oxon: Routledge, pp. 48-68.
- Richevaux, M. (2001). Les "lois Aubry" relatives aux 35 heures, ou l'irrésistible ascension de la flexibilité. *Innovations*, 13 (1), 159.
- Rihoux, B., de Mueur, G., Marx, A., Van, G., & Bursens, P. (2004). Une "troisième voie" entre approches qualitative et quantitative ? *Revue Internationale de Politique Comparée*, 11 (1), 117.
- Rooduijn, M. (2015). The rise of the populist radical right in Western Europe. *European View*, 14 (1), 3–11.

- Rosanvallon, P. (1998). *Le peuple introuvable*. Paris: Gallimard.
- Ruellan, R. (2015). La gouvernance de la Sécurité sociale à partir du plan Juppé de 1995. *Vie Sociale*, 10 (2), 153.
- Saint-Étienne, C. (2007). Comment améliorer la gouvernance économique européenne ? *Revue Française d'économie*, 21 (4), 127–143.
- Sainty, J. (2015). Front national: a-t-on fait le tour de la question? *Quaderni*, 88 (3), 129–135.
- Salles, M. (2013). 'Social choice and welfare' at 30: its role in the development of social choice theory and welfare economics. *Social Choice and Welfare*, 42, 1–16.
- Sartori, G. (2011). *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.
- Saull, R. (2013). Capitalism, crisis and the far-right in the neoliberal era. *Journal of International Relations and Development*, 18 (1).
- Schaltegger, C. A., Weder, M. (2014). Austerity, inequality and politics. *European Journal of Political Economy*, 35, 1-22.
- Schmidt, V. A. (1999). La France entre l'Europe et le monde Le cas des politiques économiques nationales. *Revue Française de Science Politique*, 49 (1), 51–78.
- Schmidt, V. A. (2000). Les beaux restes du capitalisme d'État à la française. *Critique Internationale*, 8 (Juillet), 163–176.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris: Gallimard.
- Schumacher, G., & Van Kersbergen, K. (2016). Do mainstream parties adapt to welfare chauvinism of populist parties? *Party Politics*, 22 (3), 300-312.

- Schmuck, D., & Matthes, J. (2017). Effects of economic and symbolic threat appeals in right-wing populist advertising on anti-immigrant attitudes: The impact of textual and visual appeals. *Political Communication*, 34 (4), 607-626.
- Sciarini, P., et al. (2014). Agenda-setting and direct democracy: The rise of the Swiss People's party. In: Green-Pedersen, C., & Walgrave, S, (Ed.). *Agenda Setting, Policies, and Political Systems. A Comparative Approach*. Chicago and London : The University of Chicago Press, 105-122.
- Sciarini, P., & Trechsel, A. H. (1996). Démocratie directe en Suisse: l'élite politique victime des droits populaires. *Swiss Political Science Review*, 2 (2), 1-35.
- Sciarini, P., & Marquis, L. (2000). Opinion Publique et Politique Extérieure: le cas des Votations Populaires en Suisse. *International Political Science Review*, 21 (2), 149-171.
- Scrinzi, F. (2015). Righteous patriots, corrupted elites, undeserving poor. The construction of multiple social boundaries in the Front National. *Etnografia e ricerca qualitativa*, 8 (1), 55-74.
- Seitz, W. (1993). *Les élections au Conseil national de 1991 - Aperçu et analyse. Annexe: Elections au Conseil des Etats 1990/91*. Bern.
- Seitz, W. (1997). *Les élections au Conseil national de 1995 - Aperçu et analyse. En annexe les élections au Conseil des Etats de 1994/95*. Bern.
- Seitz, W. (2002). *Elections au Conseil national de 1999 - Aperçu et analyse*. Neuchâtel.
- Seitz, W. (2007a). *Elections au Conseil national de 2003. Aperçu et analyse*. Neuchâtel.
- Seitz, W. (2007b). *Elections au Conseil national de 2007 - L'évolution du paysage politique depuis 1971*. Neuchâtel.

- Seitz, W. (2011). *Elections au Conseil national de 2011 - L'évolution du paysage politique depuis 1971*. Neuchâtel.
- Sinclair, B. (1998). *Do Parties Matter?* UC Irvine: Center for the Study of Democracy.
- Simmons, H. G. (1996). *The French National Front: The Extremist Challenge to Democracy*. New York: Routledge.
- Sirinelli, J.-F. (Dir.). (2006). *Histoire des droites en France (Tome 1-Politique)*. Paris: Gallimard.
- Sosoe, L., (2013). La crise de la démocratie entre représentation et légitimité, in Collectif. *La démocratie, enrayée ?* Acte de colloque. Bruxelles: Académie Royale des Lettres et des Sciences morales et politiques.
- Stadelmann, M. (2014). The Marinisation of France: Marine Le Pen and the French National Front. *International Journal of Humanities and Social Science*, 4 (10), 1-5.
- Stockemer, D. (2017). The success of radical right-wing parties in Western European regions—new challenging findings. *Journal of Contemporary European Studies* 25 (1), 41-56.
- Stockemer, D., & Barisione, M. (2017). The 'new' discourse of the Front National under Marine Le Pen: A slight change with a big impact. *European Journal of Communication*, 32 (2), 100-115.
- Strassmann, R. (2015). La Suisse du Nord-Ouest: un espace frontalier dans le processus de la mondialisation. *Revue Géographique de l'Est*, 42 (2002), 1-14.
- Swank, D., & Betz, H.-G. (2003). Globalization, the welfare state and right-wing populism in Western Europe. *Socio-Economic Review*, 1 (2), 215-245.
- Taggart, P.-A. (2000). *Populism*. Buckingham: Open University Press.

- Taguieff, P.-A. (1984). La rhétorique du « national-populisme ». *Mots*, 9 (1), 113–139.
- Taguieff, P.-A. (1997). Le populisme et la science politique du mirage conceptuel aux vrais problèmes. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 56 (1), 4–33.
- Taguieff, P.-A. (1998). Populismes et antipopulismes : le choc des argumentations. *Mots*, 55 (Discours populistes), 5–26.
- Taguieff, P.-A. (2007). *L'illusion populiste*. Paris: Flammarion.
- Taguieff, P.-A. (2012). *Le nouveau « national-populisme »*. Paris: CNRS.
- Taguieff, P.-A. (2015). *La revanche du nationalisme. Néopopulistes et xénophobes à l'assaut de l'Europe*. Paris: PUF.
- Todd, E., & Le Bras, H. (2013). *Le Mystère français*. Paris: Seuil.
- Tresch, A., Lauener, L., Bernhard, L., Lutz, G., & Scaperrotta, L. (2020). *Élections fédérales 2019. Participation et choix électoral*. FORS-Lausanne.
- Touraine, A. (1994). *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris: Fayard.
- Varone, F., & de Visscher, C. (2004). La nouvelle gestion publique “en action.” *Revue Internationale de Politique Comparée*, 11 (2), 177–185.
- Wagner, M. (2011). Defining and measuring niche parties. *Party Politics*, 18 (6), 845–864.
- Weitzel, V., Poirier, P., Crépon, S., & Virchow, F. (2012). *Les droites extrêmes et les populismes de droite dans l'Union européenne : un état des lieux*. Luxembourg: Institut Pierre Werner/ Europaforum.lu.
- Wieviorka, M. (1993). *La démocratie à l'épreuve: nationalisme, populisme, ethnicité*.

Paris: La Découverte.

Wieviorka, M. (2013). *Le Front national : entre extrémisme, populisme et démocratie*.

Charenton-le-Pont Cedex : Maison des sciences de l'homme.

Wilkerson, J., R Baumgartner, F., Brouard, S., Chaqués, L., Green-Pedersen, C., Grossman, E., & Walgrave, S. (2009). Le Projet Agendas Comparés : objectifs et contenus. *Revue Internationale de Politique Comparée*, 16 (3), 365–379.

Winock, M. (1997). Populismes français. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 56 (octobre-décembre), 77–91.

Wodak, R. (2015). *The politics of fear: What right-wing populist discourses mean*. London: Sage.

Zaslove, A. (2008). Here to Stay? Populism as a New Party Type. *European Review*, 16 (3), 319–336.

Zittoun, P. (2013). *La fabrique politique des politiques publiques*. Paris: Les presses de Sciences Po.

Annexes

Annexe 1 —Citizen’s web dialogues avec Jacques Delors (30/10/13).

Annexe 2 —Questionnaire pour les entretiens.

Annexe 3—Grille d’analyse du questionnaire fermé en ligne.

Annexe 4 —Tableau des votations de nature socio-économiques en Suisse entre 1992 et 2013.

Annexe 5 —Droits socio-économiques repris dans les principaux textes de l’Union européenne par rapport aux grands principes du Conseil de l’Europe.

Annexe 6 —Description des entretiens et tableaux récapitulatifs.

Annexe 7 —Tableaux récapitulatifs des contacts pour le questionnaire en ligne.

Annexe 1—Citizen's web dialogues avec Jacques Delors (30/10/13).

Source : consultée et vérifiée le 09/01/21 :
<https://www.youtube.com/watch?v=vJPIDHuPqIA>

Question via Toute l'Europe (Frédéric Albert) :

En quoi les politiques publiques nationales et européennes du tournant néo-libéral des années 1980, sont-elles responsables de la montée des populismes en Europe ? Peut-on aujourd'hui parler de nouveau paradigme ou "référentiel global", qui succèderait à ce que Pierre Muller nomme "référentiel de marché" ? à 03 :57.

Réponse (Jacques Delors) :

La libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, l'Occident européen (États-Unis-Europe) l'a voulu.

En revanche, la mondialisation est une contrainte : par conséquent on ne peut pas mettre les deux phénomènes sur un même pied d'égalité.

La libre circulation, un meilleur fonctionnement des marchés, nous l'avons voulu. L'ennui c'est qu'il ne peut pas y avoir bon fonctionnement du marché sans une régulation des autorités étatiques, nationales, européennes ou mondiales. Cette régulation n'a pas eu lieu.

Les conséquences sont les folies financières qui ont marqué les années 1995 à 2010. Il fallait réagir, mais c'est une folie des hommes d'avoir confondu un instrument économique (« le Marché »), avec une idole et penser que créer de la valeur (augmenter son cours en bourse), c'était la fin des fins. Il a fallu réagir contre ça et nous ne l'avons pas fait.

En revanche la mondialisation, c'est l'émergence de pays vivant dans la misère, le chômage, la pauvreté et qui veulent « leur place au soleil ». Face à cela, nous les pays riches devons nous adapter, ouvrir nos marchés (nous leur avons donné de l'aide pendant longtemps) mais devons également nous défendre.

Le populisme est lié essentiellement à la mondialisation. Tant que nous n'aurons pas trouvé une Europe assez forte pour se défendre tout en acceptant la montée des autres pays, nous ne résoudrons pas le problème et nous n'arriverons pas à vaincre le populisme d'extrême gauche ou d'extrême droite. Celui-ci est un danger car il ne propose rien mais refuse tout. C'est un élément de la campagne électorale à venir : expliquer que l'Europe a été utile, il faut la perfectionner mais l'avenir n'est pas dans un abandon de tout cela, un repli sur les frontières nationales voire même sur son identité locale.

Annexe 2—Questionnaire pour les entretiens.

Cadres du Front national/ Rassemblement national :

I. Généralités :

1. Pourriez-vous vous présenter, décrire votre parcours professionnel et politique et indiquer le niveau de responsabilité que vous avez eu au Front national ?
2. Quels sont les thèmes socio-économiques (ou autres) qui vous intéressent ?
3. Que signifie pour vous, la mondialisation économique ?
4. Quelle-est votre conception de la Politique ?

II. Discours économique/ nation :

5. Que reprenez-vous des grandes propositions économiques de votre parti entre 1992 (traité de Maastricht) et 2013 (début des négociations du Traité transatlantique) ?
6. Votre réflexion/ celle du parti, s'inspire-t-elle de Think tanks, de fondations, de groupes ?
7. Un État comme la France possède une dette publique très importante. Dans ce contexte, quelle est la marge de manœuvre du pays ? Quelle est la réalité de sa souveraineté ? Doit-on faire des efforts pour réduire la dette, comment, avec quel calendrier, sous quelle forme ?
8. La France devrait-elle sortir de la zone euro ? Pourquoi ?
9. Comment faut-il aborder le temps de travail ? (le réduire, L'équilibre actuel entre travail et temps libre est optimal, Il faudrait augmenter d'une manière générale le temps de travail pour redevenir plus compétitif, Il faudrait permettre aux entreprises de bénéficier d'une plus grande flexibilité en matière de temps de travail) :
10. A propos du salaire minimum ? Même question.
11. Faut-il continuer d'indemniser comme on le fait les chômeurs, ou doit-on durcir l'accès aux indemnités du chômage ?
12. Pourriez-vous me donner votre conception de la nation ?
13. Peut-on parler de nation économique ?
14. L'État doit-il favoriser les nouvelles formes d'économie (développement durable, ESS, circuits courts) ?

III. Offre politique en matière de politique sociale et de cohésion, conception de l'État providence.

15. Considérez-vous que l'État dépense trop en matière sociale ?
16. Quelle est votre vision à propos du concept de *préférence nationale* (les citoyens de l'UE sont-ils des étrangers au même titre que les ressortissants d'autres pays / Quels domaines doivent être couverts par la préférence nationale) ?

IV. Organes de la mondialisation économique et traités internationaux.

17. Concernant la relation entre État et UE : comment jugez-vous de la qualité du contrôle démocratique de la gouvernance économique européenne ?

18. Pensez-vous que le RN a adopté, depuis l'arrivée de Marine Le Pen à sa présidence, une position plus radicale vis-à-vis de l'UE ?

V. Conception et fabrication des programmes :

19. A propos de la conception des programmes et des conditions de fabrication des programmes :

- Comment la stratégie des programmes socio-économique de l'ancien FN était-elle arrêtée ?

Les nouvelles mesures étaient-elles globalement acceptées au sein du parti (du bureau politique- des dirigeants, des militants-adhérents) ? Avez-vous des exemples de débats sur des questions controversées ?

- Qui participe à l'élaboration des programmes (la présidente, un bureau politique, des experts, des militants ou adhérents) ?

- Quelles ont été les grandes discussions, les grands débats internes au sujet des questions socio-économiques ? Quels ont été les échanges au sein du bureau politique dont vous avez eu connaissance ?

- Quelles propositions avez-vous faites en ce qui concerne les mesures socio-économiques et qui ne se retrouvent pas dans les programmes ?

20. La logique de consultance pour la fabrication des programmes a-t-elle changé avec l'arrivée de Madame Le Pen à la présidence du parti ?

21. Considérez-vous que les programmes socio-économiques ont été suffisamment défendus par les élus nationaux/ européens du RN ?

VI. Points divers :

22. Points divers : pensez-vous que nous avons oublié des choses importantes par rapport aux politiques publiques et à la gouvernance économique ?

23. Quelles personnes (du FN ou autre), ont également joué un rôle dans l'élaboration des programmes socio-économiques du Front national ?

Cadres de l'UDC :

I. Généralités :

1. Pourriez-vous vous présenter, décrire votre parcours professionnel et politique et indiquer le niveau de responsabilité que vous avez à l'Union démocratique du centre ?

2. Quels sont les thèmes socio-économiques (ou autres) qui vous intéressent ?

3. Que signifie pour vous, la mondialisation économique ?

4. Quelle-est votre conception de la Politique ?

II. Discours économique/ nation :

5. Que retenez-vous des grandes propositions économiques de votre parti entre 1992 (traité de Maastricht) et 2013 (début des négociations du Traité transatlantique) ?

6. Votre réflexion/ celle du parti, s'inspire-t-elle de Think tanks, de fondations, de groupes ?

7. Comment faut-il aborder le temps de travail ? (le réduire, L'équilibre actuel entre travail et temps libre est optimal, Il faudrait augmenter d'une manière générale le temps de travail pour redevenir plus compétitif, Il faudrait permettre aux entreprises de bénéficier d'une plus grande flexibilité en matière de temps de travail ?)
8. A propos du salaire minimum ? Même question.
9. Faut-il continuer d'indemniser comme on le fait les chômeurs, ou doit-on durcir l'accès aux indemnités du chômage ?
10. Pourriez-vous me donner votre conception de la nation ?
11. Peut-on parler de nation économique ?
12. L'État doit-il favoriser les nouvelles formes d'économie (développement durable, ESS, circuits courts) ?

III. Offre politique en matière de politique sociale et de cohésion, conception de l'État providence.

13. Considérez-vous que l'État dépense trop en matière sociale ?
14. Quelle est votre vision à propos du concept de *préférence nationale* (les citoyens de l'UE sont-ils des étrangers au même titre que les ressortissants d'autres pays / Quels domaines doivent être couverts par la préférence nationale) ?

IV. Organes de la mondialisation économique et traités internationaux.

15. Existe-t-il un consensus à propos de l'initiative populaire sur l'autodétermination au sein du parti ? Existe-t-il des divergences entre les sections cantonales de l'UDC (suisse romande/ suisse alémanique) ?
16. Plus généralement sur le rapport de la Suisse à l'UE : y-a-t-il des divergences profondes au sein de l'UDC ? Y-a-t-il une nationalisation des positions de l'UDC sur ces questions ? Ou au contraire, y-a-t-il des tensions programmatiques économiques par rapport à l'intégration européenne au sein même des différentes fédérations de l'UDC (entre l'UDC historique-hégémonique alémanique et l'UDC genevoise, par exemple ?)
17. Le Brexit a-t-il eu une influence sur la politique européenne de l'UDC ? Et notamment sur le volet économique ?

V. Conception et fabrication des programmes :

18. A propos de la conception des programmes et des conditions de fabrication des programmes :

- Qui participe à l'élaboration des programmes, tant au niveau cantonal que fédéral (le président, un bureau politique, des experts, des militants ou adhérents) ?
- Quelles ont été les grandes discussions, les grands débats internes au sujet des questions socio-économiques ?
- Que fait l'UDC du résultat des votations ? Le parti intègre-t-il les résultats dans son programme politique ?
- D'une manière générale, les réflexions de l'UDC défendues au moment des votations sont-elles réemployées dans les programmes aux élections fédérales.

Annexe 3—Grille d'analyse du questionnaire fermé en ligne.

I. Généralités.

1. Pouvez-vous vous présenter en quelques phrases, décrire le niveau de responsabilité que vous avez eu ou que vous avez dans le parti ?
2. Quels sont les thèmes socio-économiques (ou autres) qui vous intéressent ?
3. Que signifie pour vous, la mondialisation économique ?
4. Quelle-est votre conception de la Politique ?
5. En politique, on parle souvent de privatisation, de régulation, d'intervention dans le domaine économique ; quelle serait la conception de la Politique qui vous définirait le mieux ?

II. Discours économiques.

6. L'État doit en priorité :

Réduire ses dépenses	De 1 à 10 (1 étant l'indice le moins élevé et 10 l'indice le plus élevé) / Ne se prononce pas
Réduire les impôts	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Réaffirmer sa marge d'intervention dans l'économie	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Établir des prestations sociales d'un nouveau type	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

7. Quels-sont les acteurs les plus influents dans l'économie ?

L'État	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Les firmes multinationales	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Les institutions européennes	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Les organismes internationaux type Fonds Monétaire International, Banque mondiale	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Les syndicats	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

8. Parmi ces acteurs, quels sont ceux qui selon vous, perturbent le plus le fonctionnement de l'économie nationale ? Si oui, lesquels ? Pourquoi ?
9. De quelle manière, le protectionnisme économique peut-il s'adapter à l'idée d'une nation économique ?

En instituant des taxes sur les produits, aux frontières de l'UE	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
En instituant des taxes sur les produits, aux frontières nationales	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
En stimulant la production nationale, notamment par le lancement de grands travaux nationaux	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
En stimulant la consommation nationale, par des campagnes de sensibilisation privilégiant	De 1 à 10/ Ne se prononce pas

le « Fabriqué en France/ en Suisse »	
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

10. A propos du marché de l'emploi :

Il faut combattre le dumping social	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Protéger les emplois industriels, en évitant les délocalisations	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Protéger les emplois nationaux, en établissant la préférence nationale à l'emploi	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

11. Aujourd'hui, de plus en plus d'actes économiques se réalisent à travers de grandes négociations entre États (TTIP, Mécanisme Européen de Stabilité), au niveau supranational. Quels rôles doivent jouer les acteurs (citoyens, parlement, UE), dans la négociation et dans la ratification de ces traités ?

III. Offre politique en matière de politique sociale et de cohésion et conception de l'État providence en économie.

12. La part des dépenses sociales de l'État providence devrait, pour assurer la cohésion économique et sociale du pays, correspondre à un pourcentage :

Entre 40% et 50% du budget total de l'État	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Avoisiner les 50% du budget total de l'État	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Entre 50% et 60% du budget total de l'État	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

13. La préférence nationale, en matière de politique sociale :

Doit concerner toutes les politiques sociales	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Doit se limiter aux allocations chômage et retraite	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Doit se limiter aux allocations concernant l'assurance maladie	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Doit se limiter à la formation professionnelle	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

14. Quelle serait votre définition d'un État providence performant, aujourd'hui ?

IV. Conception et évolution de l'économie mondiale et européenne.

15. Comment peut-on éviter les délocalisations ?

En incitant les entreprises, par des politiques fiscales avantageuses (taux d'imposition faibles), à rester sur le territoire	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
En taxant plus les entreprises, dont la plupart des activités fiscales et/ou de productions, se déroulent dans un autre État que celui d'origine	
En développant une série de mesures	De 1 à 10/ Ne se prononce pas

économiques, qui privilégient les entreprises nationales face aux entreprises étrangères (crédit à l'innovation recherche accordé aux entreprises nationales par exemple)	
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

16. L'État doit-il appliquer dans certains cas, la préférence nationale ?

En taxant les produits venant de l'étranger, d'une manière plus élevée que les produits nationaux	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
En faisant une différence entre les produits de l'UE et les produits étrangers	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
En appliquant une réciprocité en fonction du pays (cas par cas)	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

17. L'État doit-il développer un protectionnisme intelligent (se protéger de certains produits et de certains pays à bas coûts salariaux) ? Expliquez.

18. Quelles-sont les priorités d'un État fort ?

Maintenir l'indépendance économique du pays, par rapport aux institutions supranationales	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Mettre en place un régime fiscal et compétitif, reflétant l'agenda néo-libéral en économie	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Développer un patriotisme économique, en aidant les entreprises nationales et en instaurant une protection aux frontières internes de l'UE	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

19. Vers quel marché d'avenir, doit se tourner en priorité le pays ?

Vers l'UE	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Vers l'Amérique du Nord	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Vers l'Amérique latine	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Vers le Moyen-Orient	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Vers l'Asie de l'Est	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Vers l'Afrique	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Vers les BRICS	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

20. Est-ce important que les autorités régionales (France) ou cantonales (Suisse), soient des acteurs privilégiés dans le fonctionnement de l'économie, ou alors ceci doit être réservé au gouvernement national et/ ou fédéral ?

21. Les solutions économiques se trouvent-elles au niveau national/ fédéral, ou alors faut-il tenir compte des particularités régionales et/ ou cantonales de la structuration économique ?

V. Organes de la mondialisation économique et traités internationaux.

22. Quelles-seront les principales conséquences du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) ?

Il va donner plus de pouvoirs aux firmes multinationales au détriment des États	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Il va permettre au marché européen de trouver de nouveaux débouchés	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Il va abaisser les normes sociales de fabrication des produits européens	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Il va réduire les normes environnementales de fabrication des produits européens	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Il constitue un risque sanitaire (en terme de santé publique)	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

23. Politique monétaire commune, a pour principale conséquence :

D'empêcher des dévaluations monétaires pour rendre les exportations plus compétitives	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
De favoriser des économies comme celle de l'Allemagne	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
De faciliter le commerce et les échanges au sein de la zone euro	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

24. En quoi la politique monétaire décidée souverainement, est-elle un atout dans le contexte actuel de mondialisation ?

VI. Redistribution des pouvoirs entre États et Union européenne et vision de la gouvernance européenne.

25. Dans un système de gouvernance économique européen et mondial, comment les décisions économiques peuvent-elles encore être prises au plus proche des citoyens ?

En donnant plus de pouvoir aux organes institutionnels élus par les citoyens (Parlements)	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
En consultant directement les citoyens (référendums, initiatives populaires)	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Que tous les nouveaux traités, soient ratifiés sur le principe de l'unanimité	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

26. Quel-est le principal défaut de la gouvernance économique européenne ?

Le grand nombre d'acteurs privés et publics qui interviennent	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Le déficit démocratique dans les prises de décision	De 1 à 10/ Ne se prononce pas

Son caractère élitiste	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Le rôle particulier dédié aux groupes d'intérêts dans la préparation des directives européennes	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

27. L'autonomie de la Banque centrale européenne devrait être renforcée, vis-à-vis :

Des Parlements nationaux	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Du Parlement européen	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
De la Commission européenne	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Autres	Merci de préciser et d'évaluer de 1 à 10

28. Merci d'évaluer ces questions sur une échelle de 1 à 10 :

Considérez-vous que le Brexit soit une bonne chose pour l'économie britannique ?	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
Au cours du prochain quinquennat, le gouvernement français devrait-il organiser un référendum, identique à celui qui a eu lieu au Royaume-Uni ?	De 1 à 10/ Ne se prononce pas
La Suisse ne devrait-elle jamais rejoindre l'UE ?	De 1 à 10/ Ne se prononce pas

29. Parmi toutes les questions abordées ci-dessus, considérez-vous que des points importants aient été oubliés, à propos des politiques publiques et de la gouvernance économique ? Si oui lesquels ? Merci de préciser.

30. Avez-vous des points que vous auriez aimé développer plus longuement ? Si oui, merci de préciser.

31. Quelles personnes (de votre parti ou autre), ont également joué un rôle dans l'élaboration des programmes socio-économiques ?

Annexe 4—Tableau des votations de nature socio-économiques en Suisse entre 1992 et 2013.

Dates des votations :	Nom de la votation :	Consignes de vote de l'UDC ³²⁵ :	Résultats des votes (en %) :	Thèmes et Mesure sur l'échelle : -État providence -État libéral - État nationaliste
16.02.1992	Initiative populaire "pour une assurance-maladie financièrement supportable (Initiative des caisses-maladie)"	NON	NON (60,7%)	Assurance sociale État providence
17.05.1992	Arrêté fédéral concernant l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods du 4 octobre 1991	OUI	OUI (55,8%)	Accords internationaux État libéral
27.09.1992	Arrêté fédéral relatif à la construction de la ligne ferroviaire suisse à travers les Alpes (Arrêté sur le transit alpin) du 4 octobre 1991	OUI	OUI (63,6%)	Transports État libéral
27.09.1992	Loi fédérale sur les indemnités dues aux membres des conseils législatifs et sur les contributions aux groupes (Loi sur les indemnités parlementaires). Modification du 4 octobre 1991	NON	NON (72,4%)	Fonctionnaires État providence
27.09.1992	Loi fédérale sur les contributions destinées à couvrir les coûts d'infrastructures des groupes et des députés (Loi sur les coûts d'infrastructures) du 4 octobre 1991	NON	NON (69,4%)	Fonctionnaires État providence
06.12.1992	Arrêté fédéral sur l'espace économique européen (EEE) du 9 octobre 1992	NON	NON (50,3%)	Accords internationaux Europe État libéral
6 votations en 1992				
07.03.1993	Loi fédérale concernant l'augmentation des droits d'entrée sur les carburants du 9 octobre 1992	OUI	OUI (54,5%)	Protectionnisme État providence
07.03.1993	Arrêté fédéral supprimant l'interdiction des maisons de jeu du 9 octobre 1992	OUI	OUI (72,5%)	Jeux d'argent État libéral
26.09.1993	Arrêté fédéral sur des mesures temporaires contre les renchérissements de l'assurance-maladie	OUI	OUI (80,5%)	Assurance sociale État libéral
26.09.1993	Arrêté fédéral sur les mesures en matière d'assurance-chômage	OUI	OUI (70,4%)	Travail-emploi État libéral
28.11.1993	Arrêté fédéral sur le régime financier du 18 juin 1993	OUI	OUI (66,7%)	Taxes-impôts État Libéral

³²⁵ Source: Office fédéral de la statistique: statistique des votations populaires fédérales.

Dates des votations :	Nom de la votation :	Consignes de vote de l'UDC³²⁶ :	Résultats des votes (en %) :	Thèmes et Mesure sur l'échelle : -État providence -État libéral - État nationaliste
28.11.1993	Arrêté fédéral concernant la contribution à l'assainissement des finances fédérales du 18 juin 1993	OUI	OUI (57,7%)	Taxes-impôts État providence
28.11.1993	Arrêté fédéral prévoyant des mesures garantissant le maintien de la sécurité sociale du 18 juin 1993	OUI	OUI (62,6%)	Assurance sociale État providence
28.11.1993	Arrêtés fédéraux sur les impôts de consommation spéciaux du 18 juin 1993	OUI	OUI (60,6%)	Taxes-impôts État providence
8 votations en 1993				
20.02.1994	Arrêté fédéral concernant la prorogation de la redevance pour l'utilisation des routes nationales du 18 juin 1993	OUI	OUI (68,5%)	Taxes-impôts État providence
20.02.1994	Arrêté fédéral concernant la prorogation de la redevance sur le trafic des poids lourds du 18 juin 1993	OUI	OUI (72,2%)	Taxes-impôts État providence
20.02.1994	Arrêté fédéral concernant l'introduction d'une redevance sur le trafic de poids lourds liée, soit aux prestations, soit à la consommation du 18 juin 1993	NON	OUI (67,1%)	Taxes-impôts État providence
25.09.1994	Arrêté fédéral supprimant la réduction du prix du blé indigène financée par les droits de douane du 18 mars 1994	OUI	OUI (64,6%)	Commerce État libéral
04.12.1994	Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) du 18 mars 1994	NON	OUI (51,8%)	Assurance sociale État providence
04.12.1994	Initiative populaire "pour une saine assurance-maladie"	NON	NON (76,6%)	Assurance sociale État providence
04.12.1994	Loi fédérale sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers du 18 mars 1994	OUI	OUI (72,9%)	Politique migratoire État libéral
7 votations en 1994				
12.03.1995	Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire "pour une agriculture paysanne compétitive et respectueuse de l'environnement" (contre-projet)	OUI	NON (50,9%)	Agriculture-environnement État libéral
12.03.1995	Arrêté sur l'économie laitière 1988 (AEL 1988). Modification du 18 mars 1994	OUI	NON (63,5%)	Agriculture-environnement État libéral

³²⁶ Source: Office fédéral de la statistique: statistique des votations populaires fédérales.

Dates des votations :	Nom de la votation :	Consignes de vote de l'UDC³²⁷ :	Résultats des votes (en %) :	Thèmes et Mesure sur l'échelle : -État providence -État libéral - État nationaliste
12.03.1995	Loi fédérale sur l'agriculture. Modification du 8 octobre 1993	OUI	NON (66,4%)	Agriculture-environnement État providence
12.03.1995	Arrêté fédéral instituant un frein aux dépenses du 7 octobre 1994	OUI	OUI (83,4%)	Taxes-impôts État libéral
25.06.1995	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (10e révision de l'AVS). Modification du 7 octobre 1994	OUI	OUI (60,7%)	Assurance sociale État providence
25.06.1995	Initiative populaire "pour l'extension de l'AVS et de l'AI"	NON	NON (72,4%)	Assurance sociale État providence
25.06.1995	Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE). Modification du 7 octobre 1994	OUI	NON (53,6%)	Immobilier État libéral
7 votations en 1995				
10.03.1996	Arrêté fédéral concernant la suppression des contributions fédérales aux places de stationnement près des gares du 24 mars 1995	OUI	OUI (53,9%)	Taxes-impôts État libéral
01.12.1996	Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire 'contre l'immigration clandestine'	OUI	NON (53,7%)	Politique migratoire État nationaliste
01.12.1996	Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail), Modification du 22 mars 1996	OUI	NON (67,0%)	Travail-emploi État libéral
3 votations en 1996				
08.06.1997	Initiative populaire fédérale 'Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!'	NON	NON (74,1%)	Accords internationaux Europe État nationaliste
08.06.1997	Initiative populaire fédérale 'pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre'	NON	NON (77,5%)	Défense- armée État libéral
28.09.1997	Arrêté fédéral du 13 décembre 1996 sur le financement de l'assurance-chômage	OUI	NON (50,8%)	Assurance sociale État libéral
3 votations en 1997				
07.06.1998	Arrêté fédéral instituant des mesures visant à équilibrer le budget	NON	OUI (70,7%)	Budget de l'État État libéral
27.09.1998	Loi fédérale concernant une redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (Loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds, LRPL)	NON	OUI (57,2%)	Transports État libéral

³²⁷ Source: Office fédéral de la statistique: statistique des votations populaires fédérales.

Dates des votations :	Nom de la votation :	Consignes de vote de l'UDC ³²⁸ :	Résultats des votes (en %) :	Thèmes et Mesure sur l'échelle : -État providence -État libéral - État nationaliste
27.09.1998	Initiative populaire 'pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques'	NON	NON (77%)	Agriculture- environnement État libéral
27.09.1998	Initiative populaire 'pour la 10e révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite'	NON	NON (58,5%)	Assurance sociale État providence
29.11.1998	Arrêté fédéral sur un nouvel article céréalier de durée limitée	OUI	OUI (79,4%)	Agriculture-environnement État libéral
29.11.1998	Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail)	OUI	OUI (63,4%)	Travail-emploi État libéral
6 votations en 1998				
07.02.1999	Initiative populaire fédérale 'Propriété du logement pour tous'	OUI	NON (58,7%)	Logement État libéral
13.06.1999	Loi sur l'asile (LAsi)	OUI	OUI (70,6%)	Politique migratoire État libéral
13.06.1999	Arrêté fédéral sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'asile et des étrangers (AMU)	OUI	OUI (70,8%)	Politique migratoire État libéral
13.06.1999	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI)	OUI	NON (69,7%)	Assurance sociale État libéral
13.06.1999	Loi fédérale sur l'assurance-maternité	NON	NON (61,0%)	Assurance sociale État providence
5 votations en 1999				
21.05.2000	Arrêté fédéral portant approbation des accords sectoriels entre, d'une part, la Confédération suisse et, d'autre part, la Communauté européenne ainsi que, le cas échéant, ses États membres ou la Communauté européenne de l'énergie atomique	OUI	OUI (67,2%)	Accords internationaux Europe État libéral
24.09.2000	Initiative populaire 'pour l'introduction d'un centime solaire (Initiative solaire)'	NON	NON (67%)	Energie- environnement État providence
24.09.2000	Article constitutionnel sur une redevance incitative sur l'énergie en faveur de l'environnement (contre-projet à l'initiative 'énergie et environnement', qui a été retirée)	NON	NON (55,5%)	Energie- environnement État providence
24.09.2000	Initiative populaire "pour une réglementation de l'immigration"	OUI	NON (63,8%)	Politique migratoire État nationaliste

³²⁸ Source: Office fédéral de la statistique: statistique des votations populaires fédérales.

Dates des votations :	Nom de la votation :	Consignes de vote de l'UDC³²⁹ :	Résultats des votes (en %) :	Thèmes et Mesure sur l'échelle : -État providence -État libéral - État nationaliste
26.11.2000	Initiative populaire 'pour un assouplissement de l'AVS - contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes'	NON	NON (60,5%)	Assurance sociale État providence
26.11.2000	Initiative populaire 'pour une retraite à la carte dès 62 ans, tant pour les femmes que pour les hommes'	NON	NON (54%)	Assurance sociale État providence
26.11.2000	Initiative populaire 'Economiser dans l'armée et la défense générale - pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (Initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)'	NON	NON (62,4%)	Armée-défense État providence
26.11.2000	Initiative populaire 'pour des coûts hospitaliers moins élevés'	NON	NON (82,1%)	Santé État libéral
26.11.2000	Loi sur le personnel de la Confédération (LPers)	OUI	OUI (66,8%)	Fonctionnaires État libéral
9 votations en 2000				
04.03.2001	Initiative populaire fédérale 'Oui à l'Europe !'	NON	NON (76,8%)	Accords internationaux Europe État libéral
04.03.2001	Initiative populaire fédérale 'pour des médicaments à moindre prix'	NON	NON (69,1%)	Santé État providence
02.12.2001	Arrêté fédéral concernant un frein à l'endettement	OUI	OUI (84,7%)	Budget de l'État État libéral
02.12.2001	Initiative populaire 'pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non le travail !'	NON	NON (77,1%)	Assurance sociale État providence
02.12.2001	Initiative populaire 'pour un impôt sur les gains en capital'	NON	NON (65,9%)	Taxes- impôts État providence
5 votations en 2001				
03.03.2002	Initiative populaire fédérale 'pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU)'	NON	OUI (54,6%)	Accords internationaux État libéral
03.03.2002	Initiative populaire fédérale 'pour une durée du travail réduite'	NON	NON (74,6%)	Travail-emploi État providence
22.09.2002	Initiative populaire "pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (Initiative sur l'or)"	OUI	NON (51,1%)	Assurance sociale État providence
22.09.2002	Loi sur le marché de l'électricité (LME)	OUI	NON (52,6%)	Energie État libéral

³²⁹ Source: Office fédéral de la statistique: statistique des votations populaires fédérales.

Dates des votations :	Nom de la votation :	Consignes de vote de l'UDC³³⁰ :	Résultats des votes (en %) :	Thèmes et Mesure sur l'échelle : -État providence -État libéral - État nationaliste
24.11.2002	Initiative populaire "contre les abus dans le droit d'asile"	OUI	NON (50,1%)	Politique migratoire État nationaliste
24.11.2002	Modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, LACI)	OUI	OUI (56,1%)	Assurance sociale État libéral
6 votations en 2002				
09.02.2003	Loi fédérale sur l'adaptation des participations cantonales aux coûts des traitements hospitaliers dispensés dans le canton selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie	OUI	OUI (77,4%)	Décentralisation État libéral
18.05.2003	Initiative populaire 'pour des loyers loyaux'	NON	NON (67,3%)	Logement État providence
18.05.2003	Initiative populaire 'La santé à un prix abordable (initiative-santé)'	NON	NON (72,9%)	Santé État providence
18.05.2003	Initiative populaire 'Sortir du nucléaire - Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires (Sortir du nucléaire)'	NON	NON (66,3%)	Energie État providence
18.05.2003	Initiative populaire 'Moratoire-plus - Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus)'	NON	NON (58,4%)	Energie État providence
5 votations en 2003				
08.02.2004	Contre-projet de l'Assemblée fédérale du 03.10.2003 relatif à l'initiative populaire "Avanti - pour des autoroutes sûres et performantes"	OUI	NON (62,8%)	Transports État providence
08.02.2004	Modification du 13.12.2002 du code des obligations (Bail à loyer)	OUI	NON (64,1%)	Logement État providence
16.05.2004	Modification du 03.10.2003 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (11e révision de l'AVS)	OUI	NON (67,9%)	Assurance sociale État libéral
16.05.2004	Arrêté fédéral du 03.10.2004 sur le financement de l'AVS/AI par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée	NON	NON (68,6%)	Taxes- impôts État providence
16.05.2004	Loi fédérale du 20.06.2003 sur la modification d'actes concernant l'imposition du couple et de la famille, l'imposition du logement et les droits de timbre	OUI	NON (65,9%)	Taxes- impôts État libéral

³³⁰ Source: Office fédéral de la statistique: statistique des votations populaires fédérales.

Dates des votations :	Nom de la votation :	Consignes de vote de l'UDC ³³¹ :	Résultats des votes (en %) :	Thèmes et Mesure sur l'échelle : -État providence -État libéral - État nationaliste
26.09.2004	Initiative populaire du 26.04.2002 'Services postaux pour tous'	NON	NON (50,2%)	Services publics État providence
26.09.2004	Modification du 03.10.2003 de la loi fédérale sur le régime des allocations pour perte de gain en faveur des personnes servant dans l'armée, dans le service civil ou dans la protection civile (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG)	NON	OUI (55,5%)	Assurance sociale État providence
28.11.2004	Arrêté fédéral du 03.10.2003 concernant la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT)	OUI	OUI (64,4%)	Décentralisation État providence
28.11.2004	Arrêté fédéral du 19.03.2004 sur un nouveau régime financier	OUI	OUI (73,8%)	Taxes- impôts État libéral
9 votations en 2004				
05.06.2005	Arrêté fédéral du 17.12.2004 portant approbation et mise en oeuvre des accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen et à l'Espace Dublin	NON	OUI (54,6%)	Accords internationaux Europe État libéral
25.09.2005	Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre du protocole relatif à l'extension de l'accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes aux nouveaux États membres de la Communauté européenne et portant approbation de la révision des mesures d'accompagnement concernant la libre circulation des personnes	NON	OUI (56,0%)	Accords internationaux Europe État libéral
27.11.2005	Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «pour des aliments produits sans manipulations génétiques»	NON	OUI (55,7%)	Agriculture-environnement État providence
27.11.2005	Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail)	OUI	OUI (50,6%)	Travail-emploi État libéral
4 votations en 2005				
24.09.2006	Initiative populaire du 09.10.2002 'Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS'	NON	NON (58,3%)	Assurance sociale État providence
24.09.2006	Loi fédérale du 16.12.2005 sur les étrangers (LEtr)	OUI	OUI (68%)	Politique migratoire (Immigration choisie) État libéral

³³¹ Source: Office fédéral de la statistique: statistique des votations populaires fédérales.

Dates des votations :	Nom de la votation :	Consignes de vote de l'UDC³³² :	Résultats des votes (en %) :	Thèmes et Mesure sur l'échelle : -État providence -État libéral - État nationaliste
24.09.2006	Modification du 16.12.2005 de la loi sur l'asile (LAsi)	OUI	OUI (67,8%)	Politique migratoire État libéral
26.11.2006	Loi fédérale du 24.03.2006 sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est	NON	OUI (53,4%)	Accords internationaux Europe État libéral
26.11.2006	Loi fédérale du 24.03.2006 sur les allocations familiales (loi sur les allocations familiales, LAFam)	NON	OUI (68,0%)	Assurance sociale État providence
5 votations en 2006				
11.03.2007	Initiative populaire du 09.12.2004 'Pour une caisse maladie unique et sociale'	NON	NON (71,2%)	Assurance sociale État providence
17.06.2007	Modification du 6.10.2006 de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI)	OUI	OUI (59,1%)	Assurance sociale État libéral
2 votations en 2007				
24.02.2008	Loi fédérale du 23.03.2007 sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (loi sur la réforme de l'imposition des entreprises II)	OUI	OUI (50,5%)	Taxes-impôts État libéral
01.06.2008	Article constitutionnel du 21.12.2007 'Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie'	OUI	NON (69,5%)	Assurance sociale État libéral
30.11.2008	Initiative populaire du 28.03.2006 'Pour un âge de l'AVS flexible'	NON	NON (58,6%)	Assurance sociale État providence
30.11.2008	Initiative populaire du 11.05.2006 'Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme - Plus de croissance pour la Suisse!'	OUI	NON (66%)	Environnement État providence
4 votations en 2008				
08.02.2009	Arrêté fédéral du 13.06.2008 portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses États membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie	NON	OUI (59,6%)	Accords internationaux Europe État libéral
17.05.2009	Article constitutionnel du 03.10.2008 'Pour la prise en compte des médecines complémentaires'	NON	OUI (67%)	Santé État providence

³³² Source: Office fédéral de la statistique: statistique des votations populaires fédérales.

Dates des votations :	Nom de la votation :	Consignes de vote de l'UDC ³³³ :	Résultats des votes (en %) :	Thèmes et Mesure sur l'échelle : -État providence -État libéral - État nationaliste
17.05.2009	Arrêté fédéral du 13.06.2008 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la Communauté européenne concernant la reprise du Règlement (CE) 2252/2004 relatif aux passeports biométriques et aux documents de voyage (Développement de l'Acquis de Schengen)	NON	OUI (50,1%)	Accords internationaux Europe État libéral
27.09.2009	Arrêté fédéral du 13.06.2008 relatif au financement additionnel de l'AI par un relèvement temporaire des taux de la TVA, modifié par l'arrêté fédéral du 12.06.2009 portant modification de cet arrêté	NON	OUI (54,6%)	Assurance sociale État providence
29.11.2009	Arrêté fédéral du 03.10.2008 sur la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien	OUI	OUI (65%)	Transports État providence
29.11.2009	Initiative populaire du 21.09.2007 'Pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre'	NON	NON (68,2%)	Armée-défense État providence
6 votations en 2009				
07.03.2010	Modification du 19.12.2008 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal)	OUI	NON (72,7%)	Assurance sociale État libéral
26.09.2010	Modification du 19.03.2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI)	OUI	OUI (53,4%)	Assurance sociale État libéral
28.11.2010	Initiative populaire du 06.05.2008 'Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables)'	NON	NON (58,5%)	Taxes-impôts État providence
3 votations en 2010				
0 en 2011				
11.03.2012	Initiative populaire du 18.12.2007 'pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires'	NON	OUI (50,6%)	Logement État providence
11.03.2012	Initiative populaire du 29.09.2008 'pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (initiative sur l'épargne-logement)'	OUI	NON (55,8%)	Logement État providence
11.03.2012	Initiative populaire du 26.06.2009 '6 semaines de vacances pour tous'	NON	NON (66,5%)	Travail-emploi État providence

³³³ Source: Office fédéral de la statistique: statistique des votations populaires fédérales.

11.03.2012	Arrêté fédéral du 29.09.2011 concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique (Contre-projet à l'initiative 'Pour des jeux d'argent au service du bien commun')	OUI	OUI (87,1%)	Jeux d'argent État providence
11.03.2012	Loi fédérale du 18.03.2011 sur la réglementation du prix du livre (LPL)	NON	NON (56,1%)	Culture État providence
17.06.2012	Initiative populaire du 11.08.2009 'Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple !)'	OUI	NON (75,3%)	Accords internationaux État nationaliste
17.06.2012	Initiative populaire du 23.01.2009 'Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement'	OUI	NON (68,9%)	Logement État providence
17.06.2012	Modification du 30.09.2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Réseaux de soins)	NON	NON (76,0%)	Assurance sociale État providence
23.09.2012	Initiative populaire du 23.01.2009 'Sécurité du logement à la retraite'	OUI	NON (52,6%)	Logement État libéral
9 votations en 2012				
03.03.2013	Arrêté fédéral du 15.06.2012 sur la politique familiale	NON	OUI (54,3%)	Politique familiale État providence
03.03.2013	Initiative populaire du 26.02.2008 'contre les rémunérations abusives'	NON	OUI (68%)	Travail-emploi État providence
03.03.2013	Modification du 15.06.2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT)	NON	OUI (62,9%)	Aménagement du territoire État providence
09.06.2013	Modification du 28.09.2012 de la loi sur l'asile (Lasi) (Modifications urgentes de la loi sur l'asile)	OUI	OUI (78,4%)	Politique migratoire État libéral
22.09.2013	Initiative populaire du 05.01.2012 'Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire'	NON	NON (73,2%)	Défense-armée État providence
22.09.2013	Modification du 14.12.2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr)	OUI	OUI (55,8%)	Travail-emploi État libéral
24.11.2013	Initiative populaire du 21.03.2011 «1:12 - Pour des salaires équitables»	NON	NON (65,3%)	Travail-emploi État providence
24.11.2013	Initiative populaire du 12.07.2011 «Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants»	OUI	NON (58,5%)	Politique familiale État providence
24.11.2013	Modification du 22.03.2013 de la loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA)	NON	NON (60,5%)	Transports État providence
9 votations en 2013				
Nombre total de votations liées aux thèmes socio-écon. entre 1992 et 2013 : 121				

Annexe 5—Droits socio-économiques repris dans les principaux textes de l'Union européenne par rapport aux grands principes du Conseil de l'Europe.

Principes socio-économiques liés à la Charte sociale révisée du CoE / Textes de références de l'UE qui appliquent ces droits	<i>Droit au travail :</i>	<i>Droit à s'organiser :</i>	<i>Droit de négociation collective :</i>	<i>Droit à la Sécurité sociale :</i>	<i>Droit à l'assistance sociale et médicale :</i>	<i>Droit de la famille à une protection sociale, juridique et économique :</i>	<i>Droit des travailleurs migrants et de leurs familles à la protection et à l'assistance</i>
Charte des droits fondamentaux de l'UE	Chap.II : libertés Art.15 : liberté professionnelle et droit de travailler Art.16 : liberté d'entreprise Chap.III : égalité Art.23 : égalité entre hommes et femmes Chapitre IV : solidarité Art.30 : protection en cas de licenciement injustifié Art.31 : conditions de travail justes et équitables Art.32 : interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail	Chap.IV : solidarité Art. 27 : droit l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise	Chapitre II : libertés. Art.12 : liberté de réunion et d'association Chapitre IV : solidarité, art.28 : droit de négociation et d'action collective	ChapIV : solidarité Art.34 : sécurité sociale et aide sociale	Chap.IV : solidarité Art.35 : protection de la santé Art.36 : accès aux services d'intérêt économique général	Chap.III : égalité Art.24 : droits de l'enfant Chap.IV : solidarité Art.33 : vie familiale et professionnelle	Chap.III : égalité Art.20 : égalité en droit Art.21 : non discrimination
Traité sur l'Union européenne (Maastricht)	Politique de l'emploi : Article 3.						
Traité sur le fonctionnement de l'UE (Lisbonne)	Politique de l'emploi : articles 8 à 10, 145 à 150, 156 à 159 et 162 à 164. Fonds social européen : articles 162 à 164, 174, 175, 177 et 178. Santé et sécurité au travail : articles 91, 114, 115, 151, 153 et 352. Egalité entre les hommes et les femmes : article 157 .	Le droit des travailleurs à l'information, à la consultation et à la participation : articles 5, 114, 115, 151 et 153.	Dialogue social : articles 151 à 156.		La lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et les discriminations : article 19, articles 145 à 150 et articles 151 à 161.		La couverture sociale dans les États membres de l'Union autres que l'État d'origine : articles 48 et 352.

Annexe 6—Description des entretiens et tableaux récapitulatifs.

Pour le FN-RN :

- Entretien avec Bruno Gollnisch à Strasbourg, le 14 février 2017 (durée 1h25).
- Discussion libre avec Bernard Monot à Strasbourg, le 14 février 2017.
- Entretien avec Bruno Mégret à Paris, le 20 février 2017 (durée 1h04).
- Entretien avec Carl Lang à Paris, le 20 février 2017 (durée 1h13).
- Entretien avec Bernard Monot à Strasbourg, le 15 mars 2017 (durée 44 minutes).
- Entretien téléphonique avec Jean-Yves Le Gallou, le 4 octobre 2018 (durée 36 minutes).
- Entretien avec Julien Odoul, le 28 janvier 2020 à Paris (durée 52 minutes).
- Entretien Skype avec Louis Aliot, le 24 avril 2020 (durée 31 minutes).

Pour l'UDC :

- Entretien avec Jean-Luc Chollet à Lausanne, le 2 avril 2019 (durée 53 minutes).
- Entretien avec Alice Glauser à Orbe, le 29 juin 2019 (durée 7 minutes).
- Entretien avec Jean-François Rime à Orbe, le 29 juin 2019 (durée 8 minutes).
- Entretien avec Michael Buffat à Orbe, le 29 juin 2019 (durée 4 minutes).
- Entretien avec Jean-Pierre Grin à Orbe, le 29 juin 2019 (durée 8 minutes).

Tableaux récapitulatifs des entretiens :

FN entretiens :	Courriels envoyés	Aucune réponse (avec relances) :	Refus :	Acceptés :
Figures majeures du parti (participation à la rédaction des programmes) :	14	4		7 (+3 sans aboutir)
Députés nationaux :				
Députés européens :				
Conseillers régionaux :	2			1 (+1 sans aboutir)
Totaux :	16	4		8 (+4 sans aboutir)

UDC entretiens :	Courriels envoyés :	Aucune réponse (avec relances) :	Refus :	Acceptés :
Figures majeures du parti (participation à la rédaction des programmes)	6	4	2	
Conseiller national :	10	3	3	4
Membre du Grand Conseil :	1			1
Totaux :	17	7	5	5

Annexe 7—Tableaux récapitulatifs des contacts pour le questionnaire en ligne.

FN questionnaire en ligne :	Courriels envoyés :	Aucune réponse (avec relances) :	Refus :	Acceptés :
Figures majeures du parti (participation à la rédaction des programmes) :	21	18	1	1 (+1 sans aboutir)
Députés nationaux :	9	9		
Députés européens :	27	23	3	1 sans aboutir
Élus conseil régional	9			6 (+3 sans aboutir)
Totaux :	66	50	4	7 (+5 sans aboutir)

UDC questionnaire en ligne :	Courriels envoyés :	Aucune réponse (avec relances) :	Refus :	Acceptés :
Figures majeures du parti (participation à la rédaction des programmes)	39	22	13	3 (+1 sans aboutir)
Conseiller national :	24	5	10	9
Membre du Grand Conseil :	1			1
Totaux :	64	27	23	13 (+1 sans aboutir)